BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LXII
B
27
NAPOLI

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LXII
B
27
NAPOLI

LXXL
B
28 - 27

BIBLIOTEQUE HISTORIQUE ET CRITIQUE DES AUTEURS DE LA CONGREGATION DE S. MAUR.

Où l'on fait voir quel a été leur Caractére particulier, ce qu'ils ont fait de plus remarquable: & où l'on done un Catalogue exact de leurs Ouvrages & une idée générale de ce qu'ils contiennent.

PAR D. FILIPE LE CERF
de la Viéville, Réligieux Bénédictin
de la même Congrégation.

A LA HAYE,
CHEZ PIERRE GOSSE.
M. D. CC. XXVI.

AV

voi
deſſ
rec
des
Co
co
eſſ
g
f
t

21÷

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

ON *a déja tant publié de livres du genre de celui-ci, que je crois pouvoir me diſpenſer d'en juſtifier le deſſein: d'ailleurs le Public ne peut recevoir avec indiférence un recueil des Ouvrages des Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur, déja conſacrez par ſon aprobation & ſon eſtime, & dont on lui done une idée générale, en circonſtanciant tous les faits qui peuvent regarder ces Auteurs & leurs Ecrits.*

Il eſt vrai que cette Congrégation ne feſant, pour ainſi dire, que de

naitre, n'a pu produire un aſſez grand nombre de Savans pour former un Corps de Bibliotéque: mais j'ai fait réflexion que la plupart des Bibliotéques que nous avons, étant imparfaites & défectueuſes, en ce qu'ayant été dreſſées dans un tems reculé de celui où ſe ſont rendus recomandables ceux qui ont illuſtré leur Ordre par leur ſcience & par leurs Ecrits, & leurs Ouvrages ne s'étant point multipliez par de nouvelles éditions, on en a obmis un grand nombre. Cette conſidération m'a déterminé à garentir dès à préſent de l'oubli, ceux dont on ne peut ignorer le nom & les Ouvrages, ſans ſe regarder come étranger dans tout ce qui concerne la belle & véritable littérature: ſurtout ſi l'on fait atention qu'ils ont ren-

rendu à la Religion le ſervice le plus conſidérable qu'ils pouvoient lui rendre, par les nouvelles Editions des Ouvrages des Saints Péres, aux quels ils ont redoné leur pureté primitive; que par là ils ont enlevé aux Adverſaires de l'Egliſe le prétexte que leur fourniſſoit leur opiniâtreté de contredire ſes plus juſtes déciſions; & qu'ainſi ces précieux monumens coulant aujourdui dans leur ſource la plus pure, l'antiquité par ce moyen nous eſt devenue plus ſacrée & plus vénérable.

Cependant quelques recherches que j'aye faites des Auteurs Bénédictins & de leurs Ouvrages, je n'oſe me promettre qu'il ne m'en ſoit échapé aucun; le prix & la bonté de ces ſortes de Livres ne conſiſte point préciſé-

ciſément à dire tout ; du moment qu'on a fait une atentive recherche de ce qui peut exciter la curioſité publique, on doit alors au défaut de l'abondance de la moiſſon, dédomager un Lecteur par le choix, le bon gout, l'ordre, l'arangement, par la variété du ſtile, la vérité des faits, l'exactitude des citations, la juſteſſe de la critique, par une atentive circonſpection à ne doner aux Auteurs que les Ouvrages qui leur apartiennent légitimement, & à ne régler le jugement qu'on en porte que ſur celui du Public. Come on ne doit louer que ce qui eſt effectivement digne de louange, on doit également éviter de blâmer par humeur, par inclination, & par reſſentiment ; en un mot notre Critique ne doit être dépendante ni

des

des préjugez ni de la complaiſance. Sans trop m'avancer, j'oſe ici garentir ma ſincérité & mon exactitude. Si néanmoins malgré les juſtes précautions que j'ai priſes pour ménager la délicateſſe des Auteurs, il s'en trouve qui s'ofenſent d'une vérité qui leur paraitra trop libre; je les prie de conſidérer que m'étant mis dans la néceſſité de juger, j'ai dû le faire d'une maniére proportionée à l'idée qu'a le Public des Ouvrages que je cenſure : & je me perſuade que les Perſones judicieuſes ne me feront jamais un crime d'avoir inſinué que D. Martianai, D. Piſant & D. Liron ont pris dans la République des Lettres un rang qu'ils ne méritoient point. Indépendament des ménagemens qu'on doit avoir pour ſes Con-

fréres, la ſincérité eſt la prérogative la plus glorieuſe d'un Hiſtorien.

Mon premier deſſein étoit de faire l'analiſe de tous les Ouvrages dont je fais mention ; mais me trouvant dans une diſpoſition fort opoſée à une entrepriſe de cette nature, je me ſuis contenté de raporter le précis de ces diſſertations faites pour acréditer des Reliques qui paraiſſent douteuſes, come le Saint Suaire de Compiegne, la Larme de Vendôme, & autres Reliques douteuſes dont la poſſeſſion a beſoin d'être afermie par des preuves ; ce que néanmoins j'ai encore obſervé dans des points d'hiſtoire intéreſſans pour l'Ordre Monaſtique : peut-être même trouvera-t-on que je done plus que je ne promets.

Je me ſuis pareillement fait un de-

devoir de n'inſérer dans cette Bibliotéque que des Auteurs qui ont compoſé des écrits de quelque conſéquence par la forme du volume, ou par l'importance de la matiére dont ils traitent; & je n'ai pu me livrer à l'indiſcrette liberté d'y doner rang à ceux dont les productions ne conſiſtent qu'en des piéces fugitives, à moins qu'ils ne ſoyent conus d'ailleurs par d'autres Ouvrages: alors tout devient intéreſſant; & le Public demande d'être inſtruit ſur tout ce qui concerne ceux qui ſe ſont diſtinguez dans la République des Lettres.

J'aurois même fait dificulté d'y doner place à quelques uns, ſi je ne les avois vu rangez parmi les Auteurs Eccléſiaſtiques dans la table qui parut en 1704, *ou dans le catalogue des*

des Ecrivains de notre Congrégation d'ailleurs aſſez défectueux, dreſſé par le P. Duret, & imprimé à la fin de l'hiſtoire de St. Germain-des-Prez. Cette circonſtance a levé mes peines, & j'ai cru pouvoir m'aproprier un bien domeſtique, que des Auteurs, qui n'y ont pas un pareil intérêt, ont conſacré à leur uſage.

Cette liberté que je me ſuis donée, eſt d'autant plus pardonable, qu'on doit bien comprendre que tous les Auteurs, dont il eſt fait mention dans une Bibliotéque, ne ſont pas d'un égal mérite. Entre tant d'Ecrivains qui ſe ſont diſtinguez par leur érudition dans la Congrégation de S. Maur, il en eſt dont on lira les Ouvrages avec plus de plaiſir: & dans les tems même reculez on con-

ſer-

ſervera toujours la mémoire des P. P. Ménard, Mabillon, de Montfaucon, d'Acheri, le Gallois, Delfau, Maſſuet, Bulteau, Gerberon, Geſvres, Lami, Garnier, Rouſſel & Ruinart.

A l'égard des Editions des S. Péres, on donera toujours la préférence à celles de S. Auguſtin, de S. Hilaire, de S. Bernard, de S. Atanaſe, de S. Baſile, de S. Irenée, de S. Anſelme, & de S. Cirille de Jéruſalem.

Aureſte je ne prétens doner cette Bibliotéque que come une ébauche, que mon peu de ſanté n'a pu me permettre de porter à l'état de perfection, où elle auroit dû naturellement paraitre pour mériter l'aprobation du Public: perſuadé, avec l'Au-

l'Auteur de l'Art de penſer, que les premiéres Editions des Livres ne doivent être regardez que come des eſſais que les Auteurs préſentent aux Perſones de lettres, pour fonder ſur leur jugement une Edition plus réguliére. J'ai lieu d'eſpérer qu'il ſe trouvera dans la ſuite quelque habile Bénédictin, qui ſupléra par ſes recherches, à ce qui manque à mon Ouvrage pour le rendre complet.

BIBLIOTEQUE

HISTORIQUE & CRITIQUE

DES AUTEURS

De la Congrégation de Saint Maur.

Où l'on fait voir quel a été leur Caractére particulier, ce qu'ils ont fait de plus remarquable : & où l'on done un Catalogue exact de leurs Ouvrages, & une idée générale de ce qu'ils contiennent.

ACHERI (D').

DOm Luc d'ACHERI a été un des premiers Ecrivains de la Congrégation de St. Maur, & celui qui a le plus contribué après le P Ménard à faire revivre le gout des vérita bles études dans l'Ordre de St. Benoît: ſa ſcience fut toujours éclairée par une piété ſolide & par un zéle atentif à remplir juſqu'aux moindres obſervances de la Reli-

gion; eſtimant toute étude vaine & même nuiſible qui n'a pas pour objet ſa propre ſantification ou l'utilité de l'Egliſe.

C'eſt dans cet eſprit qu'il fit imprimer en 1648. chez Louis Billaine en un volume in 4. un Catalogue des Ouvrages Aſcétiques ou traitez ſpirituels des Péres; & même de ceux des Auteurs des derniers tems dont la lecture peut être le plus utile aux perſones engagées dans l'état religieux: en 1671. il publia une ſeconde édition de cet Ouvrage beaucoup plus ample que la premiére. Il fait voir en peu de mots le prix & la bonté de chaque livre & l'utilité qu'on en peut retirer; & il a ſoin de marquer à la marge les diférentes Perſones à qui conviennent davantage les diférens livres dont il propoſe la lecture. Après ce premier travail *D. Luc d'Acheri* s'apliqua à revoir les Ouvrages des Auteurs les plus célébres ſur les anciens Manuſcrits, pour en doner une édition au Public.

En 1648. il publia les Ouvrages du B. Lanfranc * Archevêque de Cantorbéri, avec la Cronique du Bec; la vie du B. Helluin, & des quatre premiers Abez du Bec; la vie de St. Auguſtin Apôtre d'Angleterre; & deux traitez de l'Eucariſtie, de Hugues Evêque de Langres & de Durand Abé de Troam, contre Bérenger; en un ſeul volume in folio: on voit dans ces Ouvrages des notes & des obſervations fort amples ſur la vie & les lettres du B. Lanfranc. Le *P. d'Acheri* a publié pour la premiére fois ſon Comentaire ſur les Epitres de St. Paul, ſur un Manuſcrit de l'Abaye

* Lanfranc étoit né à Pavie: il ſe fit Religieux au Bec en 1041. il fut nomé Abé de Caen en 1063. & Archevêque de Cantorbéri en 1070. il mourut en 1089.

ye de Saint Melaine de Rennes Cette nouvelle édition eſt encore enrichie des Statuts du B. Lanfranc pour l'Ordre de St. Benoît, de ſes remarques ſur quelques conférences de Caſſien, de l'abrégé du diſcours qu'il fit dans le Concile tenu à Londres en 1072. ſur la primauté de l'Egliſe de Cantorbéri, d'un traité de l'Eucariſtie contre Bérenger, & d'un autre ſur le ſecret de la Confeſſion. L'ouvrage eſt dédié à Armand de Bourbon Prince de Conti, & imprimé chez J. Billaine.

En 1651. le *P. d'Acheri* publia les Oeuvres du vénérable Guibert * Abé de Nogent; in folio imprimées pour la premiére fois chez J. Billaine, & dédiées à Mr. de Molé.

En 1653. il fit imprimer la Régle des Solitaires de Grimlaïc in 12. *Regula Solitariorum; ſive exercitia quibus ad pietatem & ad eccleſiaſtica munia inſtruebat Candidatos ſæculo circiter nono Grimlaicus Sacerdos*; avec les notes & les obſervations néceſſaires à l'intelligence de ce qu'il peut y avoir d'obſcur dans ces Auteurs. Ces Ouvrages lui ont aquis quelque réputation; mais le plus conſidérable de tous eſt ſon *Spicilége*, c'eſt à dire, un recueil d'anciennes piéces qu'il avoit déterrées avec un ſoin infatigable dans les plus fameuſes Bibliotéques, & ſurtout dans celles des Bénédictins; & dont la plupart n'avoient point encore été publiées. C'eſt pourquoi on y voit grand nombre de Croniques des Abayes; nous en avons treize volumes in 4. le 3. tome a été imprimé chez Denis Bechet en 1659. le 10. & l'11.

* Guibert fut élu Abé de Nogent en 1104. & mourut l'an 1124. il a compoſé lui même ſa vie.

chez la veuve de Charles Saureux aux anées 1671. & 1672. le 12. chez Guillaume Desprez en 1675. le 13. en 1677. chez la veuve Martin: les autres volumes ont été imprimez chez Charles Saureux depuis 1655. juſqu'en 1669. chaque volume a ſa préface, & il y a peu de remarques. Le P. *d'Acheri* a doné à cet Ouvrage le titre modeſte de *Spicilége*, voulant inſinuer par là que ce ne ſont que des épics qu'il a glanez après l'abondante moiſſon qu'avoient faite avant lui ceux qui avoient publié de ces ſortes de recueils. *D. Luc d'Acheri* a eu auſſi une part très conſidérable aux Actes des Saints, & les premiers volumes ont paru ſous ſon nom & celui du P. Mabillon: *D. Luc* avoit raſſemblé & fait le choix des Ouvrages qui devoient entrer dans cette compilation, & Dom Mabillon en a fait la préface, les notes, & les obſervations. *D. Luc d'Acheri* doit être regardé come un excellent compilateur, qui avoit un talent particulier pour déterrer d'anciens & de précieux monumens, & un gout ſur lequel le Public pouvoit ſe repoſer pour en faire le choix & le diſcernement: mais ſes remarques ne ſont pas d'un prix à ſoutenir avec un redoublement de plaiſir l'atention du Lecteur, & à exciter ſa curioſité: & peut-être doit-il moins cette grande réputation qu'il s'eſt aquiſe dans la République des Lettres, au caractére de ſon érudition, qu'au comencement de la Congrégation de S. Maur, qui n'avoit point encore formé de Savans d'un vrai mérite, ſi l'on en excepte le P. Ménard.

Il mourut dans de grands ſentimens de piété le 16. jour d'Avril de l'an 1685. âgé de 78. ans. Il avoit fait profeſſion de la Régle de S. Benoît dans l'Abaye de la Ste Trinité de Vendôme le 4. d'Octobre de l'an 1632. On

On peut voir ce que dit du *P. d'Acheri* le P. Mabillon dans la relation de ſon voyage de l'Italie & dans les préfaces des Actes des Saints: M. Dupin dans ſa Bibliotéque eccléſiaſtique: le Dictionaire de Moréri: Baillet dans ſes Jugemens des Savans; & beaucoup d'autres.

ALEXANDRE.

Dom NICOLAS ALEXANDRE eſt né à Paris en 1654. & il a fait profeſſion de la Régle de St. Benoît dans l'Abaye de St. Faron de Meaux le 6. jour de Juillet de l'an 1678. étant âgé de 24. ans.

Il s'eſt apliqué à un genre d'étude qui a peu d'exemples dans la Congrégation de St. Maur: mais lorsque dans la profeſſion de la Médecine on a pour objet l'utilité publique, une pareille intention rectifie ce que cette ocupation peut avoir d'étranger à la ſainteté de notre Inſtitut. *Dom Alexandre* a publié deux Ouvrages ſur cette matiére: l'un a pour titre, *la Medecine & la Chirurgie des Pauvres*: l'autre eſt intitulé, *Dictionaire Botanique & Farmaceutique*. Ce ſeroit compter trop ſur l'atention du Lecteur, que d'entrer dans le détail de ce que contiennent ces ſortes d'Ouvrages: il me ſufit de remarquer que le P. *Alexandre* a eu principalement en vue en les publiant le ſoulagement des Pauvres, ausquels il preſcrit les remédes qu'il croit les plus convenables dans leurs maladies, & qui exigent le moins de dépenſe. Ces deux livres ont été imprimez à Paris chez Laurent le Conte, le premier in 12 en 1714., & le 2. in 8. en 1716.

BADIER.

Dom JEAN-ETIENNE BADIER né à Dol au mois de Mai de l'an 1650. ſe conſacra à Dieu par la Profeſſion Religieuſe dans l'Abaye de St. Melaine de Rennes le 12. jour d'Aout de l'an 1668. Les eſpérances qu'on avoit conçues de la ſolidité de ſon eſprit dès ſes premiéres anées de Religion, n'ont point été dans la ſuite infructueuſes: il a profeſſé pendant pluſieurs anées la Filoſofie & la Téologie dans l'Abaye de St. Denis avec ſuccès. En 1690. il fut nomé Prieur de Lehon-ſur-Rance près Dinan en Bretagne; & il a exercé cet emploi juſqu'en l'an 1719. qu'étant Prieur de la célébre Abaye de St. Pierre de Corbie, il mourut dans ce Monaſtére le 6. de Juillet de la même anée.

Lorsqu'il étoit Prieur de St. Julien de Tours, un Chanoine de St. Martin ayant parlé ſans ménagement de l'Ordre Monaſtique dans une compagnie compoſée de Perſones recomandables par leur eſprit & par leur rang, & dans un écrit qu'il rendit public; le P. *Badier* plein de zéle pour les intérêts de ſon Ordre, en prit la défenſe dans un Ouvrage qui a pour titre; *de la ſainteté de l'Etat Monaſtique: où l'on fait l'hiſtoire de l'Abaye de Marmoutier & de celle de l'Egliſe Royale de St. Martin de Tours; pour ſervir de réponſe à la vie de Saint Martin compoſée par Mr. Gervaiſe Prévôt de l'Egliſe Collégiale de St. Martin.*

Cet Ouvrage eſt diviſé en trois parties: dans la premiére le *P. Badier* fait voir que les Evêques les plus célébres ont été tirez du cloître; S. Baſile, St. Criſoſtome, St. Grégoire, St. Jerôme, St. Auguſtin, & tant d'au-

d'autres: on compte 20. Papes de l'Ordre de St. Benoît. Dans la 2. partie il prouve par le témoignage de Sulpice Sévére & de Grégoire de Tours, que St. Martin & ſes diſciples ont embraſſé la profeſſion Monaſtique: & le témoignage de ces illuſtres Ecrivains ne peut porter un caractére de fauſſeté, ſi l'on fait atention à la conteſtation ſurvenue entre ceux de Poitiers & ceux de Tours après le décès de St. Martin à Candes. Ceux de Poitiers prétendoient avoir le corps, parceque ce Saint avoit été Abé & Moine chez eux; & ceux de Tours, parcequ'il avoit été leur Evêque. Il le prouve enfin par la poſſeſſion conſtante, où les Moines de l'Abaye de Marmoutier ont toujours été juſqu'au x. ſiécle que les Chanoines de St. Martin profitant de l'abſence des Moines qui étoient alez porter le corps du Saint à St. Benoît-ſur-Loire, & delà à Auſſerre, prirent poſſeſſion de l'Abaye de Marmoutier qu'ils ocupérent juſqu'en l'an 982. que St. Mayeul Abé de Clugni ſoutenu de l'autorité du Roi y établit les Moines. *D. Badier* dans la 3. partie décrit l'hiſtoire de l'Egliſe de St. Martin de Tours poſſédée par les Moines juſqu'au 7. ſiécle, où ils ſe ſécularisérent. Ce livre eſt terminé par l'hiſtoire de l'Abaye de Beaumont. Cet Ouvrage in 12. imprimé à Tours in 4. chez Barthe, eſt le ſeul Ouvrage que nous ayons du P. *Badier*, qui n'avoit pas un merveilleux talent pour écrire en notre langue: ſes raiſons ont plus de ſolidité, que ſon ſtile n'a d'agrément.

BASTIDE.

Dom FILIPE BASTIDE de Saint Benoît-du-Sault Diocéſe de Bourges fit profeſſion de la Régle

de St. Benoît en l'Abaye de la ſainte Trinité de Vendôme le 18. jour du mois de Mai de l'an 1643. en la 23. anée de ſon âge.

Il publia en 1672. une diſſertation in 4. qui a pour titre; *de Ordinis Benedictini Gallicanâ propagatione.* Il parait y avoir eu uniquement en vue de réfuter le P. le Cointe de l'Oratoire, qui après avoir voulu enlever à l'Ordre de St. Benoît dans les premiers tomes de ſes Anales pluſieurs Homes illuſtres, que les plus envieux de la gloire des Bénédictins n'ont oſé leur conteſter, s'étoit efforcé de prouver dans le 4. que la Régle de St. Benoît n'avoit point été obſervée dans les Gaules avant la fin du 8. ſiécle. Cette diſſertation fut tellement du gout du P. Mabillon, qu'il l'inſéra toute entiére à la fin de la 2. partie du 3. ſiécle Bénédictin.

Un pareil Ecrit portoit des ateintes trop vives au ſentiment du P. le Cointe, pour qu'il pût ſe permettre de garder le ſilence: il le réfuta dans le 5. volume de ſes Anales. Ce fut ce qui engagea le P. *Baſtide* de publier de nouveaus éclairciſſemens dans une 2. diſſertation beaucoup plus ample que la premiére qu'il fit imprimer en 1683. à Auſſerre auſſi in 4. ſous le même titre chez François Garnier, & qu'il dédia à Mr. Colbert Evêque de cette ville. Il y fait voir que le Martirologe Romain ayant été dreſſé ſous les yeux & par l'autorité des Papes Grégoire XIII. & Urbain VIII. contient leurs véritables ſentimens; & qu'il énonce que la Régle de St. Benoît fit de merveilleux progrès dans l'Occident du vivant même de ce Saint: Que St. Grégoire le Grand ordona que cette Régle ſeroit obſervée dans toutes les parties de l'Italie, & par tout où on enſeignoit la langue latine: Que cette Régle avant mê-

même St. Grégoire devint ſi recomandable par la ſageſſe & la diſcrétion de ſes préceptes, & par la ſainteté de ſon Auteur, qu'elle éclipſa toutes les autres, & qu'elle fut apelée la Régle ſainte par excellence, & la Régle des Moines par St. Grégoire le Grand, & par Boniface IV. Que pluſieurs Moines même avant St. Maur avoient établi en France des Monaſtéres de cet Inſtitut, come St. Léobard qu'on croit avoir été diſciple de St. Benoît, St. Martin de Verton, & pluſieurs autres: Que Charlemagne veut qu'on s'informe quelle Régle on obſervoit en France avant celle de St. Benoît, marque évidente qu'elle y étoit obſervée avant le regne de ce Prince: Qu'après l'arivée de St. Maur, les Monaſtéres ſe multipliérent à l'infini: & qu'après ſon décès la Régle que fit obſerver en France St. Colomban eſt la même que celle de St. Benoît, ce qu'il prouve en raportant dans le Chapitre 7. ce que contient de plus conſidérable la Régle de St. Benoît dont celle de ſaint Colomban ne dit pas un ſeul mot, parceque les Moines de ce tems là obſervant la Régle de St. Benoît, dont celle de St. Colomban n'eſt à proprement parler que l'explication & le comentaire, il étoit inutile de leur parler de ce qui eſt ſi bien énoncé dans cette Régle; come ce qui regarde l'élection de l'Abé, la réception des Hôtes, le Célerier du Monaſtére, la meſure du vin, le travail des mains, les Ouvriers du Monaſtére, les Serviteurs de cuiſine, les vêtemens & les chauſſures des Fréres, tout ce qui regarde la diſcipline Monaſtique, la réception des enfans des Nobles & des Pauvres. Le *P. Baſtide* prétend que le ſilence de Jonas ne lui eſt nullement contraire: il prouve par cet Au-

teur & les autres Ecrivans du 7. ſiécle, que St. Colomban doit être compté au nombre de ceux qui ont profeſſé la Régle de St. Benoît; que par la Régle des Sts. Péres on a toujours entendu les Régles de St. Benoît & de St. Colomban; & que ce terme étoit en uſage dans ce ſens à Fontenelles, à Hautvilliers, & chez les Religieuſes de notre Dame de Soiſſons.

A cette diſſertation le *P. Baſtide* en a joint une autre ſur ce qui regarde les priviléges, donations, & autres chartes des Monaſtéres que diférentes Perſones ſemblent avoir ſouſcrites en diférens tems: ce qui avoit tenu lieu de préjugé au P. le Cointe pour prétendre doner ateinte à la vérité de ces Actes: il ataquoit en particulier le privilége de Corbie doné l'an 662. qui lui paraiſſoit douteux, en ce que pluſieurs Evêques qui ne ſont pas nomez au comencement du privilége ont néanmoins ſouſcrit à la fin. Le *P. Baſtide* réfute le ſentiment de cet Auteur, en aſſurant que c'étoit anciennement l'uſage que les abſens ſouscriviſſent également come ceux qui étoient préſens aux decrets des conciles & aux autres actes publics: Qu'en ce qui regarde le privilége de Corbie, il parait par l'énoncé des Evêques que ceux qui ne ſont pas nomez au comencement ſouscrivirent l'anée ſuivante, lorsqu'on fit la dédicace de l'Egliſe de Corbie; ce qu'il fortifie par beaucoup d'exemples, particuliérement de Talaiſe Evêque d'Angers qui ſouscrivit quoiqu'abſent au 2. concile de Toléde de l'an 461. ce qu'il marque expreſſément dans ſa ſignature: les péres du concile aſſemblé à Reims en uſérent ainſi dans le privilége qu'ils acordérent à St. Bercaire en faveur des Moines de Montier-en-Der: *Quæ conſtitutio noſtra*,

noſtra, diſent-ils, *ut pleniùs confirmetur, cæteris fratribus & Coepiſcopis qui ad præſens non fuerunt, deſtinavimus inſuper roborandam.* Cet uſage étoit ſi comun, que Baronius remarque qu'il ne ſe trouva que 23. Evêques au 5. concile de Cartage tenu l'an 419. & qu'on voit cependant à la fin des actes de ce concile 217. ſouscriptions: & rien ne peut mieux afermir ce ſentiment, que l'obſervation que fait le P. Mabillon dans le 3. tome de ſes Anales, qu'on préſentoit à ſigner les diplomes & les chartes aux Succeſſeurs de ceux qui les avoient ſignez les premiers: que dans une charte de 856. après le ſein d'Herar Archevêque de Tours, ſe voyent ceux de Robert & d'Heribert ſes Succeſſeurs: & dans une autre charte de l'an 862. pour l'Abaye de St. Denis, où ſignérent Gilibert Evêque de Châlons & Dagius Evêque d'Orléans, on remarque la ſignature d'Erchentoüs & de Gualtaire leurs Succeſſeurs. Cet Ouvrage du P. *Baſtide* eſt terminé par la premiére diſſertation publiée en 1672. dont il done une nouvelle Edition. Il a encore fait grand nombre d'Ouvrages qui n'ont point été imprimez, & dont il done lui même le Catalogue dans la préface de celui-ci.

Dom Baſtide mourut dans l'Abaye de St. Denis en France le 23. jour d'Octobre de l'an 1690. Il avoit de l'érudition; mais d'une vivacité ſans ménagement dans la maniére de défendre ſes ſentimens: il ne pouvoit ſe perſuader qu'une opinion fût véritable qui n'étoit pas conforme à ſes idées. S'il put ſe flater de quelque ſuccès dans ſes diſputes avec le P. le Cointe, il ne fut pas également heureux dans celle qu'il eut avec le P. Mabillon, contre lequel il préſenta une requête

au Chapitre général en 1677. ſans pouvoir obtenir la rétractation qu'il vouloit qu'on exigeât de ce Savant Religieux au ſujet de ſon recueil des Actes des Saints.

Celui qui a dreſſé la table des Auteurs Eccléſiaſtiques, le P. le Long de l'Oratoire, & le P. Quatremaire dans ſa diſſertation ſur un prétendu concile de Reims font mention de cet Auteur: il faut encore conſulter le 5. volume des Anales du P. le Cointe.

BEAUGENDRE.

Dom ANTOINE BEAUGENDRE étoit originaire de la ville de Caudebec en Normandie, & il naquit à Paris en l'an 1628. Apelé à la vie Religieuſe par une véritable vocation, il embraſſa la Réforme de St. Maur en 1646. & il fit profeſſion en l'Abaye de Vendôme l'11. jour de Septembre de l'an 1647. âgé de 19. ans. Son mérite l'éleva depuis à la ſupériorité, où il s'eſt aquis l'eſtime de tous ceux qui ſavent rendre juſtice au mérite, à la vertu, à la douceur des mœurs, aux maniéres honêtes & prévenantes, & à toutes les qualitez qui peuvent rendre un gouvernement aimable. Le *P. Beaugendre* n'enviſagea jamais les droits de la ſupériorité, qu'en ce qu'ils pouvoient avoir de favorable pour ceux qui vivoient ſous ſa conduite; & il s'étudia toujours bien plus à ſe concilier leur cœur par une prudente condeſcendance, que de les aigrir par une indiſcréte ſévérité. Il a été le premier Prieur Réformé de l'Abaye de St. Pierre-ſur-Dive, où il fut nomé en 1669. & il l'a été ſuceſſivement pendant plus de 20. anées dans diférentes Aba-

Abayes. En 1693. il fut déchargé de la ſupériorité, & il ſe retira dans l'Abaye de Saint Germain-des-Prez dont il fut Bibliotécaire ; & où il s'ocupa ſur la fin de ſes jours à revoir les Ouvres d'Hildebert Evêque du Mans & de Marbodus Evêque de Rennes, & depuis Archevêque de Tours, dont il nous a doné une nouvelle édition avec des notes & des obſervations en un volume in-folio. Ce Livre a été imprimé en 1708. chez Laurent le Conte & dédié à Mr. le Cardinal d'Etrées. * Le P. *Beaugendre* y a joint les notes de Mr. Loyauté Avocat au parlement de Paris ſur Hildebert. Il nous avoit fait eſpérer une traduction Françoiſe des lettres de cet Auteur; mais ſa mort en a privé le Public: elle eſt arivée dans l'Abaye de St. Germain le 16. d'Aout 1708. étant âgé de 80. ans.

Le volume des Ouvrages de ces deux Evêques eſt précédé d'une préface où l'on voit d'abord la vie d'Hildebert, de la compoſition de *D. Antoine Beaugendre* : où il explique les ſentimens de cet Auteur ſur la Grace, d'une maniére qui n'eſt pas favorable aux défenſeurs de Janſénius: & ce ſeroit un ſoupçon téméraire que d'imputer à ce bon Pére d'avoir été Janſéniſte.

* Le P. Hommey Rel. Auguſtin de Bourges avoit déja publié quelques Ouvrages d'Hildebert dans ſon ſuplément à la Bibliotéque des Péres imprimé en 1684. Quelques-uns de ceux de Marbodus avoient été auſſi déja publiez à Rennes en 1524. à Fribourg en 1531. & à Amſterdam en 1539. mais le plus grand nombre n'avoit point encore vu le jour. Hildebert fut fait Evêque du Mans en 1098. Archevêque de Tours en 1125. & mourut l'an 1132. Marbodus né dans l'onziéme ſiécle fut ſacré Evêque de Rennes en 1096. & mourut l'an 1125.

Il nous inſtruit pareillement ſur ce qui regarde Marbodus; & il remarque qu'il n'eſt pas hors de vrai-ſemblance que Mrs. de Marbeuf qui tiennent depuis ſi longtems un rang ſi conſidérable dans le parlement de Bretagne, tirent leur origine de la famille de cet Evêque.

Entre les Ouvrages de cet Auteur, celui qui a le plus partagé le ſentiment des Critiques, eſt la lettre où il décrie d'une ſi étrange maniére la conduite de Robert d'Arbriſſelles: mais les Perſones les plus éclairées ont prétendu que cette lettre eſt de l'hérétique Roſcelin qui dans le déſeſpoir d'avoir été condané au concile de Soiſſons, s'en vangea en donant ateinte par cette lettre à la réputation de Robert d'Arbriſſelles qui avoit déclamé contre lui dans ſes ſermons; & que la lettre de Géofroi Abé de Vendôme & celle de Pierre Moine de St. Florent de Saumur, n'ont eu qu'un pareil fondement, puiſqu'ils ne parlent que ſur des Oui-dires *Audivimus .... Ut dicitur .... Loquuntur ....* On peut conſulter une diſſertation apologétique pour le St. Fondateur de l'Ordre de Fontevrault publiée à Anvers en l'an 1701. Le P. Honoré Niquet Jéſuite fit imprimer à Paris en 1642. une Apologie de cet Ordre.

On a doné de juſtes louanges à l'Auteur, beaucoup moins pour la perfection de cet Ouvrage, que pour l'avoir entrepris, & en être venu à bout dans un âge où il n'eſt pas ordinaire de concevoir de pareils deſſeins: il eſt encore plus rare d'avouer auſſi humblement que le fait le P. *Beaugendre* dans ſa préface, que ſes notes ont été revues & retouchées par le P. Maſſuet; & de régler cet eſprit de modestie ſur celui d'Hilde-

bert,

bert, qui ſoumettoit ainſi ſes Ouvrages à la cenſure de ſes amis.

Le P. *Beaugendre* a encore publié la vie de Mr. Joli Chanoine & Inſtituteur des Religieuſes Hoſpitaliéres de Dijon: c'eſt un in 8. imprimé en 1700. chez Louis Guerin. Ce Livre a été dédié à Mr. le Goux de la Berchére Archevêque d'Albi: on voit à la fin un éloge funébre latin de Mr. Joli en forme de proſe carée.

BELLAISE.

Dom JULIEN BELLAISE naquit dans le village de Saint Simforien au Diocéſe d'Avranche: & il fit profeſſion dans l'Abaye de Saint Melaine de Rennes le premier jour de Mai de l'an 1663. âgé de 22. ans.

Il fut d'abord aſſocié au P. le Nourri & au P. du Chêne pour revoir les œuvres de St. Ambroiſe: ils avoient déja mis les ſix livres de l'Exameron en état d'être imprimez: mais ces Religieux ayant été dans la ſuite ſéparez, on confia le ſoin de cette Edition à D. Jaques du Friſche, & on lui aſſocia le P. le Nourri.

Quoique Dom *Julien Bellaiſe* à la premiére vue n'imprimât pas tout à fait l'idée d'un ſavant du premier ordre, on peut aſſurer qu'il ne manquoit point de bon ſens: il avoit même un talent ſingulier pour déterrer d'anciennes piéces. Etant dans ce gout d'étude, il a doné tous ſes ſoins tandis qu'il a demeuré à Rouen, pour en trouver de cette nature, afin de doner au Public une nouvelle Edition des Conciles de Normandie, la premiére étant fort défectueuſe: ce deſſein lui a tellement réuſſi, qu'il a augmenté l'an-

cienne Edition de plus des trois parts: il étoit prêt de profiter du fruit de ſes travaux, lorsqu'il mourut dans l'Abaye de St. Ouen le 26. de Mars de l'an 1711.

Le P. Beſſin a publié ſous ſon nom les conciles de Normandie après la mort de *D. Julien Bellaiſe*: il eſt vrai qu'il en a fait la préface, ou en a réformé quelques notes, & qu'il y a ajouté grand nombre de piéces Françoiſes aſſez étrangéres au ſujet, & qui ne font pas une fort grande figure dans cette nouvelle Edition.

Dom Edmond Marthéne parle avec éloge de *D. Julien Bellaiſe* dans la préface de ſon Livre intitulé *Collectio Nova.*

BENARD.

Dom LAURENT BENARD étoit de Nevers où il prit naiſſance en 1573. il fut Docteur de Sorbone & Prieur du Colége de Clugni à Paris.

Come il n'étoit pas moins recomandable par les diſpoſitions de ſon cœur que par les qualitez de ſon eſprit, il ſe fit d'illuſtres amis dont il ménagea la protection pour accélérer le ſuccès de la Réforme des Abayes de France: on peut compter de ce nombre Mr. Molé alors Procureur Général & depuis Premier-Préſident du Parlement de Paris & Garde des Sceaux de France, les Préſidens Hennequin & Nicolaï, & les Cardinaux de Sourdis & de Retz.

Le dernier à l'inſtance & à la perſuaſion de *D. Laurent Benard*, obtint du Roi Louis XIII. l'agrément pour l'introduction de la Réforme dans le Monaſtére des Blancs-Manteaux de Pa-

ris, qui delà ſe répandit dans toutes les Provinces du Royaume. Le *P. Benard* non content de ce premier ſuccès ala encore au Chapitre Général de la Congrégation de St. Vannes qui ſe tenoit à St. Manſui près de Toul en Loraine, pour y demander des Religieux dont la vie exemplaire pût afermir la nouvelle Congrégation de France; il obtint ce qu'il demandoit: il embraſſa lui même la réforme le jour même de ſa mort qui ariva au colége de Clugni le 21. jour d'Avril de l'an 1620.

Come il étoit véritablement pénétré de l'amour de ſon état, il n'a publié que des Livres qui concernent la ſainteté de notre inſtitut.

En 1616. il fit imprimer des *Paræneſes Crétiennes* ou *Inſtructions Monaſtiques ſur la Régle de St. Benoît*; ce ſont les conférences qu'il feſoit à ſes Religieux: il y en a 28. Le livre a été dédié au Cardinal de Loraine Archevêque de Reims & Abé de Clugni; & a été imprimé chez Pierre Chevalier.

Le *P. Benard* publia en cette même anée un autre livre qui a pour titre *de l'eſprit de la Régle de St. Benoît*; *en quoi il conſiſte*; *& des moyens pour l'aquérir*: ſpécialement de l'eſprit de l'Ordre de St. Benoît qu'il fait conſiſter en celui d'obéiſſance; avec une apologie pour ſa Régle. La traduction des Dialogues de St. Grégoire termine ce volume imprimé chez Regnaud Chandiére.

En 1618. il fit imprimer *l'Eloge Bénédictin*.

En la même anée il dona un Livre intitulé *le Mémorial de la vie Religieuſe*. C'eſt un 3. volume de Paræneſes Crétiennes; il y en a 29. ſur les trois vœux de Religion, ſur la réception des No-

Novices & des Moines étrangers, & ſur les principaux devoirs de l'état monaſtique. L'épitre dédicatoire à Me. Henriette-Caterine de Joyeuſe Ducheſſe de Guiſe eſt ſuivie d'une préface apologétique aux vrais Bénédictins & Bénédictines de France.

En 1619. il publia *la Police réguliére tirée de la Régle de St. Benoît*, où il eſt traité de la vocation d'un chacun, de l'étude, de l'œuvre manuel, de l'hoſpitalité des Religieux, & de tout ce qui regarde le gouvernement monaſtique; dédié à Mr. le Cardinal de Retz, & imprimé chez Pierre Giffart. Ce tome contient 24. Paræneſes.

Ces livres de Dom *Laurent Benard* ſont in 8. le plus ample de tous eſt ſon Mémorial de la vie religieuſe, qui contient plus de 1200. pages: on doit y rechercher beaucoup moins la délicateſſe du ſtile & le charme de l'onction, que de ſolides véritez.

Le P. Dom Luc d'Acheri dans ſon Catalogue des Auteurs Eccléſiaſtiques & le P. Felibien dans ſon hiſtoire de l'Abaye de St. Denis parlent avantageuſement de *D. Laurent Benard*.

BENETOT.

Dom JAQUES-MAUR BENETOT étoit de Rouen, où il prit naiſſance en 1613. il ſe conſacra à Dieu dans l'Abaye du Bec en Normandie le 28. Septembre 1632.

La facilité de ſon eſprit lui aplanit le chemin aux belles conaiſſances; & la variété de ſon érudition lui eût mérité un rang glorieux dans la République des Lettres, ſi les ocupations de la ſu-

ſupériorité lui euſſent permis de partager ſes ſoins: il aprit la langue ſainte pour lire avec plus de fruit les Saintes Ecritures.

D. Luc d'Acheri lui eſt redevable de la découverte d'un grand nombre d'Ouvrages d'Auteurs Aſcétiques, dont le Catalogue fut imprimé en 1648. l'édition de 1671. plus ample que la premiére fut augmentée ſur ſes mémoires.

Il eſt Auteur de la petite hiſtoire de St. Jean-de-Laon, qu'on voit à la fin du Geſibert: ce fut par ſes conſeils que D. d'Acheri joignit à l'Edition des Ouvrages de cet Abé ceux de Herman de Couci.

D. Maur Benetot étoit Prieur de St. Jean-de-Laon en 1651. il fut déchargé de la ſupériorité: il ſe retira en Auvergne & y mourut à St. Allire de Clermont le 17. de Juillet de l'an 1664.

BESSIN.

Dom GUILLAUME BESSIN de Glos-la-Ferriére paroiſſe du Diocéſe d'Evreux eſt né le 27. de Mars de l'an 1654. & a prononcé ſes vœux dans l'Abaye de Jumiéges le 27. Jour de Janvier de l'an 1674. étant âgé de 20. ans. Après le cours de ſes études, il a régenté pendant pluſieurs anées la Filoſofie & la Téologie dans les Abayes du Bec, de Seez & de Fécamp avec une fort grande réputation: en effet une élocution facile, une grande préſence d'eſprit dans la diſpute, une latinité pure & conciſe ont été les talens qui ont ſi fort relevé le mérite du *P. Beſſin*.

En 1697. étant Souprieur de Bones-nouvelles de Rouen, il entreprit de réfuter le ſiſtême du P. Lami de l'Oratoire ſur la Pâque, déja ſi vi-

ve-

vement ataqué par Mrs. Toinar, de Tillemont; Vitaſſe, le P. Mauduit de l'Oratoire, & autres Savans du premier ordre. Le mérite des combatans n'étona point le *P. Beſſin*, qui publia auſſi ſes réflexions ſur ce ſiſtême: ſans entrer dans le détail de tout ce que contiennent ces réflexions, il ſufit de remarquer que le *P. Beſſin* après avoir démontré par l'Ecriture & par l'autorité des anciens Ecrivains ſur tout de Filon, que J. C. fit la Pâque Juive la veille de ſa mort, il fait voir qu'il eſt impoſſible que l'immolation de la Pâque ſe ſoit faite dans le Temple & dans le Tabernacle, par raiſon du grand nombre de Victimes qu'on y immoloit, qui n'y auroient pu contenir du tems que duroit l'immolation qui n'étoit que de deux heures; & d'autres ſemblables raiſons de convenance. Si ſes objections n'ont pas tout le mérite de la nouveauté, au moins done-t-il un nouveau jour aux raiſons des autres, pour éclaircir une matiére déja aprofondie par des Savans, à la pénétration deſquels il étoit aſſez dificile que rien échapât: l'Auteur des notes ſur le troiſiéme tome des Lettres choiſies de Mr. Simon a même oſé avancer que cette réfutation du ſiſtême du P. Lami eſt la meilleure de toutes celles qui ont été publiées ſur cette conteſtation: c'eſt un ſentiment qui lui eſt propre, & tous les Savans n'ont pas concouru de leur ſufrage pour le favoriſer.

Le P. Lami ſe contenta d'écrire deux lettres au *P. Beſſin* qu'il fit inſérer dans le journal des Savans: elles ont été auſſi imprimées ſeparément avec l'aprobation de Mr. Dupin.

Le *P. Beſſin* a encore travaillé à la nouvelle Edi-

dition des œuvres de St. Grégoire, & il a fait la critique des Lettres de ce Saint, & les a enrichies de notes: il les a rangées ſelon l'ordre des tems. Il rend raiſon de ce changement dans une diſſertation qu'on voit dans cette nouvelle Edition. Il ſemble que ce que j'avance ici ne peut être raiſonablement conteſté, puisque j'ai pour garent le P. *Beſſin* même & que les Journaliſtes de Trévoux ont eu ſoin d'en informer le Public: cependant le R. P. de Ste. Marthe ſoutient que la complaiſance du *P. Beſſin* doit diminuer quelque choſe du revenu qu'il prétend tirer de la compoſition de cet Ouvrage; puisque le diſcours qu'il avoit compoſé pour juſtifier l'ordre cronologique dans lequel il a rangé les Lettres, étoit ſi défectueux, que le R. P. Général alors Prieur de St. Ouen employa plus de tems à le coriger, qu'il ne lui en auroit falu pour le compoſer: ce ſont les propres termes dont s'eſt ſervi ce Révérend Pére dans une Lettre dont il m'a honoré.

En 1717. le *P. Beſſin* a publié une nouvelle Edition des conciles de Normandie, après la mort de D. Julien Bellaiſe qui en eſt le véritable Auteur: il eſt vrai que le *P. Beſſin* en a fait la préface, ou plutot l'épitre dédicatoire au Clergé de Normandie.

Enfin il ſe prépare à doner au Public une nouvelle Edition du Livre que Laurent Bochet publia dans le ſiécle paſſé qui a pour titre *Decreta Eccleſiæ Gallicanæ*. Le *P. Beſſin* demeure actuellement dans l'Abaye de Saint Ouen de Rouen, où il eſt chargé, en qualité de Sindic, du ſoin des afaires qui regardent la Province de Normandie. On peut conſulter Mr. Dupin au XVII. ſié-

ſiécle de la Bibliotéque Eccléſiaſtique; & le journal de Trévoux du mois de Février 1706. p. 341.

BILLOUET.

Dom FILIPE BILLOUET diſtingué par ſon eſprit & par la diverſité de ſes talens, ſe ſeroit aquis une juſte réputation dans la Congrégation de St. Maur, ſi ſon avidité pour les Sciences n'eût abrégé ſes jours. Il enſeigna la langue Hébraïque dans l'Abaye de St. Etienne de Caen en l'an 1712. & il y profeſſa la Rhétorique l'anée ſuivante: il étoit dans cette ocupation, lorsque la République des Lettres fit une perte conſidérable par la mort de Mr. Prouſteau Profeſſeur en Droit de l'Univerſité d'Orléans: cet Home ſi célébre par ſon érudition légua en mourant ſa nombreuſe Bibliotéque aux Bénédictins de cette ville, à condition de la rendre publique trois jours de la ſemaine, en leur aſſignant un fond pour l'augmenter. Les Supérieurs ne balancérent pas dans le choix d'un Bibliotéquaire en la perſone de *D. Billouet* qui conçut ſes devoirs, & s'apliqua à les remplir avec trop d'exactitude: il voulut ſe rendre habile dans tout genre de littérature; enſorte qu'il pût répondre pertinemment à tous ceux qui viendroient le conſulter ſur toutes les eſpéces de Sciences, ſe croyant également redevable au Filoſofe, au Téologien, au Jurisconſulte, au Matématicien, à l'Hiſtorien &c. On ſe perſuadera aiſément qu'une étude ſi ſérieuſe & ſi diverſifiée épuiſa ſes forces; il mourut au Monaſtére de Bones-nouvelles d'Orléans en 1720. n'étant âgé que de 36. ans.

J'en

J'en fais mention dans cette Bibliotéque plutot pour aprendre au Public la perte qu'a faite la République des Lettres d'un Religieux de ce mérite, que pour anoncer ſes Ouvrages; puisque nous n'avons de lui qu'un Ecrit qu'il compoſa pour juſtifier l'Auteur qui a travaillé à l'Edition de Moréri de l'an 1718. contre les cenſures de Mr. le Clerc eccléſiaſtique du Séminaire de St. Sulpice: c'eſt un in 12. de 100. pages.

Il a encore compoſé en Latin un éloge funébre de Mr. Prouſteau en forme de proſe carée.

Il avoit deplus dreſſé le Catalogue des Livres de ſa Bibliotéque: mais je ne puis dire s'il a été imprimé.

BLAMPIN.

Dom TOMAS BLAMPIN de Noyon en Picardie, où il naquit en 1640. s'eſt rendu très célébre par l'Edition des Ouvrages de St. Auguſtin, * Edition très belle, très judicieuſe, & très bien concertée: auſſi ne peut-on diſconvenir que ſes Confréres ne lui ayent prêté un utile ſecours, & qu'il n'ait été éclairé des lumiéres de pluſieurs Savans qu'il étoit à portée de conſulter dans la capitale du Royaume.

Le projet d'une pareille Edition parut ſi utile, que les Perſones de la premiére diſtinction ſe firent un devoir de favoriſer l'entrepriſe des Bénédictins;

* S. Auguſtin naquit à Tagaſte le 13. de 9bre. de l'an 354. il fut ordoné Prêtre en 391. Evêque d'Hippone en 395. & il mourut le 28. jour d'Aout de l'an 430.

dictins; & Mr. de Lamoignon Premier-Préſident du Parlement de Paris leur ofrit d'interpoſer ſon crédit auprès du Roi pour leur obtenir la permiſſion d'établir chez eux une Imprimerie: ils n'acceptérent pas l'ofre de cet illuſtre Magistrat par des raiſons qu'on peut concevoir.

Dès qu'on eut formé ce deſſein dans la Congrégation de St. Maur, on choiſit pour l'exécuter D. François Delfau qui pouvoit être regardé à juſte titre come un des premiers eſprits du ſiécle: mais un triſte & fâcheux accident ayant enlevé en lui à la Congrégation un des Homes du monde ſur lequel elle pouvoit le plus juſtement fonder une gloire ſolide & durable, les Supérieurs ſe déterminérent dans le choix de *D. Tomas Blampin.* Ce Pére ſupléa par une ſcience atentive & discréte, à la vivacité d'eſprit ſurprenante & à tant d'autres talens que le P. Delfau avoit reçus du ciel pour conduire une pareille entrepriſe. Toute l'Edition eſt compriſe en onze tomes in folio, dont le premier & le ſecond parurent en 1679. & les autres dans les anées ſuivantes juſqu'en 1690. que fut publié le 10. tome, & l'onziéme en 1700; il contient la vie du St. Docteur & la table générale de ſes Ouvrages. Cette vie a été traduite en latin par D. Hugues Vaillant & par D. Jaques du Friſche ſur les mémoires que Mr. de Tillemont avoit libéralement comuniquez aux Bénédictins; à l'exception néanmoins de quelques changemens qu'ils y ont faits, mais de peu de conſéquence. Dans tout le cours de cette Edition les Bénédictins ne trouvérent de dificulté que dans le 2. tome qui contient les Lettres de St. Auguſtin: dans l'embaras de ſavoir quel arangement ils leur doneroient, s'ils ſui-

ſuivroient l'ordre cronologique ou celui des anciennes Editions, ils reçurent une lettre de Mr. l'Abé de Santeuil frére du Poéte, où il feſoit voir d'une maniére ſi évidente la néceſſité de ſuivre l'ordre cronologique, qu'ils n'eurent plus d'autre parti à prendre que de déférer à une déciſion auſſi juſte.

Ainſi tout concouroit à la gloire des Bénédictins, & chacun s'empreſſoit de les féliciter d'un travail ſi utile à l'Egliſe, qui rétabliſſant les Ouvrages du plus célébre des Péres dans leur pureté primitive, alarmoit les Proteſtans toujours atentifs à profiter des vicieuſes Editions des Péres, pour établir leurs Dogmes avec plus de ſécurité; lorsqu'un Ecrivain inconu déguiſé ſous le nom d'un Abé d'Alemagne, prétendit détromper tous les Savans de l'Europe, & faire voir que le principal motif des Editeurs de St. Auguſtin avoit été de favoriſer les nouvelles erreurs, & de répandre le Janſénisme. L'Ecrit de cet Auteur de 36. pages in 4. publié ſur la fin de l'an 1698 fut d'abord comuniqué aux Bénédictins de l'Abaye de St. Germain par Mr. l'Abé de Louvois : on y feignoit dans l'avertiſſement que cet Ecrit avoit d'abord été compoſé en Latin par un des plus conſidérables Abez d'Alemagne, & qu'on s'étoit cru obligé d'en faire une traduction Françoiſe : & pour doner quelque couleur à cette feinte, on en publia dans la ſuite quelques exemplaires Latins.

L'auteur dans cet écrit a prétendu démontrer deux véritez ſelon lui terribles & inconteſtables; la premiére que les Bénédictins n'ont rien fait dans leur édition de ce qu'auroient fait dans les circonſtances de Catoliques qui ſont convain-

cus que la condanation de Janſénius eſt juſte, que ſes Sectateurs ſont de vrais hérétiques, & que S. Auguſtin n'a jamais enſeigné leurs erreurs: la 2. qu'ils ont fait au contraire tout ce qu'auroient pu faire des eſprits artificieux, réſolus d'apuyer le Janſénisme, ſans dire toutefois ouvertement qu'on a eu tort de condaner Janſénius, & qu'on ne devoit pas le regarder come un Auteur qui s'eſt éloigné des principes & de la doctrine de St. Auguſtin. Ces deux chefs d'acuſation ſont fondez ſur treize preuves: la premiére qu'après une condanation auſſi formelle & auſſi réitérée que celle des cinq fameuſes propoſitions de Janſénius, il eſt ſurprenant que les Bénédictins n'ayent pas traité d'hérétiques ceux qui les défendent, & qu'ils n'ayent pas vangé St. Auguſtin de l'afront que lui font ceux qui les lui atribuent; & qu'ils ne ſe ſoyent pas réglez en cela ſur la conduite de M. l'Archevêque de Paris, qui dans la même ordonance a fait l'éloge de la doctrine de St. Auguſtin & la cenſure du Janſéniſme contenu dans le livre de l'expoſition: la 2. de ce que les Bénédictins, après avoir fait grand nombre de notes ſur les paſſages où le Docteur de la grace expliquant ces paroles de l'Apôtre, *Dieu veut que tous les Homes ſoyent ſauvez*, les entend du ſeul décret efficace de couroner les élus, ont afecté de n'en point faire ſur ceux où le Saint prouve que Dieu veut ſincérement le ſalut d'autres Homes que des Prédeſtinez: la 3. preuve du Janſéniſme des Bénédictins conſiſte dans le paralléle que fait le Critique de la doctrine des Docteurs de Louvain, qui dans leur édition ont fait des notes pour précautioner les Fidéles contre les principaux Dogmes de Calvin, & de celle des Bé-

né-

nédictins qui ſe ſont diſpenſez d'en faire contre ceux de Janſénius: la 4. preuve regarde le fameux paſſage de St. Auguſtin, *Perſeverares, ſi velles*, qui au ſentiment du bon Abé d'Alemagne avoit paru juſqu'ici une démonſtration ſenſible que S. Auguſtin, outre la grace efficace avec laquelle ſeule on persévére, avoit admis une grace ſufiſante avec laquelle on pouvoit véritablement persévérer, quoiqu'on ne le fît pas: les Bénédictins néanmoins ont éludé un témoignage auſſi déciſif en adoptant la remarque de Mr. Arnaud qui explique auſſi ce paſſage, *perſeverares, ſi velles*; *id eſt, ſi eadem voluntas maneret*, vous perſévereriez, ſi vous vouliez; c'eſt-à-dire, ſi vous demeuriez dans la même volonté: la 5. preuve eſt fondée ſur ce que les Bénédictins ont eu la préſomption de dire que le livre de la Grace préſente aux yeux toute l'économie de la Grace divine; *Univerſam divinæ Gratiæ œconomiam ſubjicit hic liber*: la 6. preuve concerne cet autre paſſage de St. Auguſtin, *Deus non deſerit, ſi non deſeratur*, que l'Abé impute aux Bénédictins d'avoir expliqué d'une maniére qui favoriſe le ſentiment des Novateurs, leſquels n'y reconaiſſent pas la Grace ſufiſante: les trois preuves ſuivantes roulent ſur la même matiére, & on y fait un crime aux Bénédictins d'avoir éludé la force des paſſages de St. Auguſtin qui établit le Dogme de la Grace ſufiſante; les notes de ces Péres ſervent de fondement à une pareille acuſation, ils ont mis celle-ci au Chap. 5. du livre de la Grace de J. C. *definitio Gratiæ* J. C. définition de la Grace de J. C. & ce ſomaire ſert d'explication à ces paroles, *un ſecours qui fait faire le bien par l'inſpi-*

ration d'une très ardente & très lumineuſe charité: la 2. note regarde le chap. 2. du livre de la corection & de la Grace, où ils ſe ſont ainſi exprimez; *gratia Dei per J. C. quænam ſit*, ce que c'eſt que la Grace de Dieu par J. C. la 3e. a pour objet les chap. 18. & 19. du livre 2. des mérites, & de la rémiſſion des péchez, où ils ont mis à la marge, *Gratia cur non omnibus nec ſemper Sanctis datur*, pourquoi l'on ne done pas la Grace à tous les Homes ni même toujours aux Saints: en 10. lieu l'Abé fait un crime aux Bénédictins de St. Maur d'avoir ſubſtitué une note à celle des Docteurs de Louvain, qui pouroit faire juger que ſelon St. Auguſtin toute Grace a l'effet pour laquelle Dieu l'ofre, *qui per Gratiam didicit, agit omnino quidquid agendum didicit*, celui qui eſt inſtruit par la Grace exécute entiérement tout ce qu'on lui a apris à faire: l'onziéme preuve qu'aporte l'Abé Aleman de l'atachement des Bénédictins à l'erreur, conſiſte à dire qu'ils ont rendu cette raiſon de ce que Dieu n'ordone rien d'impoſſible *parceque tout eſt facile à la charité*, c'eſt-à-dire, ajoute-t-il à la Grace efficacé à laquelle rien ne réſiſte: la 12. preuve regarde la liberté, en ce que les Bénédictins ſe ſont perſuadez que St. Auguſtin avoit admis une autre liberté d'indiférence que celle de Julien, en s'expliquant ainſi, *Libertas quid ſecundùm Julianum:* enfin la 13. preuve qui eſt come le ſurtout de la critique du Cenſeur, conſiſte à leur reprocher qu'ils ont ajouté à la fin de leur X. tome l'analiſe du livre de la Corection & de la Grace de la compoſition de Mr. Arnaud, qui, ſelon lui, renferme tout le poiſon du Janséniſme. Voilà tout le précis de ce libelle.

Le

Les Bénédictins croyant trouver dans la pureté de leur intention une reſſource à la critique maligne d'un ennemi jaloux de leur réputation, prirent d'abord le parti de mépriſer ce libelle; mais quelque injuſte que ſoit un ſoupçon en matiére de Religion, il n'eſt pas permis d'y être inſenſible: auſſi publia-t-on à ce ſujet quelques piéces fugitives, où on les railloit aſſez agréablement. La Lettre d'un Bénédictin non Réformé & celle d'un Abé Comandataire donérent une ſcêne au Public qui ne put être agréable aux Bénédictins: Mr. l'Evêque de Chartres & le Curé de St. Sulpice furent les premiers à interpréter dèsavantageuſement leur ſilence. Dans une auſſi funeſte conjoncture le célébre Mr. Boſſuet Evêque de Meaux devint leur protecteur auprès du Roi, & ſe rendit garent de la pureté de leur doctrine: enfin les Supérieurs ſe déterminérent dans le Chapitre tenu au mois de Mai de l'an 1699. d'ordoner au P. Lami de réfuter la lettre de l'Abé Aleman; il le fit par un écrit qui a pour titre, *Lettre d'un Téologien à un de ſes amis ſur un libelle qui a pour titre Lettre d'un Abé de* * * *. Dans le même tems le R. P. de Sainte Marthe publia ſes réflexions adreſſées à un Evêque; & ſix mois après il parut une nouvelle lettre de ſa façon adreſſée à un Docteur de Sorbone. Le P. de Montfaucon étant à Rome y fit imprimer avec la permiſſion du Maitre du Sacré Palais un écrit fort précis & d'une Latinité fort pure, qui fournit une nouvelle matiére aux adverſaires des Bénédictins de laſſer leur patience par une injuſte critique: car ayant été imprimé à Paris, on publia que la permiſſion ne devoit pas ſurprendre, & que l'édition de Rome

étoit fort diférente de celle de Paris. Cet écrit a pour titre, *Vindiciæ editionis S. Auguſtini a Benedictinis adornatæ, authore D. B. de Riviére*: imprimé chez Kormarec.

Les bruits préjudiciables à la probité des Bénédictins ſe diſſipérent à Rome, lorsqu'on eut vu l'exemplaire imprimé à Paris: le Cardinal Colloredo en têmoigna ſon indignation, & le Cardinal Cantelmi Archevêque de Naples écrivit au R. P de Montfaucon une lettre Latine très vive & très animée contre ceux qui avoient entrepris de décréditer l'édition des Péres de St. Maur. Mais nul des Ouvrages publiez ſur cette matiére n'excita d'avantage la curioſité publique qu'un écrit qui a pour titre, *Lettre d'un Eccléſiaſtique au R. P. E. L. J.* imprimé à Oſnabrug, ou pour parler plus véritablement à Rouen; & dont on a cru le P. Maſſuet Auteur: ce petit Ouvrage eſt écrit avec un ordre fort métodique, d'un tour agréable, le ſtile en eſt pur & naturel, & l'Auteur y dévelope fort bien la doctrine de St. Auguſtin ſur la matiére de la Grace.

Il opoſe 13. démonſtrations pour prouver la Catolicité des Bénédictins aux 13. prétendues preuves qu'avoit avancées l'Abé Aleman pour doner ateinte à la pureté de leur foi. Pour déruire la premiére, il diſtingue avec beaucoup de diſcernement les devoirs d'un Critique d'avec ceux d'un Téologien; il avoue que ce dernier qui entreprend d'expliquer un Auteur eccléſiaſtique, doit faire des diſſertations ſur les endroits conteſtez, éclaircir les paſſages obſcurs par d'autres plus clairs, & juſtifier l'Auteur des erreurs qu'on lui impute mal à propos, il doit enfin faire des comentaires par tout où il convient; mais

l'Edi-

l'Editeur des Ouvrages d'un Pére ne peut ſe preſcrire les mêmes régles, uniquement atentif à rétablir les endroits que l'ignorance ou la malice des copiſtes a corompus, ſon habileté conſiſte à les conférer avec les plus anciens & les meilleurs Manuſcrits, à faire un juſte diſcernement des Ouvrages vrais ou ſupoſez, à doner le texte de l'Auteur dans toute ſa pureté, & à faire à la marge de très fidéles ſomaires des articles & des endroits principaux, dans lesquels un Lecteur trouve l'abrégé de la doctrine & des principes de l'Auteur. Les Bénédictins ſont entrez dans ces vues en publiant leur édition de St. Auguſtin, & puisqu'il n'étoit pas de leur devoir d'éclaircir les dificultez qui regardent le Janſéniſme, il eſt injuſte de ſoupçoner leur foi; de même qu'on ne peut rendre ſuſpecte la doctrine de Fronton du Duc qui n'a pas juſtifié par une apologie ce Pére qu'on a acuſé de Sémi-Pélagianiſme : & cette raiſon ſert pareillement à les juſtifier de ce qu'ils n'ont pas imité la conduite de Mr. l'Archevêque de Paris, puisqu'il eſt du devoir d'un Prélat d'inſtruire ſon Peuple, & de le précautioner contre des erreurs qu'il a cru remarquer dans un livre qu'il cenſure.

Cette premiére objection détruite, le P. Maſſuet fait voir que le ſecond reproche n'eſt fondé que ſur une ſupoſition; les notes que le Cenſeur prétend que les Bénédictins ont répandues en grand nombre ſur ces paſſages, où St. Auguſtin expliquant ces paroles de l'Apôtre, *Dieu veut que tous les Homes ſoyent ſauvez*, les entend du ſeul décret efficace de couroner les élus, ces notes, dis-je, n'étant que des renvois aux autres Ouvrages de St. Auguſtin, le paralléle qu'il fait

de la doctrine des Docteurs de Louvain avec celle des Péres de St. Maur, ne peut que leur être favorable, puisque ce ſont le plus ſouvent les mêmes ſomaires; mais ceux des Bénédictins ſont plus fidéles, plus conformes au texte, & en plus grand nombre, & la critique de leur édition eſt bien mieux entendue. Le P. Maſſuet dit enfin qu'ils n'ont pas dû faire des notes contre un fantôme d'erreur qui n'a jamais eu de partiſans. Sur ce qui regarde le fameux paſſage de St. Auguſtin, *Perſeverares, ſi velles*; il me ſufit qu'il ait paru aux Catoliques une démonſtration ſenſible de la Grace ſufiſante: il eſt vrai que ce qui dona lieu à St. Auguſtin d'expliquer ce paſſage, ce fut l'alarme que prirent quelques Moines du Monaſtére d'Adrumet, qui n'ayant pas compris le ſens de la lettre à Sixte, s'imaginérent que ſi la Grace étoit efficace par elle-même, & la perſévérance un don ſingulier de Dieu, ce ſeroit inutilement qu'on reprendroit les Pécheurs, parcequ'ils auroient lieu de dire qu'ils n'ont pas eu le pouvoir de perſévérer: il répond que ces Pécheurs n'ayant paſſé d'une bone vie à une mauvaiſe que parcequ'ils l'ont voulu, il eſt toujours vrai de dire qu'ils auroient perſévéré s'ils avoient voulu; or la note des Bénédictins eſt juſte, parceque St. Auguſtin répondant à ces Moines, ſembloit ſe contredire & atribuer avec les Pélagiens & les Sémi-Pélagiens la perſévérance à la volonté; c'eſt pourquoi il étoit néceſſaire que les Bénédictins dans une note déterminaſſent le vrai ſens des paroles de St. Auguſtin, qu'on peut remarquer dans d'autres Ouvrages. D. Maſſuet aſſure enfin que cette note ne porte même aucun préjudice au ſiſtême de la Grace ſufiſante.

Sur

Sur la 5. preuve il répond qu'il eſt glorieux aux Bénédictins qu'on leur reproche de s'être fait un ſcrupule de s'écarter du ſentiment de St. Proſper & du célébre Cardinal Noris, qui diſent expreſſément que le livre de la Corection & de la Grace préſente aux yeux toute l'économie de la Grace Divine. Je n'entre point dans le raiſonement qu'il fait pour apuyer ce ſentiment; il eſt inutile de faire l'Apologie de la foi des Bénédictins, quand ils ont pour garens de la pureté de leur Doctrine d'auſſi célébres Auteurs.

Pour détruire la 6. preuve Dom Maſſuet fait voir qu'il eſt faux que les Catoliques ayent trouvé la Grace ſufiſante dans ce paſſage, *Deus non deſerit, ſi non deſeratur*, puisque les Péres du Concile de Trente à qui l'on ne peut conteſter le titre de Catolique, ſe ſervent ſeulement de ce paſſage pour établir la diférence que mettent les Catoliques entre les péchez véniels & les péchez mortels, en ce que ceux-ci nous privent de la Grace ſantifiante dont ceux-là ne nous privent pas. Il démontre pareillement que les Bénédictins par ces termes, *gratiæ Chriſti definitio*, n'ont pas prétendu doner l'excluſion à la Grace ſufiſante; ils ont fait cette remarque ſur un paſſage de St. Auguſtin qui répond à Pélage, lequel ſe vantoit dans ſa lettre à Paulin d'avoir confeſſé la vraye Grace de Dieu: le St. Docteur obſerve que ce n'étoit pas ſe former une juſte ideé de la Grace Crétienne, que de la faire conſiſter dans la rémiſſion des péchez; il faloit de plus admettre quelque ſecours pour faire le bien par l'inſpiration d'une très ardente & très lumineuſe charité, *adjutorium bene agendi per inſpirationem flagrantiſſimæ & luminoſiſſimæ Charitatis:*

les Bénédictins ont donc eu raiſon de remarquer ſur ce paſſage que c'eſt là la définition de la vraye Grace de J. C. „ Si ces paroles ſont „ la définition que done St. Auguſtin de la Gra„ ce de J. C., dit l'Abé Aleman, cette défini„ tion doit convenir à toutes les eſpéces de „ Graces de J. C. que St. Auguſtin admet : or „ il eſt évident que cette définition ne convi„ ent point à la Grace ſufiſante : donc &c. “ Vive la Logique d'Ariſtote, s'écrie l'Eccléſiaſtique, elle eſt d'un grand ſecours pour l'intelligence de St. Auguſtin. Il fait voir enfin que cet argument eſt captieux, & que l'Abé n'a pas traduit ce paſſage de St. Auguſtin, come il auroit dû le traduire, *adjutorium bene agendi per inſpirationem flagrantiſſimæ atque luminoſiſſimæ charitatis*, un ſecours qui fait faire le bien par l'inſpiration d'un très ardente & très lumineuſe charité: trouvez bon, lui dit-il, mon Pére, qu'on vous faſſe deſcendre de Logique en troiſiéme pour y aprendre ſi le Gérondif ſignifie de ſoi l'acte ou la puiſſance ; le moindre petit écolier vous diroit qu'il faut traduire *adjutorium bene agendi*, un ſecours pour faire le bien. Il dit enfin que Perſone n'a pu mieux entrer dans ce paſſage que St. Auguſtin même, & que c'eſt la même choſe que ce qu'il apelle 26. lignes plus bas, *Gratiam quâ adjuvamur ad aliquid agendum*; & il conclut qu'il n'y a point de Grace même ſufiſante qui ne faſſe toujours faire quelque bien par une inſpiration au moins comencée, ou par quelque acte imparfait d'une très ardente & très lumineuſe charité.

La 8. preuve que l'Abé Aleman done du Janſéniſme des Bénédictins n'embaraſſe pas plus le

P. Mal-

P. Maſſuet: il découvre en habile critique ſes artifices, & il fait voir que ce n'eſt que par la mutilation d'un paſſage de St. Auguſtin que l'Abé a couvert ſa critique de quelque air de vraiſemblance ; & en rétabliſſant le paſſage du St. Docteur dont il a retranché plus de la moitié, il eſt évident que les Bénédictins ne pouvoient moins mettre à la marge que ce ſomaire, *gratia Dei per J. C. quænam ſit* : il prétend qu'après que St. Auguſtin a fait voir que, quoique les Homes puiſſent éviter tous les péchez, ils ne les évitent pas tous, parcequ'ils ne le veulent pas, & que Dieu permet qu'ils ne le veulent pas ; que cette mauvaiſe volonté néanmoins vient de nous ; & que la bone volonté qui nous porte à Dieu eſt un effet de la Grace qui nous excite & nous aide : il demande enſuite pourquoi Dieu veut convertir les uns à lui & punir les autres ; il répond que les ſecrets de ſa juſtice ſont ſi cachez qu'ils ne ſont conus que de lui ſeul ; & il ajoute qu'il ne done pas même à ſes Saints ou la conaiſſance de quelque action de juſtice, ou une délectation victorieuſe pour l'exécuter. Les Bénédictins pouvoient-ils donc moins faire pour prendre la penſée du St. Docteur & doner une juſte idée de la queſtion, que de mettre à la marge ce ſimple ſomaire, *pourquoi la grace n'eſt pas donée à tous ni même toujours aux Saints* ; ce qui avoit ſervi de fondement au 9. reproche de l'Abé Aleman.

Le P. Maſſuet détruit l'acuſation que l'Abé fait aux Bénédictins dans ſa 10. preuve d'avoir ſuprimé une note des Docteurs de Louvain en vue d'afoiblir le témoignage de St. Auguſtin qui parle d'une Grace dont on empêche l'effet,

en assurant que le somaire des Bénédictins a une parfaite conformité avec le texte ; & que ces paroles, *qui per gratiam didicit, agit omnino quidquid agendum didicit*, renferment entiérement le sens de St. Augustin, puisqu'il dit expressément que l'instruction peut être véritablement apelée Grace, quand Dieu la répand au dedans de nous-mêmes, ensorte qu'il ne nous découvre pas seulement la vérité, mais qu'il nous done aussi la charité: & il conclut que quiconque est instruit de cette maniére, c'est-à-dire, par la charité, exécute entiérement ce qu'il a apris à faire.

D. Massuet se fonde sur les mêmes raisons pour détruire l'onziéme preuve ; & il fait voir que le somaire qu'ont mis les Bénédictins, *libertas quid secundùm Julianum*, n'a rien qui puisse justifier le reproche que leur fait l'Abé Aleman d'avoir admis une autre liberté d'indiférence que Julien. Il opose enfin deux raisons solides à la derniére acusation qui regarde l'analise de Mr. Arnaud : la premiére que cette analise ne contient rien que de catolique & d'ortodoxe, puisque c'est un abrégé de la Doctrine de St. Augustin ; la 2. qu'on ne peut en faire un reproche aux Bénédictins après les démarches qu'ils ont faites pour doner à leurs Adversaires la satisfaction qu'ils desiroient.

Le Poéme que publia la P. Nageon sur les écrits des Jésuites, fut pareillement estimé des Conaisseurs : en effet la pensée en est juste, le tour heureux, sa raillerie fine, les vers noblement exprimez, on peut dire enfin qu'il y a beaucoup de sel & d'agrément dans ce petit

Ouvra-

Ouvrage, dont il ſe publia une ſeconde Edition à Bezançon en 1702.

Les amis de l'Abé Aleman qui virent qu'ils étoient devenus l'objet de l'indignation publique, & que le jugement des véritables Savans leur étoit défavorable, opoſérent à ces écrits une réponſe intitulée, *Mémoire d'un Docteur en Téologie à Noſſeigneurs les Prélats de France*: & une autre intitulée, *Conduite que les Bénédictins ont tenue* &c. Ces écrits avec les lettres de l'Abé Aleman, d'un Bénédictin non Réformé, & de l'Abé Comandataire, furent condanez par un Décret doné à Rome le 2e. jour de Juin de l'an 1700: on répandit auſſi dans le Public quelques piéces Manuſcrites que l'impoſture & la calomnie caractériſoient ſi fort, qu'on n'oſa les confier au grand jour de l'impreſſion.

Les eſprits s'aigriſſoient ainſi de jour en jour, lorsque le P. Lami publia un nouvel écrit qui a pour titre, *Plainte de l'Apologiſte des Bénédictins à Noſſeigneurs les Prélats de France*; où les Auteurs du trouble étoient citez au tribunal de Mgr. l'Archevêque de Paris: cet écrit dèsarma la critique; & on eut recours à l'autorité du Roi, qui voulut bien interpoſer ſon auguſte nom pour calmer le feu d'une conteſtation dont les ſuites pouvoient être dangereuſes.

Si la diſpute fut vive & ardente, & excéda les bornes que ſe doit preſcrire la charité Religieuſe, la réconciliation eut les aparences d'une paix ſincére & crétienne. On lut dans tous les Monaſtéres des Bénédictins & dans toutes les maiſons des Jéſuites les ordres du Roi qui preſcrivoit le ſilence aux deux Sociétez: les Jéſuites priérent le P. Charlier célébre Prédica-

teur de prêcher leur Saint Ignace ; & on assaisona le repas de tout ce qui pouvoit contribuer à oublier les premiers diférends.

Il est à remarquer que durant toute cette dispute le P. *Blampin* sacrifia à son amour pour la paix le plaisir d'être lui même le défenseur de son propre Ouvrage: dès que le premier tome parut, il avoit été contraint de se justifier devant Mgr. l'Archevêque de Paris sur les acusations d'un Capucin dont toute la science ne put tenir contre la modération du P. *Blampin*, qui soutenue d'un véritable zéle pour une saine doctrine dèsarme toujours la critique la plus jalouse & la plus acharnée.

Entre tous les écrits qu'on publia dans cette contestation contre les Bénédictins il n'y en eut point qui portât un caractére plus satirique que celui qui a pour titre, *Réflexions sur la conduite qu'ont tenue les Bénédictins*: ce livre est plein d'allégations injurieuses, mais on y avance surtout trois faits dont on a démontré la fausseté. Le premier que les jeunes Péres Bénédictins avoient été refusez aux Ordres à Beauvais & au Pui en Velai pour avoir répondu en bons Jansénistes sur les matiéres de la Grace: il n'étoit pas libre aux Bénédictins de rapeler l'histoire de Beauvais, depuis laquelle il s'étoit écoulé un grand nombre d'anées, mais celle du Pui arivée dans le tems que le Critique composoit son libelle & caractérisée par les mêmes particularitez come il l'avançoit, les engagea à demander une atestation à l'Evêque de ce Diocéze; cet illustre Prélat témoigna que depuis 40. ans qu'il étoit Evêque, il avoit conféré les Ordres aux Péres Bénédictins de la Congregation de St. Maur

Maur dans tous les tems qu'ils s'étoient préſentez, avec une égale ſatisfaction de leur piété & de leur doctrine, come la doivent avoir les plus ſaints & les plus ſavans Religieux de l'Egliſe de Dieu : on laiſſe à juger de l'effet que produiſit dans le Public une aprobation auſſi honorable. Le 2. fait controuvé regarde la conférence de Bones-nouvelles de Rouen, où les Jéſuites & les Bénédictins par la médiation de Mr. de Montolon alors Premier-Préſident du Parlement de Rouen, conſentirent à entrer enſemble dans la discuſſion des preuves de l'Abé Aleman ; on répandit auſſitot dans le Public que cette conférence n'avoit pas été à l'avantage des premiers, qui avoient rendu homage à la catolicité des Bénédictins en dèsavouant les acuſations de l'Abé Aleman : le peu de ſuccès de cette conférence done lieu à l'hiſtorien de dire que les Jéſuites n'étant alez à Bones-nouvelles que pour y prendre le plaiſir de la promenade, tombérent là come dans une eſpéce d'embuſcade, & ſe trouvérent au milieu d'une troupe de Savans dévouez aux Auteurs de l'édition de St. Auguſtin : il eſt aiſé de ſe convaincre de la fauſſeté de cette relation, puisque cette aſſemblée n'étoit compoſée que de Mr. le Premier-Préſident, de deux Jéſuites, du P. de St. Marthe & d'un de ſes Religieux. Le 3. fait avancé dans ce libelle qui n'a pas plus de vraiſemblance que les précédens, concerne l'analiſe du livre de la Corection & de la Grace que les Bénédictins avoient mis à la fin de leur X. tome : l'outrageant Critique pour doner à cette hiſtoire une teinture de vérité, s'égaye d'une maniére qui ne peut faire impreſſion que ſur des eſprits paſſio-

paſſionez contre les Bénédictins; il dit donc que, ces Peres ſachant que cette analiſe étoit dans la Bibliotéque d'un Prélat dont ils avoient ſujet de redouter le zéle, prirent les meſures de la lui enlever; jamais, a-t-il la hardieſſe d'avancer, filou n'a tourné plus adroitement autour d'une bourſe, que les Bénédictins firent autour de cette analiſe; tantot c'étoit Dom Prieur qui ſous prétexte de rendre viſite au Prélat remarquoit le lieu où étoit le X. tome de St. Auguſtin, tantot c'étoit un Savant qui aloit conſulter un paſſage, tantot D. Procureur qui aloit lui parler d'une afaire, tantot D. Tirrier ſous prétexte d'examiner un titre, enfin, dit-il, on ne ſait par qui & coment; mais l'analiſe fut enlevée. Je ſuis entré dans ce détail pour faire voir juſqu'à quel excès peut aler un Adverſaire hardi & préſomptueux, quand il ſe livre à la paſſion de nuire & de décrier ceux avec qui il n'eſt pas uni de ſentimens: ce qu'il y a de vrai dans ce récit, c'eſt que les Bénédictins dont le caractére pacifique & ennemi des conteſtations a toujours été un préjugé en faveur de leur catolicité, étant informez que Mr. Bertier qui depuis fut Evêque de Blois, avec qui ils avoient l'honeur d'être en liaiſon, avoit cette analiſe, ils la lui furent demander, & ne l'ayant pas trouvé, l'arachérent du livre, l'Abé aprouva leur procédé & continua à les honorer de ſa bienveillance.

l'Edition * de St. Auguſtin finie, les Supérieurs

* Je n'entreprendrai pas de parler ici de toutes les Editions des Ouvrages de ce St. qui ont precédé celle de Bénédictins; parceque le nombre en eſt infini: les plus conſidérables ſont celles de I. Amerbach pu-

rieurs élevérent le P. *Blampin* aux premiéres Supérioritez: il a rempli ſucceſſivement celles de St. Nicaiſe, & de St. Remi de Reims, où il avoit fait profeſſion le 19. jour de Décembre de l'an 1685. & de ſaint Ouen de Rouen: en 1708. il fut fait Viſiteur de la Province de Bourgogne; & il mourut dans l'Abaye de St. Benoît-ſur-Loire le 13. jour de Février de l'an 1710. âgé de 70. ans.

l'Auteur de la table des Auteurs Eccléſiaſtiques fait mention de cet Auteur; & Mr. de Vigneul-Marville dans ſes mêlanges d'hiſtoire & de Littérature.

BONNET.

Dom SIMON BONNET naquit au Pui en l'an 1652. & fit profeſſion de la Régle de St. Benoît dans l'Abaye de Notre-Dame de l'Adorade de Toulouſe l'onziéme jour de Mai de l'an 1671.

Après avoir profeſſé la Filoſofie & la Téologie pendant onze ans dans les Abayes de Fécamp de Jumiéges, il fut nomé au chapitre général de 1693. Prieur de Notre-Dame de Joſafat dans le faubourg de Chartres; en 1696. Prieur de St. Germer de Flei, où il conçut le projet du Livre qui a pour titre, *Biblia maxima Patrum*, c'eſt-à-dire, un précis de tout ce que les S. Péres ont écrit de plus beau & de plus fort ſur l'Ecriture Sainte. Le *P. Bonnet* étoit extrêmement laborieux, & comé les ocupations de la Supériorité ne lui laiſſoient pas tout le tems pour la compoſition d'un Ouvrage de cette nature, il s'en

bliée en 1504. d'Eraſme à Bâle en 1529. & des Docteurs de Louvain à Anvers en 1677.

s'en fit décharger en 1702. & se retira dans l'Abaye de St. Ouen de Rouen ; où toujours atentif à l'exécution de cette pénible & glorieuse entrepriſe, ſes travaux conſumérent ſa ſanté & l'enlevérent de ce monde l'onziéme jour de Février de l'anée 1705. âgé de 53. ans. D. Etienne Hideux & un autre Religieux continuent & perfectionent cet Ouvrage.

BONNET.

Sieur JEAN BONNET Convers fit imprimer à Clermont en 1689. un livre in 12. qui a pour titre : *des Propriétez & qualitez des Eaux Minérales.* Il mourut à Chezal-Benoît le 26. Avril 1692.

BOUGIS.

Dom SIMON BOUGIS étoit de Seez en Normandie où il prit naiſſance en 1630. & il ſe conſacra à Dieu par la profeſſion Religieuſe dans l'Abaye de Vendôme le 6. jour de Juillet de l'an 1651. en la 21. anée de ſon âge. Il s'eſt toujours également rendu recomandable par ſon eſprit, ſa piété & ſa conduite : pour récompenſer les ſervices qu'il avoit rendus à la Congrégation dans les diférens emplois qui lui avoient été confiez, on lui déféra d'une voix unanime la premiére Supériorité. On vit alors que notre ſiécle produit come dans les premiers tems des Perſones humbles, plus atentives à nourir en elles les ſentimens de la piété crétienne, qu'à ſe laiſſer éblouir par des emplois qui pouroient fortifier leur amour propre : le *P. Bougis* craignant que ce rang

ce rang ne devînt l'écueil de ſa vertu & de ſa piété, prit le parti de s'enfuir avant qu'il fût nomé Général; & il ſe retira dans la ſolitude de Jumiéges, où il demeura pendant deux anées, y rempliſſant toujours les devoirs d'un vrai crétien & d'un parfait Religieux. Après la mort du P. Trochon arivée en 1701. il fut rapelé à Paris, & fait de nouveau Aſſiſtant: en 1705. on lui déféra une ſeconde fois l'honeur qu'il avoit refuſé, & qu'il accepta dans un pur eſprit de ſoumiſſion & d'obéiſſance: il a gouverné la Congrégation pendant ſix ans, avec une ſageſſe & une conduite qui ont fait l'admiration de ceux qui aiment le bon ordre & la régularité.

En 1674. le *P. Bougis* publia un volume in 4. de méditations crétiennes pour les Novices & les jeunes Profès & pour tous ceux qui ſont encore dans la vie purgative; imprimé chez Louis Billaine.

Il avoit encore compoſé un Ouvrage conſidérable qui a pour titre, *Idea Religioſi in operibus S. Bernardi adumbrata*: il s'en eſt répandu pluſieurs copies; mais il n'a pas été imprimé.

Enfin comblé de mérite & d'anées le *P. Bougis* mourut en l'Abaye de S. Germain-des-Prez le 1. jour de Juillet de l'an 1714. âgé de 84. ans.

l'Auteur de la table des Auteurs Eccléſiaſtiques fait mention de lui ſous le nom de Tachor.

BOUILLART.

Dom JAQUE BOUILLART de Meulent au Diocéze de Chartres où il eſt né en 1669. s'eſt conſacré à Dieu par ſa profeſſion ſolennelle dans l'Abaye de St.

de St. Faron de Meaux le 1. jour de Septembre de l'an 1687. âgé de 18. ans.

Il a publié en 1718. le vrai Martirologe d'Uſuard Moine de St. Germain, imprimé ſur l'original même d'Uſuard, qu'on conſerve dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez. Ce Martirologe eſt précédé d'une préface qui contient des remarques & des obſervations fort amples, dans leſquelles le *P. Bouillart* réfute les objections du P. du Solier Jéſuite qui dans ſon Edition du Martirologe d'Uſuard publiée en 1714. a prétendu après Molan & Bollandus, que le Manuſcrit de St. Germain-des-Prez n'eſt point l'original d'Uſuard; que les deux Manuſcrits dont l'un a été autrefois de la Chartreuſe du Montdieu près d'Enguien, dont l'écriture eſt de l'onziéme ſiécle & l'autre de l'Egliſe Catédrale de Tournai dont l'écriture eſt du 13. ſiécle, renferment le texte pur d'Uſuard préférablement à celui de St. Germain; qui cependant de l'aveu même de ce R. P. Jéſuite eſt plus ancien que les deux autres. Les conjectures du P. du Solier ſont fondées ſur les fréquentes ratures qu'on voit dans le Manuſcrit de St. Germain; car ſi c'étoit le Manuſcrit autografe, pourquoi ne verroit-on pas dans les copies les changemens qu'on voit dans l'original, dont les copies ne ſont qu'un fidelle extrait?

Les preuves du *P. Bouillart* pour afermir les Religieux de l'Abaye de St. Germain-des-Prez dans la poſſeſſion du ſeul autentique, original, & autografe Manuſcrit du Martirologe d'Uſuard, conſiſtent en ce que 1. l'écriture eſt conſtament du 9. ſiécle; 2. il a été écrit avant l'an 877. puisque le Nécrologe qui y eſt joint

joint ne marque pas la mort de Charles-le-Chauve ; 3. il a été préſenté à Charles-le-Chauve étant encore Roi, *Domino Regum piiſſimo*, come porte le Manuſcrit de St. Germain ; 4. il a été écrit dans l'Abaye de St. Germain, parceque les ſolennitez propres à cette Abaye y ſont marquées ; 5. il y a été en uſage au moins pendant trois ſiécles, puisque les ſolennitez qui y ont été introduites depuis Uſuard y ſont ajoutées en marge ; 6. que depuis ce tems là l'Abaye n'a été exposée à aucun incendie, & n'a point été pillée. Quant aux ratures, corections, & additions qu'on voit dans le Manuſcrit de St. Germain, le *P. Bouillart* répond à cette objection d'une maniére qui doit ſatisfaire toute Perſone raiſonable, qui cherche la vérité, indépendament de ſes préjugez ; & qui ne ſe livre point à la paſſion de critiquer & de reprendre ſans ménagement.

Ce Martirologe fut dédié & préſenté à Charles-le-Chauve : il eſt plauſible qu'Uſuard ne lui préſenta pas l'original qu'il retoucha depuis, & dans lequel il fit les changemens qu'on y remarque : cependant toutes les copies furent dreſſées ſur le Manuſcrit de Charles-le-Chauve ; ainſi on ne doit pas être ſurpris qu'elles ſoyent diférentes du Manuſcrit qu'on conſerve dans l'Abaye de St. Germain.

Outre les obſervations de la préface, ce livre eſt parſemé de notes, qui ſont autant d'éclairciſſemens ſur le texte du Martirologe : * ce li-

* Nous avons le Martirologe d'Uſuard publié par Molan in 8. avec des notes : une autre Edition à Rouen en 1670. in fol. min. & une autre encore à l'uſage de Citeaux imprimée à Paris en 1689.

ce livre in 4. imprimé chez François Giffart en 1718. eſt terminé par une table alfabétique de tous les Saints dont il eſt fait mention dans le Martirologe d'Uſuard. Il parait que l'Auteur a voulu imiter le ſtile de Térence dans cet Ouvrage qu'il a compoſé en maniére de dialogue: le genre de diſſertation auroit été plus convenable en traitant cette matiére.

Je n'entrerai pas dans la conteſtation qu'ont enſemble le P. Thuillier & le *P. Bouillart* ſur l'Edition de ce Martirologe: D. Thuillier prétend que *D. Bouillart* n'a d'autre part à cette Edition que la peine qu'il a eue de colationer les Manuſcrits; d'autre côté *D. Bouillart* ſoutient qu'il en a conçu le deſſein, qu'il en a fait les remarques, & qu'il doit s'atribuer toute la gloire qui lui peut revenir d'un pareil travail. Je n'ai garde de décider ſur une pareille conteſtation, qui n'a rien qui puiſſe intéreſſer le Public.

D. Bouillart a encore compoſé l'hiſtoire de l'Abaye de St. Germain-des-Prez imprimée à Paris chez Grégoire du Pui en l'anée 1723. in fol. Elle eſt diviſée en cinq livres dans lesquels il parle de la fondation de cette Abaye qui reconait pour ſon fondateur Childebert 1. fils du grand Clovis: de St. Germain Evêque de Paris qui a choiſi dans ce lieu ſa ſépulture; on y voit un abrégé de ſa vie: des événemens les plus remarquables durant l'adminiſtration des premiers Abez: des ſépultures des Rois & Reines de la premiére Race: de la cérémonie du ſacre de Pepin qui aſſiſta avec Charlemagne ſon fils à la célébre translation du corps de St. Germain. Il fait mention des priviléges acordez à l'Abaye par Charlemagne, & Louis-le-Dé-

le-Débonaire ; & il done de juſtes louanges aux Abez Lansfroi, Wichad, Robert, Irminon, & autres qui ont vécu ſous le regne de ces Princes : il y fait une mention plus particuliére d'Hilduin un des favoris de Louis-le-Débonaire: il y fait auſſi la deſcription du ſiége de Paris. Je n'entrerai point dans le détail des autres événemens remarquables circonſtanciez dans cette hiſtoire ; come du diférend qu'eut cette Abaye avec l'Univerſité de Paris, & autres choſes pareilles qui n'ont point de raport à mon deſſein.

BOUQUET.

Dom MARTIN BOUQUET né à Amiens en 1685. a fait profeſſion en l'Abaye de St. Faron de Meaux le 6. jour d'Aout de l'an 1706. il a été envoyé à Paris pour être aſſocié aux études du R. P. de Montfaucon, & pour prendre ſous cet habile maitre la teinture des bones lettres & le gout des véritables études. Il travaille ſur Joſéphe l'hiſtorien ſurnomé Flavius : il y a déja plus de 50. ans que Mr. l'Abé Gallois témoignoit ſouhaiter qu'il ſe trouvat quelque Perſone habile qui entreprît une nouvelle Edition du texte Grec de cet Auteur ; le *P. Bouquet* remplit aujourdui heureuſement ſes deſirs. Pour lui faciliter le ſuccès de cette entrepriſe, il aura ſans doute recours aux Manuſcrits qui ſont conſervez dans la Bibliotéque du Roi & que Caſaubon aſſure être plus corects que tous les livres imprimez, qui ſont en effet ſi défectueux que nos plus habiles Ecrivains ont tenté pluſieurs fois l'Edition des Ouvrages de cet Auteur, ſans qu'ils ayent pu répondre à l'empreſſement du Public:

Public: Mr. Boivin l'ainé après pluſieurs anées d'aplication n'a pas été plus heureux. Les Editions * vicieuſes qui ont paru jusqu'ici des Ouvrages de cet Auteur, ont doné lieu à Pierre Binch de parler ſans beaucoup de ménagement de cette hiſtoire dans l'examen qu'il en publia en 1701.

En feſant des remarques ſur ce qui peut arêter dans la lecture de l'hiſtoire de Flavius Joſéphe, rien ne parait d'une diſcuſſion plus dificile que ce qui regarde le fameux paſſage touchant Jéſus-Criſt qu'on lit au ch. 4. du livre 18. des Antiquitez. Mr. Simon, Mr. du Pin, Tanaquil le Févre, le P. Quesnel, & d'autres célébres Ecrivains ont cru qu'il étoit ſuposé & qu'il y avoit été ajouté par quelque Crétien, ſur cette raiſon que Clément Alexandrin, Juſtin martir, & Origéne ne font pas mention dans leurs Ouvrages de ce que dit cet Hiſtorien; & que ce qu'il dit dans cet endroit de Jéſus-Criſt n'a aucun raport avec ce qui précéde: mais le ſilence des Auteurs eſt un argument négatif qui ne perſuade pas toujours, quand d'ailleurs leur ſujet ne demande pas qu'ils parlent des choſes qu'on leur reproche d'avoir obmiſes: en ce qui regarde le peu de liaiſon qu'a ce paſſage avec la période

* Les trois derniéres Editions des Ouvrages de cet Auteur ont été publiées la premiére à Bâle en 1559. par Sigismond Gelenius, en un volume in folio: la 2. à Genéve en 1633. auſſi en un vol. in fol. & la 3e. à Oxford en 1693. par les ſoins de Bernard Joſef qui n'en publia qu'une partie: Mr. d'Andilli en publia une traduction françoiſe en 1668. Flavius Joſéphe de la race ſacerdotale deſcendu des Aſſamonéens vint au monde en l'an 37. & mourut l'an 93. de J. C.

période précédente, on prétend que ſon hiſtoire eſt remarquable par une infinité d'endroits ſans ſuite & ſans liaiſon, qu'on ne doute point être de cet Auteur. Un Savant Anglois a publié dans ces derniéres anées une Diſſertation où il fait voir d'une maniére aſſez ſenſible que ce paſſage n'eſt point ſupoſé.

Le *P. Bouquet* ſe prépare encore de doner au public une compilation des Hiſtoriens de France en 22. volumes in folio qui doit s'imprimer chez Urbain Courtelier. C'eſt un recueil de tous les Diplomes des Rois, & une nouvelle Edition en un corps de tous les Auteurs de ſiécle en ſiécle qui ont écrit ſur l'hiſtoire de France: le prémier Tome contiendra tout ce que les anciens Hiſtoriens ont dit des Gaules.

BRETAGNE.

Dom CLAUDE BRETAGNE prit naiſſance dans la ville de Semur en Bourgogne au Dioceze d'Autun en 1625. il embraſſa la Réforme de St. Maur en 1643. & fit profeſſion dans l'Abaye de Moutier-St.-Jean le 6. de Novembre de l'an 1644. âgé de 19. ans. Il s'eſt aquis une eſtime univerſelle par la beauté de ſon eſprit, la politeſſe de ſes maniéres & l'agrément de ſa converſation: ces qualitez étoient fondées ſur une piété ſincére, une vertu pure & ſolide, & une conduite éclairée & aimable.

En 1680. il publia la vie de Mr. Bachelier de Gentes imprimée à Reims in 8. chez Potier.

En 1689. des Méditations Crétiennes en un volume in 4. ſur les principaux points de la

vie Religieuſe, pour une retraite de dix jours: le *P. Bretagne* étoit alors Prieur de l'Abaye de St. Germain-des-Prez: ces Méditations ſont écrites avec une grande pureté de ſtile & reſpirent néanmoins certain air de piété & d'onction qui fait aſſez voir l'eſprit dont étoit animé l'Auteur; ce qu'elles ont de particulier, eſt qu'elles ſont acompagnées de lectures ſpirituelles propres au ſujet que l'on ſe propoſe de méditer, & qui ſont come des preuves plus étendues des véritez crétiennes qui ſont le ſujet de ces Méditations. Au reſte ces lectures ſont moins de la compoſition du *P. Bretagne* que des S. Péres de l'Egliſe dont il n'a fait qu'exprimer les ſentimens: il eſt à remarquer que ces Méditations ſont uniquement fondées ſur ces paroles que le Religieux de St. Benoît prononce au jour de ſa profeſſion *promitto* &c. Ces Méditations ont été imprimées en 1696. in 8.

En 1691. on imprima à Paris un livre qu'il a compoſé des Conſtitutions pour les Filles de S. Joſef établies dans le faubourg St. Germain.

Nous avons encore du *P. Bretagne* un petit Ouvrage intitulé *les merveilles de Notre-Dame de Betléem de Ferriéres:* & une relation de ce qui s'eſt paſſé dans la proceſſion du corps de St. Remi.

Le P. le Long de l'Oratoire dans ſa Biblioteque hiſtorique de France, & l'Auteur de la Table des Auteurs Eccléſiaſtiques font mention des Ouvrages du *P. Bretagne.*

BROS-

BROSSE.

Dom LOUIS-GABRIEL BROSSE né à Auſſerre en Bourgogne en 1619. prit l'habit Religieux dans l'Abaye de la Sainte Trinité de Vendôme où il fit profeſſion le 29. de Mars de l'an 1637. âgé de 18. ans.

Nous avons de lui quelques Ouvrages. La vie de Ste. Eufroſine vierge & Patrone de l'Abaye de St. Jean de Reaulieu-lez-Compiegne tirée des anciens Auteurs, traduite en françois & imprimée en 1649. in 12. chez Claude Huot & dédiée à Me. Gabrielle de l'Aubépine Abeſſe de St. Jean de Reaulieu.

Les Ouvrages ſuivans ſont en vers françois.

En 1650. Des Himnes ſur diférens ſujets.

En 1656. les Tombeaux & Mauſolées des Rois inhumez dans l'Egliſe de St. Denis depuis le Roi Dagobert juſqu'à Louis XIII. avec un abrégé des choſes les plus notables arivées pendant leur regne; en un vol. in 8. à Paris chez Pepingue.

En 1669. la vie de Ste. Marguerite.

En 1672. le triomfe de la Grace ſur la Nature en la vie de Ste. Eufroſine in 4.

Le P. *Broſſe* mourut en l'Abaye de St. Denis en France le 1. jour d'Aout de l'an 1685. âgé de 66. ans.

Mr. du Pin ne l'a pas oublié dans ſa table des Auteurs Eccléſiaſtiques.

BUGNOT.

Dom LOUIS-GABRIEL BUGNOT né à St. Dizier en Champagne de parens nobles abandona

le monde pour ſe retirer dans a Congrégation de St. Maur en 1635. & fit profeſſion dans l'Abaye de St. Remi de Reims le 28. jour de Mars de l'an 1636.

Le P. *Bugnot* s'eſt diſtingué dans la Congrégation par la diverſité de ſes talens: il étoit bon poéte, habile Rétoricien, & ſavoit en perfection la Langue Gréque qu'il parloit avec autant de facilité que la Latine. Il a profeſſé fort longtems le Rétorique dans les colléges de Tiron & de St. Germer, où il fut Prieur ſur la fin de ſes jours qu'il termina dans l'Abaye de Notre-Dame de Bernai le 21. de Septembre de l'an 1673.

En 1659. le P. *Bugnot* publia un premier volume de l'Argenis de Barclai, * qu'il a enrichi de notes fort ſavantes: le 2. volume pour des raiſons particuliéres ne parut que 10. ans après; il ne le comenta point, ainſi qu'il avoit fait le premier; mais il a eu ſoin de rendre la narration de Barclai plus agréable par grand nombre de vers qu'il y a inſérez par maniére de liaiſon: on voit à la fin du 2. volume deux Eglogues de la compoſition de *Dom Gabriel Bugnot.*

Il publia de plus en 1662. la vie & la Régle de St. Benoît en vers Latins; & l'anée ſuivante les éloges des plus grands Saints de cet Ordre, auſſi en vers Latins: ces deux Ouvrages ſont in 12. & imprimez chez Louis Billaine. Le P. *Bugnot* en publia une Edition en 1665.

Il avoit

* Jean Barclai ou Barclée étoit né en France fils d'un Pére écoſſois: il mourut à Rome le 12. jour d'Aout de l'an 1621.

Il avoit encore promis pluſieurs Ouvrages de cette ſorte ; mais ces précieux monumens de littérature ayant fait un triſte naufrage, il n'a pu dégager ſa parole envers le Public.

Mr. du Pin fait mention de cet Auteur dans ſa Table des Auteurs Eccléſiaſtiques.

BULTEAU.

LOUIS BULTEAU d'une famille conſidérable de Rouen où il naquit en 1625. quita une charge de Secretaire du Roi qu'il poſſédoit pour entrer dans la Congrégation de St. Maur en qualité de comis, & il paſſa ſon contrat, qui eſt la formule d'engagement de ceux de cette profeſſion, le 1. jour de Mai de l'an 1672.

La modeſtie ſévére dont feſoit profeſſion Mr. *Bulteau* ne lui ayant point permis de prendre un rang plus élevé dans l'état monaſtique que celui de comis, ſa vertu lui preſcrivit des régles auſſi ſévéres en ce qui regarde l'état eccléſiaſtique ; & on ne put jamais l'engager d'entrer dans les Ordres Sacrez, il n'étoit que Clerc à ſimple tonſure. Ainſi ſa vertu ſe fortifiant tous les jours par les ſentimens de l'humilité la plus crétienne, la Religion lui preſcrivit de ne conſacrer qu'à Dieu les talens qu'il avoit reçus de lui ; & il raporta toutes ſes vues à l'utilité de l'Egliſe & à la gloire de ſon Ordre.

C'eſt dans cette vue qu'il publia en 1678. un volume in 8. à qui il dona pour titre *hiſtoire Monaſtique d'Orient*, imprimé chez P. de Bats ; dans lequel il fait voir l'origine &

le progrès de l'état monaſtique dans cette partie du monde, la diſcipline des premiers Inſtituts, la fondation de quantité d'illuſtres comunautez, les vies & les maximes des Péres du deſert, & de pluſieurs autres S. Abez & ſimples conventuels: le tout tiré des plus pures ſources de l'antiquité. Il parait vraiſemblable à Mr. *Bulteau* qu'il y a eu des Religieux & même des Monaſtéres dans les trois premiers ſiécles de l'Egliſe: il cite pour exemple les Terapentes dont il révoque en doute le Criſtianiſme: il y en a qui prétendent fonder l'antiquité de l'Ordre Monaſtique ſur le témoignage de St. Denis l'Aréopagite dans ſon livre de la Hiérarchie, où il raporte les cérémonies qu'on obſervoit à la réception des Religieux; mais cet Ouvrage étant conteſté à cet Auteur, on ne peut raporter à une origine ſi ancienne l'antiquité d'un Ordre d'ailleurs ſi célébre. On regarde Ste Técle, Ste Zénaïde & quelques autres converties par St. Paul, come les premiéres entre les filles qui ayent fait profeſſion de la vie Religieuſe: l'exemple de ſainte Eugénie fait voir qu'il y a eu en Egipte des Monaſtéres dans le 2. ſiécle. On raporte comunément à St. Antoine l'inſtitution de la vie Monaſtique.

En 1684. Mr. *Bulteau* publia deux volumes in 4. imprimez chez J. B. Coignard, ſur ce qui regarde la propagation de l'état Monaſtique dans l'Occident, ſous le titre *d'abrégé de l'hiſtoire de l'Ordre de St. Benoît.* Ces Ouvrages ne ſont pas moins remarquables par la pureté du ſtile que par la ſolidité du jugement, le bon ordre, l'arangement, la netteté, la préci-

la préciſion, la fidélité & l'exactitude la plus ſcrupuleuſe qu'on puiſſe exiger d'une Hiſtorien. On voit à la fin de chaque volume une table cronologique fort bien rangée, & fort inſtructive; elle eſt diviſée en deux colones, dans la premiére Mr *Bulteau* raporte dans un ordre fort métodique les Conciles qui ſe ſont célébrez, les Rois, les Empereurs, les Papes qui ont gouverné l'Egliſe, & tous les principaux événemens qui ont raport à l'hiſtoire générale & ſurtout à celle de l'Egliſe: dans la 2. colone il marque avec beaucoup d'exactitude le tems de la fondation de chaque Abaye, l'anée de la naiſſance & de la mort des Saints les plus illuſtres de l'Ordre de St. Benoît, ce qu'ils ont fait de plus remarquable, & généralement tout ce qui eſt arivé de plus conſidérable dans cet Ordre ſi célébre: la table cronologique du 1. volume eſt précédée de la vie de St. Benoît, telle qu'elle eſt raportée dans le 2. livre des Dialogues de St. Grégoire le Grand. Cette hiſtoire de l'Ordre de St. Benoît a été dédiée à Me. la Daufine.

Nous avons encore de Mr. *Bulteau* un livre intitulé, *défenſe des ſentimens de Lactance ſur l'uſure*; imprimé chez Etienne Michallet en 1670, où il établit non ſeulement les ſentimens de Lactance ſur l'uſure, mais encore ſa propre opinion qui n'autoriſe certainement pas les prêts uſuraires: il en fait voir l'abus par l'autorité de l'Ecriture Sainte & des Péres, & par la tradition de l'Egliſe: il remarque néanmoins qu'il ne faut pas confondre l'uſure avec le juſte & légitime profit qu'on peut ti-

rer de ſon argent: il dit enfin que les Payens même étoient fort éloignez de permettre l'uſure.

Mr. *Bulteau* a deplus traduit en notre langue le livre de l'introduction à la ſageſſe de Louis Vivés: cette traduction a été publiée en 1670. & imprimée chez J. B. Coignard.

En 1689. il publia les Dialogues de St. Grégoire le Grand en françois avec des notes & une diſſertation touchant la vérité de ces Dialogues; il réfute quelques Proteſtans qui livrez à leurs préventions ſe révoltent contre un trop grand nombre de miracles dont il eſt fait mention dans cet Ouvrage, qu'ils ôtent à Grégoire I. pour le doner à Grégoire ſecond: Mr. *Bulteau* aſſure qu'il n'y a point eu d'Ouvrages des S. Péres qui ayent été traduits en plus de langues que ces Dialogues; ils avoient déja été traduits en François avant l'an 1410. Saint Grégoire dans les trois premiers fait l'éloge de pluſieurs Saints d'Italie, ſurtout de Saint Benoît: & dans le quatriéme il traite de l'immortalité de l'ame & de ſon état en l'autre vie.

Mr. *Bulteau* a auſſi publié un livre qui a pour titre *le faux dépôt*; ou *Réfutation de quelques erreurs populaires touchant l'uſure*: imprimé à Lion en 1674. in 12.

Nous lui ſomes enfin redevables du *Cura Clericalis* imprimé pluſieurs fois en latin & en françois.

Mr. *Bulteau* écrivoit fort bien en notre langue: ce fut lui qui traduiſit du latin en françois l'épitre dédicatoire qui eſt à la tête du premier volume des Ouvrages de Saint Auguſtin.

guſtin, telle qu'elle fut préſentée à ſa Majeſté. Après avoir doné de rares exemples de vertu, de détachement du monde, d'une retraite édifiante, & d'une piété ſolide, il mourut ſubitement dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez le 21. jour d'Avril de l'an 1693.

On peut conſulter le premier volume des Anales de l'Ordre de St. Benoît du P. Mabillon, le Dictionaire de Moreri édition de 1712. Mr. Baillet dans ſon diſcours ſur la vie des Saints, Mr. du Pin au 17. ſiécle de ſa Bibliotéque Eccléſiaſtique, & grand nombre d'autres Auteurs qui parlent avec éloge de Monſieur *Bulteau*.

CANTELEU.

Dom NICOLAS CANTELEU étoit natif de St. Valeri en Picardie: il fit profeſſion en l'Abaye de Vendôme le 3. Septembre de l'an 1649. On peut juger de la ſainteté de ſa vie par ce fait avéré par pluſieurs Perſones: Dieu lui révéla le tems de ſa mort; & ſans qu'il parût indiſposé, il prédit qu'il mourroit dans la ſemaine: l'effet juſtifia ſa prédiction. Il travailloit alors à une nouvelle Edition des inſinuations de piété de Ste. Gertrude, qui étoit preſque finie: il y mit la derniére main le jour de ſa mort; & mourut ainſi de la mort des Juſtes, come on peut ſe le perſuader, le 29. Juin 1662. Cette nouvelle Edition eſt purgée d'un très grand nombre de fautes; & *D. Canteleu* l'a ornée d'une préface fort ſuccincte: c'eſt tout ce qu'il y a de lui. L'Epitre dédicatoire aux Religieux de

la Congrégation de St. Maur eſt au nom de Frédéric Léonard Imprimeur. C'eſt un volume in 8.

CHANTELOU.

Dom CLAUDE CHANTELOU avoit été Religieux de l'Ordre de Fontevraud avant que d'entrer dans la Congrégation de St. Maur: il prit l'habit de ſaint Benoît à St. Louis de Toulouſe, où il fit profeſſion le 7. jour de Fevrier de l'an 1640. en la 23. anée de ſon âge. On conçut dèslors les plus grandes eſpérances de ſa capacité; & la ſuite a fait voir qu'elles étoient bien fondées. Le P. Mabillon en parle come d'un religieux recomandable par la multiplicité de ſes conaiſſances, *Vir multigenâ eruditione præditus*: come il n'avoit pas moins de piété que de ſcience, il ſe fit un devoir de religion de ſantifier ſes études.

Il ſe propoſa pour cet effet de doner au Public la Bibliotéque Aſcétique des Péres; c'eſt un recueil de tout ce que les anciens Péres ont écrit de plus fort & de plus inſtructif ſur la vie crétienne & la perfection religieuſe: nous en avons cinq volumes in 4. Le premier comprend des Ouvrages de cette ſorte, ceux de St. Juſtin, de Tertullien, de St. Ciprien, de St. Pacôme, & de St. Oraiſe: le 2. ne comprend que les traitez de St. Efrem: le 3. outre quelques traitez de St. Efrem, comprend encore beaucoup de ſentences des anciens Solitaires; & il termine ce volume par les avis ſpirituels de l'Abé Ammon: on voit

voit dans le 4. les livres des ofices de St. Ambroiſe, & ſon traité *de bono mortis*; il contient encore les lettres ſpirituelles de St. Jérôme, & les vies de l'Abé Hilarion, & du Solitaire Malch: le 5. renferme pluſieurs traitez ſpirituels de St. Auguſtin. Le 4. volume eſt remarquable en ce qu'on voit à la fin des notes fort ſuccinctes ſur les endroits les plus dificiles des lettres de St. Jérôme. Tout cet Ouvrage eſt enrichi de tables, de ſomaires, & de citations perpétuelles de l'Ecriture ſainte, fort fidellement marquées. Les trois premiers tomes de cette Bibliotéque Aſcétique des Péres furent imprimez en 1661. & le 5. l'anée ſuivante chez Frédéric Léonard.

Dom *Claude Chantelou* ſe préparoit encore à doner au Public une nouvelle Edition des Ouvrages de St. Bernard, dont il publia les ſermons en 1662. en un volume in 4. où il a inſéré la vie de St. Malachie. Ils ſont précédez de la vie du Saint compoſée par Alain Evêque d'Auſſerre & ſuivis de la vie de St. Malachie compoſée par St. Bernard.

En 1664. le P. *Chantelou* fit imprimer les régles de St. Baſile in 8. *S. Baſilii Cæſareæ Cappadociæ Archi-Epiſcopi Regularum fuſiùs diſputatarum Liber*: ce ſont des éclairciſſemens que donoit St. Baſile aux queſtions que lui feſoient ſes Religieux dans les conférences: cet Ouvrage eſt précédé de deux diſcours ſur l'Inſtitut religieux.

Le P. *Chantelou* a eu de plus part au Spicilége du P. d'Acheri.

Il avoit encore compoſé l'hiſtoire de l'Abaye de Montmajour qui eſt demeurée manuſ-

crite, & qui a été d'un grand ſecours à Mr. de Ruffi pour ſes Diſſertations hiſtoriques & critiques ſur les Comtes de Provence. Le P. *Chantelou* mourut dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez le 28. de Novembre de l'an 1664.

On peut conſulter le P. Mabillon dans ſa préface du 1. ſiécle Bénédictin.

CLADIERE.

Dom JEAN-JOSEF CLADIERE né dans le Diocéze de Clermont en 1656. fit profeſſion en l'Abaye de St. Auguſtin de Limoges le 21. de Juin 1677. il a fait imprimer à Clermont en 1690. un livre in 12, qui a pour titre *Hiſtoire des miracles de Notre-Dame des Vaſtiniéres ſous le mont d'or.*

CONTAT. (le)

Dom JEROME-JOACHIM le CONTAT a été un de plus ſaints Supérieurs de la Congrégation de St. Maur, & des plus zélez pour l'obſervance réguliére : atentif à rendre à Dieu le tribut d'une vie pure & ſainte, il régla de telle ſorte ſes ocupations qu'il ne ſe trouva aucun vide dans tous les momens de ſa vie ; il évitoit par là l'ennui inſéparable d'une ſolitude qui n'eſt point ocupée, & rendoit ſes actions méritoires, puisqu'il les conſacroit toutes à Dieu. Il étoit né au Diocéze de Châlons en Champagne en 1607. & il avoit fait profeſſion de la régle de St. Benoît en l'Abaye de St. Remi de Reims le 22. jour

jour de Novembre de l'an 1628. âgé de 21. ans. Son mérite & ſa vertu firent de ſi vives impreſſions ſur l'eſprit des premiers Supérieurs, qu'il fut élu Viſiteur de la Province de France en 1648. n'étant âgé que de 40. ans : après 45. ans de Supériorité il fut envoyé à Bourgueil célébre Abaye du Diocéze d'Anjou, où il mourut ſubitement étant au cœur lorsqu'il ſe diſpoſoit à chanter vêpres le 10. de Novembre de l'an 1690. âgé de 83. ans: il eſt encore en une ſinguliére vénération dans cette Abaye.

Il nous a laiſſé quelques Ouvrages de piété qui ſont le fruit de l'atention qu'il avoit de remplir ſaintement tous les momens de ſa vie.

Il a publié des exercices ſpirituels pour les Supérieurs des familles religieuſes.

Il en a publié dans le même gout pour les Religieux Bénédictins : ces deux Livres ont été imprimez à Rennes chez Pierre Garnier; le premier en 1653. & le 2. en 1662. On voit au comencement de ce dernier Ouvrage un traité ſur la retraite ſpirituelle; où le P. *le Contat* en fait voir l'importance, quelles ſont les diſpoſitions néceſſaires, les fruits qu'on en retire, & quel doit être l'ordre des exercices. Il y a eu trois Editions de cet Ouvrage; la 3. a été publiée en 1703. in 8. c'eſt le meilleur de tous ſes livres.

Nous avons encore de lui l'image d'un Supérieur acompli dans la perſone de St. Benoît, imprimée à Tours en 1656. chez Jaques Poinſot.

Des conférences ou exhortations monaſtiques pour tous les Dimanches & Fêtes de-

l'anée imprimées à Paris en 1671. chez Louis Billaine.

Ces livres du P. *le Contat* ſont in 4. les Méditations pour les Supérieurs & pour les Religieux ont été traduites en latin par D. Fr. Mesger.

Il parait que le R. P. Dom *Joachim le Contat* s'étoit fort rempli de la lecture des S. Péres qui ont traité de la vie ſpirituelle; & qu'il y avoit puiſé avec beaucoup d'atention des ſentimens conformes à la ſainteté de ſon état: mais on ne doit rechercher dans ſes Ouvrages ni la facilité ni l'élégance du ſtile.

Le P. d'Acheri ne l'a pas oublié dans ſon catalogue des Ouvrages de ceux qui ont traité de la vie ſpirituelle.

COUTANT.

Dom PIERRE COUTANT eſt un des Ecrivains de la Congrégation de St. Maur qui s'eſt aquis le plus de gloire par ſes Ouvrages: bien moins atentif à publier grand nombre de livres qu'à imprimer à ceux qu'il a compoſez certain caractére de juſteſſe & de bonté, il a mérité le ſufrage unanime de ceux qui ont du gout pour l'antiquité, & qui aiment la véritable critique.

En 1693. il fut nomé Prieur de l'Abaye de Nogent-ſous-Couci; mais bientot aprés il préféra le repos d'une vie privée, & le ſolide plaiſir de ſantifier ſa ſolitude par des travaux utiles à l'Egliſe.

L'Edition des Oeuvres de St. Hilaire * Evêque

* S. Hilaire fut ordoné Evêque de Poitiers vers

vêque de Poitiers eſt le premier fruit de ſes études : on remarque dans ce bel Ouvrage tant d'ordre & de netteté, la critique en eſt ſi juſte & ſi diſcrette, les notes en ſont ſi ſenſées & ſi judicieuſes, qu'on la regarde avec juſtice come une des plus exactes & des plus complettes de toutes celles que les Bénédictins ont donées au Public. L'Edition de St. Auguſtin doit même auſſi aux ſoins du P. *Coutant* une partie de ſa beauté; puisqu'il a fait la critique des ſermons & des traitez ſupoſez de ce Pére. L'Edition de St. Hilaire fut publiée en 1693. chez François Muguet en un volume in folio & dédiée au Cardinal d'Etrées.

Cette édition eſt précédée d'une fort longue & fort ſavante préface, où le P. *Coutant* démontre la Catolicité des ſentimens de St. Hilaire ſur la naiſſance de Jéſus-Criſt, qu'il a cru être né de la Vierge; & réfute l'extravagance de ceux qui lui ont prêté un ſentiment erroné ſur cette naiſſance : il fait égale-

l'an 350. il fut exilé en 356. rétabli ſur ſon ſiége en 360. & mourut en l'anée 367. La premiére Edition de ſes Ouvrages fut publiée en 1510. par Badius Aſcenſius; Eraſme en publia à Bâle une nouvelle en 1523. qui fut rimprimée en 1535. avec l'addition du faux traité du Pére & du Fils; Louis le Mire en publia une autre à Paris en 1544. beaucoup augmentée : c'eſt au jugement du P. *Coutant* la plus exacte de toutes celles qui ont paru avant la ſienne : nous avons encore les Editions de Martin Lipſe à Bâle en 1550. de Jean-Jaques Guinée en 1570. de Gillot en 1572. outre les Editions de Paris de 1605. 1631. & 1652. & de Cologne en 1617.

également voir contre Eraſme & Scultet la pureté de ſa doctrine ſur l'Eucariſtie ; il détruit par l'autorité de Lanfranc, de Lombard, de St. Tomas & de ſaint Bonaventure, le ſentiment de Bérenger & de pluſieurs Ecrivains, qui ont prétendu que St. Hilaire a nié que Jéſus-Criſt, come Home, ait été ſujet aux infirmitez humaines : il écarte pareillement de lui tout ſoupçon d'erreur ſur le ſentiment qu'il a eu de la gloire de Jéſus-Criſt après ſa réſurrection, ſur l'erreur des Millénaires dont on prétend qu'il a été fauteur, ſur la Grace, le Jugement dernier, la Trinité, & autres matiéres qui ont raport au ſalut.

Cette préface eſt ſuivie de deux vies du Saint; la 1. de la compoſition de *D. Coutant* qu'il a tirée des écrits de St. Hilaire & d'autres anciens monumens ; & la 2. de Fortunat que Bollandus & d'autres célébres Auteurs croyent être Fortunat Evêque de Poitiers. On voit après un ſermon de St. Pierre Damien ſur la translation des reliques de St. Hilaire ; & les témoignages qu'ont portez de lui les Auteurs anciens les plus renomez & ſurtout S. Jérome dans ſon livre des Ecrivains Eccléſiaſtiques.

Le volume des Oüvrages de St. Hilaire eſt terminé par un Appendix qui contient les Ouvrages douteux du Saint ; un poéme ſur le livre de la Genéſe, que le P. Quesnel atribue à St. Hilaire d'Arles ; le livre de l'Unité du Pére & du Fils ; une confeſſion de foi qu'un Auteur ancien qui vivoit du tems de Charles-le-Chauve atribue à Alcuin ; & une préface de Nicolas le Févre ſur les Oüvrages de St. Hilaire.

Depuis

Depuis le P. *Coutant* a pris la défenſe du P. Mabillon ataqué par le P. Germon au ſujet des régles qu'il avoit établies pour diſcerner les piéces véritables de celles qui ſont ſupoſées, dans ſon livre, *de re diplomaticâ:* le premier écrit que publia le P. *Coutant* ſur cette conteſtation eſt un in 8. imprimé en 1706. chez la veuve Muguet; il n'eſt pas autrement conſidérable par la groſſeur du volume, & il a pour titre, *vindiciæ manuſcriptorum Codicum a R. P. Germon impugnatorum*: il eſt diviſé en 23. chapitres; dans les premiers il défend les Manuſcrits en général, & dans les autres il répond aux dificultez du P. Germon: il ſoutient enſuite qu'on doit lire dans les Ouvrages de St. Hilaire cette leçon telle qu'elle eſt dans la nouvelle Edition, *ita poteſtatis dignitas amittitur, dum carnis humilitas adoptatur.* Le P. Germon aportoit cet exemple pour preuve de la falſification des Manuſcrits, & prétendoit, fortifié par l'autorité d'Hincmar & d'Alcuin, que ce terme *adoptatur* avoit été ſubſtitué à celui d'*adoratur* par Félix d'Urgel en faveur de ſon héréſie: le *P. Coutant* lui fait voir qu'il doit y avoir *adoptatur*; il explique ce terme dans un ſens catolique: il fait l'apologie de Ratram. Au ſujet des Manuſcrits, il défend ceux de l'Abaye de Corbie; & il réfute fort ſolidement les objections de l'Abé Faydit qui dans un Ouvrage françois imprimé en 1696. avoit ataqué la nouvelle Edition de St. Hilaire, & avoit reproché aux Bénédictins la falſification d'un paſſage de ce Saint tiré du 6. livre ſur la Trinité: cet Ouvrage de l'Abé Faydit a pour titre, *altération du dogme Téologique par la Filoſofie*

ſofie d'Ariſtote au traité de la Trinité : ce libelle qui procura à ſon Auteur une honorable demeure dans la Maiſon de St. Lazare, vangea aſſez les Bénédictins de ſa critique injuſte & téméraire.

Le P. Germon opoſa à l'écrit du *P. Coutant* une réponſe qui lui atira une réplique ſous ce titre, *vindiciæ veterum Codicum confirmatæ*, auſſi in 8. mais bien plus conſidérable que le premier écrit : cet Ouvrage a été imprimé en 1715. chez J. B. Coignard. Le *P. Coutant* l'a diviſé en 6. parties dans lesquelles il fait voir que l'autorité d'Hincmar dont on s'eſt prévalu vainement, a doné lieu de révoquer en doute la validité des anciens Manuſcrits ; il en démontre l'utilité & la néceſſité par le témoignage des Péres ; il fait voir que ce qu'on objecte des anciens Hérétiques qui les ont falſifiez n'a rien qui puiſſe faire impreſſion ; il établit les régles de la bone critique pour en bien juger ; il afermit encore par de nouveaux raiſonemens ce qu'il a dit dans le volume précédent qu'il faut lire *adoptatur* come il eſt marqué dans la nouvelle Edition de St. Hilaire : il prétend que le livre *contra quinque hoſtium genera*, a été écrit dans le tems de la perſécution des Vandales ; que ces maniéres de parler, *Trina Deitas*, *Trina Unitas*, *Trina Veritas*, ont été toujours reçues dans l'Egliſe ; & que Ratram & Gotefcal ne ſe ſont point écartez du Dogme de l'Egliſe Romaine en s'expliquant ſur ce ſujet. Dans la 5. partie il vange les Manuſcrits de Corbie des injurieux ſoupçons du P. Germon : & dans la 6. il prétend démontrer que ſes ſentimens tendent à établir le Pirroniſme.

Come

Come cet Ouvrage eſt demeuré ſans réplique, on peut ſe perſuader que le P. Germon a reconu le peu de ſolidité de ſes raiſons, & a cédé au *P. Coutant* une victoire qu'il avoit osé diſputer au P. Mabillon.

Le *P. Coutant* préparoit encore une nouvelle Edition des Décrétales des Papes depuis St. Clément juſqu'à Innocent III. il a publié un 1. tome de cet Ouvrage in folio qui doit être ſuivi de pluſieurs autres: on y voit grand nombre de lettres que le *P. Coutant* a ramaſſées de divers endroits avec beaucoup de ſoin, qui ne ſont point dans l'Edition du Cardinal Caraffe, & d'Antoine d'Aquin, & qu'ils n'ont continuée que juſqu'à Grégoire VII.

Les lettres & les écrits de chaque Souverain Pontife ſont précédez d'une Diſſertation aſſez préciſe, où le *P. Coutant* examine en quelle anée ils ont été élevez à la premiére dignité de l'Egliſe & le tems qu'a duré leur Pontificat: il éclarcit également les dificultez qu'on peut former ſur leurs Ecrits, en quel tems ils les ont publiez, ce qui y a doné ocaſion, quel a été le caractére & quels ont été les principaux Dogmes des Hérétiques dont ils ont combatu les erreurs, & autres points de critique dont la diſcuſſion fait plaiſir. Chaque volume eſt terminé par un Appendix qui contient les écrits qui ont été fauſſement atribuez aux Souverains Pontifes. Le premier volume de ce célébre Ouvrage eſt précédé d'une préface de cent cinquante pages diviſée en trois parties. Dans la premiére le Pére *Coutant* diſcute tout ce qui regarde l'autorité des Papes: il fait voir que le Siége de Pierre eſt le premier Siége de l'Egliſe; & que

& que le Pape ne tient point ſa primauté des Empereurs, come l'a avancé Fotius, mais de Jéſus-Criſt même qui conféra cette ſuprême dignité à St. Pierre, come un droit pour lui & pour ſes Succeſſeurs : ce que *D. Coutant* confirme par l'autorité de S. Ciprien, d'Optat, & de S. Jérôme qui reconaiſſent dans le Prince des Apôtres le Chef de l'Egliſe, & le centre de l'Unité crétienne. Il remarque enſuite que St. Pierre a tenu ſon Siége en trois Egliſes diférentes, à Antioche, à Alexandrie, & à Rome; que néanmoins l'Egliſe d'Alexandrie n'a été proprement apelée le Siége de St. Pierre, que parcequ'elle a été fondée & gouvernée par St. Marc ſon diſciple : c'eſt dans ce ſens que toutes les Egliſes qu'a fondées St. Pierre, ont été apelées *Siéges Apoſtoliques* & ont eu quelque prééminence au deſſus des autres : que ce titre cependant eſt demeuré dans la ſuite à l'Egliſe de Rome, parceque la vertu & la Catolicité ſemblent avoir été ſes prérogatives, les deux autres ayant été poſſédez par les Hérétiques & ſurtout par les Arriens : que les Papes ſe ſont longtems eux mêmes apelez les Vicaires de St. Pierre; St. Léon, Gélaſe, Vigile, Hormiſdas, Simmaque, St. Grégoire, & tant d'autres ſe ſont glorifiez d'un pareil titre : on leur a doné auſſi celui de Vicaires de Jéſus-Criſt mais plus rarement; come il parait par la lettre 55. de St. Ciprien à Corneille, & par le témoignage des Prêtres & des Evêques, qui après que le Pape Gélaſe eut abſous l'Evêque Miséne, s'écriérent unanimement qu'ils reconaiſſoient en lui le Vicaire de Jéſus-Criſt.

St. Pierre établit ſon Siége à Rome, & ce n'eſt

n'eſt pas ſans raiſon que ſes Succeſſeurs ont fixé là leur séjour, puisque cette ville étant au milieu de l'Orient & de l'Occident, elle done plus facilement la loi à toutes les Egliſes du monde; & les Empereurs Romains ayant autrefois établi leur Empire dans cette capitale pour régler leurs Peuples ſelon les loix d'une politique toute mondaine, il convenoit que les Souverains Pontifes fiſſent choix auſſi de cette ville pour le lieu de leur réſidence, afin de preſcrire plus facilement aux Crétiens les régles d'une vie ſainte, pouvant plus comodément de ce lieu fonder de nouvelles Egliſes & régler ſelon les maximes de notre Religion, celles qui ſont déja ſoumiſes à leur autorité.

Ces prérogatives du St. Siége établies, *D. Coutant* obſerve que ceux qui l'ont ocupé depuis la naiſſance de l'Egliſe juſqu'au comencement du 6. ſiécle, ont tous mérité le titre de ſaints, ſi l'on en excepte le Pape Libére, qui ne put opoſer une conſtance vraiment crétienne à la rigueur de ſon exil; quoique dans la ſuite il ait réparé cette faute de telle ſorte que St. Ambroiſe n'en a parlé qu'avec admiration.

La ſainteté des premiers Papes n'a pas toujours été un exemple dont ayent profité leurs Succeſſeurs; la vertu, come le remarque judicieuſement le *P. Coutant*, étant un avantage dont Dieu prive quelquefois ceux qui ſont élevez dans les dignitez les plus ſaintes. On ne peut diſconvenir qu'il n'y ait eu de mauvais Papes; mais Dieu qui préſide au gouvernement de ſon Egliſe, n'a pas permis qu'ils ayent longtems ocupé le St. Siége, la ſainteté ayant été la prin-

la principale prérogative de cette mére de toutes les Egliſes.

Après ces préludes *D. Coutant* fait voir quelles ſont les cauſes dont les Papes ſe ſont réſervé la diſcuſſion : le droit qu'ils avoient de ſtatuer ſur les cauſes apelées *majeures* parait par la lettre d'Innocent 1. à Victrice Archevêque de Rouen ; *ſi majores cauſæ in medium fuerint devolutæ*, dit-il, *ad Sedem Apoſtolicam, ſicut Synodus ſtatuit & beata conſuetudo exigit, poſt Epiſcopale judicium referantur* : mais il n'eſt pas aisé de découvrir ce qu'on doit entendre par ces cauſes *majeures*, ni quel eſt le Sinode qui autoriſe cette coutume. *D. Coutant* croit que ce ſont celles qui furent définies par les Sinodes de Sardique, de Cartage, & de Miléve, c'eſt à dire, toutes les dificultez qui s'agitent ſur des matiéres qui regardent la foi, come l'a obſervé Mr. de Marca. L'ordre des jugemens étoit qu'on s'adreſſât d'abord au Métropolitain ou au Sinode de la Province, & enſuite au Vicaire du St. Siége : c'étoit l'Evêque de Teſſalonique pour la Province de l'Illirie, les Evêques d'Arles dans les Gaules ; l'Egliſe d'Eſpagne participa plutard à cet avantage & Zénon eſt le premier qui fut revêtu de cette dignité : à l'égard des Provinces Suburbicaires, c'eſt à dire, celles qui ſont du domaine du Pape & qui le regardent come leur Evêque Métropolitain, les Vicaires du St. Siége dans ces Provinces étoient plus particuliérement obligez de défendre ſes intérêts. Cette inſtitution de Vicaires du ſaint Siége a ſon fondement dans la néceſſité où étoient les Papes de pourvoir aux beſoins des diférentes Egliſes qui avoient recours à Rome, come

come à un azile aſſuré pour fixer les doutes qu'elles avoient en ce qui regardoit la foi, la diſcipline eccléſiaſtique, & la réforme des mœurs: ces Vicaires eurent le titre de Primats, qui leur donoit un rang ſupérieur à tous les Evêques de leur Province.

On diſcutoit avec l'examen le plus sévére les cauſes portées au Tribunal des Papes, qui ne jugeoient définitivement que du conſentement du Clergé & des Evêques; mais ſouvent ils n'en feſoient pas mention dans l'énoncé de leurs jugemens.

Leurs juſtes déciſions donérent du poids & de l'autorité à leurs jugemens, & firent voir combien ils étoient atentifs à conſerver le précieux dépôt de la foi. Ils ſe regardérent toujours come les défenſeurs des traditions Apoſtoliques: les Papes Clément, Sirice & Innocent ſe rendirent inflexibles ſur ce qui regarde les Ordinations, ne permettant pas qu'on promût aux Ordres Sacrez ceux qui après la réception du batême avoient comis un péché mortel: ce fut dans le même eſprit qu'Anicet & Victor ordonérent qu'on célébreroit la Pâque un jour de dimanche: le Pape Etienne s'atachant pareillement à la doctrine des Apôtres, déclara que le batême des Hérétiques étoit valide: Marcel & Euſébe ne purent jamais permettre qu'on donât ateinte aux ſaintes régles de la Pénitence preſcrites pour les pécheurs: les Papes Libére Anaſtaſe, Innocent, Zoſime, ſe regardérent come les héritiers de cet eſprit apoſtolique: & St. Céleſtin ſe fit un devoir de ſe ſoumettre le premier aux conſtitutions des Apôtres, aux déciſions des Conciles, & aux decrets des Papes

les

ſes prédéceſſeurs; ſuivant en cela l'exemple du Pape Sirice qui ordona que tous les Prêtres fuſſent pareillement ſoumis à ces decrets. C'eſt ce qui fit qu'on déſigna un lieu, où puſſent être conſervées les lettres que les Papes écrivoient pour l'utilité de l'Egliſe; ce lieu a été apelé par les uns *Archive* & par les autres *Chartaire*: St. Jérôme opoſe cet uſage de conſerver ainſi les écrits des Papes à la malignité de Ruffin qui regardoit come ſupoſée une lettre d'Anaſtaſe 1. à Jean de Jéruſalem, *ſi a me fictam epiſtolam ſuſpicaris*, lui répond ce Saint, *cur eam in Romanæ Eccleſiæ chartario non requiris, ut, cùm deprehenderis ab Epiſcopo non datam, manifeſtiſſime criminis reum teneas?* Ce qui fait voir que ce lieu étoit come un dépôt précieux, où toutes les lettres des Papes étoient conſervées avec la plus sévére précaution; & qu'il étoit libre à un chacun d'y avoir recours pour s'aſſurer de la vérité de ces decrets: on a perſévéré longtems dans l'uſage de conſerver dans un lieu ſéparé les originaux des Bulles, des lettres & des autres écrits des Papes; puisqu'Innocent III. dans le XIII. ſiécle eut recours à ces Archives pour avoir une pleine conaiſſance de ce qu'avoit ſtatué le Pape Nicolas I. ſur les afaires des Bulgares qui s'étoient adreſſez au ſaint Siége.

Les Ecrivains ſont partagez ſur le tems auquel a été publié le premier recueil des Canons qui ait eu force de loi. Le *P. Coutant* ſoutient qu'il n'y en a point eu avant Denis le petit; il publia la 1. partie de ſa collection à l'inſtance de l'Evêque Etienne, & la 2. par le conſeil du prêtre Julien: ſa collection ne peut donc être regardée come un Ouvrage revêtu d'une autorité

rité légitime pour avoir force de loi ; & cette vérité s'insinue aisément dans l'esprit du Lecteur, s'il fait atention que les cinquante premiers Canons qui composent ce recueil, publiez sous le nom des Apôtres, sont regardez come apocrifes par nos Critiques les plus célébres ; & que l'Egliſe Romaine n'a jamais admis les decrets de l'Egliſe de Conſtantinople dont il eſt fait mention dans cet Ouvrage. Quoique Denis le Petit l'ait publié de ſa propre autorité, il devint néanmoins à l'uſage de l'Egliſe Romaine, au raport de Caſſiodore qui vivoit du tems de cet Ecrivain : mais il parait qu'elle ne s'en ſervit pas longtems.

Ainſi ces recueils que publioient divers Particuliers, n'étoient pas afermis par l'autorité des Papes, qui, pour doner force de loi à leurs Decrets, en feſoient propoſer l'obſervation dans les Sinodes où les Evêques étoient aſſemblez, ou les propoſoient à ces Evêques lorsqu'ils étoient dans leurs Egliſes ; mais leur conſentement étoit néceſſaire, pour imprimer à ces Decrets le caractére d'une autorité légitime : alors les Papes employoient toute l'autorité que Dieu leur avoit donée come aux premiers Paſteurs de l'Egliſe, pour réprimer la témérité de ceux qui par une conduite irréguliére donoient ateinte à ces Réglemens. C'eſt par cette réflexion que *Dom Pierre Coutant* finit cette premiére partie.

Dans la 2. il traite des anciennes collections des Canons dont il atribue la premiére au Pape St. Clément. Les Grecs avoient un recueil de Canons avant le Concile de Calcédoine, come il parait par les actes de ce Concile : Denis le Petit en fit une traduction latine ſans rien

changer dans l'ordre obſervé dans l'original Grec, rangé en 167. chapitres qui contenoient les Canons des Sinodes de Nicée, d'Ancire, de Néocéſarée, de Gangre, d'Antioche, de Laodicée, & de Conſtantinople. *D. Coutant* démontre que ce recueil n'a jamais paſſé pour une collection de l'Egliſe Univerſelle, & il prouve contre Juſtel que cette collection n'a point été autoriſée par le Pape St. Léon: il eſt vrai que le Concile de Calcédoine s'en eſt ſervi; mais pour décider les diférends des Evêques de cette partie du monde, ne pouvant pas être jugez d'une maniére qui ôtât toute conteſtation, que par leurs propres Réglemens. *D. Coutant* rend néanmoins cet aveu à la vérité, & convient que les déciſions de ce Concile acréditérent cette collection à l'uſage des Grecs, & contribuérent à la faire recevoir parmi les Latins: enſorte qu'avant la fin du 6. ſiécle l'Egliſe Romaine s'en ſervoit, mais avec réſerve & ne donant pas une égale autorité à tous les Canons de cette collection: Juſtel n'a donc pu lui doner le titre de collection des Canons de l'Egliſe Univerſelle, puisque l'Egliſe Romaine n'a pas admis indiféremment tous les Canons de ce recueil, & qu'il y en a eu d'autres, ſelon l'eſprit desquels elle s'eſt réglée, qui n'ont point été inſérez dans cet Ouvrage de Denis le Petit: les Grecs même dans la ſuite des tems ont ajouté d'autres Canons à ce recueil, come il parait par le Concile de Trullo tenu en l'an 692.

Je ne crois pas devoir m'étendre davantage ſur les diférentes collections des Canons dans l'Egliſe; la plus ancienne parait être celle qui eſt conſervée dans le Monaſtére de Corbie, & qui

qui a été écrite ſur le milieu du 6. ſiécle: cette collection eſt précédée du catalogue des Papes depuis la naiſſance de l'Egliſe juſqu'à la 14. anée du Pontificat de Vigile. Je remarquerai ſeulement que c'étoit anciennement la coutume que les decrets des Conciles fuſſent confirmez dans les Conciles ſuivans.

D. Coutant réfute dans une longue diſſertation le P. Queſnel Prêtre de l'Oratoire, qui a voulu acréditer un recueil de Canons dont il a orné ſa nouvelle Edition des Ouvrages de St. Léon : l'Egliſe Romaine ne s'eſt jamais ſervi de cette collection, remplie d'ailleurs d'une infinité de fautes ; & où l'on ne remarque ni ordre ni arangement.

Dans la 3. partie de cette préface le *P. Coutant* parle des diférentes Editions des Décrétales des Papes, qui ont précédé la ſienne; & il fait voir les ſoins qu'il s'eſt doné pour mettre cette Edition dans cet état de perfection où on la voit, & qui mérite certainement la plus juſte atention du Lecteur. La premiére Décrétale qu'il raporte eſt celle de St. Clément écrite vers l'an 97. & la derniére eſt celle de Sixte III. écrite le 18 de Décembre de l'an 437. Cet Ouvrage eſt terminé par un *Appendix* qui contient les Lettres & les Ecrits fauſſement atribuez aux Papes. Il a été imprimé en 1721. chez Louis-Denis de la Tour, Antoine-Urbain Coutelier, & Pierre Simon.

Le *P. Coutant* étoit encore beaucoup plus recomandable par ſa piété, ſa religion, ſon zéle pour l'obſervance réguliére, que par ſon érudition, la juſteſſe de ſon diſcernement & de ſon exactitude qui le caractériſent ſi bien & le diſ-

tinguent des autres Auteurs. Il avoit pris naiſſance en la ville de Compiegne en 1654. & avoit fait profeſſion en l'Abaye de St. Remi de Reims le 17. Juin de l'an 1672. Il eſt mort dans l'Abaye de ſaint Germain-des-Prez dont il étoit Doyen en l'anée 1721.

Grand nombre d'Auteurs ont parlé avec éloge de *Dom Pierre Coutant:* on peut voir ce qu'en diſent Mr. du Pin au 17. ſiécle de la Bibliotéque Eccléſiaſtique; & Moréri dans ſon Dictionaire Edition de 1712.

DAVID.

Dom CLAUDE DAVID né à Dijon Dioceze de Langres en 1644. prit l'habit de St. Benoît dans l'Abaye de Vendôme, où il fit profeſſion le 16. jour d'Aout de l'an 1663. âgé de 19. ans & il mourut dans celle du Mas-Garnier le 6. de Novembre de l'an 1705. Il lui prit envie ſur la fin de ſes jours de renouveler la querelle des deux S. Denis; & il ſe déclara, on ne ſait coment, en faveur de ceux qu'on apeloit de ce tems là les Aréopagites, parcequ'ils ſoutenoient que le St. Denis Evêque de Paris n'étoit point diférent du St. Denis Evêque d'Aténes; & que les Ecrits qui lui ont été atribuez & citez la 1. fois ſous ſon nom par les Hérétiques Sévériens dans la conférence tenue à Conſtantinople l'an 533. ſont effectivement de lui. L'Ouvrage de Dom *Claude David* a pour titre; *Diſſertation ſur S. Denis l'Aréopagite; où l'on fait voir que ce Saint eſt Auteur des Ouvrages qui portent ſon nom.* Il prétend d'abord démontrer que les anciens Péres, les Souverains Pontifes, & les Conciles

Conciles même n'ont eu qu'une voix comune pour atribuer ces Livres au St. Denis d'Aténes, ſoit avant ſoit après la conférence de Conſtantinople; & que ce ſentiment unanime forme une preuve convaincante en faveur de l'Aréopagite : il cite pour garent de ſon opinion un St. Denis d'Alexandrie qui vivoit dans le III. ſiécle & qui ſelon Anaſtaſe le Sinaïte compoſa des Scolies ſur les livres en queſtion. On lui conteſte une pareille autorité, qui ſeroit décifive, ſi ce fait étoit auſſi vrai que l'aſſure Dom *Claude David*; mais Anaſtaſe le Sinaïte n'ayant vécu que dans le 6. ſiécle ne peut infirmer l'argument qu'on tire du ſilence de St. Jérôme & d'Euſébe, qui n'ont point fait mention de ces Scolies dans le catalogue des Oeuvres de ce Saint qu'ils ont publié.

Il ne ſe prévaut pas avec plus de fondement de l'autorité de St. Grégoire de Nazianze, de S. Jean Criſoſtome, de S. Cirille d'Alexandrie, de Juvénal de Jéruſalem, de Léonce de Biſance, de S. Grégoire le Grand, du Concile de Latran tenu l'an 649. & de deux Conciles généraux le VI. & le VII.: il établit dans la ſuite que les particularitez énoncées dans ces livres dénotent que St. Denis en eſt l'Auteur : il réfute les Auteurs qui dans le 16. ſiécle prétendirent s'opoſer à cette tradition reçue. Laurent Valle eſt le premier qui ait refuſé de ſe rendre au ſentiment comun; Eraſme n'a pu non plus l'adopter; Scultet, Binet, & tant d'autres Proteſtans l'ont pareillement réfuté: leur obſtination à s'écarter de l'opinion comune, n'a ſelon D. *David*, pour fondement qu'un argument négatif, tiré du ſi-

lence de Denis Evêque de Corinte, d'Euſébe & de St. Jérôme : il prétend que l'objection qui regarde le ſtile diffus de ces livres fort différent de celui des Aténiens, n'a rien qui puiſſe faire impreſſion : il ſoutient encore que St. Denis a pu réfuter en termes formels l'erreur des Millénaires, puisque Cerinthus a débité de pareilles rêveries dès l'an 41. de Jéſus-Criſt ; que le terme d'*hipoſtaſe* dont il eſt fait mention dans ces livres, qu'on dit n'avoir été en uſage que longtems après le ſiécle où vivoit S. Denis, a été employé par Ariſtote dans le ſens que l'a entendu l'Auteur de ces livres : il prétend que St. Denis a pu ſe trouver à la mort de la Ste. Vierge, puisqu'elle n'eſt arivée que huit ans après la converſion de ce Saint ; & que St. Clément cité par St. Denis dans ces livres, n'eſt pas le St. Clément d'Alexandrie : il veut que Mrs. de Launoi, du Pin, Simon, le P. Morin, le P. Queſnel, & les autres Critiques du 17. ſiécle, n'ayent favoriſé le ſentiment de ceux du précédent, que parcequ'ils ont cru que dans la conférence de Conſtantinople ces livres ont été regardez come ſupoſez.

Cette cauſe ſoutenue avec tant de gloire par les Cardinaux Baronius, & Bellarmin & d'autres Savans du premier ordre, n'ayant pas eu un ſuccès favorable, il ſemble que c'étoit une loi à *D. Claude David* pour ne pas renouveler cette conteſtation : il faut néanmoins obſerver qu'il a paru en 1708. une nouvelle diſſertation ſur cette matiére favorable au ſentiment du *P. David*, & que D. * Bernard Religieux

* Ci-devant Prêtre de l'Oratoire. Cet Ouvrage eſt

ligieux de Sept-Fonds avoit auſſi compoſé une ſavante diſſertation ſur le même ſujet, où il prétend que St. Denis eſt véritablement Auteur des Ouvrages qui portent ſon nom; mais la modeſtie de ces Péres ne leur permit pas de publier les productions de leur eſprit. Ce que *D. David* dit de ces livres, lui done lieu de parler de l'ancienneté des Rits Eccléſiaſtiques des Egliſes, &c. des Catécuménes, des Moines Térapentes qu'il prétend avoir été Crétiens. On peut conſulter Mr. du Pin au 18. ſiécle de ſa Bibliotéque Eccléſiaſtique, qui raporte l'extrait du Journal de Paris ſans y changer un ſeul mot. On peut, pour s'en éclaircir, comparer ce qu'il dit des Rites du P. Marténe avec l'extrait du Journal de Paris de l'anée 1706, ce qu'il dit du ſuplément à la diplomatique du P. Mabillon avec le Journal de la même anée, & bien d'autres endroits qu'il n'eſt pas de mon deſſein de raporter ici; & après cette diſcuſſion on aura peine à comprendre que les Péres de Trévoux, d'ailleurs ſi peu unis de ſentimens avec cet Auteur, ayent néanmoins loué ſa Bibliotéque come un effort où l'eſprit humain ne pouvoit pas naturellement ateindre: " Cependant voilà le travail fini, continuent-ils, & l'admiration " croît quand on fait atention que l'Auteur " s'eſt ménagé encore des momens pour com- " poſer d'autres Ouvrages. " Certainement ſi l'admiration croît du côté du Lecteur, le travail diminue beaucoup du côté de l'Auteur, quand il n'a que la peine de copier les écrits des autres, & de tranſporter dans ſes Ouvrages le bien d'autrui.

ſous le nom du P. Adrien de Sept-Fonds.

DELFAU.

Dom FRANÇOIS DELFAU de Montet en Auvergne où il naquit en 1637. a rendu ſon nom très célébre dans le monde ſavant par la beauté, la vivacité, la pénétration de ſon eſprit, la ſolidité de ſon jugement, la multiplicité de ſes conaiſſances, la pureté de ſon gout, & cette atention infatigable à conſacrer tous ſes talens à l'utilité de l'Egliſe & à la gloire de ſon Ordre.

Ainſi dans le deſſein qu'avoient formé les Bénédictins de la Congrégation de St. Maur de procurer au Public une nouvelle Edition des Oeuvres de St. Auguſtin, ils ne purent manquer de ſe déterminer dans le choix de Dom *Delfau* pour la conduite d'un Ouvrage qui demandoit du choix, de l'ordre, de l'érudition, & une critique judicieuſe & très entendue, un grand fond de Téologie, & un très juſte diſcernement. Le P. *Delfau* y aporta de ſon côté tout le zéle que pouvoit lui inſpirer l'amour de la vérité & de la ſaine doctrine, & le deſir qu'il avoit de rétablir dans leur pureté les Ouvrages du plus grand Docteur de l'Egliſe: ainſi livré à la complaiſance que produit naturellement une pareille entrepriſe, quand on n'y enviſage que la gloire de Dieu, cette vue jointe à la facilité & à la pénétration de ſon eſprit, lui aplanit les dificultez qui en auroient arêté un grand nombre d'autres; il en publia le *Proſpectus* en 1671. & il étoit déja avancé dans ſon travail, lorsqu'on vit paraitre au jour le livre qui a pour titre, *l'Abé Comandataire*. Une peinture vive & naturelle du mauvais uſage que pluſieurs Religieux font du revenu de leurs Abayes, lui tint lieu de crime; & il

& il fut relégué pour cette ſeule raiſon à St. Mahé en Baſſe Bretagne, où après avoir demeuré quelque tems, alant prêcher le panégirique de ſainte Téréſe aux Carmes de Breſt, il ſe noya dans le trajet; & ainſi l'Egliſe perdit en lui un Sujet qui pouvoit lui être utile, & la Congrégation un de ſes plus grands ornemens.

Après l'avis au Lecteur on voit la lettre d'un Abé Comandataire que conſeille un Téologien, & qui lui demande des éclairciſſemens ſur les ſcrupules qu'il a de tenir une Abaye en Comande: cette lettre eſt ſuivie de la réponſe du Téologien, qui lui dit que c'eſt moins un ſcrupule qu'une juſte crainte qui l'inquiéte, & qu'il ſouhaite que cette crainte ſoit pour lui un comencement de ſalut; & il lui preſcrit ſes devoirs dans une pareille conjoncture: mais come il ſe fonde ſur les mêmes raiſons que l'Auteur de l'Abé Comandataire, dont je dois rendre compte, il ſufit d'entrer dans le détail des raiſonemens du *P. Delfau* pour doner une juſte idée de cette réponſe. Il comence par doner la définition du nom d'Abé; il remarque que ce titre que nous empruntons de la Langue Sainte eſt le même que celui de Pére; qu'il ne convient proprement qu'à Dieu que nous apelons ainſi en reconaiſſant qu'il eſt ſeul notre Pére; que cependant come Dieu ſe plait à voir dans les Homes l'image de ſes vertus, il n'eſt pas jaloux qu'on leur done ſes noms: c'eſt dans cette vue qu'en Occident dès les premiers ſiécles de l'Egliſe, on a honoré du titre d'Abé ceux qui avoient la conduite des Solitaires.

D. Delfau obſerve enſuite, que le nom d'Abé Comandataire vient de ce que lorſque nous co-

mettons à quelqu'un le ſoin d'une choſe, nous la lui recomandons ; & c'eſt en ce ſens que le nom de Comande a paſſé en l'uſage du droit, où il ne ſignifie autre choſe qu'un dépôt, come l'ont remarqué les Canoniſtes, qui regardent tous la Comande come une comiſſion & non pas come un titre : ainſi un Abé Comandataire eſt celui à qui l'on a doné en garde & en dépôt par procuration ou par comiſſion quelque Monaſtére, ſoit pour toute ſa vie ſoit pour un tems. Après cette juſte définition du titre d'Abé, l'Auteur fait voir que les Comandes ſemblent avoir pris leur origine dans les Egliſes catédrales, qui étant deſtituées de Paſteurs, étoient comiſes à des Prélats Comandataires qui en avoient l'adminiſtration. L'Egliſe Gréque en fournit pluſieurs exemples, & St. Atanaſe dit de lui même, qu'on lui avoit doné en Comande une autre Egliſe que celle d'Alexandrie dont il étoit Evêque : cet uſage ſemble avoir été établi en Afrique avant le Concile de Cartage ; les Egliſes de Rome & de Milan imitérent en cela celles d'Afrique, avec cette diférence qu'en Afrique on nomoit ceux, à qui on comettoit le ſoin des Egliſes, Interceſſeurs ou Intervenans, aulieu qu'à Rome & à Milan ils étoient apelez Viſiteurs & Comandataires. *D. Delfau* raporte grand nombre d'autoritez pour juſtifier ce qu'il avance : mais je me contenterai de citer St. Ambroiſe, qui dans une lettre qu'il écrit à l'Evêque Conſtantius, lui done come au Métropolitain l'adminiſtration d'une Egliſe qui étoit fort éloignée de Milan, & ſans Paſteur ; *Commendo tibi, fili, Eccleſiam, quæ eſt ad forum Cornelii.* Léon IV. déclara vers l'an 844. que l'on

l'on ne pouvoit tenir deux Egliſes en titre, mais que l'on en pouvoit avoir une en titre & tenir l'autre en Comande: & il parait que cet uſage a ſubſiſté juſqu'au Concile de Lion tenu en 1245. ſous Innocent IV. qui défendit de mettre déſormais en Comande les Egliſes catédrales; parceque ce qui d'abord avoit été inſtitué ſaintement, devint dans la ſuite une abomination que l'Egliſe fut obligée de retrancher: ces Décrets ont été confirmez par les Papes Clément V. Benoît XII. & Innocent VI. ce dernier en 1353. retrancha abſolument l'abus de ces ſortes de Comandes, qui s'étoit gliſſé juſques dans les Egliſes Paroiſſiales, dont les Archidiacres d'Angleterre prétendirent dans le 12. ſiécle que l'adminiſtration leur apartenoit; & cette adminiſtration des Cures (come le remarque le *P. Delfau*) que les Archevêques donérent dès ce tems-là aux Archidiacres avec pouvoir d'en percevoir les fruits, ont été les premiéres Comandes des Egliſes de Paroiſſes, qui furent inſtituées à l'imitation des viſites ou Comandes des Egliſes catédrales.

Ce que le *P. Delfau* a dit jusqu'ici des Comandes des catédrales & des Egliſes Paroiſſiales, ne ſert que de prélude au deſſein qu'il a eu de traiter des Abez Comandataires: il fait voir que l'impiété & la cupidité des Homes leur a ſervi de prétexte, pour ſe rendre maitres des biens que la piété des Princes & des Peuples avoit donez aux Monaſtéres. Ainſi les Comandes ne ſont qu'une uſurpation ſacrilége, par laquelle les Séculiers prennent le revenu des Monaſtéres ſous l'autorité des Rois & des Papès. Il découvre l'origine de cet abus, qu'il raporte

au V. ſiécle, où les biens de l'Egliſe ſemblérent être expoſez en France & en Italie à ces uſurpations criminelles. Le premier Concile de Paris tenta de remédier à ces dèſordres; & le Pape Simmaque arma également ſon zéle contre ces uſurpateurs des biens des Monaſtéres dans un Concile de plus de 80. Evêques: il prononça Anatême contre ceux qui s'étoient emparé de ces biens par la libéralité des Princes, par uſurpation, ou par une autorité tiranique. Le Roi Téodoric, quoiqu'Arien, fut touché de la juſtice de cette ordonance, & ſe déclarant le protecteur des Egliſes, il ordona qu'on reſtituât tous les biens de l'Egliſe de Narbone, que quelques uns poſſédoient injuſtement. Clotaire premier du nom Prince d'ailleurs très crétien, s'aveugla juſqu'à faire une déclaration contraire, où il demanda la treiziéme partie du revenu des Egliſes de ſon Royaume. Tierri fils de Clovis devint l'héritier de l'avidité de Clotaire, & ce fut ſous ſon regne que comença cet indigne comerce, où l'on trafiquoit les biens des Egliſes. Les Conciles d'Auvergne, de Paris, & d'Orléans voulurent remédier à ces dèſordres par de ſalutaires réglemens; mais l'avarice du Roi Charibert rendit leur précaution inutile: ce Prince s'étant emparé d'une Egliſe conſacrée à Dieu ſous le nom de St. Martin, ſe porta juſqu'à cet excès d'impiété que d'y faire bâtir une écurie; Dieu vangea cette injure, en feſant mourir tous les chevaux qui y entrérent, & le 2. Concile de Tours fulmina contre ces libertins, qui profitant de l'impiété de Charibert s'étoient ſaiſis du bien des Monaſtéres, les plus terribles Anatêmes, juſqu'à prier Dieu de faire deſcen-

deſcendre ſur eux la malédiction de Judas. Cet abus prit un tel cours dans ce ſiécle, que *D. Delfau* a été tenté de fixer l'origine de ces injuſtes uſurpations au regne de Charibert, & de la marquer au 2. Concile de Tours. Dagobert, Clovis II. & Childebert remirent les Abayes dans leur premiére poſſeſſion & en fondérent de nouvelles, qui doivent tout leur éclat à la piété & à la libéralité des ces Princes. Charles Martel fit revivre ſous ſon regne cette fureur ſacrilége pour l'uſurpation des biens eccléſiaſtiques: ce Prince, que ſon irréligion & ſa valeur ont également ſignalé, auſſi grand Capitaine qu'il étoit déréglé dans ſes mœurs, combatoit pour ſa propre gloire contre les ennemis de Dieu, & enlevoit à Dieu même ſon propre domaine, donant au pillage de ſes Soldats les Egliſes & les Monaſtéres, dont les revenus feſoient le payement de leur ſolde: ce fut lui auſſi qui dona aux Nobles les dimes, que nous apelons inféodées. Le *P. Delfau* combat dans cet Ouvrage le ſentiment de Dupleix qui a prétendu que ce fut le Clergé qui octroya à la Nobleſſe Françoiſe cette portion des fruits décimaux.

Pepin ſucceſſeur de Charles Martel prit ſous ſa protection les Monaſtéres, & Charlemagne leur reſtitua les biens que l'avidité des Laïques leur avoit enlevez & qui ont été conſacrez par la piété des fidéles. Son fils Louis-le-Débonaire s'opoſa auſſi à ces profanations, & voulut qu'on les punît ſelon la rigueur des loix: cependant quelques crétiennes qu'ayent été les vues de ces Princes, ils ont eux mêmes doné des Abayes à des Laïques en titre de Bénéfices; & Louis-le-Débonaire pourvut de pluſieurs Abayes un de

ſes fréres Bâtars nomé Hugues : il dona l'Abaye de St. Germain-des-Prez à Ebroin Evêque de Poitiers, les Abayes de Macon & de Chalons au Comte Varin, qui touché de l'eſprit de Dieu, prit l'habit Monaſtique dans l'Abaye de Clugni qu'il fit bâtir. Louis-le-Débonaire reconut enfin que la liberté qu'il s'étoit donée étoit pernicieuſe, & il ne put s'empêcher de déclarer que celui qui comet ces excès eſt un voleur & un ſacrilége, le meurtrier des Pauvres, & le loup du Diable. Mais come ce qui dépend de la volonté des Homes n'a rien de ſtable, ce dèſordre reprit ſon cours ſous le regne de Charles-le-Chauve : les Péres du Concile de Tionville & ceux du Concile de Verni en portérent leurs plaintes à ce Prince : les Conciles de Beauvais, de Meaux, de Pavie, & de Soiſſons firent pareillement des remontrances à l'Empereur Lotaire. Charles-le-Chauve céda enfin à tant d'inſtances, & il promit de n'autoriſer plus des dèſordres auſſi crians, quelques ſolicitations que lui en puſſent faire l'Evêque ou l'Abé : il confirma ces promeſſes dans un Concile tenu à Vermeri l'an 853.

Le regne de Louis-le-Bégue ne fut pas plus heureux pour les Monaſtéres que celui de Charles-le-Chauve ſon Pére. Sous le regne de Louis III. Goslin Evêque de Paris fut Abé Comandataire de St. Germain-des-Prez & de St. Denis, & les flateurs voulurent perſuader à ce Prince qu'il avoit une entiére autorité ſur le bien des Egliſes, & qu'il lui étoit libre d'en diſpoſer ſelon ſa volonté. Le Roi Odon dona l'Abaye de St. Germain-des-Prez à ſon frére Robert Comte de Paris, qui obtint encore de lui les Abayes de

Ste.

Ste. Croix & de St. Ouen. Après de pareils dèſordres que ſembloit autoriſer la coutume, il n'eſt pas ſurprenant que les uſurpateurs des biens des Monaſtéres ne gardaſſent plus aucun ménagement ſous le regne de Charles-le-Simple; & on prétend même que ſa facilité ala juſqu'à doner à Ogine ſa Mére l'Abaye de Ste. Marie de Laon, & qu'elle lui fut ôtée par ſon fils qui en fit une courtoiſie à ſa femme, pour vanger le déplaiſir qu'il avoit que ſa Mere fût mariée au Comte Héribert.

Les Monaſtéres de France gémirent ainſi ſous l'autorité tiranique de ces Abez mercénaires jusqu'au regne de Hugues Capet, qui par ſa fermeté ſut arêter la cupidité des Laïques, & les empêcha dèſormais d'uſurper les Egliſes & les Monaſtéres de France, qui jouirent de cette précieuſe liberté que leur avoit acordée ce religieux Prince, jusqu'au XIV. ſiécle où le Pape Clément V. ſe rendit trop facilement aux importunes ſolicitations, que lui firent les Rois & les autres Perſones de la premiére qualité, de doner en Comande les Egliſes & les Monaſtéres à ceux qu'ils lui préſentoient. Il eſt vrai qu'il révoqua dans la ſuite toutes les Comandes qu'il avoit donées; mais les poſſeſſeurs refuſérent de s'en dèſaiſir. La fermeté de Benoît XII. eut plus de ſuccès, & il laiſſa ſeulement les Bénéfices donez en Comande aux Cardinaux & aux Patriarches, dans la crainte qu'ils ne s'opoſaſſent au bien qu'il vouloit établir. Clement VI. ne ſe montra pas également zélé à défendre le patrimoine de St. Pierre; il en gratifia ſes parens, & il fit une conſtitution par laquelle il réſerva aux Cardinaux les dignitez des Egliſes catédrales

ou

ou collégiales & des Monaſtéres. Innocent VI. ſon ſucceſſeur révoqua ce Décret, qui lui parut injurieux à l'Egliſe; & ſes Succeſſeurs Urbain V. & Grégoire XI. ſe firent un devoir d'être les héritiers de ſes ſentimens, come ils l'étoient de ſon Siége.

Le Schiſme, dont l'Egliſe fut agitée, flata de nouveau l'eſpérance de ceux qui avoient de l'avidité pour les dignitez eccléſiaſtiques : Urbain VI. n'avoit garde de refuſer de pareilles dignitez, à ceux qui pouvoient contribuer à l'afermir dans la ſienne : Boniface IX. & Clément VII. les competiteurs d'Urbain eurent les mêmes vues pour s'afermir dans leur Siége; & dans ce malheureux tems on diſpoſoit des Bénéfices à peu près come des biens en fond. Le Concile de Bâle remédia à ces dèſordres, en rétabliſſant les élections, & il défendit les réſervations & les Anates. Des Décrets ſi ſaints, que l'Egliſe de France reçut avec tant de reſpect qu'elle en fit la loi du Royaume ſous le titre de *Pragmatique Sanction*, ont été dans la ſuite abolis, pour ſatisfaire l'ambition & l'avarice de la cour de Rome par le Concordat que firent enſemble Léon X. & François premier en 1517.

Le *P. Delfau*, après être entré dans un détail aſſez circonſtancié de l'origine & des progrès des Comandes, fait voir quelles en ont été les cauſes : il réfute en 1. lieu le ſentiment des Canoniſtes & des Jurisconſultes, qui prétendent que l'on a doné en Comande les Monaſtéres, dans la crainte que s'ils fuſſent demeurez longtems ſans Supérieurs, ils n'euſſent ſoufert une perte conſidérable, parceque les Monaſtéres étoient dotez de Religieux propres au gouverne-

nement, & que cette maniére de pourvoir par Comande a été introduite par les Papes, afin que celui, qui faute d'âge ou de qualitez ne peut tenir en titre un Bénéfice, le puiſſe poſſéder en Comande : ou plutot, au ſentiment du Cardinal de Pavie, le Pape ne les a permiſes que pour aracher des Laïques le bien des Monaſtéres. Le *P. Delfau* fait voir qu'il eſt plus véritable de croire que les Papes n'ont introduit les Comandes, que pour diſpoſer des Bénéfices avec plus d'autorité, pour s'en faire des créatures, ſous le nom ſpécieux de Comande, cette poligamie, ou, pour parler avec un grand Evêque, ce concubinage ſpirituel ſi injurieux à l'Egliſe.

Il démontre ſecondement que l'ambition & l'avarice ſont les deux ſources des Comandes & Charles VII. reconut cette vérité dans l'aſſemblée qu'il tint à Bourges pour la réforme des Abayes de ſon Royaume.

3. Que la vocation étant néceſſaire pour embraſſer un état, ils ne peuvent y demeurer tranquiles; puisque leur vocation n'eſt qu'une vocation de cupidité, qui ne ſuit & qui ne cherche que l'intérêt, une vocation de péché qui n'apelle qu'à l'injuſtice, & une vocation de réprouvez qui ne porte qu'à l'impiété, puisqu'ils ſont dans cet état contre l'ordre de Dieu.

4. Que leur élection devroit être fondée ſur le ſufrage des Religieux, qui peuvent être les ſeuls juges compétens des qualitez que doivent avoir ceux qui ſont propoſez pour les gouverner, dont la premiére eſt qu'ils ayent profeſſé la régle qu'ils doivent faire obſerver aux autres : les autres qualitez néceſſaires à un Abé pour gouverner des Religieux, ſont la piété envers Dieu, la

la ſcience de l'Egliſe, la charité pour les Religieux, & le zéle de l'obſervance. Il eſt vrai qu'il y a des Abez qui aiment les exercices d'une piété crétienne, mais elle ne peut être véritable dans un état qui combat la piété même : à l'égard de leur ſcience, on ne peut conteſter qu'il y en a qui ſont très éclairez, mais ils ne ſont pas inſtruits dans cette ſcience qui aprend à conduire les Ames dans les obſervances d'une Régle ſainte : leur amour pour leurs Religieux ne conſiſte qu'à ſe nourir du ſang de leurs enfans, & ils voudroient pouvoir étoufer ceux qu'une autre Mére les oblige de nourir. Les Abez dans leur origine ne ſont inſtituez que pour maintenir l'obſervance ; peut-on atendre des Abez Comandataires qu'ils conſervent un eſprit qu'ils n'ont jamais reçu ?

5. Dom *Delfau* prouve ſolidement que leur poſſeſſion ne peut être juſte, puiſqu'elle n'eſt point ſoutenue d'une preſcription de bone foi, ou apuyée ſur un titre légitime. La preſcription de bone foi ne pouvant faire aucun droit aux Comandes, ni aux Abez qui les reçoivent, ni au Roi qui les nome, ni aux Papes qui les diſtribuent ; car on ne peut preſcrire de bone foi contre la vérité conue & contre un droit établi : or les Comandes des Monaſtéres ſont contraires aux véritez les plus conues & aux régles les mieux établies, come celle-ci, *nous ne pouvons doner un bien qui n'eſt point à nous.* Le droit des Abez, diſent les partiſans des Comandes, eſt établi ſur un titre légitime : on répond que trois choſes ſont néceſſaires pour faire qu'un titre

titre ſoit légitime ; l'autorité en celui qui le done, la qualité en celui qui le reçoit, la nature des fonds dont on paſſe le titre : l'autorité des Rois ne peut rien ſur un bien ſpirituel qu'a conſacré à Dieu la piété des fidéles, & ils ne peuvent même ôter à leurs Sujets la propriété & l'uſage de leurs biens, quoiqu'ils ayent un domaine ſouverain ſur eux : l'autorité du Pape ne peut ſervir à juſtifier leur titre, puisqu'il n'eſt pas Seigneur du revenu des Egliſes & des Comunautez, & qu'il en eſt ſeulement le premier diſpenſateur. On a montré déja ſufiſament que les Abez n'ont pas les qualitez néceſſaires : quant à la nature du fond, il eſt évident qu'ils ne peuvent ſe fonder ſur cette raiſon, puisque c'eſt une maxime de l'un & l'autre droit, qu'une Comande n'eſt autre choſe de ſa nature qu'un dépôt & que les fruits ne ſont point au dépoſitaire.

Il fait voir encore que les Comandes ſont contre le droit naturel, contre le droit divin, & contre les régles de l'Egliſe : ces trois points demeurent aſſez conſtans, par ce qu'on a déja dit qu'elles ſont contre le bien de l'Etat & contre les ordonances & les volontez de nos Rois ; puisqu'il eſt contre les vrayes régles de la politique que le Roi abandone à un ſeul ce qui pouroit être la récompenſe de pluſieurs de ſes meilleurs Sujets ; que la 3. partie des biens de l'Egliſe ſoit conſomée en des dépenſes inutiles au Royaume & ſcandaleuſes à tous les fidéles ; & qu'une pareille politique conduit à la perte de la religion qui eſt le ſoutien de l'Etat. D. *Delfau* prouve cette vérité par les capitulaires de Charlemagne,

par

par le premier Code François, par l'ordonnance de Filipe-le-Bel, confirmée par celle de Louis-Hutin qui lui ſuccéda, par celle du Roi Jean en 1351, & par d'autres autoritez que je ne puis raporter, cet extrait étant déja trop long.

Enfin il fait voir que ni la nomination du Roi, ni les Bulles & diſpenſes du Pape, ni l'uſage comun ne juſtifient pas les Comandes. On ne prétend point diſputer au Roi le droit des nominations; mais ce droit ne peut être fondé que ſur le Concordat, qui ne lui done pouvoir de nomer aux Monaſtéres que des Religieux du même Ordre ſous peine de nulité. Les Bulles des Papes, qui confirment l'élection, eſt encore un vain prétexte dont ils ſe ſervent; le Pape eſt à la vérité le Chef viſible de l'Egliſe ſous Jéſus-Criſt & peut quelquefois diſpenſer de certaines loix, mais il n'a pas un domaine ſouverain ſur tous les biens eccléſiaſtiques, & il ne peut renverſer les régles les plus ſaintes des Conciles & des Péres, & doner à des Séculiers contre la volonté des Fondateurs un bien qui ne leur apartient point. Enfin l'uſage comun eſt une excuſe trop foible pour apuyer l'injuſtice de Comandataires, qui s'imaginent que ce qui eſt dans l'uſage public ne peut être un crime, *cœpit eſſe licitum quod publicum eſt :* mais l'uſage ne fait point la juſtice des Homes, & ce n'eſt point la coutume mais le devoir qui eſt la régle de nos actions.

Le livre de *l'Abé Comandataire* eſt diviſé en deux parties la 1. imprimée en 1673. & la 2. en 1674. à Cologne chez Nicolas Schouten. La voix publique a atribué ce livre au *P. Delfau*;

fau; cependant dans un mémoire écrit de la main du P. Gerberon, ce dernier s'en dit l'Auteur: peut-être pouroit-on concilier de pareils ſentimens, en diſant que le *P. Delfau* eſt Auteur de la premiére partie & le P. Gerberon de la 2. puisqu'en effet elles ont paru ſous diférens noms, la 1. ſous celui de Boisfranc, la 2. ſous le nom de Frotmond. Cette incertitude de l'Auteur du livre n'afoiblit en rien les véritez qu'on prétend y démontrer; elles ſont apuyées ſur les maximes les plus conſtantes de la juriſprudence du Royaume, ſur l'autorité des S. Péres, des Papes & des Conciles. Les Abez Comandataires ne purent être inſenſibles aux traits d'un livre qui ne pouvoir contribuer à tranquiliſer leur conſcience; ils trouvérent d'obligeans défenſeurs qui crurent qu'un ton déciſif prévaudroit à la ſolidité des raiſons. Mr. Daucour fut un de ceux qui s'y diſtingua le plus; mais les ſentimens de Criton ſur l'entretien d'un Abé touchant les Comandes, ne lui permirent pas de gouter longtems le plaiſir de la victoire qu'il s'étoit promiſe: un autre Auteur, ſans prétendre juſtifier les Abez Comendataires, entreprit néanmoins leur défenſe, en rétorquant contre les Curez primitifs ce qu'on diſoit de plus fort contre eux: il n'y eut pas juſqu'aux Capucins qu'un zéle vraiment Sérafique intéreſſa en faveur des Abez; le P. François de Muis publia un Ecrit pour leur juſtification & leur défenſe.

Le *P. Delfau* a encore publié une diſſertation in 8. ſur l'Auteur du livre de l'Imitation: c'eſt la meilleure de toutes celles qui ont paru au ſujet de cette conteſtation; il y a eu trois Editions de cet Ouvrage, la 1. chez Louis Billaine

laine en 1673. la 2. en 1674. & la 3. en 1712.

D. Delfau vécut encore trois anées depuis la publication de cet Ecrit; & les Chanoines Réguliers intéreſſez à la défenſe de leur Tomas a Kempis gardérent néanmoins un juſte & légitime ſilence, juſqu'après ſa mort, que le P. Filbert Teſtelette publia un Ecrit fort vif & fort animé contre lui, intitulé *Vindiciæ Kempenſes*. Le P. Mabillon prit généreuſement ſa défenſe dans un Ecrit qui a pour titre *Animadverſiones in Vindicias Kempenſes*; où il reproche à l'Adverſaire de *D. Delfau* de l'avoir ataqué lorsqu'il n'étoit plus en état de lui répondre, & d'avoir voulu par des termes mépriſans flétrir la mémoire d'un Religieux diſtingué par ſon eſprit & par ſa ſcience, qui n'eût pas dû atendre une pareille récompenſe de l'aplication avec laquelle il préparoit une nouvelle Edition des Ouvrages de St. Auguſtin, que les Chanoines Réguliers regardent come leur Pére. Si les ſentimens des Critiques, partagez ſur l'Auteur de ce livre, n'ont pu fixer l'incertitude où pluſieurs ſont ſur ce ſujet; au moins ſervent-ils à faire conaitre l'eſtime qu'on a toujours fait de cet Ouvrage. St. Bernard eſt le premier auquel on l'ait atribué, ſans faire atention que l'Auteur parle dans ce livre de St. François qui n'a vécu que 80. ans après St. Bernard: quelques-uns ont prétendu que Jean Charlier, ſurnomé Gerſon, en étoit l'Auteur; & les éditions de Veniſe de 1488. & de 1501. de Paris de 1496. & 1498. de Milan de 1488. & de Florence de 1509. le lui atribuent: on n'a ceſſé d'être de ce ſentiment, que lorsqu'on a remarqué que l'Auteur de ce livre en plus d'un en-

endroit ſe done la qualité de Moine; & que Gerſon n'a jamais embraſſé l'état Monaſtique: il y en a encore qui l'ont atribué à un certain Tomas Prieur des Chartreux de Vendesheim; mais ils n'ont pas eu grand nombre de partiſans: ainſi il n'y a plus que les Chanoines Réguliers & les Bénédictins qui ſoyent en conteſtation ſur l'Auteur de ce livre; l'une & l'autre Société en atribuent l'honeur à un Religieux de ſon Ordre. Le Manuſcrit d'Anvers de 1441. qui a ſervi de fondement aux prétentions des Chanoines Réguliers, ſert également à les détruire; puiſqu'il ne dit pas que Tomas a Kempis en ſoit l'Auteur, mais ſeulement le copiſte: il ſemble que l'Auteur prévoyoit cette diviſion de ſentimens ſur ſon livre, puiſqu'il remarque qu'on ne doit point en rechercher l'Auteur, mais faire atention aux véritez dont il s'étudie d'inſpirer l'amour. *Ne quæras quis hoc dixerit, ſed quid dicatur attende.*

Nous avons encore du *P. Delfau* une apologie de Mr. le Cardinal de Furſtemberg, injuſtement arêté à Cologne par les troupes de l'Empereur.

Je ne puis obmettre l'épitafe de Caſimir Roi de Pologne, qui après avoir abdiqué cette Courone, ſe retira en France & fut Abé de St. Germain-des-Prez. Cette épitafe eſt de la compoſition du *P. Delfau*, & renferme toutes les actions de ce grand Prince: c'eſt une des plus belles piéces qui ayent jamais été faites en ce genre. Le *P. Delfau* mourut le 13. d'Octobre de l'an 1676. il avoit fait profeſſion dans l'Abaye de St. Allire de Clermont le 2. Mai 1656.

On

On peut voir ce que dit du *P. Delfau* le P. Mabillon dans ſon livre intitulé *Vindiciæ Kempenſes*, les mêlanges d'hiſtoire & de littérature, le Journal de Mr. l'Abé Gallois du 1. Juillet 1675. & Mr. du Pin au 18. ſiécle de ſa Biblioteque Eccléſiaſtique.

Voici des vers que Dom Robert Guerard a conſacrez à ſa mémoire.

Præciſa eſt velut a texente vita mea ; dum adhuc ordirer, ſuccidit me. Iſ. 38. v. 12.

Paraphraſis.

Aurelii reparo laceri dum fragmina textûs,
Exorſum Textor fraude retexit opus.
Ne tamen ipſe nihil texat, mihi texere fraudes
Pergit, ad Armoricos texit & exilium:
Interea immorior cœptis, medioque labori,
Aurelii vitam texere dum ſatago;
Aureliique, meæque ſimul ſic ſtamina vitæ
Abrupit Textor, tum male Victor ovat.

Pour entendre le ſens de ces vers, il eſt néceſſaire d'obſerver que D. Victor Tixier étoit alors Prieur de l'Abaye de St. Germain-des-Prez : c'étoit un Religieux du premier mérite, qui auroit pu poſſéder avec honeur des emplois bien ſupérieurs aux premiéres dignitez de la Congrégation. Come rien n'échapoit à ſa conaiſſance, il trouva moyen de découvrir que D. *Fr. Delfau* avoit fait imprimer l'*Abé Comandataire*, & qu'il en étoit l'Auteur ; & il fit ſi bien qu'il le fit exiler par lettres de cachet : c'eſt à ce ſujet qu'ont été faits ces vers; parceque le mot latin

Texe-

Texere a quelque raport à celui de *Tixier*. Cette action qui n'étoit pas glorieuſe au P. Tixier, fut ſuivie de ſa propre disgrace; il fut contraint de quiter Paris, & il fut nomé Prieur de l'Abaye de S. Melaine de Rennes: ſon eſprit fertile en reſſources, lui en ménagea bientot une dans la protection que lui avoit acordée le grand Prince de Condé, à qui il avoit ſauvé la vie pendant les guerres de St. Denis, arêtant le bras d'un Soldat qui le couchoit en joue: par ſon crédit il fut nomé Gouverneur de Mr. l'Abé de Longueville, qui fit d'abord ſa réſidence dans l'Abaye de Bourgueil, & peu de tems après dans celle de St. George près de Rouen. Après la mort de ce Prince arivée en 1694. le P. Tixier fut demeurer dans l'Abaye de St. Ouen de Rouen, où il mourut en 1701.

DURET.

Dom EDMOND-JEAN-BATISTE DURET de Paris, où il eſt né en 1672. après avoir achevé ſes études, a été deſtiné à régenter la Filoſofie & enſuite la Téologie dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez; ce qu'il a fait avec une fort grande réputation: il s'eſt retiré depuis dans celle de St. Denis en France, où il demeure actuellement; & où il ſe prépare à doner au public une nouvelle Edition des Ouvrages de Tertullien *: il a auſſi entrepris de con-

* Tertullien de la ville de Cartage en Afrique mourut vers l'an 220. Ses Ouvrages ont été publiez par Pamelius & Rigaut: l'édition de Pamelius

tinuer ce que Mr. Baluze a laiſſé d'imparfait ſur St. Ciprien.

Il a fait imprimer une lettre circulaire de 16. pages in 4. qui contient l'éloge de la derniére Abeſſe de Montmartre. C'eſt ſous le P. Mabillon qu'il a pris le gout des véritables études, puiſqu'il a été aſſocié pendant deux ans à ſes travaux littéraires.

D. *Duret* a fait profeſſion en l'Abaye de St. Faron de Meaux le 6. jour de Juillet de l'an 1690. âgé de 18. ans.

ETIENNOT.

Dom CLAUDE ETIENNOT de Varennes au Dioceze d'Autun, vint au monde en l'an 1639. & il s'engagea à Dieu dans la Congrégation de St. Maur par la profeſſion Religieuſe le 13. jour de Mai de l'an 1658. dans l'Abaye de Vendôme âgé de 19. ans.

Quoiqu'il n'ait fait rien imprimer, on ne peut ſe diſpenſer de faire mention de lui dans cette Bibliotéque; ſi l'on fait atention au grand nom-

lius eſt en cinq Tomes, celle de Rigaut en deux volumes in folio publiée à Paris en 1641. Son livre *de Pallio* illuſtré par des notes latines & par une traduction françoiſe a été auſſi publié à Paris en 1600. en un volume in 8. par Edmond Richer : le même livre a été auſſi publié par Saumaiſe à Paris en 1622. Nous avons encore le *Tertullianus Redivivus* du P. George d'Amiens Capucin en trois tomes in folio imprimez à Paris dans les anées 1646. 1648. & 1650. Le même Auteur publia en 1646. un livre qui a pour titre *Scolies & obſervations ſur les Oeuvres de Tertullien.*

nombre d'Ouvrages qu'il a composez, & au zéle & à l'ardeur qu'il a témoignez pour le progrès des sciences dans la Congrégation; dans la persuasion où il étoit que l'observance ne s'y soutiendra, qu'autant qu'elle sera afermie par l'étude, compagne inséparable de la retraite.

Après avoir régenté les Humanitez pendant quelques anées dans le Séminaire de Pontlevoi, il vint demeurer à St. Martin-de-Pontoise, où il s'ocupa à composer l'histoire de cette Abaye: & il fit des recherches si considérables, que, sans y penser, il fit l'histoire de tout le Vexin-François en trois petits tomes in folio conservez dans l'Abaye de saint Martin.

Les Supérieurs satisfaits de ce premier travail & informez de son talent à lire les Ecritures les plus dificiles, se déterminérent à favoriser son inclination pour les sciences: il partit de Pontoise en l'an 1673. & parcourut par leur ordre presque toute la France pour déterrer dans les plus fameuses Bibliotéques & dans les Archives publiques d'anciens monumens, qu'il pût faire entrer dans le dessein qu'il avoit d'illustrer par quelque Ouvrage l'histoire Eccléſiastique & Monastique. Il comença par le Dioceze de Bourges; & il fit un recueil de trois volumes in folio de ce qu'il avoit trouvé de plus remarquable touchant les antiquitez de l'Ordre de St. Benoît dans ce Dioceze: j'en raporterai le titre pour doner une idée de ses recherches; me contentant dans la suite pour les autres d'indiquer les Diocezes qu'il a parcourus, de crainte de fatiguer par un pareil détail.

Antiquitatum in Diœcesi Bituricensi Benedictinarum pars 1. *complectens Asceteriorum fundatio-*

nes, ſtatus varios, Abbatum, Abbatiſſarumque brevia elogia, præcipuorum item benefactorum nomina; piasque donationes quæ in tabulariis dictorum cœnobiorum reperta & ex ipſis tranſcripta fuerunt.

Pars altera complectens Ordinis Benedictini in eâdem Diœceſi fundationes, monaſteriorum, Abbatiſſarumque catalogos, præcipuorum benefactorum nomina, virorumque in iisdem tum ſepultorum, tum vitam monaſticam profeſſorum ſeriem, tum probationes & bene multas dictorum aſceteriorum authenticas.

Pars 3. *Chronicon Cazalenſe, ſeu Archiſterii S. Petri olim de Cazali-molano nunc de Cazali-Benedicto hiſtoria.*

Quoique cet Ouvrage n'ait point été imprimé, le *P. Etiennot* ſe crut néanmoins dans le devoir de dédier les deux premiéres parties au R. P. Dom Vincent Marſolles, alors Supérieur Général de la Congrégation & un de ceux qui s'eſt aquis le plus de réputation par ſon obſervance, ſa conduite, & par la protection particuliére qu'il a acordée aux Savans de la Congrégation. Dans l'épitre dédicatoire fort ſuccincte le *P. Etiennot* peint ſon caractére par ce vers,

Immorior ſtudiis, & amore ſeneſco ſciendi.

D. Etiennot parcourut dans les anées ſuivantes juſqu'en 1681. avec la même ardeur les Diocezes de Poitiers, de Langres, de Saintonge, de Limoges, de Tulles, du Pui, de Périgueux, de Clermont, de St. Flour, de Lion, du Bellai, de Carcaſſone, d'Avignon, d'Arles, d'Orléans, & beaucoup d'autres dans lesquels

il

il ramaſſa avec un travail infatigable tout ce qu'il avoit pu trouver d'anciens monumens dans les Abayes Bénédictines de ces diférens Diocezes ; dont il fit un recueil en vingt neuf volumes in folio.

De pareils travaux ne ſufirent point encore au zéle du plus laborieux Auteur qu'ait eu la Congrégation de St. Maur : il fit de plus un recueil qu'il finit en 1687. de ſeize volumes in folio pour éclaircir plus particuliérement ce qui regarde la Province d'Aquitaine, à qui il dona le titre modeſte de *Fragmens hiſtoriques*. Ainſi outre l'activité de ſes recherches, il écrivit de ſa propre main dans l'eſpace d'onze anées 45. volumes in fol. ſans autre ſecours que celui de D. René du Cher, qui l'aida dans les derniers volumes. Dom *Etiennot* a enrichi ces Mémoires de notes, de remarques, & de réflexions très ſenſées & très judicieuſes ; qui ont aplani les travaux littéraires de nos plus célébres Ecrivains, D. Mabillon, D. le Nourri, & du R. P. de Sainte Marthe qui les cite perpétuellement dans le *Gallia Chriſtiana:* & les Hiſtoriens de la Province du Languedoc preſſentent le Public que leur hiſtoire devra ſon éclat & ſon utilité aux recueils de Dom *Etiennot*.

Je ne puis me diſpenſer de remarquer que les laborieuſes recherches du *P. Etiennot* conſiſtent en des titres de fondations, des Croniques entiéres, ou ſeulement des extraits des éloges des grands Homes, des Ouvrages ou des fragmens d'Ouvrages Manuſcrits, des Bulles ou Titres des Papes, des Conciles, diférens Diplomes, Catalogues de Manuſcrits, généalogies, hiſtoires de divers événemens particuliers, enfin

tout ce qui peut regarder l'hiſtoire du Royaume ; des familles illuſtres, & des Monaſtéres.

Les talens du *P. Etiennot* ne ſe bornérent pas à ce qui peut former l'Home de lettres d'une capacité ſupérieure ; il manioit avec une habileté qui lui étoit propre les afaires les plus épineuſes & les moins ſuſceptibles d'un acomodement pacifique : ainſi les Supérieurs s'étant vus contraints de rapeler D. Antoine Durban qui n'étoit pas agréable à la Cour de Rome, on lui ſubſtitua dans l'emploi de Procureur Général en cette Cour *D. Claude Etiennot* ; il l'a exercé pendant quinze anées avec un éclat, une diſtinction, & une intégrité qui l'ont fait admirer non ſeulement des Religieux de la Congrégation, mais encore de tous ceux avec qui il étoit en relation à Rome : le Pape Urbain VIII. lui dona des marques d'une bonté particuliére, & lui acorda cette prérogative de le faire conduire à ſon audiance par un eſcalier ſecret pour s'entretenir avec lui familiérement ſur les études & les Ouvrages des Religieux de la Congrégation, qu'il regardoit, diſoit-il, come une Académie de piété & de doctrine. Innocent XII. l'admit dans la Congrégation *ſuper diſciplinâ Regularium*. Le Cardinal d'Etrées & Mr. le Tellier Archevêque de Reims lui donérent des marques de la plus glorieuſe bienveillance : & le Cardinal Sluſius Sécretaire des Brefs du Pape, le noma ſon Sécretaire par raport aux afaires qu'il étoit obligé d'expédier pour la France. Les marques de diſtinction qu'il reçut dans cette Capitale du monde crétien ne lui firent point oublier ce qu'il devoit à la Congrégation ; c'eſt dans cette ville ſi célébre

&

& ſi fertile en monumens de toute eſpéce, qu'il dona de nouveaux mouvemens à ſon zéle pour en chercher de nature à être publiez: il les envoyoit auſſitot au P. Mabillon, ou à quelqu'autre Savant de la Congrégation, pour en enrichir la République des Lettres; ſe croyant fort amplement dédomagé de ſa peine & de ſes ſoins, lorsqu'il les pouvoit ſacrifier à l'utilité de l'Egliſe & à la gloire de ſon Ordre. *D. Etiennot* étoit encore plus remarquable par ſa piété & ſa religion que par ſon ardeur pour les ſciences: il mourut à Rome le 20. de Juin de l'an 1699. & fut enterré dans l'Egliſe des Minimes de la Trinité *di monti*.

On peut voir ce que dit du *P. Etiennot* le P. Mabillon dans les préfaces tant des Actes des Saints, que des Anales: il lui écrivit une lettre touchant la conteſtation ſur le culte des Saints inconus; *Epiſtola commonitoria ad D. Cl. Etiennot*: on peut encore conſulter les préfaces du *Gallia chriſtiana*, & de l'aparat à la Bibliotéque des Péres.

FELIBIEN.

Dom MICHEL FELIBIEN de la famille de Mrs. Felibien-des-Avaux ſi féconde en gens de lettres, naquit à Chartres en l'anée 1665. Il n'étoit âgé que de 17. ans, lorſque Dieu lui inſpira l'envie d'abandoner le monde & de ſe retirer dans la Congrégation de St. Maur, où il a ſoutenu très glorieuſement la réputation que ceux de ſon nom ſe ſont aquis dans la République des Lettres.

A peine étoit-il ſorti de ſes études, qu'il ſe

propoſa d'écrire l'hiſtoire de la célébre Abaye de St. Denis, le Monaſtére le plus auguſte qui ſoit en France : c'eſt un in folio imprimé en 1706. Pour ne point intérompre le cours de ſa narration, il y a joint par forme de ſuplément la deſcription de l'Égliſe, du tréſor, & des tombeaux, les épitafes des Rois, des Homes illuſtres, des Abez & de pluſieurs Religieux ; & il l'a terminée par un Nécrologe de l'Abaye qui peut être utile pour rectifier la mort de pluſieurs Abez : cette hiſtoire me parait aſſez intéreſſante pour en doner une idée au Lecteur.

Elle eſt partagée en huit livres : dans le premier le *P. Felibien* raporte l'origine de la premiére Egliſe de ſaint Denis à la piété d'une Dame nomée Catule, qui ayant par ſon induſtrie dérobé à la fureur des Tirans les corps de St. Denis & de ſes compagnons, fit conſtruire un tombeau ſur leur ſépulture, où les Crétiens bâtirent depuis une Baſilique ſuperbe que Dieu honora de pluſieurs miracles. On doit la conſtruction de la 2. Egliſe à la piété de St. Géneviéve ; & dèslors ce Sanctuaire devint de plus en plus reſpectable par le grand nombre de miracles que Dieu y opéroit : enſorte qu'on y venoit des extrêmitez de la France. Ce Sanctuaire devenu recomandable ſous le Regne de Clovis & de Ste. Clotilde, fut également célébre ſous celui de Clotaire II. on regarde l'anée 627. come le tems où l'on peut préciſément marquer une Comunauté de Religieux qui déſervoient cette Egliſe. On raporte comunément à Dagobert premier la fondation de l'Abaye de St. Denis ; &

quand

quand même il n'en auroit été que le reſtaurateur, il en a fait rebâtir l'Egliſe avec tant de magnificence qu'elle doit à ſa piété tout ſon luſtre & ſon éclat : il dota l'Abaye d'un très grand nombre de revenus ; ce fut lui qui inſtitua la Pſalmodie perpétuelle dont on doit la premiére inſtitution aux Acemetes d'Orient, qui avoient pour Supérieur un certain Alexandre. (Il eſt bon d'obſerver que ce terme *Acemetes* veut dire Moines qui ne dorment point ; parceque ces Solitaires paſſoient toute la nuit en priéres.) La piété marqua les extrêmitez de la vie de Dagobert, come elle avoit marqué les anées de ſon regne : il mourut le 19. de Janvier de l'an 638. on en parla néanmoins diverſement après ſa mort ; parceque ſi on loue ſes vertus, on ne peut diſconvenir qu'il n'eut des défauts qui donérent quelque ateinte à ſa réputation. Clovis II. qui ſuccéda à ſon Pére Dagobert, ne fut pas moins afectioné que lui à l'Egliſe de Saint Denis ; il obtint de St. Landri Evêque de Paris le privilége d'exemtion pour les Religieux, ce qu'il fit confirmer dans le Sinode de Clichi, composé des Grands & des Prélats du Royaume : l'acte eſt daté du 22. Juin de l'an 653. Il rétablit l'uſage de la Pſalmodie perpétuelle intérompu par la facilité de l'Abé Higulfe ; mais ce ſaint exercice ne put avoir une durée fixe, quoique les Rois Tierri IV. & Pepin concouruſſent de leur autorité pour en rétablir l'uſage.

L'Abaye de ſaint Denis s'acrut auſſi par la libéralité des Rois ſucceſſeurs de Dagobert premier & de Clovis II. Tierri III. qui avoit été auparavant relégué dans cette Abaye, s'en dé-

clara le protecteur, lorsqu'il fut rétabli ſur le Trône. Childebert, Chilpéric III. & la Reine Ste. Batilde la favoriſérent pareillement de leurs bienfaits, auſſi bien que Charles Martel. Le *P. Felibien* réfute la fable de la donation de ce Prince; & il termine ce premier livre de ſon hiſtoire par l'éloge qu'il fait de ſa piété & de ſa valeur.

Les circonſtances les plus remarquables du ſecond livre de cette hiſtoire regardent l'Abé Fulrad d'une famille originaire d'Alſace, qui fit de grands biens à l'Abaye de St. Denis, ſoutenu de l'autorité de Pepin, qui dut à cet Abé ſon élévation ſur le Trône: il fut député pour aler recevoir le Pape Etienne III. lorsqu'il paſſa en France dans la vue de ſolliciter la protection du Roi Pepin contre les progrès que feſoient les Lombards en Italie; il acompagna ce Pape lorsqu'il retourna à Rome; & le Roi s'y étant rendu lui même pour contraindre Aſtolfe Roi des Lombards de lever le ſiége qu'il avoit mis devant Rome, il comit à Fulrad le ſoin de mettre le Pape en poſſeſſion de l'Exarcat de Ravenne. Etienne l'envoya Nonce en Toſcane; & il fit, après la mort d'Aſtolfe, reconaitre Didier pour Roi des Lombards: cette expédition faite, il retourna en France comblé des bienfaits du Pape & de grands priviléges qu'il lui acorda pour ſon Abaye. Vers l'an 763. il fit un nouveau voyage à Rome pour obtenir du Pape Adrien des Reliques: il augmenta conſidérablement les revenus de l'Abaye de St. Denis; il obtint du Roi Charle la confirmation de l'exemtion contre les prétentions de l'Evêque de Paris; il fit rebâtir l'Egliſe avec magnificence;

cence ; & mourut le 17. de Juillet de l'an 784. Maginaire ſon diſciple & ſon ſucceſſeur ſe rendit auſſi fort célébre : le Roi l'envoya à Rome où il obtint du Pape Adrien une Bulle qui confirme le privilége acordé à l'Abé Fulrad par Etienne III. d'avoir à St. Denis un Evêque qui pût faire les fonctions Epiſcopales dans l'Abaye. Fardulfe qui gouverna après lui l'Abaye étoit Lombard de Nation, & il fut fort conſidéré de nos Rois : Charlemagne l'établit Intendant de Province & Comte de Paris : il étoit Abé de St. Denis en 805. Hilduin fut encore des plus célébres d'entre les Abez de ſaint Denis : il acompagna Lotaire à Rome lorsqu'il y ala pour pacifier les troubles arivez au ſujet de l'élection d'Eugéne II. ſucceſſeur du Pape Paſcal. Il écrivit par ordre de Louis-le-Débonaire la vie de ſaint Denis, & il eſt le premier qui ait ſoutenu par un Ecrit public que St. Denis de l'Aréopage & St. Denis Evêque de Paris ſont une même Perſone, que les livres publiez ſous ſon nom ſont effectivement de lui : il publia ſes *Aréopagitiques* en 835. on a porté des jugemens fort diférens ſur cet Ouvrage : les P. P. Alloix, Chifflet, Menard, & Alexandre ont ſuivi ſon opinion ; & d'autres ont regardé l'Abé Hilduin come un novateur & un viſionaire. Cet Abé fixa le nombre de ſes Religieux à 150. les Hiſtoriens ſont partagez ſur l'anée de ſa mort ; les uns la mettent en l'an 840. & les autres en 842. il s'eſt rendu célébre par ſes Ouvrages & par ſa piété. Louis petit-fils de Charlemagne qui ſuccéda à Hilduin, aſſiſta au Concile de Verneuil de l'an 844. il fut pris avec Gauslin ſon frére par les Normans :

ce fut ſous ſon adminiſtration que furent ratifiez les priviléges de l'Abaye dans le Sinode tenu d'abord à Piſtres & enſuite à Soiſſons, où aſſiſtérent 37. tant Archevêques qu'Evêques & onze Abez : il décéda le 9. de Janvier de l'an 867. il fut Grand-Chancelier du Royaume ; & aſſiſta à pluſieurs Conciles, ſurtout à celui de Bonneuil en 856. Après ſa mort Charle-le-Chauve prit le titre d'Abé de St. Denis : il ſignala ſa libéralité envers cette Abaye, en lui acordant de grands biens ; & il en eſt regardé come le principal bienfacteur après Dagobert premier : il la poſſéda environ douze ans ; & après y avoir fait de fréquentes retraites pendant un regne de 39. ans, il mourut dans un lieu apelé Brios le 6. d'Octobre de l'an 1677. L'Abé Ebles qui ſuccéda à Goslin eut toutes les qualitez d'un grand Capitaine ; on loue ſon adreſſe & ſa force incroyable à tirer de l'arc : louange fort étrangére aux vertus qui doivent rendre un Abé recomandable : il fut tué d'un coup de pierre à l'ataque d'un Château. Le Roi Eudes, après ſa mort, prit le titre d'Abé de ſaint Denis, come avoit fait Charles-le-Chauve. Robert ſon frére Comte de Paris fut après lui revêtu de cette dignité, à qui ſuccéda Hugues ſon fils : c'étoit ainſi une ſucceſſion d'Abez Laïques. Hugues Capet redona la liberté aux Religieux d'élire leurs Abez : & Goslin fut le premier qui jouit de la faveur que le Roi acorda à l'Abaye.

Dom *Felibien* ne s'eſt pas toujours ataché à faire le portrait des Abez de St. Denis, il done auſſi dans le 2. livre de cette hiſtoire de juſtes éloges à Charlemagne & à Louis-le-Débonaire, qui

qui se déclarérent les protecteurs de ce Monastére. Charlemagne Prince très disposé à favoriser ceux qui s'apliquoient aux sciences, établit des écoles à St. Denis. Cette Abaye se soutint aussi par la libéralité des Princes étrangers: D. *Felibien* met de ce nombre Zuentibold Roi de Lorraine, Adalberon Evêque de Metz, & Edgard Roi des Anglois qui fit une ordonance, par laquelle il étoit défendu sous peine de la vie d'atenter aux biens que les Religieux de saint Denis possédoient en Angleterre.

Il fait aussi une très honorable mention d'Hincmar, d'Hildegaire, & de Vandelmar tous trois Religieux de saint Denis; dont le premier fut élevé à la dignité d'Archevêque de Reims, le second à celle d'Evêque de Meaux, il écrivit la vie de St. Faron : Vandelmar fut pourvu de l'Abaye de saint Sanctin de Meaux, & S. Gérard de celle de Brogne. Hugues fut aussi Archevêque de Rouen : & Hildemont Archevêque de Sens.

D. *Felibien* décrit aussi les divers transports des Reliques de St. Denis à Nogent-sur-Seine, à Conseraux & en d'autres endroits par la crainte des Normans, qui n'étant pas alors convertis à la foi, pillérent l'Abaye de St. Denis, & les Religieux furent contraints de se retirer à Reims. Les Normans convertis à la foi en l'an 912. signalérent leur piété par la construction d'un grand nombre de Monastéres, & restituérent à l'Abaye de Saint Denis les terres qu'ils avoient usurpées.

D. *Michel Felibien* finit ce second livre en fesant mention du Concile tenu à St. Denis en l'an 994. où les Evêques sous prétexte de régler

divers points de doctrine & de réformer les abus du Clergé firent le complot d'ôter les dimes des Egliſes aux Moines & aux Laïques : les Evêques ſe séparérent bientot par la fermeté d'Abbon Abé de Fleuri, qui s'opoſa avec vigueur à leur entrepriſe.

Dans le 3. livre Dom *Michel Felibien* loue d'abord la piété des Rois Hugues Capet & Robert ſon fils qui favoriſérent toujours de leur protection l'Ordre de St. Benoît. Hugues décéda le 9. d'Octobre de l'an 997. & fut inhumé à Saint Denis : la Reine Adélaïde ſon épouſe reſtauratrice du Monaſtére d'Argenteuil, ſe fit auſſi un devoir d'acorder ſa protection aux Religieux de St. Benoît. Ce fut en 998. que le Roi Robert abolit la coutume qu'avoient les Rois ſes prédéceſſeurs de tenir leur Cour pléniére à St. Denis aux Fêtes de Noel, des Rois, de Pâques, & de la Pentecôte.

La conteſtation entre les Alemans & les François touchant la poſſeſſion du corps de Saint Denis, ſe renouvela dans le milieu de l'onziéme ſiécle : les Alemans fondoient leur prétendu droit ſur une lettre du Pape Léon IX. adreſſée au Roi de France, aux Evêques, & aux autres fidelles, où il inſinue que le corps de St. Denis leur a été volé du tems de l'Empereur Arnoul qui le fit tranſporter à Ratisbone, où il eſt dans l'Egliſe de ſaint Emeran : on ne produit aucune ateſtation antérieure à celle de Léon IX. & Perſone depuis lui n'en a parlé. Come je me ſuis fait un devoir de préciſion trop utile au Lecteur pour y doner ateinte, on peut voir dans l'hiſtoire du *P. Felibien* une diſſertation aſſez curieuſe ſur ce ſujet ; & après l'a-

l'avoir lue, il n'y aura Perſone qui ſe ſente porté à favoriſer la crédulité, ou, pour mieux dire, l'illuſion des Alemans.

Si dans le ſiécle précédent les Princes étrangers ſe firent un devoir de ſignaler leurs bienfaits à l'égard de l'Abaye de St. Denis; ils donérent dans ce ſiécle pareillement des monumens de leur piété à l'égard de ce Monaſtére. Henri II. lui acorda toujours ſa protection; & St. Edouard auſſi Roi d'Angleterre lui aſſigna des terres dans le Comté d'Oxfort.

L'Evêque de Paris qui vouloit entreprendre ſur la jurisdiction de l'Abaye de St. Denis fut obligé de comparaitre avec l'Abé de St. Denis dans une Aſſemblée que le Pape Alexandre ſecond tint à Rome, où ce diférend fut terminé en faveur du Monaſtére de ſaint Denis.

D. Felibien décrit l'origine des Prieurez: les Abez envoyoient de leurs Religieux pour avoir ſoin des terres éloignées de leur Monaſtére; ils s'y bâtirent des Oratoires, où les Abez établirent enſuite des Comunautez, dans la vue de décharger leurs maiſons: les Prieurs étoient ſoumis à l'Abé & révocables à ſon gré; c'eſt pourquoi on les apela *obédienciers*: mais bientot après ils trouvérent le moyen de ſe ſouſtraire de ſon obéiſſance; ce qui fut une des principales ſources de la décadence de l'Ordre Monaſtique.

Il y avoit encore des Avouez ou Avocats dans les Abayes, qui étoient d'ordinaire des Gentilshomes diſtinguez dont la fonction étoit de protéger le Monaſtére: on trouve des Rois même qui n'ont pas cru qu'un pareil titre pût les dèshonorer.

En l'an 1106. le Pape Paſcal II. fut reçu dans l'Abaye de St. Denis: le Roi Filipe I.

l'y

l'y vint trouver avec le Prince Louis ſon fils. A l'égard des Abez, un de ceux qui ſe rendirent le plus recomandables dans ce ſiécle, fut Adam qui obtint du Roi Louis VI. de beaux priviléges pour ſon Abaye : ce Prince informé que les marques de la dignité Royale, la courone, le manteau, & autres ornemens Royaux apartenoient après le décès des Rois à l'Abaye de Saint Denis, vint à St. Denis douze ans après la mort de ſon Pére avec la Reine Adelaïde ſon épouſe préſenter la courone du Roi Filipe.

Enfin Dom *Felibien* termine ce troiſiéme livre en nous inſtruiſant de tout ce qui peut regarder le fameux Abélard qui fut Religieux de ſaint Denis : il étoit de Palais petit village à deux lieues de Nantes, né avec une paſſion incroyable pour l'étude des Lettres & avec les diſpoſitions les plus heureuſes pour ſe rendre habile dans tout genre de littérature : après avoir fréquenté pluſieurs Ecoles, il vint à Paris alors la plus floriſſante de toutes ; Roſcelin Chanoine de Compiegne fut le premier maitre qu'eut Abelard ; il le quita bientot pour aprendre la Dialectique de Guillaume de Champeaux. Les talens ne ſervent ſouvent qu'à ſuſciter l'envie & la haine des autres, quand on les ſacrifie à ſa propre complaiſance : ce fut le ſort qu'éprouva Abélard ; il devint odieux à ſon Maitre & à ſes condiſciples : malgré l'opoſition de Guillaume de Champeaux, il obtint la permiſſion de tenir une Ecole publique à Melun : il étudia enſuite la Rétorique ſous le même Guillaume de Champeaux : il retourna après à Melun, & delà à Paris ſuivi d'une grande foule de Diſciples ; expliquant l'Ecriture ſainte avec un aplaudiſſement univerſel. Le progrès que feſoit dans les Sciences Abélard,

fut

fut la ſource de ſon malheur ; Fulbert Chanoine de Paris dans la maiſon duquel il s'étoit inſinué, lui confia l'inſtruction de ſa niéce Héloïſe ; il ſe fit entre elle & Abélard un comerce mutuel d'amitié qui éclata bientot dans les ſuites, & qui dona une mortelle ateinte à la réputation d'Abélard : ſes premiers engagemens étant devenus publics, Fulbert le chaſſa de ſa maiſon, & Héloïſe le fut trouver en Bretagne. Ce ſeroit m'écarter de mon deſſein, que d'entrer dans le détail de toute cette hiſtoire ; je dirai ſeulement qu'après qu'Héloïſe eut prononcé ſes vœux dans le Monaſtére d'Argenteuil, Abélard prit l'habit de Religieux dans l'Abaye de St. Denis : ce changement ne l'empêcha pas de ſe livrer aux mouvemens de la vanité & de la complaiſance : il tint publiquement l'Ecole dans un lieu de la dépendance du Monaſtére ; la jalouſie ſuſcita contre lui des Profeſſeurs qui n'avoient ni ſon mérite ni ſa doctrine ; il fut cité & condané dans le Concile de Soiſſons come fauteur de l'Héréſie de Sabellius : il excita du trouble dans l'Abaye de St. Denis d'où il ſe ſauva & ſe retira auprès de Tibaut Comte de Champagne : après avoir paſſé quelque tems à Saint Gildas dont il fut nomé Abé, il fut acuſé par St. Bernard, & cité au Concile de Sens où ſes erreurs furent condanées ; il en apela à Rome, où le Pape Innocent II. ne lui fut pas plus favorable : il voulut aler lui même défendre ſa cauſe ; mais Pierre le vénérable l'arêta à Clugni, où il paſſa deux ans dans l'exercice de la pénitence & dans la ſoumiſſion la plus ſincére : il mourut dans le Monaſtére de Châlons-ſur-Saone le 21. d'Avril de l'an 1142. âgé de 63. ans ;

ſon corps fut porté au Paraclet dont Héloïſe étoit Abeſſe. Dom *Felibien* entre dans un détail plus circonſtancié de ce qui regarde Abélard: j'ai cru ne pouvoir me diſpenſer de doner ici cet abrégé de ſa vie.

Rien n'intéreſſe davantage dans cette hiſtoire que le livre quatriéme par le portrait que fait le *P. Felibien* de l'Abé Suger d'un eſprit ſupérieur aux événemens & aux contretems les plus fâcheux, qui peuvent troubler la tranquilité du Royaume: il devint, pour ainſi dire, le prodige de ſon ſiécle; il ſe fit des admirateurs de ſes propres ennemis, & il mérita la plus intime confiance de deux de nos Rois: il naquit en 1081. il fut ofert à l'Abaye de St. Denis n'étant âgé que de dix ans, & il fut élu Abé de ce Monaſtére en l'an 1122. Je n'ai pas deſſein d'entrer dans le détail de toutes les actions qui rendirent ſi recomandable ce fameux Abé, qui ſe fit une réputation la plus glorieuſe, même dans les pays étrangers: il aſſiſta aux Etats d'Alemagne pour l'élection d'un nouvel Empereur qui fut Lotaire ſecond: il fut député du Roi pour aler recevoir le Pape Innocent II. à Clugni; il aſſiſta à divers Conciles; & il ſoutint tous ces diférens emplois avec tout l'éclat & le ſuccès qu'on pouvoit atendre d'un Home qui étoit regardé come l'oracle de la France: mais il ne parut jamais avec plus d'éclat que pendant qu'il eut l'adminiſtration du Royaume en qualité de Régent pendant l'abſence de Louis VII. qui s'étoit ligué avec tous les Princes de l'Europe pour aler ſecourir les Crétiens de la Terre-Sainte. Suger devint l'arbitre de tous les diférends, il pacifia par ſa prudence les troubles qu'avoient

exci-

excitez les factieux du Royaume ; il réprima ſans effuſion de ſang ceux qui voulurent uſurper les biens eccléſiaſtiques ; il tint les Grands dans le devoir & les Petits dans la dépendance ; il envoya de groſſes ſomes d'argent au Roi ſans vexer le Public ; & ſon Miniſtére devint ſi remarquable & ſi éclatant que les Perſones du premier rang s'empreſſérent à l'envi de le combler d'éloges ; les Princes & les plus illuſtres Prélats n'en parloient qu'avec reſpect ; & il y en eut qui l'honorérent du titre de Majeſté, & d'autres de celui d'Alteſſe : un Evêque d'Angleterre vint exprès pour être le témoin de tout ce que la renomée publioit de ſon mérite. Le Roi au retour de ſon voyage lui dona le beau titre de *Pére de la Patrie* ; la piété & la vertu conſacrérent toutes ſes actions ; & après avoir fait d'utiles réglemens dans ſon Abaye, envoyé de groſſes ſomes d'argent à Jeruſalem pour la délivrance de la Terre-Sainte, & viſité le tombeau de St. Martin, fortifié par les conſeils de St. Bernard il mourut le 13. de Janvier de l'an 1151. âgé de 70. ans.

Ce fut l'Abé Guillaume qui obtint du Pape Alexandre III. le pouvoir d'uſer d'ornemens Epiſcopaux ; intention bien contraire à celle de l'Abé Suger, à qui on auroit acordé volontiers cette grace : cet Abé ſe trouva au ſacre du Prince Filipe fils de Louis VII. dont la ſolennité ſe fit à Reims le 1. de Novembre de l'an 1179. & il fit faire un réglement fort utile dans l'aſſemblée du chapitre général de ſon Abaye : il porte que l'Abé auſſi bien que la Comunauté auront à l'avenir un Sceau particulier, dont on ne ſe ſervira qu'après que les actes qu'on doit ſceller,

au-

auront été lus & aprouvez en plein chapitre ; & que les Abez ne pouront aliéner pour plus de trois ans aucune terre de l'Abaye.

Come un pareil détail de ce que contient de plus curieux cette hiſtoire pouroit fatiguer le Lecteur, je ne raporterai plus que quelques circonſtances qui peuvent mériter ſon atention. *D. Felibien* décrit dans la ſuite de ce livre le couronement d'Iſabelle fille de Baudouin Comte de Hainaut, & épouſe du Roi Filipe-le-Jeune, dont la ſolennité ſe fit le 29. Mai de l'an 1180. La guériſon miraculeuſe du Prince Louis fils du Roi Filipe par l'atouchement de la courone d'épine de N. S. & du bras de St. Siméon : un enfant mort reſſuſcité après que ſes parens l'eurent porté ſur l'Autel de St. Denis : le préſent que fit le Pape Innocent III. du corps d'un ſaint Denis : la ſépulture dans l'Egliſe de ce Monaſtére du corps de Filipe-Auguſte qui mourut à Mantes le 14. Juillet de l'an 1223. âgé de 58. ans & qui avoit comblé de faveurs l'Abaye de ſaint Denis : ſon fils Louis VIII. ne lui ſurvécut que de trois ans étant mort le 8. de Novembre de l'an 1226.

Le *P. Felibien* ouvre le cinquiéme livre de ſon hiſtoire par l'élection de Eudes-Clément à la dignité d'Abé de ſaint Denis ; il étoit Anglois de nation, ſelon Matieu Paris ; il aſſiſta au couronement de la Reine Marguerite de Provence dont la cérémonie ſe fit à Sens le 28. de Mai de l'an 1234. il eut en l'an 1244. l'honeur de tenir le fils du Roi ſur les fonts ; & la même anée il fut nomé à l'Archevêché de Rouen. *D. Felibien* décrit

après

après le malheureux ſuccès de l'expédition du Roi St. Louis, qui à ſon retour fit des préſens magnifiques à l'Egliſe de Saint Denis; ſa maladie, ſa mort arivée le 25. Aout de l'an 1270. ſes obséques, ſa canoniſation, & l'élévation de ſon corps faite ſolennellement le 25. d'Aout 1298.

Entre les Abez dont il fait mention dans ce livre, le plus célébre eſt Matieu de Vendôme Miniſtre d'Etat & Régent du Royaume ſous le Regne de St. Louis & de ſon Succeſſeur. A l'égard des circonſtances les plus curieuſes & les plus remarquables de cette Hiſtoire, dont il eſt fait mention dans ce livre, deux m'ont paru le plus dignes de l'atention du Lecteur: la premiére eſt l'hiſtoire d'un St. clou de N. S. qui tomba du Reliquaire lorsque le Religieux le montroit au Peuple, & qu'une femme ramaſſa dans le deſſein de le vendre croyant qu'il étoit d'or ou d'argent: mais ayant vu au ſortir de l'Egliſe que c'étoit un clou fait come les autres, elle penſa le jeter dans la riviére: Dieu néanmoins permit qu'elle le garda, & qu'il fut reporté dans la ſuite dans le tréſor de Saint Denis.

Je dois remarquer encore un autre événement d'un voleur, qui ayant volé le St. Ciboire de la paroiſſe de St. Gervais de Paris, ala cacher la ſainte Hoſtie au pié d'une Croix ſur le grand chemin de Saint Denis: la Croix, dit-on, ſe pancha auſſitot par reſpect pour le St. Sacrement. Le voleur conduit devant la ſainte Hoſtie pour rendre la réparation plus ſolennelle, l'Evêque de Paris & l'Abé de ſaint Denis étant en conteſtation à qui léveroit la ſainte Hoſtie, elle ſe leva d'elle même en l'air & s'ala repoſer ſur le

livre que tenoit le Curé de ſaint Gervais. On regardera cette hiſtoire du nombre de celles qu'on apelle fabuleuſes, ſi l'on fait atention que Guillaume de Nangis qui vivoit alors & Auteur aſſez crédule, n'en a point du tout parlé. Le dernier trait d'hiſtoire qui ſoit dans ce livre regarde la mort de Charles V. arivée le 16. de Septembre de l'an 1380. & dont le corps reçut la ſépulture dans l'Abaye de St. Denis.

D. Felibien s'ocupe dans le 6. livre à faire voir l'afection que le Roi Charles VI. avoit pour le Monaſtére de St. Denis, où il venoit faire ſouvent ſes dévotions: les obséques magnifiques qu'il fit faire à Bertrand du Gueſclin, & qu'il honora de ſa préſence; auſſi bien que celles de la Princeſſe Blanche Ducheſſe d'Orléans décédée le 7. Fevrier 1392. ou 1393. & qui fit de fort grands préſens au Monaſtére de ſaint Denis; l'arivée du même Roi en cette Abaye acompagné de l'Empereur Manuel Paléologue; la grace qu'il fit à l'Abé de St. Denis de le conſerver dans ſon rang de Conſeiller au Parlement à l'excluſion de tous les autres Abez: ſans nous étendre enfin dans tout ce qu'il fit de remarquable, il ſufit de dire que *D. Felibien* fait mention de ſon décès arivé le 21. d'Octobre de l'an 1422, en l'hôtel de St. Paul à Paris, & qu'il fut inhumé fort ſolennellement dans l'Abaye de St. Denis. Il décrit enſuite les libéralitez que firent à l'Abaye Iſabelle de Baviére, Louis XI. & le Comte de Montfort: le couronement d'Anne de Bretagne fait à St. Denis en 1491.; celui de Louis XII. le premier Juillet de l'an 1498. & décédé le 1. de Janvier 1515. âgé de 54. ans; celui de Marie d'Angleterre ſon

ſon épouſe ; de Claude Reine de France ſa fille, dont il décrit bien plus les particularitez que de celui des autres Rois : cette Princeſſe étant morte à Blois le 28. de Juillet de l'an 1524. fut inhumée à St. Denis le 7. de Novembre de l'an 1526.

Entre les événemens du 6. livre de cette hiſtoire, il n'en eſt point de plus mémorable que la guériſon miraculeuſe d'un Chevalier du Bourbonois nomé Pierre de Véeuſe des Principaux du Conſeil du Duc de Bourbon ; qui ayant été empoiſoné perdit l'uſage des ſens & fut ſix mois dans une frénéſie horrible ; il devint enſuite come un ſquelette palpitant qui ſembloit privé de vie ; enſorte qu'on ſe diſpoſa pluſieurs fois à l'inhumer : il fut enfin délivré par les mérites de St. Denis, qu'il avoit ſouvent invoqué dans ſa maladie ; & le *Te Deum* où aſſiſta le Chevalier fut ſolennellement chanté en action de graces d'une guériſon ſi miraculeuſe.

D. Felibien termine ce livre par l'éloge de quelques Religieux illuſtres de l'Abaye : Guillaume de Vernon Aumônier & depuis Abé de Notre-Dame de la Fontaine en Poitou ; Nicolas le Boſſu Docteur en Téologie & Prieur de l'Abaye de St. Denis ; Touſſaint le Couturier Comandeur de l'Abaye, & depuis Abé de St. Martin de Pontoiſe : mais le plus conſidérable de tous eſt Jean Olivier qui dès l'an 1510. fut fait Abé de St. Médard ; il étoit de Paris frére de Jaques Olivier Premier-Préſident, & oncle de François Olivier Chancelier de France ; il fut fait Evêque d'Angers en 1532. où il mourut le 12. Avril 1540. Nous avons de lui pluſieurs poéſies, & une cronique de François premier.

Le

Le 7. livre rapelle le triſte ſouvenir du Concordat fait par Léon X. avec François I. dans l'entrevue qu'ils eurent enſemble à Boulogne en 1528: par ce Concordat la Pragmatique Sanction publiée par l'ordre de Charles VII. fut entiérement abrogée; & le V. Concile Général de Latran dona à cet acte une autorité qui le rendit la régle de tout ce qu'on devoit ſtatuer ſur les matiéres eccléſiaſtiques & bénéficiales: la juſſion réitérée de François premier le fit enregiſtrer au Parlement malgré les opoſitions du Clergé, de l'Univerſité, & du Parlement même. Quoique par cet acte on eût conſervé aux Religieux le droit d'avoir un Abé de leur Ordre, on n'y eut aucun égard, & le Cardinal de Bourbon fut nomé en 1529. pour poſſéder l'Abaye en qualité d'Abé Comandataire.

D. Felibien décrit enſuite le couronement de diverſes Princeſſes à St. Denis; d'Eléonor d'Autriche, dont la cérémonie ſe fit le 5. Mars 1531. de Caterine de Médicis le 10. Juin 1549. d'Elizabet d'Autriche le 5. Mars 1569. & de Marie de Médicis le 13. Mai 1610. François premier décédé au Château de Rambouillet le dernier jour de Mars de l'an 1547. fut enterré avec une pompe fort ſolennelle dans l'Egliſe de St. Denis. En 1567. les Proteſtans qui armérent contre la France ſous le prétexte de maintenir leur liberté, donérent la fameuſe bataille apelée de St. Denis, où les Catoliques eurent l'avantage, quoiqu'il en coutât la vie au Conétable de Montmorenci: dans cette triſte ſituation on fit une proceſſion ſolennelle à Paris, où l'on porta le corps de St. Denis, & où les Religieux de cette Abaye eurent le premier rang:

rang: cette proceſſion ayant été ſuivie du ſuccès qu'on en eſpéroit par le gain de deux batailles conſidérables, on reporta ſolennellement à St. Denis les Corps ſaints qu'on en avoit tirez.

D. Felibien entre après dans un détail fort circonſtancié des malheurs qui dèſolérent la France pendant la Ligue formée au ſujet de l'avénement à la courone du Roi de Navare, depuis Henri IV. Roi de France, qui fit ſon abjuration dans l'Egliſe de St. Denis entre les mains de l'Archevêque de Bourges, après avoir conféré de ſa converſion à l'Egliſe Romaine avec Nicolas Eſſelin & Jean Gobelin tous deux Religieux de St. Denis: il fut reçu fort ſolennellement; & on expoſa le St. Sacrement pendant 8. jours. Ce Prince fut ſacré dans l'Egliſe de Notre-Dame de Chartres le 27. de Fevrier 1594. & on ſe ſervit de l'huile de la ſainte Ampoule qui ſe garde dans l'Abaye de Marmoutier.

En 1607. il ſe forma une Congrégation de St. Denis, parceque ce Monaſtére étoit le Chef de neuf autres qui entrérent dans cette aſſociation; elle fut confirmée par le Pape Paul V. en 1614. mais une pareille autorité ne lui put aſſurer une durée fixe.

Je ne parle point, pour éviter la longueur, de pluſieurs réceptions de Princes, ou inhumations de leurs corps dont il eſt fait mention dans le 7. livre de cette Hiſtoire, que *D. Felibien* termine par l'éloge de pluſieurs Religieux diſtinguez par leur naiſſance & par leur ſavoir. Claude de Guiſe frére naturel du Cardinal Charle de Loraine; Crépin de Brichanteau Docteur en Téologie, Confeſſeur de Henri ſecond & de François ſecond, nomé

à l'Evêché de Senlis ; Préjent Iſauré Prévôt de l'Abaye de St. Denis, & Abé d'Angle en Poitou ; Jaques de Créqui Abé de Montéléon ; Pierre Pinchonnat Chantre & Docteur en droit ; Jaques de Certone Docteur en Téologie, très verſé dans les langues Gréque & Hébraïque ; George de Billi Evêque de Laon, qui a traduit quelques traitez ſpirituels de Louis Vivés & de Lanſpergius ; Louis de Mornai de l'illuſtre famille de Chenu & de Montchevreuil, Abé de St. Nicolas de Macheroux ; Adam Briſſet Souprieur Clauſtral de St. Denis ; D. Hugues Ménard un des plus ſavans Homes du dernier ſiécle.

Enfin dans le 8. livre de cette hiſtoire *D. Felibien* décrit l'origine & done un abrégé de l'hiſtoire de la Congrégation de St. Maur introduite dans l'Abaye de St. Denis le ſecond jour de l'anée 1633. par la médiation du Cardinal de la Rochefoucaut.

D. Felibien fait auſſi mention dans ce livre des troubles arivez pendant la minorité de Louis XIV. L'Abaye de St. Denis fut inveſtie par l'Armée du Prince de Condé qui enfin céda la victoire au Vicomte de Turenne ; le Roi & la Reine pendant ce dèſordre logérent dans l'Abaye de St. Denis. *D. Felibien* décrit auſſi la maniére ſolennelle dont on fit à St. Denis les obſéques de pluſieurs Princes, d'Anne-Elizabet de France premiére fille du Roi Louis XIV. décédée au Louvre le 29. Décembre 1662. de la Reine Anne d'Autriche morte dans ce même endroit le 20. Janvier 1666. de Filipe d'Orléans décédé ſur la fin de la même anée ; de Henriette Reine d'An-

d'Angleterre 3. fille de Henri IV. qui mourut ſubitement à Colombes à trois lieues de Paris en 1669. Je finirai le précis de cette Hiſtoire par la réception du Roi Caſimir en l'Abaye de St. Denis le 12. de Janvier de l'an 1670. où il retourna le Carême ſuivant.

A l'égard des Réformes qui ont été faites en divers tems dans le Monaſtére de St. Denis, & dont j'ai réſervé de parler ici, on raporte la premiére à l'an 831. par les ſoins de l'Abé Hilduin qui interpoſa l'autorité de l'Empereur Louis-le-Débonaire pour rétablir la diſcipline réguliére dans St. Denis. Le célébre Abé Suger fut Auteur de la ſeconde Réforme en l'an 1127. quoique Guillaume de Nangis la fixe en 1123. les Religieux ſe portérent d'autant plus à ſeconder les pieuſes intentions de leur Abé, qu'il leur dona lui même l'exemple par le changement qu'on vit dans ſa conduite & dans ſes mœurs, s'étant auparavant un peu livré à la complaiſance que pouvoit aſſez naturellement lui inſpirer la grande réputation qu'il s'étoit aquiſe dans le monde: & la 3. Réforme eſt celle de St. Maur en 1633.

Je crois auſſi ne devoir pas obmettre la deſcription de l'Oriflame dont il eſt fait mention dans le 4. livre, & que le Roi Louis VI. prit avec tant de ſolennité: il étoit fait en forme de Baniére ancienne ou de Gonfanon à trois pointes ou queues avec des houpes vertes ou frangées d'or. Il y en a qui prétendent qu'on lui a doné ce nom parcequ'il étoit d'une étofe de ſoye de couleur d'or ou de feu: & d'autres parcequ'il étoit ataché à

une lance dorée. Etendart ſi précieux & conſervé avec tant de reſpect, qu'on le regardoit come un préſent du Ciel: le droit de le porter étoit réſervé au ſeul Comte du Vexin: il étoit encore dans le tréſor de St. Denis en 1596. mais à demi rongé des mittes.

Cette Hiſtoire de St. Denis eſt très bien écrite, d'un ſtile ſolide, aiſé, naturel; la narration en eſt tout à fait inſtructive & agréable; & le *P. Felibien* ſait ménager l'atention du Lecteur par des digreſſions courtes & intéreſſantes. Je ne puis néanmoins diſſimuler qu'on lui reproche de n'y avoir point obſervé une critique aſſez judicieuſe, d'y avoir obmis certains faits, & de n'avoir point fait mention de pluſieurs priviléges de l'Abaye, qu'il n'a pu obmettre ſans doner quelqu'ateinte à la vérité de l'hiſtoire. Cet Ouvrage eſt précédé de deux diſſertations préliminaires; l'une ſur le lieu du martire & de la ſépulture de St. Denis, l'autre ſur le tems de la fondation de cette Abaye: dans la premiére diſſertation il remarque qu'il y a trois opinions ſur le lieu du martire de St. Denis; la premiére de quelques Ecrivains qui prétendent que le Saint a été martiriſé à Montmartre, & c'eſt la tradition comune du pays; la 2. de ceux qui veulent qu'il ait ſoufert le martire dans Paris même; & la 3. de quelques-uns qui refuſant de ſe rendre à la tradition comune, qui fixe le lieu de ſon martire à Montmartre n'aſſignent aucun endroit où le Saint ait été martiriſé. Ceux qui ſoutiennent la 2. opinion, l'autoriſent des termes du Martirologe d'Uſuard *apud Pariſium S. S. Martirum Dioniſii* &c. mais ces termes peuvent s'entendre auſſi bien des environs

rons de Paris, que de Paris même. Mr. de Tillemont fait violence aux termes, en interprétant de *Chaillot*, ce que dit l'Auteur de la vie de Ste. Géneviéve, que St. Denis a été martiriſé dans un lieu qu'on nome *Vicus Catholiacenſis*; le mot Latin de *Chaillot* étant *Callogelum* & non *Catulliacum*: il parait donc plus vraiſemblable à *D. Felibien* que St. Denis a été martiriſé dans le Faubourg qui conduit à St. Denis ſur le chemin de Montmartre, qu'on apeloit anciennement *Chateuil* ou *Catulle*, come il parait par une charte de Childebert III. Quant au lieu de ſa ſépulture, les Actes le mettent à ſix milles de Paris, *ſexto ab urbe lapide*, une pareille autorité n'a pu enlever le ſufrage de Mr. de Launoi ni de Mr. de Tillemont; l'un ſe perſuadant que le tombeau du Saint étoit dans l'Egliſe de St. Denis-du-pas à Paris; & l'autre prétendant que le lieu de ſa ſépulture ne pouvoit être auſſi éloigné que le marquent les Actes de ſon martire. *D. Felibien* réfute ſolidement ces deux célébres Auteurs, & fait voir que le lieu de la ſépulture du Saint n'eſt autre que l'Abaye de St. Denis. Mr. de Tillemont dans une 2. édition du 4. tome de ſes Mémoires s'eſt rendu au ſentiment de *Dom Felibien*.

La 2. diſſertation regarde le tems de la fondation de l'Abaye de St. Denis: *D. Felibien* ſe ſert des propres armes de l'Auteur anonime de la vie du Roi Dagobert pour le combatre; puiſqu'il avoue que l'Egliſe qui ſubſiſtoit ſous les regnes de Childebert I. & de Clotaire II. étoit la même qui avoit été bâtie par Ste. Géneviéve; & que les Rois prédéceſſeurs de Dagobert avoient fait de riches préſens à cette

Egliſe. On ne ſe perſuadera pas aiſément qu'une Baſilique devenue illuſtre par les libéralitez de tant de Rois ait été dans la ſuite une petite chapelle pauvre & négligée, *vilis ædicula*, que l'Anonime n'apelle ainſi que pour faire plus d'honeur à Dagobert qu'il ſupoſe fondateur d'une autre grande Egliſe à quelque diſtance de ce petit édifice, come il lui plait de l'apeler: il ſupoſe encore que Dagobert fit tranſporter les corps des S. Martirs dans cette nouvelle Egliſe; mais cette ſupoſition n'a pas plus de vraiſemblance que la premiére; puisque Clovis II. ſon fils témoigne que l'on voyoit dans la Baſiliqué de St. Denis les corps des S. Martirs depuis longtems; ils n'y avoient donc pas été aportez depuis peu: *D. Felibien* conclut de ces preuves, que ſi l'on entend par la fondation le premier établiſſement de l'Ordre Monaſtique dans St. Denis, on ne peut l'atribuer à Dagobert; ce qu'il confirme par une donation faite à Dodon & aux fréres deſſervans l'Egliſe de St. Denis, datée de l'an 626. ou 627. il s'enſuit que Dagobert n'a paſſé dans l'eſprit des Peuples pour fondateur de l'Abaye de St. Denis, que parceque l'ayant miſe par ſes libéralitez dans un plus beau luſtre qu'elle n'étoit auparavant, on s'eſt inſenſiblement porté à croire qu'il étoit le fondateur d'une Egliſe, devenue par ſes ſoins bien plus magnifique qu'elle n'étoit ſous ſes premiers fondateurs.

D. Felibien réfute enfin Mr. de Launoi qui a prétendu que Charles Martel étoit fondateur de l'Abaye de St. Denis: mais ce ſentiment ſi dénué de vraiſemblance a ſi peu prévenu ceux qui ſont verſez dans l'hiſtoire, qu'il ſufit de le propoſer pour le détruire.

En

En 1699. le *P. Felibien* fit imprimer une lettre circulaire ſur la mort de Me. d'Harcourt Abeſſe de Montmartre.

En 1711. il dona au Public la vie de Me. d'Humiére Abeſſe & Réformatrice de l'Abaye de Mouchi ; in 8. imprimée chez Jaques Etienne : on voit à la fin de cette vie un petit Ecrit composé par cette vertueuſe Abeſſe qui a pour titre ; *ſentimens de piété ſur l'Eucariſtie tirez des Pſeaumes.*

Mrs. les Prévôt des Marchands & Echevins de la ville de Paris informez du mérite du *P. Felibien*, le choiſirent pour écrire l'hiſtoire de cette ville célébre ; il en publia en 1713. le projet inſéré dans le Journal de Paris au 26. Juin de la même anée : ſi l'on juge par cet échantillon du mérite de l'ouvrage, on peut aſſurer que ce ſera une hiſtoire des plus belles, des plus exactes, & des plus acomplies : elle doit paraitre inceſſament par les ſoins du P. Lobineau qui a ſupléé par ſon travail à ce qui manquoit à ſa perfection ; le *P. Felibien* n'avant pu avoir la ſatisfaction de la publier lui même. Cet Ouvrage eſt en cinq volumes in fol. avec figures, & s'imprime chez Guillaume Des Prez & Jean Des Eſſars.

D. Felibien a encore composé la vie de St. Anſelme avec des réflexions ſur ſes Ouvrages : cet Ecrit n'eſt pas encore imprimé. Ce Religieux avoit fait profeſſion en l'Abaye de Lire Diocéſe d'Evreux le 9. d'Aout de l'an 1683. & eſt mort dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez le 10. de Septembre 1719.

On peut conſulter le Dictionaire de Moréri édition de 1712.

FILLATRE.

Dom GUILLAUME FILLATRE s'eſt diſtingué dans la Congrégation de St. Maur par ſon eſprit & ſa piété : il étoit né dans la paroiſſe du Tilleul au Dioceze de Rouen en 1634. & il s'étoit conſacré à Dieu par la profeſſion Religieuſe dans l'Abaye de St. Faron de Meaux le 22. jour de Mai de l'an 1652. âgé de 18. ans. Né avec un génie heureux pour les ſciences, il eſt peu de genre de littérature où il ne fut fort versé : il étoit en grande relation avec le P. Mabillon qui le conſultoit ſouvent & qui feſoit une eſtime très ſinguliére de ſon ſavoir & de ſon érudition. Il avoit compoſé pluſieurs écrits ſur diférens ſujets; mais la modeſtie trop ſévére dont il feſoit profeſſion a enlevé au Public ces précieux morceaux de littérature qu'il devoit cependant regarder come ſon héritage: & ſe voyant à l'article de la mort, il compta entre ſes devoirs celui de conſumer ces heureuſes productions de ſon eſprit. Il ne nous reſte de lui qu'un Mémoire fort ample qu'il publia en 1690. pour autoriſer le droit qu'a l'Abaye de Fécamp d'être immédiatement ſoumiſe au St. Siége, & d'avoir jurisdiction, come Epiſcopale, ſur 36. paroiſſes de diférens Diocezes : l'Archevêque de Rouen dans le Dioceze duquel eſt ſituée cette Abaye, prétendit troubler les Religieux dans la poſſeſſion de leur privilége ; le *P. Fillatre* lui fit voir d'une maniére ſolide & convaincante le peu de fondement de ſes prétentions. Cet Ouvrage de deux cens pages in folio eſt diviſé en deux parties ; dans la premiére il établit le droit, come Epiſcopal,

copal, de l'Abaye : la 2. partie eſt diviſée en deux colones, dans la premiére on voit les objections du Prélat, & dans la 2. les réponſes du *P. Fillatre*, dans lesquelles on remarque tant d'ordre & de juſteſſe, & une connaiſſance ſi étendue de ce qui regarde l'hiſtoire de l'Egliſe, les réflexions enfin en ſont ſi ſenſées & ſi judicieuſes, que ce ſeul Ouvrage peut faire regreter ceux du même Auteur que nous avons perdus. Dom Gabriel Dudan, qui étoit alors Prieur de l'Abaye de Fécamp, l'a aidé dans ce travail.

Nous avons encore du *P. Fillatre* une diſſertation ſur le mot de *Mitra*, que le P. Rouſſel a inſérée à la fin des lettres de S. Jérôme qu'il a traduites en notre langue. Le P. Thuillier a auſſi inſéré dans les Oeuvres poſtumes du P. Mabillon quelques lettres latines que le *P. Fillatre* avoit écrites à ce célébre Auteur ; on y trouve les réponſes du P. Mabillon, dans leſquelles il fait l'éloge le plus glorieux de celui qui fait le ſujet de cet article.

Entre les lettres de *D. Fillatre* on voit une diſſertation aſſez préciſe ſur ce terme *Oſca*, dont il eſt fait mention dans le cérémonial de Liſieux : cette diſſertation eſt très curieuſe.

Le *P. Fillatre* écrivoit en Latin avec une pureté & une élégance dificile à imiter : il avoit d'ailleurs une érudition très étendue, & il ſe ſeroit aquis un rang très illuſtre dans la République des Lettres, s'il eût voulu conſacrer ſa plume à l'utilité publique : il a été fort longtems maitre de muſique de l'Abaye de Fécamp, où il a terminé ſes jours le 6. de Décembre de l'an 1706.

Le P. le Long en fait mention dans ſa Bibliotéque des Hiſtoriens.

FOUQUERÉ.

Dom ANTOINE-MICHEL FOUQUERE' de Châteauroux en Berri vint au monde en 1641. il prit l'habit Religieux dans l'Abaye de St. Auguſtin de Limoges en 1657. & il y prononça ſes voeux le 3. d'Octobre de l'an 1658.

Il a traduit du Grec en Latin les Actes du Concile * célébré à Jéruſalem contre les Calviniſtes, qui ne ceſſoient de publier que l'Egliſe

* Il eſt à propos de remarquer que les Actes de ce Concile ont été de nouveau publiez en Holande en 1708. par le Sr. Aimon de Daufiné, anciennement Prêtre de l'Egliſe Romaine, & depuis Miniſtre Proteſtant, qui étant repaſſé en France ſous prétexte de ſe convertir, & ayant obtenu une penſion du Roi, vola en 1706. le manuſcrit original de ces Actes dans ſa Bibliotéque, & le fit imprimer à la Haye avec ſes remarques & ſes réflexions ſous ce titre, *Monumens autentiques de la Religion des Grecs & de la fauſſeté de pluſieurs confeſſions de foi des Orientaux produites contre les Téologiens Réformez par les Prélats de France & les Docteurs de Port-Royal: le tout démontré par des preuves juridiques tirées des Manuſcrits originaux d'un Concile de Jéruſalem.* Mr. l'Abé Renaudot a fort ſolidement réfuté ce livre du Sr. Aimon, dans celui qui a pour titre; *défenſe de la perpétuité de la foi*, publié en 1709. Meſſieurs les Etats d'Holande ont ſi peu aprouvé la conduite du Sr. Aimon, qu'ils ont reſtitué au Roi de France le manuſcrit.

gliſe d'Orient avoit adopté leurs ſentimens touchant les points conteſtez entr'eux & l'Egliſe Romaine, ſurtout en ce qui regarde la préſence réelle: ce Sinode fut tenu en 1672. ſous le Patriarche Doſitée: on voit à la fin de cet Ouvrage une ateſtation de Mr. le Marquis de Nointel Ambaſſadeur pour ſa Majeſté très Crétienne à la Porte Otomane, où il témoigne avoir reçu ce manuſcrit Grec des mains du Patriarche Doſitée; cette ateſtation eſt ſuivie d'un écrit de Denis Patriarche de Conſtantinople, publié auſſi ſur le même ſujet en l'anée 1672. & que le *P. Fouqueré* a également traduit en Latin.

Ce livre du *P. Fouqueré* eſt un in 8. dont il y a eu deux éditions; la premiére en 1676. ſous ce titre, *Synodus Bethlemitica*; & la 2. ſous le titre de *Synodus Jeroſolymitana*, beaucoup plus corecte que la précédente, parcequ'il avoit profité des lumiéres du P. Combefis. Ce Religieux en 1693. fut décbargé de la Supériorité qu'il avoit exercée pendant quinze anées; & il mourut dans l'Abaye de St. Faron de Meaux le 3. de Novembre de l'an 1709.

FOUR. (du)

Dom TOMAS du FOUR naquit à Fécamp en Normandie en 1613. D'un eſprit ſupérieur & avec des diſpoſitions extraordinaires pour les ſciences, il y fit tant de progrès, & il ſe rendit ſi habile dans les langues ſavantes, qu'il enſeigna la langue Hébraïque & ſoutint ſes Téſes de Filoſofie en cette langue, n'étant

âgé que de dix ſept ans : il étudia en Téologie ſous le fameux Iſambert, qui charmé des rares qualitez de ſon eſprit a fait mille fois ſon éloge. Il demanda d'être admis au noviciat des Bénédictins de la Congrégation de ſaint Maur, & il fit profeſſion en l'Abaye de St. Pierre de Jumiéges le 10. jour d'Aout de l'an 1637. où il a pratiqué les devoirs de la vie Religieuſe avec la ferveur la plus conſtante.

On voulut l'engager à revoir la Poliglotte de Paris ; mais ſa modeſtie ne lui put permettre d'enlever aux Auteurs la gloire de leur Ouvrage.

Il a doné au Public une Grammaire Hébraïque d'une métode très facile : c'eſt un in 8. imprimé à Paris chez du Gaſt : elle eſt dediée à Mr. Leſcot Docteur de Sorbone & depuis Evêque de Chartres.

Il avoit encore compoſé une parafraſe ſur le Cantique des Cantiques.

Un Teſtament ſpirituel pour ſervir de préparation à la mort.

L'eſſai d'un comentaire ſur les Pſeaumes de David, qu'il avoit entrepris par l'ordre de ſes Supérieurs : il fut prévenu par la mort, lorsqu'il travailloit à expliquer ce verſet du Pſeaume neuviéme, *ſperent in te qui noverunt nomen tuum.*

Ce Pére dont l'eſprit & la ſcience feſoient eſpérer des Ouvrages bien plus conſidérables, mourut à la fleur de ſon âge ſur les huit heures du ſoir du ſecond jour de Février de l'an 1647. après huit jours d'agonie : il étoit âgé de trente quatre ans.

D. Luc.

D. Luc d'Acheri fait mention de lui dans ſon catalogue des Auteurs Aſcétiques : & Mr. de Vigneul-Marville dans ſes mêlanges d'hiſtoire & de littérature en fait un fort grand éloge.

FOURNIER.

Dom DOMINIQUE FOURNIER né en 1656. à St. Jean-le-Vieux Bourgade ſituée à demie lieue de la ville d'Ambournai, a fait profeſſion en l'Abaye de la ſainte Trinité de Vendôme.

Il a doné au Public un livre qui a pour titre, *les ſaintes Grottes de l'Egliſe de St. Germain d'Auſſerre.* Il comence ce livre par obſerver que l'Egliſe de St. Germain dans ſon origine étoit un Oratoire ou une Chapelle, que S. Germain fit bâtir ſur ſon propre fond en l'honeur de S. Maurice & de ſes Compagnons : que ce Saint étant mort à Ravenne, ſon corps fut aporté à Auſſerre avec une pompe fort ſolennelle, & enterré dans l'Egliſe de S. Maurice le 1. jour d'Octobre de l'an 448. Environ l'an 500. Ste. Clotilde femme du Grand Clovis fit élever ſur ſon tombeau une Egliſe magnifique, dont on voit encore des reſtes dans l'ancienne ſtructure de la nef. Charles-le-Chauve & Louis-le-Germanique ſon frére firent ouvrir le tombeau du Saint, dont on tranſporta le corps dans une autre partie de l'Egliſe le 1. de Septembre de l'an 841. après la bataille de Fontenai en Auſſerrois. En 859. en préſence de Charles-le-Chauve il ſe fit une nouvelle translation du corps du Saint dans

les Grottes dont on doit la conſtruction à la piété du Prince Conrad & de la Princeſſe ſon épouſe, qui ſe rendit la directrice de ce qui regardoit l'Ouvrage : les autres corps ſaints furent tranſportez dans ces Grottes en 862. Au milieu du XIV. ſiécle Urbain V. qui avoit été Abé de St. Germain d'Auſſerre, fit conſtruire une nouvelle Egliſe qui ne put être perfectionée, ce Pape étant mort en 1370. Dans le XVI. ſiécle l'Egliſe de S. Germain & les Reliques des Saints furent expoſées aux profanations des Calviniſtes, qui brulérent le corps du Saint & pluſieurs autres; mais on en ſauva la plus grande partie. Entre tant de monumens précieux qu'on remarque dans cette Egliſe, un des plus conſidérables eſt une armoire du gros pilier proche la Chapelle S. Benoît, où ſont enfermez 25. corps Saints, qu'on croit être des Religieux de l'Abaye de St. Marien, qui ſubſiſtoit autrefois aux environs de la ville d'Auſſerre, & qui furent martiriſez en 911. & dont St. Geran fit tranſporter les corps l'anée ſuivante dans les Grottes. Cette Egliſe eſt encore honorée du corps du Pape Urbain V. & de celui de Gerlan Archevêque de Sens, qui avoit été Religieux de l'Abaye.

L'Auteur fait dans cet Ouvrage l'abrégé de la vie d'un grand nombre d'Évêques qui ſont enterrez dans ce ſaint lieu; il ſe fonde toujours ſur le témoignage d'Heric Auteur contemporain : on voit à la fin un procès verbal, que Dom *Fournier* a raporté en Latin, de la viſite qui fut faite en l'an 1636. des corps ſaints en préſence de Mr. Seguier alors Evêque d'Auſ-

d'Auſſerre, & depuis Evêque de Meaux. Come cette Egliſe eſt un des plus vénérables Sanctuaires de la France, je n'ai pu me diſpenſer de faire mention dans cette Bibliotéque d'un Ouvrage, qui peut contribuer à doner une véritable idée aux étrangers de tout ce que la renomée en publie. Dom *Fournier* s'étend plus particuliérement ſur ce qui regarde St. Germain d'Auſſerre : ce livre eſt un in 12. imprimé à Auſſerre chez Troche en 1714.

D. *Dominique Fournier* a encore compoſé un grand nombre d'Ofices de Saints, dont on célébre les fêtes en diverſes Egliſes d'une maniére ſolennelle : celui de St. Anſelme Archevêque de Cantorbéri & Abé du Bec a été imprimé en 1721. à Rouen chez la veuve Vautier. Il travaille à préſent à compoſer l'Ofice de ſaint Denis. Il demeure dans l'Abaye du Bec en Normandie.

FRISCHE. (du)

Dom JAQUES du FRISCHE de Seez ville Epiſcopale de Normandie, vint au monde en l'an 1641. & il ſe conſacra au ſervice de Dieu par la profeſſion Religieuſe dans l'Abaye de Jumiéges le 16. jour du mois de Juin de l'an 1663. étant âgé de 22. ans.

Le P. *du Friſche* étoit un Religieux d'un mérite ſingulier, qui crut ne pouvoir conſacrer les talens qu'il avoit reçus du ciel à une occupation plus glorieuſe, qu'à celle de revoir ſur les manuſcrits les Ouvrages des anciens Péres de l'Egliſe. Il entreprit d'abord une nouvelle édi-

tion

tion de ceux de St. Ambroiſe * qu'il publia avec des notes & des remarques en deux gros volumes in folio, qu'il dédia à Mr. de Harlai Archevêque de Paris: le premier tome fut imprimé en 1686. & le ſecond en 1690. il a été aſſocié dans ce travail de D. Nicolas le Nourri. La préface des éditeurs eſt fort ſuccincte; ils remarquent que le Saint étoit doué dans le dégré le plus éminent de toutes les vertus qui le rendirent ſi recomandable au grand Téodoſe, qui diſoit n'avoir point vu d'Evêque qu'on pût comparer à Ambroiſe: quant à ſon ſtile, ils remarquent qu'il eſt abondant, élégant, tel qu'il con-

* St. Ambroiſe Archevêque de Milan naquit vers l'an 340. & mourut en l'an 396. C'eſt un des Péres de l'Egliſe dont les Ouvrages ſe ſont le plus multipliez par de nouvelles éditions; la plus ancienne dont nous ayons conaiſſance fut publiée en Italie avant l'an 1485. par les ſoins de Maffée Vaneï Religieux Auguſtin qui la dédia à Ambroiſe Coran Général de ſon Ordre: cette même édition fut publiée de nouveau à Milan en l'an 1490. Jean Amerbach publia en 1492. à Bâle une nouvelle édition des Ouvrages de ce ſaint Docteur; & cette édition fut renouvelée dans la même ville en 1506. celle d'Eraſme parut auſſi à Bâle par les ſoins de Jean Coſtier Chanoine Régulier: celle de Jean Gillot fut publiée à Paris en 1568. & le Cardinal de Montalte depuis Pape ſous le nom de Sixte V. en publia une nouvelle édition, dont les quatre premiers tomes parurent dans les anées 1580. 1581. & 1582. & le 5. en 1585. étant déja élevé à la premiére dignité de l'Egliſe; cette même édition de Sixte V. fut imprimée à Paris en 1586. & l'a été depuis fort ſouvent, ſans qu'on y ait rien changé.

convient à un home élevé dans l'Ordre des Patrices & nouri dans l'éloquence du Bareau ; enſorte que St. Auguſtin ne prit que lui & St. Ciprien pour modéles.

Cette édition achevée le *P. du Friſche* travailla ſur St. Grégoire de Nazianze : à peine avoit-il formé ce deſſein, qu'il mourut le 15. jour de Mai de l'an 1693. dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez. Il avoit régenté auparavant la Rhétorique au colége de Tiron avec beaucoup d'éclat & de réputation.

Après la mort du *P. du Friſche*, D. François Louvart entreprit de continuer le St. Grégoire de Nazianze. Cet Ouvrage fut anoncé dès l'an 1704. dans les Nouvelles publiques, come devant paraitre inceſſament : en 1705. il écrivit une lettre aux Journaliſtes de Trévoux, qu'ils eurent ſoin d'inſérer dans leurs Mémoires, où il leur témoignoit que la dificulté d'une pareille entrepriſe demandoit encore du délai : cet Ouvrage fut anoncé de nouveau dans les Mémoires de Trévoux du mois de Décembre 1708. avec un ample détail de ce que devoit contenir cette édition, qui ne remplira pas ſitot l'atente du Public.

Mr. Pinſon célébre Avocat du Parlement de Paris publia l'éloge du *P. du Friſche* dans une lettre qu'il écrivit à un de ſes amis, qui fut imprimée : on peut encore conſulter les mêlanges d'hiſtoire & de littérature de Mr. de Vigneul-Marville.

GALLOIS. (le)

Dom ANTOINE-PAUL le GALLOIS de Vire

au

au Dioceze de Bayeux en Normandie, s'eſt rendu très célébre dans la Congrégation de St. Maur par la beauté de ſon eſprit & l'étendue de ſes conaiſſances : il y fit profeſſion le 28. jour de Mars de l'an 1662. dans l'Abaye de ſaint Remi de Reims étant âgé de 22. ans.

Ceux qui jugeoient avec le plus de ſévérité du caractére des eſprits, reconaiſſoient en cet illuſtre Bénédictin une mémoire prodigieuſe, une lecture immenſe, une facilité de s'exprimer dans la converſation, où il répandoit une plénitude de penſées, ſi je puis parler ainſi, qui jointe à la force de ſon raiſonement, raviſſoit en admiration tous ceux avec qui il étoit engagé de diſcuter quelque point de doctrine. Il régenta d'abord la Filoſofie dans l'Abaye de St. Wandrille en 1668; mais cette étude ne s'étant pas trouvée de ſon gout, il s'adona à la prédication; il a prêché pendant plus de 20. anées dans les catédrales de Rouen, d'Evreux, de Bayeux, de Caen, de Tours, de Vannes où étoit alors le Parlement de Bretagne, & en d'autres endroits, avec un ſuccès étonant, & ſuivi d'un concours prodigieux de monde, que la force & les charmes de ſon éloquence atiroient à ſes ſermons. Come il n'avoit pas moins de zéle que d'amour pour la vérité, il l'anonçoit quelquefois avec aſſez peu de ménagement; cette indiſcrétion lui ſuſcita pluſieurs ennemis, ſurtout à Caen, où la Faculté de Téologie cenſura quelques unes des propoſitions qu'il avoit avancées dans ſes ſermons de controverſe, dont il publia l'abrégé imprimé à Caen in 4. chez Poiſſon en 1684.

Cette Faculté n'étant alors compoſée que de cinq

cinq Docteurs d'un mérite assez obscur, le *P. le Gallois* se ménagea une victoire aisée sur de pareils ennemis; il opoſa pour sa justification une apologie aux trois censures de la Faculté de Caen, la 1. du 30. de Juillet, la 2. du 20. Aout & la 3. du 2. jour de Novembre de l'an 1685. & il fit voir d'une maniére si convaincante sa Catolicité, que ses ennemis n'eurent plus d'autre ressource que le silence & la confusion. Cet Ouvrage du *P. le Gallois* imprimé en 1686. a pour titre, *Eclaircissemens apologétiques sur quelques propositions de Téologie; où l'on défend les expressions de l'Ecriture Sainte* &c. Cet écrit de près de 120. pages in 4. est terminé par les aprobations de plusieurs Evêques, Curez, Docteurs, ou autres Persones de ce rang, qui rendent un aveu autentique à la pureté de la doctrine du *P. le Gallois*, qui expose à la fin de cet écrit les régles que le P. Téofile Rainaud veut qu'observent ceux qui publient des censures d'Ouvrages qu'ils prétendent être erronez: elles se réduisent à sept, la premiére est d'être exemt de passion; la 2. d'agir avec toute sorte de précaution; la 3. d'assaisoner par la douceur leur procédure; la 4. de ne point détourner par des équivoques le vrai sens des propositions; la 5. de ne juger point du sens d'un Auteur par des passages tronquez, mais de regarder la suite, le dessein, & la liaison du discours; la 6. de ne condaner pas une opinion comunément reçue selon leurs préjugez & l'opinion qu'ils en ont; la 7. de ne condaner jamais une proposition

qu'ils

qu'ils ne l'entendent & ne la comprennent à fond.

Le P. Téofile Rainaud fait également voir les obligations de ceux qui publient des cenſures injuſtes; ils doivent 1. révoquer leur cenſure & quant au droit & quant aux faits; 2. réparer tous les domages perſonels qu'ils ont faits par leur injuſte perſécution, & le bien qu'ils ont empêché de faire; 3. réparer la bone renomée; 4. cette obligation s'étend jusqu'aux Perſones les plus illuſtres & les plus qualifiées; 5. les plus élevez dans les dignitez de l'Egliſe y ſont obligez come les autres. Cet écrit où le *P. le Gallois* propoſe ces régles, eſt muni de l'aprobation de dix Docteurs en Téologie de l'Univerſité de Paris.

Il fit encore imprimer une déclaration ſignifiée l'onziéme de Février à Mrs. les Docteurs de la Faculté de Téologie de Caen; une Lettre d'un Ecolier en Téologie à un de ſes amis, ſur deux cenſures faites par les ſoi-diſans de la Faculté de Caen; réponſe charitable à la lettre difamatoire adreſſée à l'Univerſité de Caen par le P. D. J. contre le R. P. Dom Antoine-Paul le Gallois. Les Ouvrages de cet Auteur ont été imprimez à Caen; & ces trois derniers en 1686.

Nous avons de plus de lui une Oraiſon funébre de la Reine Marie-Téréſe d'Autriche prononcée dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez en 1683. Ce texte, *hæc erat plena bonis operibus quæ faciebat*, lui done lieu de diſtinguer les actions perſonelles & particuliéres qu'elle a pratiquées come Princeſſe, d'avec les

les Royales & publiques qu'elle a fait éclater come Reine.

Je ne parle point de quelques autres piéces moins conſidérables que le *P. le Gallois* a publiées en diférens tems ; come un éloge funébre Latin de Mr. le Tellier Chancelier de France en forme de proſe carée, imprimé à Paris & à Rouen en 1685. chez Bonaventure le Brun.

Un écrit de même forme ſur une Relique du Monaſtére de Bones-nouvelles de Rouen intitulé, *Velum Veli Dei.*

Enfin dèſocupé de tout, il dona toute ſon atention à la compoſition de l'hiſtoire de Bretagne qu'il avoit entrepriſe par le conſeil du R. P. Dom Maur Audren, dont le mérite eſt ſi univerſellement reconu dans la Congrégation de St. Maur : il avoit pour cet effet fait venir le *P. le Gallois* avec D. Denis Briand & D. Joſef Rougier à Landevenec où il étoit Prieur, & il leur dona tous les ſecours néceſſaires pour l'exécution de cette entrepriſe. Dom Joſef Rougier liſoit les anciens titres avec une facilité & un ſuccès, qui devoient avec juſtice le faire regarder come le plus habile home de France en ces ſortes de découvertes ; Dom Denis Briand feſoit la critique des piéces qui devoient entrer dans le corps de l'Ouvrage ; & le *P. le Gallois* compoſoit l'hiſtoire. Il ſuivit le R. P. Dom Maur Audren à St. Vincent du Mans, lorsqu'il en fut nomé Abé ; & il ſe livra avec tant d'ardeur à la compoſition de cette hiſtoire, qu'elle étoit preſque achevée, ou du moins fort avancée, lorsqu'il fut frapé d'apoplexie au Mont-St.-Michel dont il étoit alé viſiter le Chartrier : & il

en

en mourut ſur le ſoir du 5. jour du mois de Novembre de l'anée 1695. âgé de 55. ans.

On peut conſulter la préface de l'hiſtoire de Bretagne publiée en deux volumes in folio.

GARET.

Dom JEAN GARET du Havre au Dioceze de Rouen, fit profeſſion en l'Abaye de Vendôme le 27. de Mars de l'an 1647. âgé de 20 ans.

Demeurant en l'Abaye de St. Ouen de Rouen, il entreprit une nouvelle édition des Ouvrages de Caſſiodore *, qu'il dédia à Mr. le Tellier Chancelier de France, & qui fut imprimée à Rouen en 1679. aux frais de Louis Billaine & d'Antoine Dezallier Libraires de Paris en un gros volume in folio diviſé en deux tomes. Dom *Garet* a été aidé dans ce travail de pluſieurs de ſes confréres & ſurtout de D. Nicolas le Nourri, qui en a fait les Tables & la préface aſſez préciſe & qui ne contient rien de bien remarquable.

Les Ouvrages de Caſſiodore ſont précédez d'une diſſertation ſur ſa profeſſion Monaſtique, où l'on fait voir contre le ſentiment de Baronius qu'il a été Religieux de l'Ordre de St. Benoît : on y voit enfin les témoignages qu'ont portez de lui divers Auteurs célébres.

Mr. le Marquis de Maffei a découvert encore en

* Marc Auréle Caſſiodore Sénateur Romain, Conſul, Moine & Abé vivoit dans le VI. ſiécle : ſes Ouvrages avoient déja été publiez par Fournier Profeſſeur à Orleans.

en 1717. un nouvel Ouvrage de cet Auteur sur les Epitres des Apôtres & sur l'Apocalipse : il a pour titre, *Complexiones in epistolis & Apocalypsi.*

Le *P. Garet* mourut en l'Abaye de Jumiéges en l'an 1694. le 24. de Septembre.

Mr. Baillet fait mention de lui dans ses jugemens des Savans.

GARNIER.

Dom JULIEN GARNIER de Converai au Dioceze du Mans, a pris l'habit de St. Benoît en l'Abaye de St. Melaine de Rennes, où il a fait profession le 30. de Septembre de l'an 1690. âgé de 20. ans. Né avec un esprit supérieur & des dispositions très heureuses pour les sciences, il a pris le gout des bones études, sous le R. P. Dom Michel Piette, qui depuis plus de 40. ans régente avec une très grande réputation la Téologie dans l'Abaye de St. Vincent du Mans.

Les progrès que le *P. Garnier* fesoit dans les sciences & son habileté dans la langue Gréque, ne purent être inconus des premiers Supérieurs qui l'apelérent à Paris dès l'an 1699.

Dès l'an 1701. il entreprit une nouvelle édition des Ouvrages de St. Basile, qu'il a conduite à sa perfection ; & dont le premier volume a paru en l'an 1721. & le 2. en 1723. le 3. n'est point encore publié.

Cette nouvelle édition marquée au caractére des meilleures éditions des Ouvrages des saints Péres de l'Eglise, entrepriſes dans ces derniers tems, a soutenu l'atention publique d'une maniére très glorieuse au *R. P. D. Julien Garnier* ; & on

& on convient qu'elle eſt de beaucoup ſupérieure à toutes celles qui avoient été publiées auparavant. C'eſt par cette raiſon que je ne puis me diſpenſer de mettre le Lecteur au fait de tout ce que la préface contient de plus remarquable.

D. Garnier fait d'abord voir l'utilité des nouvelles éditions de Ouvrages des Saints Péres, & il informe le Public qu'il n'a point eu l'embaras de choiſir, & qu'il s'eſt vu tout d'un coup come emporté vers St. Baſile, qui mérite la diſtinction la plus glorieuſe par l'éloge que lui ont conſacré les anciens Ecrivains, les plus célébres d'entre les Péres, les Conciles mêmes; & que leurs louanges ne concernent pas préciſément ſa doctrine, mais encore ſon éloquence ſupérieure à celle des plus fameux Orateurs, Périclés, Liſias, Iſocrate, & Démoſténe; qu'il a aplani par des interprétations les plus heureuſes ce qui paraiſſoit de dificultueux dans les Saintes Ecritures; & qu'il a opoſé l'autorité de la tradition, come un mur que les Hérétiques n'ont pu renverſer; qu'il a éclairé l'hiſtoire de ces tems de telle ſorte que les actions les plus remarquables des Catoliques & des Hérétiques nous ſeroient inconues, ſi St. Baſile n'avoit eu ſoin d'en conſerver la mémoire à la poſtérité; qu'il s'eſt apliqué avec un zéle digne d'un intrépide défenſeur des véritez Crétiennes, à combatre les erreurs de Sabellius, d'Arius, de Macédonius, d'Eunomius, d'Apollinaire, & des autres Hérétiques; & qu'il a enfin éclairci avec ſuccès tout ce qui regarde la Diſcipline Eccléſiaſtique & Monaſtique.

D. Garnier parle enſuite de toutes les diféren-

férentes éditions des Oeuvres de St. Basile. *

Je dois maintenant raporter le précis des éclairciſſemens qu'il done ſur tous les Ouvrages de ce Saint. Il partage ceux du 1. volume en 12. paragrafes : le premier regarde le livre de l'*Exameron*. *D. Garnier* fortifié par l'autorité de S. Jérôme, de Caſſiodore, & d'Euſtate, convient que le Saint eſt Auteur des neuf premiers Diſcours qui compoſent cet Ouvrage; mais il s'écarte du ſentiment du P. Combefis & de Mr. du Pin qui atribuent au S. Docteur les deux Diſcours où il eſt traité de la création de l'Home, parceque Socrate, Caſſiodore, & St. Grégoire de Niſſe en parlant de *l'Exameron* ont dit expreſſément qu'il étoit imparfait : or il ne le ſeroit pas, ſi ces deux Diſcours y étoient ajoutez, puiſque ç'a été par la création de l'Home que l'Ouvrage des ſix jours a été terminé. *Dom Garnier* n'eſt pas dans des préjugez plus heureux ſur le 3. Diſcours du Paradis, que les mêmes Critiques veulent être la production du St. Docteur.

Dans le ſecond paragrafe il diſcute s'il eſt vrai que le monde ait été créé en un moment, come ſemblent l'inſinuer les premiéres paroles de Moyſe, ou ſi ç'a été dans l'eſpace de ſix jours, come il parait aſſez évident par le détail qu'en fait le St. Législateur. Filon, Origéne, St. Atanaſe, St. Grégoire

* N'ayant pu revoir l'édition de S. Baſile, je ne puis marquer les anciennes éditions. Aureſte cela eſt aſſez peu important, pour que cette obmiſſion ne ſoit pas un crime.

de Niſſe ont paru favoriſer cette opinion, que le monde a été créé dans un inſtant; le *P. Garnier* obſerve qu'il parait que St. Baſile a cru auſſi ce ſentiment le plus probable: on ne peut néanmoins diſſimuler que les plus célébres Critiques tant anciens que modernes n'ayent ſuivi l'opinion contraire.

Le 3. paragrafe n'a rien de bien remarquable: il s'agit de ſavoir ſi c'eſt de St. Baſile ou de St. Ambroiſe que S. Auguſtin a pris ce qu'il raporte d'un ſavant Sirien dans l'interprétation du premier livre de la Genéſe. *D. Garnier* intéreſſé en tout ce qui peut contribuer à la gloire de St. Baſile, fait voir que c'eſt de ce St. Docteur que St. Auguſtin a pris ce qu'il a dit de ce Sirien.

Le 4. paragrafe eſt plus intéreſſant; il regarde un paſſage de la Genéſe, où il eſt parlé des eaux du Firmament. St. Baſile dans le 3. Diſcours de ſon Exameron a repris Origéne de ce qu'il regardoit come allégoriques les expreſſions les plus claires de l'Ecriture Sainte, interprétant les eaux qui ſont ſur le Firmament par les puiſſances céleſtes, & celles qui ſont deſſous par les Anges rébelles ou les Démons. St. Grégoire de Niſſe frére de St. Baſile s'eſt écarté de ſon ſentiment en ce qui concerne le premier point, & a ſoutenu avec Origéne que par les eaux qui ſont ſur le Firmament, il faloit entendre les Puiſſances céleſtes, quoiqu'il ait été d'une opinion contraire ſur le ſecond, & qu'il n'ait pas cru qu'on pût interpréter des Démons les eaux qui ſont ſous le Firmament. Cette facilité de St. Baſile à ſe déclarer contre le ſentiment d'O-

d'Origéne, a doné lieu à l'Empereur Juſtinien d'interpréter dèsavantageuſement les paroles du St. Archevêque de Céſarée, à qui il impute de dire qu'Origéne étoit regardé come un Hérétique, ce qu'on ne peut reprocher avec fondement à St. Baſile.

Dans le 5. paragrafe l'éditeur de St. Baſile a en vue d'éclaircir quelques paſſages des Ouvrages de St. Ambroiſe dont le P. du Friſche & le P. le Nourri n'ont pas doné une idée ſufiſante. Le P. le Nourri n'a pu aprouver la liberté de *D. Garnier* : j'aurois bien voulu dérober au Public la conaiſſance de cette conteſtation entre deux Confréres, mais come le propre d'un hiſtorien eſt d'être ſincére & que cet écrit de D. le Nourri a été imprimé, il eſt de mon devoir d'obſerver qu'il ne ſoutient pas merveilleuſement bien la juſte réputation que ce Pére s'eſt aquiſe par ſes autres Ouvrages.

Le 6. éclairciſſement concerne les Ouvrages que St. Baſile a compoſez ſur les Pſeaumes, qu'il a ornez d'une préface qui done une grande idée de la facilité avec laquelle le St. s'exprimoit. St. Ambroiſe qu'on a ſoupçoné de copier quelquefois St. Baſile, s'eſt doné encore une plus libre cariére ſur les Pſeaumes; & *D. Garnier* a ſoin de citer les endroits de l'interprétation de St. Baſile ſur les Pſeaumes qu'on trouve fidélement copiez dans les Ouvrages de St. Ambroiſe. *D. Garnier* prétend même que St. Auguſtin ſemble auſſi quelquefois s'être aproprié les paroles du Saint. Il entre enſuite dans la conteſtation qui partage les Critiques ſur le nombre des Pſeaumes

que le Saint a interprétez ; il fait voir premiérement contre le P. Combefis que l'explication du 37. Pſeaume eſt de St. Baſile : il lui retranche l'explication du Pſeaume 14. ſur cette raiſon que l'interprétation copie les propres paroles d'Euſébe, ce qu'on ne peut reprocher à St. Baſile, qui riche de ſon propre fond ne s'eſt jamais aproprié les ſentimens & les paroles des écrivains qui l'ont précédé. Il lui conſerve avec tous les Critiques le premier Diſcours ſur le Pſeaume 28. quoiqu'il ait quelques raiſons de douter s'il eſt véritablement du Saint. Il lui aſſure encore les interprétations des Pſeaumes 28. & 32. quoiqu'il paraiſſe auſſi qu'il ait emprunté pluſieurs endroits d'Euſébe : mais il obſerve qu'ils y ont été ajoutez par les écrivains ou Notaires qui aſſiſtoient dans ces premiers tems fort aſſidument aux Sermons des plus célébres Prédicateurs, qu'ils tranſcrivoient avec beaucoup de fidélité ; & c'eſt de cette maniére que leurs diſcours ſont parvenus jusqu'à nous. Le *P. Garnier* remarque que quand il arivoit que les Péres n'interprétoient pas tous les Pſeaumes, ou ne donoient pas à ceux qu'ils avoient expliquez toute l'étendue qu'ils auroient pu leur doner, ces écrivains y ſupléoient, par ce que d'autres Auteurs en avoient dit, & fouroient ainſi dans leurs Ouvrages des ſentimens qui ne leur étoient pas propres. A l'égard de quelques fragmens d'explications ſur les Pſeaumes 114. & 115. le *P. Garnier* compte ſur l'habileté du Lecteur ; & il lui parait qu'on peut les atribuer au Saint ou les lui retrancher ; ce ſentiment étant aſſez problématique.

Il done dans le 7. paragrafe de pareils éclairciſſe-

ciſſemens ſur les Pſeaumes premier, 7. & 28. L'explication ſur le premier Pſeaume eſt conſtament de St. Baſile. Il ne peut ranger parmi les Ouvrages du Saint l'explication du Pſeaume 28. il reprend Fronton du Duc de ce que dans l'explication de ce verſet, *Adorate Dominum in atrio ſancto ejus*, il a fait une longue diſſertation pour découvrir le ſens qui ſe préſente naturellement à l'eſprit, c'eſt-à-dire, que l'Egliſe ne doit point être priſe en cet endroit pour le Temple, mais pour la comunion des Fidéles.

Dans le 8. paragrafe le *P. Garnier* fait voir avec aſſez de vraiſemblance que le comentaire qui porte le nom de Téodore d'Héraclée n'eſt point de cet Auteur, mais d'un écrivain qui lui eſt poſtérieur. *D. Garnier* ſe perſuade même qu'il n'eſt compoſé que des fragmens d'Ouvrages des plus célébres écrivains, Euſébe de Céſarée, Origéne, Didime, Apollinaire, St. Atanaſe, St. Baſile, St. Criſoſtome, & Téodoret: ce qu'il prouve par grand nombre de paſſages de ces diférens Auteurs qu'on remarque dans ce comentaire. Il entre dans les mêmes ſentimens ſur la parafraſe d'un Auteur ſans nom, qui fait le ſujet du paragrafe ſuivant.

Dans le X. éclairciſſement qui regarde le comentaire ſur Iſaye, il raporte le ſentiment des plus célébres écrivains tant anciens que modernes qui ont unanimement atribué cet Ouvrage à St. Baſile: entre les Anciens St. Jean Damaſcéne, Siméon Logotele, Taraiſe Patriarche de Conſtantinople, l'Auteur des Scolies Gréques ſur les Epitres des Apôtres; & entre les modernes Tilman, Fronton du Duc, les P. P. Combefis, Alexandre, & le Quien de

l'Ordre de St. Dominique, & Mrs. du Pin & de Tillemont. Ce n'eſt que par l'évidence des raiſons que le P. *Garnier* s'eſt écarté de l'opinion de ces célébres Auteurs, pour ſuivre celle d'Eraſme, de Rivet, & du P. Petau, qui prétendent que c'eſt un Ouvrage qu'on a ſupoſé à St. Baſile, & dont il n'eſt pas facile de conaitre l'Auteur, que le *P. Garnier* voit néanmoins être né à Céſarée en Cappadoce.

Les deux paragrafes qui terminent la préface de ce 1. volume regardent les livres contre Eunomius, & un petit Traité du St. Eſprit. Perſone ne conteſte au St. Archevêque de Céſarée les trois premiers livres contre Eunomius; mais *D. Garnier* qui ne ſe prête pas facilement à lui atribuer des livres où il ne voit point certain tour d'expreſſion particulier à ce Saint, croit qu'il n'eſt point Auteur des deux derniers livres compoſez contre cet Hérétique.

En ce qui regarde le traité du St. Eſprit le P. *Garnier* remarque qu'il eſt fort peu important qu'il en ſoit l'Auteur: il ne peut néanmoins l'atribuer à St. Baſile; & il eſt dans la perſuaſion que celui qui a compoſé les deux livres contre Eunomius eſt pareillement Auteur de cet Ouvrage.

Dans la préface du ſecond volume le P. *Dom Julien Garnier* s'eſt propoſé pareillement d'éclaircir les dificultez qui regardent les Ouvrages de ſaint Baſile, afin que par le diſcernement de ceux qui ſont véritablement de lui, d'avec ceux qui n'en ſont point, ſa doctrine reçoive plus d'éclat, & de lui aſſurer par là une gloire plus véritable.

Il l'a diviſée en quatorze articles ſéparez: le

le premier regarde la conteſtation qui partage les Critiques ſur un ſecond Diſcours ſur le jeûne; car il n'en eſt point qui lui conteſte le premier: *D. Garnier* croit avec Eraſme contre le ſentiment de Mr. Tillemont & de Mr. du Pin que ce Diſcours n'eſt point de St. Baſile.

La variété des opinions ſur l'Auteur du 17. Diſcours prononcé en l'honeur du ſaint Martir Barlaam ne parait pas indiférente à l'éditeur de St. Baſile, en ce qu'il dépend de là de décider un point d'hiſtoire qui regarde le lieu de la mort de ce Saint: car ſi c'eſt l'Ouvrage de St. Baſile, come l'aſſure Mr. de Tillemont, il faut que ſaint Barlaam ait été martiriſé à Céſarée en Cappadoce, & que ſon corps ait reçu la ſépulture dans cet endroit; ce qui parait d'autant plus vraiſemblable à ce célébre Ecrivain que ce lieu a été le téatre du zéle de St. Barlaam: outre que St. Jean Damaſcéne, Métafraſte & les Péres du VII. Concile ont atribué ce Diſcours à St. Baſile. Quelque plauſibles que ſoyent ſes raiſons, elles n'ont pu perſuader *D. Garnier* qui atribue avec Mr. du Pin cette Oraiſon à St. Criſoſtome, fondé principalement ſur la reſſemblance du ſtile; & il fixe ainſi le lieu du martire de St. Barlaam à Antioche.

Dom Garnier n'entre pas dans de longues diſcuſſions ſur ce qui regarde l'Homélie ſur le Batême, qui fait le ſujet de l'article 3. il ſe contente ſeulement de dire qu'elle lui parait indigne de St. Baſile, auſſi bien que l'Homélie prononcée à Laciſe, lieu inconu jusqu'ici aux plus habiles Géografes.

Dans les ſix articles ſuivans *D. Garnier* entre dans une pareille diſcuſſion ſur diférentes Homélies que les uns ont atribuées à St. Baſile, & les au-

tres à d'autres Auteurs : en habile Critique, ſans être ébloui par le nom & le caractére des Ecrivains, il retranche toutes ces Homélies du nombre des véritables Ouvrages de St. Baſile ; il n'excepte pas même de ce retranchement l'Homélie contre ceux qui nous reprochent d'adorer trois Dieux, que tous les Auteurs ont atribuée unanimement au St. Archevêque de Céſarée. Les autres Homélies ſont ſur la Pénitence, l'incarnation, le libre arbitre ; l'Homélie ſur ces paroles, *ne dederis ſomnum oculis tuis* ; & l'Homélie 3. ſur le jeûne.

L'article onziéme eſt ſéparé en neuf paragrafes ou parties ; où le P. *Garnier* diſcute tout ce qui regarde les Traitez Aſcétiques du Saint : il lui conſerve dans le premier avec tous les autres écrivains les premiers Traitez qui ont pour titre, *prævia inſtitutio Aſcetica* ; *Sermo Aſceticus, & exhortatio de renuntiatione ſæculi* ; *Sermo de Aſceticâ diſciplinâ, quomodo Monachum ornari oporteat*. La dificulté conſiſte à ſavoir ſi ces Diſcours ont été prononcez : *D. Garnier* le prétend ; & ſe porte même à croire qu'il y avoit quelques femmes préſentes lorsqu'il les prononçoit : il ſe perſuade auſſi que les Traitez du Jugement, de la Foi & quelques Diſcours moraux dont il eſt traité dans le ſecond paragrafe, & dont on a fait honeur au Saint dans les éditions précédentes, ſont effectivement de lui.

D. Garnier devenu plus indulgent ſur les Aſcétiques du Saint que ſur ſes Homélies, lui atribue pareillement les deux Traitez qui ſuivent ſes morales, malgré le ſilence des anciens écrivains : il démontre dans le 4. paragrafe que les gran-

grandes & les petites régles ſont d'un même Auteur ; quoique d'habiles écrivains en ayent porté un jugement diférent.

Dans le 5. il fait voir que les régles & les conſtitutions Monaſtiques ont été compoſées par deux diférens Auteurs ; étant impoſſible qu'un même Auteur ait des ſentimens ſi diférens, que ceux qu'il eſt aiſé de remarquer dans ces deux Ouvrages.

Dans le 6. il démontre contre le P. Combefis que St. Baſile eſt Auteur des régles, mais qu'il n'a pas compoſé les conſtitutions Monaſtiques, qui ſont l'Ouvrage d'Euſtate de Sébaſte ; come il le fait voir dans le 7. paragrafe, ſur l'autorité de Zozoméne.

Dans le 8. fondé ſur le ſilence des anciens écrivains, il prétend que St. Baſile n'eſt point Auteur des Epitimies dont pluſieurs portent ſon nom ; & que le P. Combefis ſuivi de quelques autres Auteurs prétendoit devoir être comptez au nombre des Ouvrages de ſaint Baſile.

Dans le neuviéme il réfute pareillement le P. Combefis qui dans ſon édition de ſaint Baſile atribue à ce St. Docteur deux Ouvrages qui ne ſont pas de lui ; dont le premier comence ainſi, *Cùm Dominus noſter J. C. præcipiat quod dico vobis in tenebris dicite in lumine* &c. il obſerve que Mr. de Tillemont s'eſt auſſi efforcé d'établir ce ſentiment, quoiqu'il paraiſſe (ajoute le P. *Garnier*, ce qui doit aſſez ſurprendre) par les paroles de cet Auteur, qu'il ſoit du ſentiment de ceux qui le croyent ſupoſé.

Tout ce qui peut regarder les Ouvrages Aſcétiques atribuez à ſaint Baſile, étant ainſi éclairci, *D. Julien Garnier* examine s'il eſt Auteur des

deux livres ſur le Batême : & come il ne ſe rend pas à de ſimples préjugez, il fait voir que le Saint ne peut être Auteur de ces deux Traitez ; quelque reſpectable que lui ſoit l'autorité de Mr. du Pin & de Mr. de Tillemont qui ſont d'un ſentiment contraire.

Dans le 13. article *D. Garnier* ſe propoſe d'éclaircir tout ce qui regarde la Liturgie de ſaint Baſile, trois petits Ouvrages Latins publiez ſous le nom du Saint, & une ancienne interprétation de Ruffin de quelques Diſcours. Il remarque d'abord fondé ſur le témoignage des plus anciens Auteurs, Pierre Diacre, Léonce de Biſance, les Evêques aſſemblez dans le Concile de Trullo, Marc d'Eféſe, les Péres du 7. Concile & tant d'autres, que c'eſt un fait qui n'eſt plus problématique & qui doit paſſer pour conſtant, qu'il y a eu un Ouvrage qui portoit le titre de *Liturgie de St. Baſile :* & le témoignage de ces anciens Auteurs doit être d'autant plus reſpectable que les plus célébres d'entre les modernes ont favoriſé ce ſentiment, Mr. de Tillemont, Mr. du Pin, Guillaume Cave, & le célébre Mr. Renaudot. Des trois Ouvrages Latins le premier a pour titre, *Traité de la conſolation dans les adverſitez* ; le ſecond eſt ſur les louanges de la vie ſolitaire ; & le 3. conſiſte dans un avis qu'il done à ſon fils ſpirituel. *D. Garnier* prétend que ces trois Ouvrages prétendus du Saint, ne ſont point de lui, & qu'ils ont été compoſez par quelcun à qui la langue Latine étoit familiére. Guillaume Cave, Albert Fabricius & Caſimir Oudin ont cru que le véritable Auteur du premier traité étoit un certain *Victor* qui fut fait Evêque en Afrique

vers

vers l'an 460. *D. Garnier* s'écarte du ſentiment des ces Auteurs, & propoſe la conjecture d'un habile Critique qu'il ne nome point, qui prétend que ce Traité a été compoſé par un François dans le tems que la peſte ravageoit la France: il eſt dans la perſuaſion avec quelques autres que le ſecond Diſcours n'eſt autre que le chapitre 190. d'un Traité de Pierre Damien ſur le *Dominus vobiſcum*. En ce qui regarde le 3. Diſcours, il laiſſe à la pénétration des Lecteurs de décider ſur le nom de l'Auteur, & ſur le tems auquel a été compoſé l'Ouvrage. Quant à l'interprétation qu'a faite Ruffin de pluſieurs Oraiſons de Saint Baſile, il en réduit le nombre à huit, contre l'opinion de Mr. de Tillemont, qui ſoutient que Ruffin en a interprété dix: le terme *ferme* dont ſe ſert Ruffin favoriſe le ſentiment du *P. Garnier*. C'eſt par là qu'il termine cette préface; en ajoutant modeſtement qu'il lui eſt échapé quelques fautes dont il doit compte au Public.

Le premier tome de cet Ouvrage a été imprimé chez J. B. Coignard en 1721. le ſecond en 1722. Chaque tome eſt terminé pas un Appendix qui contient les Ouvrages qu'on a fauſſement atribuez à Saint Baſile; & par les notes de Fronton du Duc ſur les Ouvrages du Saint.

Je ne puis me diſpenſer d'obſerver ici que le principal argument qu'employe le *P. Garnier* pour diſcerner les Ouvrages de S. Baſile d'avec ceux qu'il ne croit point être de lui, eſt la diférence du ſtile qu'il fait valoir au delà de tout ce qu'on peut ſe perſuader; quoique dans un endroit de la préface du premier tome, il paraiſſe convenir que la diférence du ſtile n'eſt

pas toujours une raiſon déciſive. Le moyen donc de concilier des ſentimens auſſi opoſez dans un même Auteur. On peut dire à la juſtification du P. *Garnier* que quand on s'eſt autant aproprié qu'il a fait le ſtile d'un Auteur par un travail de 20 anées ſoutenu du diſcernement le plus fin & le plus exquis, & de la critique la plus judicieuſe, on a alors droit de décider ſur la variété du ſtile.

Je crois auſſi devoir remarquer que cet Auteur dans ſa préface témoigne ſa plus ſenſible reconaiſſance à D. Faverolles le ſeul qui l'ait aidé dans ce travail, & très habile dans l'art de colationer des Manuſcrits & à l'exactitude duquel rien n'échape : ce n'eſt peut-être pas un auſſi petit talent qu'on peut ſe l'imaginer, quand on le poſſéde dans le dégré du P. Faverolles, à qui *D. Garnier* doit cette multitude de variantes, qui ne contribuent pas peu à diſtinguer ſon édition des autres.

GELE'.

Dom JEAN GELE' eſt né au Chêne dans le Rételois en Champagne en 1646. Il a fait profeſſion en l'Abaye de St. Remi de Reims le 23. de Septembre de l'an 1666. étant âgé de 20. ans. En 1684. il fut nomé Prieur de St. Quentin-en-l'Ile : il s'eſt retiré depuis dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez, où il s'eſt ocupé à revoir les Oeuvres d'Ives de Chartres; l'Ouvrage eſt dans ſa perfection, & l'Auteur n'atend plus qu'un moment favorable pour le publier. Le P. *Gelé* a de plus fait imprimer en 1705. le Dictionaire hiſtorique & Géografique de M. l'Abé Baudrand qu'il a corigé & beaucoup augmenté.

GER-

GERBERON.

Dom GABRIEL GERBERON célébre par ſes disgraces naquit le 12. jour d'Aout de l'an 1628. à St. Calais petite ville de la Province du Maine. Il fit ſes études à Vendôme chez les Péres de l'Oratoire; & il fut choiſi par la ville de St. Calais pour Principal du Collége, n'étant âgé que de 19. ans. Il entra dans la Congrégation de Saint Maur en 1648. & fit à Dieu un ſacrifice abſolu de ſa liberté l'onziéme jour de Novembre de l'an 1649. dans l'Abaye de St. Melaine de Rennes âgé de 21. ans. Après avoir enſeigné la Rétorique & la Filoſofie, il profeſſa la Téologie dans les Abayes de Bourgeuil, de St. Denis en France & de Saint Benoît-ſur-Loire juſqu'en l'an 1663. Une heureuſe pénétration d'eſprit, un diſcernement à l'épreuve de tout ce qui peut séduire l'imagination, un gout sûr, & une critique très judicieuſe, lui ont aquis la réputation d'un des plus habiles Téologiens de France : ces diſpoſitions qui ont fait l'admiration & l'étonement de ceux qui goutent le vrai mérite, ont produit un effet contraire dans des eſprits moins diſpoſez à le conaitre. Le P. *Gerberon* étoit Souprieur de l'Abaye de Corbie, lorsqu'en 1682. il ſut tromper la vigilance de ceux qui vinrent pour l'arêter; & il s'enfuit premiérement en Flandre, enſuite en Holande, & revint à Bruxelles en 1690, où il a demeuré longtems. En 1703. il fut arêté par ordre de l'Archevêque de Malines avec le P. Quenel qui trouva le moyen de s'évader. Mon deſſein

n'eſt pas d'entrer dans le détail de tout ce que le P. *Gerberon* eut à ſoufrir au ſujet de ſa détention ; il me ſufit ſeulement de remarquer qu'il fut transféré des priſons de Malines à Amiens, & en 1707. au bois de Vincennes, où il demeura jusqu'en 1710. qu'ayant fait ſavoir ſes diſpoſitions à Mgr. le Cardinal de Noailles, cet illuſtre Prélat lui envoya Mr. l'Abé Vivant ſon Grand-Vicaire & Mr. l'Abé Bochart Tréſorier de la Sainte-Chapelle, qui reçurent ſa profeſſion de foi dont ils parurent ſatisfaits : alors il fut élargi & envoyé premiérement dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez, * & delà dans celle de

* Le P. Gerberon étant arivé dans l'Abaye de S. Germain-des-Prez, on exigea de lui qu'il ratifiât ce qu'il avoit fait dans la priſon de Vincennes ; il parut alarmé de cette demande, & il n'héſita point de répondre qu'il préféroit la priſon au danger de doner ateinte à la pureté de ſes ſentimens. Alors on le menaça d'un ton capable de déconcerter un vieillard acablé d'infirmitez ; & come il vit qu'on ſe diſpoſoit à le ramener à Vincennes, il s'ofrit de doner ſa ſignature, ne déclarant néanmoins qu'il ne le feſoit que pour rendre à l'Egliſe la ſoumiſſion qu'elle a droit d'exiger de ſes enfans : Mr. l'Abé Vivant lui répondit que cela ſufiſoit, & qu'il étoit lui même dans de pareils ſentimens. Il a été aiſé de remarquer dans la ſuite de la vie du P. Gerberon que ſa ſignature n'étoit pas la véritable expreſſion des ſentimens de ſon cœur : dans ſa retraite de S. Denis il dicta à une perſone de confiance un écrit qui avoit pour titre, *Le vain triomfe des Jéſuites dans la rétractation du P. Gerberon* : mais il ne put tromper la vigilance du P. de Loo ſon ſupérieur qui obſervant toutes ſes démarches, trouva moyen de le ſurprendre lorsqu'il dictoit cet écrit, qu'il ſuprima.

de St. Denis en France, où il mourut le 29. jour de Mars de l'an 1711. âgé de 83. ans.

On lui a tant atribué d'Ouvrages qui ne ſont pas de lui, que je ne pourois me déterminer dans le choix de ceux qui en ſont véritablement, ſi je n'avois heureuſement recouvré un mémoire écrit de ſa propre main quelque tems avant ſa mort, où il entre dans le détail des Ouvrages qu'il a compoſez.

En 1669. il publia en Latin une Apologie de Rupert Abé de Tui * qu'il avoit compoſée lorsqu'il enſeignoit le Téologie à St. Benoît-ſur-Loire. Dans la premiére partie il diſcute quels ſont les véritables Ouvrages de cet Abé, l'ordre qu'il y a obſervé, le tems auquel il les a compoſez, ce qui y a doné ocaſion; & il fait un abrégé de ce qu'ils contiennent. Dans la 2. il fait voir que ce pieux & ſavant Abé n'a eu que des ſentimens très Catoliques ſur l'Eucariſtie: il réfute à la fin de cet Ouvrage la critique qu'a faite Claude Saumaiſe ſous le nom de Verin des ſentimens de l'Abé Rupert touchant la Tranſubſtantiation. Ce livre a été dédié au Cardinal de Bouillon; & imprimé chez Charles Saureux.

En 1673. le P. *Gerberon* fit imprimer à Bruxelles les actes de Marius Mercator en un volume in 12. avec des notes courtes & ſenſées: c'eſt ce qui a fait dire à Mr. Baillet dans ſes Jugemens des Savans que le petit Rigberius avoit aſſomé les gros volumes du P. *Garnier*, qui avoit fait ſur cet Auteur des notes fort amples & fort inu-

* Rupert étoit né dans l'onziéme ſiécle: & mourut en 1135.

inutiles. Ce petit volume qu'a doné au Public le P. *Gerberon* contient le Mémoire contre Julien, la traduction du Sermon de Téodore de Mopſueſte avec ſon prologue, les deux lettres contre Neſtorius, & le traité d'un Hiſtorien.

En 1674. on vit paraitre les ſentimens de Criton ſur l'entretien d'un Religieux & d'un Abé touchant les Comandes; imprimez à Orléans, & compoſez par le *P. Gerberon*.

En 1675. il dona une nouvelle édition des Ouvrages de Saint Anſelme * en un volume in folio : il la dédia à Mr. Colbert alors Abé du Bec & depuis Archevêque de Rouen. Il y a joint quelques Ouvrages d'Edmer, auparavant mal nomé Ediner, Religieux de la Congrégation de Clugni dans le Monaſtére de Saint Sauveur de Cantorbéri; n'ayant pu voir les autres qui ſont conſervez dans les Bibliotéques d'Angleterre. Il a auſſi inſéré dans cette nouvelle édition les notes du P. Antoine Picard Chanoine Régulier de Saint Victor de Paris, ſur les lettres de Saint Anſelme. Cet Ouvrage a été imprimé aux frais de Louis Billaine & de la veuve Dupuis.

Cette nouvelle édition des Oeuvres de St. Anſelme contient pluſieurs piéces qui ne ſont point dans les éditions précédentes; come un livre entier de lettres, où ce Saint décrivant l'hiſtoire de ſa perſécution, fait voir avec quelle fermété il défendit les libertez de l'Egliſe.

On avoit inſéré dans quelques Bréviaires come des piéces autentiques & véritablement de Saint

* St. Anſelme naquit en 1033, fut élu Abé du Bec en 1078. Archevêque de Cantorbéri en 1093. & mourut l'an 1109.

Saint Anſelme un certain Traité de la conception, dont le P. Téofile Rainaud n'avoit doné qu'un fragment; & une certaine lettre, où l'on raporte diverſes viſions ſur ce ſujet. Le *P. Gerberon* prouve évidemment que ce Traité n'eſt point de St. Anſelme, & qu'il ne contient rien que de fabuleux: il fait ainſi la critique de tout les Ouvrages qui ſont véritablement du Saint & de ceux qui ne ſont pas de lui.

Entre tous les Ouvrages de piété de St. Anſelme, il n'en eſt point qui lui ait aquis une réputation plus glorieuſe que ſon admirable Traité, *Cur Deus homo?* Pourquoi Dieu s'eſt fait Home? L'eſprit humain n'a peut-être jamais rien produit de plus ſublime que ce Traité, où il explique d'une maniére admirable tout ce qu'il peut y avoir d'incompréhenſible dans le miſtére de l'incarnation.

D. Gabriel Gerberon a eu ſoin de mettre à la fin des Ouvrages de ce St. Docteur, les corections qu'il a faites & les diverſitez qu'il a remarquées. Les Ouvrages de St. Anſelme avec les notes du *P. Gerberon* ont été de nouveau publiez en 1721.

Dans la même anée que le *P. Gerberon* publia une édition nouvelle des Ouvrages de St. Anſelme; il fit encore imprimer chez Elie Joſſet le Catéchiſme du Jubilé & une diſſertation ſur l'Angelus.

En 1676. il publia un petit Ouvrage qui a pour titre, *l'hiſtoire de la Robe ſans couture de N. S. qui eſt révérée dans l'Egliſe du Monaſtére de N. D. d'Argenteuil.* Ce livre eſt un in 12. dont il y a eu cinq éditions; la 2. en 1680. & la 5. en 1712. à Paris. La 3. en 1703. & la 4. en 1706. à Beauvais.

Le *P. Gerberon* après avoir fait voir dans ce li-

livre le reſpect que nous devons avoir pour les vêtemens de J. C. démontre fort bien que la Robe ſans couture eſt l'Ouvrage des mains de la Ste. Vierge ; qu'elle a ſervi à J. C. pendant toute ſa vie mortelle ſans qu'elle ſe ſoit uſée ; que cette tunique après avoir été jetée au ſort, fut rachetée & conſervée dans une ville de Galatie, & enſuite portée à Jaffa où elle fut trouvée en l'an 594. par l'aveu d'un Juif nomé Simon qui la découvrit ; que de là elle fut tranſportée très ſolennellement à Jéruſalem ; & que l'Empereur Charlemagne ayant reçu cette précieuſe Relique des mains de l'Impératrice Iréne environ l'an 800. la dona à l'Abaye d'Argenteuil, où ſa ſœur Giſelle & ſa fille Téodrade étoient Religieuſes ; qu'elle y fut trouvée & montrée publiquement en préſence de Louis VII. & d'un grand nombre de Prélats & d'Abez l'an 1150. ce qu'il prouve par un acte très autentique de Hugues d'Amiens Archevêque de Rouen, qui aſſure qu'elle étoit conſervée en ce ſaint lieu, *ab antiquis temporibus.* Il fait voir enſuite que le vêtement qu'on conſerve à Tréves n'afoiblit en rien l'hiſtoire de la Robe d'Argenteuil : il finit enfin cet Ouvrage en raportant grand nombre de guériſons miraculeuſes qu'ont obtenues ceux qui ont eu une vraye dévotion pour cette ſainte & précieuſe Relique.

En la même anée le *P. Gerberon* dona au Public, *le miroir de la piété crétienne*, publié ſous le nom du Fr. Flore de Ste. Foi & imprimé à Liége chez P. Borardon en 1677. ſous ce titre, *Miroir de la piété Crétienne, où l'on conſidére, avec des réflexions morales, l'enchainement des véritez Catoliques de la Prédeſtination & de la Gra-*

Grace de Dieu, & leur aliance avec la liberté de la Créature. Il dona la ſuite de ce livre; ou le Miroir ſans tache, ſous le nom de l'Abé Valentin, qui fut rimprimé en 1690. Le Cardinal Grimaldi Archevêque d'Aix, Mr. le Tellier Archevêque de Reims, & l'Evêque de Grenoble ayant cenſuré ce livre, le *P. Gerberon* leur écrivit deux lettres pour juſtifier ſes ſentimens. Mr. le Tourneur entreprit pareillement de réfuter la cenſure de ces illuſtres Prélats, par un écrit qui a pour titre, *le combat des deux Clefs*, où il fait voir que les erreurs qu'on prétend y démontrer ne ſont diférentes en rien des plus pures véritez du Criſtianiſme, & des maximes les plus conſtantes de la Religion.

Nous avons de plus du *P. Gerberon* un jugement du Ballet & de la Danſe.

Une Apologie de la Pénitence; où il prouve que la Satisfaction eſt de Droit divin.

Le Plaideur intéreſſé condané par J. C.

Il a encore publié en 1672. une nouvelle édition du Catéchiſme de la Pénitence, publié par Mr. Roucour premier curé de Bruſſelles. Le *P. Gerberon* a retouché cet Ouvrage qu'il a fait imprimer chez Elie Joſſet: il y a joint deux méditations de St. Anſelme qu'il a traduites en François. Ces deux derniers Ouvrages ont été imprimez entre les anées 1675. & 1682.

En cette derniére anée, il fit imprimer un Manifeſte adreſſé à Mr. de Seignelai Miniſtre d'Etat, où il lui rendoit compte de ſa retraite & de ſa doctrine.

Remarques de droit Canon qu'il compoſa par ordre de Mr. l'Evêque de Caſtorie, contre la préſentation d'un Seigneur Catolique de Hollan-

lande, qui prétendoit avoir droit de Patronage dans les Oratoires des Catoliques.

La vérité catolique victorieuſe; où il défend fortement les vérités de la prédeſtination & de la Grace efficace.

Réflexions Crétiennes; où il réfute les erreurs énoncées dans un ſermon imprimé à Anvers.

Défenſe de l'Egliſe Romaine touchant les véritez de la Prédeſtination gratuite & de la Grace efficace.

Le juſte diſcernement en trois colones; dans la premiére il marque le ſentiment des Pélagiens: dans la 3. ceux des Calviniſtes: & dans la 2. il démontre la doctrine Catolique ou de St. Auguſtin touchant la Grace. Ces trois derniers Ouvrages n'ont été imprimez qu'en Holandois.

Anſelmus per ſe docens: imprimé à Delft. Il ne contient que les textes touchant la volonté de Dieu, la Grace, & la liberté.

Critique ou examen des préjugez de Mr. Jurieu ſous le nom de l'Abé Richard: imprimé à Leyden. Il le compoſa pour détruire celui de ce Miniſtre de Roterdam publié ſous ce titre, *Préjugez contre l'Egliſe Romaine*: l'Ouvrage du *P. Gerberon* eſt demeuré ſans replique.

La traduction en François du livre qui a pour titre, *Monita ſalutaria*.

Le véritable dévot à la Vierge.

Occupation intérieure pendant la Meſſe, avec des priéres avant & après la Confeſſion & la Comunion.

La rénovation des veux du batême.

Ces Ouvrages ont été imprimez avant l'an 1690.

En 1688. il publia la Régle des mœurs contre les fauſſes maximes de la morale corompue: c'eſt

c'eſt un in 12. imprimé chez Nicolas Schouten. Le but de l'Auteur dans cet Ouvrage eſt d'attaquer la probabilité jusques dans les retranchemens où ſes défenſeurs croyent trouver le plus de ſureté. L'auteur comence d'abord par établir que la vérité eſt la ſouveraine & la ſeule régle de mœurs, & que cette vérité n'étant autre choſe que l'idée qui eſt en Dieu même, dans laquelle il contient toutes choſes, nos conaiſſances ne ſont véritables que par raport à la vérité des choſes, & autant qu'elles lui ſont conformes, & qu'elles nous les découvrent: qu'ainſi la vérité eſt la juſtice même, que cette vérité dépendant de la loi éternelle, tout ce qui s'en écarte eſt péché, que cette loi éternelle, au ſentiment de S. Auguſtin, eſt come tranſcrite dans l'ame des Sages & imprimée dans le cœur de tous les Homes, qui, ſelon St. Tomas, n'eſt qu'un rayon & une participation de la loi éternelle : ainſi la loi de nature eſt une régle des mœurs, que Dieu a gravée dans nos cœurs, qui nous marque ce que nous devons à Dieu, à nous-mêmes & aux Homes. Ces principes établis, il fait voir que Dieu ne pouvant rien ordoner d'injuſte, ſes comandemens doivent être la régle de nos mœurs, qu'ils ſont renfermez dans le décalogue, & que le Nouveau Teſtament n'étant qu'une expreſſion de la vie de J. C. doit être auſſi la régle de nos actions; & pour peu qu'on s'y rende atentif, on remarquera qu'on y diſtingue ce qui eſt de conſeil de ce qui eſt d'obligation : d'où le *P. Gerberon* conclut avec le Concile de Trente que tous les livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament ſont remplis de préceptes divins, qui doivent

être

être la régle de nos mœurs & que tout ce qui s'en éloigne eſt péché ; ſans que la coutume & l'opinion des Homes en puiſſent excuſer : que par cette raiſon les déciſions des Saints Péres qui ont expliqué l'Ecriture ſainte, auſſi bien que les ordonances des Supérieurs Eccléſiaſtiques, doivent auſſi nous ſervir de régle dans nos actions; Dieu ayant ordoné lui même que dans le doute de ce qu'on doit faire, on s'adreſſât aux Prêtres prépoſez pour en juger : mais cette obéiſſance, ſelon S. Auguſtin, ne doit pas être aveugle ; car quand la ſcience eſt ſéparée de l'autorité d'un Paſteur, il peut ordoner des choſes qu'on ne peut faire en conſcience. Il remarque enſuite que le ſentiment des Téologiens & des Caſuiſtes ne peut pas nous régler dans la conduite de notre vie ; parceque ſuivant ſouvent leurs propres lumiéres & leurs déciſions étant fondées ſur des raiſonemens purement humains, c'eſt une régle qu'il eſt dangereux de ſuivre, ſelon ces paroles de St. Auguſtin, *humana authoritas plerumque fallit* : on peut porter un ſemblable jugement ſur les avis d'un Directeur ; la coutume & l'exemple ne peuvent encore nous juſtifier. *D. Gerberon* démontre enfin que dans nos doutes la loi naturelle, la raiſon & la conſcience doivent être la régle la plus ordinaire de nos mœurs, la conſcience n'étant autre choſe qu'un Juge intérieur qui eſt né avec nous & dans nous, pour nous dicter ce que nous devons faire, & pour blâmer ou aprouver ce que nous avons fait : l'intention peut devenir encore la vraye régle de nos mœurs ; c'eſt le deſir du cœur : ce deſir ſe forme ou par l'amour de la Creature, ou par l'amour du Créateur ; ſi l'amour

mour Saint nous fait agir, notre intention eſt la vraye régle : mais elle ne ſert qu'à nous séduire, ſi elle ſe propoſe un autre objet que l'amour de Dieu : la prudence même n'eſt pas toujours une régle ſure pour les mœurs, parcequ'il y a une prudence ſelon le Sage qui nous trompe ; *ne innitaris prudentiæ tuæ.* L'Auteur parle enſuite de l'opinion qu'il fait voir ne pouvoir être une régle de conſcience, parceque tous les Filoſofes avouent que ce n'eſt qu'une conaiſſance incertaine. *D. Gerberon* termine ce traité en feſant voir que la Probabilité, ſur laquelle il s'étend fort au long, ne ſauroit être la régle de nos mœurs & de notre conſcience : les Académiciens définiſſoient la Probabilité une vraiſemblance ou aparence de la vérité : l'Auteur admet avec S. Auguſtin & St. Tomas cette définition : ces Filoſofes n'étoient donc dans l'erreur qu'en ce qu'ils ſe perſuadoient que la Probabilité étoit une régle de conſcience ſi ſure, qu'on ne péchoit point en la ſuivant. L'Auteur prouve par l'Ecriture, les Péres, les Téologiens, par la raiſon & par les cenſures de l'Egliſe, que cette Probabilité ne ſauroit être la régle de notre conſcience. Il établit enfin les régles qu'on doit ſuivre dans les opinions probables ; la premiére maxime qu'il propoſe, c'eſt de ſuivre toujours l'opinion la plus ſure ; c'eſt ſur cette régle que les Papes ſe ſont fondez en répondant aux doutes qu'on leur propoſoit ; la 2. maxime eſt de fuir tout ce qui a l'aparence du péché ; la 3. maxime eſt qu'on doit être perſuadé que c'eſt tomber dans le péché que de ne pas éviter le péril d'y

d'y tomber, il démontre en dernier lieu que l'ignorance peut diminuer le péché, mais qu'elle n'en exemte pas ceux qui ne font pas ce qu'ils ſont obligez de faire. Nous avons pluſieurs éditions de cet Ouvrage : la 2. a été publiée en 1712.

Vers l'an 1688. il publia une nouvelle édition des œuvres de Baius ; il y a ajouté tout ce qui a été fait pour ou contre lui. Ce livre a été imprimé chez Henri Frix.

En 1692. des méditations crétiennes ſur la miſéricorde & la providence de Dieu, & ſur la miſére & la foibleſſe de l'Home; imprimées à Anvers chez la veuve Schiffer ſous le nom du Sieur de Preſſigni.

En 1700. une hiſtoire générale du Janſéniſme en trois volumes in 12. contenant ce qui s'eſt paſſé dans l'Egliſe au ſujet d'un livre intitulé, *Cornelius Auguſtinus Janſenius*, depuis 1640. juſqu'en 1669. Ce livre a été imprimé à Amſterdam chez Claude de Lorme.

Come je n'ai pu ſavoir l'anée où ont été compoſez les Ouvrages qui ſuivent, je n'obſerverai aucun ordre en les raportant.

Traitez hiſtoriques imprimez à Bruxelles ; où il montre 1. la tradition de la doctrine de la Prédeſtination gratuite & de la Grace efficace ; 2. que cette doctrine eſt de Foi.

Une nouvelle édition du combat ſpirituel de Caſtaniſa. *

Let-

* Jean Caſtaniſa étoit un Religieux Bénédictin du Conſeil de conſcience de Filipe II. Roi d'Eſpagne: il mourut en 1598. Cet Ouvrage fut imprimé pour la premiére fois à Douai en 1625. Nous avons encore de lui les vies de S. Benoît & de S. Bruno.

Lettres de Janſenius avec des remarques Téologiques & hiſtoriques.

Deux lettres à Mr. Boſſuet Evêque de Meaux; avec la traduction du livre de St. Auguſtin *de gratiâ & libero arbitrio*; & celui de S. Bernard ſous le même titre.

La confiance crétienne imprimée à Utrecht; il réfute dans cet Ouvrage avec beaucoup de ſolidité ceux qui diſent que la Prédeſtination gratuite méne au dèſeſpoir.

Le Crétien dèſabuſé; imprimé à Leyden: où il raporte la doctrine catolique ſur la Grace.

Une Logique en françois en forme de Dialogues; imprimée à Bruſſelles.

Trois Dialogues ou Conférences de Dames ſavantes contre le P. Alexandre Dominicain, opoſé à St. Auguſtin.

Une lettre à la ſœur Yde . . . Religieuſe du Port-Royal.

Deux lettres à un Seigneur d'Angleterre touchant la miſſion des Jéſuites. Le *P. Gerberon* s'atribue encore dans le mémoire dont j'ai parlé, l'*Abé Comandataire*.

Il a encore compoſé la vie de Jéſus-Criſt en François, durant ſa détention à Amiens: cet Ouvrage n'a pas été imprimé.

On peut conſulter Mr. le Cardinal d'Aguirre dans ſa préface de la Téologie de St. Anſelme; le Journal de Mr. l'Abé Gallois & pluſieurs autres Auteurs; mais on doit ſe précautioner contre ceux qui n'en ont parlé que par un intérêt de parti, & ſe ſont efforcez de décréditer ſa réputation & de rendre ſa mémoire odieuſe.

GERMAIN.

Dom MICHEL GERMAIN de Pérone au Dioceze de Noyon en Picardie s'eſt diſtingué dans la Congrégation par ſa ſcience & par ſa vertu. Apeine eut-il achevé ſes études, que ſes Supérieurs voyant en lui d'heureuſes diſpoſitions pour les ſciences, lui donérent les moyens de les cultiver avec plus de facilité, en l'envoyant dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez, pour y ſeconder le P. Mabillon dans les travaux qu'il avoit entrepris pour l'utilité de l'Egliſe, & pour la gloire de l'Ordre de St. Benoît.

On ne vit jamais de Religieux plus laborieux & qui eût plus de gout pour l'étude que *D. Michel Germain*; il acompagna le P. Mabillon dans ſes voyages d'Italie & d'Alemagne, & les relations qu'ils donérent de ces voyages ont été imprimées ſous l'un & l'autre nom.

Le *P. Dom Michel Germain* a auſſi eu une part très conſidérable au grand Ouvrage de la Diplomatique; & il en a fait le Traité qui regarde le palais des Rois, qui contient environ la 5. partie du livre.

Le Public lui eſt encore redevable de l'hiſtoire de N. D. de Soiſſons qu'il entreprit à la priére de Me. Henriette de Loraine-d'Harcourt Abeſſe de ce Monaſtére, & qu'il lui dédia. Cet Ouvrage eſt un in 4. imprimé à Paris chez Louis Billaine en 1675. Il eſt partagé en quatre livres; dans le premier le *P. Germain* traite du Monaſtére en général, de ſa fondation faite par St. Drauſin Evêque de Soiſſons en l'an 658. & par Ebroin Maire du Palais, qui dona le Palais Royal qui étoit en cette ville aux Religieuſes:

ce

ce qu'on aura peine à croire de ce fameux Miniſtre qui rendit ſon miniſtére remarquable par les plus cruelles perſécutions qu'il ſuſcita aux plus ſaints Homes de ſon tems, come à St. Leger Evêque d'Autun, au Comte Guérin ſon frére, & à Ste. Sigrade leur mére qu'il relégua dans l'Abaye dont il pouvoit être regardé come le fondateur. Le *P. Germain* fait voir enſuite quelles étoient les prérogatives du Monaſtére; l'obſervance réguliére des Religieuſes de l'Abaye; quels étoient leurs noms & leurs fonctions: il inſtruit enſuite un Lecteur curieux de ces ſortes d'hiſtoires, ſur tout ce qui regarde l'Egliſe de l'Abaye, l'hôpital & les autres lieux Réguliers. Dans le 2. livre il fait l'éloge des Abeſſes; & décrit ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable pendant leur adminiſtration. Dans le 3. il parle des Saints & des Perſones les plus illuſtres dont il fait l'éloge, ſurtout de St. Drauſin & de St. Paſcaſe Radbert élevé jeune dans l'Abaye. Dans le 3. il circonſtancie les miracles qui ſont arivez dans l'Abaye par l'entremiſe de la Ste. Vierge; il entre dans le détail des reliques qu'on y conſerve, & des tombeaux les plus conſidérables. Cet Ouvrage eſt terminé par grand nombre de Chartes de nos Rois & de Bulles des Papes en faveur de l'Abaye: & par un traité des miracles écrit en Latin par Hugues Farſit.

Dom Michel Germain avoit encore compoſé une hiſtoire abrégée des Monaſtéres de la Congrégation, qui eſt demeurée Manuſcrite: & il a eu quelque part au 7. & au 8. ſiécles des Actes des Saints du P. Mabillon. Il étoit né en 1645.

& il mourut en l'Abaye de St. Germain-des-Prez âgé de 49. ans en 1694.

On peut conſulter les préfaces des Actes des Saints du P. Mabillon.

GESVRES.

Dom FRANÇOIS GESVRES s'eſt rendu célébre de nos jours par ſon eſprit & par ſa ſcience : il étoit né à Soindre village du Dioceze de Chartre ſitué à deux lieues de Meulan : il fit ſes études à Paris ; & après avoir étudié quelques anées en Sorbone, il entra dans la Congrégation de Saint Maur, où il régenta pendant pluſieurs anées la Téologie avec la diſtinction la plus éclatante. Lorsqu'en 1699. il l'enſeignoit dans l'Abaye de St. Denis, ſes téſes, dans lesquelles il exprimoit librement les véritez crétiennes & avec autant de zéle que de ſcience, furent vivement ataquées dans un écrit rendu public, qui a pour titre, *Theologiæ ſcholaſticæ tumulus in theſibus San-Dyoniſianis. D. Geſvres* ſe crut en devoir de confondre la témérité & l'ignorance d'un pareil agreſſeur, dans un écrit intitulé, *Theologiæ ſophiſticæ tumulus ſincerior.*

Cela ſe paſſoit dans le feu des conteſtations que la nouvelle édition des Ouvrages de St. Auguſtin avoit excitées au ſujet des matiéres de la Grace ; & come le principal reproche de l'Abé Aleinand contre les Bénédictins, conſiſtoit en ce qu'ils avoient inſéré dans leur X. tome l'analiſe du livre de la corection & de la Grace de St. Auguſtin de la compoſition de Mr. Arnaud ; le *P. Geſvres* démontra dans un Ouvrage qu'il pu-

publia en 1700. que cette Analiſe ne contenoit rien que de Catolique & d'ortodoxe. Cet Ouvrage, intitulé *Defenſio Arnaldina*, eſt diviſé en deux livres; dans le premier il fait voir de quel poids eſt l'autorité de St. Auguſtin dans les matiéres de la Grace, & quel a été ſon ſentiment ſur la volonté de Dieu à l'égard du ſalut des Homes; il explique enſuite avec la même netteté & la même préciſion, le ſentiment des autres Péres de l'Egliſe St. Hilaire, St. Proſper, St. Fulgence, St. Pierre Diacre, Loup Servat, Pierre Lombard, Hugues de St. Victor, St. Anſelme, St. Bonaventure, & pluſieurs autres: il ne néglige pas l'autorité des Auteurs modernes; de Bannes, d'Eſtius, de Silvius, des Univerſitez de Douai & de Louvain: il finit cette premiére partie en répondant aux objections de ſes adverſaires. Il s'ocupe uniquement dans le 2. livre à réfuter les erreurs de l'Abé Alemand; & à faire voir le foible & le ridicule de ſes objections contre l'analiſe de Mr. Arnaud, dont il démontre la Catolicité. Il termine tout cet Ouvrage par l'analiſe du livre de la corection & de la Grace. Ce livre du *P. Geſvres* eſt un in 12. qui contient près de 800. pages. Il eſt intitulé; *Defenſio Arnaldina, ſive analitica Sinopſis libri de correctione & gratiâ, ab Arnaldo Doctore Sorbonico anno* 1644. *edita, ab omnibus reprehenſorum vindicata calumniis.*

En 1700. il s'apliqua à la compoſition d'une *Téologie dogmatique*; & dans la crainte que les viſites que ſon mérite lui atiroit à St. Denis, ne lui fuſſent un objet de diſtraction dans ſes

études ; il demanda avec instance à ses Supérieurs de lui permettre d'aler demeurer à St. Remi de Reims, où il se livra avec une ardeur si démesurée à ce travail, qu'il étudioit régulièrement quatorze heures par jour, quelquefois seize, sans se permettre d'autre soulagement qu'une demie heure de récréation chaque jour. De pareils travaux dérangérent sa santé d'une maniére qui alarma les Supérieurs ; & dans la crainte qu'un Sujet de ce mérite ne devînt dans la suite inutile à la religion, ils lui ôtérent tous ses livres : six mois après il se crut rétabli ; & il reprit le travail dans l'assurance qu'il dona qu'il en useroit avec modération : il ne balança pas de sacrifier sa parole à sa passion pour l'étude, qu'il rectifioit par des vues de religion & de l'utilité de l'Egliſe ; étant véritablement pénétré des sentimens de son état & sévérement ataché aux devoirs de sa profession. Il ne put plus résister à la violence de son mal : les Médecins lui conseillérent l'usage des eaux de Vichi ; sur la route il retomba dans ses premiéres défaillances, & il mourut au Monastére de Saint Pourçain en l'anée 1705.

On peut consulter Mr. Petit-Pié qui dans son examen téologique parle fort avantageusement du *P. Gesvres*.

GODIN.

Dom JEAN-ANGE GODIN de Dieppe ville du Dioceze de Rouen, où il naquit en 1609. se consacra au Seigneur par les vœux solennels le 29. d'Octobre de l'an 1631. étant âgé de 22. ans. *Dom Godin* étoit un Religieux qui n'étoit

pas

pas moins recomandable par ſa ſcience que par ſa vertu.

Il ſe préparoit à doner au Public les Conciles du Dioceze de Rouen avec des notes qui en relévent de beaucoup le prix ; mais la mort le prévint dans cette glorieuſe entrepriſe : ce fut le 10. de Novembre de l'an 1665. qu'il finit ſes jours dans l'Abaye de St. Ouen de Rouen âgé de 56. ans.

Le P. Pomeraye a publié après la mort du *P. Godin* les Conciles du Dioceze de Rouen & les notes de cet Auteur qu'il n'avoit continuées que jusqu'au Concile de Lilebone.

On peut conſulter la préface des Conciles de Normandie publiée en 1717.

GOURDIN.

Dom MICHEL GOURDIN a prêché avec réputation dans les principales catédrales du Royaume : il n'a néanmoins fait imprimer aucun de ſes ſermons ; ſoit que ç'ait été un effet de ſa modeſtie, ſoit qu'il n'ait pas cru qu'ils puſſent ſoutenir l'atention du Public.

Nous n'avons de lui qu'une Apologie pour le Prince Guillaume-Egon de Furſtemberg injuſtement arêté à Cologne par les troupes de l'Empereur, étant Plénipotentiaire de l'Electeur pour la paix qui ſe traitoit en cette ville : cet Ouvrage in 12. imprimé à Paris chez Elie Joſſet en 1674. a pour titre, *Illuſtriſſimi Principis Guillelmi-Egonii Landgravii Furſtembergii Sereniſſimi Archiepiſcopi Electoris Colonienſis Legati violenta abductio & injuſta detentio.* Le *P. Gourdin* après avoir fait voir, que les loix de l'Egliſe, le

droit des Gens, & la foi publique ont été violez dans la détention de ce Prince, raporte quelques extraits d'actes de Conciles; de Decrets des Papes, & d'Edits des Empereurs, qui défendent aux Juges ſéculiers d'atenter ſur la perſone des Eccléſiaſtiques & de prendre conaiſſance de leurs diférends: il a auſſi inſéré dans cet Ouvrage les lettres des Rois de France, de Pologne, & d'Angleterre à l'Empereur, pour obtenir la liberté du Prince de Furſtemberg; & il le termine par la réfutation d'un écrit de Criſtofle Wolfgang plein de calomnies & d'impoſtures contre le Prince qui fait le ſujet de cette Apologie.

Dom Michel Gourdin étoit de Montreuil au Dioceze d'Amiens; il prononça ſes vœux en l'Abaye de St. Faron de Meaux le 3. de Mai de l'an 1660. & mourut dans l'Abaye de St. Remi de Reims le 27. du mois de Septembre de l'an 1708.

GUARIN.

Dom PIERRE GUARIN eſt né dans le Dioceze de Rouen près de la forêt de Lions en 1678. Il a fait profeſſion dans l'Abaye de N. D. de Lire au Dioceze d'Evreux le 21. d'Octobre de l'an 1696. âgé de 18. ans. Après le cours de ſes études qu'il fit dans l'Abaye de St. Etienne de Caen, il fut envoyé dans le Monaſtére de Bones-nouvelles de Rouen pour y aprendre les Langues Gréque & Hébraïque; il y fit de ſi grands progrès que deux ans après il fut trouvé capable de les enſeigner aux autres: il a été depuis à Reims, où il s'eſt aquis une fort grande répu-

réputation dans la conaiſſance de ces Langues ; c'eſt là qu'il a formé le deſſein de doner au Public une Grammaire Hébraïque beaucoup plus ample, plus réguliére, & plus parfaite que toutes celles qui ont paru jusqu'ici. Il demeure actuellement dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez, où il continue ſes ſoins pour l'impreſſion de cet Ouvrage, qui doit paraitre en l'anée 1724. en trois volumes in 4. il s'imprime chez Jaques Colombat Imprimeur ordinaire du Roi. *

Le *P. Guarin* perſuadé que l'ordre, l'arangement, la métode ne contribuent pas moins que les préceptes même à inſtruire ceux qui s'apliquent à la conaiſſance des langues, leur a aplani par ces ſecours grand nombre de dificultez, dont les autres Grammaires ne donent point le dénoument : il a partagé la ſienne en trois livres ; dans le premier il traite de l'Etimologie ou de l'analogie des mots : le ſecond comprend la ſintaxe tant ſimple que figurée : & le 3. a pour objet divers traitez qui regardent la Grammaire & la littérature Hébraïque ; ainſi on y voit un ample traité des accens, la nouvelle poétique des Hébreux, leur Calendrier, la comparaiſon de leurs monoyes, de leurs poids & de leurs meſures avec les notres, un abrégé de la Grammaire Caldaïque qui peut fa-

* Les deux derniéres Grammaires Hébraïques qui ont précédé celle du *P. Guarin* ont été auſſi imprimées chez Jaques Colombat ; la premiére en 1708. & l'autre en 1716. Cette derniére eſt dégagée des points voyelles, & d'autres embaras inventez par les Maſſorites ; le *P. Guarin* réfute les ſentimens de cet Auteur dans ſa nouvelle Grammaire.

ciliter l'intelligence des Saintes Ecritures en cette Langue, & pluſieurs autres dont le détail ne convient point à cette Bibliotéque. Ces traitez ſont ſuivis de trois indices; le premier des paſſages de l'Ecriture Sainte dont il done l'explication, le ſecond des mots dificiles & irréguliers, le 3. des matiéres. Le 3. volume eſt terminé par un Lexicon fort ample: enſorte que cet Ouvrage doit moins être regardé come une Grammaire Hébraïque, que come un recueil fort métodique de tout ce qu'on peut trouver de plus curieux, qui ait raport à cette Langue, enrichi d'ailleurs de notes très amples & très recherchées, deſtinées pour ceux qui veulent s'inſtruire à fond de la Langue Hébraïque.

GUERARD.

Dom ROBERT GUERARD fut d'abord aſſocié aux études du P. Delfau dont il partagea la disgrace & fut relégué à Ambournai: quelque tems après ſes Supérieurs l'envoyérent demeurer dans l'Abaye de Fécamp; & enſuite dans celle de St. Ouen de Rouen, où il a paſſé le reſte de ſes jours dans une tranquilité qui paraiſſoit fort éloignée du deſir de confier au Public le fruit de ſes veilles & de ſes travaux. Cependant come il publia en 1707. un abrégé de la Bible par demandes & par réponſes, dont il s'eſt fait même trois éditions en aſſez peu de tems, je n'ai pu me diſpenſer de faire mention de lui dans cette Bibliotéque: cet Ouvrage a pour titre, *abrégé de la Bible en forme de queſtions & de réponſes familiéres avec des éclairciſſemens tirez des Saints Péres & des meilleurs interprétes.* C'eſt un

un gros in 12. diviſé en deux parties ; dans la premiére le *P. Guerard* a en vue d'éclaircir tout ce qui regarde l'ancien Teſtament, & dans la 2. tout ce qui regarde le nouveau : il examine quel eſt l'Auteur de chaque livre de l'Ecriture Sainte, en quel tems il a été compoſé, quel a été l'intention de l'Auteur en le compoſant, ce qu'il contient de principal & autres choſes de cette nature aſſez intéreſſantes, ſi elles étoient diſcutées avec cette exactitude qu'on deſireroit, & qu'il les eût débaraſſées de mille dificultez qui peuvent naitre. Cet Ouvrage eſt bon pour les enfans & pour tous ceux qui n'ont pas aſſez d'ouverture d'eſprit pour pénétrer dans l'intelligence de nos miſtéres les plus relevez. On a été ſurpris que *D. Guerard* ait avancé que cet abrégé de la Bible a été tiré des meilleurs interprétes ; l'abrégé d'un livre ayant ſon fondement dans le livre même : c'étoit le titre de la premiére édition de cet Ouvrage, qu'il changea dans les autres ; il a été dédié à Mr. Colbert Archevêque de Rouen : la 3. édition a été publiée en 1711.

Mr. de Vigneul-Marville dans ſes mélanges d'hiſtoire & de littérature parle fort avantageuſement de *Dom Robert Guerard*, qui termina ſes jours dans l'Abaye de St. Ouen de Rouen le ſecond jour de Janvier de l'an 1715.

GUESNIÉ.

Dom CLAUDE GUESNIE' né à Dijon en 1647. s'eſt diſtingué dans la Congrégation par ſon eſprit, ſa conduite, & ſa capacité : il avoit fait profeſſion en l'Abaye de St. Faron de Meaux

le 17. de Février de l'an 1669. il ne fut pas plutot engagé dans la Congrégation par les liens de la profeſſion Religieuſe, qu'on conçut de lui de grandes eſpérances. En 1681. il fut nomé Prieur de l'Abaye de Tiron; & pluſieurs anées après de St. Nicaiſe de Reims: mais peu ſenſible à de pareils honeurs, il préféra bientot le repos de la ſolitude & les avantages d'une vie tranquile & ſédentaire, à tout caractére de ſupériorité & de domination.

Le Public eſt redevable aux *P. Gueſnié* & Coutant de la table générale des Ouvrages de Saint Auguſtin, qui jointe à la vie de ce Saint Docteur contient un volume in folio: cette vie a été traduite en Latin ſur les mémoires de Mr. de Tillemont par Dom Hugues Vaillant & Dom Jaques du Friſche.

Quoique des écrits de la nature d'une table des Ouvrages d'un Auteur, n'entrent point au nombre de ceux qui demandent de l'eſprit; de la critique, & du raiſonement, le Public ne peut néanmoins ſe diſpenſer de rendre à l'Auteur le tribut de la plus juſte & la plus légitime reconaiſſance, pour le choix, l'ordre, l'arangement, une atention ſage & diſcréte, & un travail infini qu'a demandé l'Ouvrage dont nous parlons.

Dom Claude Gueſnié avoit de plus entrepris une nouvelle édition du Gloſſaire de Mr. du Cange qu'il devoit augmenter d'un volume in folio: mais la mort qui termine ſouvent les projets dans les quels les Homes mettent le plus leur confiance, n'a pas permis qu'il ait vu la fin de ce travail, que continuent Dom Toutain & D. Pelletier, qui étendent leurs idées bien au de-

là

là des recherches du P. *Gueſnié*; & ils doivent groſſir l'Ouvrage de Mr. du Cange de pluſieurs volumes. D. *Claude Gueſnié* eſt mort en l'anée 1723. dans l'Abaye de Saint Germain-des-Prez dont il avoit été Bibliotécaire.

JAMET.

Dom NOEL-FILIBERT JAMET étoit né dans le Dioceze de Rouen: il fit profeſſion de la Régle de St. Benoît dans l'Abaye de Jumiéges en 1629. il mourut dans celle de Joſafat au Faubourg de Chartres en 1671. Il eſt Auteur d'un Ouvrage qui a pour titre, *Traité de la circulation des Eſprits Animaux*, qui a été imprimé après ſa mort en 1682. par les ſoins du P. Mege.

JANVIER.

Dom AMBROISE JANVIER de Ste. Auſane Dioceze du Mans vint au monde en l'an 1614. entra dans l'Ordre de St. Benoît en 1636. & prononça ſes vœux dans l'Abaye de Vendôme le 12. jour du mois d'Octobre de l'an 1637. âgé de 23. ans.

Il s'eſt diſtingué dans la Congrégation par ſon eſprit & ſa capacité, & par la parfaite conaiſſance qu'il avoit de la Langue Hébraïque.

Après avoir profeſſé pendant pluſieurs anées, il s'ocupa à revoir les Oeuvres de Pierre de Celles * Evêque de Chartres, dont il dona une nouvelle édition au Public en 1671. en un volume

* P. de Celles fut élu Abé de Celles en 1150. de St. Remi de Reims en 1162. ſacré Evêque de Chartres en 1182 & il mourut l'an 1187. Le P. Sirmond publia ſes Ouvrages en 1613. en un vol. in 8.

in 4. le P. Mabillon en a fait la préface. Ce livre fut dédié à Mr. le Tellier Archevêque de Nazianze & Coadjuteur de Reims: ce volume contient les sermons de P. de Celles sur diférens sujets, trois traitez dont le premier a pour titre *de Panibus*, le 2. *de Conscientiâ*, le 3. *de disciplinâ Claustrali:* il contient encore les lettres de P. de Celles & du Pape Alexandre III.

Le P. *Ambroise Janvier* a de plus traduit en Latin le comentaire du Rabin David Kimhi * sur les Pseaumes de David. Ce Rabin avoit inséré dans cet Ouvrage plusieurs choses contre la Religion crétienne, selon la coutume des Rabins: le P. *Janvier* les a obmises come inutiles à l'intelligence des Pseaumes. Ce livre a été imprimé en 1666. chez Louis Billaine & dédié à Messire François de Harlai de Chanvalon Archevêque de Rouen.

Dom *Ambroise Janvier* mourut en l'Abaye de St. Germain-des-Prez le 25. d'Avril de l'an 1682. âgé de 68. ans.

Mr. du Pin fait mention de lui dans sa table des Auteurs Ecclésiastiques.

JESSENET.

L'estime du P. Mabillon est un préjugé si avantageux pour tout Auteur, que par cette raison je n'ai pas cru devoir obmettre le *P. D. Jean Jessenet* dans cette Bibliotéque. Il étoit né à Reims en Champagne en 1651. & avoit fait profession dans l'Abaye de St. Remi de la même ville le 20. de Juin de l'an 1670.

Dans

* Kimhi étoit né en Espagne dans le 13. siécle.

Dans un âge où l'on ne forme encore que de foibles desirs de tenter la route pénible de la République des Lettres, il se distingua néanmoins par son savoir & son érudition : il devint le compagnon des études & des travaux littéraires du P. Mabillon, qui fondoit sur lui de grandes espérances, lorsqu'au retour d'un voyage de Loraine qu'ils firent ensemble, il mourut en l'Abaye de St. Germain-des-Prez le 6. de Novembre de l'an 1680. dans la 29. anée de son âge.

Il méditoit de grands Ouvrages sur l'histoire Ecclésiastique que sa mort prématurée ne lui a pas permis de publier : il a seulement fait la critique de plusieurs vies des Saints du recueil du P. Mabillon ; & il les a éclaircies par des notes & des remarques.

On peut consulter la préface du 5. siécle Bénédictin.

JUMILLAC. (de)

Dom PIERRE-BENOÎT de JUMILLAC né à St. Jean de Ligoure du Diocèze de Limoges de parens distinguez par leur noblesse, abandona le monde pour se retirer parmi les Bénédictins de la Congrégation de St. Maur en l'anée 1629. & fit profession le 30. de Janvier 1630. dans l'Abaye de St. Remi de Reims.

Après avoir été Assistant du R. P. Général, & Supérieur dans plusieurs Monastéres, il se retira dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez, où il mourut le 22. jour du mois de Mars de l'an 1682. âgé de 71. ans.

Ce

Ce Pére ſavoit parfaitement la Muſique, & étoit fort verſé dans la ſcience du plein Chant: pour en faciliter l'intelligence à ceux qui entrent dans la Congrégation, il leur en traça une métode; c'eſt un livre in 4. imprimé chez Louis Billaine en 1677. & qui a pour titre, *La ſcience & la pratique du plein Chant; où tout ce qui apartient à la pratique, eſt établi par les principes de la ſcience & confirmé par le témoignage des anciens Filoſofes, des Péres de l'Egliſe, & des plus illuſtres Muſiciens, entr'autres de Gui Aretin & de Jean de Murs.* Ce livre eſt divilé en huit parties; dans la premiére le P. *de Jumillac* traite de la ſcience du Chant; dans la 2. des ſons ou voix du Chant & de leurs intervales; dans la 3. de la durée ou meſure des ſons ou de leurs notes; dans la 4. des tons ou modes du Chant; dans la 5. des cadences, des modes, & de la meſure; dans la 6. de leurs pauſes ou ſilences; la 7. contient les notes & autoritez qui confirment & éclairciſſent ce qu'il avance dans le corps de l'Ouvrage, ces notes & autoritez ſont en Latin; la 8. enfin contient les figures des exemples dont il parle dans ſon livre, dans lequel il a inſéré preſque tout entier l'Ouvrage du fameux Gui Aretin Religieux Bénédictin du Monaſtére de Pompoſe dans le Duché de Ferrare; qui environ l'an 1024. facilita l'art du Chant, en inventant les lignes, les notes, les lettres ou Clefs, le B. carre ou le B. mol, avec les fameuſes ſillabes *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *ſol*, *la*, *ſi*. Le P. *de Jumillac* a encore remarqué les diférentes maniéres dont on notoit le Chant en Occident, avant qu'Aretin eût inventé ſon ſiſtême.

Il y en a qui prétendent qu'il a ſeulement dirigé

rigé l'impreſſion de cet Ouvrage, & que D. Jaques le Cler en eſt l'Auteur. Ce Religieux eſt mort à S. Pierre-de-Melun le premier jour de Janvier de l'an 1679.

LAMI.

Dom FRANÇOIS LAMI d'une illuſtre famille du Dioceze de Chartre, naquit à Montereau en 1636. il ſuivit d'abord la profeſſion des armes; mais touché d'un véritable eſprit de Dieu, il abandona généreuſement tous les avantages que ſon mérite & ſa naiſſance pouvoient lui faire eſpérer dans le monde, pour entrer dans la Congrégation de Saint Maur, où il fit profeſſion le 30. de Juin de l'an 1659. âgé de 23. ans: ce fut en l'Abaye de St. Remi de Reims.

Il régenta d'abord la Filoſofie dans la Congrégation & il fut nomé Prieur de Rebais au chapitre général de 1687. Une pareille diſtinction n'avoit rien qui pût doner une nouvelle impreſſion de mérite au P. *Lami*, aſſez caractériſé par ſes propres talens, & qui devoit ſe frayer une route glorieuſe dans la République des Lettres par la beauté de ſon eſprit, la politeſſe de ſon ſtile, la ſublimité de ſes penſées, & l'excellence de ſes Ouvrages. Ainſi il ſe fit décharger de la Supériorité dès l'an 1690. & il ſe retira dans l'Abaye de St. Denis en France, où il ne fut pas longtems ſans dédomager le Public de la criminelle obſtination qu'il avoit eue juſqu'alors à lui refuſer les productions de ſon eſprit.

Le livre de la conaiſſance de ſoi même eſt le

le premier fruit de ſa retraite, & celui qui l'a fait le plus conaitre dans le monde ſavant: il eſt diviſé en 5. tomes, dans le premier il traite des ſecours que le bon uſage de la ſolitude done au Solitaire; dans les trois ſuivans de l'Etre moral de l'Home, ou de la ſcience du cœur; on voit à la fin du 4. des éclairciſſemens ſur ce qu'on avoit trouvé de défectueux dans les premiers tomes de cet Ouvrage; & le 5. n'eſt qu'une ſuite d'éclairciſſemens ſur les traitez de la conaiſſance de ſoi même: la plupart ne regardent que la Rhétorique & la Filoſofie Scolaſtique, dont il avoit fait voir les mauvais effets; & il répond à l'Auteur des converſations crétiennes, qui lui avoit fait des reproches de ce qu'il l'avoit voulu rendre ſuſpect de Quiétiſme. Le premier tome fut imprimé en 1694. les deux ſuivans en 1697. le 4. & le 5. en 1698: tout l'Ouvrage eſt dédié à Me. la Ducheſſe de Guiſe, & a été imprimé chez J. B. de Lépine. Le P. *Lami* en publia une ſeconde édition en 1701.

Après avoir fait entrer l'Home dans la conaiſſance de lui même, il étoit de l'ordre que le P. *Lami* lui prouvât la vérité de ſa Religion: c'eſt ce qu'il fit en publiant en 1694. le livre qui a pour titre, *la vérité évidente de la Religion crétienne*, imprimé chez Edme Couterot; & dédié à la Princeſſe de Salm: où il démontre que ce qui porte évidemment le témoignage & l'aprobation de la Divinité, eſt évidemment vrai; Dieu ne pouvant ateſter l'erreur & le menſonge: & que J. C. ayant été envoyé expreſſément de Dieu pour prêcher la Religion, come il parait par les proféties, les miracles,

la

la converſion des Gentils, la Réſurrection, l'Aſcenſion, l'effuſion du St. Eſprit, qui ſont autant de titres de ſa miſſion; il eſt donc conſéquemment vrai que la Religion qu'il a anoncée eſt évidemment vraye. Cet écrit fut compoſé à l'ocaſion de certaines Téſes ſoutenues à Caen chez les Jéſuites, où le profeſſeur ne s'étoit pas aſſez ménagé dans ſes termes. La Religion ainſi afermie, le P. *Lami* voulut convaincre les Atées; c'eſt ce qui produiſit en 1696. *le nouvel Atéiſme renverſé* ou *Réfutation du ſiſtême de Spinoſa* * imprimé chez J. de Nully. Cet Ouvrage contient trois traitez; dans le premier le P. *Lami* réfute Spinoſa par la métode comune, où il fait voir que la pure raiſon fait trouver dans l'Home la ſource des mêmes devoirs que ceux de la morale crétienne: dans le 2. il démontre que l'Incarnation n'a rien eu d'impoſſible, come l'a prétendu Spinoſa: & dans le 3. il réfute les erreurs de cet Atée par la métode des Géométres: cet Ouvrage eſt terminé par un paraléle de la Religion & de la morale de J. C. un ſecond paraléle des principes de Spinoſa avec ceux de Deſcartes; & par l'extrait d'une lettre de Mr. de Fénelon Archevêque de Cambrai ſur la réfutation de Spinoſa. Au comencement de ce livre le P. *Lami* done une idée fort étendue du ſiſtême de Spinoſa; & il explique le deſſein qu'il ſe propoſe dans la réfutation de cet Auteur.

Come le P. *Lami* n'étoit pas moins verſé dans

* Spinoſa naquit à Amſterdam en 1632. de parens Juifs Portugais; & il mourut à la Haye le 21. du mois de Février de l'an 1677.

dans les matiéres de la Téologie que dans celles de la Filoſofie, il entreprit en 1699. de vanger les Bénédictins de la Congrégation de St. Maur du ſoupçon d'héréſie que leur imputoit témérairement un Auteur inconu déguiſé ſous le nom d'un Abé d'Alemagne : il publia deux écrits ſur ce ſujet ; le premier a pour titre, *Lettre d'un Téologien à un de ſes amis* ; & le 2. *Plainte de l'Apologiſte des Bénédictins à Nos-Seigneurs les Prélats de France :* il en préparoit un 3. où il ſe propoſoit d'entrer dans le détail le plus circonſtancié des reproches & des acuſations de l'Abé Alemand, lorsque le Roi impoſa ſilence à l'un & à l'autre parti.

En 1700. le P. *Lami* publia *les gémiſſemens de l'ame ſous la tiranie du corps :* ſon but dans cet écrit diviſé en trois parties, eſt de faire voir que rien ne diſtrait & n'obſcurcit plus l'eſprit que la tiranie du corps, & qu'il a de la peine à vaincre les obſtacles que cet ennemi opoſe à la perfection de ſon cœur ; que c'eſt néanmoins dans cet aſſujétiſſement de l'eſprit au corps qu'éclate la ſageſſe de Dieu, & que la grace lui fournit pluſieurs avantages dans cette dépendance. Cet écrit eſt compoſé en forme d'Aſpirations ; & a été imprimé chez Nicolas le Clerc.

En 1703. le P. *Lami* fit paraitre au jour *Les Leçons de la ſageſſe ſur l'engagement au ſervice de Dieu* ; imprimées chez Denis Mariette : on voit au comencement une eſpéce d'épitre dédicatoire à un de ſes amis, où il lui explique le deſſein de ſon Ouvrage ; on voit enſuite un diſcours général ſur l'engagement au ſervice de Dieu : tout cet Ouvrage n'eſt qu'une fort longue

ue paraſraſe du chapitre 2. de l'Eccléſiaſte.
En la même anée il publia ſix Lettres Filoſoques ſur divers ſujets importans, imprimées à Trévoux. Dans la derniére il preſcrit les moyens e régler les diférens ſentimens des Homes ſur ne même matiére. Il veut pour cet effet que, ans ſe livrer à ſes préjugez, on ne forme de écifion qu'aprés l'examen le plus ſévére, & orſqu'on ſera entrainé par l'évidence des raiſons. l eſt plus aiſé de preſcrire ces ſortes de régles ue de les ſuivre. Les Journaliſtes de Paris fient un magnifique éloge de ces Lettres: & eux de Trévoux parurent dans des ſentimens poſez. Ainſi il ſe peut dire que le *P. Lami* n'a u réuſſir à rendre conformes les opinions des Homes, même ſur ce qui le regarde; puiſqu'on a jugé fort diféremment d'un livre comoſé exprès pour les fixer.

En 1706. le *P. Lami* dona au Public *les preniers élémens des ſciences; ou entrée aux conaiſances ſolides: en divers entretiens proportionez à la portée des començans & ſuivis d'un eſſai de Logique:* cet Ouvrage imprimé chez Frédéric Léonard eſt écrit en forme de Dialogues; Timandre & Arſille ſont les ſeuls interlocuteurs: Timandre inſtruit Arſille encore neuf dans les ciences. L'Ouvrage eſt partagé en 14. Entreens dans lesquels il fait voir que l'Home ne eut vivre ſans penſer, parceque tout ſentiment nfermant néceſſairement la perception, & Home ne pouvant vivre ſi le ſang ne circule, & ſi les eſprits ne ſont en mouvement, & le erveau étant ébranlé par les eſprits, l'ame en reſſent toujours quelque impreſſion: l'Home e peut donc jamais être ſans perception & conſéquem-

ſéquemment ſans penſée. Il démontre enſuite que l'Etre penſant eſt diférent du corps, come la conaiſſance l'eſt du ſentiment : ces idées rendues ſenſibles au *P. Lami*, il prouve l'exiſtence de l'ame & des autres Etres finis, qui n'exiſtant pas par eux mêmes, ſupoſent un Etre par ſoi éternel, indépendant & infini dans ſes perfections. Ces véritez démontrées, il prouve que la penſée ne peut être une modalité de l'étendue : il fait voir enſuite que l'union de l'eſprit avec le corps conſiſte dans l'exacte & néceſſaire coreſpondance de ces deux parties de l'Home l'une avec l'autre. Sur l'origine & la nature des idées, il réfute le ſentiment de Mr. Arnaud : il ſoutient qu'elles ne doivent point être confondues avec la perception de l'ame. Dans le 12. Entretien le *P. Lami* comence ſon eſſai de Logique ; il la définit l'Art de mener l'eſprit à la vérité, en lui donant la juſteſſe ; & il ajoute que tout ſon Art conſiſte en trois choſes : 1. à renoncer à ſes préjugez & à ſes erreurs ; 2. à ſe préſerver des uns & des autres ; 3. à prendre les moyens de faire naitre l'évidence dans les ſujets qu'on examine.

En 1708. le *P. Lami* fit imprimer chez André Pralard *des Lettres Téologiques & morales* ; elles ſont écrites ſous le nom d'un Solitaire à un ami : il y en a 8. Dans la premiére il diſcute ſi la contrition eſt néceſſaire, quand on eſt tombé en péché mortel ; & il ſoutient l'afirmative : les trois ſuivantes regardent la même matiére ; & il éclaircit les dificultez qu'on avoit formées ſur la premiére : la 5. roule ſur la morale des anciens Filoſofes : dans la 6. il fait voir que le culte extérieur & intérieur ſont également néceſ-

ceſſaires dans la Religion de l'Home : il explique dans la 7. coment J. C. a pu alier la ſouveraine béatitude avec la plus vive douleur : & dans la derniére il prétend qu'un Religieux qui eſt dans l'habitude de violer ſes Régles, péche mortellement.

En 1710. il publia le livre intitulé, *l'incrédule amené à la Religion par la Raiſon ; en quelques entretiens où l'on traite de l'aliance de la Raiſon avec la Foi :* cet Ouvrage eſt une ſuite naturelle de celui des élémens des ſciences ; & ce ſont les deux mêmes interlocuteurs, Timandre & Arſille. Ce Traité eſt compoſé de neuf Entretiens & eſt écrit avec beaucoup de force & de ſolidité ; le *P. Lami* n'y néglige rien pour découvrir la vraye Religion par la lumiére de la Raiſon ; & pour démontrer la nature de ſon culte, il fait voir quels ſont les vrais caractéres de la Religion ; & il fait conſiſter un des principaux motifs de l'obligation où nous ſomes de croire les véritez crétiennes, dans l'établiſſement de la Religion par les Apôtres. Ce livre a été imprimé chez Louis Roulland.

En 1712. on publia après la mort du P. *Lami* un livre in 12. qui a pour titre, *de la conaiſſance & de l'amour de Dieu avec l'art de faire un bon uſage des afliction en cette vie*, imprimé chez Nicolas le Clerc. Cet Ouvrage eſt diviſé en deux parties ; dans la premiére le P. *Lami* prouve l'exiſtence d'un Dieu, & fait voir quelle eſt l'idée que nous devons nous en former pour exciter notre amour, & par quelle idée S. Auguſtin nous méne à la vraye idée de Dieu : dans la 2. partie il traite de l'amour de Dieu, & il remarque que les vertus en ſont les fruits

&

& les effets ; il traite de toutes les vertus en particulier ; il finit cet Ouvrage par la parafraſe de ce verſet, *venite ad me omnes qui laboratis & onerati eſtis, & ego reficiam vos*, qui peut nous exciter à faire un bon uſage des aflictions.

Dès l'an 1687. le P. *Lami* avoit publié une fort dévote parafraſe ſur ces paroles que les Religieux de St. Benoît prononcent au jour de leur profeſſion, *ſuſcipe me ſecundùm eloquium tuum, & vivam ; & non confundas me ab expectatione meâ :* ce livre eſt très bien écrit, d'un ſtile ſolide, aiſé, inſinuant, naturel, & la délicateſſe du ſtile ne lui ôte rien de cette onction toute ſainte qui doit faire le propre caractére de ces ſortes d'Ouvrages.

Nous avons encore du P. *Lami* des conjectures Fiſiques ſur les plus ſurprenans effets du Tonerre, avec une explication de ce qui s'eſt dit jusqu'ici des Trombes de Mer : il publia en 1688. cette diſſertation ; qui fut rimprimée de nouveau l'anée ſuivante avec une nouvelle addition, où l'on voit de quelle maniére le tonerre tombé ſur une Egliſe de Lagni a imprimé ſur une nape d'Autel une partie conſidérable du Canon de la Meſſe. Ce livre a été imprimé chez la veuve de Sébaſtien Mabre-Cramoiſi.

Une Lettre à Mr. de Maleſieux Chancelier de la principauté de Dombes ; où il ſe plaint des Journaliſtes de Trévoux.

Une autre à Mr. l'Abé Brillon Docteur de Sorbone, pour la défenſe d'une démonſtration Cartéſienne de l'exiſtence de Dieu, ataquée par ce Docteur dans le Journal des Savans du 10. de Janvier 1701. Cette lettre du P. *Lami* a été

inſé-

inſérée dans les mois de Janvier & Février 1701. des mémoires de Trévoux.

Il a encore publié en 1699. in 8. quelques lettres adreſſées au P. Mallebranche ſur la conteſtation qu'ils avoient enſemble touchant l'amour de Dieu; & quelques autres à Mrs. Leibnitz, du Puget, & autres Savans, ſur des matiéres Filoſofiques. La plupart de ces Ouvrages ont aquis une fort grande réputation au P. *Lami*: le Public a paru partagé ſur ceux qui ſuivent.

Réfutation du ſiſtême de la Grace Univerſelle de Mr. Nicole, qu'il compoſa à la priére de Mr. Arnaud. Le R. P. Général des Chartreux a auſſi réfuté le ſiſtême de cet Auteur dans deux lettres, dont on peut voir l'extrait dans les Journaux de Trevoux de l'anée 1712.

Le P. *Lami* a encore compoſé & fait imprimer en 1708. un écrit qui lui a fait beaucoup moins d'honeur que le précédent; où il réfute l'Auteur du livre de la priére publique, ſur un endroit de cet Ouvrage, qu'il n'avoit point entendu: & rien ne ſert davantage à faire voir l'excès où ſe portent les plus beaux eſprits, qui donent quelquefois dans des travers qu'on n'atendroit pas des eſprits du dernier ordre.

Je ne ſais ſi je dois mettre de ce nombre le livre qu'il publia en 1703. contre Mr. Gibert profeſſeur de Rhétorique au Colége des Quatre Nations, & qui a pour titre, *la Rhétorique du Colége trahie par ſon Apologiſte*; quoiqu'à parler en hiſtorien ſincére, il ſoit aſſez dificile de décider lequel des deux avoit raiſon. Mr. Gibert crut que le P. *Lami* vouloit ataquer la véritable Eloquence, & ce ne fut jamais ſon deſſein; le P. *Lami* ſe figura que Mr. Gibert vou-

loit autoriſer cette éloquence fauſſe, vicieuſe, qui ſert à nous ſéduire & à favoriſer nos paſſions, & il étoit fort éloigné de ces ſentimens. Les Journaliſtes de Paris décidérent en faveur du P. *Lami*; mais ceux de Trévoux ne lui furent pas également favorables. Nous n'avons du *P. Lami* que ce ſeul Ouvrage ſur cette matiére. Mr. Gibert intéreſſé perſonellement & aigri par les maniéres du *P. Lami*, publia quatre volumes in 12. pour défendre l'éloquence, qu'il crut ataquée par le Bénédictin; le premier publié en 1703. a pour titre, *de la véritable Eloquence* ou *réfutation des paradoxes ſur l'Eloquence avancez par l'Auteur du livre de la conaiſſance de ſoi même.* Les trois autres ont été publiez dans les anées 1704. 1706. & 1708. ſous ce même titre, *Réflexions ſur la Rhetorique; où l'on répond aux objections du* P. *Lami Bénédictin*: dans ces Ouvrages il ataque ſans aucun ménagement le P. *Lami*, & ne néglige rien pour convaincre le Public que c'eſt à tort que le Filoſofe Bénédictin diſpute au profeſſeur de Rhétorique la victoire. Mr. Brulart de Silleri Evêque de Soiſſons ne crut pas indigne de ſon rang d'entrer dans cette conteſtation & de ſervir de défenſeur à l'Eloquence maltraitée par le P. *Lami*, à qui il écrivit deux lettres: le Bénédictin répondit au Prélat, & on a fait un recueil de leurs lettres.

Les Chanoines Réguliers de Ste. Géneviéve, Auteurs de la Bibliotéque Françoiſe, lui atribuent encore un écrit contre le Socinianiſme: mais je ne ſache pas qu'il ait été imprimé.

Le P. *Lami* étoit un fort bel eſprit, un excellent Filoſofe, que de fructueuſes méditations avoient

avoient rendu très ſavant dans la conaiſſance du cœur de l'Home ; & qui écrivoit très poliment en notre langue : il y a néanmoins quelques uns de ſes Ouvrages où ſon ſtile eſt trop afecté. Il eſt mort en l'Abaye de St. Denis au mois d'Avril de l'an 1711. âgé de 75. ans.

LANGELÉ.

Dom JAQUES LANGELE' de Paris où il prit naiſſance en 1654. ſe conſacra à Dieu par la profeſſion Religieuſe le 25. jour d'Octobre de l'an 1674. dans l'Abaye de St. Faron de Meaux. Peu de tems après qu'il eut été promu au Sacerdoce, il fut envoyé en l'Abaye de St. Corneille de Compiegne, où on lui confia le dépôt du St. Suaire & des autres Reliques qui ſont conſervées depuis plus de 8. ſiécles dans cette illuſtre Abaye : ce fut ce qui lui inſpira le deſſein d'en examiner l'hiſtoire & d'éclaircir les dificultez qu'on pouvoit former ſur la conſervation de cette ſainte & précieuſe Relique ; il le fit par un écrit in 12. publié en 1684. dédié à Me. la Maréchale d'Humiéres, & imprimé chez J. B. Coignard : il a pour titre, *Hiſtoire du St. Suaire de Compiegne.* Le P. *Langelé* en prouve la vérité en feſant voir qu'il fut doné à Charlemagne par les premiers Princes d'Orient & mis enſuite à Aix-la-Chapelle en Alemagne ; que d'Aix-la-Chapelle il fut porté ſur la fin de l'an 876. en l'Abaye de St. Corneille de Compiegne, à qui il fut doné par l'Empereur Charles-le-Chauve ; ce qu'il prouve par des titres du 9. ſiécle ; par d'anciens

ciens hiſtoriens au nombre de 14. qui en font mention ; par la dévotion de Matilde Reine d'Angleterre qui dona une châſſe d'or très riche pour le St. Suaire de Compiegne ; & par la piété de nos Rois qui depuis plus de 600. ans ont doné des marques publiques de leur dévotion pour cette ſainte Relique ; par la confrairie du St. Suaire de Compiegne, à qui il fut doné ; par les indulgences acordées par les Souverains Pontifes & confirmées par leurs Légats ; & par grand nombre de miracles par lesquels Dieu a ſemblé confirmer la vérité de ce ſaint & précieux dépôt. Le P. *Langelé* raporte encore come une circonſtance fort remarquable ; que lorsqu'on aporta le St. Suaire à Compiegne, le Clergé & les habitans alérent le recevoir à un demi quart de lieue de la ville, & qu'on éleva dans cet endroit une Croix, & depuis une chapelle qui fut apelée du St. Suaire, qui eſt à préſent un Hermitage au bord de la forêt. *D. Langelé* finit cette diſſertation en feſant voir que ce St. Suaire, quoique le plus autentique, ne détruit point la vérité de ceux de Bezançon & de Turin * : il ſupoſe pour cet effet qu'on employa

* Outre les Sts. Suaires de Compiegne, de Bezançon, & de Turin, on ſe croit encore en poſſeſſion de cette Relique en d'autres endroits, come à Cadouin Abaye de l'Ordre de Citeaux, & à Cahors où le St. Suaire fut aporté en l'an 1239. Le P. Friſon Jeſuite a fait une deſcription en vers de celui de Cadouin, dont le vénérable Béde a fait une mention ſi honorable, au chapitre des Sts. Lieux ; où il raconte la façon miraculeuſe dont cette Relique fut retirée des mains des Sarazins par les Crétiens.

ployа pluſieurs Saints Suaires ou linges à la ſépulture de J. C. & il fonde ſon ſentiment non ſeulement ſur la coutume, mais encore ſur le témoignage de St. Jean qui s'exprime ainſi au pluriel *linteamina ſacra:* il fortifie ſa conjecture par l'autorité de St. Auguſtin & des autres Péres: il fait en abrégé l'hiſtoire de ces Saints Suaires; il prouve que celui de Bezançon ne parut en Bourgogne que vers l'an 1253. C'eſt le ſeul Ouvrage de *D. Langelé* qui nous avoit fait eſpérer une hiſtoire de l'Abaye de Compiegne, dont ſa mort à privé le Public: elle ariva le 9. jour de Mai de l'an 1689. dans l'Abaye de St. Denis en France, étant ſeulement âgé de 35. ans.

On peut conſulter les Nouvelles de la République des Lettres article 7. du mois d'Octobre 1685.

LANGLOIS.

Dom ADRIEN LANGLOIS étoit né dans le Dioceze de Beauvais; il étoit Grand-Prieur de l'Abaye de Jumiéges, lorsque la Réforme y fut établie par ſes ſoins en 1617. ayant entrepris pour cet effet deux voyages à St. Vannes pour y demander des Religieux Réformez; il fit lui même profeſſion ſelon les loix de cette Réforme le 12. jour de Juillet de l'an 1621. étant âgé de 66. ans,

Nous avons de lui une Apologie pour l'hiſtoire des deux fils ainez de Clovis II. où il fait voir contre le ſentiment de Belleforêt, que ces deux Princes s'étant révoltez contre Clovis leur Pére & contre Ste. Batilde leur mére, pour puniti-

nition de leur révolte, furent énervez, mis dans un bateau ſur la Seine, ſans voile, ſans rames, & ſans gouvernail, & abordérent ainſi à Jumiéges, où ils reçurent l'habit Monaſtique des mains de St. Filbert pourlors Abé de ce Monaſtére. Le P. Mabillon croit fabuleuſe l'hiſtoire de ces deux Princes énervez. La déciſion d'un critique auſſi éclairé doit naturellement enlever le ſufrage de ceux qui ne ſont pas verſez dans l'hiſtoire; néanmoins la tradition qui s'en eſt conſervée dans l'Abaye de Jumiéges ſemble en quelque ſorte afoiblir l'autorité du P. Mabillon: car on ne ſe perſuadera pas aiſément que les hiſtoriens ayent ſans aucun fondement ſi bien circonſtancié la révolte de ces Princes, le genre de punition auquel ils furent condanez, le Monaſtére où ils abordérent, & l'Abé qui leur dona l'habit Monaſtique: il eſt encore plus dificile de croire que les Religieux de Jumiéges dans le deſſein d'en impoſer au Public, ayent eu ſoin d'écrire cette hiſtoire ſur la muraille d'une des alées de leur cloître. Ces raiſons feront peut-être impreſſion, ſi l'on veut bien conſidérer que c'étoit aſſez la pratique de ces tems d'impoſer ces ſortes de peines aux Princes qu'on vouloit priver de la courone. La ſeule objection ſpécieuſe qu'on propoſe, conſiſte à dire qu'on a peine à comprendre qu'un auſſi grand Prince que Clovis & une Princeſſe auſſi pieuſe que l'étoit Ste. Batilde ayent uſé de cette ſévérité à l'égard de leurs Enfans: mais on peut répondre que les Saints font ſouvent céder les mouvemens de leur tendreſſe à un eſprit de religion qui les porte à punir ſévérement

ment le crime, quand d'ailleurs l'uſage de leur tems autoriſe de pareilles punitions.

Dom Adrien Langlois mourut à Jumiéges le 28. jour de Novembre de l'an 1627. âgé de 72. ans.

On peut conſulter Antoine Gepés qui a inſéré cette Apologie, dans le 2. tome in 4. des Croniques de l'Ordre de St. Benoît de la traduction de Dom Matieu Olivier Religieux de Montſerrat.

LIRON.

Dom JEAN LIRON de Chartres eſt né en 1663. Il eſt entré dans la Congrégation de St. Maur en 1685. & a fait profeſſion le 25. de Février de l'anée ſuivante dans l'Abaye de St. Florent de Saumur âgé de 20. ans : il a demeuré pendant pluſieurs anées dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez, où il a publié quelques petits Ouvrages, tels que ſont

Diſſertation ſur un paſſage du ſecond livre de St. Jérôme contre Jovinien altéré dans toutes les éditions, & qui eſt rétabli dans la pureté originale. Cet Ouvrage a été imprimé en 1706. & rimprimé l'anée ſuivante, & augmenté d'une réponſe aux objections de D. Martianai.

Nouvelle littéraire adreſſée aux Savans de France.

Diſſertation ſur l'établiſſement des Juifs en France : en 1708.

L'Apologie pour les Armoricains & pour les Egliſes des Gaules, particuliérement de la Province de Tours ; où l'on fait voir que

les Egliſes de Bretagne ſont plus anciennes que la deſcente des Bretons dans l'Armorique, & que cette Province a reçu la Foi dans le 4. ſiécle. Cet Ouvrage a été dédié à Mr. l'Archevêque de Tours.

Diſſertation ſur Victor de Vite avec une nouvelle vie de cet Evêque; où il prétend démontrer que ce Victor Evêque de Vite qui a écrit l'hiſtoire de la perſécution des Vandales, ne peut être le même que celui qui fut mandé à la conférence tenue à Cartage en l'an 484. en la derniére anée du regne de Huneric, & où les Evêques catoliques furent condanez au baniſſement: parceque l'Auteur parle come ayant été préſent, & qu'étant Evêque d'une autre Province que de celle de Cartage, il n'auroit pu abandoner ſa propre Egliſe; il faut donc diſtinguer deux Victor qui ſe ſont ſuccédé dans l'Evêché de Vite. L'Auteur de l'hiſtoire de la perſécution ne fut fait Evêque qu'en 887. Nul autre que le P. *Liron* ne nous avoit fait part de cette précieuſe découverte.

Queſtion curieuſe, ſi l'hiſtoire des deux conquêtes d'Eſpagne par Abulcacim-Taris-Abenturique eſt un roman: le P. *Liron* ſoutient l'afirmative, dans la perſuaſion où il eſt que ce que l'hiſtorien raconte de la Tour enchantée que Rodrigue fit bâtir dans l'eſpérance d'y trouver des tréſors, n'a rien que de fabuleux; que le Roi Acoſta & Sanche ſon fils ſont des Perſonages feints; & qu'il faudroit douter des faits les plus conſtans, come par exemple de l'irruption des Sarazins en France, & de leur défaite par Charles Martel, pour ſe perſua-

ſuader que cette hiſtoire n'a rien que de vrai & de réel. Le P. Lobineau dans la préface qui précéde la traduction qu'il a faite de cette hiſtoire, parait d'un naturel plus humain; il a peine à enlever à un Auteur ce caractére de bone foi qui doit regner dans ſes Ouvrages: ainſi il eſt d'un ſentiment opoſé à celui du P. *Liron*; l'amour qui d'ordinaire eſt le reſſort de tous les Romans, & qui eſt bani de cette hiſtoire, fonde la principale raiſon qu'il a de lui aſſurer le caractére de vérité qu'on veut lui conteſter.

Ces trois livres du P. *Liron* ſont in 12. & ont été imprimez chez Charles Huguier; le premier en 1707. & les deux autres en 1708.

En 1717. il fit imprimer chez Florentin de Laune un livre qui a pour titre, *Les aménitez de la critique* ou *diſſertations & remarques nouvelles ſur divers points de l'antiquité eccléſiaſtique & profane:* ce ſont la plupart des diſcuſſions ſur certaines pieces qu'il prétend que les éditeurs ont atribuées ſans raiſon à des Auteurs préférablement à d'autres. Les Mémoires de Mr. de Tillemont donent une ample matiére à la critique de l'Auteur.

En l'anée 1708. le P. *Liron* quita Paris & fut demeurer dans l'Abaye de Marmoutier & delà dans celle de St. Vincent du Mans, où il a formé le projet d'une Bibliotéque générale des Auteurs de France: il en a déja publié un volume in 4. imprimé en 1719. chez Garnier, & dédié à Mr. d'Argenſon Garde des Sceaux de France. Ce volume comprend les Auteurs de l'ancien Dioceze de Chartres; il y a aſſez d'ordre & d'arangement dans cet

Ouvrage, & le ſtile en eſt ſimple, naturel, & aſſez pur, ſi l'on en excepte pluſieurs endroits; mais ſi les Supérieurs permettoient au *P. Liron* de continuer cet Ouvrage, on auroit lieu d'eſpérer qu'il ſeroit plus circonſpect dans les autres volumes, & qu'il ne doneroit à chaque Province que ce qui lui apartient légitimement: cette paſſion de multiplier les Auteurs de ſon pays, l'a porté ſi loin, qu'il done même quelquefois deux titres à une même Perſone; c'eſt ce qu'on peut remarquer à la page 21. où l'on voit Hugues Evêque de Langres, & à la page 28. il done un nouveau titre à ce Prélat. On atend de plus de lui qu'il s'informera plus exactement de certains faits pour en doner une aſſurance plus poſitive: eſt-il permis, par exemple, à un Bénédictin d'ignorer l'anée de la mort d'un confrére auſſi illuſtre que le P. Lami *? L'anée où le P. *Liron* dreſſoit ſa Bibliotéque, voiſine de celle de la mort de ce célébre Ecrivain, les Nouvelles publiques qui l'ont anoncée, les billets imprimez qu'on envoye dans chaque Monaſtére où les mêmes circonſtances ſont exprimées avec la même fidélité, ce ſont autant de ſecours qu'avoit le P. *Liron* qui rendent une pareille faute inexcuſable. On ſe promet enfin que la critique de ſon Ouvrage ſera dans la ſuite mieux entendue & plus judicieuſe; les petites piéces fugitives n'étant pas des titres ſufiſans pour mériter à celui qui les compoſe la prérogative d'Auteur: car ſi le P. *Liron* continuoit ainſi, il lui faudroit plus de 12. volumes pour raporter les

* Le *P. Liron* dit qu'il eſt mort en 1710. ou 1711.

les ſeuls Auteurs de la Province de Normandie. On peut ajouter qu'il s'écarte ſouvent du titre général de ſon Ouvrage qui ſembleroit n'anoncer que des Auteurs, & c'eſt ce qu'on y voit le moins; & qu'il parle trop peu reſpectueuſement des Evêques ou autres Perſones de ce rang: quand il parle, par exemple, de Mr. Godet-Desmarêts Evêque de Chartres, il afecte toujours de l'apeler l'*Evêque Paul*; ce n'eſt point ainſi qu'on qualifie nos Prélats vivans ou décédez de nos jours.

Aureſte je ne prétens pas faire la critique du Livre du P. *Liron*, qui certainement auroit pu prendre une autre forme. Si l'on retranchoit tout ce qui parait ſuperflu dans cet Ouvrage, on le réduiroit en un fort petit volume in 12. Grand nombre d'Auteurs, qui n'ont d'autre droit d'être placez dans cette Bibliotéque, que celui d'avoir été Evêques, Chanoines, ou Curez dans le Dioceze de Chartre, y font une figure inutile. Ce n'eſt pas avec un plus juſte diſcernement que l'Auteur y a doné rang à ceux qui ſe ſont diſtinguez dans la profeſſion militaire, aux Peintres, aux Sculpteurs, & à pluſieurs autres qui ont excellé dans quelque Art. Il auroit pu pareillement ſe diſpenſer d'y faire mention de grand nombre de Perſones, dont la doctrine eſt renfermée dans des Chartes où ſont ſpécifiées les donations qu'elles ont faites à diverſes Abayes. Ceux dont la naiſſance dans le Pays Chartrain eſt uniquement fondée ſur un *peut-être*, doivent le malheur d'avoir été fourez dans cette Bibliotéque, à la tendreſſe mal réglée que le P. *Liron* a pour ſa Patrie. Sa critique, come je l'ai déja remarqué, n'eſt ni plus réglée ni plus judi-

cieuſe, lorsqu'il met au nombre des Auteurs ceux qui ont fait une Epigrame Latine, trois Chanſons qui ne ſont pas imprimées, & d'autres Ouvrages de cette ſorte. Il ſemble enfin qu'il a prétendu s'expoſer à la riſée publique, plutot qu'à contribuer à relever le mérite de ſon Ouvrage, en raportant pluſieurs faits propres à dèshonorer les Perſones dont il fait mention, & qui n'ont nul raport au deſſein de publier une Bibliotéque. On voit ainſi qu'en retranchant tant de ſuperfluitez, la Bibliotéque Chartraine ſeroit réduite en un volume peu conſidérable: mais ſi l'on ſupléoit à ces retranchemens, en ajoutant tout ce que l'Auteur a obmis, on remettroit alors le livre dans ſa premiére forme. Come il y a plus de quatre ans que je n'ai lu l'Ouvrage du *P. Liron*, & que d'ailleurs je ne ſuis pas aſſez au fait de ce qui regarde les Auteurs du Dioceze de Chartre, je n'entrerai pas dans le détail de ces obmiſſions; je me contenterai ſeulement de remarquer qu'on a peine à comprendre que les Auteurs de la Congrégation de S. Maur, que le *P. Liron* étoit intéreſſé à ne pas obmettre, ayent néanmoins échapé à ſa diligence. Le nombre n'en eſt pas grand; il n'y en a que cinq: il en a obmis juſtement trois, D. Viole, D. Gêvres, & D. Bouillar: à l'égard des deux autres, il a manqué d'exactitude. Il n'a pas fait mention dans l'article du P. Lami des Ouvrages qu'il a publiez contre le P. Mallebranche, au ſujet de la conteſtation qu'ils avoient enſemble touchant l'Amour de Dieu: cet Auteur a encore publié deux écrits contre l'Abé Alemand; le *P. Liron* ne parle que d'un; encore n'en a-t-il pu raporter le ti-

titre, dont il lui étoit ſi aiſé de s'inſtruire. Il n'a point parlé de la lettre circulaire du P. Félibien ſur la mort de Me. d'Harcourt : il auroit pu s'éclaircir de cette circonſtance littéraire dans Moréri dont il copie ſi exactement les fautes.

En ce qui regarde le ſtile de la Bibliotéque du *P. Liron*, il y a bien des endroits où les fraſes pouroient prendre un autre arangement, & les expreſſions pouroient être plus nobles & plus relevées : par exemple, *la mort lui eſt arivée*, eſt une expreſſion fort ſinguliére : auſſi-bien que celle dont il ſe ſert aſſez ordinairement ; *la Gaule Crétienne dit*, pour exprimer le ſentiment de Mrs. de Ste. Marte dans leur *Gallia Chriſtiana*.

Le *P. Liron* continue toujours de travailler à cet Ouvrage, où il a ſuivi l'ordre des tems : mais on ne peut fixer le tems auquel il le publira.

Il a encore été de quelque ſecours au Pére le Nourri pour la perfection de ſon Aparat à la Bibliotéque des Péres. *D. Liron* l'a aidé à éclaircir ce qui regarde les Ouvrages de S. Clément d'Alexandrie.

Il nous promet encore des Mémoires du Dioceze de Chartre, qui contiennent la vie de ſes Evêques qu'il cite ſouvent dans ſa Bibliotéque ; quoiqu'ils ne ſoyent encore que manuſcrits.

LOBINEAU.

Dom GUI-ALEXIS LOBINEAU né à Rennes en Bretagne en 1666. a embraſſé la Réfor-

forme de St. Maur & a fait profeſſion en l'Abaye de St. Melaine de Rennes le 15. de Décembre de l'an 1683. n'étant âgé que de 17. ans. Le cours de ſes études fini, ſes Supérieurs voyant en lui d'heureuſes diſpoſitions pour les ſciences, l'engagérent de revoir l'hiſtoire de Bretagne * qu'avoit compoſée le P. le Gallois, qui prévenu par une mort ſubite, n'avoit pu lui doner ce caractére de perfection ſi néceſſaire à un pareil Ouvrage : le *P. Lobineau* a ſupléé par ſes ſoins à ce qu'il y avoit de défectueux dans cette hiſtoire ; il en a même changé le ſtile en pluſieurs endroits & l'a enfin publiée en 1707. dans l'état où nous la voyons aujourdui, en deux volumes in folio imprimez chez la veuve Muguet.

Le premier tome eſt orné d'un table généalogique des Ducs de Bretagne, dont le P. *Lobineau* a partagé l'hiſtoire en 22. livres, pour la comodité du Lecteur. Il remarque d'abord que la Bretagne eſt unie à la courone de France depuis l'an 1532. Qu'elle a eu pendant plus de 1000. ans ſes Souverains particuliers : Qu'il n'a pas prétendu écrire ſeulement l'hiſtoire des Ducs de Bretagne ; mais qu'il a porté ſon atention jusqu'à circonſtancier ce qui s'eſt paſſé dans cette Province depuis 458. & qu'on peut dans cette anée fixer à peu

* Nous avions déja trois hiſtoires de Bretagne : celle d'Alain Bouchart intitulée, *les grandes Croniques de Bretagne* ; celle de P. le Baud ; & celle de Bertrand d'Argentré Préſident au Parlement de Rennes, imprimée à Paris en 1588. chez Dupuis.

peu près l'époque de l'établiſſement des Bretons dans cette partie de l'Armorique ancienne, qui porte à préſent le nom de Bretagne. Il croit que S. Clair envoyé par S. Gatien Evêque de Tours eſt le premier qui ait anoncé la Foi à ces Peuples. Le 1. tome eſt dédié à M. le Comte de Toulouſe, Gouverneur de la Province : le 2. dédié aux Seigneurs des Etats de Bretagne, renferme uniquement toutes les piéces qui ſervent de fondement à ce qu'il avance dans le corps de l'hiſtoire : ce ſecond volume eſt terminé par un Gloſſaire qui contient l'explication de tous les mots Anglois, Bretons, Eſpagnols, Baſques, Gaulois, de baſſe Latinité, & autres de cette ſorte, à quoi le *P. Lobineau* a ajouté pluſieurs planches de Sceaux des Seigneurs dont il parle.

Quelque belle que ſoit cette hiſtoire, & quelque caractére de perfection qu'ait prétendu lui imprimer le *P. Lobineau*, elle n'a pas été ſi univerſellement aplaudie qu'elle n'ait trouvé ſes critiques & ſes cenſeurs, qui ont remarqué que l'hiſtorien Breton s'étoit plus livré aux préjugez & à la ſenſibilité de la Nation qu'à l'amour de la vérité, dans la vue d'enlever à la Normandie une prérogative qui lui parait odieuſe pour la Province de Bretagne. La Province de Normandie a trouvé dans Mr. l'Abé de Vertot un ſujet fidéle, qui a entrepris de lui conſerver des droits légitimes & bien fondez : il a publié pour cet effet en 1710. un traité hiſtorique de la mouvance de Bretagne, où il fait fort bien voir que cette Province dès le comencement

de

de la Monarchie a relevé ou immédiatement ou en ariére-fief de la courone de France, & que les Ducs de Bretagne feſoient autrefois homage à ceux de Normandie; & cela en conſéquence du traité qui fut fait entre Charles-le-Simple & Rollon, par lequel le Roi céda à ce Prince Normand la Neuſtrie & la mouvance de la Bretagne; qu'en l'anée 912. la paix s'étant faite à ces conditions, Rollon rendit homage au Roi come ſon vaſſal, & le reçut à ſon tour d'Alain Comte de Dol & de Bérenger Comte de Rennes.

En 1711. un nouvel Auteur ſervit de ſecond à Mr. l'Abé de Vertot, & juſtifia par de nouvelles preuves la dépendance des Bretons: ſon Ouvrage a pour titre, *Diſſertation ſur la mouvance de Bretagne par raport au droit que les Normans y prétendirent, & ſur quelques autres ſujets hiſtoriques*: ces Ouvrages ne ſont pas demeurez ſans replique.

En 1713. il parut un livre in 8. imprimé à Nantes qui ſert de réponſe aux écrits dont je viens de parler; l'Auteur prétend prouver dans cet écrit que la Bretagne n'a point été cédée par Charles-le-Simple aux Ducs de Normandie.

En 1712. on adreſſa une lettre de 29. pages in 8. à Mr. de Brillac Premier-Préſident du Parlement de Bretagne; ces écrits ſans nom d'Auteur ont été atribuez au *P. Lobineau*, intéreſſé plus que Perſone à juſtifier les faits qu'il a avancez dans l'hiſtoire de Bretagne.

Mr. l'Abé des Tuilleries Auteur de la diſſertation, a publié un nouvel écrit, où il réfute l'extrait des Mémoires de Trévoux favorable aux prétenſions du *P. Lobineau*: & en 1715. une let-

lettre adreſſée à Mr. l'Abé de Vertot ſur les réponſes de l'hiſtorien de Bretagne.

En 1720. Mr. l'Abé de Vertot a auſſi fait imprimer une nouvelle diſſertation ſur cette matiére en deux volumes in 12. ſous ce titre, *Hiſtoire critique de l'établiſſement des Bretons dans les Gaules, & de leur dépendance des Rois de France & des Ducs de Normandie.*

S'il m'étoit permis d'entrer dans cette diſpute devenue ſi célébre par le mérite des combatans, & d'y mêler mes réflexions, ne pourois-je pas dire qu'il n'eſt pas facile de ſe perſuader que Dudon Doyen de St. Quentin, le premier hiſtorien Normand, ait avancé ſans fondement un fait capable de réveiller la ſenſibilité des Bretons, ſi jaloux de la gloire & des prérogatives de leur Nation?

Après que le P. *Lobineau* eut publié les deux premiers tomes de l'hiſtoire de Bretagne, il fit imprimer en 1707. une lettre adreſſée aux Etats de cette Province, à laquelle il joignit un catalogue de ce qui doit entrer dans le 3. tome qui n'a point été publié. Il en promet encore un 4. qui contiendra un ſuplément des piéces juſtificatives de cette hiſtoire.

Nous avons de plus du P. *Lobineau* une traduction en notre Langue de *l'hiſtoire des deux Conquêtes de l'Eſpagne par les Maures, la 1. faite par Muſſa & Tarif ſur les Crétiens; la 2. par Abdalaſſis ſur les Maures révoltez, & des révolutions arivées dans l'Empire des Califes pendant près de 50. ans par Abulacim-Taris-Abenturique, l'un de ceux qui ont eu part à la premiére Conquête, avec la deſcription de l'Eſpagne par le même Auteur; la vie du Grand Al-*

man-

manzor, par Ali Abuſenſian & quelques lettres ou piéces originales. Il a été néceſſaire d'extraire le titre du livre tout au long, pour doner quelque idée de l'Ouvrage: cette hiſtoire a d'abord été compoſée par Miguel de Luna interpréte de Filipe II. Roi d'Eſpagne; elle avoit déja été traduite en notre langue en 1680. Celle du P. *Lobineau* eſt un in 12. de 400. pages imprimé chez la veuve de François Muguet.

Si cette hiſtoire eſt véritable & que l'Auteur n'ait doné nul enjoument à ſa narration, rien ne ſert davantage à faire conaitre l'inconſtance des choſes humaines, & que les Trônes les plus afermis ſont ſujets à ces révolutions qui excitent le plus promt repentir dans ceux mêmes qui les ont excitées: le mécontentement perſonel du Comte Julien dona lieu à la premiére conquête de l'Eſpagne; il étoit paſſé en Afrique par ordre du Roi Rodrigue, pour engager le Roi Alfonſe à ne point acorder ſa protection au jeune Prince Sanche, qui vouloit rentrer dans ſes Etats que Rodrigue avoit uſurpez pendant ſa minorité; dèſeſpéré d'aprendre à ſon retour que pour le prix d'un ſervice auſſi important, ſa fille avoit été dèshonorée par le Roi, il ſe livra avec trop d'ardeur à un premier reſſentiment; il repaſſa en Afrique & propoſa la conquête de l'Eſpagne aux Maures, qui s'en rendirent les maitres après quatre batailles où la victoire fut fort balancée. Le Comte Julien & ſa femme ne purent ſurvivre à la deſtruction de leur Patrie, dont ils avoient été la funeſte cauſe, & leur fille s'étoit avant leur mort précipitée du haut d'une Tour.

Il n'eſt pas ordinaire qu'un uſurpateur jouiſſe tran-

tranquilement du trône pendant de longues anées; la diviſion de l'Eſpagne partagée en pluſieurs Royaumes pour ſatisfaire l'avidité de ſes nouveaux poſſeſſeurs, devint le ſalut de la patrie: Abdalaſſis profita de leur diviſion & par ſa valeur redona à l'Eſpagne cette liberté dont elle avoit joui ſous le Regne de ſes anciens Souverains: il s'en fit lui même proclamer Roi; mais il n'ocupa le trône que pendant cinq anées, ayant été malheureuſement aſſaſſiné.

En 1708. l'hiſtoire de Bretagne ayant été ataquée ſur ce qui regarde la tems auquel l'Evangile a été anoncé dans cette Province, que le critique fixe au 4. ſiécle par les ſoins d'Ennius & d'autres Apôtres venus des Gaules; le *P. Lobineau* publia en la même anée une brochure de 16. pages in 8. à qui il dona pour titre, *Réflexions ſur l'Apologie des Armoricains*, imprimée à Nantes chez Jaques Mareſchal: le *P. Lobineau* pour toute réponſe ſe contente de raporter un paſſage formel de l'hiſtoire de Bretagne, où il dit préciſément tout le contraire de ce que ſon critique lui impute.

Le *P. Lobineau* travaille à perfectioner l'hiſtoire de Paris compoſée par le P. Félibien, & à une hiſtoire des Saints de la Province de Bretagne, & des Perſones qui ſe ſont diſtinguées par une éminente piété.

LOPIN.

Dom JAQUES LOPIN d'une famille originaire de Tours, naquit à Paris en 1655. L'anée de ſon noviciat écoulée, il fit profeſſion dans l'Abaye de Bourgueil au Dioceze d'Anjou

le

le 9. d'Octobre de l'an 1674. âgé de 19. ans. Ceux qui ont conu plus particuliérement ce Religieux, le repréſentent d'un naturel ſi doux & d'un caractére ſi bienfaiſant, qu'il ſembloit n'avoir point de paſſions à combatre; & il ſe concilia ainſi ſans peine l'eſtime de tous ceux qui jouiſſoient de ſa converſation.

Come il n'étoit pas moins recomandable par les qualitez de ſon eſprit que par la douceur & l'honêteté de ſes mœurs, il fit un grand progrès dans les ſciences; il régenta d'abord la Filoſofie au Mont St. Michel, enſuite il fut envoyé à Paris, où il publia conjointement avec le P. D. Antoine Pouget & le R. P. Dom Bernard de Montfaucon un vol. in 4. d'Analectes Grecs avec la traduction latine & des notes de ſa façon, dédié à Mr. de Boucherat Chancelier de France & imprimé chez la veuve d'Edmond Martin & J. Boudot.

Le *P. Lopin* ne regarda ce premier travail que come un coup d'eſſai de ſon intelligence dans la Langue Gréque qu'il ſavoit en perfection; c'eſt pourquoi il entreprit dans la ſuite avec le P. de Montfaucon une nouvelle édition des œuvres de Saint Atanaſe, mais il ne put profiter du fruit de ſes travaux; ce Pére digne d'une plus longue vie, mourut dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez le 29. de Décembre de l'an 1693. étant ſeulement âgé de 38. ans.

Il a auſſi traduit en Latin la vie de S. Emime & celle de S. Etienne le jeune.

On peut voir ce que dit le P. de Montfaucon du *P. Lopin* dans ſa préface de la nouvelle édition de St. Atanaſe.

MA-

MABILLON.

Dom JEAN MABILLON l'écrivain le plus célébre qu'ait produit la Congrégation de St. Maur, & un des plus ſavans Homes de l'Europe, naquit à St. Pierremont Dioceze de Reims en Champagne le 23. jour de Novembre de l'an 1632. La Nature ne fut point tardive à produire les perfections dont elle l'avoit orné, & qui éclatérent de telle ſorte dès ſes premiéres anées, qu'on prit même des meſures pour l'atacher au Dioceze de Reims; mais craignant que cette prévention du Public en ſa faveur ne l'engageât dans la ſuite à prêter ſon cœur aux illuſions du Monde, il prépara un azile aſſuré à ſa vertu parmi les Bénédictins de la Congrégation de St. Maur, où il fut admis le 29. jour d'Aout de l'an 1653. & il fit profeſſion dans l'Abaye de St. Remi de Reims le 6. de Septembre de l'anée ſuivante, entre les mains de D. Vincent Marſolles qui a été depuis Supérieur Général de la Congrégation.

Apeine le *P. Mabillon* eut il été conſacré à Dieu par la profeſſion Religieuſe, qu'on entrevit ſon gout pour l'antiquité, & qu'une multitude de talens ſe dévelopérent en lui, enſorte que les Supérieurs ſe déterminérent de le faire venir à Paris, où il ariva au mois de Juillet de l'an 1664. pour ſeconder le P. Dom Luc d'Acheri qui imprimoit ſon Spicilége. La mort du P. Chantelou ſurvenue au mois de Novembre de la même anée, fit prendre d'autres meſures aux Supérieurs: le *P. Mabillon* fut chargé du ſoin de l'édition des Oeuvres

vres de St. Bernard que ce Pére ſe diſpoſoit de doner au Public, & dont il avoit déja publié les Sermons : elle parut en 1667. chez Frédéric Léonard en deux volumes in folio, & en 9. tomes in 8. Le P. *Mabillon* en publia une ſeconde édition en 1690. qu'il dédia au Pape Alexandre VIII. & il étoit prêt d'en publier une troiſiéme, lorsqu'il eſt mort; elle a été publiée en 1719. par les ſoins de D. Maſſuet & du R. P. Dom François Tixier * qui l'a ornée d'une préface de ſa compoſition: mais le libraire n'ayant pas voulu faire une dépenſe proportionée à l'importance de l'Ouvrage pour le papier & pour les caractéres, les éditeurs ont été auſſi moins atentifs à y faire les corections & additions néceſſaires, & cette édition n'eſt en rien diférente de celle de 1690. ſi l'on en excepte deux lettres nouvellement ajoutées au 1. volume; ce ſont la 418. & la 419. & une troiſiéme qui avoit été publiée par Mr. Baluze, deux Chartes pour le Monaſtére de Luxeuil, & un troiſiéme livre ou troiſiéme partie de la lettre *ad fratres de monte Dei* : ce nouveau diſcours eſt précédé d'une préface de la compoſition de D. Maſſuet, où il fait voir que Guigues eſt l'Auteur de cet Ouvrage, auſſi bien que du traité *de contemplando Deo.* Le 2. volume eſt terminé par une lettre auſſi nouvellement ajoutée du Moine Frotmond touchant la canoniſation de Saint Bernard, qui n'avoit point encore été imprimée. L'Edition de 1690. eſt augmentée de nouvelles remarques & obſervations.

Les

* Aujourdui Abé de Saint Vincent du mont.

Les Ouvrages du Saint ſont précédez d'une préface partagée en ſix paragrafes, où le P. *Mabillon* parle des diférentes éditions de ſes Oeuvres, de ſa ſainteté, de ſa doctrine, & de l'autorité qu'il a eue dans l'Egliſe, où il eſt regardé come le dernier des Péres ſelon l'ordre des tems, mais des premiers ſi l'on fait atention au véritable eſprit de piété qui regne dans ſes Ouvrages, à l'autorité qu'il a eue dans l'Egliſe, à ſon zéle à coriger les mœurs des Clercs, des Moines, & des Laïques de ſon tems, au ſuccès qu'il eut à réprimer le ſchiſme dont l'Egliſe fut agitée de ſon tems après la mort d'Honorius II. arivée au mois de Février de l'an 1130., & qui fut cauſé par deux compétiteurs Anaclet & Innocent: St. Bernard fut pour cet effet trois fois en Italie. Le P. *Mabillon* fait voir enſuite quel fut ſon zéle à réfuter les erreurs de Pierre Abelard, de Gilbert de la Porée, & des autres Hérétiques de ſon tems, du malheureux ſuccès qu'eut l'expédition de la Terre Sainte entrepriſe par les conſeils de St. Bernard.

Cette édition eſt en deux volumes in folio; le premier eſt diviſé en quatre tomes: on voit à la fin un écrit qui a pour titre, *Chronologia Bernardina*, où l'on raporte par anée tous les événemens les plus remarquables auſquels St. Bernard a eu part, ou qui ſont arivez pendant ſa vie & qui ont raport à l'hiſtoire de l'Egliſe: les notes d'Horſtius & du P. *Mabillon* terminent ce volume. Le 2. diviſé en deux parties contient les Ouvrages ſupoſez des quatre vies du Saint: la premiére eſt partagée en ſept livres, dont le premier écrit du vivant de St. Bernard, a pour

a pour Auteur Guillaume Abé de St. Tierri; le 2. a été compoſé par Arnaud Abé de Boneval dans le Dioceze de Chartre; les trois ſuivans par Géofroi Sécretaire de St. Bernard & enſuite Abé de Clairvaux; le 6. où l'on raporte les miracles de St. Bernard a été écrit par Filipe Religieux de Clairvaux : la 2. vie du Saint eſt d'Alain Evêque d'Auſſerre : la 3. très ſuccincte de Géofroi Religieux de Clairvaux : la 4. diviſée en deux livres a pour Auteur l'Hermite Jean. Ce ſecond volume eſt de plus enrichi d'un poéme du Moine Filotée en l'honeur de St. Bernard, de la deſcription de la ſituation du Monaſtére de Clairvaux, de divers Actes qui ont ſervi à la canoniſation de St. Bernard & des témoignages qu'ont portez de lui divers Auteurs célébres.

Cette ſeconde édition des Oeuvres de St. Bernard * fut reçue avec une ſatisfaction univer-

* St. Bernard étant un des Péres les plus conſidérables de l'Egliſe, il n'eſt pas ſurprenant que ſes Ouvrages ayent été tant de fois imprimez. La premiére édition fut publiée à Mayence par Pierre Schoyffen en 1475; elle comprend ſes ſermons, ſon livre aux Chevaliers du Temple, & quelques opuscules du Saint. L'édition de Rouen publiée à peu près dans le même tems, renferme ſes livres de la conſidération, ſon apologie à *Guillaume* Abé de St. Tierri, & ſon livre *de præcepto & diſpenſatione.* Celle de Bruſſelles de 1481. contient ſes ſermons & ſes lettres, également come celle de Paris de 1494, imprimée par les ſoins de Mre. Rouauld Docteur en Téologie. Nous avons encore celle de Breſſe en 1495 : de Spire en 1501 : de Veniſe en 1503.

La

verſelle, & dèslors la réputation du *P. Mabillon* devint célébre non ſeulement dans la France mais même dans les Pays étrangers: il l'a ſoutenue d'une maniére très glorieuſe par les Actes des Saints de l'Ordre de St. Benoît, dont il publia le 1. volume en 1668. ſous ce titre, *Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti in ſæculorum claſſes diſtributa.* Tout cet Ouvrage eſt en neuf tomes in folio, qui comprennent les vies des Saints depuis la naiſſance de l'Ordre au 6. ſiécle de l'Egliſe juſqu'à la fin de l'onziéme: le 1. ſiécle Bénédictin ne contient qu'un volume; le 2. publié en 1669. auſſi en un volume, mais deux fois plus conſidérable que le premier; le 3. imprimé en 1672. en deux volumes; le 4. contient auſſi deux volumes, dont le premier a été publié en 1677. & le ſecond en 1680. le 5. en 1685. en un volume; & le 6. en 1701. en

La premiére de toutes les éditions des œuvres de St. Bernard, qui ait été la plus complette, eſt celle de Paris de l'an 1508. Il en a paru une nouvelle à Lion en 1515: & une autre dans la même ville en 1520. par les ſoins de deux Religieux de Clairvaux; c'eſt la plus corecte de toutes. Antoine Marcellin procura au Public une nouvelle édition des œuvres de ce Saint, imprimées à Bâle en 1552, & rimprimées à Paris en 1566. 1572. & 1576. Les trois plus conſidérables, qui ſe ſoyent publiées dans le dernier ſiécle, ſont celles d'Edouard Tiraquel Religieux de Citeaux de l'an 1601.: la ſeconde de Jean Picard de l'an 1609., dédiée à Edmond de la Croix Abé de Citeaux, rimprimée la même anée à Amiens: & la troiſiéme eſt celle de Jaques Merlon Horſtius, publiée en 1641.

deux volumes : il ne reſte plus qu'un diziéme tome pour rendre l'Ouvrage complet, mais quand la Congrégation de St. Maur poura-t-elle reſſuſciter un Mabillon qui puiſſe doner cette ſatisfaction au Public?

Durant le cours de ce travail le *P. Mabillon* publia encore quatre volumes in 8. de piéces anciennes d'un excellent gout, il les avoit déterrées dans les Bibliotéques des Monaſtéres : come il ne les pouvoit faire entrer naturellement dans ſon recueil des Actes des Saints, il les fit imprimer ſéparément ſous le titre de *Vetera Analecta*; le premier tome parut en 1675. le 2. en 1676. le 3. en 1682. & le 4. en 1685. on voit dans le premier tome de ces Analectes une diſſertation ſur le Monachiſme de St. Grégoire le Grand, qu'il a adreſſée à Mr. de Valois: cette diſſertation fut auſſi imprimée ſéparément en 1675. Ce recueil comprend beaucoup de petites piéces curieuſes tant en vers qu'en proſe, avec d'anciennes Epitafes de Princes & de Perſones illuſtres. On y lit avec plaiſir la lettre circulaire que l'Empereur Charlemagne écrivit à tous les Evêques de la dépendance de ſon Empire, pour les obliger de réduire par écrit les inſtructions qu'ils avoient coutume de faire dans l'adminiſtration du batême, & la maniére avec laquelle ils expliquoient toutes les cérémonies qui s'y pratiquent; la maniére qu'on obſervoit anciennement dans l'Egliſe de Rouen dans la célébration d'un Concile provincial, il parait dans cette piéce que tous les Evêques ſufragans renouveloient leur Confeſſion de Foi & prononçoient anatême contre l'Héréſie de Bérenger, pour ſe conformer à l'or-

à l'ordonance de l'Archevêque Maurille. On voit bien d'autres piéces curieuſes dans ces volumes ; mais rien ne les rend plus recomandables que les diſſertations que le *P. Mabillon* fait ſur pluſieurs points de l'Antiquité conteſtez parmi les Savans ; il y prouve que la Confeſſion de Foi atribuée à Alcuin ſur l'autorité d'un manuſcrit de 800. ans, eſt véritablement de cet Auteur, quoique Mr. Daillé & l'Auteur de l'Office du St. Sacrement ayent voulu perſuader le contraire au Public : l'Auteur de cette Confeſſion s'explique ſans déguiſement ſur la réalité du corps de J. C. dans l'Eucariſtie. Le *P. Mabillon* eſt le premier qui a obſervé que ce fut le Pape Eugéne II. qui introduiſit l'épreuve de l'eau froide pour découvrir un fait conteſté ; on expoſoit ſur l'eau la Perſone qu'on ſoupçonoit, & ſi elle ſurnageoit au deſſus de l'eau, elle étoit réputée coupable. *

Come ce recueil des Analectes a été imprimé dans le même tems que les Actes des Saints, j'ai cru que c'étoit ici le lieu d'en faire mention : ainſi pour ſuivre l'ordre des tems je reprens mon diſcours, & je dirai que ce ſeroit m'écarter de mon deſſein que d'entrer dans le détail de ce que contient de curieux & de remarquable le

* Le *P. Mabillon* a inſéré au comencement du 4. volume la relation de ſon voyage d'Alemagne. Les trois premiers volumes ont été imprimez chez Billaine, & le 4. chez la veuve de J. Boudot. Le même Auteur qui a publié une nouvelle édition du Spicilége du P. d'Acheri, a fait auſſi imprimer de nouveau en 1723. les Analectes du P. Mabillon en un vol. in folio.

recueil des Actes des Saints, du bon gout qui regne dans le choix, l'ordre, l'arangement, & la critique dans les notes très ſenſées & très judicieuſes qu'on voit au bas des pages : mais je ne puis me diſpenſer de remarquer que les préfaces qu'on voit au comencement de chaque volume, ſont autant de diſſertations ſavantes, où ſont éclaircies avec l'érudition la plus profonde & une préciſion & une netteté merveilleuſes tous les points les plus importans de la diſcipline de l'Egliſe, & tout ce qu'il y a de plus conſidérable qui puiſſe avoir raport à l'état Monaſtique. " On doit regarder cette collec-
" tion, *dit un célebre* * *Auteur*, non come
" un ſimple recueil de Mémoires pour l'hiſtoire
" Monaſtique, mais come un précieux amas de
" monumens anciens qui, éclaircis par de ſa-
" vantes notes, répandent un grand jour ſur la
" partie la plus obſcure de l'hiſtoire Eccléſiaſ-
" tique : les préfaces ſeules aſſureroient à l'Au-
" teur une gloire immortelle ; cent queſtions
" importantes y ſont diſcutées avec une critique
" exacte & ſolide. " Ces préfaces ſont ſi intéreſſantes, que je ne puis me refuſer le plaiſir de raporter au moins les principaux points de la Diſcipline Eccléſiaſtique ou Monaſtique qui y ſont diſcutez.

Dans le premier volume partagé en neuf paragrafes, le *P. Mabillon* éclaircit ce qui regarde l'origine des Moines, la ſituation où étoit l'état Monaſtique avant S. Benoît, qui n'en a été que le propagateur dans l'Occident, parcequ'avant lui Euſébe Evêque de Verceil, St. Martin Evê-

* Journal de Trévoux.

Evêque de Tours, Honorat Evêque d'Arles, Caſſien & pluſieurs autres ſemblent avoir inſtitué cette forme de vie: il fait de pareilles obſervations ſur le jour, le mois & l'anée de la mort de St. Benoît, qu'il prétend être arivée le 12. des Calendes d'Avril de l'an 543. la Samedi avant le dimanche de la paſſion: quelque reſpectable que ſoit l'autorité du *P. Mabillon*, ce point de critique n'eſt pas encore bien éclairci. Il aſſure à St. Grégoire le Grand les Dialogues publiez ſous le nom de ce Saint Pape, mais il n'entre pas dans des ſentimens auſſi favorables ſur la lettre de St. Remi à St. Benoît, qu'il regarde come une piéce ſupoſée. Il prétend que Ste. Scolaſtique établit la régle de St. Benoît dans le Monaſtére dont elle étoit Supérieure. Il éclaircit les dificultez qu'on forme ſur l'anée du voyage de St. Placide en Sicile, qu'il raporte à l'an 534. Il traite de la Miſſion de St. Maur en France & de l'anée de ſa mort arivée ſelon le *P. Mabillon* en 584. Il fait voir que la régle de Saint Benoît n'a point été établie en Eſpagne en l'an 537. come l'ont prétendu quelques écrivains modernes, mais vers l'an 560.

Dans le 7. paragrafe il fait voir que St. Grégoire a été Religieux de l'Ordre de St. Benoît. Il prouve dans le 8. que St. Auguſtin & ſes Compagnons n'ont pas ſeulement éclairé des lumiéres de l'Evangile les Peuples de l'Angleterre; mais qu'ils y ont encore établi l'inſtitut de St. Benoît. Il termine ce volume par des remarques qui regardent la diſcipline Eccléſiaſtique & Monaſtique; ce qu'il obſerve dans les volumes ſuivans.

Les obſervations de ce 1. volume ont pour

objet l'Extrême-Onction qu'on adminiſtroit anciennement avant le St. Viatique : & on n'a varié ſur cette pratique que pour ſe proportioner en quelque ſorte à la crédulité des Peuples, qui ſe perſuadoient que les Perſones mariées qui avoient reçu la derniére Onction, ne pouvoient plus jouir des droits du mariage. Il obſerve encore dans cette préface que les mourans venoient recevoir à l'Égliſe leurs Sacremens: que les Evêques feſoient porter devant eux leur Bâton paſtoral: que les Laïques ne pouvoient chanter dans l'Égliſe : & que l'entrée de celles des Religieux étoit interdite aux Femmes.

Le *P. Mabillon* traite dans la préface du 2. ſiécle de l'inſtitut de St. Colomban, qu'il prétend n'avoir été en rien diférent de celui de St. Benoît : de l'antiquité de l'Etat Monaſtique dans les Pays-Bas par les ſoins de St. Amand Religieux de St. Martin de Tours, qui ne fut pas ſeulement atentif à fonder des Monaſtéres d'Homes, mais qui inſtitua de Stes. Comunautez de Filles.

Le *P. Mabillon* obſerve que pluſieurs Eccléſiaſtiques dès le 7. ſiécle diſoient la Meſſe tous les jours: que dans la ſuite par la rareté des Prêtres, il fut permis à un ſeul de dire pluſieurs Meſſes en un jour: le Pape Léon célébra neuf fois en un ſeul jour le St. Sacrifice. Il done enſuite quelques exemples de la Pénitence publique.

Ce qui regarde les Reliques des Saints n'eſt pas ce qu'il y a de moins curieux dans cette préface ; ce fut dans ce 7. ſiécle qu'on comença de lever les corps de terre, & de trans-

tranſporter les Reliques. Il traite enſuite de la dépoſition des Evêques, & marque les cauſes pour lesquelles on les dépoſoit. Il termine ce volume par quelques obſervations hiſtoriques ſur l'ignorance de ce ſiécle, ſur la durée du regne de Dagobert I. qu'il fait voir avoir été de ſeize ans, & ſur l'anée de ſa mort qu'il raporte à l'an 638. ſur celle de Clovis ſon fils arivée en l'an 654. ou l'anée ſuivante: ſur celle de Clotaire décédé l'an 669. de Childéric en 673. de Tierri en 690. à qui ſuccéda en 691. Clovis ſon fils: il fait voir enfin que Childebert II. fils de Tierri & frére de Clovis, à qui il ſuccéda, mourut en 711. Après avoir ainſi fixé l'époque de la mort de nos Rois, il diſcute celle des Souverains Pontifes; il démontre que Martin fut martiriſé l'an 655. & non pas 654. il raporte la mort d'Eugéne en 657. & fait voir que Vital lui ſuccéda en 658 & non en 655.

Ce que contient de plus remarquable la préface de la premiére partie du 3. ſiécle, regarde les Abez qui feſoient les fonctions Epiſcopales dans les Monaſtéres, come à St. Denis, à St. Martin de Tours, &c. les diférentes tonſures des Clercs, des Laïcs & des Moines: les Académies Bénédictines établies en Alemagne: le P. *Mabillon* obſerve qu'on vit dans ce ſiécle pluſieurs Religieuſes ſavantes dans les Lettres Saintes ſous la conduite de St. Boniface, & des Abez qui n'étoient que Diacres; l'Abé Jean envoyé par le Pape au Roi Pepin, n'avoit que le titre de Soudiacre.

Le P. *Mabillon* comence la préface de la

2. partie du 3. ſiécle par des obſervations hiſtoriques ſur le tems du regne de Childéric fils de Clovis II. qu'il démontre avoir regné 14. ans en Auſtraſie, pendant lesquels il regna quatre ans en Neuſtrie après la mort de ſon frére Clotaire: que Childéric eut un fils nomé Dagobert qui fut tué avec lui & ſa Femme Batilde; qu'il en eut un autre qui fut Roi de France après Dagobert III. & que Téodoric lui ſuccéda en 686. Il démontre la vérité du rétabliſſement de Dagobert II. dans le Royaume de France, & qu'il fut tué en la même anée qu'on aſſembla un Sinode à Rome ſous le Pape Agaton contre les Monotélites, c'eſt-à-dire, en 679. & que ce Dagobert eſt le même qui eſt révéré come un Saint & come un Martir à Stenai: que Dagobert III. ſuccéda à ſon Pére Childebert III. en 711. & regna cinq ans: que Charles Martel eut pour confeſſeur Martin Moine de Corbie, ce que nul autre n'avoit remarqué avant le P. *Mabillon*, & pour ſon confident Alfonſe Abé de Caſtre: il réfute la fable de la danation de ce Prince; & fait voir que Pepin ſon fils fut couroné Roi par Boniface Légat de l'Egliſe Romaine l'an 752. & qu'il mourut l'an 768.

Dans la ſuite de la préface le P. *Mabillon* eſt uniquement atentif à réfuter le P. le Cointe de l'Oratoire, & à confirmer ce qu'il a dit dans la préface du 2. ſiécle de la propagation de l'Ordre de St. Benoît dans la France avant la fin du 8. ſiécle.

Les préfaces du 4. volume n'arêtent pas moins l'atention du Lecteur que celles des pré-

précédens: ce volume eſt auſſi diviſé en deux parties; le P. *Mabillon* a pour objet dans la préface de la premiére d'éclaircir trois points de critique, l'Héréſie des Adoptifs qui prit naiſſance en 780. & ainſi nomée parceque Félix d'Urgel ſon Auteur avoit la témérité d'enſeigner que J. C. n'étoit le fils de Dieu que par adoption; Qu'Elipande Archevêque de Toléde dont Félix avoit été le Précepteur, contribua beaucoup à acréditer cette erreur; que l'Héréſie de Félix fut condanée dans les Conciles de Narbone, de Ratisbone & de Francfort, & ſon Auteur confondu par Alcuin dans le Concile d'Aix-la-Chapelle. Le 2. éclairciſſement regarde le terme *filioque* ajouté dans le Simbole par les François, qui devint la cauſe funeſte du Schiſme des Grecs. Le 3. le culte des Images ſur lequel le P. *Mabillon* s'étend aſſez au long; il remarque que ce culte n'a pas dans les premiers tems été permis ſans réſerve, parceque l'Egliſe avoit en vue de ménager la délicateſſe des Gentils nouvellement convertis à la Foi: cette matiére lui done lieu de traiter de l'Héréſie des Iconoclaſtes favoriſée par Léon Iſaurique Empereur, qui la diziéme anée de ſon Empire comença par renverſer une Image de J. C. pour ſe rendre agréable aux Juifs: en 730. la 14. anée de ſon regne il dona un Edit par lequel il ordona que toutes les Images ſeroient briſées. Conſtantin Copronime & Léon ſes ſucceſſeurs furent les héritiers de l'impiété de ce Prince; & cette perſécution dura jusqu'en l'an 780. que l'Empereur Conſtantin & Iréne ſa mére ayant fait aſſembler un Concile à Conſ-

tantinople en 786. par le conſeil de Taraiſe Patriarche de cette ville, qui fut transféré à Nicée l'anée ſuivante, il y fut ordoné que les Images ſeroient rétablies.

Je n'ai pas deſſein de m'étendre davantage ſur ce que contient de curieux & de remarquable cette ſavante diſſertation; mais je ne puis me diſpenſer de raporter les paroles par lesquelles le P. *Mabillon* la termine. « La vénération des Images, *dit ce Religieux ſi célébre par la ſainteté de ſa vie & par la pureté de ſa doctrine*, eſt à la vérité digne » de la piété des Fidéles, mais il ſeroit à ſou- » haiter qu'on aportât plus d'atention à honorer » le St. Sacrement de l'Eucariſtie où réſide J. C. » non pas en repréſentation, mais en réalité: » cependant, ce qui mérite nos regrets & nos » larmes, il n'eſt que trop comun de voir des » Crétiens aler ſe proſterner aux piez des Ima- » ges, lorsqu'ils entrent dans nos Egliſes, come » s'ils eſpéroient en tirer plus de ſecours dans » leurs beſoins que de l'auguſte Sacrement de » nos Autels: il eſt vrai que cette erreur ne vi- » ent que du Peuple ignorant & groſſier, que » devroient coriger les Paſteurs, dont le devoir » eſt d'inſtruire le Peuple que Dieu a confié à » leurs ſoins, & de leur preſcrire la maniére » dont ils doivent honorer les Images, de » crainte que leur piété ne dégénére en ſuper- » ſtition: ils devroient être également atentifs » à réprimer la licence des Peintres & des » Sculpteurs, qui, dans les Images qu'ils font, » ſemblent vouloir plutot corompre qu'exciter » la piété des fidéles. « Le P. *Mabillon* veut enfin qu'on s'en tienne aux décrets des Conciles de Nicée & de Trente. Si les Proteſtans vouloient

loient faire atention au ſentiment qu'a eu ſur le culte des Images un des plus grands Homes qu'ait eus l'Egliſe Romaine, des plus atachez à ſon culte, & un de ceux dont ils ont le plus loué les Ouvrages & la doctrine, peut-être reviendroient-ils de leurs préjugez à cet égard, & qu'ils n'imputeroient pas à l'Egliſe une erreur qu'elle n'aprouve point, & qui n'eſt que l'effet de l'ignorance du Peuple, dont Dieu excuſe ſouvent l'intention.

Les points qui regardent l'hiſtoire Eccléſiaſtique éclaircis, le P. *Mabillon* entre dans le détail le plus circonſtancié ſur tout ce qui regarde l'Inſtitut monaſtique : il obſerve qu'anciennement les divers Ordres étoient tellement unis par les liens de la charité, qu'il étoit aſſez libre aux Religieux de paſſer d'une régle à une autre, que pluſieurs Régles étoient obſervées dans un même Monaſtére, & que St. Benoît a le premier arêté cette licence : que St. Grégoire a beaucoup contribué à faire fleurir l'Ordre de St. Benoît : que ce ne fut que dans l'onziéme ſiécle qu'il s'étendit en diférentes Congrégations, & qu'on vit naitre cette multiplicité d'Ordres, les Norbertins, les Chartreux, les Religieux Mandians, &c. Après avoir fortifié par de nouvelles preuves ce qu'il avoit déja dit de la propagation de l'Ordre de St. Benoît dans la France, il raporte à trois cauſes l'afoibliſſement de la diſcipline réguliére dans cet Ordre ſi illuſtre ; la 1. à la trop grande ſévérité des Abez qui refuſoient à leurs Moines jusqu'aux choſes les plus néceſſaires à la vie ; la 2. à l'extrême facilité de quelques autres ; la 3. à la trop grande magnificence des bâtimens : St. Benoît

d'Aniane ſoutenu de l'autorité de Charlemagne remédia à ces dèſordres par de ſages réglemens, qui furent confirmez dans le Concile d'Aix-la-Chapelle tenu en 847. Le détail où le P. *Mabillon* entre de ces réglemens, lui done lieu de diſcuter pluſieurs points conteſtez parmi les Religieux de St. Benoît, ſur ce qui regarde la livre de pain & l'hémine de vin dont il eſt parlé dans la régle, & ſur le *Mixtum* que prenoient le Lecteur & celui qui devoit ſervir à table. Il parle enſuite des diférentes Académies des Monaſtéres, dont toute la gloire eſt due à l'Empereur Charlemagne, qui fit faire d'utiles réglemens dans le Concile de Chalons pour le rétabliſſement des études ; il entre dans un détail plus particulier de celles de Paris, d'Auſſerre, de Corbie, de Prum, de Ferriére, & du Mont Caſſin : done de juſtes éloges au fameux Alcuin, qui profita de la confiance qu'avoit en lui l'Empereur Charlemagne dont il avoit été le Précepteur, pour lui inſpirer ce deſſein auſſi utile que glorieux à ſon regne ; il publia lui même des Ouvrages où il donoit des régles pour ſe rendre habile en toutes ſortes de Sciences, il n'en excepte que la Médecine & la Juriſprudence ; & ces régles devoient être d'autant plus ſures dans la pratique, qu'elles étoient le fruit de l'étude ſérieuſe d'un des plus ſavans Homes de ce ſiécle, qui enſeigna lui même avec une très grande réputation dans le Monaſtére de St. Martin de Tours.

Les obſervations hiſtoriques qui terminent cette préface, regardent l'anée de la mort de Dagobert I. que le P. *Mabillon* raporte à l'an 638. celle du retour de Dagobert II. dans l'Auſtra-

traſie qu'il fixe après l'anée 669. il fait enſuite l'éloge de Wala Abé de Corbie.

La préface de la 2. partie du 4. volume eſt la plus intéreſſante de toutes, puisque le P. *Mabillon* a pour objet d'éclaircir les diſputes ſurvenues entre Paſcaſe Radbert Abé de Corbie & Bertram ou Ratram ſon Religieux, ſur le miſtére de l'Eucariſtie: il fait voir que Paſcaſe n'a fait qu'exprimer les ſentimens de l'Egliſe Romaine, & que l'innovation que lui atribuent les Calviniſtes n'a pas un fondement légitime, puisqu'il publia ſon traité ſeulement dans le deſſein d'inſtruire de jeunes Saxons nouvellement convertis à la Foi, qu'on élevoit dans le Monaſtére de Corbie: il s'étudie pareillement à écarter tout ſoupçon d'erreur de la doctrine de Ratram, & de celle de Ratére Evêque de Vérone; mais il n'entre pas dans des ſentimens favorables ſur celle de J. Scot dit Erigéne.

La conduite de Goteſcal ne lui parait pas plus heureuſe que la doctrine de Jean Scot; il naquit en Alemagne, & fut Moine d'Orbais; ſous prétexte d'un pélerinage qu'il fit à Rome en l'an 846. il ſema des troubles dans l'Italie & à Mayence, & les diférentes condanations ne purent régler cet eſprit indocile, qui enfin termina triſtement ſes jours dans le Monaſtére de Hautvillé où il étoit priſonier en l'an 868. ſans qu'il méritât de participer aux Sacremens de l'Egliſe.

Les points d'hiſtoire qui regardent le Sacrement de l'Eucariſtie éclaircis, le P. *Mabillon* traite du Schiſme des Grecs qui eut pour Auteur Fotius; de la converſion des Peuples Septentrionaux par les prédications d'Auſchaire &

de ſes Compagnons ; & il remarque dans un article ſéparé que les Bénédictins ſont Auteurs des principaux martirologes.

Les obſervations hiſtoriques de ce volume regardent les livres qu'anciennement les ſeuls Papes avoient pouvoir d'aprouver ; ceux qui de l'Etat Monaſtique étant élevez à l'Epiſcopat, ne pouvoient changer d'habit, & la ſévérité de la loi s'étendoit jusqu'aux Souverains Pontifes ; l'uſage de la mitre acordé non ſeulement aux Papes & aux Evêques, mais même aux ſimples Cardinaux ; les diférentes maniéres d'adminiſtrer le Batême ; le Bain que pluſieurs prenoient avant de comunier ; l'habit Monaſtique dont ſe feſoient revêtir pluſieurs Perſones de la premiére diſtinction dans l'extrêmité de leur vie, ce qui leur tenoit lieu d'engagement quand ils revenoient en ſanté ; le pouvoir qu'avoient les Abez de conférer les Ordres Mineurs, & d'excomunier les Laïcs ; les Dimes acordées aux Religieux qui ſemblent avoir pris leur origine dans ce ſiécle ; la pſalmodie perpétuelle en uſage à St. Denis, & en d'autres endroits : le P. *Mabillon* inſtruit ainſi un Lecteur de pluſieurs points de la Diſcipline Eccléſiaſtique & Monaſtique, qu'il ſeroit trop long de raporter.

Dans la préface du 5. ſiécle il fait un aveu qu'il ne peut refuſer à la ſincérité que le Public atend d'un hiſtorien, & il avoue que ce ſiécle a eu ſes vices & ſes dèſordres ; mais il ſoutient qu'il a eu auſſi ſes ornemens & ſes avantages, & qu'il a produit pluſieurs grands Homes qui ſe ſont apliquez à conſerver le vrai dépôt de la Foi : & quoiqu'il n'y ait point eu de ſiécle qui

ait

ait produit plus de mauvais Papes, quatre ou cinq néanmoins ont été vraiment dignes d'être les ſucceſſeurs des Apôtres.

L'Egliſe d'Alemagne quoiqu'agitée par les troubles & les diviſions, jouiſſoit néanmoins d'une tranquilité plus grande que l'Italie : Henri & Oton Empereurs choiſirent de Saints Evêques pour réformer les mœurs des Peuples : Brunon Archevêque de Cologne, Guillaume Archevêque de Mayence, Adalbert Archevêque de Magdebourg, Henri Archevêque de Tréves, Radbod d'Utrecht, Conrad de Conſtance, Sigismond d'Halberſtat. L'Egliſe de France ne devint pas moins floriſſante par le zéle & le ſuccès des prédications des deux Alberons Evêques de Metz, d'Adon & Bérenger Evêques de Verdun, de Gauzelin & de Gerard Evêques de Tulles qui ſe diſtinguérent par la ſainteté de leur vie & par leur profonde doctrine : on compte encore de ce nombre Fouques Archevêques de Reims, Fulbert, Angran & Ansbert Archevêques de Cambrai. Les Princes contribuérent au progrès de l'Evangile dans ces contrées par leur zéle & leur probité : on met entre ceux-là St. Gerard Comte & fondateur du Monaſtére d'Aurillac ; le B. Guillaume Duc d'Aquitaine fondateur de l'Abaye de Clugni ; & Richard Prince Normand reſtaurateur de l'Abaye de Fécamp.

A l'égard des Héréſies qui s'élevérent dans ce ſiécle, il y eut quelques Prêtres d'Italie, qui réveillérent les erreurs des Antropomorfites : & dans le Dioceze de Padoue on voyoit encore des Ariens. Un certain Walfride publia pareillement quelques erreurs, contre la réſurrection

tion des corps, Durand Abé de Caſtre réfuta cet Auteur : il s'en trouva quelques uns dans l'Angleterre qui doutérent de la vérité du corps de J. C. dans l'Eucariſtie, dont Odon de Cantorbéri confondit la témérité par un miracle.

On aſſembla dans ce ſiécle divers Conciles; entr'autres le Concile Romain ſous Grégoire V. contre le mariage inceſtueux du Roi Robert avec Berte ſa parente, & contre le mariage des Prêtres : on fit auſſi de ſalutaires Decrets contre les Simoniaques, contre ceux qui violoient les ſacrez Canons, & contre ceux qui uſurpoient les biens de l'Egliſe. C'étoit une pratique conſtante de comunier quatre fois l'année; Fouques Archevêque de Reims, Odon Abé de Clugni, Ulger Evêque de Liége, Henri de Tréves furent ceux d'entre les Prélats qui s'apliquérent le plus à ſoutenir la tradition de l'Egliſe.

Le *P. Mabillon* s'étend fort au long ſur l'origine & le progrès de l'Ordre de Clugni qui prit naiſſance dans ce ſiécle; & il entre auſſi dans une diſcuſſion aſſez exacte ſur la propagation de l'Ordre de St. Benoît en Angleterre : il remarque qu'il y avoit anciennement des Moines dans l'Egliſe de Cantorbéri qui y ont perſiſté jusqu'au changement de Religion qui ſe fit ſous Henri VIII. & que cet Ordre étoit établi dans la plupart des catédrales de ce Royaume.

Les obſervations Eccléſiaſtiques concernent la canoniſation des Saints, les Indulgences, le culte rendu à la Ste. Vierge : le terme de canoniſation, qui ſignifie l'acte par lequel on inſére le nom de celui qu'on croit au nombre des bienheureux, dans le Canon ou le catalogue

des

des Saints, ne fut en uſage que dans le 12. ſiécle; Ulric Evêque de Conſtance eſt le premier qui s'en ſoit ſervi dans une lettre à Calixte II. & quelques tems après Alexandre V. dans la Bulle de canoniſation d'Edouard Roi d'Angleterre donée l'an 1161. Le *P. Mabillon* diſtingue trois tems diférens où l'on a obſervé une diverſe maniére de canoniſer les Saints; la 1. depuis la naiſſance de l'Egliſe juſqu'au X. ſiécle, le pouvoir en étoit dévolu à l'Evêque du conſentement des Peuples: la 2. depuis le X. ſiécle jusqu'à Alexandre III. où les Evêques canoniſoient encore du conſentement du Pape: & la 3. depuis ce Souverain Pontife jusqu'à nos jours, où les Papes ſe ſont réſervé le pouvoir abſolu de mettre au rang des Saints ceux à qui ils croyent devoir acorder cette prérogative.

Il reſte pour avoir au moins une légére idée de la diſcipline Eccléſiaſtique & Monaſtique, de raporter ce que contiennent de principal & de plus curieux les préfaces du 6. ſiécle. Le *P. Mabillon* comence la préface de la premiére partie par relever tous les avantages qui contribuérent à doner un nouveau luſtre à l'Ordre de St. Benoît dans ce ſiécle, par le grand nombre de ſes Religieux qui furent élevez à la premiére dignité de l'Egliſe; enſorte que le Saint Siége étoit come une ſucceſſion héréditaire dans l'Ordre de St. Benoît, puisque depuis le milieu jusqu'à la fin de l'onziéme ſiécle de l'Egliſe, ſix Papes furent tirez de cet Ordre, entre lesquels on diſtingue Léon IX. qui fit aſſembler un Concile à Reims pour remédier aux abus de l'Egliſe, ce que perfectiona Grégoire VII. ſon ſucceſſeur qui ocupa tous ſes ſoins à établir

le

le célibat dans l'Etat Eccléſiaſtique, à extirper la ſimonie, à abolir les inveſtitures des dignitez de l'Egliſe que les Empereurs conféroient à prix d'argent. Hugues Capet Roi de France redona aux Religieux la liberté d'élire leurs Abez; & ce droit leur a été conſervé jusqu'au 16. ſiécle.

Après ce prélude le *P. Mabillon* partage ſa préface en ſept paragrafes: dans le 1. il fait l'éloge de Gerbert Moine d'Aurillac, d'Abbon Abé de St. Benoît-ſur-Loire, de Fulbert Evêque de Chartre, & de Notker Evêque de Liége, qui firent refleurir les Sciences dans les Monaſtéres de l'Ordre de St. Benoît, & qui formérent de ſavans Religieux qui méritérent d'être élevez aux premiéres Prélatures de l'Egliſe. Celui de Reims devint alors le plus célébre: ce fut dans cette école que furent formez Heric, Remi Evêque d'Auſſerre ſon diſciple, Notker Evêque de Liége & tant d'autres.

D. Mabillon a pour objet dans le 2. paragrafe de décrire le progrès de l'Ordre Monaſtique dans l'Orient & dans les autres contrées, & la réforme des Monaſtéres d'Angleterre. Il y eut des Moines dans la Paleſtine dès les premiers ſiécles; & dans l'onziéme les Grecs & les autres parties de l'Orient participérent à cet avantage; la ville de Conſtantinople n'en fut pas même privée, come on le peut voir par une lettre du Pape Léon IX. à Michel Cerulaire. Le Roi de Sardaigne envoya des Légats à Didier Abé du Mont Caſſin pour en obtenir des Religieux qui puſſent devenir l'ornement de ſon Royaume; l'Abé ſeconda les deſirs de ce Prince, & lui en envoya douze, qui ayant été pris

pris par les pirates, cette Miſſion n'eut pas le ſuccès qu'on auroit dû s'en promettre : celle qu'on tenta ſous le Pontificat d'Urbain II. eut plus de ſuccès ; les Princes Normans firent conſtruire un célébre Monaſtére à Jéruſalem, & Roger de Sicile Comte de Meſſine y en fit conſtruire deux autres : on établit également dans ce ſiécle des Abayes de cet Ordre dans la Bohéme, la Hongrie, la Pologne, & le Danemarc ; & on rétablit la diſcipline Monaſtique dans pluſieurs Monaſtéres d'Angleterre.

Le 3. paragrafe concerne la profeſſion que les Evêques exigérent des Abez à leur ordination ; elle conſiſtoit à rendre aux Evêques l'obéiſſance & la ſoumiſſion qu'ils leur devoient, à leur acorder le cens annuel ou le droit Sinodal, à leur doner l'hoſpitalité quand ils iroient dans leurs Monaſtéres, & le droit de célébrer les Meſſes conventuelles dans leurs Egliſes : ce furent les Evêques d'Orléans qui exigérent les premiers cette profeſſion des Abez de St. Benoît-ſur-Loire ; mais les Evêques ne trouvérent point plus de réſiſtance que dans les Abez de Normandie, qui ſoutenus de l'autorité des Ducs de cette Province refuſérent de faire cette profeſſion ; ils furent enfin obligez de céder, les Papes ayant décidé en faveur des Evêques.

Dans le 4. paragrafe le *P. Mabillon* fait voir que ce fut en ce ſiécle qu'on acorda aux Abez l'uſage de la Mitre. Engeſile fut le premier à qui Alexandre ſecond acorda ce privilége ; il devint encore plus comun ſous le Pontificat d'Urbain II. qui l'acorda aux Abez du Mont Caſſin & de Clugni.

Le *P. Mabillon* remarque dans le 5. paragrafe que

que c'étoit la coutume dès le VII. ſiécle que les Perſones du premier rang ſe fiſſent revêtir de l'habit monaſtique dans l'extrêmité de leur vie ; mais cet uſage devint bien plus comun dans l'onziéme ſiécle : entre les Perſones de diſtinction Hugues de Ceſtres & Guillaume Comte de Flandres, entre les Evêques, Robert & Hugues d'Auſſerre, Robert de Langres & un grand nombre d'autres, voulurent mourir dans l'habit monaſtique. L'oblation des Enfans dans les Monaſtéres eſt une pratique qui a ſa ſource même dans la régle de Saint Benoît: *D. Mabillon* cite ſur cela un exemple fort remarquable d'un Enfant nomé Lambert que ſon pére fit revêtir malgré lui de l'habit monaſtique par le miniſtére de Salomon Evêque de Conſtance ; Lambert devenu plus grand voulut rentrer dans les biens de la famille dont ſes parens vouloient le priver, le Pape Nicolas premier déclara ſa profeſſion nulle. Il y eut des Princes dans ce ſiécle qui firent profeſſion de la vie monaſtique ; Oton III. du nom Empereur, Filipe I. Roi de France & pluſieurs autres. La Diſcipline volontaire devint en uſage dans ces tems : on en raporte l'inſtitution à Dominique l'Encuiraſſé & à Pierre Damien : quoiqu'il y en ait qui prétendent que Gui Abé de Pompoſie en avoit introduit l'uſage avant eux : ſur quoi *D. Mabillon* réfute Mr. l'Abé Boileau dont le livre publié ſur ce ſujet eſt aſſez conu en France : *D. Mabillon* ne peut ſe perſuader que ce ſoit une action contre la pudeur que de s'impoſer ſoi même une peine, que l'ancienne Egliſe impoſoit aux pécheurs, & les plus anciennes régles à ceux qui étoient tombez dans quel-

quelque faute conſidérable ; quoiqu'il blame avec cet Auteur l'abus qu'on en peut faire. *D. Mabillon* après avoir traité de la diſcipline en uſage parmi les Ordres les plus Saints & les plus célébres, les Chartreux, les Bernardins, & d'autres ; parle de deux épreuves qui étoient alors fort en uſage, le fer chaud pour les Perſones d'Egliſe & le duel pour les ſéculiers ; l'Impératrice Ste. Cunégonde & Pierre Moine, ſe ſoumirent à la premiére épreuve. Quoique l'uſage du duel ne regardât que les Perſones laïques, on a néanmoins l'exemple de quelques Eccléſiaſtiques qui décidérent leurs diférends par cette voye; le P. Sirmond cite celui d'un certain Rainauld Cheſnel Clerc de Saintonge, & de Guillaume Moine que voulut empêcher l'Abé Geofroi écrivant à Pierre Evêque de Saintonge: un pareil ſpectacle atiroit une infinité de monde, & les Evêques même y étoient préſens.

D. Mabillon parle encore de la coutume d'éprouver la vérité des Reliques par le feu ; il en aporte deux exemples d'un morceau du Linge avec lequel Notre-Seigneur eſſuya les piez de ſes Diſciples, qui ayant été jeté dans le feu ſe conſerva dans ſon état naturel ; cette Relique étoit gardée dans le Monaſtére du Mont Caſſin : l'autre exemple regarde le corps de St. Félix qui fut préſervé de l'ardeur des flames par un ſemblable miracle.

D. Mabillon éclaircit dans le 6. paragrafe ce qui regarde le tems de la mort de Hugues Capet, qu'il raporte à l'an 996. auquel tems ſon fils Robert lui ſuccéda : & dans le 7. il fait voir que ce dernier Prince répudia ſa femme

Berte

Berte avant l'an mil quatre, & épouſa Conſtance avant l'an mil ſept, & que Hugues ſon fils ainé naquit en cette anée.

Dans la préface de la 2. partie de ce volume le *P. Mabillon* a eu principalement en vue d'éclaircir tout ce qui regarde l'Héréſie de Bérenger qu'il fait précéder néanmoins de quelques obſervations ſur le Schiſme des Grecs. Fotius dans le IX. ſiécle avoit déja excité un Schiſme dans l'Egliſe, mais Michel Cérulaire qui avoit ſuccédé l'an mil quarante quatre à Alexis Patriarche de Conſtantinople, le porta jusqu'aux derniers excès & ſe ſépara ſans aucun ménagement de l'Egliſe Romaine, & ſur d'aſſez vains prétextes, malgré les ſoins de Léon IX. & d'Etienne X. qui envoyérent pluſieurs fois leurs Légats pour pacifier les eſprits les plus rebelles. Léon IX. dans ſa lettre à Michel Cérulaire lui reproche de ce qu'il a ſoufert qu'on ait élu une femme pour Evêque, ce qu'il n'auroit pas fait, obſerve le P. *Mabillon*, ſi la fable de la Papeſſe Jeanne eût eu déja cours dans ce ſiécle: il remarque qu'on n'a comencé à débiter ce conte fabuleux que dans le milieu du XII. ſiécle; quoique Mr. Maimbourg dans ſon hiſtoire du Schiſme des Grecs en raporte l'origine à Jean VIII. qui s'étant laiſſé ſurprendre par les artifices de Fotius, lui redona ſa comunion & le reconut pour vrai Patriarche: cette foible & lâche condeſcendance qu'on n'auroit pas dû atendre du Succeſſeur des Apôtres, lui fit doner le titre de femme, & il fut nomé par raillerie Papeſſe Jeanne, ſemblable à ce Prince qu'on nomoit le Roi Marie, parce-

cequ'il laiſſoit gouverner la Reine Marie ſa femme. Aureſte il s'eſt trouvé des Proteſtans, come Mr. Blondel qui n'ont pu prêter à l'Egliſe Romaine de pareilles rêveries. Le *P. Mabillon* décrit enſuite avec beaucoup d'exactitude la naiſſance & le progrès de l'Héréſie de Bérenger, ou Beringer come l'apellent les anciens Ecrivains; il étoit de Touraine: après avoir apris les premiers élémens des lettres humaines dans l'école de St. Martin de Tours, il fut à Chartre, & revint à Tours, où il comença de répandre ſon Héréſie; il fut fait Archidiacre de l'Egliſe d'Angers, & on eut d'abord conaiſſance de la vérité de ſes ſentimens dans une lettre qu'il écrivit à Lanfranc Moine du Bec: *D. Mabillon* raporte les diférentes condanations de cet Héréſiarque, dans le Concile de Rome tenu en l'an 1050. dans le Sinode de Verceil l'an 1053, le Concile de Paris, les aſſemblées de Préaux & de Brione tenues en la même anée, le Concile de Florence ſous Victor II. de Rome tenu en l'an 1059. de Poitiers en 1073. Berenger comparut dans la plupart de ces Conciles & en éluda les déciſions par ſes ſoumiſſions feintes, & ſa converſion ne fut pleine & ſincére que dans le Concile de Bordeaux tenu en l'an 1080.

Après avoir diſcuté ce qui regarde l'Héréſie de Bérenger, le *P. Mabillon* fait l'apologie de Grégoire VII. contre l'injuſtice de quelques Ecrivains qui ſe ſont formé de trompeuſes idées d'un des plus grands Papes qu'ait eus l'Egliſe Romaine, qui à la vérité ſoutint ſes droits avec fermeté & réprima avec ſévérité

les

les abus du Clergé; il vange ſa mémoire des calomnies que Bérenger & Bennon publiérent contre lui; ils lui imputérent de favoriſer leurs propres ſentimens, parceque ſe perſuadant que Bérenger admettoit la préſence réelle, il vouloit qu'on le traitât avec indulgence, de crainte qu'il n'excitât de nouveaux troubles dans l'Egliſe; ce fut dans cet eſprit qu'il indiqua un jeûne, & qu'il propoſa d'éprouver la ſincérité de ſes ſentimens par l'épreuve du fer chaud.

D. Mabillon traite enfin des divers Ordres & Congrégations inſtituez dans ce ſiécle: en Italie les Ordres de Camaldule & de Valombreuſe, en France ceux de Granmont & des Chartreux ſe ſoutinrent dans la plus ſévére obſervance. On ne ſait pas préciſément l'anée de l'inſtitution de l'Ordre de Camaldule qui n'a pu être établi avant l'an 1023. celui de Granmont fut inſtitué l'an 1076. par St. Etienne Gentilhome d'Auvergne: il y en a qui raportent l'inſtitution de l'Ordre des Chartreux à l'an 1084. & d'autres à l'anée ſuivante. *D. Mabillon* obſerve encore que ce fut dans ce ſiécle qu'on comença d'admettre dans les Monaſtéres des fréres convers; les Religieux de Valombreuſe furent les premiers qui s'en ſervirent; il eſt dans la perſuaſion que ce ſont de véritables Religieux & que leurs vœux ſont de même nature que ceux des Religieux de cœur: il parle encore des Donez ou Oblats, que nous apelons Comis, qui retenant leur habit du monde, s'engagent au ſervice des Monaſtéres par un contrat.

D. Mabillon termine ce volume en feſant ſelon ſa coutume quelques obſervations ſur quelques uſages particuliers de l'Egliſe & des Monaſtéres,

téres. Ce fut dans l'onziéme siécle que les Papes comencérent de changer le nom qu'ils avoient avant d'être élevez à la premiére dignité de l'Egliſe ; on en cite néanmoins quelques exemples avant ce siécle, d'Adrien III. de Serge III. de Jean XII. de Jean XIV. de Grégoire V. & de Silveſtre II. mais ce qui n'étoit qu'une exception de la régle ordinaire dans le X. siécle, devint une régle conſtante dans le siécle ſuivant, & depuis Benoît IX. il n'en eſt point qui n'ait changé ſon nom, ſi on en excepte Marcel II. Ce fut dans le Concile de Compoſtelle tenu l'an 1056. qu'il fut ordoné que tous les Prêtres diroient la Meſſe tous les jours. Ce siécle fournit des exemples du Viatique reçu à l'article de la mort ſous les deux eſpéces & de la Comunion donée ſous une ſeule; tant il eſt vrai que cet uſage eſt arbitraire, & que l'Egliſe a pu retrancher aux Laïcs la Comunion ſous les deux eſpéces, & qu'elle poura le leur acorder de nouveau, ſelon que les circonſtances du tems le demanderont. On vit encore dans ce siécle des femmes dévotes, qui par un eſprit de piété ſe retiroient près des Monaſtéres; de ce nombre ont été la mére de l'Abé Guibert, & la vénérable Hildeburge qui s'étoit retirée près du Monaſtére de ſaint Martin de Pontoiſe ſous la direction de l'Abé Tibaut.

Ce que le *P. Mabillon* avoit dit dans une de ſes Préfaces du Pain Azime pour l'Eucariſtie, engagea le Cardinal Bona de le prier d'éclaircir par un traité particulier ſes ſentimens ſur cette matiére : il publia donc pour ſatisfaire à l'empreſſement de cet illuſtre Cardinal un livre in 4. qui a pour titre, *de Pane Euchariſtico azymo &*

fermentato, imprimé en 1674. chez Louis Billaine ; il le dédia au Cardinal Bona ; & il y fait voir contre le ſentiment du P. Sirmond * & du Cardinal Bona même que l'Egliſe Latine ne s'eſt jamais ſervi que du Pain Azime dans la célébration des divins Miſtéres ; & que le Canon du 6. Concile de Toléde, ſur qui ces célébres Auteurs prétendoient fonder leur opinion, ne leur étoit nullement favorable, puiſque l'uſage du Pain ſans levain étoit reçu univerſellement dans l'Egliſe Latine avant le Schiſme de Fotius : ce qu'il prouve par l'autorité du Pape Léon IX. qui dans ſa lettre à Michel Cérulaire prouve que J. C. dans l'inſtitution du Sacrement de l'Eucariſtie ſe ſervit du Pain Azime, & qu'à ſon exemple cette pratique a toujours été en uſage parmi les Latins : du Cardinal Humbert qui, dans ſa réponſe au même Empereur, ſoutient pareillement que l'Egliſe Romaine depuis ſa naiſſance n'a point ceſſé de ſe ſervir du Pain Azime dans la célébration des divins Miſtéres : de Rupert qui établit ce ſentiment au chap. 22. du livre 2. des divins Ofices : du Pape Innocent III. qui aſſure que cet uſage a été conſtant & ſans variation dans l'Egliſe Latine ; ſes paroles ne peuvent être plus formelles, *ab ipſis ergo Beatis Apoſtolis Petro & Paulo quos & vivos habuit Romana Eccleſia & defunctos cuſtodit, hunc ſacrificii ritum accepit, quem hactenus inviolabili cultu ſervavit.* Les plus célébres d'entre les Scolaſtiques, Jean Scot, Alexandre d'Alès, St. Tomas, S. Bonaventure, &

* Le P. Sirmond publia ſa diſſertation ſur le Pain Azime en 1651.

& Durand ſe ſont fait un devoir d'autoriſer de leur ſufrage une opinion comunément reçue, à la réſerve néanmoins qu'ils ont cru que l'Egliſe avoit varié ſur ce ſujet, tant que l'héréſie des Ebioniens a eu ſes partiſans; mais après l'extinction de cette héréſie l'Egliſe Romaine a repris ſon ancien uſage.

Le *P. Mabillon* après avoir fondé ſon ſentiment ſur de pareilles autoritez, entre dans un détail plus particulier des Egliſes, qui ſe réglant en tout ſur l'exemple de J. C. ne ſe ſont pas permis de ſe ſervir d'un Pain diférent de celui dont il ſe ſervit en inſtituant l'Eucariſtie. Il fait voir en 1. lieu l'uſage des Mozarabes, c'eſt-à-dire, des Eſpagnols & des Africains mêlez avec les Arabes, qui, quoique ſuivant des rits particuliers, ofroient néanmoins le ſacrifice du corps de J. C. avec du Pain ſans levain, come les autres Latins: des Anglois qui, ſelon le témoignage d'Alcuin, avoient auſſi un pareil uſage; cet Auteur eſt mort au comencement du IX. ſiécle: des Alemans qui obſervoient ce rit conformement à la pratique de l'Egliſe Romaine, ſelon le témoignage de Raban Archevêque de Mayence qui eſt mort deux ans avant le Schiſme de Fotius, c'eſt-à-dire, en l'an 856. Enfin, *D. Mabillon* prouve que cet uſage a été reçu en France dès les premiers tems de l'Egliſe; par le témoignage de Paſcaſe Radbert Abé de Corbie qui vivoit du tems de Raban: par celui d'Haimon Evêque d'Halberſtat qui inſinue aſſez ce ſentiment dans ſon comentaire ſur le chap. 5. de la 1. Epitre aux Corintiens: & de Grégoire de Tours au chap. 16. du livre premier de la gloire des Martirs.

Ce ſentiment établi, le *P. Mabillon* détruit les objections qu'on opoſe: la premiére conſiſte en ce que dans les premiers ſiécles de l'Egliſe & même dans les ſuivans, on ne conſacroit l'Eucariſtie que des ofrandes des fidéles, & qu'ainſi il parait probable que c'étoit le même Pain dont on ſe ſervoit pour la ſubſiſtance des familles. On ſe perſuadera aiſément qu'une objection auſſi foible n'arête pas un critique auſſi verſé dans les uſages de l'Egliſe que le *P. Mabillon*. On conſacroit à la vérité le corps de J. C. avec le Pain qu'ofroient les fidéles, mais atentifs à ſuivre l'uſage de l'Egliſe, ils n'avoient ſoin d'ofrir que celui dont ſe ſervoient les Prêtres pour célébrer la Ste. Meſſe: ce qu'il eſt aiſé de démontrer par l'exemple d'une femme Angloiſe dont il eſt parlé dans le livre des miracles de St. Wandrille, qui n'ayant pu obtenir de ſes compagnes qu'elles fiſſent cuire de ces Pains qu'elle devoit ofrir le jour de Noel pour le Sacrifice, leur aracha le fer dont on ſe ſervoit pour former ces Hoſties: preuve invincible qu'on ſe ſervoit en ce tems là du même inſtrument dont on ſe ſert aujourdui pour imprimer la figure aux Hoſties qu'on employe pour le St. Sacrifice, & qu'ainſi ces Hoſties étoient faites avec du Pain ſans levain. Cet uſage de l'ancienne Egliſe de recevoir les ofrandes des fidéles pour le Sacrifice de la Meſſe, s'obſerve encore dans l'Egliſe de Milan, où dix Homes & dix Femmes d'un âge fort avancé, déſignez par l'Archevêque, ont coutume d'ofrir la matiére du Sacrifice en cette maniére: deux Homes vétus ſelon l'ancienne mode, les huit autres les ſuivant portant trois Hoſties & un vaſe plein de vin, entrent dans le

cœur

cœur & les ofrent au Prêtre qui célébre la Meſſe : deux Femmes pareillement, les huit autres étant en leur compagnie, ſe tenant derriére les baluſtres du cœur, préſentent à l'Archiprêtre, ſi celui qui célébre la Meſſe eſt ocupé, les trois Hoſties & le vaſe de vin : on apelle les Homes, *Veglones*, & les Femmes, *Vegloniſſæ*.

La II. objection des partiſans du Pain préparé eſt fondée ſur l'autorité de S. Ciprien, qui reprend une femme riche, de ce qu'elle ne fait point ſon ofrande, & de ce qu'elle prend une partie de ce que le pauvre a ofert. Mais le *P. Mabillon* croit que cela doit s'entendre de l'ofrande qu'on feſoit pour le repas inſtitué après la réception de l'Eucariſtie.

L'autorité de S. Epifane ſert de fondement à la III. objection : voici le paſſage du Saint ; *Myſteria perficiunt Ebionæi ex imitatione Sanctorum qui ſunt in Eccleſiâ, quot annis in azymis : alteram autem myſterii partem in aquâ ſolâ :* par où il eſt aiſé de remarquer que St. Epifane ne reprend pas les Ebioniens de ce qu'ils ſe ſervoient du Pain Azime en ofrant le Sacrifice, puiſqu'il remarque que cet uſage eſt conforme à la pratique de l'Egliſe, mais de ce que dans l'autre partie du Sacrifice ils ſe ſervoient ſeulement d'eau.

Le IV. argument eſt pris du VI. Canon du VI. Concile de Tolède, que le *P. Mabillon* fait voir favoriſer davantage le ſentiment de ceux qui ſoutiennent l'uſage du Pain Azime dans le Sacrifice, que celui du P. Sirmond, du Cardinal Bona, & des autres, qui prétendent qu'on ofroit du Pain fait avec du levain.

La V. objection concerne les decrets des

Papes Melchiade, Sirice, & Innocent, qui ordonent que les ofrandes conſacrées par l'Evêque ſoyent envoyées aux Egliſes, *quod declaratur fermentum*, ajoutent les Auteurs de leur vie. Cette dificulté parait embaraſſante; c'eſt ce qui a fait naitre un partage de ſentimens ſur la ſignification de ce mot *fermentum*. Baronius a prétendu que ce terme ne ſignifioit point l'Eucariſtie, mais les Eulogies que les Evêques envoyoient aux Egliſes en ſigne de comunion: le *P. Mabillon* n'a pu entrer dans ce ſentiment, parceque ce Pain étoit conſacré, qu'il eſt apelé Sacrement, & qu'on atribue aux ſeuls Prêtres le droit de le conſacrer; il croit donc que ces termes doivent s'entendre de l'Eucariſtie, mais il entre dans la penſée du P. Sirmond, qui, quoiqu'atentif à profiter de tout ce qui pouvoit favoriſer ſon opinion, s'eſt perſuadé néanmoins que ces termes dans cet endroit ne doivent pas être pris à la rigueur, & que l'Eucariſtie eſt ainſi apelée, non pas qu'elle fût conſacrée avec du Pain fait avec du levain, mais de ce qu'elle tenoit lieu d'aliment à ceux à qui on l'envoyoit: & on conviendra qu'on doit ainſi interpréter ces termes, ajoute le *P. Mabillon*, ſi l'on fait atention aux expreſſions des Auteurs des vies des Papes Sirice & Melchiade, *quod apellatur fermentum*, *quod nominatur fermentum*; parceque ces paroles ne ſont pas priſes du fond de la choſe même qu'on veut exprimer. Quelque déférence qu'on doive avoir pour l'autorité de ces deux célébres Ecrivains, leur raiſonement n'enlévera pas le ſufrage de ceux qui entrent dans un ſentiment, moins par reſpect pour ceux qui l'établiſſent, que parcequ'ils ſont entrainez par

la

la raiſon, qui prévaut à l'autorité la plus reſpectable : car il me parait qu'en s'expliquant ainſi ils tranchent plutot la dificulté qu'ils ne l'éclairciſſent : je veux que ces termes, *quod apellatur fermentum, quod nominatur fermentum*, ne donent pas une idée claire de la choſe qu'on veut exprimer ; mais que répondre au paſſage tiré de la lettre du Pape Innocent, *idcirco fermentum a nobis confectum per Acolytos accipiunt . . . . quod per Parochias fieri debere non puto, quia, non longe portanda ſunt Sacramenta.* Voilà l'Eucariſtie ſpécifiée d'une maniére claire & évidente ; peut-être bien que l'Auteur a parlé ainſi figurément, mais on avoura que ce paſſage a ſes dificultez, qui peuvent balancer l'opinion de ceux qui diſputent en faveur des Azimes.

La VI. objection eſt priſe du ſilence de Fotius, qui n'ayant négligé aucune ocaſion de reprocher aux Latins la diférence de leurs rits d'avec ceux des Grecs, ne leur a néanmoins jamais reproché qu'ils ſe ſervoient du Pain Azime dans le St. Sacrifice. Le *P. Mabillon* répond qu'il ne leur a pas fait un pareil reproche, parcequ'il étoit dans le ſentiment de St. Jean Criſoſtome que cet uſage étoit fondé ſur l'exemple de J. C., & que l'Egliſe Gréque de ſon tems étoit dans la même perſuaſion.

Enfin le dernier argument qu'on propoſe contre l'uſage du Pain Azime, conſiſte à dire qu'avant le Schiſme de Fotius il n'y a aucune loi, aucun decret, aucune ordonance qui permette l'uſage du Pain Azime. Une pareille objection n'a rien qui puiſſe afoiblir l'autorité des Péres & des anciens Ecrivains, qui ont dé-

montré le contraire ; puiſque ſi elle pouvoit faire impreſſion, il s'enſuivroit qu'on ne ſe ſeroit jamais ſervi du Pain Azime, l'Egliſe n'ayant rien prononcé ſur ce ſujet même depuis le Schiſme de Fotius.

Come il n'eſt point de ſentiment qui n'ait ſes défenſeurs & ſes critiques, le *P. Mabillon* ne put ſe promettre un triomfe paiſible dans ſon opinion : Mr. de Launoi fit un traité pour confirmer le ſentiment du P. Sirmond & du Cardinal Bona, & Mr. du Pin a auſſi ſemblé ſe ranger de leur parti : Mr. Ciampini Abbréviateur des Brefs, entra dans les ſentimens du *P. Mabillon.* Le P. Macedo Cordelier étoit dans la perſuaſion que le ſentiment du Cardinal Bona étoit hérétique, & il vouloit qu'on obligeât l'Auteur à ſe rétracter : ce fut ce qui engagea le *P. Mabillon* à doner de nouveaux éclairciſſemens ſur cette matiére dans une addition qu'il fit à ſon traité, où il fait voir qu'on ne peut imprimer au ſentiment du Cardinal Bona la qualification d'hérétique, quoiqu'il ne ſoit pas véritable.

Le *P. Mabillon* a ajouté à la fin de cette diſſertation un Ouvrage d'Hildefonſe Evêque d'Eſpagne, qui vivoit il y a plus de 800. ans, dans lequel cet Auteur traite avec aſſez d'obſcurité de pluſieurs choſes qui concernent le Pain Euchariſtique.

Quoique le *P. Mabillon* en publiant ce recueil des Actes des Saints, eût pris le juſte tempérament qui contente les vrais Savans ; ſes propres Confréres néanmoins ſe ſoulevérent contre lui. Le P. Baſtide préſenta une requête au Chapitre Général de 1677. où il demandoit

que

que le *P. Mabillon* fît une rétractation publique de ce qu'il avoit avancé dans le premier volume, où il n'aſſure inconteſtablement à l'Ordre de S. Benoît que 25. Saints de 80. qui compoſent ſon recueil. La juſte réputation que le *P. Mabillon* s'étoit aquiſe, ne le put mettre entiérement à l'abri des coups que prétendoit lui porter un Adverſaire qui lui étoit bien inférieur en mérite; il fut obligé de venir ſe juſtifier: mais il le fit d'une maniére ſi perſuaſive, que les Supérieurs demeurérent convaincus qu'il eſt glorieux de ſacrifier à l'amour de la Religion & de la vérité les intérêts de ſon Ordre.

En 1677. le *P. Mabillon* prit la défenſe du P. Delfau contre un Chanoine Régulier qui avoit parlé de lui ſans ménagement dans un livre intitulé, *Vindiciæ Kempenſes*, le *P. Mabillon* dona pour titre à ſa réponſe, *Animadverſiones in Vindicias Kempenſes* in 8. imprimée chez Louis Billaine: il y fait l'éloge du P. Delfau & fait voir d'une maniére convaincante que Gerſen ou Geſſen Abé de Verceil de l'Ordre de St. Benoît, eſt le véritable Auteur du livre de l'Imitation de J. C. Il n'a donc pas défendu une mauvaiſe cauſe, come l'ont prétendu les Journaliſtes de Trévoux; mais il a doné ſeulement un nouveau jour aux preuves déciſives des P. P. Cajetan, Walgrave, Quatremaires & Delfau, qui ont reçu une nouvelle impreſſion de force & d'autorité, quand elles ont été afermies par le ſentiment, de ce qu'il y avoit alors de plus illuſtre & de plus recomandable dans la République des Lettres; de Mr. de Marillac Garde des Sceaux de France, qui ne crut pas ſe dégrader de ſon illuſtre rang, en publiant ſur ce ſujet une

ſavante diſſertation ; du Cardinal Bellarmin ; du P. Poſſevin, & du P. Sirmond Jéſuites ; de Mrs. du Cange, Baluſe, de Valois, d'Hérouval, Cotelier, de Mr. Sluſe Sécretaire des Brefs du Pape, du P. le Cointe de l'Oratoire, & de Mr. de Launoi Docteur de Sorbone, qu'on ne ſoupçonera pas d'avoir favoriſé injuſtement les Bénédictins. Tous ces Savans ont ateſté que les anciens Manuſcrits produits en faveur de Gerſen, ſont hors d'ateinte & de ſoupçon, & qu'enfin Gerſen Abé de l'Ordre de St. Benoît eſt l'Auteur inconteſtable de l'inimitable livre de l'Imitation.

Il eſt en effet aſſez dificile de comprendre qu'un livre cité par St. Bonaventure* qui a vécu plus de 100. ans avant Tomas a Kempis ſoit la production du Chanoine Régulier ; quand d'ailleurs Tritéme aſſure qu'il a oui dire aux anciens Religieux de ſon Monaſtére que leurs prédéceſſeurs liſoient ce livre depuis longtems. On a peine à revenir de la ſurpriſe que done l'inatention de l'Auteur des mêlanges de critique & de littérature, qui n'a pas craint d'avancer que Mr. de Launoi avoit été opoſé aux Bénédictins dans cette conteſtation, lui qui uniquement en vue de rendre homage à la vérité, a publié deux diſſertations pour leur défenſe ; la 1. ſous ce titre, *Remarques ſomaires ſur la conteſtation de l'Auteur de l'Imitation de J. C.* & la 2. en 1660. intitulée, *Diſſertatio de Authore librorum de Imitatione.*

On doit encore obſerver que les Chanoines Réguliers ſurprirent en 1652. un Arêt du Parlement de Paris par lequel il étoit défendu aux Bé-

* Dans ſa 7. conférence aux Novices.

Bénédictins de publier le livre de l'Imitation de J. C. ſous le nom de l'Abé Gerſen ; & cet Arêt ne leur fut défavorable que parcequ'ils n'avoient pu produire les piéces juſtificatives qui établiſſent leur droit d'une maniére inconteſtable : on ſait que ces Monumens autentiques qui portent un caractére d'antiquité, ne ſe comuniquent pas aiſément, & les Savans d'Italie & d'Alemagne qui en étoient en poſſeſſion, ne pouvoient conſentir qu'on tranſportât en France des Manuſcrits qu'ils gardoient précieuſement dans leurs Bibliotéques. Les Bénédictins néanmoins les obtinrent enfin ; ce fut ce qui dona lieu à une aſſemblée qui ſe tint premiérement dans la maiſon de Mr. le Premier-Préſident du Parlement de Paris, & enſuite dans celle de Mr. de Harlai Archevêque de la même ville, le 4. Aout de l'an 1671. cet illuſtre Prélat y apela les Perſones les plus capables de porter un jugement certain ſur l'antiquité & ſur la validité d'un Manuſcrit, & leur en préſenta treize dont les neuf premiers dénotoient ſeulement les copiſtes de l'Ouvrage : il étoit expreſſément marqué dans le 10. que Jean Gerſen en étoit l'Auteur : l'onziéme étoit ſous le nom de Jean de Canabaco ; ce qui déſigne, à ce qu'on prétend, le lieu de la naiſſance de Gerſen : au comencement du 12. étoit repréſentée la figure d'un Moine Bénédictin, qui portoit une croix ; ce qui ſervoit d'alluſion à ces paroles du 3. livre, *Suſcepi de manu tuâ Crucem, & portabo eam uſque ad mortem, ſicut impoſuiſti mihi. Vere vita bomi Monachi Crux eſt, ſed dux Paradiſi :* enfin pour le 13. on ſe contentoit de produire l'ateſtation du Recteur des Jéſuites de la Maiſon

d'Arone faite en préſence de Notaires, dans laquelle il témoignoit qu'ils conſervoient dans leur maiſon le livre de l'Imitation de J. C. & qu'il étoit marqué au comencement & à la fin du livre que l'Abé Jean Gerſen en étoit l'Auteur. Ces ſavans Homes dreſſérent enſuite un certificat, dans lequel ils ateſtérent qu'ils avoient examiné ces Manuſcrits avec l'atention la plus ſévére, qu'ils avoient plus de 200. ans d'antiquité, & que le 10 qui étoit inſcrit du nom de Gerſen n'avoit point été altéré, & que l'écriture de ce nom, *Jean Gerſen*, étoit très ſaine & écrite de la main de celui qui avoit tranſcrit l'Ouvrage: Mr. l'Archevêque de Paris ratifia par ſa ſignature la vérité de cette ateſtation.

Les Bénédictins alors firent imprimer le livre de l'Imitation ſous le nom de l'Abé Gerſen, & tout demeura tranquile juſqu'en l'an 1677. que l'apologiſte du Chanoine Régulier dans ſon livre intitulé, *Vindiciæ Kempenſes*, eut la hardieſſe d'avancer que les Bénédictins avoient fabriqué les Manuſcrits & corompu par argent ceux qui devoient les examiner. Ce fut ce qui engagea *D. Mabillon*, à qui toutes les Bibliotéques étoient ouvertes, d'examiner dans ſon voyage d'Italie les manuſcrits qui favoriſoient le droit de Gerſen; à ſon retour il en aporta trois nouveaux: ainſi on tint une nouvelle aſſemblée dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez le 28. Juillet de l'an 1687. où ſe trouvérent, outre les Savans que j'ai déja nomez, Mrs. Faure, Chatelain, d'Herbelot, Bulteau, Bigot, de Ste. Beuve, Renaudot, Couſin, du Pin, du Fourni, Clément, le P. Alexandre Religieux de St. Dominique, & les P. P. Hardouin & Chamillart Jéſui-

ſuites. Dom Mabillon leur préſenta trois manuſcrits, dont le premier, duquel j'ai déja fait mention de la Bibliotéque des Jéſuites d'Arone, avoit le nom de Gerſen inſcrit au comencement de chaque livre en cette ſorte; *incipiunt capitula libri primi Abbatis Joannis Gerſen de Imitatione Chriſti*: le ſecond qui apartenoit aux Religieux de St. Jean l'Evangéliſte de Parme portoit à la fin du 4. livre la même inſcription: & le 3. conſervé dans le Monaſtére de St. Colomban de Bobio, avoit pour titre au comencement du 4. livre, *incipit liber Joannis Gerſen*, &c. Les célébres Critiques qui ſe trouvérent dans cette aſſemblée ateſtérent par écrit que ſces manuſcrits avoient plus de 300. ans d'antiquité: & c'eſt à cette aſſemblée qu'on peut raporter la fin de cette conteſtation.

Qu'on me permette à préſent une réflexion. Pour décider ſur un pareil diférend, il eſt certainement néceſſaire d'avoir recours à l'autorité des manuſcrits; l'argument négatif étant une preuve très équivoque pour conteſter à un Auteur le droit qu'il peut avoir ſur un livre, & la reſſemblance du ſtile un argument trop foible pour le lui atribuer: je tire la foibleſſe de cette preuve des circonſtances mêmes de cette conteſtation, puisque par cette ſeule raiſon on a atribué le livre de l'Imitation à St. Bernard & à Gerſon, & qu'il a paru dans la ſuite évident qu'ils n'en ſont pas les Auteurs; celui qui l'a compoſé feſant mention de St. François qui a vécu plus de 80. ans après S. Bernard, & s'y donant plus d'une fois la qualité de Moine qui ne convient point à Gerſon. Les manuſcrits ſont donc les ſeuls titres qui puiſſent ſervir de

régle dans cette diſcuſſion: or ils forment une preuve ſi convaincante en faveur de l'Abé de Verceil, qu'il n'y a que la préocupation & l'entêtement qui puiſſent refuſer de ſe rendre à une démonſtration ſi ſenſible. On en conviendra aiſément ſi l'on a égard au caractére des Perſones qui les ont examinez: l'examen en a été fait en préſence de Mr. de Harlai le Prélat le plus éclairé qui fût alors en France, & à qui il n'étoit pas aiſé d'en impoſer; les juges étoient les plus ſavans Homes du Royaume & les plus expérimentez dans la conaiſſance des Manuſcrits, du nombre desquels étoient le P. le Cointe de l'Oratoire & Mr. de Launoi qui ont eu de grands démêlez avec les Bénédictins, le 1. avec le P. *Mabillon* & le P. Baſtide ſur l'antiquité de l'Ordre de St. Benoît dans les Gaules; & le 2. avec le P. Quatremaires ſur la validité des priviléges des Abayes de St. Germain-des-Prez & de St. Médard de Soiſſons: néanmoins la vue de rendre homage à la vérité l'a emporté ſur leurs préjugez. Ainſi, quoiqu'on en puiſſe dire, cette conteſtation a été terminée à l'avantage des Bénédictins.

En effet on a des preuves certaines & convaincantes que Gerſen eſt Auteur du livre de l'Imitation, & les preuves ſont encore plus formelles pour enlever à Tomas à Kempis la gloire que les Chanoines Réguliers veulent lui doner d'en être l'Auteur. La ſouſcription du ſeul manuſcrit d'Anvers doit faire impreſſion ſur ceux qui s'intéreſſent dans cette diſpute; car il eſt hors de toute vraiſemblance que l'Auteur d'un livre le finiſſe ainſi, *finitus anno Domini* 1441. *per manus fratris Thomæ a Kempis in mon-*

monte S. Agnetis prope Zwol : ſi une pareille ſouſcription pouvoit dénoter l'Auteur d'un livre, il y auroit bien plus de fondement de ne fruſtrer pas d'un pareil droit un frére Conrad Obersberg qui s'exprime ainſi à la fin d'un manuſcrit, *finitus anno Domini* 1433. *per me fratrem Conradum Obersberg tunc temporis conventualem in Weingarten* : George de Gottingen le conteſteroit auſſi avec raiſon à Tomas a Kempis, *finitus eſt*, dit-il, *iſte tractatus per me Georgium de Gottingen tunc temporis Capellanum in Vriblingen* : ce manuſcrit eſt de l'an 1437. Ainſi ces deux copiſtes ſont antérieurs au Chanoine Régulier; nouvelle raiſon pour leur atribuer cet Ouvrage plutot qu'à lui : ſur cette ſupoſition Fr. Louis du Mont entreroit auſſi dans le rang des Prétendans, puisque dans un des manuſcrits produits devant Mr. l'Archevêque de Paris, il eſt expreſſément marqué qu'il en eſt le copiſte, *hic liber conſcriptus fuit a Fr. Ludovico de Monte qui obiit ante annum milleſimum quadringenteſimum* : preuve d'ailleurs évidente que cet Ouvrage a été compoſé avant la naiſſance de Tomas-a-Kempis, & qu'il n'en eſt pas plus l'Auteur que d'une Bible & d'un Miſſel qu'on conſerve à Cologne & à Louvain qu'il a pareillement tranſcrits ; *finitus & completus anno Domini* 1439. *in vigilia S. Jacobi Apoſtoli per manus Fr. Thomæ a Kempis.* Ainſi ſans ſe perdre dans des raiſonemens qui ſouvent embrouillent plutot une dificulté qu'ils ne l'éclairciſſent, je n'ai beſoin que de celui-ci, pour convaincre tous ceux qui ne ſe livrent pas à leurs préjugez : Jean Gerſen Abé de Verceil de l'Ordre de St. Benoît eſt Auteur du livre de l'Imitation de J. C. puisque des

des manuſcrits, dont de très habiles conaiſſeurs ont écarté par leurs ateſtations tout ſoupçon de nouveauté & d'altération, le lui atribuent; & Tomas-a-Kempis n'en eſt pas l'Auteur, puisque de ſon propre aveu il n'en eſt que le copiſte. On me dira ſans doute qu'un Auteur peut tranſcrire même pluſieurs fois ſon propre Ouvrage: il eſt vrai; mais il n'arivera jamais, que marquant ſa profeſſion de copiſte, il n'inſinue pas le droit qu'il a ſur le livre, en qualité d'Auteur, un même eſprit de modeſtie devant faire une pareille impreſſion ſur lui pour ſe refuſer ces titres, parcequ'il recevoit dans ces tems une eſpéce de gloire de tranſcrire des livres. Il eſt donc ſenſible que la prétention des Chanoines Réguliers eſt une viſion & une chimére, que détruiſent même les preuves dont ils ſe ſervent pour l'aſſurer, & que le droit inconteſtable des Bénédictins juſtifie aſſez l'ardeur avec laquelle ils ſe ſont portez dans cette conteſtation, pour afermir notre Ordre dans la poſſeſſion d'un Ouvrage, qui parmi les livres de piété tient le premier rang après l'Ecriture Sainte.

En 1681. le *P. Mabillon* publia ſon fameux traité, *De re Diplomaticâ*, en un volume du plus grand in folio, dédié à Mr. Colbert, & imprimé chez Louis Billaine; où il a trouvé le moyen de réduire en Art une matiére qui n'en paraiſſoit pas fort ſuſceptible, & où il done des régles ſures pour diſcerner les piéces anciennes & véritables de celles qui ſont ou nouvelles ou ſupoſées. Cet Ouvrage eſt diviſé en ſix livres; dans le premier desquels il démontre l'antiquité des Chartes, quelle en eſt la matiére & l'écriture: à l'égard de l'antiquité il fait voir que l'u-

l'uſage en étoit comun en France même avant St. Grégoire de Tours, & en Angleterre avant le tems du vénérable Béde ; en ce qui regarde la matiére qui a ſervi de fondement à l'écriture, l'écorce ou le papier d'Egipte étoient le plus en uſage parmi les Latins, ce qu'il prouve par une Charte écrite à Ravenne ſur de l'écorce du tems du Conſulat de Cethegus, c'eſt-à-dire, l'an de J. C. 504. dont l'original ſe garde dans la Bibliotéque de l'Empereur ; cette Charte a environ deux piez de largeur & un de rondeur : & par la Bulle de Benoît III. donée en faveur de l'Abaye de Corbie de 22. piez de longueur ſur deux de large.

Le ſecond livre concerne le ſtile des Chartes ; ſur quoi il remarque que le ſeul Souverain Pontife s'eſt atribué la qualité de Pape en parlant de lui-même, quoique ce titre ait été anciennement doné à tous les Evêques ; que les Papes & même les Archevêques ont été quelquefois honorez du titre de *Majeſté* ; que Charlemagne a le premier mis un y Grec dans ſon monograme fait en forme de lozange, & que cet uſage n'a point paſſé St. Louis : Léon IX. eſt le premier des Papes qui s'en ſoit ſervi. Il parle dans le même livre de toutes les diférentes ſortes de Sceaux & de Contre-Sceaux qui n'ont comencé d'être ſuſpendus que ſous Louis-le-Gros : Filipe-Auguſte a mis le premier pour Contre-Sceau une fleur de lis. Les diférentes dates des Chartes & les diférentes maniéres de ſouſcrire terminent ce livre. Il parait par l'original de la Charte de la fondation de Compiegne, que l'Empereur Charles-le-Chauve à l'imitation des Empereurs d'Orient, ſe ſervoit de

ver-

vermillon pour ſouſcrire ſon nom ; ſon monograme dans cette Charte eſt écrit en rouge, quoique celui de Louis-le-Bégue ſon fils qui a ſigné à côté ſoit écrit en noir, ſelon l'uſage des anciens Rois.

Dans le 3. livre le *P. Mabillon* réfute les régles que le P. Bollandus avoit propoſées avant lui.

Dans le 4. de la compoſition de D. Michel Germain, il eſt traité des anciens Palais où nos Rois ont expédié leurs Chartes ; ce qui done lieu au P. Germain de faire de très ſavantes diſſertations ſur la ſituation de ces Palais dont pluſieurs n'ont eu de conſiſtance que dans la fole imagination de quelques ignorans : outre pluſieurs exemples qu'en aporte le P. Germain, rien n'excite plus la riſée publique que le prétendu Palais *Corfintiſca* qui n'a de fondement que dans la clauſe d'une Charte de Childebert III. ainſi énoncée, *datum quod fuit menſis Martius*, celui qui déchifra le premier cette Charte lut ainſi, *datum Corfintiſce Martii*, delà eſt venu le Palais *Corfintiſca*.

Dans le 5. livre le *P. Mabillon* a fait graver en plus de 60. planches les diférentes eſpéces d'écritures dont on ſe ſervoit anciennement ; & pour contribuer autant à l'utilité qu'à la ſatisfaction du Lecteur, il a mis vis à vis de chaque eſpéce d'écriture des obſervations qu'il a cru néceſſaires pour remarquer les changemens qui ſont arivez de tems en tems dans les Sceaux, les écritures, & autres choſes de cette nature : il obſerve que nos Rois portoient des courones de laurier depuis Childebert juſqu'à Louis-d'Outremer, qu'on peint avec une courone étoilée. Hugues Capet fut le premier qui

qui y ajouta les fleurs de lis; Lotaire fils de Louis-d'Outremer ſe ſervit le premier dans ſes Sceaux du Sceptre & du Bâton Royal; & Hugues Capet de la Main de juſtice. La remarque que le *P. Mabillon* fait ſur la lettre I ne peut être dèsagréable au Lecteur; ce n'eſt que dans le 15. ſiécle qu'on a introduit l'uſage de mettre un point ſur cette voyelle.

Le 6. livre contient plus de 110. piéces avec des notes pour ſervir de preuves à ce qui a été avancé dans les autres livres: entre ces piéces, celle qui mérite le plus d'atention, contient les Actes de l'Ambaſſade de Guillaume Sr. de Montreuil, envoyé par le Roi Louis XI. l'an 1469. vers le Pape Paul II. qui autoriſa d'une maniére ſolennelle le titre de *très Crétien* dont nos Rois étoient en poſſeſſion longtems avant lui: Pie II. qualifioit ainſi Charles VII. lorsqu'il lui écrivoit; & ce titre au ſentiment du *P. Mabillon* étoit héréditaire aux Rois de France près de 800. ans avant que les Rois d'Eſpagne fuſſent honorez de celui de *Catolique*, que leur acorda Alexandre VI. parcequ'il étoit originaire de leur pais.

C'eſt en cette anée préciſément qu'on doit marquer l'époque de la réputation du *P. Mabillon*, puisque le deſſein de cet Ouvrage qui ſurprit en admiration tous les Savans de l'Europe, lui mérita même l'eſtime du célébre Auteur qu'il s'étoit vu engagé de réfuter, qui reconut la ſupériorité du *P. Mabillon* ſur lui, & ſacrifia ſa propre complaiſance au plaiſir d'entrer dans les vues publiques, & d'admirer la vaſte érudition de l'Auteur d'un livre dont il conaiſſoit mieux que Perſone l'utilité & l'importance.

Vingt

Vingt anées d'une aprobation tranquile, univerſelle & légitime, n'ont pu cependant garentir ce bel Ouvrage des traits de la cenſure & de la critique : le P. Germon Religieux de la compagnie de Jéſus, s'efforça de lui enlever cette glorieuſe réputation ; * il publia pour cet effet trois diſſertations latines in 12. la premiére en l'anée 1703. la 2. en 1706. & la 3. en 1707. les deux premiéres ont été adreſſées au *P. Mabillon*, & la 3. ſert de réponſe aux autres Adverſaires du P. Germon. Il en a publié depuis une 4. où il réfute le P. Coutant : elles ont pour titre, *De veteribus Regum Francorum diplomatibus & arte ſecernendi antiqua diplomata vera a falſis* : il prétend y démontrer que les originaux & les anciens manuſcrits ſur leſquels le *P. Mabillon* veut fonder ſon nouvel Art, n'étant pas autant hors d'ateinte & de ſupoſition qu'il l'aſſure, il s'enſuit que ſes régles n'ont pas un fondement plus légitime, en ce qu'étant apuyées principalement ſur les Diplomes faits ſous les Rois Mérovingiens & Carlovingiens & ſous

* Mr. Baile qui joignoit au talent de bien écrire, celui de doner un tour ſpirituel & malin à tout ce qui devenoit la matiére de ſes réflexions, a prétendu que ce n'a point été par des raiſons priſes de l'intérêt comun des Sciences, que les Jéſuites ont ataqué le *P. Mabillon* ; & que le P. Papebroc ayant inſéré dans l'un des trois tomes du mois d'Avril publiez en 1675. une diſſertation fort longue ſur la maniére de diſcerner les fauſſes piéces d'avec les véritables dans les Chartulaires, & le *P. Mabillon* l'ayant réfuté, la Société s'en trouva ofenſée, & lâcha le P. Germon ſur la Diplomatique pour vanger le P. Papebroc.

ſous les premiers Rois de la 3. Race; dont les Archives publiques ne fourniſſent plus aucuns originaux, on doit conclure, qu'il a falu avoir recours aux Archives des Monaſtéres, & que les piéces qu'on en a tirées portent un caractére de fauſſeté & de ſupoſition, parcequ'ayant été écrites ſur de l'écorce, du papier d'Egipte, ou du parchemin, tous corps fragiles qui ne peuvent avoir par eux mêmes de conſiſtance & de durée, il eſt impoſſible de comprendre qu'elles ſoyent parvenues jusqu'à nous: que d'ailleurs les Monaſtéres d'où ces piéces ont été tirées, ayant été longtems poſſédez par des Abez Laïcs qui trouvoient leur propre intérêt dans la ſupreſſion de ces titres, & ayant été expoſez aux incurſions des Barbares, on en tire une nouvelle preuve contre la vérité & l'autenticité de ces Actes. Pluſieurs Chartes même qu'on produit des anciens Rois & qui portent certaine impreſſion de vérité par le Sceau, les ſouſcriptions, les dates qu'on y voit, & qui éloignent tout caractére de ſuſpicion, ne peuvent déterminer le P. Germon en faveur du ſentiment du *P. Mabillon*; ſur ce ſeul prétexte que les fauſſaires peuvent avoir contrefait toutes ces piéces, & que le *P. Mabillon* convient qu'il y en a eu en divers tems.

Si le P. Germon employa tout ce que peut produire dans le diſcours une plume polie & élégante, pour apuyer des prétentions inſoutenables, il ſe vit ſolidement réfuté par Mr. l'Abé Fontanini profeſſeur d'Eloquence à Rome, qui publia en 1705. un livre in 4. dont voici le titre; *Juſti Fontanini Forojulienſis in Romano Archigymnaſio eloquentiæ Profeſſoris vindiciæ antique-*

tiquorum Diplomatum adversùs Bartholomæi disputationem de veteribus Regum Francorum diplomatibus, & arte secernendi antiqua Diplomata vera a falsis; libri duo. Mrs. l'Abé Lazarini Seigneur de Murio & Gatti Jurisconsulte de Plaisance, entrérent aussi dans cette glorieuse cariére; le premier par un écrit qui a pour titre, *Epistola ad amicum Parisiensem pro vindiciis antiquorum Diplomatum*, qu'il publia à Rome en 1706. & le second par une lettre aussi en Latin, qu'il écrivit à Mr. Bernard Auteur des Nouvelles de la République des Lettres, imprimée à Amsterdam en 1707. ils furent soutenus par le P. Ruinart & le P. Coutant. Le *P. Mabillon* lui même dans son suplément à la Diplomatique in folio imprimé en 1704. chez Charles Robustel, détruisit absolument les raisons de son Adversaire, sans qu'il lui fit l'honeur de le nomer. On voit à la fin de ce suplément des Chartes autentiques qui prouvent la véritable origine de la Royale Maison des Stuarts, & qui peuvent servir à confondre Boéce, Bucanan & d'autres Auteurs qui en ont parlé d'une maniére si peu conforme à la vérité.

Le *P. Mabillon* préparoit une nouvelle édition de la Diplomatique, que le P. Ruinart a publiée après sa mort en 1709. elle a été imprimée chez Charles Robustel: cette nouvelle édition est considérablement augmentée & enrichie de nouveaux titres qui avoient échapé à la diligence du *P. Mabillon.*

Depuis cet Ouvrage il ne sortit plus que des Chefs-d'œuvres de sa plume. En 1682. il fit un voyage en Bourgogne, où il visita les Bibliotéques par raport à ses études particuliéres, &

où

où il examina par ordre de Mr. Colbert Miniſtre d'Etat quelques titres qui regardoient plus particuliérement la famille Royale.

Cet illuſtre Miniſtre crut devoir informer le Roi du mérite du *P. Mabillon*, qui entreprit aux frais de ſa Majeſté un voyage en Alemagne, dans le deſſein de viſiter les Bibliotéques, & d'en raporter d'anciens & de précieux monumens qui puſſent illuſtrer la République des Lettres, & de concourir ainſi par ſes ſoins à la gloire de la France : il partit pour cet effet de Paris au mois de Juin de l'an 1683 ; & à ſon retour il publia la relation de ſon voyage qu'on voit au comencement du 4. volume des Analectes.

En 1685. il dona au Public un Ouvrage in 4. intitulé, *De Liturgiâ Gallicanâ*, dédié à Mr. le Tellier Archevêque de Reims ; il eſt diviſé en trois livres, dans le premier il examine ce que c'eſt que cette Liturgie, & il traite dans la ſuite des Egliſes, de leur forme, des ornemens, & de tout ce qui peut y avoir raport : dans le 2. on voit un ancien Lectionaire à l'uſage de l'Egliſe de France, qui contient les épitres, les proféties, & les Evangiles, qu'on doit dire à la Meſſe pendant l'anée : il raporte dans le 3. livre trois anciens Miſſels : & il finit cet Ouvrage par une très ſavante diſſertation ſur la maniére ancienne de réciter l'ofice, & de dire le Bréviaire dans l'Egliſe de France.

Le ſuccès du voyage que fit en Alemagne le *P. Mabillon* détermina Mr. le Tellier Archevêque de Rouen, qui avoit ſuccédé à Mr. Colbert dans le Miniſtére en ce qui regarde la littérature, de l'envoyer en Italie pour y viſiter les Bibliotéques

téques au nom & aux frais de ſa Majeſté: il partit pour cet effet de Paris le 1. d'Avril de l'an 1685. & ne revint à Paris que l'onziéme Juillet de l'anée ſuivante.

Le ſuccès répondit aux intentions du Miniſtre; le *P. Mabillon* remporta de ſon voyage grand nombre de monumens rares & précieux, & il enrichit la Bibliotéque du Roi de plus de trois mille volumes tant imprimez que manuſcrits: il fit part au Public de ſes découvertes dans un Ouvrage publié in 4. en deux volumes ſous le titre, *de Muſæum Italicum.* Le premier tome imprimé en 1687. eſt diviſé en deux parties, dans la premiére le *P. Mabillon* fait la deſcription de ſon voyage; enſuite il done une idée exacte des Bibliotéques & de tous les autres monumens anciens qu'il a vus en Italie; & il éclaircit par des obſervations critiques tout ce qui mérite des réflexions: la 2. partie de ce 1. tome comprend pluſieurs piéces qui n'avoient point encore été publiées, come les vies des Homes les plus illuſtres de l'Italie & les lettres qu'ils ont écrites à diférentes Perſones, grand nombre d'Actes autentiques qui regardent les Evêques, les Abez, Ducs, & autres Perſones de ce rang, les Actes des Conciles, le Capitulaires, l'ancienne hiſtoire de la guerre ou de l'expédition de la Terre Sainte écrite par un témoin oculaire, un ancien Sacramentaire qui a plus de mille ans d'antiquité qu'il trouva dans l'Abaye de Bobio, & enfin un ancien livre pénitenciel très important pour la conaiſſance de la diſcipline de l'Egliſe.

Dans le 2. tome du *Muſæum Italicum*, publié en 1689. on voit d'anciens rituels de l'Egliſe

gliſe Romaine, qui n'avoient point encore été publiez, & un comentaire ſur l'Ordre Romain, où le *P. Mabillon* explique tout ce qui regarde les rits les plus conſidérables de l'Egliſe Romaine. Cet Ouvrage a été dédié à Mr. le Tellier Archevêque de Reims, & imprimé chez Edmond Martin, J. Boudot, & Etienne Martin.

Le zéle ardent qu'avoit le *P. Mabillon* pour la gloire de la Religion ne lui put permettre d'être inſenſible à l'abus qui regnoit à Rome touchant le culte des Saints, qu'on nome comunément, *Saints baptiſez:* au retour de ſon voyage d'Italie il fut pris d'une juſte envie d'éclaircir ce point de critique, & il s'y détermina enfin à l'ocaſion de deux Inſcriptions trouvées ſur deux tombeaux aux environs d'Amiens & de Bezançon, & ſur lesquelles on le pria de s'expliquer. Il fit imprimer pour cet effet en 1698. ſa lettre, *d'Euſébe Romain à Téofile François*, in 4. écrite en latin, où il établit de ſi juſtes régles pour diſcerner la vérité du culte des Saints & cela d'une maniére ſi préciſe & ſi ſolide, que toutes les Perſones éclairées la regardérent come un monument autentique de la piété & de l'érudition du *P. Mabillon*, qui ſe vit contraint d'en publier une 2. édition en la même anée: elle fut traduite en François par divers Auteurs & imprimée en cette langue à Paris, à Bruſſelles, à Tours, à Grenoble, & ailleurs; & elle fit un ſi grand fruit que les Proteſtans même convinrent qu'on imputoit à l'Egliſe Romaine des erreurs, qui ſouvent n'avoient

pour principe que le zéle indiſcret & téméraire de quelques particuliers.

Cet écrit n'eut pas un pareil ſuccès à Rome, & il fut ſur le point d'y être flétri par une cenſure, lorsque le *P. Mabillon* en publia une nouvelle édition in 12. en 1705. imprimée chez Charles Robuſtel, où s'étant ménagé dans ſes termes, le St. Pére lui fit écrire en ſon nom des lettres de congratulation par D. Claude Etiennot Procureur-Général de la Congrégation en cette Cour. Le Cardinal Ottoboni l'en félicita pareillement, & lui écrivit en ces termes, *Ut in ſacrâ Indicis Congregatione comparuit hæc nova editio, eminentiſſimorum Patrum unanimi conſenſu plenisque ſuffragiis commendata & approbata fuit.* C'eſt ſur cette 2. édition que la lettre d'Euſébe à Téofile a été traduite en François par Mr. l'Abé le Roi : cette lettre du *P. Mabillon* fut de nouveau imprimée à Utrecht en 1707. on voit à la fin deux queſtions diſcutées fort ſuccinctement ; la premiére regarde la maniére d'inhumer les Prêtres qu'on inhumoit anciennement come le reſte des fidéles, c'eſt-à-dire, la tête tournée vers l'Occident ; & il remarque que cette coutume n'a changé que dans le 17. ſiécle : la 2. queſtion concerne la maniére de faire l'épreuve des Réliques par le feu ; cette cérémonie ſe feſoit de la maniére la plus ſolennelle.

Tant d'Ouvrages importans entrepris par le *P. Mabillon* pour la gloire de l'Egliſe & pour l'utilité de ſon Ordre ; ne pouvoient être plus glorieuſement terminez, que par celui des

Anales,

Anales, aux quelles il comença de travailler en 1693. & qu'il n'a intérompues qu'à ſa mort.

Je n'entreprendrai pas de faire ici l'éloge d'un Ouvrage déja conſacré par l'eſtime publique; on peut ſe ſatisfaire par la lecture du livre même, on y admirera le bon gout, la métode, la netteté de l'expreſſion, une latinité pure & coulante, une critique exacte & judicieuſe, & une atention diſcréte à conſerver à la vérité ſes plus juſtes droits, n'aſſurant come certain que ce qui l'eſt effectivement, & certaine ingénuité réglée par le diſcernement le plus juſte, qui fait lire avec plaiſir les faits les plus ſurprenans qu'il raconte: il y débrouille avec cette habileté qui lui eſt ſi ordinaire, les points d'hiſtoire ſur qui nos plus célébres Ecrivains avoient répandu jusqu'ici de l'obſcurité; la narration en eſt très agréable par ſa diverſité, ayant ſu y mêler mille événemens remarquables, qui ont raport à l'hiſtoire de l'Egliſe & de l'Etat; enſorte que ce livre, le plus important de tous les Ouvrages de *Dom Mabillon*, doit bien moins être regardé come une hiſtoire particuliére à l'Ordre de Saint Benoît, que come une hiſtoire générale & univerſelle. Nous en avons cinq tomes in fol. le premier publié en 1703. contient tout ce qui eſt arivé de plus remarquable dans l'Ordre Monaſtique depuis ſon inſtitution jusqu'en 701. on voit à la fin de ce volume l'apologie de la miſſion de St. Maur en France, compoſée d'abord en François par D. Tierri Ruinart & qu'il a traduite en latin; on y voit auſſi une diſſertation pour prouver que St. Grégoire le grand a été Moine; cette diſſertation eſt ſuivie d'une lettre Françoiſe de Mr. Barcos

Abé de St. Ciran touchant le Monachiſme de Saint Grégoire le grand. Le 2. tome des Anales imprimé en 1704. comprend tous les événemens Monaſtiques, depuis 701. jusqu'en 749. le 3. qui parut en 1706. s'étend depuis le milieu du 8. ſiécle juſqu'à la fin du 10. on voit dans le 4. publié en 1707. tout ce qui s'eſt paſſé de plus intéreſſant dans cet Ordre ſi célébre depuis la fin du 10. ſiécle jusqu'en 1067. & le 5. publié par le P. Maſſuet en 1713. s'étend jusqu'en l'anée 1116. on voit au comencement de ce volume la vie du *P. Mabillon* & celle du P. Ruinart. Chaque volume eſt terminé par un Appendix qui contient tous les titres originaux, Chartes, Bulles, & autres piéces de cette nature, qui ſervent de preuves à ce qu'il avance dans le corps de l'Ouvrage, qui a été dédié à Mr. le Tellier Archevêque de Reims.

En 1701. le *P. Mabillon* publia une nouvelle édition du livre de la conſidération de St. Bernard in 8. avec des remarques: il a dédié ce livre au Pape Clément XI. par l'ordre duquel il s'étoit déterminé à ce travail.

En la même anée il fut choiſi par le Roi pour remplir une des dix places d'Académicien honoraire de l'Académie des Inſcriptions & des Médailles.

J'ai raporté jusqu'ici tous les Ouvrages qu'a compoſez en latin le *P. Mabillon*; il me reſte maintenant à parler de ceux qu'il a publiez en notre Langue. Le premier concerne la conteſtation entre le Bénédictins & les Chanoines Réguliers de la Province de Bourgogne touchant la préſéance aux Etats: un de leurs Péres avoit publié un écrit à ce ſujet, plus remarquable par

par les invectives que par les raiſons, où il repréſentoit que les Chanoines Réguliers étant ſur le chandelier & les Moines ſous le boiſſeau, des Oliviers Sauvages, entez ſur l'Olivier franc, ils avoient tort de s'élever contre les branches naturelles, n'ayant rien d'ailleurs dans leur nom, leurs emplois, leurs actions, que de bas & de ravalé, & qu'ainſi ils diſputoient témérairement la préſéance aux Chanoines Réguliers qui avoient bien des prérogatives dont les Moines ne pouvoient ſe glorifier. Le *P. Mabillon* fit voir le foible de cet écrit par un autre qui a pour titre, *Réponſe des Religieux Bénédictins de la Province de Bourgogne à un écrit des Chanoines Réguliers de la même Province touchant la préſéance dans les Etats.*

Le P. d'Antecourt engagé de maintenir les intérêts de ſon Ordre, dont il feſoit remonter l'origine jusqu'au tems des Apôtres, réfuta cette réponſe du *P. Mabillon*, & prétendit démontrer 1. que les Chanoines Réguliers ſont plus anciens dans l'Egliſe que les Bénédictins: 2. que la Cléricature eſſentiellement atachée à leur Ordre, les éléve au-deſſus de tous les Moines qui ne ſont Clercs que par accident: 3. il ſe prévaut d'un Bref de Pie IV. qui adjuge la préſéance aux Chanoines Réguliers de Latran ſur les Bénédictins de la Congrégation du Mont Caſſin: il aſſure enfin que la poſſeſſion que prétendent les Bénédictins eſt vaine & illuſoire; & que quand même leur poſſeſſion ſeroit réelle & légitime, la prétendue antiquité des Chanoines Réguliers eſt un titre ſufiſant pour preſcrire contre l'immémoriale & tranquile poſſeſſion où prétendent être les Bénédictins, de pré-

céder les Chanoines Réguliers aux Etats de la Province de Bourgogne.

Come cette afaire fut portée dans un Tribunal réglé, que le Roi en fut informé, & qu'il noma des Comiſſaires pour diſcuter le droit des parties, il falut ſe défendre dans les formes; ainſi le *P. Mabillon*, ennemi des diſputes & des conteſtations, ſacrifia ſon amour pour la paix à la gloire & à l'intérêt de ſon Ordre, il ſe vit contraint d'opoſer un ſecond écrit aux raiſons du P. d'Antecourt.

Ces écrits doivent moins être regardez come des Factums faits pour régler les diférens droits des parties, que come de très ſavantes diſſertations, où le *P. Mabillon* éclaircit tout ce qui regarde l'antiquité & les prérogatives de deux Ordres célébres dans l'Egliſe, par des exemples tirez des S. Péres & de l'hiſtoire Eccléſiaſtique: il y fait voir que l'origine que s'atribuent les Chanoines Réguliers eſt fabuleuſe, puiſque ſelon le P. Tomaſſin il n'y a point eu de Comunauté Cléricale avant la fin du 4. ſiécle, que la Comunauté des Clercs que St. Auguſtin établit à Hippone, étoit diférente de l'inſtitut des Chanoines Réguliers, & que ce n'a été que vers le comencement de l'onziéme ſiécle que cet Ordre a pris ſon origine. En 2. lieu que les Moines ne ſont point par leur état privez des fonctions de la Cléricature, puiſque la régle de St. Benoît le leur permet, & que de tout tems ils ont été employez dans les fonctions les plus nobles & les plus relevées; ce qu'il prouve par un grand nombre d'autoritez & ſurtout par celle de Saint Grégoire le grand, & de Boniface IV. qui dans un Concile de Rome de l'an 610.

traite

traite le dogme contraire de dogme extravagant. Il fait voir enfin que les titres qu'on conſerve dans les Archives des Etats de la Province favorables aux Bénédictins, & la poſſeſſion actuelle où ils ſont d'y aſſiſter, ſont autant de monumens qui vérifient le droit inconteſtable des Bénédictins.

En la même anée *D. Mabillon* fit imprimer une lettre in 4. adreſſée à un de ſes amis ſur l'inſtitut de l'Abaye de Remiremont; les Dames de Remiremont dans un procès qu'elles avoient avec leur Abeſſe, avoient cité le livre *de re Diplomaticâ* du *P. Mabillon*, pour prouver qu'on n'avoit jamais fait profeſſion de la vie Monaſtique dans cette Abaye: le *P. Mabillon* fait voir qu'on lui ſupoſe des ſentimens qu'il n'a jamais eus; parcequ'il eſt conſtant que la régle de St. Benoît a toujours été obſervée dans l'Abaye de Remiremont jusqu'en l'an 1500. que les Religieuſes comencérent à ſe dire Chanoineſſes.

En 1689. le P. *Mabillon* publia un traité in 8. ſur les mots de *Meſſe* & de *Comunion*, employez dans la régle de St. Benoît, où il fait voir contre le ſentiment de Mr. Barcos Abé de St. Ciran & de Mr. Lancelot, que ces mots ſe doivent entendre de la Comunion Eucariſtique, & que c'étoit une ancienne coutume dans l'Ordre de St. Benoît que les Religieux comuniaſſent les jours de Fêtes & les Dimanches à la Meſſe conventuelle. D. Claude de Vert Religieux & Tréſorier de Clugni s'étoit expliqué d'une maniére diférente, dans un avertiſſement qu'il joignit à une traduction de la régle de St. Benoît, qu'il fit im-

primer en 1689. & dont il n'étoit pas l'Auteur; mais il réfuta par une diſſertation particuliére qu'il publia en 1694. le ſentiment de *D. Mabillon*: toute la dificulté conſiſtoit dans ces mots qu'on lit dans la régle de St. Benoît, *Propter communionem ſanctam*, l'Abé de St. Ciran prétendoit qu'il les faloit ainſi traduire, *pour marquer à ſes fréres l'union qu'il veut avoir en tout avec eux*: le *P. Mabillon* s'en tenoit à cette explication ſimple & naturelle: *à cauſe de la ſainte Comunion*, parceque le Lecteur n'étoit obligé de manger avant de comencer la lecture, que pour éviter qu'en crachant il ne reſtât quelque partie de l'Hoſtie. D. de Vert ſans s'arêter au ſentiment de Mr. de Barcos, s'efforça de renverſer celui du *P. Mabillon*; les Jéſuites ont prétendu dans leurs Mémoires qu'il adopta le ſentiment du P. Brouver Jéſuite, qui entend cet endroit de la régle des Eulogies ou du Pain beni que les Religieux avoient coutume de manger trempé dans du vin avant de diner: les J. de Trévoux ont doné dans cette diſpute toute la victoire à D. de Vert ſur le *P. Mabillon*; les Perſones au fait de ces matiéres en porteront peut-être un jugement plus équitable.

Après tant d'excellens Ouvrages, on étoit en droit d'exiger que le *P. Mabillon* indiquât au moins les ſources où il avoit puiſé tant de lumiéres, & formât ſur un juſte plan d'étude, des Savans qui puſſent perpétuer ſa mémoire & ſa réputation: c'eſt ce qu'il fit en publiant en 1691. ſon traité des Etudes Monaſtiques en un volume in 4. & en deux tomes

in

in 12. où il aplanit par des préceptes fondez ſur le bon gout & ſur une longue expérience tout ce que les ſciences peuvent avoir de dificultueux & de rebutant pour ceux qui s'y apliquent. Ce traité eſt diviſé en trois parties; dans la premiére le *P. Mabillon* fait voir que les Etudes non ſeulement ne ſont point contraires à l'eſprit de l'inſtitut Religieux, mais encore qu'elles ſont néceſſaires pour ſe ſoutenir dans la vigueur de la diſcipline Monaſtique : dans la 2. il examine quelles ſont les Etudes qui ſont le plus convenables aux Solitaires : & dans la 3. il marque la fin qu'on doit ſe propoſer dans ſes Etudes, qui n'eſt autre que la vérité & la charité : il termine ce Traité par une liſte des principales dificultez qui ſe rencontrent dans la lecture des Conciles, des Péres, & de l'hiſtoire Eccléſiaſtique, par ordre des ſiécles ; & par un catalogue de livres choiſis propres à former une Bibliotéque Eccléſiaſtique. Il a ajouté à la fin l'Epitafe de Nicolas de Lira tirée d'un manuſcrit de Mr. des Marets Avocat au Parlement.

Cet Ouvrage fut reçu avec une ſatisfaction univerſelle & contribua à afermir la réputation du P. *Mabillon*: il fut auſſitot traduit en diverſes langues, en latin par le R. P. Ulric Straudigt de la Congrégation des S. Anges en Baviére ; cette traduction fut imprimée à Kempten, en 1702. & par le R. P. Dom Herman Sken Bibliotécaire de l'Abaye de St. Gal : le P. Ceppi Religieux Auguſtin publia la 2. partie de ce Traité en Italien à Rome en 1701. ſous le titre de *la Scuola Mabillonia*

& il s'en fit une 2. édition en notre langue en 1693. in 12.

Parmi ce concours d'éloges & d'aplaudiſſement, la ſatisfaction du *P. Mabillon* ne put être pleine & entiére, puisqu'il ſe vit privé du ſufrage d'un Abé très célébre par la beauté de ſon eſprit & la pureté de ſon ſtile, & encore plus par la ſainteté de ſa vie, qui ne pouvant entrer dans les vues du *P. Mabillon* touchant les Etudes des Moines le réfuta dans un écrit in 4. à qui il dona pour titre, *Réponſe au traité des Etudes Monaſtiques*, imprimé en 1691. Quatre mois après que cet écrit eut paru, le *P. Mabillon* publia par ordre de Mr. le Chancelier ſes réflexions ſur la Réponſe de Mr. l'Abé de la Trape auſſi in 4. qui furent tellement favoriſées de l'eſtime publique qu'il ſe vit contraint d'en publier une 2. édition en 1693. en deux volumes in 12. Il réfute dans cet Ouvrage avec tant de douceur & de modeſtie les raiſons de ſon adverſaire, il y fait paraître une érudition ſi vaſte & ſi profonde, une conaiſſance ſi étendue de ce qui regarde l'hiſtoire de l'Egliſe; il entre dans un détail ſi circonſtancié des Académies Bénédictines & des Savans qui ſe ſont ſantifiez dans cet Ordre ſi illuſtre, des Papes & des Conciles qui ont conſacré par leurs éloges & leur aprobation les Etudes des Bénédictins; il éclaircit en un mot avec tant d'ordre & de netteté, de juſteſſe & de préciſion, toutes les dificultez du R. P. Abé de la Trape; que les Perſones les plus ſenſées convinrent qu'un humble & religieux ſilence étoit la ſeule victoire que pouvoit remporter

ſur

ſur lui ſon illuſtre adverſaire. En effet qu'auroit-il pu répondre à ſa propre autorité dont ſe ſervoit le *P. Mabillon* pour maintenir les Solitaires dans la poſſeſſion où ils ſont de s'apliquer aux Sciences ? Ce célébre Ecrivain pouvoit-il mieux juſtifier la conduite du Solitaire Marc, qui a conſacré le talent qu'il avoit pour la poéſie à la compoſition de la vie de S. Benoît, qu'en repréſentant au R. P. Abé de la Trape qu'il avoit lui-même fait ces beaux vers ſur un portrait de la Vierge qui tient l'enfant Jéſus entre ſes bras, qu'on voit dans l'Egliſe de la Trape,

Si quæras natum cur matris dextera geſtat;
Sola fuit tanto munere digna Parens:
Non potuit mater majori munere fungi,
Altera neu potuit dextera ferre Deum.

On peut voir dans le livre même les ſentimens qu'en ont eus ſes célébres Aprobateurs; mais je ne puis me diſpenſer de raporter ce qu'a écrit ſur cette conteſtation Mr. Maſſolier Chanoine de l'Egliſe d'Uſez un des plus judicieux & des plus polis Ecrivains de ce ſiécle, dans la vie du R. P. Abé de la Trape qu'il a publiée en 1703. Voici ce qu'il dit: „ Parmi ceux qui n'aprouvérent pas toutes les maximes du livre „ de la ſainteté & des devoirs de la vie Monaſtique, le ſavant D. Mabillon fut ſans contredit le plus célébre; ce que l'Abé de la Trape „ avoit écrit des Etudes des Moines ne ſe „ trouva pas de ſon gout, ce fut aparemment „ ce qui le porta à publier ſon Traité des Etudes Monaſtiques : ce livre n'eſt point écrit „ come beaucoup d'autres avec emportement,

„ on n'y voit point d'aigreur, point de fiel ré-
„ pandu, une atention ſage & pleine de modé-
„ ration & de retenue, une piéte tendre, une
„ ſcience humble & modeſte, une ſainte poli-
„ teſſe y regnent par tout. Il ſeroit à ſouhaiter
„ que les Savans, qui raiſonent ſur des matiéres
„ conteſtées, vouluſſent ſuivre un ſi grand e-
„ xemple. Ne peut-on ſoutenir la vérité ſans
„ bleſſer, ſans détruire la charité ſi recomandée
„ dans l'Evangile, ſi néceſſaire au Criſtia-
„ niſme ? Et peut-on douter que Dieu qui
„ veut tenir le premier lieu dans notre eſprit
„ par la foi, ne le veuille auſſi tenir dans notre
„ cœur par la charité ? L'Abé de la Trape
„ répondit à cet Ouvrage par un autre qui a
„ pour titre, réponſe au traité des Etudes Mo-
„ naſtiques : *D. Mabillon* fit des réflexions ſur
„ cette réponſe & les publia l'anée d'après :
„ Le diférend en demeura là, au moins par
„ raport au Public ; & ces deux grands Homes
„ ſe donérent depuis toutes les marques de la
„ charité la plus cordiale. Ceſt ainſi que les
„ diférends devroient finir entre des Crétiens,
„ ſurtout entre ceux que leur rang & leur ca-
„ ractére obligent de doner l'exemple. « Tel
a été le ſentiment de cet illuſtre Auteur, & c'eſt ainſi qu'on parle quand on écrit en vue de rendre homage à la vérité. On doit cependant convenir que quelques Ecrivains s'élevérent contre le *P. Mabillon*, & Me. la Ducheſſe de Guiſe employa tout ſon crédit & toute ſon autorité pour l'empêcher de répondre : cette illuſtre Princeſſe étoit ſous la direction du R. Abé de la Trape dont elle ſuivoit aveuglément les maximes ; car il n'y a rien qu'une aveugle pré-

préocupation qui puiſſe blâmer l'amour qu'on veut inſpirer aux Religieux pour l'étude, & on a peine à revenir de la ſurpriſe où l'on eſt de ce qu'un Ecrivain auſſi éclairé que le fameux Dom Armand de Rancé, ait voulu acréditer dans nos Monaſtéres l'ignorance qu'il ne pouvoit ignorer avoir produit de ſi funeſtes dèſordres dans l'Ordre de S. Benoît. Il eſt vrai qu'une Comunauté ſeule poura peut-être ſe ſoutenir dans ce bienheureux état, où le Solitaire libre des afections du monde, s'efforce de ménager les graces de ſon état par ſon aplication à la priére, à la lecture, & au travail des mains; une Comunauté ſeule, dis-je, poura ſe ſoutenir ainſi, pourvû qu'elle ait pour Supérieur un Directeur éclairé qui ſe prête tout entier aux beſoins de ſes Religieux, qui ſache ménager les foibles & régler leurs exercices & leurs ocupations, enſorte qu'ils n'en ſoyent pas acablez: mais de prétendre preſcrire ces régles à une Congrégation, à tout un Ordre, c'eſt un ſentiment qui ne peut avoir de réalité que dans l'imagination d'un Guillaume de St. Amour ou d'un Thiers qui débitoit de pareilles rêveries, moins par perſuaſion que par paſſion contre les Bénédictins qu'il n'aimoit point. J'ajouterai enfin que leurs travaux littéraires ont été, pour ainſi dire, conſacrez par l'autorité du Pape Clément XI. dans le Bref qu'il adreſſa en 1706. au Supérieur Général de la Congrégation. J'ai cru qu'on voudroit bien me permettre cette digreſſion, & que feſant l'éloge des Savans de la Congrégation de St. Maur, je devois faire auſſi l'apologie de leurs Etudes, dont on peut encore prouver la néceſſité par le jugement qu'ont porté dans cette

conteſtation, les plus Savans Homes de l'Europe, entre lesquels on a diſtingué Mr. Huet & Mr. Fleuri, dont le mérite à éclaté dans tous les endroits, où l'on fait profeſſion de cultiver les Belles Lettres.

Je n'ai pas deſſein de renouveler ici cette conteſtation; je remarquerai ſeulement que les Perſones les plus illuſtres & les plus recomandables par leur érudition & par la ſainteté de leur vie tant en France que dans les Pays étrangers, ont autoriſé de leurs ſufrages les Etudes des Bénédictins, dont l'utilité a été reconue par le Pape Clément XI. dans le Bref qu'il adreſſa en 1706. aux Religieux de la Congrégation de St. Maur.

En 1696. le devoir & la reconaiſſance engagérent le *P. Mabillon* de publier une lettre circulaire ſur la mort de la Mére Jaqueline Boette de Blemur Religieuſe Bénédictine de l'adoration perpétuelle du Saint Sacrement, ſi conue par les Ouvrages qu'elle a donez au Public; L'anée Bénédictine en ſept tomes in 4. Quatre volumes de la vie des Saints tirez des Auteurs eccléſiaſtiques & modernes publiez en 1679: Les grandeurs de la Mére de Dieu, ou la triple courone de la Ste. Vierge en 1681. Menologe hiſtorique ou abrége de la vie des Saints pour tous les jours en 1682. Eloges de pluſieurs Perſones illuſtres en piété de l'Ordre de St. Benoît: exercice de la mort en 1686. Ces derniers Ouvrages ont été imprimez à Lion & le premier à Paris. Cette illuſtre fille qui fait tant d'honeur à l'Ordre de St. Benoît par la noble ſimplicité de ſon ſtile, ſe feroit encore aquis une plus glorieuſe réputation, ſi toujours ſure dans ſon gout

&

& dans ſa critique elle eût employé plus de diſcernement dans l'examen des Mémoires qu'elle recevoit, & ſi elle n'eût pas chargé ſes recueils de mille faits douteux & incertains, moins propres à édifier qu'à ſcandaliſer les Perſones qui ſont ſenſibles aux intérets de la Religion.

En 1697. le *P. Mabillon* publia une traduction de la régle de St. Benoît, avec les ſtatuts d'Etienne Poncher Evêque de Paris, pour l'uſage des Religieuſes de Chelles en un vol. in 18.

En 1698. il écrivit une lettre aux Catoliques d'Angleterre ſur le bruit qui s'étoit répandu dans ce Royaume qu'il avoit changé de Religion; ce bruit n'avoit eu pour fondement que quelque ſorte de reſſemblance du nom du *P. Mabillon* avec celui d'un autre Apoſtat: cette lettre ne fut pas rendue publique, parceque l'impoſture fut bientot reconue; on la peut voir dans l'abrégé de la vie du *P. Mabillon* publié par le P. Ruinart en 1709.

En 1700. le *P. Mabillon* adreſſa une lettre à Mr. l'Evêque de Blois au ſujet de la Larme de Vendôme, pour ſervir de réponſe à l'écrit qu'avoit publié l'anée précédente Mr. Thiers, ſi conu par la multiplicité de ſes Ouvrages ſur toutes ſortes de ſujets, & qui s'eſt rendu redoutable à ſes propres amis par ſes traits ſatiriques & injurieux. Ce célébre Critique prétendoit inſinuer que cette Relique étant viſiblement ſupoſée, & les Religieux de Vendôme ne l'expoſant que dans la vue d'en tirer un profit ſordide & illégitime, il étoit du dévoir de Mr. l'Evêque de Blois de la ſuprimer

& de la faire enterrer. Le *P. Mabillon* fait voir dans cet écrit qu'on ne peut raiſonablement troubler les Religieux de Vendôme dans leur poſſeſſion, puiſque cette Relique ayant été donée il y a plus de 600. ans par Nitker Evêque de Friſingue à Henri I. du nom Roi de France qui la dona à Géofroi Martel, lequel en fit préſent à l'Abaye de Vendôme, dont il étoit fondateur; une pareille poſſeſſion eſt un titre qui preſcrit contre tous les raiſonemens humains.

Cette lettre à Mgr. l'Evêque de Blois eſt ſuivie d'un Mémoire pour ſervir d'éclairciſſement à l'hiſtoire de la Sainte Larme de Vendôme: le *P. Mabillon* ſe fonde ſur deux ſortes de preuves; dont il apelle les premiéres, preuves extantes, & les ſecondes, preuves littéraires; les preuves extantes conſiſtent en une armoire ſous une petite arcade à côté droit du grand Autel, où eſt conſervée la Sainte Larme; au deſſus de cette armoire & de cette arcade, toute l'hiſtoire de cette Larme eſt repréſentée, ceux qui en furent d'abord en poſſeſſion, la maniére dont elle fut aportée, les cérémonies qui s'obſervérent lorsqu'elle fut dépoſée dans l'Abaye de Vendôme; le *P. Mabillon* a fait graver les figures de cette arcade auſſi bien que du petit cofre où eſt enfermée cette Ste. Larme: il fortifie les preuves extantes par les Sceaux de quelques Abez de Vendôme, ſur leſquels étoit empreinte la figure de la Sainte Larme; le premier de ces Sceaux ſe voit pendant à une charte de l'an 1207. le ſecond eſt du même ſiécle.

Les preuves que le *P. Mabillon* apelle littérai-

téraires ſont fondées ſur d'anciennes chartes, où il eſt fait mention de la Ste. Larme : celle d'un nomé Jean-le-Gros qui en reconnaiſſance de la guériſon de ſon fils céda une terre qu'il diſputoit aux Religieux de Vendôme, après quoi il vint avec toute ſa famille *ad Sanctuarium Lacrimæ Chriſti* ; cette Charte eſt du 12. ſiécle : une donation faite à l'Abaye par Burcard ou Bouchart Comte de Vendôme l'an 1195. de la ſome de quarante ſols, à condition d'entretenir à perpétuité une lampe ardente *ante pretioſam Domini Lachrimam* : une lampe d'argent dont fit préſent le Roi Louis XI. pour la Ste. Larme : le veu que fit à la Sainte Larme Louis de Bourbon Comte de Vendôme pris par les Anglois à la bataille d'Azincourt l'an 1415. : la délivrance d'un priſonier qui ſe fait tous les ans le vendredi des Rameaux : un ancien manuſcrit de la vie de St. Arnoul, où on lit que Dieu a enrichi l'Abaye de Vendôme du préſent de la Sainte Larme, *Deus autem dono Lacrimæ ſuæ decoravit* : la Ste. Larme portée à Blois en 1513. pour l'acouchement de la Reine. Le *P. Mabillon* fait voir que ces preuves & les peintures qui décrivent cette hiſtoire, qui découvrent l'origine & l'ancienneté de la poſſeſſion des Bénédictins, ſont des monumens autentiques ſufiſans pour renverſer les prétenſions de Mr. Thiers, ſelon ces vers du poéte Prudence qu'il raporte,

Non eſt vacua aut anilis fabula;
Hiſtoriam pictura refert.

Le

Le *P. Mabillon* a joint à la fin de cette diſſertation une lettre de Louis de la Chambre Abé de Vendôme aux Religieux de ce Monaſtére, lorsque la Ste. Larme y fut reportée; & une relation de la découverte des Reliques de Sainte Técle, dont il fait l'aplication à la Sainte Larme de Vendôme.

On raiſona diverſement de cet écrit du P. *Mabillon*; quelques uns prétendirent qu'après s'être élevé contre l'abus qui regnoit à Rome touchant le culte des Saints, apelez comunément *Saints Batiſez*, il ne lui avoit point été glorieux d'abandoner de ſi juſtes ſentimens: mais pour peu qu'on y faſſe atention, on verra que la diférence en eſt fort ſenſible; dans ſa lettre d'Euſébe à Téofile il s'élevoit contre la nouveauté d'un culte abuſif, en ce qu'il n'étoit apuyé d'aucunes preuves qui puſſent y ſervir de fondement; mais dans ſa lettre qui regarde la Ste. Larme de Vendôme, il n'a prétendu diſcuter ni la vérité ni la fauſſeté de cette Relique, mais ſeulement faire voir la bone foi de la poſſeſſion des Religieux de Vendôme, parceque dans ces ſortes de conjonctures il eſt de l'équité de rapeler ces ſortes de déciſions, *poſſideo quia poſſideo . . . mea eſt poſſeſſio . . . olim poſſideo . . . habeo traditiones ab ipſâ origine firmatas ab ipſis autoribus quorum fuit res . . .* & ce que diſoit un ſavant Pape dans une pareille ocaſion, *uti poſſidetis, poſſideatis . . .* & cette autre déciſion d'Innocent III. *melius eſt nil temere definire, ſed totum Deo committere.* Voilà la régle en ce qui regarde une poſſeſſion ancienne: il n'en eſt pas ainſi d'une poſſeſſion nouvelle, qui

qui n'aſſujettit notre raiſon qu'autant qu'elle eſt fondée non ſur des faits équivoques & incertains, mais ſur des raiſons peremptoires, inconteſtables & à l'évidence desquelles on ne puiſſe ſe diſpenſer de ſe rendre. Cet écrit du *P. Mabillon* eſt in 8. imprimé chez P. de Bats & Imbert de Batz.

Il eſt ſurprenant que Mr. Thiers ſe ſoit porté jusqu'à cet excès d'animoſité contre les Bénédictins, & qu'il les ait acuſez de ternir l'honeur d'un Ordre auſſi illuſtre qu'eſt le nôtre par des vues d'un intérêt auſſi ſordide que celui de tirer du profit de la Larme de Vendôme; lui qui autrefois de ſon propre mouvement avoit pris avec tant de vivacité leur défenſe contre les calomnies de Mr. de Launoi, qu'il comparoit à Aman qui vouloit perdre le peuple Juif dans la ſeule vue de nuire à Mardochée; come Mr. de Launoi n'ayant deſſein que de répondre au P. Quatremaires, vouloit par ſes invectives flétrir la réputation de tous les Religieux de la Congrégation de St. Maur: les termes dont il ſe ſert font voir d'une maniére trop ſenſible la pureté de ſes intentions & ſon zéle pour la Congrégation, pour ne les pas raporter; il fait d'abord voir par un paſſage de Cicéron, que c'eſt une injuſtice de ne pas vanger l'innocence acablée, quand on eſt dans la diſpoſition de le faire, & il s'exprime ainſi: *an non in illud injuſtitiæ genus incurrerem, ſi ſanctiſſimam Religioſorum Hominum Congregationem, Launoii injuriis ac probris oppreſſam (ſi tamen ipſi quidquam nocere poteſt) cùm vindicare valeam, inultam indefenſamque relinquerem.* Il entre après dans le détail le plus circonſtancié des aumônes qu'on fait

fait dans leurs Abayes, enſorte que le Religieux le plus zélé pour les intérêts de ſon Ordre, n'en auroit pu mieux faire l'apologie. A quoi donc atribuer un pareil changement? A la bizarerie de l'eſprit humain qui régle le plus ſouvent ſes vues ſur ſes intérêts, qui n'a plus les mêmes ſentimens d'équité quand il n'a plus le même eſprit de Religion. Un Ecrivain ne garde aucunes meſures dans ſa critique, lorsqu'il régle ſa plume ſur ſa paſſion.

Le dernier Ouvrage qu'il ait publié en notre langue a pour titre, *La mort Crétienne*, in 12. imprimé en 1702. chez Charles Robuſtel & dédié à la Reine mére du Roi de la Grande-Bretagne. Ce n'eſt qu'une ſimple traduction de ce que d'anciens Auteurs ont écrit de la mort édifiante de pluſieurs Saints; il comence ce recueil par celle de J. C. le Saint des Saints, & le finit par celle du B. Juſtinien arivée le 8. de Janvier de l'an 1455. on voit après l'article de St. Bernard une lettre de ce Saint à l'Abé Suger pour le diſpoſer à bien mourir. Cet Ouvrage eſt terminé par une cinquantaine de paſſages de l'Ecriture Sainte ſur la réſignation à la volonté de Dieu dans les maladies, recueillis par Mr. de Barillon Evêque de Luçon.

Je n'ai point parlé de quelques autres piéces moins conſidérables du P. *Mabillon*, qui ont ſervi d'amuſement à la jeuneſſe; come une proſe carée qu'il fit en l'an 1666. ſur la mort de la Reine Anne d'Autriche, & quelques Himnes conſacrez en l'honeur de Saint Adalar, de Sainte Batilde & d'autres Saints dont on révére la mémoire en l'Abaye de Corbie, & dont on a fait

dans

dans la ſuite un recueil qui doit être regardé come le premier de ſes Ouvrages.

L'Epitre dédicatoire des Ouvrages de St. Auguſtin eſt encore de ſa compoſition, auſſi bien que la préface du dernier tome: on ſait le bruit qu'excita cette préface, où le P. *Mabillon* voulant ménager les deux partis ne contenta Perſone. Quoique l'on ſe ſoit fait un devoir de ne parler que dans les termes les plus reſpectueux d'un des plus célébres Ecrivains qui ayent paru depuis pluſieurs ſiécles, il faut cependant avouer que cette préface done quelque ateinte à la réputation du P. *Mabillon:* outre ſes ſentimens ſur la Grace qui lui ſont particuliers, il ne s'exprime pas ſur cette conteſtation d'une maniére aſſez favorable pour ſes Confréres, en parlant des écrits publiez de part & d'autre, *furtivæ ex utrâque parte velitationes*, dit-il. Cet eſprit d'équité, régle la plus ordinaire des actions du P. *Mabillon*, lui permettoit-il de doner une pareille qualification aux écrits que les Bénédictins n'ont publiez que dans la néceſſité de la plus légitime défenſe? Ne ſera-t-il donc jamais permis de vanger ſa Foi des injurieux & téméraires ſoupçons d'un écrivain hardi qui prétend la flétrir? Eſt-il de la prudence de confondre l'innocent avec le coupable? On n'écrit jamais bien quand on écrit contre ſes propres ſentimens, & quand aux dépens de la vérité on ſe livre au deſir de ſatisfaire ceux dont on craint le pouvoir: il s'en faut même de beaucoup que la latinité de cette préface ſoit auſſi pure & auſſi élégante que celle de ſes Ouvrages précédens.

D. Vincent Thuillier vient encore de publier ſes Ouvrages poſtumes en 2. vol. in 4. qui contien-

tiennent ſes Lettres & les Réponſes qu'on lui a faites: la relation du voyage qu'il fit en Bourgogne en 1682. un éloge hiſtorique du P. Marſole quatriéme Général de la Congrégation : & pluſieurs autres. D. Thuillier a inſéré dans cet Ouvrage quelques piéces déja imprimées, come *Vindiciæ Kempenſes*, & la diſſertation ſur le Pain Azime, afin d'avoir lieu de doner une hiſtoire détaillée de ces conteſtations.

Ce ſont là les Ouvrages qu'a donez au Public le P. *Mabillon*, qui fondez ſur le gout le plus pur & le plus exquis & ſur la critique la plus éclairée & la plus judicieuſe, & qui étant autant de monumens du plus profond ſavoir & du plus grand jugement, lui ont mérité une aprobation juſte, univerſelle, & légitime : ſans bornes dans ſes conaiſſances, il n'ignora rien que ce qui ne lui étoit par permis de ſavoir; & come il fit toujours ſa principale ocupation de l'étude, la religion & l'amour de la vérité rectifiérent en lui la complaiſance qu'en put produire le ſuccès: toujours juſte dans ſes penſées, heureux dans ſes conjectures, juſte dans ſes déciſions, naturel dans ſon ſtile, modeſte dans ſa critique, humble & ſincére dans ſes ſentimens; enſorte qu'il n'eſt pas aiſé de trouver un Auteur qui ait ſu alier come lui une ſcience ſublime & une humilité profonde, une vaſte érudition & un jugement ſolide, une critique qui ne ménage rien & qui n'outrage Perſone, & qui ait toujours ſacrifié à l'amour du vrai ſa propre gloire & les intérêts de ſon Ordre. Il eſt mort ſaintement dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez le 27. Decembre de l'an 1707.

Une infinité d'Auteurs tant en France que dans

dans les Pays étrangers ont parlé avec admiration du P. *Mabillon*; mais come ce ſeroit entrer dans un trop long détail que de les indiquer, on peut ſeulement conſulter l'abrégé de ſa vie par D. Tierri Ruinart; ſon éloge publié par Mr. Boze Sécretaire de l'Académie des Inſcriptions & des Médailles & lu publiquement dans cette Académie le 17. Avril de l'an 1708, la préface du 5. volume des Anales de l'Ordre de St. Benoît; Mr. Baillet dans ſes jugemens des Savans, & dans ſon diſcours ſur la vie des Saints; & Mr. du Pin au 17. ſiécle de ſa Bibliotéque Eccléſiaſtique.

Je ne parle point de pluſieurs petites piéces qu'ont compoſées à ſa louange après ſa mort Mrs. de la Monoye, Herſan, Boivin, le Roi, de Villiers, Boſquillon, Gourdan & pluſieurs autres des plus diſtinguez dans la littérature: mais je ne puis me diſpenſer de tranſcrire ici l'éloge Latin qu'a compoſé en ſon honeur le P. Rouſſet & qui a mérité l'eſtime des conoiſſeurs.

Immortali memoriæ Clariſſimi
ac Religioſiſſimi Viri Joannis Mabillonii
Epitaphium.
Sub hoc lapide ſepultus jacet
cujus memoria in oblivione nunquam jacebit
JOANNES MABILLONIUS:
Suos natales Campaniæ debet,
Ejus natalibus Campania ſuum decus.
Sortitus eſt animam bonam,
& cum ætate adolevit præclara ingenii virtutisque
indoles.
Vix Ephebus aris initiatur, adultus ſolitudinis
jam

jam tum latebras quæritans qui nunquam potuit latere,
Domino Militaturus
in Benedictinorum Congregatione Sancti Mauri
nomen dedit
tanto nomine nobilitandâ:
Ibi ſub modio jam tum ardere cœpit,
qui quondam ſupra candelabrum poſitus
futurus erat in Domo Domini
lucerna ardens & lucens.
Precibus doctisque operibus diurnas nocturnasque horas dividens
Aſceta litteratus,
totum ſe virtuti dedit,
totum ſe litteris abdidit,
ratus licere Aſcetis eſſe litteratis:
Virtutes omnes diligentiſſime coluit,
& in ſingulis eminere viſus eſt.
Principem tamen locum obtinuere
Paupertatis amor,
Lenitas morum,
Religioſa humilitas;
virtutes
quas non infecit, quæ inflat, Scientia;
quas perfecit, quæ ædificat, Charitas.
Chriſti paupertate affatim locuples,
victum ac veſtitum divitias Chriſtianorum exiſtimavit;
Docilis pauperiem pati,
ut annuum ex regio Ærario beneficium acciperet
a ſupremo ærarii præfecto nunquam potuit addiſci,
Quæſtu illiberali liberalium artium dignitatem lædere noluit,
Litterarum Cultor.

Sub

Sub Chriſto paupere divitias erubuit
Religionis amator,
parvo dives & parvi ducens perituras opes
carius venales dum paupertates emuntur diſpendio.
Omnium hominum ſibi conciliavit animos
hominum mitiſſimus:
in ipſis etiam litterariis diſceptationibus
quas plurimas cum viris clariſſimis habuit
nemini aſper,
neminem læſit etiam læſus;
in hujuſcemodi concertationibus
ſcribentem incitabat veritas,
certantem moderabatur lenitas,
vincentem coronabat charitas,
coronatum ornabat humilitas.
Hac ſingulari morum ſuavitate
devinciebat animos, leniebat invidos.
Ut debitæ tantis virtutibus gloriæ ſe ſubduceret
eas humilitati tegendas commiſit ſimul atque
ſervandas,
cœteris teſtibus nemo major,
ſe ipſo judice nemo minor,
eo clarior quo ſibi vilior:
cœleſtis gloriæ cupidus mundanam ſprevit
meliore ambitu,
& ut Deum ſolum mereretur habere mercedem
magnam nimis,
reſpuit hominum plauſus, mercedem quam dare
ſolent homines
vani vanam.
Nullum in clauſtro tenuit dignitatis gradum;
omnes meruit,
mereri pulchrius putavit quàm adipiſci,
& ſubeſſe quàm præeſſe tutius.
Alienis non indigebat ornamentis,

vir propriâ virtute omniumque hominum æſtimatione ornatiſſimus:
cum virtutum ſtudiis ſtudia litterarum conjunxit,
ut alterno fœdere mutuisque officiis
ſcientia pietatem, pietas ſcientiam adjuvaret.
Quæ prima illi fuere ſtudiorum elementa,
prima itidem habuit pietatis alimenta
Opera Doctoris melliflui;
his emendandis dum iterato labore incumbit
cordis cellulis melleum infundit opus,
unde ſimiles Bernardo trahit mores
mellifluos.
Ipſo reſtauratore Sanctorum acta reviviſcunt,
quorum, dum facta ſcribit, ſequitur & exempla,
illorum faſtis olim aſcribendus.
Operibus opera ſuccedunt, & alii ex aliis nectuntur labores;
ſepultam ſcribendi artem ſuſcitat,
obliteratas reſtituit litteras,
antiquos renovat apices,
abrogatas recudit litterarum formulas:
& ingens illud condit Diplomaticum opus
rei litterariæ miraculum,
quod ſtupent docti ſimul & indocti,
monumentum ære perennius.
In reconditiori litteraturâ verſatiſſimus
vetuſtis dat novitatem,
novis authoritatem,
obſoletis nitorem,
neglectis pretium,
obſcuris lucem,
faſtiditis gratiam,
dubiis fidem,
ſæculo doctiſſimorum virorum feraci
præcellenti inter eruditos eruditione conſpicuus.

Juſſu

Juſſu Ludovici Magni regiiſque ſumptibus
Authore Clariſſimo Colberto generali Ærarii moderatore
Germaniam peragrat;
Auſpice illuſtriſſimo C. M. Tellerio Remorum Archiepiſcopo
Italiam ſubinde perluſtrat,
publicas ac privatas ſcrutatur Bibliothecas,
muſæorum rimatur angulos,
latentes effodit opes,
veterum theſauros tranſmittit poſteris,
& ad totius Reipublicæ litterariæ commodum.
Comparatis ad fere tria millia manuſcriptis codicibus
regiam Bibliothecam auget & ditat;
ex obſitis ſitu & pulvere membranis,
ex corroſis marmorum inſcriptionibus,
ex inciſis ex ære & tempore exeſis monumentis,
multiplex exoritur litterarum ſeges,
varia promitur libellorum ſupellex;
mira exſurgit actorum, annalium, analectorum moles;
tam ſolerti obſtetricante manu
præterita retro ſæcula renaſcuntur,
& poſitis rugis
tota nobis juveneſcit antiquitas.
Hinc quanta apud omnes viri exiſtimatio?
Quantum nominis pondus?
Quanta eruditionis authoritas?
A Summis Pontificibus
Innocentio XI. Innocentio XII. & Clemente XI.
aureis numismatibus honoratur vir eruditiſſimus,
aureis ſcriptis de Eccleſiâ optime meritus.
A Ludovico Magno
Regiæ Inſcriptionum Academiæ adſcriptus,

reconditam numiſmatum ſcientiam ornat & promovet
Antiquariorum ſagaciſſimus.
Pariſiis
in ſupremâ Galliarum Curiâ
lites quæ totæ pendebant in ſemeſis Chartarum apicibus
ſuo teſtimonio & authoritatis pondere dirimit
ſequeſter Pacis.
Romæ
in Sacrâ Indicis Congregatione
invitante eminentiſſimo S. R. E. Cardinali Caſanata
de quibuſdam Iſacii Voſſii operibus ad purpuratos P. P. ſententiam refert,
Cenſor ortodoxus.
Quam ubique fugit, ſic eum ubique ſequitur gloria:
interim oneris quàm honoris patientior,
litterariis totum ſe impendit laboribus,
& de theſauro ſuo nova perfert & vetera,
ſcriba doctus.
Verùm heu!
dum ſcribendis Annalibus improbo labore incumbit,
illis necdum perfectis intempeſtivâ morte occumbit
VI. Kal. Jan. an. M. D. C. C. VII. ætatis LXXVI.

MALINGHEN.

Dom JEAN-BATISTE MALINGHEN dans une très tendre jeuneſſe s'eſt aquis une fort grande réputation, fondée ſur ſon eſprit, ſur la ſciençe, & ſur la diverſité de ſes talens.

Il travailloit à revoir les Oeuvres de Tertulien; dont il se disposoit de doner une nouvelle édition au Public; il y avoit fort peu de tems qu'il avoit formé ce dessein, lorsque Dieu l'enleva de ce monde: il est mort dans le Monastére des Blancsmanteaux le 9. d'Octobre de l'an 1715. Il étoit né à Beauvais en 1684. & avoit fait profession de la Régle de St. Benoît dans l'Abaye de St. Faron de Meaux le 20. jour d'Aout de l'an 1702. âgé de 18. ans. Le P. Duret continue son Ouvrage.

MARAN.

Dom PRUDENT MARAN s'ocupe à revoir les Oeuvres de St. Justin, & il se prépare à en doner dans peu une nouvelle édition au Public. On a porté des jugemens fort diférens de la doctrine de ce Saint; * il n'a pas manqué de défenseurs qui ont écarté toute suspicion d'erreur de ses sentimens par de très savantes Apologies; mais il n'en est point qui l'ait justifié d'une maniére plus solide que Bullus docteur Anglois.

D. Prudent Maran a deplus publié les Ouvrages de St. Cirille de Jérusalem après la mort du P. Toutée, qui avoit laissé cet Ouvrage dans sa perfection: on voit après la préface un éloge de l'éditeur de la composition de *D. Maran*, qui est né à Troyes en

* S. Justin Filosofe étoit né à Sichem ville de la Palestine; il se fit crétien en l'an de J. C. 160. & mourut l'an 167.

Champagne, & a fait profeſſion dans l'Abaye de St. Faron de Meaux en l'an 1703. il demeure dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez.

L'édition de St. Cirille de Jéruſalem ayant été vivement ataquée dans les Mémoires de Trévoux de l'anée 1721., le *P. Maran* s'eſt cru en devoir de juſtifier la doctrine de St. Cirille dans un écrit qui a pour titre, *diſſertation ſur les Semi-Ariens, dans laquelle on défend la nouvelle édition de St. Cirille de Jéruſalem contre les Auteurs des Mémoires de Trévoux.* Il remarque d'abord qu'on entend aujourdui par le terme de *Semi-Ariens* ceux qui ayant Baſile d'Ancire à leur tête, ſe ſéparérent des Ariens en 358. *D. Maran* ſans prétendre entiérement juſtifier leur conduite ni leur union d'une trop longue durée avec les Ariens, fait voir qu'ils ne ſe ſont d'abord unis avec eux, que parceque ces Hérétiques couvroient ſous des expreſſions catoliques leurs ſentimens erronez; mais que leur impiété n'eut pas plutot éclaté dans la formule de Sirmie en 357. qu'ils ſe ſéparérent d'eux d'une maniére ſi peu meſurée, que les Ariens en 360. étant le plus favoriſez de l'Empereur, obtinrent la dépoſition des principaux d'entre les Semi-Ariens.

D. Maran les juſtifie en ſecond lieu par le témoignage des plus célébres d'entre les Péres, auſſi diſtinguez par la ſainteté de leur vie, que par la pureté de leur doctrine, S. Hilaire, St. Baſile, & Saint Atanaſe qui leur rendoit ce témoignage qu'ils recevoient toutes les déciſions du Concile de Nicée à l'exception du terme

terme *Conſubſtantiel* qu'ils refuſoient d'admettre, & qu'ils croyoient que le Fils de toute éternité eſt engendré de la ſubſtance de ſon Pére: St. Hilaire dans ſon livre des Sinodes les apelle défenſeurs de la Foi Apoſtolique.

Le *P. Maran* juſtifie enfin leur doctrine par leurs propres écrits qui conſiſtent dans une lettre du Concile d'Ancire, & une expoſition de Foi publiée après ce Concile au nom des mêmes Semi-Ariens; ils n'y négligent rien pour écarter tout ſoupçon d'erreur de leur ſentiment, & pour détruire l'impiété Arienne; ils regardent come un ſentiment étranger à la véritable doctrine celui qui admet de la métafore en uſant du terme de Fils, " ce n'eſt pas ainſi, diſent-ils, qu'on " doit juger du Fils unique, il eſt proprement " Fils engendré ſeul par le ſeul Pére, ſemblable " quant à la ſubſtance à celui dont on dit " qu'il eſt Fils, & dont on reconait qu'il a " été engendré.

Les Semi-Ariens ainſi juſtifiez le *P. Maran* fait voir d'une maniére évidente, que la liaiſon que Saint Cirille a eue avec eux n'a rien qui puiſſe rendre ſa foi ſuſpecte, come l'ont prétendu les Auteurs des Mémoires: il repouſſe d'abord vivement le reproche qu'on lui fait d'avoir reçu ſon ordination d'Acace de Céſarée, & il démontre qu'il devoit naturellement être ordoné par ſon Métropolitain, qui ne s'étant pas encore déclaré en faveur des Anoméens contre le parti des Catoliques, avoit ordoné pluſieurs Saints Evêques qui n'étoient pas même de ſa Province. Quant à ce qui regarde ſon union avec les Semi-Ariens, il eſt

vrai qu'il ſe livra d'abord à des préventions qui lui furent comunes avec St. Maxime & pluſieurs Evêques de la Paleſtine, & que n'étant encore que Prêtre & prononçant ſes catéchéſes dans Jéruſalem avec tant de ſuccès, il obſerva la neutralité entre St. Atanaſe & les Euſébiens, condanant le dogme Arien, mais refuſant d'admettre le *Conſubſtantiel*, prenant d'ailleurs quelques légers ſoupçons contre Saint Atanaſe, parcequ'il croyoit voir des Sabelliens cachez dans le parti de ce Saint, auquel néanmoins il ſe réunit en l'an 349. admettant le *Conſubſtantiel* avec lui & les Péres de Nicée: que d'ailleurs les Semi-Ariens ayant toujours été unis de ſentiment avec les Catoliques, & ne diférant d'eux que dans le refus d'admettre le terme de *Conſubſtantiel*; la réputation de Saint Cirille doit d'autant moins ſoufrir de ſon union avec les Semi-Ariens, qu'il y avoit dans leur parti pluſieurs Evêques très recomandables par la ſainteté de leur vie.

D. Maran juſtifie d'une maniére auſſi ſolide la retraite du Saint Archevêque de Jéruſalem auprès de Silvain Evêque de Tarſe, après avoir été chaſſé de ſon ſiége par Acace de Céſarée au comencement de l'anée 358. Il eſt vrai que St. Cirille avoit alors fait profeſſion du *Conſubſtantiel*, & que Silvain étoit toujours engagé dans le parti des Semi-Ariens; mais St. Cirille ne pouvoit prendre d'autres meſures dans les circonſtances où étoient alors les afaires de l'Egliſe: le Pape Libére étoit en exil, le Siége d'Alexandrie étoit ocupé par un Hérétique, il n'y avoit point d'Evêque à

An-

Antioche ; dans une pareille conjoncture St. Cirille n'eut d'autre parti à prendre que celui de ſe retirer chez Silvain de Tarſe, d'autant plus qu'il étoit uni de ſentimens avec les Evêques Catoliques pour défendre les déciſions du Concile de Nicée contre l'Héréſie des Ariens.

St. Cirille ainſi vangé des odieux ſoupçons par lesquels les Journaliſtes de Trévoux ont prétendu flétrir ſa mémoire, le *P. Maran* rend un aveu ſincére à une remarque des Auteurs des Mémoires, & il convient avec eux que St. Criſoſtome n'a point prêché à Antioche ſous Saint Méléce, come l'avoit prétendu le P. Touttée ; mais qu'il a exercé ce Saint Miniſtére ſous St. Flavien étant déja Prêtre, quoique le P. Touttée ait ſuivi le ſentiment de Baronius, qui a prétendu que le Saint avoit fait des Sermons n'étant encore que Diacre.

L'Apologiſte du P. Touttée n'entre pas dans les mêmes ſentimens ſur ce que les Journaliſtes lui reprochent d'avoir copié Mr. de Tillemont ; il fait voir que le P. Touttée a éclairci par des obſervations très judicieuſes toutes les diférentes acuſations qu'on a intentées à St. Cirille, que Mr. de Tillemont occupé d'un autre deſſein n'a pas cru devoir examiner ; ce célébre Ecrivain n'a pareillement parlé qu'en paſſant des diférends que St. Cirille a eus avec Acace au ſujet de la juriſdiction & de la Foi, dont le P. Touttée a doné une pleine conaiſſance : quant à ce qui regarde la cronologie qui fait le principal fondement de l'acuſation des Auteurs des Mémoires,

moires, D. Touttée s'eſt écarté dans les principaux points du ſentiment de Mr. de Tillemont, qui prétend que le Saint a prononcé ſes catéchéſes en 347. & l'éditeur de Saint Cirille en difére la prononciation jusqu'en 348. Il s'écarte pareillement de ſon ſentiment ſur ce qui regarde les uſurpateurs du Siége de Jéruſalem pendant les exils de St. Cirille. *D. Maran* finit enfin en obſervant que jamais Ecrivain n'a été plus éloigné que le P. Touttée de s'aproprier le bien d'autrui; & que l'édition de St. Cirille peut être relevée par d'autres endroits que ceux de la beauté du papier & des caractéres. Cette Diſſertation a été imprimée en 1722. chez Jaques Vincent.

MARS.

Dom NOEL MARS pour illuſtrer la mémoire de ſon Oncle fit imprimer à Rennes en 1650. un livre in 12. qui a pour titre: La vie du vénérable P. Mars Supérieur-Général des Bénédictins de la Société de Bretagne. Ce Religieux s'eſt rendu très célébre par la ſainteté de ſa vie. On peut voir ſon éloge dans l'anée Bénédictine. *D. Noel Mars* ſon neveu, l'Auteur de cette vie, étoit né à Orléans en 1612. & il eſt mort en l'Abaye de Marmoutier le 25. Novembre de l'an 1702. âgé de 90. ans.

MARTHENE.

Dom EDMOND MARTHENE un des plus laborieux Ecrivains de la Congrégation, s'eſt ren-

rendu célébre de nos jours par grand nombre d'Ouvrages qu'il a donez au Public.

Dès l'an 1690. il publia en un gros volume in 4. un comentaire latin sur la Régle de St. Benoît ; c'est à proprement parler une compilation de ce que les plus célébres comentateurs ont dit de meilleur & de plus fort sur cette sainte régle. Mr. du Pin remarque que ce comentaire est tout ensemble moral, littéral, & histórique, parceque le *P. Marthene* y explique la régle par l'autorité de plusieurs anciens, qui n'étoient presque conus que de nom, qu'il apuye les sentimens de S. Benoît par la doctrine des S. Péres, & qu'il confirme les faits par la doctrine constante des plus anciens Religieux. Il a aussi inséré quelques Dissertations sur quelques points de la régle qui ont doné souvent matiére à la critique des Persones les plus éclairées, come sur ce qui regarde la volaille dont quelques uns, savoir St. Hildegarde, prétendent que St. Benoît a permis l'usage à ses Religieux : sur l'article de l'Hémine il réfute le sentiment de Mr. Lancelot & adopte celui du P. Mabillon. Je remarquerai à ce sujet que la derniére Dissertation qui ait paru sur cette matiére est celle du célébre Mr. le Pelletier de Rouen, qui a fait voir d'une maniére si démonstrative l'absurdité du sentiment de Mr. Lancelot, qu'il n'est Persone pour peu qu'il fasse usage de sa Raison, qui ne se rende à des preuves aussi déciſives & aussi convaincantes.

En la même anée le *P. Marthene* fit imprimer à Lion deux volumes in 4. *De antiquis Monachorum ritibus* : il réduit dans cet Ouvrage en lieux comuns, tout ce qu'il a remarqué dans

les régles & les coutumiers des anciens Moines, qui ait raport aux diférentes cérémonies, & ſurtout à l'ofice divin. Tout l'Ouvrage eſt partagé en cinq livres: dans le premier il parle des Rits, cérémonies, ou uſages particuliers, come ce qui regarde l'Ofice divin, la lecture, le travail des mains, & le réfectoire. Dans le 2. livre, de tout ce qui arivoit chaque mois; des Matines plus ſolennelles aux dimanches, de la Proceſſion qui ſe fait en ces jours, de l'Eaubenite, dont l'inſtitution eſt atribuée à Alexandre dans le livre des vies des Papes qui a pour Auteur Atanaſe, de la Grand-Meſſe. Il décrit enſuite les anciennes coutumes des Moines lorsqu'il arivoit quelque accident dans la célébration du St. Sacrifice, des conférences, de la diſcipline qu'on prenoit les vendredis, des ſaignées, dont le *P. Marthene* prend ſujet de remarquer l'uſage de quelques Moines d'Alemagne qui ſe feſoient tirer du ſang le premier jour de chaque mois; anciennement les Chartreux ſe feſoient ſaigner cinq fois l'anée. Dans le 3. livre le P. *Marthene* traite des cérémonies qui s'obſervoient chaque anée dans l'Avent, le Carême, Paque, l'Aſcenſion, la Pentecote, & autres grandes fêtes; & des chapitres généraux qui ſe célébroient. Dans le 4. il parle des fêtes particulieres qui arivoient dans chaque mois. Enfin dans le 5. il diſcute tout ce qui peut avoir raport aux Rits, & autres particularitez qui n'avoient point de tems fixe, come l'élection de l'Abé qui en certains Monaſtéres étoit confirmée par le Roi & par l'Evêque Diocéſain, qui feſoit la cérémonie de la bénédiction: il parle encore de la priſe d'habit & de la profeſſion;

ce

ce qui lui done lieu obſerver qu'anciennement dans l'Ordre de St. Benoît on n'étoit revêtu de l'habit Monaſtique que le jour qu'on prononçoit ſes vœux : il fait de pareilles réflexions ſur la viſite des infirmes, la ſépulture des anciens Moines, celle de l'Abé, les ſufrages pour les défunts, les Saintes Sociétez qui étoient outre les anciens Solitaires, la réception des Princes & autres Perſones de diſtinction : il parle enfin de ceux qui aloient en voyage, de la maniére de ſe parler par ſigne, & autres de cette ſorte.

En 1700. le *P. Marthene* fit imprimer à Rouen chez Guillaume Behourt deux volumes in 4. *De antiquis Eccleſiæ ritibus* ; & un 3. ſur la même matiére en 1702. Il y a ramaſſé avec beaucoup de ſoin tout ce qu'il a trouvé dans les livres imprimez & dans les manuſcrits qui ait raport à l'adminiſtration des Sacremens. Il entre d'abord dans une diſcuſſion aſſez exacte ſur tout ce qui regarde chaque Sacrement en particulier ; il examine quel a été l'ancien uſage de l'Egliſe dans l'adminiſtration du Sacrement dont il traite, en quel tems & de quelle maniére il devoit être adminiſtré, dans quelles diſpoſitions devoient être les Perſones à qui on le conférroit, quels en étoient les Miniſtres, la matiére, la forme, & autres choſes de cette nature : il done après des preuves de ce qu'il avance dans des formules autentiques, tirées d'anciens manuſcrits qui ſe conſervent dans diférentes Egliſes.

En 1706. il publia un livre qui peut être regardé come la ſuite du précédent, & qui a pour titre, *Tractatus de antiquâ Eccleſiæ diſci-*

plinâ in divinis celebrandis officiis : cet Ouvrage a été imprimé à Lion chez Aniſſon & Poſuet. Le *P. Marthene* y fait voir les uſages propres des diférentes Egliſes d'Italie, d'Eſpagne, d'Alemagne, & d'Angleterre, & plus en détail ce qui s'eſt paſſé dans celles de France touchant l'ancienne maniére de célébrer l'Ofice divin ; ce qui lui done ocaſion de raporter l'origine des heures canoniales & des cérémonies obſervées dans tous les tems de l'anée : il y avoit, remarque le *P. Marthene*, des Egliſes où l'Avent étoit de cinq & d'autres de ſix ſemaines. Trois petits traitez terminent cet Ouvrage ; un *Ordo Romanus*, compoſé par un maitre de cérémonies nomé en latin, *Paris Craſſus*, des Status de l'Egliſe de Strasbourg publiez en 1400. & enfin un livre de priéres tirées d'un manuſcrit de 900. ans, qu'on conſerve dans l'Abaye de Fleuri en Bourgogne. Ce 3. volume eſt orné d'une préface, où le *P. Marthene* ſoutient ce qu'il avoit avancé dans celle du premier tome, que Pierre Danés Evêque de Lavaur eſt Auteur des trois livres des Rites qui portent le nom d'Etienne Durand Préſident au Parlement de Toulouſe. Mais je ne puis me perſuader que ſi le *P. Marthene* s'expliquoit une 3. fois ſur cela, il perſiſtât dans les mêmes ſentimens, & qu'il ſoutînt encore que Durand ayant acheté la Bibliotéque de Danés dans laquelle ſe trouva ce manuſcrit, il avoit pu apeler ſon livre, celui dont il étoit devenu le propriétaire par l'achat qu'il en avoit fait ; il s'enſuivroit que tous ceux qui achétent des Bibliotéques pouroient impunément ſe dire les Auteurs de tous les livres qu'ils ont achetez & qu'un même livre pouroit avoir une infinité d'Au-

d'Auteurs : deux mille exemplaires d'une édition répandus dans le Public, étant autant de titres qui aſſûrent le droit à ceux qui les ont achetez, de s'en dire les Auteurs ; ſi ce que dit le *P. Marthene* peut avoir quelque fondement.

Après la compoſition des Ouvrages dont je viens de faire mention, le *P. Marthene* s'eſt mis dans le gout d'étude du P. d'Acheri & il a, à proprement parler, continué ſon Spicilége, quoique ſous un titre diférent : il a pour cet effet publié en 1700. un gros livre in 4. intitulé, *Collectio nova veterum ſcriptorum & monumentorum moralium, hiſtoricorum & dogmaticorum ad res Monaſticas, Eccleſiaſticas & politicas illuſtrandas.* Cet Ecrit eſt diviſé en deux parties ; la 1. contient un recueil de Poéſies latines d'un certain Orientius né à Orca en Eſpagne, qui fut fait Evêque d'Elne après avoir exercé quelque magiſtrature à Auſch en Gaſcogne. Le *P. Marthene* l'avoit tiré d'un manuſcrit de St. Martin de Tours, beaucoup plus corect que celui ſur lequel le P. Delrio avoit publié ſon édition, & deplus augmenté d'un ſecond livre ; le P. Commire Jéſuite poéte célébre crut y apercevoir grand nombre de fautes de latinité, qui changeoient entiérement le ſens du diſcours, & il y ſubſtitua ſes corections inſérées dans les mois de Mai & Septembre de l'anée 1701. Mr. Schurtsfleiſch Aleman de nation en a publié une nouvelle édition bien plus ample & plus complette que celle de Delrio & du *P. Marthene* ; mais il a profité de leurs remarques. Ce recueil des poéſies dans cet Ouvrage du *P. Marthene* eſt ſuivi de tous les actes qui ont ſervi à ré-

régler le droit de Métropole entre Tours & Dol : il ne ſera pas hors de propos de remarquer que cette fameuſe diſpute comença dès l'an 846. que les Bretons ayant ſecoué le joug des François voulurent avoir un nouveau Métropolitain de même qu'ils avoient un nouveau Duc ; après bien des incidens qu'on trouve ici ramaſſez dans des piéces autentiques, le Pape Innocent III. termina ce diférent le 1. jour de Juin de l'an 1199. & prononça en faveur de l'Archevêque de Tours contre celui de Dol ; ſa déciſion comence par ces mots, *Doleat Dolenſis, gaudeat Turonenſis.* Le *P. Marthene* termine cette 1. partie par quelques Canons de quelques Conciles particuliers de France, qui n'avoient point encore été publiez, par les anciennes coutumes de Normandie ſous Guillaume le conquérant, les Statuts Sinodaux de Coutance, les coutumes de l'Abaye de St. Ouen, & celles des Chanoines Réguliers de St. Jaques de Montfort dans le Dioceze de St. Malo, qui loin de mépriſer en ce tems là le titre de Moines, paraiſſoient s'en glorifier, puiſqu'ils empruntérent les uſages de l'Ordre de Citeaux, dont ils imitoient l'auſtérité & la pénitence.

La 2. partie de cet Ouvrage renferme grand nombre de lettres qui n'avoient point encore été publiées, dont la plupart concernent la fondation des couvens, & tirées d'un manuſcrit conſervé dans la Bibliotéque de Mr. Bulteau alors Curé de St. Laurent de Rouen: pluſieurs de ces lettres regardent la captivité de Jean Roi de France, qui fut pris à la bataille de Poitiers. On voit après ces lettres une

une hiſtoire en abrégé des Archevêques de Rouen depuis St. Nicaiſe jusqu'au XII. ſiécle, l'hiſtoire particuliére de St. Florent-le-Vieux, la vie de St. Adjuteur Moine de Tiron ecrite par Hugues III. Archevêque de Rouen: il finit ce volume par une hiſtoire en vers françois des guerres des Bretons en Italie ſous Grégoire X. écrite en 1378. par Guillaume de la Péréne, & par une deſcription auſſi en vers François des obſéques de Bertrand du Gueſclin. Cet Ouvrage a été imprimé à Rouen chez Guillaume Béhourt.

En 1716. le *P. Marthene* a publié cinq volumes in folio dans le même gout, à qui il a doné pour titre, *Theſaurus Anecdotorum.* Le premier tome contient des lettres & des Diplomes; le 2. comprend les lettres des Papes Urbain IV. Clement IV. Jean XXII. Innocent VI. & pluſieurs piéces curieuſes qui concernent l'hiſtoire du Schiſme d'Avignon; dans le 3. volume on trouve des croniques & des hiſtoires toutes entiéres; dans le 4. les actes de pluſieurs Conciles, des Statuts Sinodaux, & des réglemens faits dans les chapitres Généraux de pluſieurs Ordres Réguliers; le 5. volume eſt compoſé de traitez la plupart téologiques des Péres de l'Egliſe & autres Auteurs Eccléſiaſtiques, qui ont écrit depuis le IV. ſiécle jusqu'au XIV. ce grand Ouvrage a été imprimé chez Florentin de Laune.

Toutes les piéces qui compoſent tous ces recueils ne ſont pas d'un égal mérite; elles peuvent être partagées en trois claſſes, il y en a d'anciennes d'un fort bon gout & qui n'avoient encore jamais paru; il y en a quelques autres

autres qui étoient déja imprimées & cette rimpreſſion n'ajoute rien à leur bonté; & il y en a enfin qui ne ſont pas certainement d'un prix à pouvoir piquer la curioſité d'un Lecteur: auſſi le *P. Marthene* n'a-t-il prétendu les raporter qu'afin de ſatisfaire les diférens goutz des particuliers.

Pour ne laiſſer rien à defirer au Public, il a fait imprimer en la même anée, à l'imitation du P. Mabillon & du P. de Montfaucon, la relation des voyages qu'il a faits avec Dom Urſin Durand, qui lui eſt aſſocié dans ſes études, qu'il a intitulée, *Voyage Littéraire*. Cet Ouvrage a été fort recherché bien moins pour le ſtile, que pour grand nombre de faits curieux & intéreſſans qui y ſous raportez; il faut néanmoins convenir que tous ne produiſent pas un même agrément, & ne ſont pas également propres à ſoutenir l'atention publique, il auroit même pu ſe diſpenſer d'entrer dans le détail de certaines minucies, qui ne reléveront jamais le prix de ſon livre. Il a publié la ſuite de cette relation en 1724. en un vol. in 4. come le premier.

Enfin pour ne rien oublier, le *P. Marthene* eſt Auteur de la vie du vénérable pére D. Claude Martin, qui n'eſt certainement pas le meilleur de ſes Ouvrages: on ne peut conteſter que le R. P. Martin n'ait été un Religieux d'un mérite extraordinaire, dont la vertu & la piété ont doné un grand éclat à la Congrégation de Saint Maur, & qu'il ne ſe ſoit rendu très recomandable par la ſainteté de ſa vie; mais il convenoit de publier ſes vertus avec plus de ménagement & de diſcrétion, & de décharger cette vie

vie de mille puérilitez & de certains faits qui peuvent doner ateinte à la réputation du prochain.

Dom *Edmond Marthene* demeure dans l'Abaye de Saint Denis en France, où il s'ocupe toujours avec une aplication infatigable à compoſer des Ouvrages de la nature de ceux dont j'ai parlé.

Il a encore compoſé l'hiſtoire de l'Abaye de Marmoutier, en deux volumes in folio; mais cet Ouvrage n'a pas été imprimé.

On imprime actuellement un Ouvrage du *P. Marthene* qui a pour titre; *Veterum Scriptorum hiſtoricorum, dogmaticorum, & moralium ampliſſima collectio, partim a D. Joanne Mabillon, partim a D. Edmundo Marthene, & D. Urſino Durand collecta*; en neuf volumes in folio: les trois premiers ont déja été publiez.

On peut conſulter Mr. du Pin au 17. ſiécle de ſa Bibliotéque Eccléſiaſtique; Moréri édition de 1712. & pluſieurs autres Auteurs.

MARTIANAY.

Dom JEAN MARTIANAY naquit à St. Sever au Dioceze d'Aire en Gaſcogne le 30. de Décembre 1647; il ſe conſacra au ſervice de Dieu par la profeſſion Religieuſe dans l'Abaye de Notre-Dame de l'Adorade de Toulouſe le 5. jour d'Aout de l'an 1668.

Une inclination vive & ardente ſecondant les diſpoſitions qu'il avoit pour les Sciences, il y fit d'aſſez grands progrès, ſurtout dans la conaiſſance des langues Gréque & Hébraïque; mais come ſa Science étoit fondée, ſur une piété

ſin-

ſincére & ſolide, & que ſa Religion éclaira toujours ſa Raiſon, il raporta toutes ſes vues à l'étude de l'Ecriture Sainte & à la lecture des anciens hiſtoriens Grecs & Latins, qui pouvoient lui en faciliter l'intelligence: ſon habileté dans les Langues ne put être inconue des premiers Supérieurs, qui l'apelérent à Paris, où il ne fut pas longtems ſans ſe diſtinguer par ſon zéle vif & ardent pour la gloire de la Religion, & par cette tendre complaiſance pour ſes propres productions; ce qui a toujours été aſſez ſon véritable caractére.

Dès l'an 1689. il entreprit de réfuter le ſiſtême de l'antiquité des tems rétablie, compoſé par le fameux Pére Pezron Bernardin & Abé de la Charmoye: le Pére le Quien Jacobin réfuta pareillement le ſiſtême de cet Auteur, qui conſiſtoit en ce que, pour remédier à la confuſion qui regne dans l'hiſtoire ancienne, il avoit préféré la verſion des Septante & ſuivi les calculs qui ſont dans cette verſion diférente de celle de l'Hébreu. L'Ouvrage que le P. *Martianay* a publié à ce ſujet, qui a pour titre, *Défenſe du texte Hébreu & de la cronologie de la Vulgate, contre le livre de l'antiquité des tems*, écrit avec autant de ſolidité que de vivacité, lui mérita l'eſtime des conaiſſeurs, & lui atira une réplique du P. Pezron qui le rendit encore plus ferme dans ſes ſentimens: ce livre eſt in 12.

En 1693. il publia la continuation de la défenſe du texte Hébreu & de la Vulgate contre Iſaac Voſſius Proteſtant & contre les livres du P. Pezron: il défére même l'Ouvrage de ſon Adverſaire au tribunal de l'Archevêque de Paris; & cette diſpute ſe termina come tant d'autres, en

en laiſſant un chacun dans cette pleine ſécurité, que lui done la confiance en ſes propres ſentimens.

Ce premier ſuccès engagea le *P. Martianay* à conſacrer tout ſon tems à l'étude de l'Ecriture Sainte; & come St. Jérôme en a été le plus fidéle interpréte, il s'ocupa à revoir ſur les anciens manuſcrits les Ouvrages de cet illuſtre Pére de l'Egliſe, dont il nous a doné une nouvelle édition * en cinq vol. in fol. Le premier publié en 1693. eſt également de D. Antoine Pouget come du *P. Martianay*; il a été imprimé ſous le titre de *Bibliotéque Divine*; parcequ'il ne contient que les livres de l'ancien & du nouveau Teſtament, tels qu'ils ont été traduits de l'Hébreu en latin par St. Jérôme: les quatre autres ont paru uniquement ſous le nom du *P. Martianay*; le ſecond en 1699. le 3. en 1704. & les deux derniers en 1706. Le 5. tome ne contient que les Ouvrages ſupoſez du Saint: le *P. Martianay* a inſéré à la fin de ce volume des téſes ſur l'Ecriture Sainte que ſoutinrent publiquement ſes Ecoliers, lorsqu'il l'enſeignoit dans les Abayes de St. Céſaire d'Arles, de St. André d'Avignon, de Ste. Croix de Bordeaux, & de Notre-Dame de la Graſſe au Dioceze de Carcaſſone: on voit après ces téſes un Traité qui n'eſt pas indigne des curieux, dit le *P. Martianay*, intitulé, *Theologia ſacra aſcetica; ſeu Paradiſus orationis:* il done enſuite un catalogue des Ouvrages de St. Jérôme, un 2. catalogue de

* Les deux derniéres éditions de St. Jérôme qui ont précédé celle du *P. Martianay*, ſont celles de Rome en 1565, & de Paris en 1579.

de ſes propres Ouvrages ; ce volume eſt terminé par une lettre à deux Savans qu'il ne nome point, ſur le livre du P. le Quien contre l'antiquité des tems, & par l'idée des trois Pſautiers de St. Jérôme. Le dernier tome eſt précédé de la vie du St. Docteur & du catalogue des Homes illuſtres de Gennade : chaque volume eſt enrichi de prolégoménes, où le P. *Martianay* diſcute tout ce qui regarde les études & les Ouvrages de St. Jérôme & autres points de critique intéreſſans.

D. Martianay dans l'édition des deux premiers volumes avoit ſurmonté des dificultez qui auroient arêté tout autre ; mais peut-être auroit-il ſucombé dans l'édition du troiſiéme, s'il n'eût été heureuſement aidé des priéres & du travail de Dom Nicoſtrate Bara, *adjutus precibus & labore D. Nicoſtrati Bara* ; ce ſont ſes termes. On conviendra aiſément que les priéres d'un confrére peuvent beaucoup contribuer à lever de pareilles dificultez ; & je ſens que ce ſecours m'a manqué en compoſant cet Ouvrage.

Cette nouvelle édition a été dédiée au Pape Innocent XII. ce nom ſi ſacré & ſi reſpectable n'a pu garentir l'Ouvrage des traits ſatiriques & injurieux de Mr. Simon & de quelques Proteſtans : je n'entrerai point dans le détail de leurs diſputes & de leurs démêlez ; d'ailleurs je ne pourois prêter au *P. Martianay* cet air de complainte qu'il ſait ſi bien lui même exprimer dans ſes écrits : *hæc nova editio*, dit-il, *tanto labore præparata, tot hominum injuriis vexata . ... neque verò ut iniquos præteream hominum conatus, ſimul opem cœlitus nobis atque benevolen-*

lentiam præſtitam diſſimulare non poſſumus: quid enim in decurſu editionis noſtræ nobis non contulit Deus optimus maximus? Tumentes initio populos quaſi fluctus maris, confragoſi & concitatam ab æmulis tempeſtatem odiumque compeſcuit noſtri, quando inclamans ad eum dixi; Domine ſalva nos, perimus. Je dirai ſeulement qu'il eut remporté un triomfe bien plus glorieux ſur ſes ennemis, s'il eût pu leur preſcrire des régles de modération, dont ils s'écartoient avec une licence qui répondoit au *P. Martianay* de la victoire. Un Lecteur ſe prévient toujours contre un Auteur qui a recours aux injures, parcequ'il le croit deſtitué de ces preuves qui rendent la vérité ſenſible. *D. Martianay* auroit dû obſerver lui même cette régle qu'il preſcrit aux critiques. *Quid prodeſt ſpumantibus labiis & latratu adversùm nos garrire tanum? Cùm ſimplex & moderata reſponſio aut poſſit te placare, ſi vera eſt, aut, ſi falſa, leniter a te & placabiliter emendari.* Ce n'eſt pas que *D. Martianay* ne fût diſposé à ſe ſoumettre à la cenſure de ces Lecteurs judicieus & équitables, qui réglent leur critique ſur les lumiéres de la raiſon la plus pure. *Cæterùm ſpem, quæ nos tenuit apud æquos & eruditos lectores, nequaquam abjecimus: veniam enim illi nobis facile concedent, ſi quid peccavimus in editione hujus divinæ Bibliothecæ; idque potiſſimùm ſi animo ita me comparatum noverint, ut, non multopere Criticorum quorumdam ſupercilium pertimeſcens, benevolis reprehenſoribus quibusque parere multùm gaudeam* Mais il falloit que, l'encenſoir à la main, ils rendiſſent homage à l'érudition de l'Auteur & au mérite de l'Ouvrage, & qu'ils ne critiquaſſent tout au plus

que

que de ces fautes qui échapent aux plus habiles Écrivains. Sans cette précaution leur critique étoit téméraire, c'étoient des ignorans qui livrez à l'eſprit d'erreur & de partialité réaliſoient en véritez leurs propres imaginations. (prolegom. t. 2.) c'étoient de faux crétiens, de faux interprétes de l'Ecriture, qui ignoroient les vrayes régles de la critique, & s'efforçoient par de frivoles diſtinctions & par de fauſſes conjectures, d'afoiblir la vérité fondée ſur l'autorité des livres anciens. (ibid.) Il eſt vrai que le *P. Martianay* avoit la diſcrétion de reconaitre que les fautes de l'édition de St. Jérôme devoient lui être imputées, & qu'on ne devoit lancer contre ſes Confréres aucun de ces traits qui ſont ſi ſouvent l'objet de ſes plaintes. *Caveant alii, qui fulmen intentant, ne in alium quàm in fratrem Joannem Martianay tela contorqueant ſua. Quidquid enim in hac editione peccatum eſt, mihi imputandum admoneo. Cœteris ſodalibus meis nulla conviciorum tela debent adhærere; quia imperitiæ meæ nullatenus participes fuerunt.* Il veut enfin qu'on rende graces au Péré des lumiéres, de toutes les bones choſes qu'on voit dans cet Ouvrage. *Bona igitur, ſi quæ ſunt in hoc opere, Patri luminum reddas rogo atque etiam rogo.* Les deux premiers tomes de cette nouvelle édition ont été imprimez chez Urbain Coutelier, & les trois autres chez Louis Roulland & Claude Rigaut.

Avant de publier cette édition des Ouvrages de St. Jérôme, le *P. Martianay* avoit preſſenti le Public par un Ouvrage qui a pour titre, *Divi Hieronimi Prodromus; ſive Epiſtola D. Joannis Martianay ad omnes viros doctos & ſtudioſos, cum*

cum Epiſtolâ Sti. Hieronimi ad Sunniam & Fretellam caſtigatâ ad manuſcriptos codices optimæ notæ, ac multiplici obſervationum genere illuſtratâ. Cet Ouvrage eſt in 4.

Cette épitre de St. Jérôme a été une ſource de diſputes entre Mr. Simon & le *P. Martianay*; Mr. Simon prétendant que *Sunnia* & *Fretella* ſont deux Dames Romaines & le *P. Martianay* ſoutenant que ce ſont deux Homes du pays des Gétes. Un Savant * Anglois a terminé ce diférend, en citant deux manuſcrits de St. Jérôme qui ſont conſervez en Angleterre, où on lit, *Dilectiſſimis fratribus Sunniæ & Fretellæ.* Enfin pour marquer le véritable zéle qu'avoit le *P. Martianay* pour la gloire de St. Jérôme, il publia en 1706. ſa vie en notre langue in 4. imprimée chez la veuve d'Antoine Lambin, qu'il dédia à Me. de Lauzun Abeſſe de Saintes: elle eſt diviſée en dix livres; dans les cinq premiers le *P. Martianay* marque le lieu de ſa naiſſance nomé Stridon, ſitué dans les confins de la Pannonie & de la Dalmatie: dégouté du Bareau presque auſſitot qu'il y entra, il dona d'abord dans le libertinage, mais il revint bientot de ſes déréglemens; ayant reçu le Batême à Rome âgé d'un peu moins de trente ans, il s'étudia de conſerver cette premiére de toutes les graces en ſe liant avec des Perſones qui puſſent fortifier en lui les premiers ſentimens du Criſtianiſme; de ce nombre furent Valérien Evêque, Héliodore, Népotien, Ruffin, Euſébe & Cromace ſon frére. Le *P. Martianay* décrit enſuite le voyage de St. Jérôme dans les Gaules; & come il a été toujours ſenſible à ce qui peut faire ho-

O neur

* Réflexions ſur les Sciences.

neur à la Gaſcogne ſa patrie, il ne néglige pas d'obſerver, que le Saint ala juſqu'à Bordeaux: il décrit enſuite ſon voyage en Orient, qu'il fit en la compagnie d'Evagre Prêtre d'Antioche, d'Innocent, d'Héliodore & d'Hilas domeſtique de Mélanie; ſa retraite en Paleſtine, ſon ſéjour dans le deſert de Sirie, ſon voyage à Jéruſalem en 376. ou 377. qu'il fit en la compagnie d'un ſavant Juif de qui il aprit l'Hébreu, ſon retour à Rome en 382. où il fut eſtimé du Pape Damaſe qui l'engagea à coriger la Verſion du nouveau Teſtament, ſa ſortie de cette ville après la mort du Pape Damaſe, ſon retour dans la Paleſtine, le voyage de l'illuſtre Paule & de ſa fille Euſtochie à Bétléem, pour vivre ſous la conduite de St. Jérôme. Les quatre livres ſuivans concernent les écrits du St. Docteur, ſa dèſunion d'avec Ruffin & Jean de Jéruſalem, leurs démêlez & leurs invectives au ſujet des erreurs d'Origéne, l'éloge des Stes. Fabiole, Paule, & Marcelle Dames Romaines, diſciples de notre Saint, la diſpute de St. Jérôme avec St. Auguſtin: & dans le 10. livre le *P. Martianay* parle de ſa mort qu'il fixe au 30. de Septembre de l'an 420.; de ſon âge, en quoi il ſuit l'opinion de Gennade Evêque de Marſeille qui le fait âgé de 88. ans ſix mois, du culte qu'on a rendu à ſa mémoire dans les Egliſes de France, d'Eſpagne, & d'Italie, des Religieux de ſon inſtitut répandus dans l'Italie & dans l'Eſpagne & apelez Jéronimites, non que ce Saint ſoit leur inſtituteur, puisqu'ils ne parurent que dans le XIV. ſiécle, mais parceque leur régle eſt tirée des écrits & ſurtout des lettres de St. Jérôme. Le *P. Martianay* fait voir enſuite quel

a été

a été le caractére de ſon eſprit, & la pureté de ſa doctrine : il termine cet Ouvrage en réfutant Mr. Baillet qui ne s'eſt pas aſſez ménagé dans ſes termes dans la vie qu'il a publiée de ce St. Docteur.

Quelque juſte atention qu'ait eue le P. *Martianay* dans la compoſition de cette vie à ne s'écarter en rien de la vérité, il n'a pu néanmoins éviter la critique de Mr. de Tillemont qui dans le 12. tome de ſes Mémoires, ſans l'avoir peut-être en vue, n'entre pas dans des ſentimens auſſi favorables ſur ce qui regarde le St. Docteur, & ne convient point de pluſieurs faits qu'a avancez le P. *Martianay*, qui fixe la naiſſance de St. Jérôme à l'an 331. & Mr. de Tillemont la raporte à l'an 342. ſi ce fait eſt conſtant, le P. *Martianay* lui aura doné libéralement onze anées de trop de vie & il n'aura été âgé que de 78. ans quand il a terminé ſes jours: Mr. de Tillemont & le P. *Martianay* conviennent auſſi peu ſur le tems du Batême du Saint, que le Bénédictin croit qu'il reçut avant ſon voyage dans les Gaules, & Mr. de Tillemont ſoutient que ce fut après : ils ne s'acordent pas mieux ſur les leçons qu'il prit du fameux Rhéteur Victorin ; Mr. de Tillemont nie ce fait & le P. *Martianay* le regarde come conſtant.

En 1695. le P. *Martianay* publia un Ouvrage qui a pour titre, *Vulgata antiqua Latina & Itala verſio Evangelii ſecundùm Mathæum, notis illuſtrata, nunc primùm edita.* On voit à la fin de cet Ouvrage des remarques ſur la Verſion Italique de St. Matieu ; il y

fait voir la parfaite conformité de cette Verſion donée ſur deux manuſcrits de la Congrégation de St. Maur, avec celle dont ſe ſervoient les Péres des quatre premiers ſiécles de l'Egliſe : il y a joint des remarques ſur le 1. volume des Oeuvres de St. Jérôme. Ce livre eſt in 12. imprimé chez Antoine Lambin.

Il a encore publié un écrit qui a pour titre, *Réponſe à une Diſſertation ſur un paſſage du 2. livre de S. Jérôme contre Jovinien.*

J'ai déja remarqué que le P. *Martianay* s'étoit fait un devoir de conſacrer toutes ſes ocupations à l'étude de l'Ecriture Sainte ; c'eſt dans cette vue qu'après la publication des Ouvrages dont je viens de faire mention, il publia un Traité de la conaiſſance des livres de la Sainte Ecriture, en deux volumes in 12. le premier imprimé en 1697. contient la relation de la conférence qu'il eut avec un Juif qu'il voulut convaincre de la fauſſeté de ſa Religion, & à qui il voulut imprimer par des raiſons ſenſibles les véritez du Criſtianiſme : le ſecond imprimé en 1699. eſt diviſé en deux parties, dans la premiére le P. *Martianay* s'ocupe à réfuter les objections que quelques amis lui avoient faites ſur ſon édition de la Bible de St. Jérôme, qui conſiſtent en ce qu'il n'a point ſufiſament prouvé l'inſpiration du livre de la Genéſe, en avançant ſeulement qu'il contient pluſieurs prédictions & profeties des choſes à venir ; & que la divinité de J. C. n'eſt pas invinciblement démontrée, lorſqu'on ſe borne à produire les miracles qu'il a faits & que les Apôtres ont faits en ſon nom.

La

La 2. partie de ce livre contient les objections de Mr. Simon contre la nouvelle édition des Ouvrages de St. Jérôme : ſa critique roule ſur ce que le P. *Martianay* ne s'eſt point ſervi du véritable Canon Hébreu de St. Jérôme dans ſa nouvelle édition ; de ce qu'il n'a point doné le véritable *Speculum* de St. Auguſtin, mais un autre altéré & défiguré par les Moines ; qu'il n'a point produit le vrai comentaire d'Héſichius ſur le Lévitique ; qu'il a cité à faux un manuſcrit de la Bibliotéque de Mr. Colbert. Le P. *Martianay* répond à ces reproches d'une maniére ſolide & convaincante.

En 1703. il publia un Ouvrage qui eſt come la ſuite du précédent, & qui a pour titre, *Traité hiſtorique du Canon des livres de la Sainte Ecriture depuis la premiére publication jusqu'au Concile de Trente.* Cet Ouvrage eſt compris en trois parties ; dans la premiére le P. *Martianay* fait voir la maniére dont les livres ſacrez ont d'abord été publiez, ſoit dans l'Egliſe Juive ſoit dans l'Egliſe Crétienne : il paſſe enſuite au premier recueil ou catalogue des livres de l'ancien Teſtament : il prouve que ce Canon fut dreſſé du tems d'Eſdras ; il fortifie ſon opinion par des preuves tirées de l'ancien & du nouveau Teſtament : plein de cette idée, il réfute avec beaucoup de vivacité quelques Auteurs Catoliques qui ont voulu acréditer de faux Canons de l'ancien Teſtament : il fait enſuite l'hiſtoire des livres Deutéro-Canoniques de l'ancien Teſtament.

En 1704. le P. *Martianay* publia une méto-de facile pour entendre l'Ecriture Sainte par le ſecours des trois Sintaxes, la propre, l'harmo-

nique & la figurée. Il prétend y doner des régles ſures pour découvrir les divers ſens de l'Ecriture, ſurtout dans les endroits les plus obſcurs & les plus dificiles. Par les régles de la Sintaxe propre on aprend, dit-il, à conaitre les hébraïſmes répandus dans le corps de la Bible: par la Sintaxe réguliére & figurée on trouve le ſens métaforique caché ſous diverſes figures: & par le ſecours de la Sintaxe harmonique on aprend à concilier les paſſages de l'ancien Teſtament qui ſemblent quelquefois opoſez.

En 1708. l'Harmonie Analitique de pluſieurs ſens cachez & raports inconus de l'ancien & du nouveau Teſtament, avec une explication littérale de quelques Pſeaumes, & le plan d'une nouvelle édition de la Bible latine. Dans cet Ouvrage le P. *Martianay* ſe précautione contre les préventions où l'on peut être de l'inutilité d'une nouvelle édition de la Bible, après tant d'éditions qui en ont déja été publiées: il en expoſe le deſſein; elle devoit contenir le texte de la Vulgate ſans aucun changement, mais plus exactement ponctué, parceque l'exactitude de la ponctuation facilite ſouvent l'intelligence des paſſages qui ont embaraſſé nos plus habiles Interprétes; il devoit joindre au texte un grand nombre de diverſes leçons, & mettre au bas des pages celles qu'il eſt néceſſaire d'éclaircir par des notes; il auroit diſtingué les variétez du Texte original & des autres Verſions; en un mot ce devoit être une eſpéce de Poliglote que ſa nouvelle Bible qu'il n'a pas eu le loiſir de publier.

En 1707. le *P. Martianay* publia une relation de

de la diſpute qu'il a eue avec le P. Pezron, où il prétend que l'évidence des raiſons a impoſé ſilence à ſon Adverſaire : cette diſpute avoit comencé dès l'an 1687. par des Téſes imprimées à Bordeaux, dans lesquelles le *P. Martianay* ataquoit le ſiſtême du livre de l'antiquité des tems.

En 1699. il fit imprimer une défenſe de la Bible de St. Jérôme contre Mr. Simon.

En 1700. une Apologie de l'érudition de St. Jérôme contre les cenſures de Mr. le Clerc in 8. & des remarques de l'éditeur ſur le premier volume de ſa nouvelle édition : ces trois piéces ſont en Latin & ont été inſérées dans l'édition des Ouvrages de St. Jérôme.

Après avoir entrepris de faire voir qu'il y a un grand nombre de fautes dans la plupart de nos traductions françoiſes, & juſtifié ce fait par pluſieurs remarques qu'il publia en 1710. il fit imprimer en 1712. un nouveau Teſtament de N. S. J. C. traduit en françois ſur la Vulgate.

En 1714. il dona un projet d'une Bible paraléle & harmonique.

En 1715. il dona l'explication hiſtorique du Pſeaume, *Exſurgat Deus* ; avec une réponſe aux réflexions critiques d'un Docteur en Téologie touchant quelques endroits de la traduction du nouveau Teſtament; ſon Critique n'a repris que cinq ou ſix verſets du nouveau Teſtament, ce qui tient lieu de complaiſance au *P. Martianay*, de ce que dans un Ouvrage ſi étendu & ſi dificile il ait été aſſez juſte & aſſez exact dans la traduction, pour ne pas doner une plus ample matiére à la critique : cet Ouvrage eſt in 12. imprimé chez Alexis de la Roche-

En la même anée il publia ſon Traité des vanitez du ſiécle, traduction de St. Jérôme ou de ſon comentaire ſur l'Eccléſiaſte, avec de nouvelles réflexions ; in 12. chez la veuve d'Antoine Lambin. Cet Ouvrage renferme la traduction du texte de l'Eccléſiaſte, celle du comentaire de St. Jérôme ſur ce livre, pluſieurs réflexions du *P. Martianay*, & deux préfaces l'une du St. Docteur & l'autre de ſon traducteur : la préface du *P. Martianay* eſt diviſée en trois ſections, où après avoir expoſé ſon deſſein & le plan du livre de l'Eccléſiaſte, il done quelques éclairciſſemens ſur la maniére de traduire.

Nous avons encore de lui les trois Pſeautiers de St. Jérôme traduits en françois avec des explications harmoniques, littérales, & morales tirées des Ouvrages de ce Pére. Il ſe préparoit encore à doner la verſion Italique de toute l'Ecriture Sainte & un Traité de la conaiſſance de J. C. par les figures de la Loi, par les Oracles des Profétes, & par l'hiſtoire de l'Evangile.

En 1711. il publia la vie d'une Religieuſe du Voile Blanc du Monaſtére de Beaune.

Il a publié en dernier lieu une métode ſacrée pour expliquer l'Ecriture Sainte par l'Ecriture même dont il fait l'eſſai ſur la Genéſe.

Pour porter un jugement ſincére ſur cet Auteur, on peut dire qu'il avoit beaucoup de vivacité & une grande fécondité d'imagination ; préocupé en faveur de ſes propres ſentimens, il n'avoit pas une égale déférence pour ceux des autres qu'il reprenoit avec une liberté qui n'étoit pas toujours réglée par la diſcrétion & la raiſon ; il n'épargnoit pas même ſes propres

Con-

Confréres: on peut voir dans ſes prolégoménes ſur la Bibliotéque divine de St. Jérôme come il traite le P. Garet & le P. Coutant, ce dernier cependant eſt un de nos plus reſpectables Auteurs. Le *P. Martianay* étoit d'ailleurs inſtruit dans les langues ſavantes, il ſavoit à fond l'Ecriture Sainte, & poſſédoit ſon St. Jérôme, encore le poſſédoit-il ſelon ſon eſprit particulier; car on ne peut diſconvenir que l'édition des Ouvrages de ce ſaint Pére qu'il a publiée ne ſoit la plus défectueuſe de toutes celles qu'ont donées au Public les Bénédictins. C'eſt là ce qui peut le caractériſer, car pour l'ornement de ſes Ouvrages & la maniére dont il mettoit en Oeuvre ce qui ſervoit de fondement à ſon érudition, elle n'a rien de conſidérable; il entre même quelquefois dans des détails & des minucies qui loin de relever le mérite de l'Auteur, ne peuvent ſervir qu'à exciter la riſée publique: quel raport peut avoir, par exemple, avec le projet de doner au Public une nouvelle édition des Oeuvres de St. Jérôme, le détail où il entre de ſa maladie, & la façon dont il conte l'opération d'un Chirurgien? Le Public étoit-il aſſéz ſenſible au vide que ſa mort pouvoit laiſſer dans la République des Lettres pour lui aprendre l'extrêmité où il avoit été réduit? Enſorte que le Seigneur lui avoit ſemblé lui dire, come au Lazare, *Martiane veni foras*; peut-être n'a-t-on jamais fait un uſage plus indiſcret de l'Ecriture Sainte que dans une pareille circonſtance. A l'égard du ſtile du *P. Martianay* je ne puis adopter la remarque de Mr. le Clerc qui apeloit ſon latin un latin de Breviaire; le *P. Martianay* parloit bien latin, mais il n'eſt pas aſſez

naturel, & ſa trop grande vivacité l'a empêché de le rendre auſſi corect & auſſi châtié qu'il auroit pu faire : il n'avoit pas la même facilité de s'exprimer en françois ; & ce qu'il a publié en ce genre me parait au deſſous du médiocre. Le dernier Ouvrage qu'il ait publié en cette langue eſt en faveur de la conſtitution de N. S. pére le Pape Clément XI. qui a fait tant de bruit en France en ces derniéres anées. Enfin pour porter un jugement encore plus ſincére de cet Auteur, on peut dire qu'il n'a point mérité toutes les louanges que lui ont prodiguée les Journaliſtes de Paris & de Trévoux, lorsqu'ils ont fait l'extrait de ſes Ouvrages ; ni tout le mal qu'en ont dit Mrs. le Clerc, Simon, & autres Savans ſes adverſaires. Pluſieurs Savans ont cru trouver le fondement d'un juſte paraléle entre S. Jérôme & le *P. Martianay* : je voudrois pouvoir entrer dans des ſentimens ſi avantageux à la mémoire d'un confrére ; mais come je ne pourois le faire ſans que la vérité en ſoufrît, j'obſerverai ſeulement que le *P. Martianay* ſembloit avoir hérité du zéle qu'avoit cet illuſtre Pére de l'Egliſe pour la Religion, de ſa vivacité à défendre ſes ſentimens & du mépris qu'il feſoit de ceux qui n'avoient pas la facilité de ſe laiſſer perſuader par ſes raiſons.

Dom *Jean Martianay* eſt mort dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez le 16. Juin 1717.

On peut conſulter le Dictionaire de Moréri édition de 1712. Mr. du Pin au XVII. ſiécle de la Bibliotéque Eccléſiaſtique, & pluſieurs autres Auteurs.

MAR-

MARTIN.

Dom CLAUDE MARTIN né d'une mére ſainte qui forma ſes inclinations au bien, a ſoutenu pendant le cours d'une longue vie la réputation d'un des plus ſaints & des plus éclairez Supérieurs de la Congrégation : il naquit à Tours le ſecond jour du mois d'Avril de l'an 1619. & fidéle aux mouvemens d'une véritable vocation, il abandona le monde pour entrer dans la Congrégation de St. Maur, où il fit profeſſion le 3. jour de Février de l'an 1642. dans l'Abaye de la Ste. Trinité de Vendôme, étant âgé de 23. ans.

La ſageſſe de ſa conduite & la régularité de ſon obſervance dès ſes premiéres anées de religion, donérent de ſi vives impreſſions de ſon mérite & de ſa vertu aux premiers Supérieurs, que dès l'an 1654. il fut élu Prieur du Monaſtére des Blancsmanteaux de Paris : il a exercé la ſupériorité pendant 38. ans, & a été Aſſiſtant ſous pluſieurs Généraux pendant ſeize anées entiéres, qui n'ont eu d'intéruption que les 6. anées qu'il a été Prieur de St. Denis en France.

En 1690. il fut nomé Prieur de l'Abaye de Marmoutier près de la ville de Tours, où il termina glorieuſement ſes jours & mourut en odeur de ſainteté ſur le ſoir du 9. jour d'Aout de l'an 1696. âgé de plus de 77. ans. Vrai modéle des Supérieurs qui doivent comander bien moins par empire qu'avec douceur, & dont les comandemens ne feront d'impreſſion ſur l'eſprit de ceux qu'ils conduiſent, qu'autant qu'ils ſeront ſoutenus par l'exemple.

Le R. P. Dom *Claude Martin* ſavoit ſi bien

ménager les momens de ſa ſolitude, que malgré les ocupations de la Supériorité il nous a laiſſé pluſieurs Ouvrages qui ſont des monumens autentiques de ſon eſprit & de ſa piété : ces Ouvrages conſiſtent en deux volumes in 4. de méditations crétiennes dédiées à la Reine ; il les publia en 1669. elles ont été traduites en Latin par le R. P. Dom Pierre-François Metzer Religieux Bénédictin d'Alemagne & Docteur en Téologie dans l'Univerſité de Saltzbourg, & imprimées en cette ville en 1695. chez J. B. Meger.

En une pratique de la Régle de St. Benoît qui renferme entiérement l'eſprit de ce ſaint Législateur : il s'eſt fait ſix éditions de ce livre en divers endroits ; la 1. en 1674. la 4. en 1690. chez P. de Bats, & la 6. en 1712 : ce livre a été traduit en latin, & imprimé à Bruſſelles & à Douai.

Dom *Claude Martin* a encore publié un livre in 12. intitulé, *Conduite pour la retraite du mois qui ſe pratique dans la Congrégation de St. Maur* : il y en a eu ſept éditions, la 1. en 1670. & la 7. en 1712. Ce livre a auſſi été imprimé à Lion & en Flandre.

Des Méditations pour la Fête & pour l'octave de Ste. Urſule in 16. imprimées chez Louis Billaine en 1678. on voit au comencement une diſſertation ſur le martire de cette Sainte & de ſes Compagnes, où le *P. Martin* détermine ce qu'il peut y avoir de fabuleux, de certain, & de probable dans cette hiſtoire. Les ſentimens ſont partagez ſur le nombre des Compagnes de cette Sainte ; quelques uns ont prétendu que ces caractéres XI. M. V. déſignent

ſignent ſeulement onze martires Vierges, & ils fondent leur opinion ſur un ancien catalogue des Reliques imprimé dans le 7. tome du Spicilége, où on lit ces mots, *De Reliquiis ſanctarum undecim Virginum*; d'autres ont cru qu'il y en avoit une d'entr'elles qu'on nomoit, *Undecimilla*: le P. *Martin* adopte le ſentiment de ceux qui veulent que ces ſaintes Vierges fuſſent effectivement au nombre d'onze mille, & il cite pour juſtifier ce qu'il avance l'autorité de Vrandalbert qui dans ſon martirologe compoſé vers l'an 850. aſſure que ces Stes. Vierges étoient au nombre de plus de mille.

D. Claude Martin a auſſi publié des méditations pour la fête & pour l'octave de St. Norbert, qui ont été imprimées à Caen.

Une Oraiſon funébre de Meſſire Pompone de Bellièvre Premier-Préſident du Parlement de Paris, qu'il prononça dans l'Egliſe de St. Germain-des-Prez le 14. jour d'Avril de l'an 1657.

Des maximes ſpirituelles que le P. Marthéne a publiées après ſa mort, & qui ont été imprimées à Rouen en 1698. in 12.

On lui atribue encore un livre qui a pour titre, *Avis très importans pour les Perſones Religieuſes*: ce ſont de courtes réflexions ſur les vertus les plus convenables à la ſainteté de cette profeſſion; & il explique quels ſont les motifs les plus propres à fortifier l'ame dans la pratique de la vertu: il les réduit à trois, le don de la grace, le don de l'Eucariſtie, & le don de la gloire: on voit après des penſées ſur la cérémonie de la profeſſion, ſur les vœux, & ſur ce verſet, *Suſcipe me.*

D. Claude Martin nous a de plus doné la vie

de ſa mére premiére Supérieure des Urſulines de Quebec en Canada, où elle mourut en odeur de ſainteté en l'anée 1672. après avoir quité généreuſement ſon pays dans le deſſein de convertir à la Foi de J. C. ces Peuples groſſiers & infidéles. C'eſt un in 4. imprimé à Paris en 1677. chez Louis Billaine. Il a auſſi publié les Lettres de cette ſainte Femme, imprimées en 1677. dans la même forme de volume, & chez le même libraire que ſa vie.

Après la publication de ſes Lettres & de ſa vie, il crut qu'il étoit de ſon devoir de publier ſes autres Ouvrages : ce ſont deux retraites l'une de dix jours & l'autre de huit, dans leſquelles elle répandoit devant Dieu dans l'oraiſon les pieuſes effuſions de ſon cœur, & qu'elle avoit écrites par ordre de ſon Directeur, avec une courte expoſition du Cantique des Cantiques : cet Ouvrage eſt précédé d'une préface aſſez ſuccincte de la compoſition du *P. Martin*, où il explique d'une maniére intelligible les diférentes ſortes d'oraiſons.

Il a enfin publié en 1684. un catéchiſme de ſa mére, qu'elle avoit compoſé pour inſtruire les Penſionaires & les Novices : il l'a intitulé, *L'école ſainte*, & l'a également orné d'une préface come le premier.

Outre les Ouvrages de D. *Claude Martin* qui ont été imprimez, il en a encore compoſé qui n'ont pas vu le jour : des réflexions morales ſur la Régle de St. Benoît ; un livre intitulé, *Le Paſteur ſolitaire*, qui contient 30. méditations ſur les atributs de Dieu, pour ſervir dans une retraite de dix jours à tous ceux qui ont la conduite des ames ; & des conférences Aſcétiques.

On

On peut conſulter la vie de D. *Claude Martin* écrite par D. Edmond Marthéne.

MASSIOT. (de)

Dom LEONARD DE MASSIOT de St. Léonard de Nouaillé au Dioceze de Limoges, où il prit naiſſance en 1643. embraſſa l'état Réligieux en 1661. & prononça ſes vœux le 13. d'Octobre de l'an 1662. dans l'Abaye de St. Allire de Clermont âgé de 19. ans.

En 1678. il fut nomé Prieur de Mauriac; & il a été ſucceſſivement Supérieur dans divers Monaſtéres pendant plus de 25. ans: il eſt mort dans celui de St. Ciprien de Poitiers.

Nous ſomes redevables à D. *Léonard de Maſſiot* d'un Ouvrage in 4. qui a pour titre, *Traité du Sacerdoce & du Sacrifice de Jéſus-Criſt & de ſon union avec les Fidéles dans ce miſtére*: il eſt partagé en quatre livres; dans le premier il traite du Sacrifice en général, dans le 2. du Sacerdoce & du Sacrifice de J. C. dans le 3. des effets de ſon Sacrifice, & dans le 4. de ſon Sacerdoce, entant qu'il le comunique aux Miniſtres de l'Egliſe: cet Ouvrage a été imprimé à Poitiers chez Jean Fleuriau & Jaques Faucon.

MASSUET.

Dom RENE' MASSUET de St. Ouen de Maucelles au Dioceze d'Evreux, où il naquit le 3. d'Aout 1665. fit profeſſion en l'Abaye de Notre-Dame de Lire le 20. d'Octobre de l'an 1682. âgé de 17. ans. A peine eut-il prononcé ſes vœux, qu'on conçut de lui les plus grandes eſpé-

eſpérances ; il fit un progrès ſurprenant dans ſes études, & animé d'une noble & ſainte émulation, il mérita une très glorieuſe eſpérance dans un cours compoſé de Religieux du premier mérite ; il ſufit, pour juſtifier ce que j'avance, de nomer D. Marie Didier, D. J. Tiroux, & D. Hubert Maillart : il fit ſes études dans le Monaſtére de Bone-Nouvelle d'Orléans. Il étoit encore fort jeune, lorsqu'en 1693. il fut nomé Régent de Filoſofie qu'il enſeigna dans l'Abaye du Bec ; deux ans après il fut envoyé dans celle de St. Etienne de Caen, & dans cette ville ſi célébre & ſi féconde en beaux eſprits, il ſoutint une très grande réputation fondée ſur un mérite ſupérieur & ſur la diſpoſition extraordinaire qu'on voyoit en lui pour les Sciences.

Il régentoit la Téologie dans la célébre Abaye de Fécamp, lorsque parut la lettre d'un Abé d'Alemagne contre la derniére édition des Ouvrages de St. Auguſtin publiée par les ſoins des Bénédictins de la Congrégation de St. Maur ; les lumiéres ſupérieures du *P. Maſſuet* lui firent aiſément voir le foible de cette critique, il ſe crut obligé de la réfuter par un écrit qu'il publia en 1700. ſous ce titre, *Lettre d'un Eccléſiaſtique au R. P. E. L. J.* imprimée à Oſnabruck. Cet Ecrit lui mérita une aprobation univerſelle, & on convint que c'étoit le meilleur de tous ceux qui avoient été publiez pour & contre dans cette conteſtation : mais come il n'eſt rien de plus injuſte que de dérober à autrui la gloire qui lui apartient, je crois ſans prétendre déroger à celle du *P. Maſſuet*, devoir obſerver qu'à la vérité le fond de cette lettre eſt

de

de lui, les raiſonemens, le choix des paſſages des Péres, pluſieurs railleries même dont elle eſt parſemée; on voit après cette lettre une addition de la façon de l'Imprimeur : il eſt aiſé de s'en apercevoir par la diférence du ſtile; le *P. Maſſuet* avoit trop d'honêteté & de politeſſe pour ſe permettre des invectives auſſi groſſiéres. Dans les conteſtations littéraires on doit éviter les reproches honteux de la naiſſance & de la figure; puisqu'on peut être un très bel eſprit & un parfaitement honête home, & être privé de ces avantages.

En 1703. le *P. Maſſuet* fut apelé à Paris, où il juſtifia bientot le choix des Supérieurs par le progrès qu'il fit dans les Sciences. Il entreprit d'abord une nouvelle édition de l'Ouvrage de St. Irenée * qui a pour titre, *Sancti Irenæi Epiſcopi Lugdunenſis & martiris detectionis & everſionis falsò cognominatæ agnitionis contra hæreſes libri quinque*; qu'il publia en 1710. en un vol. in fol. beaucoup plus corecte que les précédentes éditions du P. Fenardens cordelier & de Mr. Grabe, parceque le P. *Maſſuet* avoit eu le ſecours de trois manuſcrits qui ne leur avoient point

* La 1. édition du livre de St. Irénée fut publiée par Eraſme & imprimée à Bâle en 1526. la 2. à Genéve en 1570. par Nicolas Galaſſe Miniſtre Proteſtant; la 3. à Bâle en 1571. par Jean Jaques Guiſnée auſſi Calviniſte; la 4. en 1596. à Cologne par le P. Fenardens cordelier & ſouvent rimprimée depuis; & la derniére à Oxfort en Angleterre en 1702. par Erneſt Grabe Miniſtre Proteſtant : je ne parle point de celle qui fut publiée à Paris en 1575. & 1576.

point été comuniquez; le premier eſt de la Bibliotéque du colége de Louis-le-Grand, qui au jugement du P. Mabillon a plus de 800. ans d'antiquité; & le troiſiéme de la Bibliotéque du Cardinal Ottoboni a 400. ans.

Cet Ouvrage eſt précédé d'une préface & de trois ſavantes diſſertations; dans la premiére desquelles le P. *Maſſuet* traite de l'héréſiarque Valentin contre qui St. Irenée a écrit le plus vivement. Il fait voir quel a été le caractére de cet Hérétique, quelles ont été ſes erreurs, quels maitres & quels diſciples il a eus: il remarque d'abord que le lieu de ſa naiſſance eſt inconu, & que St. Irenée n'en fait aucune mention; qu'il ala à Alexandrie; & qu'ayant reçu de la nature un eſprit vif & pénétrant, il fit en peu de tems de fort grands progrès dans les Sciences; il étoit ſurtout fort verſé dans la lecture des Filoſofes & des Poétes, mais il préféra le Siſtême de la Filoſofie de Platon, ſelon le témoignage de Tertullien. Les Critiques ne ſont pas d'acord ſur l'anée de ſa naiſſance ni ſur le tems auquel il répandit ſes erreurs: le Miniſtre Daillé pour doner un caractére plus plauſible de ſupoſition aux lettres de St. Ignace, dit que Valentin n'a pu vivre du tems de ce Saint, qui ayant ſoufert le martire en l'anée 107. n'a pu avoir conaiſſance de cet Hérétique qui vivoit du tems du Pape Eleutére, lequel ne fut élevé à la premiére dignité de l'Egliſe qu'en l'anée 177: mais ce ſentiment ne peut ſubſiſter ſi l'on fait atention à ce que remarque St. Irenée que Valentin vint à Rome ſous le Pape Higin, & qu'il ne mourut que ſous le pontificat du Pape Anicet.

dans

dans l'Ile de Chipre; en effet s'il avoit vécu ſous celui d'Eleutére, St. Irenée qui compoſa du vivant de ce Pape ſon 3. livre auroit-il obmis cette circonſtance? Le P. *Maſſuet* fondé ſur le témoignage de S. Epifane ne peut ſe perſuader qu'il ait jamais embraſſé la foi catolique. La Secte des Valentiniens étoit déja répandue dans les Provinces de l'Aſie, lorsque S. Juſtin compoſoit environ l'an 155. ſon Dialogue contre Trifon: ainſi Valentin avoit répandu ſes erreurs à Rome dès le tems du Pape Pie, & ce fut dans l'Egipte que ſon héréſie prit naiſſance. A l'égard du tems de ſa mort, il parait probable au *P. Maſſuet* qu'il a terminé ſa vie environ l'an 158. étant certain qu'il eſt mort ſous le Pontificat du Pape Anicet: ainſi étant né vers l'an 85. il avoit plus de 70. ans quand il eſt mort. Le tems de ſa naiſſance & celui auquel il répandit ſes erreurs diſcutez, le *P. Maſſuet* remarque qu'une ambition déméſurée fut le principe de ſa fureur contre l'Egliſe Romaine; ce caractére eſt aſſez marqué dans les écrits que nous avons de lui. *Dom Maſſuet* entre dans un grand détail des Dogmes des Valentiniens; mais come ce ſeroit m'écarter de la préciſion que je me ſuis preſcrite que de le ſuivre dans un pareil détail, j'obſerverai ſeulement que cette Héréſie eſt fondée ſur trois chefs: le premier regarde les choſes ſupérieures & divines; le 3. les choſes baſſes & corporelles; le 2. tient un milieu entre ces deux excès: dans le premier il établit trente intelligences qu'il regarde come des eſpéces de divinitez partagées en quinze Homes & quinze Femmes, ſur lesquelles il établit pour chef un Dieu inviſible & qui a toutes les autres

pré-

prérogatives que nous atribuons à la vraye Divinité : dans le ſecond il diſtingue deux ſubſtances l'une bone & l'autre mauvaiſe, celle-ci formée par les paſſions, & l'autre qui a un principe tout opoſé : dans le 3. il done une idée de l'origine & de la conſtitution du monde. *D. Maſſuet* ayant expliqué dans le premier article de cette diſſertation ce qui regarde les Dogmes des Valentiniens ; dans le ſecond il fait voir, que come Valentin pour ſe faire un nom s'étoit écarté des principaux Dogmes des Hérétiques ſes premiers maitres, ſes Diſciples auſſi ſe ſont doné la même liberté : les plus fameux ſont Second, Ptolemée, Epifane, & Marc : dans le 3. article l'Editeur de St. Irenée obſerve que Valentin eut pour maitres Simon le Magicien qui prit naiſſance dans un Bourg de Samarie, Némandre né dans la même Province, Saturnin né à Antioche, Baſilides originaire d'Alexandrie, Carpocrate auſſi d'Alexandrie, Cerinte dont on ne ſait pas préciſément le lieu de la naiſſance mais qui étoit Juif de Religion, Cerdon précepteur de Marcion & originaire de Sirie, Nicolas que quelques uns prétendent être celui qui fut un des ſept premiers Diacres & dont il eſt fait mention dans les Actes des Apôtres, Tatien, & pluſieurs autres qu'il ſeroit trop long de raporter, & dont le *P. Maſſuet* ne parle que parceque St. Irenée s'eſt apliqué à réfuter leurs erreurs.

Dans la 2. diſſertation le *P. Maſſuet* diſcute tout ce qui peut avoir raport à S. Irenée : les anciens Ecrivains n'ont pas parlé du lieu de ſa naiſſance ; * il croit néanmoins qu'il étoit Grec de

* Les ſentimens des Critiques ſont partagez ſur l'année

de nation : à l'égard de l'anée, il la fixe en 140. Ce Saint fut disciple de S. Policarpe; versé dans les Saintes Ecritures, il ne négligea pas les Lettres humaines. Le silence des anciens Ecrivains ne permet pas de rien assurer sur le tems qu'il a demeuré dans l'Orient, & on ne peut pas dire avec plus de certitude quelles ont été ses fonctions: quelques Ecrivains modernes ont prétendu qu'il avoit été élevé au Diaconat & même à l'Ordre de prêtrise par S. Policarpe; mais ce sentiment n'étant pas fondé sur le témoignage des anciens Historiens, *D. Massuet* ne le croit pas probable : ce qu'il y a de certain c'est qu'il vint en France, mais on n'a que de foibles conjectures pour fixer l'anée en laquelle il fit ce voyage, ce qui y dona ocasion, & de qui il reçut sa mission ; il parait par les termes dont se sert S. Jérôme qu'il fut ordoné Prêtre par S. Potin Evêque de Lion: son voyage de Rome est un fait avéré & certain; il ala porter au Pape Eleutére des lettres de la part des Martirs de Lion; mais sa Mission en Asie & en Frigie, est un fait qu'on avance gratuitement & sans la moindre vraisemblance. A son retour de Rome St. Irénée s'apliqua uniquement à réparer

née de la naissance de St. Irenée : Mr. Dodwel la fixe en l'an 97. ou 98. Mr. Grabe en l'an 106. Mr. de Tillemont prétend qu'il est né en l'an 120. le *P. Massuet* a suivi le sentiment de Mr. du Pin qui raporte le tems de la naissance de St. Irenée en l'an 140. Il fut élevé à la prélature de Lion en l'an 178. & mourut Martir l'an 202. ou 203, de J. C. Nous avons encore de lui une lettre à Victor qui est dans Eusébe.

parer les dèſordres que la fureur des Gentils avoit cauſez dans l'Egliſe de Lion dont il étoit devenu Evêque après la mort de S. Potin; il y établit la Religion crétienne avec le ſuccès le plus glorieux au raport de Grégoire de Tours & d'Uſuard, & il mérita la palme glorieuſe du martire. Mr. Dodwel tout ocupé à diminuer le nombre de nos martirs, lui conteſte cette prérogative, fondé ſur le ſilence des anciens Ecrivains: mais cet argument négatif ne prouve rien, ſurtout ſi l'on fait réflexion que Téodoret, Epifane, Tertullien, & Euſébe n'ont pas acordé le titre de martir à St. Denis Evêque de Paris, à St. Saturnin de Toulouſe, à Patrocle de Troyes, à Ruſtique, à Eleutére, & à beaucoup d'autres dont Perſone néanmoins ne révoque en doute le martire: d'ailleurs le témoignage formel de Grégoire de Tours, de St. Jérôme, & des anciens martirologes done à ce ſentiment un caractére de certitude qu'il eſt dificile de détruire. Dans le 2. article de cette diſſertation le P. *Maſſuet* fait voir le jugement qu'on doit porter de ce livre de St. Irenée dont il done une nouvelle édition: ce Saint le compoſa pour déférer aux inſtances d'un ami que quelques uns ont cru ſans fondement être Turibe Evêque de Toléde, qui lui remontra de quelle importance il étoit de découvrir l'héréſie des Valentiniens, & de fournir par ce moyen des armes aux miniſtres de l'Egliſe catolique pour combatre leurs erreurs: ce deſſein tenté déja inutilement par pluſieurs, tourna à la gloire du St. Evêque, parcequ'il avoit l'eſprit, la ſcience, & tous les talens néceſſaires pour y réuſſir, & qu'il s'apliqua d'ailleurs avec tout le zéle

que

que ſon amour pour la Religion crétienne lui inſpiroit, à découvrir & à expoſer dans tout leur jour les artifices des Valentiniens: le P. *Maſſuet* néanmoins convient que pour rendre ſon ſtile plus ſerré, il devient quelquefois obſcur; mais il remarque que ce défaut lui eſt comun avec tous les grands Eſprits, dont les expreſſions ne répondent pas toujours à l'abondance & à la nobleſſe de leurs penſées. Sans fixer un jugement certain du tems auquel le Saint compoſa ces livres, on peut conjecturer que ce fut ſur la fin du Pontificat d'Eleutére, & peut-être auſſi vers le comencement de celui de Victor; il les écrivit en Grec, quoiqu'Eraſme & d'autres Critiques n'ayent pu ſe perſuader cette vérité: il eſt vrai qu'il ne nous en reſte que des fragmens, & qu'on a été obligé de ſubſtituer à ce que le malheur des tems a conſumé la premiére traduction latine qui en a été faite, dont on ne ſait pas préciſément l'Auteur. *D. Maſſuet* fait auſſi mention des autres écrits du Saint dont nous n'avons que des fragmens; d'une Lettre contre Florin Prêtre de l'Égliſe Romaine, dont Euſébe nous a conſervé un précieux fragment; une autre contre Blaſte auſſi Prêtre de l'Egliſe Romaine; & pluſieurs au Pape Victor & à d'autres ſur la célébration de la fête de Paques inſérées à la fin de cet Ouvrage.

Dans la 3. diſſertation *D. Maſſuet* entre dans un détail circonſtancié de la doctrine de St. Irenée que Mr. Grabe a voulu rendre favorable à celle des Proteſtans: il remarque d'abord qu'il eſt manifeſte, ſans qu'il ſoit néceſſaire de le prouver, que St. Irenée a été dans la perſuaſion que les Saintes Ecritures avoient pour Auteur Dieu

Dieu même, & que c'eſt lui qui a inſpiré les Apôtres & les autres Ecrivains, qui les ont tranſmiſes à la poſtérité: mais il n'a pas été également convaincu de la canonicité de tous les livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament: l'on peut mettre de ce nombre ceux dont il n'a pas fait mention; il eſt certain qu'il n'a pas reconu pour canonique les livres de Tobie, de Judit, d'Eſter, les Paralipoménes, l'Eccléſiaſte, l'Eccléſiaſtique, le Cantique des Cantiques, Job, Abdias, Nahum, Sofonias, Aggée, & les Macabées, puisqu'il n'a jamais parlé de ces livres; à l'égard de ceux du Nouveau Teſtament, il parait les citer tous à l'exception de l'Epitre de S. Paul à Filémon: mais le P. *Maſſuet* remarque fort judicieuſement, que tout ce qui eſt contenu dans cette lettre, n'ayant rien qui ait raport au deſſein de St. Irenée, on ne peut conclure de cette obmiſſion qu'il ne la pas reconue pour canonique. Entre toutes les verſions de l'Ecriture Sainte St. Irenée a eu ſurtout en recomandation celle des Septante: en ce qui regarde la tradition, qui eſt le grand argument des Catoliques Romains, le *P. Maſſuet* démontre que St. Irenée en a été le plus ferme & le plus zélé défenſeur, puisqu'il prouve que quoique l'Ecriture Sainte ſoit la régle la plus certaine de la vérité, come néanmoins tout ce qui a raport à la Religion n'eſt pas expreſſément marqué dans ce ſaint livre, on doit avoir recours à la tradition des Egliſes, lorsqu'on propoſe quelque Dogme qu'on ne peut démontrer ſurement par l'autorité de l'Ecriture; & le Saint rend cette raiſon, de ce que les S. S. Docteurs feſoient tant valoir l'argument de la tra-

tradition, pour afermir les véritez catoliques; c'eſt, dit-il, que cette tradition vient des Apôtres. S. Irenée n'a pas démontré d'une maniére moins ſenſible quels ſont les caractéres de la véritable Egliſe, qui la diſtinguent des Sociétez hérétiques & ſchiſmatiques; c'eſt d'être une, ſainte, catolique & Apoſtolique: le P. *Maſſuet* raporte divers paſſages tirez des écrits du Saint, par où il eſt évident qu'il a reconu ces qualitez dans l'Egliſe Romaine. Quant à ſon autorité & ſa primauté, il parait qu'il l'a regardée come la plus ancienne de toutes les Egliſes; ce qui néanmoins ſoufre quelque explication, puisque les Egliſes d'Antioche & de Jéruſalem ont été fondées longtems auparavant: mais le P. *Maſſuet* remarque que le traducteur latin a mal rendu ce mot grec ἀρχαιοτάτης par celui d'*Antiquiſſimæ*, qu'il auroit dû exprimer par celui de *Præcipuæ*; St. Irenée ayant prétendu qu'un Crétien ne peut eſpérer ſur les promeſſes de J. C. qu'autant qu'il eſt uni de ſentimens avec cette mére de toutes les Egliſes. Ces points qui regardent les Saintes Ecritures, les caractéres de la tradition, & l'autorité de l'Egliſe éclaircis, *D. Maſſuet* fait l'apologie du Saint ſur ce qui regarde ſes ſentimens ſur les miſtéres de notre Religion: en premier lieu il fait voir que ſa foi a été pure, ſur le miſtére de la Trinité, & qu'il a été uni de ſentimens avec les P. P. de Nicée & de Conſtantinople, puisqu'il n'a nulement douté de la divinité du Verbe & du St. Eſprit, & de leur conſubſtantialité avec le Pére, quoique les Sociniens lui ayent imputé des ſentimens contraires: ſa foi a été également pure ſur le miſtére de l'Incarnation,

puisqu'il parait qu'il a précautioné les Fidéles contre les erreurs qu'ont enſeignées dans la ſuite Paul de Samoſate, Fotin, Neſtorius, & Eutichés. *D. Maſſuet* eſt plus atentif à faire voir les ſentimens que St. Irenée a eus ſur les prérogatives de la Ste. Vierge : il remarque qu'il repouſſe vivement dans ſes écrits, les efforts de Téodotion & d'Aquila & d'autres impies qui ont prétendu doner ateinte à la virginité de la mére de Dieu : il lui aſſure encore la qualité de médiatrice. L'Editeur démontre encore la pureté de ſes ſentimens ſur les ſacremens de Pénitence & d'Eucariſtie : ce Saint établit d'une maniére aſſez plauſible la néceſſité de la Confeſſion Sacramentelle, & des Pénitences impoſées par le Confeſſeur pour expier les péchez, dans le chap. 6. du premier livre, où il raporte que les Valentiniens ayant ſéduit ſecrétement quelques Femmes, après leur converſion, elles s'en confeſſérent à l'Egliſe de Dieu auſſi bien que de leurs autres péchez : ce ſeul exemple peut ſervir à démontrer l'antiquité de cette pratique dans l'Egliſe Romaine. Il parait auſſi évident par les paroles de St. Irenée que c'étoit le ſentiment des premiers Péres de l'Egliſe que le Pain & le Vin ſe changent au Corps & au Sang de J. C. par les paroles ſacramentelles ; puiſque le St. Evêque réfute les Marcionites & les Valentiniens par des argumens tirez du miſtére de l'Eucariſtie : or leur erreur conſiſtoit en ce qu'ils ſoutenoient que le monde n'avoit point été créé par un Dieu ſouverain, mais par certaine autre puiſſance; ainſi ils avouoient 1. que la chair étoit ou l'ouvrage d'un mauvais principe, ou le fruit de l'ignorance, & qu'elle étoit

telle-

tellement ſujette à la mort, qu'elle ne pouvoit reſſuſciter: en 2. lieu que J. C. n'avoit point pris une vraye chair de la Vierge Marie & qu'il ne pouvoit la rendre vivifiante: St. Irenée réfute ces Hérétiques en aſſurant qu'on ofre à Dieu dans la ſeule Egliſe Catolique l'oblation pure de l'Eucariſtie, come en reconaiſſance de la création du monde; il ajoute que les Juifs n'ofrent point ainſi le véritable Sacrifice, parce-qu'ils n'ont point reçu le Verbe incarné qu'on ofre à Dieu dans le Sacrifice des Crétiens; & que toutes les Sinagogues des Hérétiques n'ofrent point un pur Sacrifice. Il n'eſt point de mon deſſein d'entrer dans le détail de tous les raiſonemens que fait le P. *Maſſuet* pour prouver que St. Irenée a cru la Tranſubſtantiation; on les peut voir dans le livre même: j'ajouterai ſeulement, pour finir cet extrait, que le *P. Maſſuet* obſerve que St. Irenée s'eſt peu expliqué ſur ce qui regarde les Anges, mais qu'il a doné une plus juſte idée de ſes ſentimens ſur le Libre Arbitre, le Péché Originel, & la néceſſité de la Grace; & qu'il ne s'eſt jamais écarté en s'expliquant ſur ce ſujet de la véritable croyance de l'Egliſe Romaine. Il termine enfin cette diſſertation en feſant voir que St. Irenée, en expoſant ſes ſentimens ſur les Anges, & ſur la nature des Ames & leur état après la mort, s'eſt écarté des principes de la plus ſaine Téologie, puiſqu'il prétend que l'Ame après la mort va dans un lieu inviſible qui lui eſt déſigné par Dieu, & qu'elle ne jouit de ſa préſence qu'après la réſurrection: mais cette erreur eſt d'autant plus pardonable au Saint que cette queſtion n'ayant point encore été agitée de ſon

tems, l'Egliſe n'avoit encore rien déterminé ſur ce ſujet.

A ſes notes & à ſes remarques le P. *Maſſuet* a joint celles de Mr. Grabe, de Fenardens, & de tous ceux qui ont doné de nouvelles éditions de ce livre, avec des Gloſſaires pour les mots barbares & hors d'uſage, enſorte qu'il ne manque rien à cet Ouvrage imprimé chez J. B. Coignard.

Le ſuccès de cette édition fit regarder le P. *Maſſuet* come un de ces Auteurs à qui leur coup d'eſſai en fait de littérature aſſure l'eſtime & la conſidération publique; & perſuadé qu'il pouvoit marcher glorieuſement ſur les traces du P. Mabillon, on lui confia le ſoin de continuer les Anales de l'Ordre de St. Benoît: il en publia en 1713. le 5. volume tel que le P. Mabillon l'avoit laiſſé à quelques additions près ſupléées par le P. Ruinart & le P. *Maſſuet*. On voit après la préface la vie du P. Mabillon; ce n'eſt qu'une ſimple traduction de celle que le P. Ruinart a publiée en notre langue, & dont le P. *Maſſuet* a retranché tout ce qui n'a point de raport aux Ouvrages du P. Mabillon: ce dernier néanmoins réfute avec bien plus d'étendue les acuſations par leſquelles Mr. Simon dans ſa Bibliotéque critique avoit prétendu doner ateinte à la reputation du P. Mabillon & des Religieux de la Congrégation de St. Maur. Le 1. reproche calomnieux de cet Auteur regarde les Manuſcrits qu'avoient produits les Bénédictins pour démontrer que Gerſen eſt Auteur de l'Imitation de J. C. il done un extrait du Factum de Mr. Naudé, & prête libéralement à nos Péres avec cet Ecrivain la falſification des Manuſcrits

nuſcrits dont il aſſure que tous les Savans de Paris ont été convaincus. Sans faire atention, remarque judicieuſement le P. *Maſſuet*, aux raiſons ſolides qu'a aportées le P. Mabillon dans le 3. livre de ſa Diplomatique & dans ſon ſuplément pour réfuter d'auſſi vaines objections, & ſans avoir voulu compter au nombre des Savans de Paris le célébre Mr. de Harlai Archevêque de cette ville, Mr. de Launoi Docteur de Sorbone, le P. le Cointe, Mr. du Cange, & les autres, qui après avoir fait l'examen le plus ſévére de ces Manuſcrits, ont rendu un témoignage favorable au droit de Bénédictins. La 2. acuſation concerne perſonellement le P. Mabillon, à qui Mr. Simon a fait un crime d'avoir eu de grandes diſputes & de grands démêlez avec un Religieux de Landevenec, qui de 1200. chartes qu'il prétend qu'on conſerve dans ce Monaſtére, avoit fait voir la fauſſeté de plus de quatre vingts : il ſupoſe que le P. Mabillon ne pouvant ſoutenir ces reproches avoit pris ſes meſures pour ſortir de la Congrégation, en demandant au Roi une Abaye. *D. Maſſuet* démontre la fauſſeté de ce récit, en ſoutenant qu'à peine trouveroit-on dans toute la Bretagne cette multitude de chartes qu'on ſupoſe être conſervées dans une Abaye auſſi peu conſiderable qu'eſt celle de Landevenec. Aureſte ces acuſations vagues & odieuſes prévinrent ſi peu les Perſones éclairées, que Mr. Simon en craignant les ſuites les dèſavoua publiquement dans un écrit daté du 19. Mars 1700. qu'il mit entre les mains de Mr. le Cardinal de Noailles. A l'égard de l'Abaye de St. Tiberi qui eſt une Abaye Réguliére de la Congrégation ; le P. *Maſſuet* fait voir

que ce n'étoit point par un principe d'ambition que le P. Mabillon ſe porta à la demander, mais parceque ſes Supérieurs firent choix de lui dans la vue de remettre ce Monaſtére obéré dans un état convenable pour, y maintenir la régularité: & rien ne lui fit plus de plaiſir que le refus que le Roi en fit à Mr. le Tellier Archevêque de Reims qui l'avoit demandée pour lui: & qu'il ſoutint ce caractére d'humilité & de modeſtie d'une maniére auſſi éclatante, lorsqu'il refuſa l'Abaye de Maursmunſter en Alſace, que lui vouloit faire avoir le R. P. Dom Hiacinte Alliot. Je n'entrerai pas dans une plus longue diſcuſſion des faits calomnieux qu'a avancez Mr. Simon contre les Bénédictins de St. Maur, & que *D. Maſſuet* réfute d'une maniére auſſi ſolide que favorable pour nos Péres: j'obſerverai ſeulement que quand on ne régle point les talens que l'on a reçus du Ciel par le bon uſage qu'on en doit faire & qu'on ſacrifie ſes propres lumiéres à ſa paſſion, on ne peut compter ſur l'eſtime du Public. Il faut convenir que Mr. Simon étoit un écrivain d'une érudition conſomée, & un des plus habiles Critiques du dernier ſiécle; mais ſes vues en écrivant étoient-elles toujours crétiennes & dèſintéreſſées? Avoit-il toujours pour objet la gloire de la Religion & l'utilité de l'Egliſe? C'eſt ce qu'on laiſſe à décider à ceux mêmes à qui ſa memoire eſt le plus précieuſe. Cette préface eſt terminée par l'éloge du P. Ruinart.

On atribue encore au *P. Maſſuet* un écrit fort ample, qui ſert de réponſe à la cenſure qu'avoit faite Mr. l'Evêque de Bayeux de pluſieurs propoſitions tirées des écrits de quelques Profeſ-

ſeurs

ſeurs Bénédictins de Caen : cet écrit eſt ſolide & digne de l'érudition de ſon Auteur ; il eſt adreſſé à Mr. l'Evêque de Bayeux daté du 3. Janvier 1708. & imprimé à la Haye chez Tomas Tompſon ; c'eſt un in 8. de près de 300. pages. Mr. l'Evêque de Bayeux avoit cenſuré douze propoſitions extraites des Téſes des Bénédictins ; aucune certainement ne méritoit les qualifications dont il plut à ce Prélat de les flétrir : mais on ne comprend pas quelle note d'héréſie il a pu trouver dans celle-ci, *la Salutation Angélique a comencé d'être en uſage dans le XII. ſiécle, mais ces paroles, ſancta Maria, ſemblent y avoir été ajoutées longtems après dans le XVI. ſiécle.* Un pareil point de fait peut-il être la matiére d'une cenſure ? Et ſi c'eſt déroger à l'honeur & au reſpect qu'on doit à la ſainte Vierge que de s'exprimer dans ces termes, il ne ſera donc jamais permis d'éclaircir un point de critique ? Le Public a été informé de ce qui ſervit de prétexte à Mr. l'Evêque de Bayeux pour cenſurer ces propoſitions : les Bénédictins de St. Etienne de Caen ſont Membres de l'Univerſité de cette ville, & les Docteurs de cette Univerſité leur font ordinairement l'honeur d'aſſiſter en corps à leurs téſes : malheureuſement en l'anée 1706. l'Evêque de Bayeux les honora auſſi de ſa préſence ; & come il y vint peut-être à deſſein, l'Acte étant déja comencé, la civilité que lui rendit le Recteur, lorsqu'il entra, en ſe levant de ſon Siége, devint la ſource de ces diſputes ſi contraires à la charité crétienne ; le Prélat l'en déplaça, & il ne put être atendri par le beau diſcours latin que le Recteur lui fit ſur le champ pour lui faire voir le peu de

fondement de ſes prétentions : alors le Recteur ſe ſervit de ſon autorité & caſſa l'Acte, & dès l'inſtant les diſputes ceſſérent. L'Evêque irrité de la déférence que les Bénédictins eurent pour le Recteur, aſſiſta encore le lendemain à leurs Téſes, & prétendant un pareil droit, dit auſſi qu'il caſſoit l'Acte ; le Profeſſeur n'eut pas pour les ordres du Prélat une docilité pareille à celle qu'il avoit eue pour ceux du Recteur, & cette triſte conjoncture où l'Evêque ſe compromit avec l'Univerſité devint la tache de l'héréſie des Bénédictins.

On peut conſulter le Dictionaire de Moréri édition de 1712. & Mr. du Pin au 18. ſiécle de ſa Bibliotéque Eccléſiaſtique.

MATHOUD.

Dom CLAUDE-HUGUES MATHOUD étoit iſſu d'une noble famille de la ville de Macon ; il n'étoit âgé que de 16. ans, lorsqu'il entra dans la Congrégation de St. Maur, & il fit profeſſion dans l'Abaye de Vendôme le 26. de Septembre de l'année 1639.

Il a été pendant 12. ans Prieur des Abayes de St. Pierre-le-Vif & de Ste. Colombe de Sens, fort conſidéré du célébre Gondrin Archevêque de cette ville, qui l'inſtitua ſon Grand-Vicaire. En 1669. il fut nomé Prieur de l'Abaye de St. Benigne de Dijon, & en 1675. Prieur de celle de St. Etienne de Caen.

Le *P. Mathoud* nous a laiſſé des monumens de ſon ſavoir & de ſon érudition dans un livre in 4. qui a pour titre, *De verâ Senonum origine* ; il fut imprimé à Paris en 1687.

1687. chez Simon Langronne : il s'y ocupe uniquement à réfuter Mr. de Launoi qui dans un écrit qu'il publia en 1659. ſembloit révoquer en doute que St. Savinien eût été envoyé dans les Gaules par l'Apôtre St. Pierre. Il y a joint un Appendix contre la critique de Mr. du Pin qui au 1. tome de ſa Biblioteque Eccléſiaſtique ſemble en quelque ſorte favoriſer le ſentiment de Mr. de Launoi.

En 1688. le *P. Mathoud* publia en latin in 4. un catalogue fort exact des Archevêques de Sens, qui renferme l'abrégé de leur vie: on voit à la fin une apologie fort ſuccincte de Léotéric ou Leutéric Archevêque de Sens, que Baronius prétend avoir été infecté des erreurs pernicieuſes qu'a depuis enſeignées Bérenger ſur l'Eucariſtie.

Dès l'an 1655. le *P. Mathoud* avoit doné au Public les trois livres des Sentences du Cardinal Robert Pullus ou Pollain Anglois, qui n'avoient point encore été imprimées: on voit à la fin de très amples obſervations qui contiennent le tiers du livre; ce Robert Pullus mourut vers l'an 1150. le *P. Mathoud* prétend que c'eſt le premier Téologien Scolaſtique. Il a ajouté à cet Ouvrage le livre des Sentences de Pierre de Poitiers Chancelier de l'Egliſe de Paris, avec quelques notes fort ſuccinctes aux marges. Pierre de Poitiers vivoit dans le XII. ſiécle & mourut l'an 1205. l'Ouvrage a été dédié à Mr. de Gondrin Archevêque de Sens, & imprimé chez Simeon Pigel. Le *P. Mathoud* a été aidé dans ce travail de D. Hilarion le Febvre

un des plus habiles Téologiens qu'ait eus la Congrégation de Saint Maur.

Le *P. Mathoud* écrivoit fort ſolidement, mais ſon ſtile ſort du naturel, & eſt trop emfatique; c'étoit ſon défaut particulier, dans la converſation même il ne pouvoit s'exprimer come les autres. Il mourut en l'Abaye de St. Pierre de Chalons le 29. d'Avril de l'an 1705. âgé de 83. ans.

Il eſt fait mention de *D. Hugues Mathoud* au 17. ſiécle de la Bibliotéque Eccléſiaſtique de Mr. du Pin.

MÉGE.

Dom ANTOINE-JOSEF MEGE natif de Clermont en Auvergne ſe conſacra à Dieu dans l'Abaye de Vendôme en 1643. le 17. jour du mois de Mars étant âgé de 18. ans.

En 1681. il fut nomé Prieur de Retel en Champagne: mais ce Monaſtére ayant été dans la ſuite démembré de la Congrégation, il ſe retira dans l'Abaye de Saint Germain-des-Prez, où il mourut le 15. jour du mois d'Avril de l'an 1691. âgé de 66. ans.

Il s'eſt ocupé toute ſa vie à la compoſition de divers Ouvrages de piété. Dès l'an 1661. il dona au Public la traduction d'un livre de Jonas Evêque d'Orléans qui a pour titre, dans le Latin, *De Inſtitutione Laicali*, & que le *P. Mége* a ainſi rendu en notre langue, *la morale crétienne fondée ſur l'Ecriture; & expliquée par les Saints Péres.* Ce Jonas vint au monde ſur la fin du 8. ſiécle, floriſſoit ſur le milieu du 9. & gouverna l'Egliſe d'Orléans ſous

ſous le Pontificat d'Eugéne II. & de Grégoire III. & ſous l'empire de Louis-le-Débonaire & de Charles-le-Chauve: cet Ouvrage latin de Jonas ſe trouve tout entier dans le premier volume du Spicilége du P. d'Acheri; ce n'eſt qu'un tiſſu de paſſages de l'Ecriture Sainte & des Péres; Jonas l'adreſſe au Comte Matfred, à qui il done les inſtructions néceſſaires à une Perſone de ſa condition pour vivre crétiennement dans le monde: le P. d'Acheri l'avoit tiré d'un manuſcrit de 500. ans conſervé dans la Bibliotéque de Corbie.

En 1664. le *P. Mége* publia un livre in 12. imprimé chez Frédéric Léonard qui a pour titre, *Sanctæ Gertrudis virginis & abbatiſſæ ordinis Sancti Benedicti inſinuationum divinæ pietatis exercitia:* on voit à la fin l'Ofice de la Sainte.

En 1671. les Pſeaumes du Roi de Portugal, traduits en notre langue, & imprimez à Toulouſe.

En la même anée la vie & les révélations de Ste. Gertrude, en François in 8. avec l'Office de la Sainte en François & en Latin; chez Louis Billaine.

En 1675. l'explication ou parafraſe des Pſeaumes de David tirée des ſaints Péres & des Interprétes: cette diſſertation eſt précédée de la vie de David par raport aux Pſeaumes; ce qui facilite l'intelligence de ceux où il y a quelque point d'hiſtoire. L'Ouvrage eſt in 4. imprimé chez Louis Billaine.

En 1687. le *P. Mége* publia un comentaire in 4. en notre langue ſur la Régle de Saint Benoît, qui a paru un peu relâché à quelques

uns; auſſi eſt-on fort atentif à n'en pas permettre la lecture à toutes ſortes de Perſones; peut-être auſſi que le dégout du livre & le reſſentiment contre l'Auteur ne proviennent que de ſon trop de candeur & de ſincérité. L'Ouvrage eſt aſſez intéreſſant pour en raporter le titre tout au long; le voici: *Comentaire ſur la Régle de St. Benoît, où les ſentimens & les maximes de ce Saint ſont expliquez par la doctrine des Conciles, des Sts. Péres, des plus illuſtres Solitaires, & des principaux Auteurs qui ont traité de la vie Monaſtique*, imprimé chez la veuve d'Edmond Martin, J. Boudot, & Etienne Martin, dédié à Me. la Princeſſe Palatine Abeſſe de Maubuiſſon. Ce Comentaire eſt précédé d'un avertiſſement, où il fait voir que c'eſt de la Loi de Dieu que ſont émanées toutes les régles les plus juſtes, & qu'elles prennent leur autorité de lui-même; que la premiére régle eſt celle de l'Evangile dont toutes les autres ne ſont qu'un écoulement; que le colége des Apôtres & les premiéres aſſemblées des Fidéles peuvent être regardées come la premiére origine de l'Etat Monaſtique, & que quelques uns d'entre eux aſpirant à une perfection plus grande ſe ſéparérent du comun des Fidéles, & qu'on leur dona le nom de Moines: on voit par là que le P. *Mége* done une origine fort illuſtre à l'Etat Monaſtique, mais ce ſentiment ne lui eſt pas comun avec tous les Auteurs. Dadin de Hauteſcrie Doyen de l'Univerſité de Toulouſe, dans ſes origines de la vie Monaſtique, en raporte l'inſtitution au tems de Dioclétien & de Déce, qui par la per-

perſécution qu'ils ſuſcitérent dans tout l'Empire Romain contre les Crétiens qu'ils expoſoient aux tourmens les plus horribles, déterminérent le plus grand nombre d'éviter cette premiére fureur des Empereurs, & de ſe retirer dans les ſolitudes d'Egipte, où ils comencérent de mener cette vie ſainte, qui eſt encore aujourdui l'objet de l'admiration de ceux mêmes qui n'ont pas la force de l'imiter. Cette opinion de Hauteſcrie détruit celle de *D. Mége* qui eſt dans la perſuaſion que la premiére de toutes les Régles Monaſtiques eſt celle que Saint Marc avoit apriſe des Apôtres; fondé ſur l'autorité de Nicéfore, qui dit expreſſément que St. Marc dona aux Moines d'Alexandrie les régles de la Vie ſolitaire. Durant les trois premiers ſiécles de l'Egliſe il n'y a point eu d'autre Régle Monaſtique que les conſeils de l'Evangile : il entre enſuite dans le détail de toutes les Régles qui ont précédé celle de Saint Benoît. Come ces deux ſentimens de l'origine de la vie Monaſtique ont également leurs partiſans, je crois devoir laiſſer au Lecteur la liberté de la déciſion.

Voilà ce que contient de plus remarquable la préface ſur le comentaire de la Régle de St. Benoît : quant au comentaire, il n'eſt rien qui ſoit traité avec plus d'étendue que le chap. 7. de l'humilité : d'où le *P. Mége* prend prétexte de réfuter le célébre Abé de la Trape, qui a prétendu acréditer la pratique des humiliations dans ſa Réforme, ſe perſuadant que rien n'eſt plus ſalutaire aux Religieux que de leur faire une confuſion publique pour des fautes qu'ils n'ont pas comiſes. L'autorité de

S. Jean-Climaque & de quelques Solitaires d'Orient qui ont ſemblé en uſer ainſi, n'a rien qui embaraſſe le *P. Mége*; il leur opoſe celle de St. Anſelme, & il ſoutient que St. Auguſtin & St. Bernard ne ſe ſont jamais formé de chiméres, pour avoir lieu de mortifier leurs Religieux, & qu'ils n'ont repris ſévérement que des fautes véritables & réelles.

Le *P. Mége* prouve également bien que St. Benoît n'a point impoſé un ſilence auſſi rigoureux à ſes Diſciples que celui qui ſe pratique au Monaſtére de la Trape; puiſque dans le chap. 42. il veut que les Moines s'étudient au ſilence, & ſur tout aux heures de la nuit: il n'a donc pas prétendu leur en faire une loi dont la ſévérité s'étende jusqu'à leur interdire toute converſation. Dans le chap. 48. il défend qu'aucun frére ſe joigne à un autre à des heures indues: il y avoit donc des heures où il leur étoit libre de conférer enſemble. Il pouvoit ajouter que ce que le Saint preſcrit aux Solitaires dans le chap. de l'obſervance du carême, de retrancher quelque choſe en ces jours de ſes légéretez, de ſes diſcours trop libres, donne à ſon ſentiment un caractére d'évidence qu'on ne peut lui conteſter: ce ſont des preuves déciſives & convaincantes, & qui auroient ſatisfait toutes les Perſones raiſonables, ſi le *P. Mége* les eût propoſées avec plus de ménagement pour le ſaint Inſtituteur d'une réforme qui fait tant d'honeur à l'Ordre Monaſtique, auquel néanmoins il fait quelque ſorte de réparation dans la ſuite; car après avoir fait voir l'injuſtice des penſions qu'exigent les monaſtéres rentez, des filles qu'ils reçoivent à la profeſſion, il finit ainſi;

ainſi ; „ après cela je renvoye ceux & celles „ qui veulent profiter de ce que je viens de „ dire, à ce qu'en a écrit depuis peu un excel- „ lent & très ſavant Abé, en traitant de la ſain- „ teté & des devoirs de la vie Monaſtique : „ c'eſt dans le chapitre 21. dans la 9. queſtion, „ où il traite cette matiére avec toute la force „ & l'érudition poſſibles. "

A l'égard des points de la Régle qui ne peuvent être éclaircis par la Régle même, le *P. Mége* ſuit l'opinion la plus comune; il prétend contre le ſentiment de Ste. Hildegarde que St. Benoît n'a pas permis l'uſage de la volaille à ſes fréres, que le Saint leur a acordé une plus grande portion de vin que ne l'ont prétendu Mr. Lancelot & d'autres Critiques ſévéres. La néceſſité des études dans les Monaſtéres eſt un ſentiment ſi acrédité parmi les Savans, que le *P. Mége* ne s'eſt pu permettre d'être d'une opinion contraire.

En 1689. il fit imprimer une diſſertation, où après avoir fait voir l'origine, l'excellence & les avantages de la Virginité, il entre dans un détail circonſtancié ſur ce qui peut y avoir raport: il diſtingue deux ſortes de Vierges crétiennes ; les unes après avoir renoncé au mariage ſe conſacroient elles mêmes, Ste. Azelle fut de ce nombre: les autres étoient conſacrées publiquement par l'Evêque qui leur donoit le voile, la vierge Démétriade fut ainſi conſacrée. *D. Mége* traite enſuite de leur habit, de leur voile & de celui des veuves ; il remarque que les anciens Ecrivains ont diſtingué huit ſortes de Voiles, le premier pour les Poſtulantes, qu'on apeloit le Voile de probation ; le 2. le Voile

Blanc

Blanc pour les Novices, qu'on nomoit le Voile de réception ; le 3. rouge ou couleur de feu, qu'on nomoit, *Velum Flammeum* ; on ne le donoit qu'à la profeſſion ; le 4. de conſécration, étoit béni & conſacré par l'Evêque, & n'étoit doné qu'aux Vierges ; le 5. d'ordination, ainſi apelé parceque, lorsque la Vierge recevoit ce Voile, on l'inſtituoit Diaconiſſe ; le 6. eſt celui de Prélature, qu'on ne donoit qu'aux Abeſſes à la 60. anée de leur âge ; le 7. étoit le Voile de continence, qu'on donoit ordinairement aux veuves ; le 8. Voile étoit celui de pénitence pour les Religieux infidéles, à qui on ôtoit les autres en les couvrant de celui ci. Après la diſcuſſion des diférens Voiles qui étoient en uſage chez les Religieuſes, le *P. Mége* fait voir que leur Tonſure étoit faite en rond & en forme de courone, qu'on les conſacroit à l'âge de 12. ans aux jours des fêtes les plus ſolennelles ; l'Evêque tenant toujours la main ſur la tête de la Vierge, lui donoit le Voile ſacré qui étoit fait de laine. Leurs Vœux furent d'abord ſecrets, mais dans la ſuite ils ſe firent avec quelque ſolennité ; *D. Mége* traite de leurs trois Vœux en particulier, & de l'obligation que ces Vœux impoſoient : il entre enſuite dans le détail de leurs ocupations, de leurs premiers Monaſtéres, que St. Ambroiſe apélle le Sacraire de la virginité, & il remarque que l'Egliſe fourniſſoit à ces Vierges ce qui étoit néceſſaire à leur ſubſiſtance, quand leurs parens avoient la dureté de leur refuſer les néceſſitez de la vie.

Ce qui concerne les Vierges éclairci, il examine à quel âge on conſacroit les Veuves : celles qu'on deſtinoit au Miniſtére de l'Egliſe de-

devoient avoir ateint l'âge de 60. ans ; on regardoit moins l'âge des autres que la vérité de leur vocation : quand St. Paul dit que les veuves qui ſe conſacrent à Dieu, ne doivent avoir eu qu'un ſeul mari, il entend parler de celles qu'on deſtinoit pour être élevées au dégré de Diaconiſſe. Les Chanoineſſes étoient ainſi apelées, parceque leur Régle étoit tirée des Sts. Canons ; *D. Mége* propoſe néanmoins plutot ce ſentiment qu'il ne l'établit ; il lui parait auſſi vraiſemblable qu'elles ne feſoient point d'autres vœux que celui de continence ; que la diference qui étoit entre elles & les Moniales venoit de ce que celles-ci vivoient ſous la Régle Monaſtique & les Chanoineſſes ſelon la Régle Canonique & ſous la conduite de l'Evêque ; c'eſt ainſi que s'expliquent les Conciles de Verneuil & de Mayence : le *P. Mége* obſerve que ces Chanoineſſes n'étoient point de l'Ordre de St. Auguſtin. A l'égard de leur habit, il étoit de laine & d'une couleur ſombre ; elles vivoient en comun, & leurs exercices étoient partagez entre la pſalmodie, la priére, la lecture, & le travail des mains ; leurs fautes les plus conſidérables étoient punies par l'Evêque : les Chanoineſſes ſéculiéres ne font aucun vœu à l'exception de l'Abeſſe, de la Prieure & de la Sacriſtine, qui font vœu de continence ; il y a de ces Comunautez en Alemagne, en Flandre, & en Loraine. Il y avoit des Moniales du tems de St. Benoît, mais on ne peut faire remonter l'origine des Chanoineſſes plus loin qu'au tems du Concile de Leſtines tenu l'an 753. Le *P. Mége* obſerve enfin qu'il y avoit des Evêqueſſes, Prêtreſſes, Diaconiſſes, & Soudiaconiſ-

niſſes, ainſi nomées parceque leurs maris avoient ces ſortes de rangs dans l'Egliſe : après l'ordination de leurs maris, elles prenoient un habit modeſte & ſe voiloient pour n'avoir plus de comerce avec le Monde ; il en excepte néanmoins les Diaconiſſes qu'on choiſiſſoit d'entre les plus ſages & les plus vertueuſes, & dont l'inſtitution eſt auſſi ancienne que celle des Diacres : leur principale fonction étoit de ſervir au Batême de celles de leur ſexe, & de les inſtruire des principaux points de notre Religion, elles avoient auſſi la garde des portes de l'Egliſe, elles étoient du corps de Clergé, & on les ordonoit par l'impoſition des mains : le Concile de Calcédoine dona ateinte au réglement de S. Paul, qui avoit fixé l'âge des Diaconiſſes à celui de 60. ans, ce Concile le fixe à 40. ans, qui fut réduit depuis à 30. par l'Empereur Juſtinien ; il fit une loi qui condanoit à la mort & à la confiſcation de leurs biens, les Diaconiſſes qui ſe remarioient : un Concile tenu à Poitiers dans le 6. ſiécle les abolit. Le *P. Mége* termine cette diſſertation par les Abeſſes dont il prétend que l'origine eſt auſſi ancienne que celle des Abez, que la ſœur de Saint Antoine fut la premiére Abeſſe come ce Saint avoit été le premier Abé : anciennement elles devoient avoir 60. ans ; le Pape Boniface permit de les conſacrer à l'âge de 30. le Concile de Trente fixe cet âge à 40. ans ; elles étoient choiſies par les Religieuſes. Il finit enfin cette diſſertation par un traité précis ſur la clôture des Religieuſes : il y a joint une traduction des trois livres de St. Ambroiſe ſur la virginité, un ſecond traité de ce St. Docteur ſur l'infidélité d'une

d'une Vierge conſacrée à Dieu, que les Péres du II. Concile de Donzi ont cité ſous le nom de St. Jérôme, d'autres l'ont atribué à St. Criſoſtome, & d'autres enfin à un Evêque nomé Nicétas: quelque ſoit l'Auteur de ce traité, il eſt toujours au jugement de Mr. de Tillemont de quelque conſéquence en ce qu'il nous inſtruit de diverſes pratiques de l'antiquité; on y remarque que les Vierges venoient à l'Egliſe en certains tems de l'anée, qu'elles y avoient une place ſéparée, & qu'on écrivoit ſur la clôture du lieu où elles étoient quelques paſſages de St. Paul ſur la virginité. On voit enfin dans cet Ouvrage un 3. traité de St. Ambroiſe ſur l'éducation des Vierges & ſur la perpétuelle Virginité de la Mére de Dieu, adreſſé à Euſébe. Ce livre du *P. Mége* a été dédié à Me. de Coſſé-Briſſac Abeſſe de Chelles.

En 1690. il dona au Public la vie de St. Benoît in 4. avec des explications & une hiſtoire de ce qui eſt arivé de plus mémorable dans cet Ordre.

Le *P. Mége* écrivoit aſſez bien en François, & come il avoit d'ailleurs une piété ſincére, il éloignoit de lui tout caractére de diſſimulation & de déguiſement. Il eſt fait mention avec éloge de ce Pére dans le Dictionaire de Moréri éd. de 1712. & dans la Bibliotéque Eccléſiaſtique de M. du Pin.

MÉNARD.

Dom NICOLAS-HUGUES MÉNARD illuſtre par ſa piété & ſa doctrine, a le premier fait revivre le gout des véritables Etudes dans la Con-

Congrégation dé St. Maur, & a remis ainſi les Bénédictins en poſſeſſion de cette Science qui leur étoit come héréditaire, & qui s'étoit perpétuée pendant plus de huit ſiécles dans l'Ordre de St. Benoît. Sa famille étoit originaire de Blois, & il naquit à Paris en l'an 1585. Il prit l'habit Religieux dans l'Abaye de St. Denis en France le 3. jour de Février de l'an 1608. & il y prononça ſes vœux le 10. de Septembre de l'an 1612. Touché dans la ſuite du deſir d'une plus grande perfection, il embraſſa la réforme, où il fit profeſſion le 5. jour d'Aout de l'an 1614. étant âgé de 29. ans: il entra quelque tems après dans la Congrégation de St. Maur, où il s'eſt aquis une eſtime univerſelle par ſon eſprit, ſon érudition, la juſteſſe de ſon diſcernement, un jugement ſolide, une mémoire prodigieuſe jointe à la parfaite conaiſſance qu'il avoit des langues Latine, Gréque & Hébraïque: ces talens de *D. Hugues Ménard* étoient ſoutenus par une vertu ſupérieure, un devoument ſans réſerve aux engagemens les plus pénibles de ſon état, une probité, une bone foi, une candeur, dignes des premiers ſiécles. Il devint ainſi l'admiration des plus ſavans Homes de l'Europe, avec lesquels il étoit en rélation, & qui feſoient une eſtime très ſinguliére de ſon mérite & de ſa vertu: le plus célébre de tous fut le Pére Sirmond Jéſuite qui avoit coutume de dire que, ſans feuilleter tous ſes livres, il trouvoit dans la mémoire du *P. Ménard*, de quoi éclaircir les dificultez qu'il pouvoit avoir dans la compoſition de ſes Ouvrages.

Il régenta pendant pluſieurs anées la Rhétorique au Colége de Clugni à Paris : une pareille étude ne ſervit que d'amuſement au *P. Ménard*, qui mérita depuis une diſtinction ſi glorieuſe dans la République des Lettres. Il publia d'abord en Latin en 1629. un Martirologe des Saints de l'Ordre de St. Benoît en en un vol. in 8. diviſé en deux parties, dédié au Prince Charle de Loraine Archevêque de Reims, & imprimé chez J. Germon & J. Billaine : c'eſt le Martirologe d'Arnoul Wion enrichi de notes & d'obſervations fort amples; on voit à la fin un éloge abrégé de pluſieurs Perſones diſtinguées par leur piété, mais dont la mémoire n'a pas encore été conſacrée par un culte public : celui de la vénerable Mére Marguerite d'Arbouze premiére Abeſſe du Val-de-Grace n'eſt pas le moins travaillé.

En 1638. il dona la concordance des Régles de Saint Benoît * d'Aniane in 4. Cet Ouvrage eſt précédé de la vie du Saint tirée d'un ancien manuſcrit de l'Abaye de St. Sauveur d'Aniane, & de deux de ſes lettres; la 1. à l'Abé George & aux Religieux du Monaſtére de Saint Sauveur, & la 2. à Nébridius Archevêque de Narbone qui aſſiſta au 6. Concile d'Arles tenu ſous l'Empereur Charlemagne.

En 1642. il fit imprimer le Sacramentaire du Pape S. Grégoire-le Grand in 4. doné au Public ſur un manuſcrit de la Bibliotéque de Cor-

* St. Benoît d'Aniane naquit dans le 8. ſiécle & mourut en 821. Outre cet Ouvrage nous avons encore de lui un code de régles monaſtiques imprimé en 1661. par Holſtenius, & rimprimé depuis.

Corbie, dédié au Cardinal de Richelieu & imprimé chez Denis Bechet. Ce Sacramentaire de St. Grégoire eſt ſuivi d'un Appendix qui contient trois formules ou maniéres de célébrer anciennement la Meſſe ; la 3. parait avoir été compoſée par Jean Evêque d'Avranches qui la dédia à Maurille Archevêque de Rouen : cet Appendix eſt encore orné d'un autre écrit qui contient les cérémonies qu'on obſervoit anciennement au ſacre des Rois & à la bénédiction des Reines.

Ces Ouvrages de *D. Hugues Ménard* ſont enrichis de notes excellentes qui en relévent infiniment le prix, & d'obſervations très amples, très ſenſées, & très judicieuſes, qui ne ſont fondées ni ſur la conjecture ni ſur la vraiſemblance, mais puiſées dans le gout de la véritable Antiquité & de la plus ſaine & la plus judicieuſe critique. On peut porter un ſemblable jugement ſur l'Epitre de Saint Barnabé Apôtre, qui ne fut publiée qu'après ſa mort en 1645. par les ſoins de D. Luc d'Acheri, & dédiée à Mr. de Molé Premier-Préſident du Parlement de Paris : cet Ouvrage eſt in 4.

Les notes du *P. Ménard* ſur le Sacramentaire lui donent lieu d'éclaircir pluſieurs points de la Diſcipline de l'Egliſe, en ce qui regarde les Sacremens; par exemple, au ſujet des cérémonies qui s'obſervoient anciennement le Jeudi-Saint, il raporte tout au long quelle étoit la maniére de célébrer ce jour dans les Egliſes catédrales de Rouen & de Reims, tirée d'un ancien pontifical de l'Egliſe de Rouen, que lui avoit comuniqué Mr. le Prévôt

vôt Chanoine & Bibliotécaire de la catédrale. Pour éclaircir ce qui regarde l'adminiſtration du Batême, il raporte un écrit de Téodulfe Evêque d'Orléans, qui le dédie à Jean Evêque d'Arles; c'eſt une interprétation morale ſur l'ancienne maniére de conférer le Batême. Au ſujet de la confeſſion faite au Prêtre, il raporte la confeſſion d'un St. Fulgence qui fait voir qu'on ſe confeſſoit ſeulement en général de ſes péchez, ſans rien ſpécifier de particulier; cette Confeſſion ſe feſoit publiquement. Il termine cet Ouvrage par trois formules qui donent une idée de la maniére dont on adminiſtroit le Sacrement de l'Extrême-Onction.

En 1643. *D. Hugues Ménard* publia un écrit in 8. imprimé chez Jaques Compain, à qui il dona pour titre, *Diatriba de unico Dyoniſio*, * il prétendoit combatre le ſentiment de ceux qui diſtinguoient St. Denis l'Aréopagite de St. Denis Evêque de Paris: il y a beaucoup de recherches & d'érudition dans cet Ouvrage du *P. Ménard*; il faut néanmoins convenir que ſon opinion n'eſt pas la plus ſuivie, puisque l'Egliſe même de Paris ſolenniſe la fête de ces deux Saints en deux jours diférens.

D. Hugues Ménard mourut preſque ſubitement en l'Abaye de Saint Germain-des-Prez le 21. jour de Janvier de l'an 1644. âgé de 59. ans: mais on peut aſſurer que ſa mort ne fut pas imprévue.

Ce

* St. Denis l'Aréopagite fut converti par St. Paul l'an 52. de J. C. il fut fait Evêque d'Aténes l'an 60. & mourut l'an 95.

Ce ſeroit entrer dans un détail ennuyeux que de citer tous les Auteurs qui parlent de *D. Hugues Ménard*, tant le nombre en eſt grand : on peut ſeulement conſulter l'abrégé de ſa vie par le P. D. Luc d'Acheri qu'il a miſe pour ſervir de préface à ſon Epitre de Saint Barnabé ; Mr. Baillet dans ſes Jugemens des Savans ; Mr. du Pin au 17. ſiécle de la Bibliotéque Eccléſiaſtique ; Moréri dans ſon Dictionaire ; le R. P. de Ste. Marte dans ſa préface du 3. volume de la nouvelle édition des Ouvrages de St. Grégoire, où il a inſéré les notes & les obſervations du *P. Ménard* ſur le Sacramentaire, qui contiennent preſque le 3. tome ; Guillaume Cave dans ſon hiſtoire littéraire des Ecrivains Eccléſiaſtiques ; & le P. Félibien dans ſon hiſtoire de l'Abaye de St. Denis.

MILLET.

Dom SIMON-GERMAIN MILLET naquit au Dioceze de Reims en Champagne en l'an 1575. il étoit âgé de près de 60. ans lorsqu'il entra dans la Congrégation de Saint Maur, ce fut le 19. Juin de l'an 1632. qu'il fit profeſſion dans l'Abaye de la Ste Trinité de Vendôme.

Avant que d'entrer dans la Congrégation, il avoit publié une traduction des Dialogues de St. Grégoire, enrichie de remarques, avec un traité de la translation du corps de St. Benoît ; qui fut imprimée à Paris en 1624. chez Joſef Cotereau.

Cette ardeur qu'avoit pour les Sciences le *P. Millet* ne diminua point dans une Congrégation où l'on fait une ſinguliére profeſſion de les cultiver,

tiver, & où on les regarde come une diſpoſition propre à nourir la piété crétienne. Le *P. Millet* étant Religieux de St. Denis en France entra dans la conteſtation qui partageoit alors les Savans ſur St. Denis l'Aréopagite & St. Denis Evêque de Paris; & plein de zéle pour la gloire de l'Apôtre de la France, il publia en 1638. contre le P. Sirmond un Ouvrage in 4. qui a pour titre, *Gloria Eccleſiæ Gallicanæ vindicatæ de ſuo Dyoniſio Areopagitâ*, qu'il dédia à Mr. Seguier Chancelier de France. Mr. de Launoi célébre Docteur de la faculté de Paris ſi conu par la variété de ſon érudition, réfuta cet écrit par un Ouvrage intitulé, *Diſſertatio de duobus Dyoniſiis:* le *P. Millet* publia auſſi en 1642. un nouvel écrit auſſi in 8. pour détruire cette réponſe, *Ad diſſertationem evulgatam de duobus Dyoniſiis Reſponſio, in quâ evidentiſſimè demonſtratur unum & eumdem eſſe Dyoniſium Areopagitam & Pariſienſem Epiſcopum*; il a été imprimé chez Denis Bechet. Mr. de Launoi qui n'avoit pas toujours le talent de ſe contenir dans les bornes d'une modération crétienne, lui répliqua d'une maniére fort vive & fort aigre; & dans cette conjoncture le *P. Millet* prit le parti de ſacrifier à l'amour de la paix le plaiſir de la victoire qu'il céda à D. Hugues Ménard, lequel entreprit ſa défenſe: le P. Jaques Doublet Religieux non Réformé & Doyen de l'Abaye de St. Denis en France, partagea auſſi la gloire de cette conteſtation par un écrit qu'il publia en 1646. intitulé, *Hiſtoire cronologique pour la vérité de St. Denis Aréopagite Apôtre de France:* Mr. de Chevanes ſe déclara auſſi pour ce ſentiment dans un Ouvrage qu'il fit im-

primer à Paris en 1679. ſous ce titre, *St. Denis l'Aréopagite Evêque de Paris.*

Le *P. Millet* a encore doné au Public le Tréſor ſacré de St. Denis in 12. qui comprend non ſeulement un précis de l'hiſtoire & le catalogue des Reliques de cette célébre Abbaye, mais encore une vie abrégée de nos Rois, & ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable ſous leur regne: il y a eu pluſieurs éditions de ce livre; la premiére en 1638. & la derniére en 1646. chez J. Billaine.

Cet Auteur mourut en l'Abaye de St. Denis en France le 28. jour de Janvier de l'an 1647. âgé de 72. ans. Outre pluſieurs Auteurs qui parlent du *P. Millet*, on peut voir ce qu'en dit le P. Félibien dans ſon hiſtoire de l'Abaye de St. Denis.

MONGIN. (de)

Dom ATANASE DE MONGIN naquit dans le Dioceze de Beſançon en 1589. Il fut d'abord Religieux de l'Abaye de Luxeu; mais touché dans la ſuite d'un véritable eſprit de Dieu, il ſongea ſérieuſement à vivre d'une maniére plus conforme à la ſainteté de ſa profeſſion; & come il n'y avoit point alors de Bénédictins Réformez en France, il entra dans la Congrégation de Loraine qui floriſoit depuis quelques anées, & il s'y conſacra à Dieu par la profeſſion ſolennelle le 23. jour de Mai de l'an 1612. en l'Abaye de St. Vannes étant âgé de 23. ans.

Come on eut formé le deſſein dans le chapitre Général tenu à St. Manſui près de Toul

Toul d'établir une Congrégation en France ſur le plan de celle de Loraine, & qu'on eut aplani les dificultez qui s'opoſoient à ce nouvel établiſſement, en ménageant la protection de quelques Puiſſances, on envoya quelques Religieux de St. Vannes pour en être come les premiers Réformateurs; du nombre des quels fut *D. Atanaſe de Mongin*, qui ſoutint la Réforme naiſſante par ſa piété, ſa vertu & ſes exemples: il mourut ſaintement dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez, dont il étoit Prieur, le 17. d'Octobre de l'an 1633. âgé ſeulement de 44. ans.

D. Atanaſe de Mongin n'étoit pas moins diſtingué par la beauté de ſon eſprit & la multiplicité de ſes talens que par la ſainteté de ſa vie; & on prétend même que la grace des miracles ne lui a pas manqué: mais come le Public ſe prévient ordinairement dans ces tems-ci contre les Dons ſurnaturels, je crois devoir obſerver que cette circonſtance eſt marquée dans les croniques de l'Ordre de St. Benoît d'Antoine Yepes.

D. Atanaſe de Mongin a doné au Public un livre in 8. intitulé, *Flammes Eucariſtiques*, imprimé à Paris en 1684.

Outre les croniques d'Yepes, on peut conſulter l'hiſtoire de l'Abaye de St. Denis par le P. Félibien.

MONTFAUCON. (de)

Dom BERNARD DE MONTFAUCON né à Roquetaillade Dioceze d'Alet en 1646. de parens nobles, s'eſt frayé une route glorieuſe

dans la République des Lettres par ſon eſprit, ſa ſcience, ſa pénétration, la pureté de ſon gout, la juſteſſe de ſon diſcernement, l'exactitude de ſa critique, la conaiſſance qu'il a des langues, cette ſagacité pour s'inſtruire à fond ſur tout ce qui concerne l'antiquité ſacrée & profane, & par la variété ſurprenante de ſon érudition, qui le font regarder avec juſtice come un des plus Savans Homes de ſon ſiécle.

En 1688. il publia conjointement avec le P. Lopin & le P. Pouget un volume in 4. d'Analectes grecs avec la traduction latine & des remarques.

Il a traduit la Régle que dona l'Impératrice Iréne à un Monaſtére qu'elle avoit fondé, & qui a pour titre, *Typicum:* on y remarque que la clôture des Religieuſes de ce tems là n'étoit pas auſſi étroite qu'elle l'eſt aujourdui, quoiqu'aſtreintes à un genre de vie fort auſtére.

Le *P. de Montfaucon* a traduit deplus le petit traité des meſures de Heron. Sur l'origine de la Géométrie, l'Auteur y obſerve que ce ſont les Egiptiens à qui l'on doit l'invention de cet Art.

La Logarique & le *Rationarium* eſt encore de la traduction du *P. de Montfaucon*; il eſt divisé en ancien & en nouveau: l'ancien eſt apelé, *Logarique d'Auguſte Céſar*, & contient tous les droits qu'on exigeoit au deſſus du tribut ordinaire: la nouvelle, *Logarique d'Alexis Comnéne*, conſiſte preſque toute en réglemens que l'Empereur fit pour la levée des tributs & pour le rabais des monoyes. *D. Bernard de Montfaucon* a enfin traduit un petit traité des anciennes meſures & des poids.

En

En 1690 il dona l'hiſtoire de Judit in 12. en notre langue, diviſée en trois parties; dans la premiére il décrit l'hiſtoire de Judit, & celle de l'Empire des Médes; dans la 2. il fortifie par des preuves les faits qu'il a avancez dans la premiére; & dans la 3. il fait voir que l'hiſtoire de Judit eſt véritable, & non une hiſtoire énigmatique & parabolique, come l'ont aſſuré Luther, Grotius, Witacker, & les autres Proteſtans. Ces deux Ouvrages ont été, pour ainſi dire, l'eſſai de l'érudition & de la littérature du *P. de Montfaucon*; il vouloit par là preſſentir le gout du Public pour fonder ſur ſon eſtime de plus importans Ouvrages qu'il méditoit.

En 1698. il publia une nouvelle édition des Oeuvres de St. Atanaſe * en trois volumes in folio, qu'il dédia au Pape Innocent XII., & imprimée chez J. Aniſſon.

Les Ouvrages du Saint ſont précédez d'une préface, où le *P. de Montfaucon* diſcute tout

* La premiére édition des œuvres de St. Atanaſe a été publiée à Bâle en 1482; & il s'en eſt fait depuis pluſieurs éditions, à Haguenau en 1519, à Paris en 1520, à Lion en 1532, à Bâle en 1536. par Pierre Nanni, à Paris en 1572. par Sébaſtien Nivelle, & en 1608. dans la même ville en Latin ſeulement, avec quelques notes de Frouton-du-Duc, qui en publia lui même une nouvelle édition en 1612. La plus parfaite de toutes celles qui ont précédé l'édition du *P. de Montfaucon* fut publiée à Paris en 1627. par Jean le Peſcheur: on en a publié une autre depuis à Cologne en 1681, mais fort imparfaite. Son livre, *De variis quæſtionibus*, fut imprimé à Rome en 1623: & enfin Eraſme publia une grande partie de ſes Ouvrages en 1627.

ce qui regarde la doctrine de St. Atanaſe, qu'il apelle le Pére de la Téologie moderne; ſon ſtile dont il fait voir que la diction eſt pure & élégante, & qu'il avoit formé ſon éloquence ſur celle de Platon & d'Homére; les écrits du Saint que nous n'avons plus, & dont il fait le dénombrement; de ſa fermeté à combatre les Hérétiques; & de la Diſcipline qui étoit en vigueur de ſon tems, en ce qui concerne la célébration du Sacrifice réſervée au jour du dimanche, & où n'aſſiſtoient point les Catécuménes, & beaucoup moins les Gentils & les Juifs; le Batême que la plupart ne recevoient que dans l'extrêmité de leur vie; l'élection de l'Evêque dont le choix dépendoit du Peuple & du Clergé: il remarque néanmoins que la cupidité regnoit dèslors, & que pluſieurs uſurpoient l'Epiſcopat par brigue, par argent, ou par violence; il n'étoit pas permis de paſſer d'un Evêché à un autre, & les Evêques ne pouvoient publier aucun decret que de l'avis de leur Métropolitain. Le *P. de Montfaucon* examine enſuite ce qui regarde les emplois de tous les diférens Ordres du Clergé qui conſiſtoient à viſiter les infirmes, à batiſer ceux qui étoient à l'extrêmité, à doner l'aumône aux Pauvres & aux Veuves dans un lieu déſigné pour cela. Les Juges Séculiers ne pouvoient conaitre des cauſes des Eccléſiaſtiques; cette coutume néanmoins ne s'eſt pas toujours obſervée. Il remarque enſuite qu'on paſſoit la nuit en priéres dans les Egliſes, & il en décrit la maniére: l'Evêque étoit aſſis ſur un trône, le Diacre par ſon ordre entonoit un Pſeaume qu'il continuoit jusqu'au milieu, le Peuple répondoit au Diacre

&

& pourſuivoit le Pſeaume jusqu'à la fin : c'étoit la coutume d'étendre les mains en priant.

Il entre après dans le détail de tout ce qui regarde les cimetiéres, où il n'étoit permis d'inhumer que des Catoliques ; du ſigne de la croix dont on s'eſt ſervi avec ſuccès pour opérer de grands miracles ; de la maniére ancienne de célébrer les Sinodes, qui n'étoient cenſez légitimes, que lorsque le plus grand nombre d'Evêques n'étoient point ennemis déclarez de celui qu'on citoit pour rendre compte de ſa Foi, & que lorsqu'ils n'avoient point été dépoſez ou ſoupçonez du crime de l'idolatrie, ou que quelque Puiſſance ſéculiére n'aportoit point d'obſtacle à la liberté du Concile : on avoit coutume de les célébrer dans les Egliſes, quoique le Concile de Milan ait été transféré dans le palais d'Auguſte par le crédit d'Urſace & de Valens : il étoit du devoir des Diacres d'y introduire ceux qui avoient droit d'y aſſiſter : ceux d'entre les Evêques qui étoient dans l'impuiſſance de venir au Concile, envoyoient en leur place des Prêtres, des Diacres, & quelquefois même des Moines. Le *P. de Montfaucon* fait enfin voir avec combien de ſoin on évitoit les Hérétiques ; un ſigne de comunion étoit de pouvoir s'écrire mutuellement, & le Sinode de Sardique défend expreſſément tout comerce de lettres avec les Hérétiques ; il étoit également défendu de prier avec eux ; on privoit ceux qui étoient devenus leurs fauteurs du rang qu'ils avoient eu autrefois dans le Clergé : ceux qui étoient tombez dans l'Héréſie par violence ou par foibleſſe n'étoient pas ſoumis à la même peine. Le *P. de Montfaucon* finit cette pré-

face, en remarquant que ceux qui mouroient en exil pour la Foi, étoient regardez come martirs: que les moines ne comencérent d'être en réputation dans l'Egipte qu'au comencement du IV. ſiécle, & qu'un grand nombre fut atiré dans la ſolitude par l'exemple du grand St. Antoine, de S. Pacôme, & du ſolitaire Ammon; qu'on ne conut à Rome la ſainteté de cet Inſtitut qu'en 341. que St. Atanaſe y mena les Solitaires Ammon & Iſidore, qui contribuérent à faire obſerver ce genre de vie dans l'Occident; que pluſieurs d'entre les Moines furent choiſis pour Evêques du tems même de St. Atanaſe; & que dans le 3. ſiécle on voyoit des aſſemblées de Vierges du nombre desquelles fut la ſœur de St. Antoine qui mérita d'en être la premiére Abeſſe, elles étoient voilées & c'étoit faire une grande injure à une Vierge que de lui lever ſon voile.

Cette préface eſt ſuivie d'une vie très ample de St. Atanaſe de la compoſition du *R. P. de Montfaucon*; d'un éloge conſacré à ce célébre Docteur par St. Grégoire & de quatre autres vies du Saint, dont la premiére eſt d'un Auteur inconu, la 2. de Fotius, la 3. de Métafraſte, & la 4. a été traduite de l'Arabe en Latin par Mr. l'Abé Renaudot.

Cette nouvelle édition favoriſée de l'eſtime publique détermina le *P. de Montfaucon* d'entreprendre en cette même anée un voyage en Italie pour y découvrir dans les Bibliotéques d'anciens manuſcrits Grecs, qui puſſent lui faciliter le deſſein qu'il avoit de rendre aux Ouvrages des Péres de l'Egliſe Gréque leur pureté primitive par de nouvelles éditions: pen-

pendant le ſéjour qu'il fit à Rome, il exerça la fonction de Procureur-Général de la Congrégation en cette Cour, après la mort de D. Claude Etiennot arivée en 1699.

En 1700. le *P. de Montfaucon* fit imprimer à Rome avec la permiſſion du Maitre du Sacré Palais un écrit fort précis & d'une latinité fort pure contre la critique de l'Abé Aleman intitulé, *Vindiciæ editionis Sti. Auguſtini a Benedictinis adornatæ*: in 12. ſous le nom de Dom Batiſte de Riviére, chez Jaques Komarec: Cet écrit fut rimprimé en France.

Etant de retour de Rome il fit imprimer en 1702. chez Jean Aniſſon la relation de ſon voyage d'Italie ſous le titre, de *Diarium Italicum*; où il s'eſt étudié de ne raporter que des choſes ſinguliéres, & qui avoient échapé à la curioſité des voyageurs: ainſi on y voit des catalogues fort exacts des manuſcrits qu'il a vus dans les Bibliotéques & la deſcription d'un grand nombre d'anciens monumens, arcs, marbres, ſtatues, médailles, inſcriptions, pierres gravées, chartes, & généralement tout ce qui peut ſatisfaire un Lecteur qui a du gout pour l'antiquité. Le *P. de Montfaucon* fait des réflexions & des remarques ſur tous les monumens qu'il raporte: on voit dans ce livre un mémoire traduit de l'Italien en Latin dreſſé par un ſculpteur nomé, *Flamminius Valla*, qui vivoit ſur la fin du 16. ſiécle; c'eſt une hiſtoire de la découverte de quantité de monumens anciens qui avoit été faite de ſon tems. Cet Ouvrage eſt terminé par de ſavantes reſtitutions de prologues, de *Trogus Pompejus*, faites par Mr.

l'Abé de Longuerue ; & a été dédié à Côme III. Grand-Duc de Toſcane.

Il étoit aſſez dificile qu'un pareil Ouvrage qui renferme quantité de choſes remarquables, & ſur leſquelles il eſt preſque impoſſible de ne ſe pas quelquefois méprendre, ne fût pas expoſé à la cenſure : ce ne fut cependant qu'en 1709. que Mr. Fioroni publia ſes remarques critiques ſur le *Diarium Italicum*, qui ne ſont pas toujours également ſenſées & judicieuſes, come le lui a fait voir le *P. de Montfaucon*, dans ſa réponſe inſérée dans le ſuplément du mois de Janvier 1709. du Journal de Paris. Le P. Dom Romuald Ricobaldi Religieux du Mont-Caſſin que quelques uns ont cru un nom ſupoſé, prit la défenſe du *P. de Montfaucon* dans un livre in 4. qui a pour titre, *Apologia del Diario Italico* : il ataque Mr. Fioroni avec autant de vivacité que ſi c'étoient ſes propres droits qu'il ſe fût vu engagé de maintenir ; & il ne néglige rien pour afermir l'Auteur du *Diarium Italicum*, dans la poſſeſſion de l'eſtime publique. Si le *P. de Montfaucon* doit tenir compte au P. Ricobaldi de ſon dévoument pour ſes intérêts, & ſi ſes réflexions ont été goutées des Perſones ſavantes, elles n'ont certainement pas produit le même effet dans l'eſprit des Journaliſtes de Trévoux qui ne ſe reprocheront jamais de l'avoir trop ménagé en parlant de lui dans leurs Mémoires : ces Péres dont le P. Ricobaldi avoit auſſi critiqué l'extrait favorable au ſentiment de Mr. Fioroni, ne l'ont pas ménagé dans leurs Mémoires ; ils ont même oſé dire qu'ils n'avoient jamais vu

de

de livre ſemblable au ſien : mais ces célébres arbitres des querelles littéraires ne pardoneront-ils jamais rien à un Ecrivain à qui dans le feu de la compoſition il échape des expreſſions peu meſurées contre un Auteur qui ſemble vouloir afoiblir la réputation d'un confrére & d'un ami dont les intérêts nous ſont auſſi précieux que les notres ? Voudroient-ils qu'on interprétât leurs paroles ſelon la plus ſcrupuleuſe ſévérité ? Ne leur eſt-il rien échapé dans la chaleur d'un premier reſſentiment contre des Auteurs dont ils n'aprouvoient pas les maximes ? Dans l'extrait qu'ils font des Ouvrages, la vérité ne ſoufre-t-elle point quelquefois de leur dévoument aux ſentimens de certains Ecrivains ? Et une vue pure & dèsintéreſſée a-t-elle toujours été la régle & la meſure de leur critique ? Le *Diarium Italicum* a été imprimé à Londres en Anglois en 1703.

Le Public ne fut pas long tems ſans profiter des heureuſes découvertes qu'avoit faites le *P. de Montfaucon* dans les Bibliotéques d'Italie. En 1706. il publia un recueil d'Ouvrages d'anciens Ecrivains Grecs intitulé, *Collectio nova*, en deux volumes in folio, qu'il a traduits en Latin avec des notes & des remarques : le premier tome contient le comentaire d'Euſébe de Céſarée * ſur les Pſeaumes ; le ſecond quelques opuſcules de ſaint Atanaſe qui n'avoient point encore été publiez, les comentaires d'Euſébe ſur le profète Iſaye, & la Topografie crétienne de Côme d'Egipte : chaque volume eſt précédé d'une diſ-

* Euſébe de Céſarée naquit vers l'an 264. fut ordoné Evêque en 313. & mourut en 338.

ſertation fort longue & fort ſavante, à qui le *P. de Montfaucon* done le titre de *préliminaire*, où il diſcute avec l'érudition la plus profonde tout ce qui peut intéreſſer un Lecteur verſé dans ces matiéres, touchant les tems où ont vécu les Auteurs dont il parle, leur génie, leur ſtile, leur doctrine, leurs erreurs, quels ſont leurs Ouvrages véritables ou ceux qui leur ont été ſupoſez, en quel tems ils les ont compoſez, qui ſont les anciens Ecrivains qui ont parlé d'eux, les Héréſies qu'ils ont combatues, en quel tems ſe ſont célébrez les Conciles, où ils ont aſſiſté: il dévelope enfin tout ce qu'il peut y avoir d'obſcur dans leurs ſentimens & dans leurs Ouvrages; & il aplanit par des remarques & des obſervations fort amples toutes les dificultez qu'on peut former.

Le *R. P. Dom Montfaucon* dans la préface du 1. tome dit qu'il a réglé l'édition de ces comentaires ſur trois manuſcrits; ſur celui du Cardinal du Perron qu'il avoit fait tranſcrire ſur les plus anciens manuſcrits d'Italie, ce manuscrit eſt conſervé dans la Bibliotéque de St. Taurin d'Evreux; ſur celui de la Bibliotéque de Coislin; & ſur celui de la Bibliotéque de Colbert: & come ces trois manuſcrits étoient imparfaits il a ſupléé par les uns ce qu'il manquoit dans les autres.

Dans le 2. chapitre il remarque, qu'à la vérité Euſébe n'a jamais fait mention de ces comentaires, parceque les ayant compoſez ſur la fin de ſa vie, il n'a rien fait depuis qui y ait eu raport & qui l'obligeât de les citer; mais le témoignage de St. Jérôme, de Téodoret & de Gélaſe qui ont cité ces comentaires come d'Euſébe

ſébe de Céſarée ne permettent pas de douter qu'il n'en ſoit l'Auteur.

Dans le 3. chapitre *D. de Montfaucon* aſſure d'une maniére plus particuliére cet Ouvrage à cet Auteur, en démontrant la conformité du ſtile de ces comentaires avec celui de la démonſtration évangélique; & il obſerve que c'eſt non ſeulement le même ſtile, mais la même maniére de traiter ſon ſujet, & que les mêmes ſentences & les mêmes expreſſions reviennent très ſouvent dans l'un & l'autre livre, come celle-ci, *intelliges ſi animam adhibuerit*; en un mot qu'il ſe peint dans ces comentaires ſous le même caractére que Fotius le repreſente, *ſa diction n'a rien d'agréable*, dit cet Auteur, *& ſon ſtile eſt ſans élégance*: *c'eſt cependant un très ſavant Home.* A l'égard du tems auquel Euſébe a compoſé cet Ouvrage, on n'en peut rien dire de certain; il parait néanmoins vraiſemblable au P. *de Montfaucon* qu'il les a compoſez vers l'an 327.

Dans le 4. chapitre l'éditeur fait voir ſon habileté dans la maniére d'interpréter l'Ecriture Sainte dans laquelle il étoit très verſé auſſi bien que dans la lecture des anciens Interprétes: ſes notes ſont très ſavantes & très judicieuſes; ce qu'on peut remarquer dans la maniére dont il parle de l'ordre & de l'auteur de chaque Pſeaume.

Dans le 5. chapitre il traite de quelques points qui regardent la doctrine de ſon Auteur: il remarque qu'Euſébe étoit dans la perſuaſion que les Ecrivains qui ont tranſmis à la poſtérité les Stes. Ecritures, inſpirez de

Dieu plus particuliérement ne ſe ſont point trompez même dans les moindres choſes, & qu'ils n'ont rien obmis ni changé, étant incapables d'imprudence, ou d'inadvertance. Euſébe croyoit pareillement que les mérites des Saints & des Martirs nous ſont d'un grand ſecours auprès de Dieu. Il a auſſi reconu la préſence réelle de J. C. dans l'Eucariſtie : & le libre arbitre dans l'Home pour ſe porter au bien ou au mal ; aſſûrant néanmoins à Dieu le domaine qu'il a ſur la Créature qui a beſoin de ſa Grace pour ſe déterminer. Ces véritez ſont ſi palpables dans les écrits d'Euſébe que *Dom de Montfaucon* ne ſe perd pas dans des raiſonemens inutiles pour les démontrer.

Mais il eſt plus étendu dans le 6. chapitre ſur ce qui regarde les ſentimens qu'a eus Euſébe touchant la Divinité du Verbe. Il s'eſt trouvé des Catoliques qui ont prétendu le juſtifier des erreurs qu'on lui a imputées; d'autres l'ont rangé au nombre des Hérétiques. *D. de Montfaucon* après une atentive lecture de ſes Ouvrages aſſure qu'il a été dans les mêmes ſentimens que les Ariens, puiſqu'il s'explique aſſez pour qu'on ſe perſuade qu'il a mis toute la plénitude de la Divinité dans le Pére ſans en rendre le Fils ni même le Saint Eſprit participans : il apelle le Pére, *Deum univerſorum*, *Deum ſuper omnia*, *Deum ultra omnia*; & le Fils, *ſecundùm Deum*, *ſecundùm Dominum*. Le *P. de Montfaucon* détruit les objections qu'aportent les défenſeurs de ſa catolicité, qui conſiſtent en ce qu'Euſébe a dit que le Verbe étoit de Dieu & de la ſubſtan-

ſtance de Dieu, qu'il a dit qu'il étoit Dieu, éternel & conſubſtantiel à ſon Pére ; il détruit, dis-je, ces objections, en feſant voir qu'ils n'ont point pris les véritables ſentimens d'Euſébe, & qu'ils ont été ſéduits par la verſion latine d'un Auteur qui a mal traduit ces mots du grec.

Le 7. chapitre eſt deſtiné à faire voir que les ſentimens d'Euſébe ſur d'autres points de doctrine ne ſont pas plus catoliques que ceux qu'il a eus ſur la Divinité du Verbe : il paraît qu'il a nié le Péché Originel. Il n'a pas admis deux Perſones dans J. C. Quant à ce qu'on lui impute d'avoir cru que la Vierge a eu d'autres enfans que J.C. il fait voir qu'on a mal pris ſa penſée, & qu'il propoſe ce ſentiment, mais qu'il ne l'établit pas. On peut juger d'une maniére auſſi favorable de ſes ſentimens ſur la confeſſion, puiſqu'il parle de cet ancien uſage où les fidéles aſſemblez dans l'Egliſe ſe confeſſoient publiquement à Dieu de leurs péchez.

Le 8. chapitre regarde la même matiére ; & il fait voir qu'il faut interpréter favorablement ſes ſentimens auſſi bien que ceux de St. Baſile ſur la maniére dont on ſe confeſſoit anciennement & dont on adoroit Dieu les dimanches dans l'Egliſe.

L'Editeur explique dans le 9. chapitre les ſentimens d'Euſébe ſur l'Evangile de St. Matieu & de S. Jean, qu'il prétend qu'ils ont écrit en Hébreu : ſur les Apôtres qu'il croit avoir tous eu la courone du martire : ſur la ſucceſſion des profétes qu'il étend juſqu'à la naiſſance de St. Jean-Batiſte : & ſur d'autres points

points dont on peut voir l'explication dans la diſſertation du *P. de Montfaucon.*

Le 10. chapitre concerne pluſieurs expreſſions d'Euſébe, qui peuvent doner ocaſion de ſe tromper, à ceux qui expliquent l'Ecriture Sainte.

Dans la préface du 2. tome le *R. P. de Montfaucon* explique pluſieurs dificultez qui regardent St. Atanaſe; elle eſt partagée en 22. chapitres; mais come la plupart ſont fort courts, je ferai ſeulement mention des faits qu'il éclaircit, ſans m'arêter à ſuivre l'ordre des chapitres. Premiérement il prouve contre Mr. de Tillemont que St. Atanaſe a profeſſé pendant quelque tems la vie ſolitaire avec St. Antoine; & il fonde cette opinion ſur le témoignage de plus de 100. Evêques d'Egipte qui aſſemblez dans le Sinode d'Alexandrie tenu en l'an 340. aſſurent que les Fidéles d'Alexandrie s'écriérent que St. Atanaſe étoit un ſolitaire & un véritable Evêque. Il fait voir enſuite qu'il ne s'eſt point trompé, lorsque dans la préface qui précéde les Oeuvres de St. Atanaſe, il avance qu'il a compoſé ſes livres de l'Incarnation & ceux qu'il a écrits contre les Gentils avant l'an 319. & qu'il a pu les compoſer ayant alors 26. ans & même 30. ans, ſelon Mr. Hermant dans ſa belle vie de St. Atanaſe; & qu'il étoit d'une très grande maturité d'eſprit, puisque ſept ans après il fut élevé à l'Epiſcopat d'Alexandrie. Le *P. de Montfaucon* fixe le voyage du Saint en Egipte où il ala voir St. Pacôme, à l'an 327. Mr. de Tillemont le raporte à l'an 333. fondé ſur ce qui eſt dit dans la vie de ce Saint qu'il avoit déja ſoufert pluſieurs perſécutions pour la Foi de J.C.

J. C. lorsqu'il entreprit ce voyage. Ce ſentiment ne fera pas d'impreſſion ſur l'eſprit de ceux qui feront atention que St. Atanaſe dit lui même qu'il avoit été expoſé aux calomnies des Ariens dès l'an 321. & qu'ayant déclaré ſes ſentimens dans le Concile de Nicée, ils troublérent dèslors le repos de ſa vie par les plus cruelles perſécutions.

D. de Montfaucon éclaircit enſuite les dificultez qui peuvent regarder le voyage de S. Antoine à Alexandrie qu'il prétend avoir fait vers l'an 334. parcequ'il l'entreprit pour ſe purger des bruits que les Ariens répandirent contre la pureté de ſa doctrine, parceque St. Atanaſe qui a écrit la vie de St. Antoine, & qui ſuit d'ordinaire l'ordre & le tems de ſes actions, parle de ce fait avant que de faire mention des lettres qu'il écrivit à l'Empereur Conſtantin: il eſt conſtant qu'on ne peut pas raporter cette circonſtance de la vie de St. Antoine après l'an 335. puisque St. Atanaſe dit qu'il étoit à Alexandrie, lorsque St. Antoine y vint; or St. Atanaſe n'eſt point retourné à Alexandrie du vivant de St. Antoine depuis l'an 335. ayant toujours été exilé à Tréves pendant le regne de Conſtantin.

Ce fait éclairci l'Editeur témoigne qu'il regarde come ſuſpecte l'hiſtoire de cette Femme qui acuſa St. Atanaſe dans le Sinode de Tir de l'avoir violée; parceque Rufin raporte que cette Femme avoit été ſubornée par les Ariens; Téodoret & Sozoméne n'ont été de ce ſentiment que ſur le raport de Rufin; qui a eu la précaution de dire que ce fait n'eſt point raporté dans les actes qui regardent la vie de St. Ata-

Atanaſe. Ce peu de certitude des Hiſtoriens le rendra en effet incroyable, ſi l'on veut réfléchir que St. Atanaſe pour ſe purger des calomnies qu'on lui impoſoit, & pour faire voir l'impoſture des Ariens a fait mention pluſieurs fois de ce qui s'étoit paſſé à Tir, ſans jamais avoir fait mention de cette hiſtoire qu'il étoit de ſon intérêt de raporter pour en démontrer la fauſſeté.

L'onziéme & le 12. chapitres regardent les lettres d'Hemeriüs & d'Euſébe de Céſarée, dont on peut voir l'éclairciſſement dans la diſſertation même. Il diſcute enſuite en quelle anée ſe célébra le Sinode d'Alexandrie; & il fait voir que ce ne peut être avant la fin de l'anée 339. parceque les lettres du jeune Conſtantin qui permit à St. Atanaſe de revenir à Alexandrie ſont datées du 17. Juin 338. qu'il partit donc de Tréves ſur la fin de Juin, que Conſtance alant en Orient pour faire la guerre aux Perſes vit St. Atanaſe à Céſarée au mois de Septembre de l'an 338. lorsqu'il retournoit à Alexandrie. Cet Empereur ne revint à Conſtantinople que ſur la fin de Juillet de l'an 339. & il ne convoqua le Sinode d'Alexandrie à l'inſtigation d'Euſébe qu'en l'an 340.

Dans le 20. chapitre *Dom Bernard de Montfaucon* fait voir avec le P. Coutant que la lettre du Pape Libére contre St. Atanaſe eſt ſupoſée; parceque ceux qui en ſoutiennent la vérité diſent qu'elle a été écrite immédiatement après la mort du Pape Jules & au comencement du Pontificat de Libére, qui monta ſur le Siége de Rome en l'an 352.: or il demeure conſtant par le témognage de St. Atanaſe & de Libére que

ce

ce Pape ennuyé de ſon exil ne ſe ſépara de la comunion de St. Atanaſe qu'en l'an 357. il n'avoit donc pu écrire contre lui dans au tems où ils étoient unis de ſentimens.

Dans le 21. chapitre le *P. de Montfaucon* fait voir que l'épitre qui a pour titre, *L'Epitre Catolique*, inſérée parmi les Oeuvres de St. Atanaſe n'eſt point de lui; parceque ce titre lui parait extraordinaire, qu'elle ne ſe trouve point dans l'ancien recueil des Oeuvres de ce St. Docteur, & qu'il n'y reconait point ſon ſtile. Enfin dans le 22. chapitre il parle des Ouvrages douteux de St. Atanaſe. Il y a pluſieurs chapitres conſacrez à doner l'explication de quelques termes qui ſe trouvent dans pluſieurs Ouvrages de St. Atanaſe; ſur lesquels je n'ai pas cru devoir m'arêter.

Cette préface eſt ſuivie d'une diſſertation ſur la doctrine de Marcel d'Ancire: les uns l'ont regardé come un ferme défenſeur des véritez catoliques; les autres prétendent qu'il s'eſt expliqué d'une maniére qui ne done pas lieu de douter qu'il a été hérétique; il s'en eſt trouvé enfin qui n'ont pu ſe permettre de porter aucun jugement ni ſur ſa catolicité ni ſur ſon héréſie. *D. de Montfaucon* done d'abord un abrégé de la vie de Marcel: il mourut en l'an 374. âgé au moins de cent ans; ainſi il faut qu'il ſoit né environ l'an 274. dans la même tems que Paul de Samoſate, dont on le ſoupçone d'avoir renouvelé les erreurs, fut chaſſé du Siége d'Antioche. Ordoné Evêque d'Ancire avant l'an 314. il aſſiſta au Concile tenu en la même anée dans la même ville: il aſſiſta enſuite à celui de Nicée où s'étant emporté contre

contre les Ariens, il excita leur haine contre lui : ce comencement de diviſion éclata dans la ſuite dans une guerre ouverte lorsque Marcel réfuta dans un excellent Ouvrage les erreurs du Sofiſte Aſterius, un des principaux d'entre les Ariens. Ils le citérent premiérement à Jéruſalem au raport de Socrate ; & enſuite à Conſtantinople pour rendre compte de ſa foi, & refuſant d'abjurer les prétendues erreurs dont ils l'acuſoient, ils le chaſſérent de ſon Siége, & ils mirent Baſile en ſa place. Euſébe écrivit contre lui & dèslors Marcel eut des ennemis dans le parti des Ariens & dans celui des Catoliques. Après la mort de Conſtantin il fut rétabli dans le Siége d'Ancire, mais quelque tems après il fut obligé de quiter ſon Egliſe & d'aler trouver le Pape Jules, & après avoir fait voir dans un Sinode de Rome aſſemblé en 342. la mauvaiſe foi des Euſébiens, qui avoient tronqué ſes paroles pour doner une couleur d'héréſie à ſes écrits, il fut admis à la comunion du Pape & des cinquante Evêques qui compoſoient ce Sinode & la pureté de ſa foi fut confirmée dans le Concile de Sardique. Tout ſembloit proſpérer à Marcel dans ces premiers tems ; mais ce bonheur n'eut pas de durée, puisque pluſieurs Catoliques l'acuſérent de Sabellianiſme ; & rien ne ſervit davantage à fortifier ce ſoupçon que les erreurs que Fotin ſon diſciple répandoit dans l'Egliſe ſans ménagement. St. Baſile dans la ſuite devint un de ſes plus redoutables adverſaires, & il voulut engager St. Atanaſe à ſe ſéparer de ſa comunion : ce fut ce qui engagea Marcel à lui envoyer Eugéne Diacre de ſon Egliſe avec quelques autres, qui lui portérent des lettres de re-

recomandation que les Evêques de Nice & de Macédoine qui étoient en ſociété avec St. Atanaſe lui écrivoient pour juſtifier la foi de Marcel d'Ancire. Ces lettres firent impreſſion ſur l'eſprit de St. Atanaſe, & ne voyant rien que de catolique dans la profeſſion de foi de Marcel d'Ancire, il l'aprouva avec tous les autres Evêques de l'Egipte; par où il eſt ſenſible que Mr. de Tillemont & d'autres Ecrivains ſe trompent, quand ils aſſurent que St. Atanaſe n'aprouva point la doctrine de Marcel d'Ancire: ce que prouve encore plus particuliérement le *P. de Montfaucon* dans le 5. chap. de cette diſſertation.

Après ce détail de la vie de Marcel, *D. de Montfaucon* fait voir quels ont été les ſentimens qu'ont eus de lui St. Baſile, Téodoret, S. Criſoſtome, Epifane, & Euſébe de Céſarée; & que ces Auteurs ont cru qu'il n'admettoit aucune diſtinction entre les trois Perſones de la Trinité, en quoi conſiſtoit l'Héréſie de Sabellius. Dans le 3. chapitre le *P. de Montfaucon* démontre qu'on peut interpréter dans un ſens catolique tout ce que Marcel dit dans l'Ouvrage contre Aſterius, & que de célébres Ecrivains n'ont regardé ſa doctrine come ſuſpecte, que parceque s'exprimant dans ſes écrits avec des termes qui ont beſoin d'explication, il avoit moins de ménagement dans les diſcours familiers; ce qui donoit lieu d'expliquer ſes écrits par ſes diſcours, & de le traiter d'hérétique. Il prouve enfin que l'héréſie de Fotin ſon diſciple a doné lieu à tous ces bruits, que St. Atanaſe entra dans quelque ſoupçon de ſa doctrine, & que St. Baſile le regarda come un hérétique; mais

mais qu'après tout il faut avouer que ſes expreſſions ſont catoliques.

Il examine dans le dernier chapitre de cette diſſertation tout ce qui concerne la lettre que Marcel écrivit à St. Atanaſe. On trouve un exemplaire de cette lettre à Milan dans la Bibliotéque Ambroſienne ; il eſt vrai que les ſouſcriptions des Evêques d'Egipte paraiſſent altérées, & que le nom de St. Atanaſe ne s'y trouve plus ; mais cela doit d'autant moins ſurprendre, que les copiſtes feſoient d'ordinaire peu d'atention à ces noms qu'ils regardoient come inutiles ; que les ſouſcriptions des Sinodes de Sardique & d'Alexandrie de l'an 321. ſont auſſi tronquées ; & que les noms de ceux qui ſignérent dans la conteſtation qui s'éleva entre le Peuple d'Alexandrie en 356. qui étoient en grand nombre, ont été la plupart obmis par les copiſtes. A l'égard de l'anée où cette légation a été faite, il la fixe en l'an 371. : quant au ſuccès de cette afaire, il parait que St. Baſile ayant vu la ſouſcription de St. Atanaſe s'adoucit, & reçut Marcel d'Ancire dans ſa comunion. Le premier tome de cet Ouvrage a été dédié au Pape Clément XI. & le ſecond à Mr. l'Abé Bignon ; l'Ouvrage a été imprimé chez Claude Rigaut.

En 1709. le P. *de Montfaucon* publia la traduction en notre langue du livre de Filon de la vie contemplative qui avoit été déja traduit en latin ſur l'original Grec par Sigismond Gelenius : ce Filon étoit un Juif d'Alexandrie dont la naiſſance a précédé de quelques anées celle de J. C. c'étoit l'Auteur le

plus

plus ſavant de toute ſa Nation, qui fut député des Juifs d'Alexandrie vers l'Empereur Caligula en l'an 40. de J. C. pour répondre aux calomnies qu'avoient publiées contre eux les Grecs de la même ville; il revint à Rome ſous l'Empereur Claude, où il conut St. Pierre; alors il compoſa ſon livre, *De la vie contemplative*, ou, *de la vertu de ceux qui s'apliquent à la priére*, come porte le 2. titre, où il décrit, à ce qu'on préſume, la vie des premiers Fidéles de l'Egliſe d'Alexandrie fondée par St. Marc & celle des Solitaires du Mont de Nitre. Le *P. de Montfaucon* a joint à cet Ouvrage une diſſertation, où il prétend faire voir que les Térapeutes dont parle Filon étoient crétiens, & il eſt dificile de s'en former une autre idée ſur les preuves qu'il en donne: cet Ouvrage eſt un in 12. imprimé chez Louis Guerin. On doit ſeulement remarquer que le criſtianiſme des Térapeutes n'a été contredit que ſur la fin du XVI. ſiécle par Scaliger & Blondel qui ont prétendu que cette Société feſoit partie d'une ſecte Juive très opoſée au criſtianiſme, c'eſt-à-dire, des Eſſéens. Mr. de Valois qui dans ſes notes ſur Euſébe prouve contre Scaliger, que les Térapeutes n'étoient pas Eſſéens, n'a pu également favoriſer de ſon ſufrage le ſentiment de ceux qui prétendent qu'ils étoient crétiens: un Proteſtant Anglois nomé Tomas Bruno a publié une diſſertation, où il a en vue de détruire l'opinion de Mr. de Valois.

Mr. Bohier de Savigni célébre Préſident du Parlement de Dijon a écrit deux lettres au *P.*

de

de Montfaucon, où il lui fait voir qu'il ne peut entrer dans ſes vues touchant le criſtianiſme des Térapeutes; cet Auteur ſoutient qu'ils étoient Juifs, ſa plus forte preuve conſiſte en ce que Filon étant Juif, n'a pu faire l'éloge des Crétiens: le *P. de Montfaucon* lui a répliqué dans une lettre où il fortifie ſon ſentiment par de nouvelles conjectures, & fait voir que Joſéfe ce Juif ſi zélé pour ſa religion, ne laiſſe pas de parler du meurtre de St. Jaques come d'une indignité; il vient enſuite aux exemples, & il remarque que c'eſt un Anglois Proteſtant qui a fait le *Monaſticon Anglicanum*, où il parle avec tant d'éloge de la vie Monaſtique, qu'un Religieux n'en auroit pu parler plus favorablement; un autre Anglois a fait des additions à ce livre, & a enchéri ſur les premiers éloges; il raporte enfin qu'il y a près de Londres un Monaſtére de Filles catoliques que les Anglois protégent. On a fait un recueil des lettres de Mr. de Savigni & de celles du *P. de Montfaucon* publié en 1712.

En 1710. le *R. P. de Montfaucon* fit imprimer une diſſertation latine ſur ce fait, *Si Saint Atanaſe étant enfant a batiſé des enfans*: il examine auſſi dans cette diſſertation quelle a été l'anée de la mort de St. Alexandre Evêque d'Alexandrie, & celle de St. Atanaſe, qu'il fixe en l'an 373. Quant au premier fait, il fait voir que St. Atanaſe étant né vers l'an 296. avoit dix ſept ans, quand St. Alexandre fut élu en l'an 313. Evêque d'Alexandrie; ainſi il n'étoit plus enfant ſous ſon pontificat; & rien ne peut plus contribuer à éclaircir ce point de critique, que

ce

ce que St. Atanaſe raporte lui-même dans ſon livre contre les Gentils, qu'il avoit apris la Téologie de ceux qui avoient été martiriſez pendant la perſécution de Maximien finie en 311. étant donc ſavant Téologien en l'an 311. il n'a pu jouer avec des enfans en l'an 313. Mr. Herman dans la belle vie qu'il a publiée en notre langue de St. Atanaſe, n'a pu ſe perſuader de la vérité de cette hiſtoire, & rien n'a tant contribué à la lui rendre ſuſpecte que l'aprobation qu'a donée ce Saint au batême de ces enfans.

Quant au 2. fait qui regarde la mort de St. Alexandre d'Alexandrie prédéceſſeur de St. Atanaſe, il démontre par de nouvelles preuves qu'elle eſt arivée en l'an 326. Le *P. de Montfaucon* a eu en vue dans cette diſſertation de réfuter le P. du Solier Jéſuite, qui dans un Ouvrage ſur les Patriarches d'Alexandrie a conteſté ces faits.

L'habileté du *P. de Montfaucon* dans tout ce qui concerne la Littérature Gréque, donoit lieu d'eſpérer qu'il aplaniroit par des régles tout ce que les començans trouvent de dificultueux lorsqu'ils conſultent les manuſcrits Grecs; ce fut ce qui l'engagea de traiter à fond de tout ce qui regarde cette langue: c'eſt à proprement parler le même deſſein que celui du P. Mabillon. Pour doner une juſte idée de cet Ouvrage, il ſufira d'en raporter le titre. *Palæographia græca, ſive de ortu & progreſſu litterarum græcarum, & de variis omnium ſæculorum ſcriptionis græcæ generibus, itemque de abbreviationibus & notis variarum artium ac diſciplinarum, additis figuris ac ſchematibus ad fidem manuſcriptorum codicum.* Ce livre eſt précédé d'une pré-

face fort longue & fort ſavante, dans laquelle après avoir fait voir la dificulté & l'utilité de ſon entrepriſe, il done le catalogue des anciennes Bibliotéques, & un autre catalogue des Bibliotéques de l'Europe, où ſont conſervez les manuſcrits Grecs, qui en tout ne ſont pas vingt mille: le Lecteur ne ſera peut-être pas fâché d'en voir le détail: la plus conſidérable de toutes eſt celle du Vatican, parcequ'elle renferme pluſieurs Bibliotéques; la Bibliotéque Palatine qui fut tranſportée à Rome en l'an 1622. par ordre du Duc de Baviére, lequel en fit préſent au Pape Grégoire XV. celle du Cardinal Sirlet; celle de Criſtine Reine de Suéde; & pluſieurs autres: On en trouve preſque autant dans celle du Roi de France: dans celle de l'Empereur 621.: de la République de Veniſe 600.: dans celle du Grand-Duc mille: dans celle du Cardinal Ottoboni près de 500,: de l'Abé Paſſionei 200: des Religieux de St. Baſile 150: des Auguſtins de St. Jaques de la Carbonniére à Naples 100: des Ducs de Florence 100: de la Bibliotéque de St. Marc de Veniſe 600: à Milan de la Bibliotéque Ambroſienne 600: celle du colége de Louis-le-Grand 360: de Mr. de Mêmes à Paris 200: d'Iſaac Voſſius 214: de Tomas Galle à Londres 200: & dans celle de Mr. de Colbert preſque autant: ce ſont les plus riches.

Cet Ouvrage du *P. de Montfaucon* eſt diviſé en ſept chapitres: dans le 7. il done une deſcription des Monaſtéres du Mont Athos, qui ſont au nombre de 22; elle a été compoſée en Grec vulgaire par Jean Comnéne Médecin Valaque, & le *P. de Montfaucon* l'a traduite en la-

latin. On voit à la fin une fort ſavante diſſertation ſur le même ſujet, compoſée par Mr. Bohier de Savigni; elle a paru ſi curieuſe aux Journaliſtes de Trévoux, qu'ils en ont fait l'extrait dans un article ſéparé de leurs Memoires de 1709. L'Ouvrage a été dédié au Duc de Bourgogne Daufin de France, petit-fils de Louis-le-Grand, & imprimé en 1708. chez Louis Guérin, la veuve de Jean Boudot, & Charles Robuſtel.

En 1713. le *P. de Montfaucon* publia ce qui nous reſte des Exaples d'Origéne en deux volumes in folio. Pierre Morin Pariſien en avoit déja ramaſſé quelques unes que Flaminio Nobili Italien inféra dans ſon édition des Septante imprimée à Paris en 1628. Druſius en ajoûta encore pluſieurs à ce recueil de Morin; mais le *P. de Montfaucon* en a fort conſidérablement augmenté le nombre: cet Ouvrage eſt précédé de préliminaires, où il diſcute avec ſon érudition ordinaire tout ce qui demande des éclairciſſemens.

Il diſtingue d'abord trois ſortes d'Ouvrages d'Origéne ſur l'Ecriture, les Tétraples, les Exaples, & les Octaples: les Tétraples étoient ainſi nomées, parceque l'Ouvrage renfermoit les verſions d'Aquila, de Téodotion, de Simmaque, & des Septante en des colones ſéparées; ainſi les Tétraples, étoient un Ouvrage à quatre colones: les Exaples étoient ainſi déſignées, parceque l'Ouvrage étoit en ſix colones qui outre les quatre verſions précédentes renfermoit encore dans deux colones ſéparées le Texte Hébreu, & ce même Texte traduit en Grec: & les Octaples portoient ce nom,

parceque dans quelques livres l'Ouvrage étoit partagé en huit colones. Le *P. de Montfaucon* remarque que le deſſein d'Origéne dans cet Ouvrage a été de fournir un moyen plus sûr à ceux à qui la Langue Hébraïque étoit étrangére, de diſcerner la vérité dans des interprétations diférentes: il fait voir après que les Tétraples ont été compoſées avant les Exaples, & il réfute le ſentiment de Mr. Henri de Valois qui fondé ſur le témoignage d'Euſébe, a prétendu le contraire. A l'égard du tems auquel Origéne les a compoſées, après avoir raporté le ſentiment de Mr. Huet & de Mr. de Tillemont, il adopte celui de ce dernier, qui a prouvé qu'Origéne les comença en l'an 228. & les acheva en 231. Il traite enſuite de l'hiſtoire d'Ariſtée & de la verſion des Septante, telle qu'elle étoit dans les Exaples, & des verſions d'Aquila, de Téodotion, & de Simmaque; quel a été leur caractére; & en quoi conſiſtoit leur érudition. Les Tétraples auſſi bien que les Exaples d'Origéne qui étoient conſervées dans la Bibliotéque de Pamfile de Céſarée, furent perdues, après la priſe de cette ville par Coſroés.

Ce ne ſera pas faire une digreſſion inutile & ennuyeuſe, que d'obſerver ici que la verſion des Septante étoit celle qu'on eſtimoit davantage avant St. Jérôme, come ayant été conſacrée par l'uſage des Apôtres: elle eſt ainſi apelée, parceque Ptolomée-Filadelfe Roi d'Egipte ayant doné la liberté à cent vingt mille Juifs qui avoient été amenez captifs ſous Ptolomée fils de Lagus, fit demander à Eléazar Souverain Pontife dans la Judée à qui il avoit envoyé de riches préſens, les livres

livres de la Loi avec ſoiſante & dix Perſones qui puſſent les lui traduire en Grec : & ce qui parait fort ſurprenant, c'eſt que ces Interprétes ayant travaillé tous ſéparément, leur verſion ſe trouva tout-à-fait ſemblable, non ſeulement dans les expreſſions, mais même dans les termes dont ils s'étoient ſervis.

On voit après ces préliminaires du *P. de Montfaucon* néceſſaires pour la conaiſſance des Exaples, quatre petits Ouvrages qui n'avoient point encore été publiez, & que le *P. de Montfaucon* a déterrez dans les Bibliotéques du Roi & du Vatican : les trois premiers atribuez à Origéne, traitent de la diviſion des Auteurs, du titre des Pſeaumes, & des anciens caractéres des Hébreux qu'il fait voir avoir été diférens de ceux de ſon tems : le 4. Ouvrage eſt un abrégé de ce que St. Epifane a dit de la verſion des Septante dans ſon livre des poids & des meſures. Le P. *de Montfaucon* cite enfin tous ceux d'entre les Ecrivains Eccléſiaſtiques, qui ſe ſont ſervis d'Exaples pour la compoſition de leurs comentaires ſur l'Ecriture Sainte.

Il a ajouté à la fin de cet Ouvrage deux Lexicons ou Dictionaires ; le premier eſt des mots Hébreux avec leur ſignification en Grec ſelon les anciens traducteurs ; & il ajoute leur ſignification en latin : le ſecond eſt des mots Grecs avec leur ſignification latine, & les mots Hébreux qui leur répondent. Ces Lexicons ſont précédez d'une eſpéce de diſſertation ſur la maniére ancienne de prononcer l'Hébreu : cet Ouvrage a été imprimé chez les mêmes Libraires que la Paléografie.

Après la compoſition de ces Ouvrages le P. *de Montfaucon* a entrepris une nouvelle édition des Ouvrages de St. Criſoſtome * un des plus célébres d'entre les Péres de l'Egliſe Gréque ; il en a déja publié ſix volumes qui doivent être ſuivis de cinq autres. Je n'entrerai pas dans le détail de tout ce que contiennent les préfaces de chaque volume, qui néanmoins ont toutes le vrai caractére de préciſion ; ſi ce n'eſt pas quelquefois un défaut d'être trop précis : ce que contient de plus conſidérable la préface du 3. regarde l'émotion du Peuple de Conſtantinople au ſujet de l'exil de St. Jean Criſoſtome ; ſes ennemis ayant pris prétexte de l'azile qu'il avoit doné à Eutrope dans ſon Egliſe : il remarque que cet Eutrope ayant été un des principaux favoris de l'Empereur, il lui étoit enfin devenu odieux, & que ce favori ayant d'abord ſuivi les conſeils de St. Criſoſtome, il captiva l'amitié du Peuple, à qui il fit du bien ; mais que ſe ſentant dans la ſuite importuné des conſeils de ce cenſeur ſévére de ſa conduite & de ſes mœurs, il fit doner un édit par l'Empereur dans lequel il ordona que Perſone ne jouiroit plus du droit d'azile dans les Egliſes : cette injuſte précaution devint pernicieuſe à Eutrope, car après avoir joui pendant 4. ans du conſulat ſous l'Empereur Arcade, étant devenu odieux au Peuple.

* Les Ouvrages de St. Jean Criſoſtome ont été d'abord publiez à Veniſe en 1574 : en Angleterre par Henri Saville en 1613. en huit tomes. Nous avons encore l'édition de Commelin publiée en 1603. en quatre tomes : celle de Fronton-du-Duc en 1613. & quelques autres.

Peuple, il fut lui-même contraint de chercher un azile dans l'Egliſe de Conſtantinople; St. Criſoſtome le lui acorda, & prononça deux diſcours en ſa faveur: ce fut là come le prélude des perſécutions que ſoufrit le St. Evêque, qui pour prix du ſoin qu'il avoit pris de rétablir la diſcipline Eccléſiaſtique, fut dépoſé dans le faux Concile de Calcédoine de l'an 403, par le crédit de l'Impératrice & de Téofile d'Alexandrie: le Peuple de Conſtantinople fit tant d'inſtance pour rapeler St. Criſoſtome de ſon exil, qu'enfin l'Impératrice le rétablit dans ſon Siége. Cet Ouvrage a été imprimé chez Charles Robuſtel, J. Barbou, Guillaume Deſprez, & Jean des Eſſars.

Le plus important de tous les Ouvrages du *P. de Montfaucon* eſt celui qui a pour titre, *L'antiquité expliquée & repréſentée en figures*. Pour doner ſeulement une idée générale de cet Ouvrage, il faudroit entrer dans un détail qui ne convient point à la préciſion que je me ſuis preſcrite; ainſi je me contenterai de dire qu'il y parle des faux Dieux du Paganiſme, de leurs Temples, de leurs Autels, de leurs Sacrifices, des habits & inſtrumens militaires, & généralement de tout ce qui peut contenter un Lecteur curieux ſur tout ce qui concerne l'antiquité profane: cet Ouvrage s'eſt publié par la voye des ſouſcriptions, & a eu un cours ſurprenant, même dans les pays étrangers; il eſt diviſé en cinq parties feſant en tout dix volumes ſéparez in folio. *D. de Montfaucon* en a publié une 2. édition en 1721. Come on ne peut épuiſer une matiére auſſi abondante, le *P. de Montfaucon* doit doner inceſſament un ſuplément de cet

Ouvrage en cinq volumes in folio. Après la préface où il explique le deſſein de ſon livre, on voit un diſcours préliminaire ſur l'origine de l'idolatrie, & ſur l'idée que les Payens avoient de leurs Divinitez: l'Ouvrage eſt en latin & en françois: il découvre l'origine des Fables, & en raporte l'hiſtoire en expliquant les figures. Ce livre a été dédié à Mr. le Duc d'Etrées & imprimé chez Florentin de Laulne, Hilaire Foucaut, Michel Clouzier, Jean-François Nyon, Etienne Ganeau, Nicolas Aſſelin, & Pierre-Tomas Giffart.

Le *P. de Montfaucon* a encore publié un Ouvrage latin qui concerne les manuſcrits de la Bibliotéque de Coislin: en voici le titre: *Bibliotheca Coisliana, olim Segueriana: ſive MSS. omnium quæ in eâ continentur, accurata deſcriptio, ubi operum ſingulorum notitia datur, ætas cujusque manuſcripti indicatur, vetuſtiorum ſpecimina exhibentur, aliaque multa annotantur quæ ad Palæographiam pertinent. Accedunt Anecdota bene multa ex eâdem Bibliothecâ deſumpta, cum interpretatione latinâ.* Cet Ouvrage eſt in folio & a été imprimé en 1715. chez Louis Guerin & Charles Robuſtel.

Il eſt entré dans la Congrégation de St. Maur en 1675. & a fait profeſſion le 13. de Mai de l'anée ſuivante, dans l'Abaye de Notre-Dame de l'Adorade, âgé de 21. ans.

On peut conſulter Mr. du Pin dans ſa Bibliotéque Eccléſiaſtique, le Dictionaire de Moréri édition de 1712. & un très grand nombre d'autres Auteurs qui parlent avec le plus grand éloge du Révérend Pére Dom *Bernard de Montfaucon.*

MO-

MOPINOT.

Dom SIMON MOPINOT après avoir régenté la Rhétorique à Pontlevoi avec une très grande réputation, a été envoyé en l'Abaye de St. Germain-des-Prez, où il fut aſſocié au R. P. D. Pierre Coutant pour mettre au jour la nouvelle édition des Décrétales des Papes, dont le premier volume a déja été publié : & après la mort de D. Coutant, *D. Mopinot* fut chargé pour continuer l'Ouvrage. Le *Proſpectus* dans lequel D. Coutant anonçoit ſon Ouvrage, & en expliquoit le deſſein, eſt de la compoſition du *P. Mopinot*, ce qui doit s'entendre ſeulement du ſtile & de la latinité : car D. Coutant lui avoit fourni tout ce qui devoit entrer dans le deſſein, qu'il avoit d'expliquer tout ce qui regarde la dignité & l'autorité des Souverains Pontifes. Cette préface répond à ce qu'on ſe promettoit d'un Religieux, qui, outre la facilité de la compoſition, avoit le talent de s'exprimer en latin, avec une pureté fort peu éloignée de celle de Cicéron & de Térence.

Il eſt auſſi Auteur de la préface, qu'on voit à la tête du premier volume des monumens hiſtoriques du P. Marthéne ; auſſi bien que de l'épitre dédicatoire au Cardinal de Rohan.

D. Simon Mopinot étoit né à Reims en 1685, & avoit fait profeſſion en l'Abaye de St. Faron de Meaux le 18. Février 1703. Il eſt mort en celle de St. Germain-des-Prez le 11. d'Octobre 1724, regreté de tous ceux qui avoient l'avantage de le conaitre.

MOREL.

Dom ROBERT MOREL après avoir été pendant quinze anées Prieur dans divers Monaſtéres de la Congrégation, s'eſt retiré dans l'Abaye de St. Denis en France, où il s'eſt ocupé à la compoſition de pluſieurs Ouvrages de piété.

En 1714. il a publié en deux volumes in 12. des Entretiens ſpirituels en forme de priéres ſur l'Evangile des Dimanches, & des miſtéres de toute l'anée avec l'ordinaire de la Meſſe. Cette même anée il en a publié en un volume in 12. dans le même gout ſur la paſſion de J. C. pour tous les jours de carême.

En 1716. il a doné au Public en quatre tomes un livre intitulé, *Effuſion du cœur, ou entretien ſpirituel & affectif d'une ame avec Dieu ſur chaque verſet des Pſeaumes de David*; imprimé chez Jaques Vincent: ce livre eſt fort bien écrit, les penſées en ſont ſenſées & fort judicieuſes, & les expreſſions pures & fort touchantes. Cet Ouvrage eſt in 12.

En 1717. il a fait imprimer en un volume in 8. des méditations ſur la Régle de St. Benoît pour tous les jours de l'anée: ce livre a été dédié à ſon Alteſſe Royale Mademoiſelle, aujourdui Me. d'Orléans Abeſſe de Chelles.

En 1718. ſur l'Incarnation de N. S. J. C. pour tous les jours de l'Avent: ce dernier Ouvrage ne contient qu'un tome.

On m'a aſſuré qu'il a encore publié des réflexions ſur les vœux des Fréres Convers.

Ces Ouvrages du *P. Morel* ſont remplis d'une onction toute ſainte, & fait voir le bon gout

&

& l'éminente piété de l'Auteur. Il ſoutient ce caractére de Sainteté dans celui qu'il a doné au Public en 1721. & qui a pour titre; *Entretiens Spirituels pour ſervir de préparation à la mort.*

Il a encore fait imprimer en 1722. la traduction de l'Imitation de Jéſus-Criſt avec des effuſions de cœur.

En 1723. une retraite de dix jours ſur les principaux points de la vie Religieuſe; avec une parafraſe ſur la Proſe du St. Eſprit, *Veni Sancte Spiritus.* Ces trois derniers Ouvrages ſont in 12. & ont été imprimez chez Jaques Vincent.

Dom *Robert Morel* eſt né à la Chaiſe-Dieu en 1653. & il a fait profeſſion de la Régle de Saint Benoît dans l'Abaye de St. Allire de Clermont l'onziéme jour de Mai de l'an 1671.

MORILLON.

Dom JULIEN-GATIEN MORILLON eſt le ſeul Religieux de la Congrégation de St. Maur qui s'eſt aquis de la réputation par ſes poéſies Françoiſes. Il naquit à Tours en l'an 1633. il embraſſa la réforme en 1651. & il fit profeſſion dans l'Abaye de St. Melaine de Rennes le 3. jour d'Aout de l'anée ſuivante âgé de 19. ans.

Il a doné au Public la parafraſe en vers François de pluſieurs livres de l'Ecriture Sainte, tels que ſont l'Eccléſiaſte, Tobie, Job, & ce qui regarde l'hiſtoire de Joſefe à qui il a doné pour titre, l'Eſilane fidéle. Ces livres furent imprimez; la parafraſe ſur le livre de Job à Paris chez Louis Billaine en 1668. & dédiée à Me. la Princeſſe de Conti; ſur l'Eccléſiaſte auſſi à

Paris en 1670. ſur Tobie à Orléans en 1674. & ſur Joſefe à Tours en 1679.

On reconait dans le *P. Morillon* un poéte du premier ordre, qui ſans s'aſſujétir à une traduction ſervile & littérale done un noble eſſor à ſon imagination, & ſe fait un devoir de Religion de ne s'écarter en nulle façon du ſens de l'Ecriture: il done à ſa verſification un tour aiſé, inſinuant, naturel, qu'il eſt dificile d'imiter; il caractériſe ſi bien dans ſon Job un prince afligé des malheurs de ſa fortune, & trompé par de faux amis qui inſultent à ſa disgrace, qu'on croit voir Job même revivre dans les vers du *P. Morillon.*

Son Joſefe a auſſi mérité l'eſtime des Conaiſſeurs: on peut enfin aſſurer que s'il n'a pas égalé nos meilleurs poétes, il les a ſuivis de bien près.

Je n'ai point parlé d'un petit recueil de poéſies badines qu'on fit imprimer à Tours après ſa mort, & qui n'ont rien qui puiſſe contribuer à ſoutenir la réputation de cet illuſtre poéte. Cet Ouvrage poſtume a été imprimé en 1695.

Le *P. Morillon* mourut au Monaſtére de ſa profeſſion le 13. de Janvier de l'an 1694. Un célébre Avocat du Parlement de Paris publia ſon éloge après ſa mort: il eſt cité dans le Dictionaire de Trévoux entre les bons Aureurs dont on s'eſt ſervi pour la compoſition de ce Dictionaire.

MOTTHE. (de la)

Dom RAIMOND-ODON DE LA MOTTHE s'eſt diſtingué dans la Congrégation par ſon eſprit

eſprit & par ſa ſcience ; il étoit tellement verſé dans l'hiſtoire de l'Egliſe, que Mr. Spond Evêque de Pamiers informé de ſon mérite & de ſon érudition, le demanda aux Supérieurs pour l'aider dans la compoſition de ſes Anales.

Le *P. de la Motthe* avoit entrepris de doner au Public le martirologe de France, mais prévenu dans ce deſſein par Mr. du Sauſſai alors Curé de St. Leu de Paris & depuis Evêque de Tulles, il lui confia ſes remarques, ils y travaillent enſemble, & il céda à Mr. du Sauſſai la gloire de le publier ſous ſon nom. Il a encore éclairé de ſes lumiéres, & aidé de ſon travail le P. Mabillon dans la compoſition de ſes Actes des Saints : ainſi ce Religieux bien moins ſenſible à ſa propre gloire qu'à l'utilité de l'Egliſe, permit avec plaiſir que les productions de ſon eſprit empruntaſſent un autre nom que le ſien.

Il étoit né à St. Clair dans le Dioceze de Toulouſe : il avoit fait profeſſion à St. Louis de la même ville le 29. de Juin de l'an 1624. il mourut au Monaſtére de St. André d'Avignon le 23. de Février de l'an 1643. âgé de 45. ans.

NOURRI. (le)

Dom NICOLAS LE NOURRI eſt né à Diépe en Normandie en 1647. & il a fait profeſſion dans l'Abaye de Jumiéges le 8. de Juillet de l'an 1665. âgé de 18. ans.

Le cours de ſes études fini, il fut envoyé dans l'Abaye de St. Ouen de Rouen, où il s'occupa à revoir les Oeuvres de St. Ambroiſe avec

D. Jean du Chêne & D. Julien Bellaiſe; mais ces Religieux ayant été dans la ſuite ſéparez, on confia le ſoin de cette édition au P. du Friſche, & on lui aſſocia le *P. le Nourri* qui demeure depuis près de 40. ans dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez, où il a formé le deſſein d'un aparat à la Bibliotéque des Péres, qu'avoient promis les éditeurs de la Bibliotéque imprimée à Lion. C'eſt une critique ſur tous les Ouvrages des anciens Péres de l'Égliſe; voici le titre de l'Ouvrage du *P. le Nourri. Apparatus ad Bibliothecam maximam Patrum veterum & Scriptorum eccleſiaſticorum Lugduni editam; in quo quidquid ad eorum ſcripta & doctrinam variosque ſcribendi modos & docendi pertinet, diſſertationibus criticis examinatur & illuſtratur.* Sur ce plan le *P. le Nourri* done une idée de tous les Ecrivains Eccléſiaſtiques, & entre dans un détail fort circonſtancié ſur tout ce qui les regarde, leur génie, leurs études, les écoles crétiennes où ils ont enſeigné, les Héréſies qu'ils ont combatues: il fait voir quelle a été la vertu des premiers Crétiens, quelle a été leur fermeté & leur conſtance à ſoutenir les véritez de la Foi devant les Tirans: il éclaircit après quelle a été l'origine de l'Idolatrie, quels ont été les faux Dieux, leurs temples, leurs autels, leurs ſacrifices, leurs oracles: il parle enfin de toutes les ſuperſtitions payennes: il traite auſſi des divers Arts & Sciences qu'a cultivez ſon Auteur dont il a parlé: il diſcute quelles ont été les mœurs des Payens, & les actions les plus remarquables de quelques Peuples de l'un & de l'autre ſexe: Dom *Nicolas le Nourri* porte ſon atention jusqu'à remarquer quels ſont les Ouvra-

vrages de chaque Auteur que nous n'avons plus, ceux qu'il avoit promis d'écrire, & ceux qui lui ont été ſupoſez : il aplanit enfin par des remarques & des éclairciſſemens tout ce qui peut arêter dans la lecture des Ouvrages des Auteurs Eccléſiaſtiques. Cet Ouvrage eſt en deux tomes in fol. dont le premier a été imprimé en 1703. & le ſecond en 1715. les deux premiers livres du premier volume avoient déja été publiez en deux volumes in 8. le premier en 1694. & le 2. en 1697.

Le premier volume de cette nouvelle édition contient douze Diſſertations critiques : la 1. eſt ſur les Héréſies du 1. ſiécle, & ſur l'origine des Ecoles crétiennes dont il raporte l'inſtitution aux Apôtres qui enſeignérent dans les places publiques & dans les Sinagogues des Juifs : il dit que les premiéres qui ayent porté ce nom ſont celles d'Alexandrie. Le *P. le Nourri* obſerve dans la ſeconde Diſſertation, (où il traite des Liturgies atribuées à St. Marc, à St. Paul, & à St. Pierre, qu'il regarde come des piéces ſupoſées,) que J. C. leur laiſſa la liberté d'ajouter ce qu'ils voudroient aux cérémonies de cette action, & que Saint Grégoire aſſure que l'Oraiſon Dominicale eſt la ſeule piéce qu'ils ajoutérent. La 3. Diſſertation regarde l'Epitre de St. Barnabé qu'il fait voir être de ce Saint. La 4. le livre du Paſteur compoſé par Hermas dont parle St. Paul, & non Hermas frére du Pape Pie. Le *P. le Nourri* traite encore dans cette Diſſertation du livre de la vie & des miracles de St. Jean, atribué à Procore ; & des livres de la paſſion de St. Pierre & de St. Paul atribuez à St. Lin, qu'il prouve être des livres faux,

faux, & qui ne méritent aucune créance. Dans la 7. Dissertation il soutient que les sept Epitres de St. Ignace donées par Vossius & Usserius sont véritables ; il entre dans les mêmes sentimens sur la lettre de Saint Policarpe; & il démontre la supposition de celles qui sont atribuées à St. Martial. Il parait insinuer dans la diziéme que les Livres citez sous le nom de St. Denis l'Aréopagite ne sont pas de lui. La 12. regarde la version des Septante d'Aristée, le livre du testament des douze Patriarches supposé dans le tems d'Origéne, & les Oracles des Sibilles. Les autres Dissertations regardent le caractére des Auteurs du second siécle ; & il fait voir à quel genre d'étude ils se sont exercez : l'erreur des millénaires, les Ouvrages de Saint Justin, d'Aténagore, de Téofile, de Meliton, de Saint Irenée, de Tatien dont la Dissertation a été de nouveau publiée en Angleterre dans une nouvelle édition des Ouvrages de cet Auteur. Enfin dans la 3. Dissertation le *P. le Nourri* s'étend fort au long sur les Ouvrages de St. Clément d'Alexandrie ; il éclaircit toutes les dificultez qu'on peut former sur ce qui regarde ce Saint ; engagé d'abord dans le Paganisme, il se convertit peu de tems après à la Religion crétienne ; dans la vue de sa propre instruction il fit divers voyages en Gréce, en Palestine, en Italie, en Orient, & enfin à Alexandrie, où il fixa sa demeure, & y tint l'école des Catécuménes : le *P. le Nourri* s'aplique avec beaucoup de soin à distinguer les Ouvrages véritables du Saint d'avec ceux qu'on lui a faussement atribuez ; & il prouve d'une maniére sensible qu'il est véritablement Auteur du livre des

Stro-

Stromates ou *Tapiſſeries*, ce qui lui a fait doner par quelques anciens Auteurs le ſurnom de *Tapiſſier*; qu'il les écrivit en l'an 194. & qu'il n'en reſte qu'un ſeul exemplaire manuſcrit conſervé dans la Bibliotéque des Jéſuites du colége de Paris: il lui atribue pareillement le livre qui a pour titre, *Si le riche peut être ſauvé*, traduit en latin par Ghislerius ſur un manuſcrit Grec de la Bibliotéque du Vatican & imprimé pour la premiére fois à Lion en 1623. ſous le titre de la derniére Homélie d'Origéne; cet Auteur a depuis reconu qu'il étoit de Saint Clément d'Alexandrie.

Dans la préface du 2. volume le *P. le Nourri* done une idée des diſputes que les Ecrivains du 3. & du 4. ſiécle avoient avec les Payens; ſur quoi il diſtingue deux choſes dans la Religion crétienne, la vérité de cette Religion & les miſtéres qu'elle renferme: il prétend que les Critiques ont doné une évidente démonſtration du premier point, fondez principalement ſur les prédictions des Profétes, ſur l'autorité de l'Ecriture, ſur les miracles de J. C. & ceux qu'ont faits ſes Diſciples en ſon nom, ſur la puiſſance qu'avoient les Crétiens de chaſſer les Démons, ſur la ſainteté & l'excellence des maximes du Criſtianiſme, & ſur la généreuſe conſtance des Martirs: quant au ſecond point le *P. le Nourri* ſoutient qu'ils ont prouvé l'eſſence & l'exiſtence de nos Miſtéres, come l'unité d'un Dieu, la trinité des Perſones, l'incarnation du Verbe, &c. mais qu'ils n'ont pas été également heureux dans la maniére de les expliquer.

Le ſecond volume contient ſix grandes Diſſertations; la 1. concerne *l'Octavius* de Minutius

tius Felix : dans la 2. le *P. le Nourri* explique ſes ſept livres d'Arnobe contre les Payens : les Ouvrages de Lactance ſont la matiére de la troiſiéme : dans la 4. il explique tout ce qui regarde l'Apologétique de Tertulien, ſes deux livres contre les Gentils, & ſa requête au Proconſul Capula en faveur des Crétiens : dans la 5. le *P. le Nourri* fait des obſervations fort ſenſées ſur le livre de St. Ciprien contre Démétrianus, & ſur l'Ouvrage du même Pére contre les Idoles : & la 6. regarde le livre de Lucius Cœcilius, *De morte perſecutorum* ; & il ajoute de nouvelles preuves à la Diſſertation qu'il a publiée ſur ce ſujet. Il a ajouté à ce ſecond tome un Traité de l'ame, Grec & Latin contre Tatien qui porte le nom de Grégoire, tiré d'un manuſcrit de la Bibliotéque du Roi, écrit en 1539. dans le Monaſtére de St. Antoine par le Moine Beſſarion.

On voit regner dans tout cet Ouvrage le gout d'une ſaine & judicieuſe critique, & il a aquis une fort grande réputation à ſon Auteur : le *P. le Nourri* n'a encore éclairci dans ces deux volumes que ce qui regarde les Ouvrages des Péres des quatre premiers ſiécles de l'Egliſe ; & il lui faudroit encore plus de 30. ans de vie pour voir la fin de cet Ouvrage, qui a été imprimé chez J. Aniſſon & dédié à Mr. le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris.

En 1710. il a publié le livre qui a pour titre, *Lucii Cœcilii liber ad Donatum Confeſſorem de mortibus perſecutorum* ; ce livre avoit d'abord été publié par Mr. Baluze ſur un ſeul manuſcrit de 800. ans trouvé dans la Bibliotéque de l'Abaye de Moiſſac en 1678. & qui paſſa depuis dans

dans celle de Mr. Colbert. Ce célébre Ecrivain l'avoit atribué à Lactance.

Le *P. le Nourri* dans une longue & savante Dissertation qui suit cet Ouvrage, fait voir par des preuves qui paraissent ne pas soufrir de replique, que Lactance n'est point l'Auteur de ce Traité, mais qu'il a été composé au comencement du 4. siécle par un nomé Lucius Cœcilius: * ce livre est in 8. dédié à Mr. l'Abé Bignon, & a été imprimé chez J. B. de Lépine.

Dans la Dissertation le *P. le Nourri* fait d'abord l'analise du livre; il fait voir ensuite en quel tems il a été écrit, & les raisons qui ont porté cet Auteur à l'écrire, quel est celui à qui il le dédie; & il discute avec la critique la plus exacte & la plus juste tout ce qui peut conduire à l'intelligence des faits avancez & à l'histoire de cet Auteur; come ce qui regarde le tems de

* Ce livre de Lucius Cœcilius a paru d'une telle importance qu'il s'en est fait six éditions en fort peu d'anées; la 1. à Paris en 1679. par Mr. Baluze; la 2. à Oxford en 1680. par Jean Felles Evèque de cette ville; la 3. dans ce même lieu en 1684. par Tomas Spark; la 4. en Finlande en la même anée par Jean Coulomb; la 5. en 1685. à Cantabrige; & la 6. par Paul Baudri à Utrecht en 1692. à quoi on peut joindre les notes de Mr. Folard sur cet Auteur publiées in 12. à Paris en 1690. Mr. de Maucroix Chanoine de Reims a traduit ce livre en François; cette traduction a été imprimée à Paris en 1680: il a été aussi traduit en Anglois par Mr. Burnet Evêque de Salisburi; & il a été de nouveau traduit en françois sur cette traduction Angloise, c'est un in 12. imprimé à Utrecht en 1685. chez François Halma.

de la mort de J. C. qu'il met ſur la fin du regne de Tibére ; la propagation de ſon Evangile, qu'il fixe ſous le regne de l'Empereur Néron ; le tems de l'arivée de St. Pierre à Rome fixée pareillement ſous le regne de cet Empereur : le *P. le Nourri* examine après quels ſont les ſentimens de cet Auteur ſur les mœurs des Crétiens & ſur leur doctrine ; je ne puis paſſer ſous ſilence l'hiſtoire qu'il raporte d'un certain qu'il nome Jean (le P. Pabebroc l'apelle Grégoire) qui oſa aracher un Edit des Empereurs Dioclétien & Galérien contre les Crétiens afiché dans une place publique, & qui mérita pour cela la palme du martire.

D. le Nourri entre auſſi dans un aſſez grand détail des perſécutions qu'ont excitées dans l'Egliſe les Empereurs payens : il termine cette Diſſertation par la deſcription qu'il fait de l'entrée magnifique du Grand Conſtantin dans la ville de Rome ; & il fait voir coment il rétablit la paix & la tranquilité dans l'Egliſe, & come il remporta une grande victoire par la vertu du Signe de la Croix.

Le *P. le Nourri* a travaillé encore à la nouvelle édition de Caſſiodore publiée ſous le nom de D. Jean Garet : *D. Nicolas le Nourri* en a fait la préface & les tables & y a ajouté un éloge de Caſſiodore.

Il prépare une ſeconde édition des Oeuvres de St. Ambroiſe.

Le caractére d'Home Savant n'étoit pas le ſeul endroit qui diſtinguât *D. le Nourri* ; ſa probité & la facilité de ſon comerce qui le rendoit oficieux à l'égard de tous ſes amis, lui ont aquis une juſte réputation. Mr. le Cardinal de No-

Noailles l'honoroit même de ſa protection, ce Prélat lui avoit confié la direction de pluſieurs Maiſons Religieuſes.

PELLETIER. (le)

Dom LOUIS LE PELLETIER ſavant dans les Antiquitez, eſt né au Mans le 20. de Janvier de l'an 1663.

Dès l'an 1700. il s'apliqua à la compoſition d'un Dictionaire Etimologique de la langue Bretone : ce Dictionaire qui eſt le fruit d'un travail de 16. anées eſt rempli d'une infinité de recherches curieuſes & ſavantes; & il ſeroit à deſirer que le Public s'intéreſſât davantage en ces ſortes d'Ouvrages, qui ne regardant qu'une Province particuliére, excitent auſſi moins ſa curioſité. L'Ouvrage eſt dans ſa perfection & n'atend plus qu'un moment favorable pour paraitre en Public.

Ce travail fini *D. le Pelletier* a entrepris de doner une nouvelle édition du Gloſſaire de Mr. du Cange: le P. Gueſnié avoit d'abord conçu le deſſein de cet Ouvrage demeuré fort imparfait par la mort de l'Auteur, qui devoit l'augmenter d'un tome in fol. Le *P. le Pelletier* & D. Touttain ſe ſont propoſé des vues bien plus étendues; dans le *Proſpectus* qu'ils publiérent en 1721. ils avoient preſſenti le Public que l'impreſſion ſeroit finie en 1723. mais ſi le Public doit avoir de l'indulgence pour ceux qui aportent du délai dans la production de leurs Ouvrages, & qui ne peuvent dégager ſitot la parole qu'ils lui ont donée, c'eſt certainement en de pareilles circonſtances; on ne veut rien

doner

doner que de régulier & d'achevé : la République des Lettres eſt un champ où l'on moiſſone en des tems plus que dans d'autres, on fait de nouvelles recherches, les mémoires ſe multiplient, & on difére dans la vue de ſa propre gloire & de l'utilité publique.

D. le Pelletier a encore compoſé des notes critiques ſur l'édition de S. Jérôme entrepriſe par les ſoins de D. J. Martianai.

PISANT.

Dom LOUIS PISANT de Saſſetot village ſitué à deux lieues de l'Abaye de Fécamp, eſt né en l'an 1646.

Nous avons de lui une lettre à un curé du Diocèze d'Orléans touchant la ſignature du formulaire, où il lui fait voir qu'on ne peut ſigner en uſant du ſilence reſpectueux, & qu'un Eccléſiaſtique ne peut uſer d'une pareille reſtriction ſans pécher mortellement : ce Curé ne s'étant pas rendu aux raiſons du *P. Piſant*, ou ayant feint de ne s'y pas rendre, il lui écrivit une ſeconde lettre, où il afermit par de nouvelles raiſons ſes premiers ſentimens. J'invite les Lecteurs à s'inſtruire par eux-mêmes du mérite de ces Lettres ; je remarquerai ſeulement que cette relation avec un Curé eſt une agréable feinte dont le *P. Piſant* a voulu amuſer le Public ; car dans le recueil de ces Lettres imprimé en 1708. les Lettres du Curé ne paraiſſent point, ce qui ſeroit néceſſaire pour convaincre de la réalité du comerce.

Nous avons encore du *R. P. Piſant* un Ouvrage bien plus conſidérable que le premier par la

la groſſeur du volume, où il prétend faire voir que les Archidiacres n'ont point droit de viſite dans les Prieurez. Ce livre eſt ſingulier en toutes maniéres: on n'y marque ni le nom de l'Imprimeur, ni le lieu ni l'anée de l'impreſſion; il n'y a ni aprobation, ni privilége, ni avertiſſement, ni préface. Le livre devoit ſe produire dans le Public ſans tous ces ſecours: il eſt intitulé, *Traité hiſtorique & dogmatique des priviléges & exemtions Eccléſiaſtiques.*

Je crois pouvoir me diſpenſer d'entrer dans le détail de ce qu'il contient, & de m'égarer avec cet Auteur dans tous les raiſonemens qu'il fait pour prouver la validité des Exemtions. Voici une de ſes preuves: il veut faire voir que toute l'autorité néceſſaire pour établir les Exemptions, ſe trouve dans l'Egliſe. „ Toutes „ les régles, *dit il*, que le Vicaire de Jéſus-„ Criſt preſcrit, ſont toujours les régles dont „ il eſt établi par Jéſus-Criſt même le Chef vi-„ ſible; c'eſt en lui que ſont ces lumiéres dont „ les plus grands Evêques ont eu beſoin dans „ les ocaſions: témoin la célébre Lettre de „ St. Innocent I. en 404. à Victricius Evêque „ de Rouen; ſemblable à celle que St. Si-„ rice avoit un peu auparavant envoyée à Li-„ merius Evêque de Taragone. Victricius „ étoit un grand Evêque, un fort habile home, „ un ſaint Perſonage; il ſavoit vivre " (*quel raport aux Exemtions!*) „ & étoit plein de toute „ ſorte d'érudition: cependant, *Romanæ Ec-„ cleſiæ normam atque authoritatem magnopere „ poſtulaſti*, lui dit St. Innocent: c'eſt pourquoi „ ce grand Pape met par ordre dans la lettre „ qu'il lui envoye tout ce que l'on doit ſavoir

„ pour

„ pour bien vivre. " Tout ce Livre eſt un tiſſu de pareils raiſonemens. On doit encore remarquer que *D. Piſant* cout toujours ainſi le latin avec le françois ſans qu'ils ayent aucun raport ni aucune liaiſon ; come eſt celui-ci p. 35. „ Tous les Apôtres ont eu chacun une „ barque pour marcher ſur l'eau & pour aler à „ Jéſus, *quique ſuam* ; mais S. Pierre, *ſe mit-* „ *tit in mare* :" & page 48. „ deux cens ans „ après la fondation de l'Abaye de Corbie le „ Pape Nicolas confirma tout de nouveau ſes „ mêmes priviléges ; mais c'eſt parceque „ *glorioſus dilectus filius noſter Rex Francorum* „ *Carolus poſtulaverat.* " Il fait encore plus, lorsque les paſſages lui paraiſſent d'une dificulté impénétrable au Lecteur, il les orne d'une traduction françoiſe, come à la page 193. „ *en* „ *effet Balſamon* ubi ſupra, *au même endroit* : " on n'auroit peut-être pu deviner ſans l'interprétation de *D. Piſant* que, *ubi ſupra*, veut dire, *au même endroit.* A l'égard de ſon ſtile, il pouroit être plus pur & plus élevé, & ſes expreſſions pouroient être plus naturelles : j'en donerai ſeulement quelques exemples. p. 111. „ ſi quelque Evêque a conaiſſance des vices de „ celui qu'on veut faire Abé, *il eſt prié de la* „ *part de St. Benoît* de s'opoſer au torrent. " p. 133. „ on peut remarquer que depuis „ qu'on a exemté quelques Chanoines qui „ étoient *le plus à la preſſe* ſous les Evêques ; „ on n'a pas jugé à propos de les en tirer ſitot „ qu'ils ſe ſont plaints. " & à la page ſuivante ; „ Nous voyons dans l'hiſtoire eccléſiaſtique de „ ce tems qu'il ne ſortoit de la bouche des „ Evêques que *des foudres & des careaux* contre

„ leurs

„ leurs Chanoines & leurs Eccléſiaſtiques. “ Il faudroit copier tout le Livre ; ceci ſufit pour doner quelque idée de l'Ouvrage qu'on ſait avoir été imprimé à Luxembourg chez Chevalier; quoique l'Auteur ait voulu déguiſer le lieu de l'impreſſion. Aureſte m'étant fait un devoir de raporter tous les Ouvrages de nos Péres, je n'ai pu me diſpenſer de faire mention de ceux de *D. Piſant*, qu'il auroit pu ſans préjudicier à l'utilité publique laiſſer dans l'obſcurité, où les Supérieurs vouloient qu'ils demeuraſſent. On peut avoir les talens propres au Gouvernement, & n'avoir pas ceux d'un Ecrivain : c'eſt une tentation dangereuſe que de ſe livrer à l'envie de ſe faire Auteur, quand on n'aquiert ce titre qu'aux dépens de ſa propre réputation.

PLANCHETTE.

Dom BERNARD PLANCHETTE étoit âgé de près de 30. ans lorsqu'il ſe conſacra à Dieu parmi les Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur ; ainſi la légéreté n'ayant point eu de part dans ſon choix, il y a pratiqué avec la ferveur la plus conſtante les devoirs les plus auſtéres de la vie Religieuſe : il s'eſt diſtingué longtems dans le miniſtére de la prédication.

En 1652. il fit imprimer la vie de St. Benoît en notre langue in 4. dédiée à la Reine & diviſée en trois livres ; dans le premier il raporte les actions du Saint les plus remarquables ; dans le 2. il décrit ſes vertus ; & dans le 3. il fait voir quelle eſt l'excellence de ſa Régle ; & il fait l'éloge des Perſones les plus illuſtres qui l'ont profeſſée.

En 1671. une hiſtoire abrégée des miracles qui ſe ſont faits dans l'Abaye de St. Pierre-ſur-Dive par l'entremiſe de la Ste. Vierge: ce livre eſt in 12. imprimé à Caen chez Poiſſon; le *P. Planchette* l'avoit traduit en françois ſur un ancien manuſcrit de Haimon Abé de ce Monaſtére.

Nous avons de lui un volume in 8. de panégiriques des Saints, imprimé chez Louis Billaine en 1675. On remarque dans ces Sermons des penſées aſſez judicieuſes; mais come le gout pour la prédication a changé, ils ſervent plus aujourdui à l'ornement d'une Bibliotéque, qu'ils ne ſont d'uſage pour les Prédicateurs.

Il étoit né à Aubignac au Dioceze de Reims en Champagne: il avoit fait profeſſion en l'Abaye de Vendôme le 5. jour d'Aout de l'an 1637. & il mourut à St. Remi de Reims le 6. d'Avril de l'an 1680. âgé de 71. ans.

POMMERAYE.

Dom JEAN-FRANÇOIS POMMERAYE né à Rouen en 1617. entra dans la Congrégation de St. Maur en 1637. & fit profeſſion dans l'Abaye de St. Pierre de Jumiéges le 31. de Juillet de l'an 1638. étant âgé de 21. ans.

Ce Pére étoit extrêmement laborieux & plein de zéle pour tout ce qui pouvoit contribuer à l'honeur & à la gloire de ſa patrie; mais ce zéle contenu dans les bornes de la piété crétienne, ne lui fit entreprendre que des Ouvrages qui euſſent pour objet l'utilité de l'Egliſe:

gliſe : c'eſt dans cette vue qu'il publia en 1662. l'hiſtoire de l'Abaye de St. Ouen de Rouen, & celle de St. Amand & de Sainte Caterine de la même ville, en un volume in folio, imprimée chez Richard l'Alemand & Louis Duménil, & dédiée au Grand-Prieur & aux Chanoines de la catédrale. Elle eſt diviſée en cinq livres, dans lesquels il décrit la vie de Saint Ouen, la fondation de cette Abaye, ſes progrès, ſes divers événemens, ſes droits ; il y fait l'éloge des Abez & d'autres Perſones conſidérables : il fait voir quelles ſont les Abayes, Prieurez, & Paroiſſes qui en dépendent. Le 5. livre contient les preuves & piéces juſtificatives de cette hiſtoire.

En 1667. le *P. Pommeraye* dona au Public l'hiſtoire des Archevêques de Rouen en un volume auſſi in folio ; c'eſt le meilleur de ſes Ouvrages : on voit à la fin la remontrance que fit au Roi en 1658. François de Harlai III. du nom en faveur des trois Etats de Normandie. Ce Livre a été imprimé chez Laurent Maurri.

En 1677. un recueil des Conciles & des Sinodes du Dioceze de Rouen in 4. qu'il publia après la mort du P. Godin qui en eſt le véritable Auteur : ce Livre a été imprimé chez Bonaventure le Brun.

En 1686. l'hiſtoire de la catédrale de Rouen en un volume in 4. dédiée aux Chanoines.

Nous avons de plus de lui un petit Livre in 12. où il exhorte les Dames à doner quelque choſe à ceux qui quêtent pour les

Pauvres ; il a pour titre, *Pratique Journaliére de l'aumône.*

Il s'ocupoit ainſi ſaintement dans la compoſition de ces ſortes d'Ouvrages, lorsqu'étant alé rendre viſite à Mr. Bulteau avec le P. Prieur de St. Ouen, il fut frapé d'apoplexie, & en mourut ſur les dix heures du ſoir le 28. jour d'Octobre de l'an 1687. âgé de 70. ans.

Le P. *Pommeraye* avoit la modeſtie d'avouer dans les préfaces de ſes Ouvrages que ſon ſtile n'avoit pas l'agrément qu'on auroit pu deſirer. Il ſemble qu'en feſant un pareil aveu, il doutoit du diſcernement du Lecteur. Moréri dans ſon Dictionaire fait mention de cet Auteur ; & le P. Mabillon cite ſes Ouvrages entre ceux qui peuvent former une Bibliotéque Eccléſiaſtique.

PORCHERON.

Dom DAVID-PLACIDE PORCHERON naquit à Châteauroux Dioceze de Bourges en 1652. il entra dans la Congrégation de St. Maur en 1670. & fit profeſſion le 27. jour de Juillet de l'anée ſuivante dans l'Abaye de St. Remi de Reims âgé de 19. ans, & mourut dans celle de St. Germain-des-Prez le 4. de Février de l'an 1694.

Il a doné au Public un Ouvrage de Géografie compoſé par un Auteur anonime de la ville de Ravenne qui a vécu vers le VII. ſiécle: cet Ouvrage eſt diviſé en cinq livres ; dans le premier l'Auteur done une notion générale des quatre parties du monde ; dans le

ſecond

ſecond il traite de l'Aſie ; dans le 3. de l'Afrique ; dans le 4. de l'Europe ; & dans le 5. il entre dans un détail plus circonſtancié ſur ce qui regarde l'Italie. Cet Ouvrage n'eſt qu'un tiſſu de mots barbares & de noms de villes dont la plupart nous ſont inconus ; c'eſt pourquoi il a été néceſſaire que le *P. Porcheron* aplanît par des éclairciſſemens les dificultez qui pouroient arêter dans la lecture de cet Ouvrage : c'eſt ce qu'il a fait par des notes très amples & très recherchées, qui contiennent près des deux tiers du Livre ; & peut-être l'éditeur qui a eu plus d'égard à ſon antiquité qu'à ſa valeur, auroit-il contribué davantage à ſa propre réputation, s'il l'eût laiſſé dans l'obſcurité où il étoit en poſſeſſion d'être depuis tant d'anées. Quel intérêt peut prendre le Public à l'édition d'un Livre qui ne peut contribuer au plaiſir du Lecteur ni fortifier ſes conaiſſances ? L'Ouvrage eſt in 8. il a été imprimé chez Simon Langrone en 1688. & dédié au Duc de Bourbon fils du grand Condé. Le *P. Porcheron* croit que l'Auteur a été Religieux, ou au moins engagé dans la cléricature ; il ne done ſon ſentiment que come une conjecture, mais elle n'eſt pas dénuée de vraiſemblance.

D. Porcheron publia encore en 1690. des maximes pour l'éducation d'un jeune Seigneur : c'eſt l'Ouvrage d'un Auteur du dernier ſiécle, dont le manuſcrit avoit été confié par Mr. de Lonpré au *P. Porcheron*, qui en a réformé le ſtile en pluſieurs endroits ; il y a joint la traduction des inſtructions de l'Empereur Baſile apelé le Macédonien pour Léon ſon fils ſurnomé le Filoſofe ; & l'abrégé de la vie de ces deux Em-

pereurs. Ce Livre a été imprimé chez Simon Langrone.

Baſile fut aſſocié à l'Empire en l'an 866. par l'Empereur Michel à qui il ſuccéda l'anée ſuivante, & il mourut en l'an 886. Les inſtructions qu'il adreſſe à ſon Fils, renferment tout ce qui peut contribuer à former un Prince par raport à ce qu'il doit à Dieu, à ſes Sujets, & à ſoi-même, ce qui regarde ſon éducation; la Religion, le choix qu'il doit faire de ſes confidens & des Oficiers de ſon Royaume, ſa libéralité, ſa juſtice, les vices qu'il doit le plus ſoigneuſement éviter, la victoire qu'il doit remporter ſur ſes paſſions; il done en un mot une idée légére de toutes les vertus crétiennes & Royales: ſi Léon ſon fils n'en profita pas autant qu'il devoit, & s'il ne fut pas un Prince auſſi religieux & auſſi expérimenté dans la guerre que l'avoit été l'Empereur Baſile ſon Pére, il ſe diſtingua beaucoup plus que lui par ſon aplication aux ſciences, il marqua de l'inclination pour toutes, au ſentiment de Zonare; juſqu'à s'adoner même aux plus dangereuſes & aux plus criminelles. Il comença de regner en l'an 886. & ſon regne fut de 25. ans & trois mois.

Le *P. Porcheron* étoit fort verſé dans l'hiſtoire & dans la ſcience des Généalogies & des Médailles: il écrivoit également bien en françois & en latin: il mourut en l'Abaye de St. Germain-des-Prez le 14. jour de Février de l'an 1694.

On peut conſulter le Dictionaire de Moréri.

POU-

POUGET.

Dom ANTOINE POUGET étoit né dans le Dioceze de Beziers en 1650. Après l'anée de ſon Noviciat, il prononça ſes vœux dans l'Abaye de Notre-Dame de l'Adorade de Touloufe le 8. jour de Mai de l'an 1674. étant âgé de 24. ans. Ce Pére étoit très habile dans les Matématiques, & poſſédoit dans un dégré ſupérieur toutes les parties de cette ſcience; le célébre Mr. Varignon ſi bon conaiſſeur dans ces matiéres en a ſouvent parlé avec admiration : il n'a néanmoins rien publié ſur cela qui puiſſe exciter la reconaiſſance du Public.

D. Pouget ſavoit d'ailleurs en perfection les Langues Gréque & Hébraïque : il fit paraitre ſon habileté dans la premiére de ces langues en donant au Public conjointement avec le P. Lopin & le P. de Montfaucon ſa traduction latine d'un volume in 4. d'Analectes Grecs avec des remarques. Cet Ouvrage fut publié en 1688.

Il a traduit la vie de St. Ciriaque, qui a pour Auteur Métafraſte, où il entre dans le détail des erreurs d'Origéne.

Il travailla enſuite avec le P. Martianai à revoir les Ouvrages de St. Jérôme; & le premier volume fut publié ſous l'un & l'autre nom.

Lorsqu'on eut formé le deſſein dans la Congrégation de Saint Maur d'établir un cours de Langue Gréque & Hébraïque en chaque Province, pour former des Religieux habiles qui puſſent doner dans la ſuite de nouvelles éditions des Péres Grecs, on en inſtitua d'abord à Bo-

ne-Nouvelle de Rouen ; & le *Pére Pouget* fut deſtiné pour enſeigner ces langues aux jeunes Religieux. Dom Pierre Guarin fut un de ſes premiers éléves, & il profita ſi bien ſous cet habile maitre, que deux ans après il lui ſuccéda & remplit avec réputation la chaire qu'il ocupoit.

Dom *Pouget* ne fut que deux ans dans cet exercice ; ſa modeſtie lui avoit toujours fait fuir ce qui pouvoit contribuer à ſon honeur & à ſa gloire. Pendant qu'il enſeignoit il dreſſa des Tables Hébraïques d'une métode très facile, & qui peuvent beaucoup contribuer à lever les dificultez que trouvent ceux qui comencent à lire & à aprendre l'Hébreu. Elles ont pour titre, *Inſtitutiones Linguæ Hebraicæ :* elles n'ont pas été imprimées ; mais il s'en eſt répandu grand nombre de copies.

En 1705. il ſe retira dans l'Abaye de Notre-Dame de Soreze, où il mourut le quatorziéme d'Octobre de l'an 1709. âgé de cinquante neuf ans.

QUATREMAIRES.

Dom ROBERT QUATREMAIRES de Courſeraux au Dioceze de Seez en Normandie vint au monde en 1611. Il prit l'habit de St. Benoît dans l'Abaye de la Sainte Trinité de Vendôme en l'an 1629. & prononça ſolennellement ſes vœux le 7. d'Avril de l'an 1630. Animé d'un vrai zéle pour la gloire & pour l'intérêt de ſon Ordre, toutes ſes vues ſe bornérent à en apuyer les prétentions qui lui parurent légitimes & bien fondées ; c'eſt dans cet eſprit qu'il crut devoir entrer dans la conteſtation qui partageoit alors plu-

pluſieurs Ecrivains ſur l'Auteur du livre de l'Imitation de Jéſus-Criſt.

Le P. Fronteau Chanoine Régulier avoit publié un écrit fort vif & fort animé, où il prétendoit démontrer que Tomas-à-Kempis de ſon Ordre étoit le véritable Auteur de cet admirable livre : le *P. Quatremaires* lui répliqua & lui fit voir par des preuves déciſives & convaincantes qu'on ne pouvoit ſans injuſtice en ravir la gloire à Gerſen ou Geſſen Abé de Verceil de l'Ordre de Saint Benoît ; cet Ouvrage fut publié en 1649. & a pour titre, *Joannes Gerſen Vercellenſis Ordinis Sancti Benedicti Abbas librorum de Imitatione Chriſti, contra Tomam a Kempis vindicatum Joannis Frontæi Canonici Regularis Ordinis S. Auguſtini Author aſſertus.* Le P. Fronteau ayant entrepris de réfuter cet écrit, le *P. Quatremaires* publia l'anée ſuivante une nouvelle diſſertation à qui il dona pour titre, *Joannes Gerſen iterum aſſertus contra refutationem Joannis Fronteau.* Ces deux livres furent dédiez à Mr. de Molé Premier-Préſident du Parlement de Paris & depuis Garde des Sceaux de France, & imprimez chez Jean Billaine : le *P. Quatremaires* étoit alors Religieux de l'Abaye de St. Wandrille.

Le P. Fronteau ne fut pas le ſeul qui prévenu en faveur du droit de Tomas-à-Kempis publia des écrits pour ſa défenſe ; & le *P. Quatremaires* fut pareillement ſoutenu de pluſieurs Ecrivains qui s'efforcérent d'aſſurer à Gerſen le privilége d'être l'Auteur d'un livre que la ſeule critique peut lui conteſter.

On peut raporter les comencemens de cette conteſtation à l'an 1617. qu'Héribert Roſweide

Religieux de la Compagnie de Jéſus publia la défenſe de Tomas-à-Kempis pour l'Imitation de J. C. Conſtantin Cayetan Abé de St. Baronte fit voir le foible des raiſons de cet Auteur, dans un écrit qu'il publia l'anée ſuivante intitulé, *Traité apologétique pour Jean Gerſen Auteur de l'Imitation de J. C. avec une réponſe à Roſweide:* ce Traité fut rimprimé à Rome en 1644. L'Abé Cayetan fut ſoutenu par le P. François Walgrave Bénédictin Anglois qui publia en 1650. une réponſe à la diſſertation du P. Fronteau. Dès l'an 1638. il avoit fait imprimer à Paris l'Imitation de J. C. ſous le nom de Jean de Gerſen Abé de Verceil avec des notes apologétiques ſur le titre & ſur le texte de ce livre. Le jugement de Tomas Carre Prêtre Anglois ne fut pas favorable aux Bénédictins, & il ſe déclara en faveur des Chanoines Réguliers contre le P. Walgrave, par un Traité latin imprimé à Paris en 1652. où il prétend démontrer que Tomas-à-Kempis eſt Auteur du livre de l'Imitation de Jéſus-Criſt. Mr. Naudé fut encore moins favorable aux Bénédictins; le Public eſt inſtruit de leurs démêlez, & un lecteur éclairé entrevoira aiſément dans les écrits de cet Auteur contre ces Péres, certains traits d'animoſité qui excédent les bornes de la modération crétienne qui doit être come l'ame des conteſtations littéraires. Mr. Simon ſi facile à décider les diférends ſelon ſon inclination ou ſes préjugez, a doné dans ſes Lettres choiſies un extrait des Factums de cet Auteur contre les Bénédictins. Le P. de Boiſſi Chanoine Régulier crut terminer ce diférend d'une maniére démonſtrative dans un Ouvrage qu'il publia, dont voici

voici le titre, *La conteſtation touchant l'Auteur de l'Imitation de J. C. rendue manifeſte par l'opoſition de toutes les preuves propoſées par les Bénédictins & les Chanoines Réguliers ; avec les preuves juſtifiatives du droit de Tomas-a-Kempis.* Cet écrit fut imprimé à Paris en 1653. La magnificence de ce titre n'alarma pas Mr. de Launoi qui renverſa bientot ces preuves ſi manifeſtes dans ſes remarques ſomaires ſur la conteſtation de l'Auteur de l'Imitation de J. C. il faloit que Mr. de Launoi fût bien ſenſiblement convaincu du droit des Bénédictins, pour ſoutenir leurs intérêts avec tant de vivacité, lui qui entêté de ſes préjugez avoit mis en œuvre toute ſon érudition pour doner ateinte à leurs priviléges les plus inconteſtables. Les Chanoines Réguliers pluſieurs anées après ſurprirent un arêt du Parlement qui leur fut favorable, & qui leur permettoit de publier l'Imitation de J. C. ſous le nom de Tomas-à-Kempis : les Bénédictins qui n'avoient pu encore faire venir de Rome les piéces juſtificatives du droit de Gerſen furent alarmez de cette déciſion de la Cour. Ces monumens autentiques arivez enfin à Paris, on indiqua une conférence au Palais de Mr. l'Archevêque, où le droit des parties fut diſcuté avec l'examen le plus ſévére : les plus habiles Homes de France dans la conaiſſance des anciens manuſcrits, Mrs. du Cange, Baluze, Cotelier, de Launoi, le P. le Cointe & pluſieurs autres ſe trouvérent à cette conférence ; ils ateſtérent que les manuſcrits ne portoient nulement le caractére de falſification, come les Chanoines Réguliers l'avoient témérairement imputé aux Bénédictins, & décidérent que ces ma-

ruſcrits étant inſcrits ſous le nom de Jean Gerſen Abé de l'Ordre de St. Benoît, il étoit évident qu'il eſt Auteur du livre de l'Imitation : on dreſſa un acte de leur déciſion & de tout ce qui s'étoit paſſé à cette conférence, & il fut permis aux Bénédictins de publier cet Ouvrage ſous le nom de Jean Gerſen. C'eſt ainſi que s'eſt terminée cette conteſtation.

En 1657. Mr. de Launoi ayant prétendu démontrer la fauſſeté du privilége qu'a l'Abaye de St. Germain-des-Prez d'être immédiatement ſoumiſe au ſaint Siége, & de jouir d'autres droits atachez à un pareil privilége, *D. Robert Quatremaires* publia en 1658. une ample diſſertation ſous ce titre, *Privilegium Sangermanenſe propugnatum contra Joannis Launoii inquiſitionem*, en un volume in 8. Mr. de Launoi & Mr. du Hamel Chancelier de l'Egliſe de Bayeux ayant réfuté cet Ouvrage, le *P. Quatremaires* publia un nouvel écrit in 4. ſous ce titre, *V. V. C. C. Joannes Launoii Doctoris Pariſienſis & Joannis Baptiſtæ Hamelii Eccleſiæ Bajocenſis Cancellarii paradoxa Domnus Quatremaires recenſebat*: cet écrit a été imprimé chez Louis Billaine.

Le P. le Long de l'Oratoire dans ſa Biblioteque hiſtorique de France remarque qu'il a été traduit en françois par Mr. Bulteau ; cette traduction fut publiée en 1668. cependant il ſeroit aiſé de s'y méprendre, car le livre eſt inſcrit ſous le nom du *P. Quatremaires*, & il n'obſerve point dans la préface que c'eſt une traduction, & que Mr. Bulteau en eſt l'Auteur. Ce livre eſt remarquable en ce qu'il eſt diviſé en trois parties, & qu'il y a autant de dédicaces à Mr. le Duc de Verneuil Abé de St. Germain-des-Prez;

Prez; dans la premiére partie *D. Quatremaires* établit le droit qu'a l'Abaye ſur tout le fauxbourg de St. Germain; dans la 2. quelle a été la derniére anée, le dernier mois, & le dernier jour du regne & de la vie de ſaint Louis Roi de France, parceque Mr. de Launoi s'étoit inſcrit en faux contre une charte de ce ſaint Roi, où il établit d'une maniére inconteſtable le privilége de ſaint Germain; & enfin dans la 3. il réfute Mr. de Launoi & Mr. du Hamel qui par leur critique avoient prétendu doner ateinte à ce droit Epiſcopal.

On n'eſt point ſurpris que Mr. de Launoi ait ataqué un privilége auſſi bien établi, quand on fait réflexion à la ſévérité de ſa critique, qui n'obſervoit aucun ménagement, qui révoquoit en doute les faits les plus conſtans, donoit ateinte aux priviléges les plus autentiques, & détrônoit les Saints de la poſſeſſion du culte le plus ancien: mais on ne ſe perſuaderoit pas facilement, (ſi ſon écrit n'en étoit une preuve convaincante) que Mr. du Hamel ſi célébre par ſon eſprit & par ſa ſcience, & qui s'eſt fait un devoir de n'écrire jamais ſur des matiéres contentieuſes, eût contraint cette ſeule fois ce naturel pacifique qui feſoit ſon caractére.

En 1659. *D. Robert Quatremaires* publia une ſemblable diſſertation pour autoriſer de ſemblables droits de l'Abaye de Saint Médard de Soiſſons: dans cet Ouvrage il réfute fort ſolidement deux critiques très redoutables, Mr. Blondel & Mr. de Launoi dont le premier étoit Hérétique & le ſecond paſſoit

pour catolique, come le diſoit malignement le *P. Quatremaires.* Ce livre a été dédié à Mr. le Cardinal de Richelieu qui étoit alors Abé de St. Médard de Soiſſons, & a été imprimé aux frais de Denis Bechet & de Louis Billaine. Le *P. Quatremaires* défend le privilége de Saint Médard, 1. par la voye de preſcription fondée ſur le droit comun & conſacrée par les Loix les plus inviolables, & ſur les Décrets des Souverains Pontifes qui ordonent de ne doner ateinte à aucun privilége, quand on peut prouver une poſſeſſion de plus de 100. ans: on jouit tranquilement de ce privilége dans l'Abaye de Saint Médard depuis plus d'onze cens ans: le *P. Quatremaires* le défend en ſecond lieu par l'acte même daté de l'an 513. ce titre originaire & primordial lui done lieu de faire les raiſonemens les plus ſolides ſur la validité de ce privilége.

En 1663. il publia une nouvelle diſſertation, où il prétend démontrer qu'il ne s'eſt jamais tenu de Concile à Reims pour terminer le diférend qu'avoit Godefroi Evêque d'Amiens avec les Religieux de St. Valeri dont il étoit Abé; *Concilii Rhemenſis quod in cauſâ Godefridi Ambianenſis Epiſcopi celebratum fertur, falſitas demonſtrata*; imprimée chez Louis Billaine. Ces livres du *P. Quatremaires* ſont in 8.

Il publia le 28. de Janvier de la même anée une proſe carée ſur la mort de la Reine Anne d'Autriche.

On lui atribue encore le livre qui a pour titre, *La défenſe de la Prédeſtination & de la Grace*,

Grace, en deux volumes, dont le premier contient les écrits de pluſieurs Auteurs du IX. ſiécle ſur la Grace & la Prédeſtination; & le ſecond une hiſtoire de la controverſe de Goteſcal en abrégé, & une diſſertation plus étendue ſur ce ſujet, & une réfutation de la fable de l'Héréſie Prédeſtinatienne du Pére Sirmond avec les Oeuvres de Remi d'Auſſerre. Ce livre fut publié en 1650. ſous le nom de Gilbert Mauguin Préſident en la Cour des Monoyes.

Le *P. Quatremaires* a deplus publié une requête préſentée au Clergé pour la fête de Saint Michel, & le pélerinage du mont Saint Michel: ces deux écrits ſont en françois.

Il parait par ces Ouvrages que le *P. Quatremaires* avoit beaucoup d'érudition, qu'il étoit bon critique, qu'il avoit beaucoup lu, & qu'il ſavoit mettre à profit ſes lectures. S'il m'eſt néanmoins libre de dire ce que je penſe de ſon ſtile, il me parait qu'il n'eſt pas aſſez naturel, & que l'aplication qu'il fait de l'Ecriture Sainte & des Poétes pouroit être moins forcée & plus juſte. Il termine ainſi ſa diſſertation ſur l'Auteur de l'Imitation de J. C. *Ubi ſunt qui te ſubſannabant Gerſen? Ubi qui te accuſabant? Nemo te condemnavit? Nemo. Numquid manuſcripti Thomæ? Nemo. Numquid conformitas orationis aut Teutoniſmi? Nemo. Numquid Autores exotici aut omni fide digni? Nemo. Numquid editiones? Nemo. At tu forſan teſtimonium aicis de te ipſo? At ſi teſtimonium perhibeo de me ipſo, teſtimonium meum verum eſt, quia ſolus non ſum. Quis ergo unà? Ratio & veritas.*

cui

cui si concedere nolis,
Plurima Scriptorum veniet manus, auxilio quæ
Sit mihi; nam multò plures sumus, ac veluti te
Judæi, cogemus in hanc concedere turbam.

Il se met ensuite à la place de J. C. & prononce l'absolution de Gerſen en cette sorte : *Nec ego te ab æquissimo judice, cujus ad tribunal stas, condemnandum arbitror : utere sorte tuâ : bibe aquam de cisternâ : atque uti, ne tibi soli laborasse videaris, sed & omnibus qui inquirunt veritatem, deriventur fontes tui, foras, & in plateis aquas tuas divide.* Ces traits donent une assez grande idée de la facilité qu'avoit le *P. Quatremaires* d'aproprier l'Ecriture Sainte à son usage ; mais cette facilité étoit réglée sur l'ancien gout qui consistoit en des équivoques, en des jeux de mots, en des pointes forcées, & dans une perpétuelle aplication de l'Ecriture Sainte, des anciens Auteurs, & des poétes, que souvent la raison n'amenoit pas au sujet ; & peut-être n'auroit-on jamais pu prévoir que l'exemple de la Femme prise en adultére pût avoir son aplication au diférend qu'ont les Bénédictins & les Chanoines Réguliers touchant l'Auteur de l'Imitation de J. C. Pour doner encore une idée plus juste du stile du *P. Quatremaires*, je ne puis me dispenser de raporter les paroles par lesquelles il comence l'article 8. de la premiére partie de cette dissertation : il apelle Mr. Naudé le Médecin des défenseurs de Tomas-a-Kempis, & il parle ainsi en s'adressant au P. Fronteau. *Habes Medicum*

cum? Habeo & ego: non quidem qui Rheubarbari dilutione ventris purulentias eliciet, ſed qui calamo verè nobis aromatico, id eſt, providentiſſimo narrationis medicamine circumfuſa Thomæ teſtimonia velut inutilia veritati onera exſuppurabit, obvolutum enim conticinio nihil, *& jacentem medio lethes alveo* neminem *nihil mirum; nemo mirabitur (quanquam & illum* nihil *qui nobis objicitur nihil habere de nihilo videbimus verâ ſubſtantiæ certitudine celebratum) ſed quod gravius ex domeſtico ferat Thomas teſtimonio incommodum, quàm ex alieno noſter ſilentio: id verò non mirum, ſed ſtupor eſt & interim veritatis ab erroris enigmate cathartica diſcretio.* Pourquoi s'exprimer en ces termes quand il eſt ſi aiſé de parler naturellement? La vérité perd-elle quelque choſe de ſes droits, lorsqu'on employe un ſtile uni, coulant, naturel, & intelligible? Certainement quoique les raiſonemens ſoyent les mêmes & qu'il paraiſſe plus d'érudition dans les écrits du *P. Quatremaires*, on ſe livre néanmoins bien plus au plaiſir que produit la lecture des écrits que le P. Mabillon & le P. Delfau ont compoſez ſur ce ſujet, parceque la latinité eſt plus naturelle, & qu'ils expoſent leurs raiſons d'une maniére plus inſinuante. Aureſte ceux qui ont conu le *P. Quatremaires* avouent qu'il avoit beaucoup d'eſprit, & que ſa converſation étoit très agréable: le célébre P. Sirmond loue même le talent qu'il avoit pour écrire des lettres; *Litteris tuis*, dit-il, *propter elegantiam aliisque nominibus mirificè ſum delectatus.* D'ailleurs rien n'échapoit à ſes recherches, & il réparoit par la force du raiſonement ce qui lui manquoit du côté du ſtile, qui

peut-

peut-être n'avoit ce défaut d'être un peu embaraſſé, que parcequ'étant autant rempli qu'il l'étoit de la lecture des Auteurs, il vouloit faire paraitre trop d'eſprit & d'érudition.

Le *P. Quatremaires* étoit en comerce de lettres avec les plus ſavans Homes du Royaume, qui eſtimoient ſon mérite & ſa vertu. Il ſe retira dans l'Abaye de Ferriéres en Bourgogne, où il mourut le 7. jour de Juillet de l'an 1671. âgé de 59. ans.

Le P. Delfau & le P. Walgrave parlent avec éloge du *P. Quatremaires* dans les Ouvrages qu'ils ont publiez pour la défenſe de Gerſen Auteur de l'Imitation de Jéſus-Criſt : on peut encore conſulter Mr. du Pin au 17. ſiécle de ſa Bibliotéque eccléſiaſtique dans l'article de Mr. de Launoi.

RAINSANT.

Dom FIRMIN RAINSANT a été un des premiers & des plus Saints Religieux de la Congrégation de Saint Maur : il naquit à Suippe Dioceze de Reims en Champagne en l'an 1596. & fut premiérement Religieux de ſaint Vannes, où il fit profeſſion le 2. jour d'Avril de l'an 1613. n'étant âgé que de dix ſept ans ; dans la ſuite il entra dans la Congrégation de Saint Maur, où il s'eſt aquis une fort grande réputation, fondée ſur la bonté de ſon eſprit, la ſolidité de ſa vertu, & la ſévérité de ſa pénitence. Son mérite l'éleva aux premiers emplois de la Congrégation, & il a été Prieur de l'Abaye de Saint Germain-des-Prez : en 1651. il fut nomé Viſiteur de la Province de Bretagne, & feſant

ſes

ſes viſites dans le Monaſtére de St. Lehou-ſur-Rance près Dinan, il mourut en odeur de ſainteté le 8. jour de Novembre de la même anée.

Nous avons de lui un volume in 4. de méditations crétiennes pour tous les jours de l'anée dont on ſe ſert comunément dans les Monaſtéres de la Congrégation: ces méditations ſont remplies d'onction, elles ſont à la portée de tout le monde, & ont été fort recherchées: il s'en eſt publié quatre éditions, la premiére en 1633. elle eſt in 12. dédiée au Cardinal de Richelieu, Archevêque de Lion; la 2. a été publiée en 1658. & la 3. en 1679. par les ſoins de Mr. Bulteau qui en a réformé le ſtile; & la 4. en 1698. Le livre a été dédié à Henri de Bourbon Duc de Verneuil, Evêque de Metz & Abé de Saint Germain-des-Prez & de Fécamp; & imprimé chez Louis Billaine.

En 1630. il adreſſa une lettre à Mgr. le Duc François de Loraine Evêque & Comte de Verdun, Prince du St. Empire, au ſujet des diférends mus entre les Religieux Bénédictins de la Congrégation de St. Vanne, & de S. Hidulfe.

Il eſt fait mention du *P. Rainſant* dans la table des Auteurs Eccléſiaſtiques.

RIVET.

J'inſére le P. RIVET parmi les Auteurs de la Congrégation de St. Maur, parceque j'ai vu la Bibliotéque Univerſelle des Auteurs François, qu'il prépare, anoncée dans le journal des Savans. Ouvrage, ajoutent les Journaliſtes, qui ſera beaucoup plus ample que celui de la Croix du Maine: ils ont aparem-

ment

ment voulu dire que *D. Rivet* à déterré grand nombre d'Auteurs anciens qui avoient échapé aux recherches de cet Ecrivain; car il ne ſeroit pas fort ſurprenant que la Bibliotéque du Bénédictin fût plus ample que celle d'un Auteur, depuis la mort duquel on a imprimé plus d'Ouvrages qu'on n'en avoit compoſé avant lui. Les Journaliſtes obſervent encore que *D. Rivet* a profité de l'ample collection que le feu P. Meri Bénédictin avoit faite des Auteurs du Berri. Foible ſecours pour un auſſi vaſte deſſein, qu'il eſt plus dificile de concevoir que de remplir. Dans les premiers momens où un Auteur forme un deſſein de cette nature, rien ne lui coute, & ſa propre complaiſance lui aplanit tous les obſtacles: mais apeine s'eſt-il apliqué au travail, qu'il comence de ſentir la dificulté de ſon entrepriſe. Combien d'Ouvrages qui n'ont ainſi ſubſiſté que dans l'imagination de leurs Auteurs? Aureſte je n'ai garde de comprendre *D. Rivet* dans cette réflexion; je ſais que c'eſt un Auteur laborieux, exact & judicieux critique, & qu'on peut compter ſur ſes recherches: je prétens ſeulement dire qu'il eſt presque impoſſible qu'un ſeul Home done à un pareil Ouvrage la perfection qui lui eſt néceſſaire. On ſera pleinement perſuadé de ce que je dis, ſi l'on veut bien faire quelque atention aux devoirs d'un Bibliotécaire, puisqu'il eſt néceſſaire qu'il nous inſtruiſe du lieu de la naiſſance des Auteurs, qu'il en fixe l'anée le plus exactement qu'il lui ſera poſſible, qu'il diſtingue en Critique habile ſes Ouvrages véritables d'avec ceux qu'on lui a fauſſement atri-

atribuez, & qu'il redouble, pour ainſi dire, le plaiſir du Lecteur en éclairciſſant ce qui regarde les conteſtations qu'ils ont eues à l'ocaſion de leurs Ouvrages, qu'il marque les diférentes éditions, & qu'il porte un jugement fixe & certain ſur le prix & la bonté de chaque livre. Or quel eſt l'Home qui puiſſe ainſi parler de ce grand nombre d'Ouvrages qui ont inondé la France, ſurtout depuis un ſiécle? *D. Rivet* aura ſans doute recours aux Auteurs qui en ont parlé avant lui: garents trop infidéles pour fonder ſur leur jugement la conaiſſance des livres, guides peu ſurs pour lui frayer une cariére qu'il devroit découvrir par lui même. D. Liron avoit formé un ſemblable deſſein: a-t-il rempli ce qu'il avoit promis? Il a ſeulement publié la Bibliotéque des Auteurs du Pays Chartrain; Ouvrage aſſez mal ordoné, come je l'ai remarqué dans ſon article. Ne ſeroit-il pas plus à propos de ſe borner à la Bibliotéque particuliére d'une Province; &, ce travail fini, en reprendre une autre? Les idées d'un Auteur etant alors moins étendues, il doneroit ſon Ouvrage plus régulier, & s'aquéreroit une plus juſte réputation que par le vide d'une multitude de volumes. Mr. l'Abé Papillon a préparé la Bibliotéque des Auteurs de Bourgogne. Mr. du Honley celle des Auteurs de Normandie. Mr. de Veze celle des Auteurs du Languedoc. Et un autre Ecrivain celle des Auteurs du Dioceze de Blois. Ainſi il y a lieu d'eſpérer que chaque Province aura ſon Bibliotécaire.

D. Rivet eſt né à Conflans dans le Dioceze de Poitiers; & a fait profeſſion en l'Abaye de Mar-

Marmoutier le 27. Mai 1705. âgé de 22. ans.

ROSE.

Dom FRANÇOIS ROSE né à Breteuil Dioceze d'Evreux en Normandie en 1648. fit profeſſion à Lire le 2. d'Aout de l'an 1668. âgé de 20. ans.

En 1696. il fit imprimer à Paris un livre in 8. qui a pour titre, *Le nouveau Siſtême par penſées ſur l'ordre de la Nature* Il avoit compoſé dans le même gout le Siſtême de la Grace, & le Siſtême de la Gloire; mais ces deux Traitez n'ont pas vu le jour.

Il publia en 1702. un écrit où il prétend démontrer que les Convers de la Congrégation de Saint Maur ne ſont pas Religieux. Je ne puis me diſpenſer de remarquer que le P. Mabillon dans ſa préface du VI ſiécle Bénédictin eſt d'un ſentiment contraire; le Parlement de Paris ſemble avoir doné ateinte à la déciſion de ce célébre Bénédictin en déclarant nuls les vœux de l'Abé Veſnier anciennement Religieux de la Congrégation. Il n'eſt pas auſſi facile de décider cette queſtion qu'on pouroit ſe le perſuader; car ſi l'on prétend que pour être véritablement Religieux, il eſt néceſſaire qu'il ſoit fait une expreſſe mention dans la régle qu'on profeſſe, de l'état par lequel les vœux nous engagent, il eſt hors de toute conteſtation que ces Convers de la Congrégation de St. Maur ne ſont pas Religieux, puisque c'eſt faire violence aux termes de la Régle de St. Benoît, que d'y trou-

trouver l'établiſſement des Convers qui n'ont été inſtituez que dans l'onziéme ſiécle : ces termes, *Converſus ad profeſſionem venerit*, que quelques uns expliquent à leur avantage, s'entendent ſeulement de ceux qui abandonant le monde ſe convertiſſoient à Dieu, & embraſſoient la vie Religieuſe. L'exemple de ce pauvre Got devenu ſi célébre par le miracle que St. Benoît fit en ſa faveur, ne ſert pas plus à autoriſer l'inſtitut des Convers, puiſqu'il eſt conſtant que St. Benoît admettoit indiférement toutes ſortes de Perſones à l'état Religieux, & qu'il les employoit ſelon la portée de leur eſprit. Mais ſi l'on veut que dans la ſuite les Supérieurs ayant vu l'utilité qu'on pouvoit retirer dans les Monaſtéres de cette façon de Religieux, ayent pu faire un pareil établiſſement ſans s'écarter de l'eſprit de la Régle de St. Benoît ; il ſera facile de convenir dans cette ſupoſition que les Convers de la Congrégation de St. Maur peuvent être cenſez du corps de la Religion. De quelque maniére qu'on l'interpréte, il eſt toujours certain qu'ayant prononcé leurs vœux à la face des Autels dans un âge où leur Raiſon étoit aſſez éclairée pour faire un choix de cette importance, ils ſont liez à Dieu de telle ſorte qu'ils doivent garder jusqu'au dernier ſoupir de leur vie la promeſſe qu'ils lui ont faite d'une maniére ſi ſolennelle.

Nous avons encore du *P. Roſe* quelques tragédies crétiennes. Il termina ſes jours le 28. d'Octobre 1703. dans l'Abaye de St. Vincent de Laon.

ROUS-

ROUSSEL.

Dom GUILLAUME ROUSSEL de Conches petite ville de Normandie au Dioceze d'Evreux, peut être avec juſtice regardé come un des plus beaux eſprits de la Congrégation de Saint Maur: il s'y conſacra à Dieu par les vœux ſolennels le 23. de Septembre de l'an 1680. dans l'Abaye de Notre-Dame de Lire, âgé de 21. ans; & il s'y eſt diſtingué par ſon eſprit, ſa ſcience, & une multitude de talens qui auroient pu former en lui un des premiers orateurs du ſiécle, s'il eût voulu ſoutenir la cariére glorieuſe de la prédication, où il étoit entré d'abord; mais il préféra dans la ſuite le repos d'une vie privée, & il ſe retira à Reims, où il s'apliqua à traduire en notre langue les Lettres de St. Jérôme. Nous en avons trois volumes in 8. les deux premiers qui contiennent les lettres ſpirituelles & morales du Saint, ont été publiées en l'an 1703. & le 3. ſes lettres critiques ſur l'Ecriture Sainte en 1707: il en a obmis quelques unes de ces derniéres, qui étant trop chargées de Grec, ne peuvent que très dificilement s'acomoder au gout & au génie de notre langue; les deux premiers volumes contiennent 80. lettres, & le troiſiéme 39. il a marqué autant qu'il a pu l'anée où elles ont été écrites, & il les a enrichies de notes & d'éclairciſſemens ſur les endroits les plus dificiles: il a mis à la fin du 3. tome des maximes morales tirées des autres Ouvrages de St. Jérôme: la préface des deux premiers volumes eſt fort élégante, & les lettres ſont traduites avec beaucoup de fidélité

&

& d'exactitude, & une grande pureté de ſtile. Ce livre a été imprimé chez Louis Roulland.

Entre les beaux eſprits qui après la mort du P. Mabillon ont conſacré leur plume à ſa louange, le *P. Rouſſel* eſt un de ceux qui s'y ſont le plus diſtinguez; nous avons à ce ſujet une proſe carée de ſa compoſition qui a mérité l'eſtime des Conaiſſeurs.

Il préparoit encore une Bibliotéque des Hiſtoriens de France par ordre des ſiécles ſur le modéle de la Bibliotéque Eccléſiaſtique de Mr. du Pin; mais ſa mort en a privé le Public: il a terminé ſes jours dans le Monaſtére de Notre-Dame d'Argenteuil le 5. jour du mois d'Octobre de l'an 1717. âgé de 59. ans.

R U E. (de la)

Dom CHARLES DE LA RUE né à Corbie Dioceze d'Amiens a fait profeſſion en l'Abaye de St. Faron de Meaux le 5. jour du mois de Novembre de l'an 1703.

Il a entrepris de revoir les Oeuvres d'Origéne * ſur les anciens manuſcrits: cet Ouvrage s'imprime.

* Origéne Prêtre d'Alexandrie naquit en cette ville vers l'an 185. & mourut l'an 252. Genebrard publia ſes Ouvrages à Paris en 1574. en deux volumes in folio. J. Tarin en publia quelques uns en 1618. en un vol. in 4. Michel Ghisleri publia ſes comentaires ſur Jérémie avec huit Homélies ſur le même Proféte en 1623. Guillaume Spencer fit imprimer en Grec & en Latin en 1658. ſon Ouvrage contre Cel-

On a parlé fort diverſement de cet ancien Auteur; il y en a qui ont fait de ſavantes apologies de ſa perſone & de ſa doctrine; d'autres l'ont mis au nombre des Hérétiques; St. Jérôme eſt un de ceux qui l'a le moins ménagé; St. Atanaſe a prétendu le juſtifier; mais rien n'eſt plus judicieux que la remarque que fait Mr. Godeau au premier tome de ſon hiſtoire, qu'il faut ſéparer la perſone d'Origéne de ſes erreurs, l'une pouvant être très innocente, tandis que les autres méritent la cenſure.

Come je n'ai point vu l'Ouvrage que prépare le *P. de la Rue*, je ne puis ſatisfaire à l'empreſſement du Public, qui deſireroit qu'on lui donât une idée générale de ce que contient la préface.

RUINART.

Dom TIERRI RUINART prit naiſſance à Reims le 10. jour de Juin de l'an 1657. il fut admis au Noviciat de la même ville le 18. jour d'Octobre de l'an 1674. & fit profeſſion le 19. du même mois de l'an 1675. dans l'Abaye de St. Faron de Meaux, où avoit été transféré le Noviciat: il étudia en Filoſofie & en Téologie dans l'Abaye de St. Pierre de Corbie. Le progrès qu'il fit dans les études ne put être inconu des premiers Supérieurs, qui déférérent ſans peine

ſe. Mr. Huet Evêque d'Avranches publia ſes Ouvrages avec la traduction latine, ils ont été imprimez à Rouen en 1668. & à Londres en 1674. Jean Rodolfe Wetſtein publia quelques Traitez d'Origéne en 1674. Nous avons encore l'édition de Bâle en 1620. en deux volumes.

peine à la demande que leur en fit le P. Mabillon pour le former aux Sciences, & afin qu'il pût l'aider dans la ſuite dans les travaux qu'il avoit entrepris pour l'utilité de l'Egliſe & pour la gloire de ſon Ordre: il vint à Paris en 1682. & il éprouva plus que Perſone combien une atentive docilité aux leçons & aux avis d'un maitre éclairé peut aplanir la chemin aux belles conaiſſances, quand d'ailleurs on a reçu de la nature un eſprit propre à les cultiver. Le P. Mabillon ne négligea rien de tout ce qui pouvoit l'éclairer & l'inſtruire, & le *P. Ruinart* le dédomagea de ſes peines & de ſes ſoins par ſon atention & ſon aſſiduité; formé par un maitre auſſi habile, il fit en peu de tems de grands progrès dans les Sciences.

Dès l'an 1689. n'étant âgé que de 34. ans, il publia en un gros volume in 4. un Ouvrage conſidérable qui a pour titre, *Acta ſincera & ſelecta Martyrum.* Ce ſont des titres originaux & des Actes autentiques du martire de ces premiers Crétiens, que Dieu animoit de ſon eſprit & qui ſoufrirent pour la gloire de ſon nom des tourmens incroyables durant la perſécution des Empereurs Payens dans les quatre premiers ſiécles de l'Egliſe; c'eſt un recueil de ce que nous avons de plus pur, de plus précieux, & de plus reſpectable dans notre Religion après les Saintes Ecritures. Ces Actes pour le choix & le bon gout de l'antiquité qui y regne, ont été fort eſtimez des Conaiſſeurs & citez avec de grands éloges par nos Auteurs les plus célébres: le P. *Ruinart* y a joint ſes remarques & une préface fort ſavante, où il réfute d'une maniére fort ſolide le Traité de Mr. Dodwel Anglois,

de Paucitate Martyrum, imprimé à Oxfort en 1682. Mr. Drouet de Maupertuis a jugé ces Actes d'une telle importance, qu'il a cru devoir employer ſon élégante plume pour les traduire en notre langue ; ce ſont deux volumes in 8. imprimez en 1708. Le *P. Ruinart* ſe diſpoſoit de publier une nouvelle édition de cet Ouvrage, mais la mort l'a prévenu dans ce glorieux deſſein : elle a été publiée en Holande en 1713. en un volume in folio beaucoup plus ample que la premiére. On prétend que le *P. Ruinart* a été aidé dans ce travail * de D. Placide Porcheron.

En 1674. le *P. Ruinart* publia une hiſtoire de la perſécution des Vandales compoſée en latin par Victor Evêque de Vite ** en Afrique avec des notes & des remarques très ſenſées : il y a joint quatre monumens remarquables de l'Egliſe d'Afrique, ſavoir, 1. le martire des ſept Moines qui ſoufrirent à Cartage ſous Hunneric ; 2. une Homélie qui contient l'éloge de St. Ciprien ; 3. une Cronique abrégée qui s'étend juſqu'à la fin du 5. ſiécle ; 4. une Notice de l'Egliſe d'Afrique : l'Homélie & la Cronique ont été publiées pour la premiére fois ; à l'égard des deux autres, il y a fait des changemens ſi conſidérables par le ſecours des manuſcrits, qu'elles peuvent paſſer pour nouvelles ; & come cette hiſtoire de Victor de Vite étoit impar-

* Mêl. d'hiſt. & de littér. t. 1. p. 71.

** Le P. Chiflet Jéſuite publia en 1664. cet Ouvrage de Victor de Vite : & le P. Labbe l'avoit inſéré avant lui dans ſa Bibliotéque des Péres, ſous le nom de Victor d'Utique.

parfaite, il a supléé par un comentaire historique à ce qu'il y avoit de défectueux. Ce livre est un in 8. dédié au Cardinal de Furstemberg Abé de St. Germain-des-Prez, & imprimé chez Téodore Muguet.

En 1699. le *P. Ruinart* dona en un volume in folio une nouvelle édition des Ouvrâges de St. Grégoire de Tours, * qu'il dédia à Mr. de Harlai Premier-Préſident au Parlement de Paris; *Sancti Georgii Florentii Gregorii Epiſcopi Turonenſis opera omnia; nec non Fredegarii Scholaſtici, Epitome & Chronicum, cum ſuis continuatoribus & aliis antiquis monumentis.*

La préface qui précéde ce volume est diviſée en cinq parties; dans la premiére le *P. Ruinart* fait voir combien les Ouvrages de St. Grégoire peuvent servir à illuſtrer l'hiſtoire de France par l'atention que le Saint a eue d'entrer dans le détail de tout ce qui peut nous porter à la conaiſſance de la ſituation, des mœurs, de la Religion, des loix, & des coutumes qui étoient en vigueur parmi le Peuple François dans ces premiers tems, la diſcipline de l'Egliſe de France, les élections des Evêques, leur ordination & celle des autres Clercs, la maniére de célébrer l'Ofice divin, l'obligation où l'on étoit de le réciter en particulier, la Liturgie, les cérémonies, la forme des Temples, les immunitez des Egliſes, les anciennes coutumes, la maniére dont on adminiſtroit les Sacremens, & tout ce qui concerne les miracles fort fréquens du tems de Saint Grégoire: d'où le *P.*

* St. Gregoire fut ordoné Evêque de Tours en 374. & mourut en 396.

Ruinart prend ocaſion de diſcuter s'il eſt vrai qu'il ait été ſi facile à les admettre ſans diſcernement. La 2. partie de cette préface contient le catalogue des Ouvrages du Saint ; l'éditeur examine en quel tems ils ont été écrits, quel ordre il y a obſervé, quels ſont ſes véritables Ouvrages, & ceux qui lui ont été atribuez. Dans la 3. il réfute le P. le Cointe de l'Oratoire qui a prétendu démontrer que St. Grégoire de Tours n'eſt pas l'Auteur de tout ce qui eſt contenu dans les dix livres de ſon hiſtoire. Dans la 4. partie le *P. Ruinart* explique le deſſein de cette nouvelle édition, & entre dans le dénombrement des éditions précédentes. Dans la 5. il done des éclairciſſemens ſur tout ce qui regarde Frédégaire qui a continué l'hiſtoire de de Saint Grégoire de Tours ; il examine quel a été ſon véritable nom, ſa patrie, ſon âge & ſes écrits. On voit après cette préface la vie du Saint recueillie de ſes écrits par ſaint Odon Abé de Clugni.

En 1702. le *P. Ruinart* fit imprimer une Apologie de la miſſion de Saint Maur premier Diſciple de Saint Benoît, en notre langue en un volume in 8. Le but du *P. Ruinart* dans cet Ouvrage eſt de faire voir que quelques Ecrivains dans ces derniers tems ont prétendu vainement s'opoſer à la poſſeſſion où l'on a été de regarder come un fait avéré que St. Maur Diſciple de Saint Benoît n'étoit point diférent de l'Abé de Glanfeuil ; c'étoit l'opinion comune du IX. ſiécle, ce que notre Auteur prouve par le témoignage d'Amalarius, & d'Aldrevalde qui ont été ſuivis de tous les Auteurs qui en ont parlé après eux : cette tradition étoit tellement établie

en

en France que dans d'anciennes Litanies St. Maur a ſon rang immédiatement après Saint Benoît : on n'a rendu aucun culte à la mémoire de ce Saint en Italie, & on n'y a aucune conaiſſance du lieu de ſa ſépulture. La miſſion de Saint Maur en France eſt marquée dans un Breviaire du Mont-Caſſin ancien de plus de 600. ans.

Le *P. Ruinart* fait voir enſuite que la vie de Saint Maur écrite par Fauſte, & dont on conteſte la vérité, ne peut être une piéce ſupoſée; que c'eſt l'Abé Odon qui l'a publiée, & qui témoigne l'avoir trouvée dans un manuſcrit ancien & déja uſé: de toutes les preuves qu'employe le *P. Ruinart*, ce ſont là celles qui m'ont paru pouvoir faire plus d'impreſſion : ſi elles ne démontrent pas la vérité que le ſavant Bénédictin a prétendu établir d'une maniére qui la rende entiérement ſenſible à ceux qui ſont préocupez en faveur de l'opinion contraire, on doit au moins convenir qu'elles vont bien au delà de la vraiſemblance. *D. Ruinart* ne réfute pas avec moins de ſolidité Mr. Baſnage qui a parlé de St. Maur d'une maniére à inſinuer que ce Saint n'avoit jamais exiſté.

Il a joint à la fin de cet Ouvrage une diſſertation touchant le martire de Saint Placide & de ſes compagnons : il avoue avec cette ingénuité qui caractériſe toujours un véritable hiſtorien que les Actes de ces Saints tels que nous les avons, ne méritent aucune créance; mais il fait fort bien voir qu'il ne s'enſuit pas que leur martire ſoit ſupoſé. Cet Ouvrage a été dédié à Mr. le Cardinal de Noailles, & imprimé chez Pierre de Bats. *D. Ruinart* l'a traduit en Latin

& cette traduction a été imprimée à la fin du premier tome des Anales de St. Benoît.

En 1706. le P. *Ruinart* fit imprimer chez la veuve Muguet un livre in 8. qui a pour titre, *Eccleſia Pariſienſis vindicata*; où il fait voir que le Teſtament de Vandemir & de ſa femme Erkamberte qui ont fait de fort grands préſens à l'Egliſe de Paris, & que le P. Germon vouloit qu'on regardât come une piéce ſupoſée, ne peut recevoir aucune ateinte. Le P. Germon ſe fondoit ſur trois raiſons pour conteſter l'autenticité de cet Acte; la premiére en ce que ce Teſtament eſt daté de la 17. anée de Tierri qui regnoit à la fin du VII. ſiécle, & qu'il eſt marqué qu'Autaire étoit alors Abé de St. Germain; or Autaire, dit le P. Germon, vivoit au milieu du VI. ſiécle ſous le regne de Childebert: la 2. raiſon de ſuſpicion contre la vérité de ce Teſtament conſiſte, en ce qu'il y eſt fait mention de la Baſilique de Saint Vincent & de Saint Germain, & que l'Egliſe de St. Germain-des-Prez n'a eu ce dernier nom que ſous le regne de Pepin: en 3. lieu le P. Germon ne peut comprendre qu'un pareil Teſtament ait le caractére de validité qu'on veut lui doner, quand on fait atention qu'il y eſt parlé du Monaſtére de Saint Germain l'Auxerrois, qui eſt à préſent une Egliſe Collégiale, qui a été bâtie trois cens ans après la mort de Tierri.

Le P. Germon & le *P. Ruinart* ont pareillement recours à l'autorité des anciens Ecrivains, l'un pour établir ces faits, l'autre pour les détruire. Le Jéſuite fonde ſa premiére raiſon ſur le témoignage du Moine Anonime interpolateur d'Aimoin, & le Bénédictin opoſe celui de Gisle-

Gislemare Auteur de la vie de Saint Droctonée, qui assure qu'Autaire vivoit sous le Roi Tierri. En ce qui regarde l'Eglise de St. Germain, le P. Germon, qui prétend qu'elle n'a porté ce nom que sous le regne de Pepin, s'autorise de Grégoire de Tours, de Fortunat, de Frédégaire, & de quelques autres anciens Ecrivains qui donent toujours à cette Eglise le titre de Basilique de Saint Vincent ou de Sainte Croix, sans y ajouter celui de St. Germain; & le P. *Ruinart* prétend que l'autorité de l'Auteur anonime de la vie de Sainte Batilde & de St. Ouen dans la vie de Saint Eloi doit prévaloir à celle de ces Ecrivains: le *P. Ruinart* opose enfin au témoignage du Moine Hegaut, qui dit que l'Eglise de St. Germain-l'Auxerrois a été bâtie du tems du Roi Robert, celui du Moine Abbon beaucoup plus ancien qui parle de l'Eglise de St. Germain-le-Rond, *Germani Teretis*, qu'on croit être St. Germain-l'Auxerrois.

Je n'entre point dans le détail de quelques reproches que le *P. Ruinart* fait au P. Germon d'avoir dû respecter le P. Mabillon, & de s'être indiscrétement comis avec un Ecrivain de son autorité & de son mérite: la réponse du P. Germon parait satisfaire d'abord, puisque dans les disputes littéraires on a toujours moins d'égard à l'autorité qu'aux raisons, il est vrai; mais ne semble-t-il pas qu'on devroit se persuader auparavant que ces raisons ont un caractére d'évidence qui enléve le suffrage de toutes les Persones sensées & judicieuses, sans quoi il seroit indiscret d'essayer ses forces avec un Ecrivain en possession de l'estime publique; & c'est

en de pareilles circonſtances qu'on doit faire uſage du conſeil que done Horace : *

Sumite materiam veſtris, qui ſcribitis, æquam
Viribus, & verſate diu quid ferre recuſent,
Quid valeant humeri:

L'autre reproche du *P. Ruinart* a encore plus de fondement, en ce que ſur quelques prejugez généraux le P. Germon a prétendu doner ateinte à tout ce que nous avons d'anciens monumens.

Le *P. Ruinart* a encore eu une part conſidérable aux Actes des Saints & à quelques autres Ouvrages du P. Mabillon: il eſt probable que le P. Mabillon l'a éclairé de ſes lumiéres dans ceux qu'il a donez au Public. Enfin rendant à ſon maitre le tribut d'une très juſte & très légitime reconaiſſance, il a publié ſa vie après ſa mort ; elle a été imprimée chez la veuve de François Muguet & Charles Robuſtel ; il l'a dédiée à Milord Duc de Perth qui étoit un des principaux Seigneurs de la ſuite du Roi de la Grande Bretagne: c'eſt un in 12. publié en 1709.

En la même anée il a doné au Public une nouvelle édition du livre célébre, *De re diplomaticâ*, préparée par le P. Mabillon, & qui prévenu par la mort n'a pu la publier lui même. Le R. P. *Ruinart* l'a ornée d'une ſavante préface de ſa compoſition, où il réfute fort ſolidement les objections de Mr. Hikés Anglois contre le livre de la Diplomatique, & afermit par des preuves nouvelles les régles que le P. Mabillon avoit établies pour diſcerner les piéces anciennes & véritables de celles qui ſont plus ré-

* Art poétique.

récentes & ſupoſées. Il a ajouté à la fin de cet Ouvrage de nouveaux titres qui avoient échapé à la diligence du P. Mabillon.

Nous avons encore de lui la vie du Pape Urbain II. écrite en latin & publiée après ſa mort par D. Vincent Thuillier en un volume in 4. *D. Ruinart* y entre dans un grand détail de tout ce qui concerne ce St. Pape, dont il s'eſt déterminé à décrire la vie préférablement à celle des autres, parcequ'il étoit de l'Ordre de St. Benoît, & né dans le territoire de Reims, quoiqu'on ne ſache pas préciſément le lieu de ſa naiſſance. Il s'apeloit dans le monde Odon ou Oton, & il naquit vers l'an 1042: élevé jeune dans l'Egliſe de Reims, il fut dans la ſuite Chanoine & Archidiacre de cette Egliſe: lié d'amitié avec le St. Inſtituteur de l'Ordre des Chartreux, il le prévint dans le choix de la vie Religieuſe, dont il fit profeſſion à Clugni en 1070. ou l'anée ſuivante, ſous la diſcipline de St. Hugues, qui en étoit pourlors Abé. Peu de tems après ſa profeſſion, il fut élevé à la dignité de Prieur: apelé par Grégoire VII. en Italie en 1078. il fut créé Evêque d'Oſtie en la même anée; ce St. Pape le retint auprès de lui, & ſe ſervit de ſes Conſeils pour pacifier les troubles dont l'Egliſe étoit alors agitée par la faction de l'Empereur Henri, qui s'étant emparé d'une partie de la ville de Rome, avoit fait proclamer Pape Guibert ſous le nom de Clément III. l'an 1084, & s'étoit fait couroner par lui dans l'Egliſe de Latran. Odon fut envoyé Légat en Alemagne, où il aſſembla un Concile, dans lequel on

prononça Anatême contre Guibert & ſes partiſans. Après la mort de Grégoire VII. arivée en 1085. Odon de retour de ſa Légation d'Alemagne, paſſa par Clugni & ariva à Rome au comencement de l'an 1086. où il fut nomé Pape par Didier Abé du Mont-Caſſin, qui avoit refuſé cette ſuprême dignité: cette élection néanmoins n'eut point de lieu, par l'opoſition qu'y mit un des Cardinaux, prétendant qu'elle n'étoit pas canonique. Didier déférant enfin aux inſtances des Princes & des Evêques accepta le Souverain Pontificat, & fut couroné Pape ſous le nom de Victor III. par le miniſtére d'Odon, qui fut enfin élevé à la premiére dignité de l'Egliſe ſous le nom d'Urbain II. ſix mois après la mort du Pape Victor arivée en 1087: le ſufrage unanime des Peuples concourut avec celui des Cardinaux pour favoriſer l'élection d'Odon. Je n'entreprendrai pas de décrire toutes les actions qui ont ſignalé ſon pontificat, je m'atacherai ſeulement à raporter les plus remarquables. Son premier ſoin fut d'envoyer des lettres circulaires dans toutes les parties du monde crétien pour afermir les Peuples dans l'obéiſſance qu'ils devoient au St. Siége; & il ſe concilia tellement les eſprits par certain caractére de douceur qui animoit toutes ſes actions, que ſes ennemis même eurent de la vénération pour lui, enſorte que preſque tous les partiſans de Guibert étoient rentrez dans le ſein de l'Egliſe ſur la fin de ſon pontificat. Peu de tems après ſa promotion, il fut au Mont-Caſſin, & il ala delà en Sicile. La Foi catolique prenoit tous les

les jours de nouveaux acroiſſemens en Eſpagne, par le zéle crétien des Princes, qui ayant chaſſé les Maures reprenoient des Provinces entiéres dont ils avoient été autrefois les maitres: c'eſt pourquoi Urbain leur acorda de lever des décimes dans les pays ocupez autrefois par les Maures.

Le Pape étoit à Rome en 1088. où il paſſa l'hiver dans une tour privé des choſes les plus néceſſaires à la vie; l'Alemagne n'étoit pas moins agitée par les troubles que l'Italie, & l'Empereur Henri penſa perdre la vie & l'Empire, les Peuples Saxons s'étant révoltez contre lui, ils le dépouillérent de toute les marques de la Royauté, & il fut contraint de prendre la fuite, & de ſe retirer à Bamberg, où il paſſa la fête de Noel ſans l'éclat convenable à la dignité Royale.

L'extrêmité où le Pape étoit réduit à Rome ne le rendoit pas moins ſenſible aux beſoins de l'Egliſe; il écrivit une lettre à ſon Légat en Alemagne, où il lui préſcrivit les régles qu'il devoit obſerver pour recevoir à la pénitence ceux qui avoient encouru la peine de l'excomunication, évitant deux dangereuſes extrêmitez, une trop grande facilité pouvant afoiblir la diſcipline, & une ſévérité exceſſive irriter ceux qui ſouvent avoient péché plutot par légéreté & par foibleſſe que par une véritable malice.

Urbain pour fortifier ſon parti & afoiblir celui des Schiſmatiques, maria la Comteſſe Matilde avec Welfon Duc de Baviere. Il n'eut pas moins d'ardeur pour recouvrer la ville de Tarracone, afin d'en faire un rempart

contre l'entrepriſe des Saraſins, & pour y rétablir le Siége Epiſcopal. En 1089. il leva l'excomunication fulminée contre l'Empereur Alexis Comnéne, qui l'anée précédente avoit invité le Pape d'aſſembler un Concile pour terminer le diférend qu'avoient les Grecs & les Latins ſur les rits de leurs Egliſes. Urbain fit un voyage en Italie acompagné de St. Bruno, & il revint à Rome ſur la fin de la même anée. En 1090. vers les Fêtes de la Pentecote, il aſſembla un Concile à Toulouſe, où il envoya ſes Légats: après qu'il fut terminé le Comte Raimond fit au St. Siége une donation ſolennelle de la ville de Tarracone. Urbain quand le beſoin le demandoit, donoit des marques de la plus ſévére juſtice, c'eſt pourquoi il excomunia Renaud Rinel & Hugues Comte du Mans, le premier parcequ'il avoit enlevé la fille du Prince de Capoue, & qu'il l'avoit épouſée ſans le conſentement de ſes parens, & le ſecond parcequ'il avoit répudié ſa femme légitime.

Le parti catolique reçut quelqu'afoibliſſement par la mort de Herman Evêque de Mets, de Bertold Duc d'Alemagne, de ſa ſœur Reine de Hongrie, & de Hegbert Marquis de Saxe: ce qui engagea les Schiſmatiques à reprendre les armes, ſe flatant de la défaite entiére du Pape Urbain. L'Empereur Henri entra donc en Italie: Welfon Duc de Baviére prit généreuſement la défenſe des Catoliques, & on prétend que la Comteſſe Matilde ſa femme ſe mit elle même à la tête de l'armée. Urbain ne pouvant ſe promettre un ſéjour tranquile à Rome, parcourut les

Pro-

Provinces ſoumiſes au St. Siége : il écrivit de Capoue à St. Anſelme alors Abé du Bec pour lui recomander Foulques qui de Moine du Bec avoit été fait Evêque de Beauvais. Au comencement de l'an 1091. les armes d'Henri firent du progrès en Italie, il ſe rendit maitre de la ville de Mantoue après un ſiége de onze mois, par la trahiſon des Habitans. Malgré la fureur des Schiſmatiques, dont les armes étoient alors victorieuſes, Urbain aſſembla un Concile à Bénévent, dont les Péres dreſſérent quatre canons qui regardent la diſcipline Eccléſiaſtique : il eſt ordoné dans le 4. aux Homes & aux Femmes de prendre des cendres ſur la tête le premier jour de Carême.

Ce fut en cette anée que Roger Comte de Sicile ayant chaſſé les Saraſins, ſe fit un devoir de Religion de rétablir les Egliſes qu'avoient détruites les Barbares. Ces heureuſes diſpoſitions de Roger qui ſuivoit les conſeils du Pape, contribuérent beaucoup au progrès de la Foi catolique dans ces contrées. Au mois d'Aout de la même anée Welfon Duc de Baviére fut trouver Henri en Lombardie, pour traiter avec lui de la paix qu'il lui ofroit s'il vouloit abandoner Guibert, & lui rendre les biens qu'il avoit uſurpez : Henri ayant refuſé ces conditions, le Duc retourna en Alemagne, où les troubles recomencérent. Urbain étoit toujours infatigable dans les travaux qu'il entreprenoit pour le progrès de la Foi & la paix des Egliſes : il ordona Ives Evêque de Chartres ſur le refus qu'en fit l'Archevêque de Sens, qui prétendoit que ſon élection n'étoit

pas

pas canonique : c'eſt pourquoi il aſſembla à l'inſtigation de l'Evêque de Paris un Concile à Etampes, afin que l'ordination d'Ives fût regardée come invalide ; mais ſes efforts devinrent inutiles par la protection que le Pape acorda à Ives. Urbain entreprit auſſi de pacifier les troubles que le Comte Robert avoit excitez en Flandre, prétendant priver les Clercs du droit de faire leur teſtament, & voulant que leurs biens retournaſſent au fiſc Royal : le Pape écrivit au Comte ſans ſuccès, & cette afaire ne fut terminée que l'anée ſuivante, dans le Concile de Reims, dont les Péres ayant menacé Robert de prononcer Anatême contre lui, s'il refuſoit de ſe rendre aux inſtances du Pape ; il rétablit enfin les Clercs dans les droits dont ils avoient joui de tout tems.

Sur la fin de 1092. Urbain retourna ſur les terres du patrimoine de St. Pierre, & il célébra la fête de Noel près de la ville de Rome. La Comteſſe Matilde remporta une victoire glorieuſe ſur l'Empereur, à qui elle enleva le drapeau dont il ſe ſervoit : ſon parti s'afoibliſſoit tous les jours en telle ſorte qu'Eric Roi des Danois employa les ſecours d'Urbain contre les entrepriſes de l'Evêque d'Hambourg qui étoit encore ſoumis à l'Antipape Guibert.

Outre les Conciles d'Etampes & de Reims dont j'ai déja parlé, on aſſembla encore en cette anée un Concile à Paris, où l'on confirma le privilége de Compiegne, & un autre à Soiſſons contre l'hérétique Roſcelin, que quelques uns ont apelé le maitre de Pierre Abe-

Abelard, qui enſeignoit des erreurs contre le miſtére de la Ste. Trinité, & qui avoit la témérité d'avancer que Lanfranc & St. Anſelme favoriſoient ſon ſentiment.

Quoiqu'Urbain fût d'un naturel pacifique, & qu'il eût beſoin dans ces tems périlleux de la protection des Puiſſances, il ne put tolérer les dèſordres de ceux qu'il avoit d'ailleurs intérêt de ménager: ainſi il menaça Filipe Roi de France de l'excomunier s'il répudioit ſa femme légitime, & en épouzoit une autre. Ives Evêque de Chartres invité par le Roi, ne voulut pas être ſpectateur de ce mariage, qui fut célébré par Guillaume Archevêque de Rouen & par Adon Evêque de Bayeux. Je dois encore circonſtancier come un des événemens remarquables de cette anée, qu'Urbain rendit à Hugues Archevêque de Lion la dignité de Légat Apoſtolique dans les Gaules, dont il avoit été privé ſous le Pontificat de Victor III.

Le parti de Guibert qui s'afoibliſſoit tous les jours, come je l'ai déja remarqué, perdit un de ſes principaux Sectateurs dans la déſertion du Prince Conrad, à qui l'Empereur Henri ſon Pére ayant voulu doner ſa femme Adelaïde pour lui ſervir de Concubine, indigné d'une pareille action, il la lui renvoya, & Henri ne l'ayant plus voulu reconaitre pour ſon fils, Conrad plus éclairé qu'il n'avoit été juſqu'alors ſe rangea ſans l'obéiſſance d'Urbain: les Peuples des villes de Milan, de Crémone, de Plaiſance, & pluſieurs autres ſuivirent ſon exemple. Cette glorieuſe conquête fut troublée par la priſe de ce Prince, que ſon Pére fit ſon priſonier par ſurpriſe; mais s'étant délivré de ſes mains par une

une eſpéce de miracle, cette triſteſſe fut changée en un jour de trioinfe ; ſurtout lorsque les Peuples de Lombardie lui eurent déféré le titre & les honeurs de la Royauté, par le conſeil du Duc Welfon & de la Comteſſe Matilde ſa femme.

Ce qui ariva de plus remarquable en France en l'anée 1093. regarde les Chanoines d'Aras, qui ayant obtenu du Pape Urbain la permiſſion d'élire un Evêque, furent troublez dans ce droit par les Habitans de Cambrai ; enſorte qu'on fut obligé d'aſſembler un Concile à Reims pour y diſcuter le droit des parties. Ceux de Cambrai, dans la crainte que le Concile ne leur fût pas favorable, en apelérent au Pape: les Chanoines d'Aras y envoyérent leurs Députez qui ayant été reçus favorablement d'Urbain, revinrent en France, & à leur retour ils élurent Lambert Evêque d'Aras, ſelon la liberté que leur en avoit donée le Pape. L'Archevêque diférant toujours d'en faire la conſécration, elle fut faite enfin par Urbain; qui n'ayant pas voulu prendre la voye des armes pour ſe rendre maitre abſolu de Rome, crut s'atirer les Peuples par ſes largeſſes & ſes préſens : il écrivit des lettres aux Evêques & aux Abez de ſa domination, pour les prier de faire atention aux beſoins de l'Egliſe ; c'eſt dans cette vue qu'on aſſembla le Concile de Bordeaux, qui ayant eu égard aux repréſentations d'Urbain, lui dona la facilité de rentrer victorieux à Rome, où il aprit avec une joye très ſenſible le progrès que feſoit la Foi catolique en Eſpagne, par la piété d'Alfonſe Roi de Caſtille & de Sanche Roi d'Aragon.

Le pouvoir d'Urbain s'afermiſſoit dans l'Alemagne,

magne, auſſi bien que dans l'Eſpagne, dans la France, & dans l'Italie. L'Evêque de Conſtance profita de ces heureuſes conjonctures où ſe trouvoit l'Egliſe, pour indiquer un Concile en cette ville, dans la vue d'y rétablir la diſcipline Eccléſiaſtique: on y condana l'incontinence des Prêtres & la violence des Simoniaques.

Rien ne feſoit plus de bruit en France que le mariage du Roi Filipe, qui après avoir répudié ſa femme légitime avoit épouzé Bertrade: ce Prince fut excomunié dans le Concile d'Autun; il envoya un Légat au Pape, qui crut devoir en uſer avec modération à ſon égard juſqu'à la tenue du Concile de Plaiſance, où l'on examineroit murement cette afaire. Urbain invita à ce Concile tous les Evêques de France, d'Italie, de Bourgogne, d'Alemagne, de Baviére, & des autres Provinces; il y aſſiſta lui même, & on prétend que quatre mille Clercs & plus de trente mille Laïques ſe trouvérent à ce Concile, qu'on fut obligé de célébrer en pleine campagne: c'étoit vers le milieu du Carême, le Roi Filipe, qui y avoit envoyé ſes Légats, obtint un délai juſqu'à la fête de la Pentecote. L'Impératrice Praxede y vint elle même, & atendrit tellement les Péres par le récit de ſes diſgraces & des outrages que lui avoit faits l'Empereur Henri, qu'ils lui remirent la pénitence qu'elle avoit méritée pour l'expiation de tant de crimes qu'elle n'avoit comis que malgré elle: après avoir reçu l'abſolution, elle retourna en ſon pays, où elle mourut ſaintement, renfermée dans un Monaſtére & dans les pratiques de la vie Religieuſe. L'Empereur Alexis Comnéne envoya auſſi ſes Légats au Concile pour em-

employer le ſecours du Pape & des Princes crétiens contre les entrepriſes des Infidéles, qui feſoient reſſentir les effets de leur cruauté juſque près des murs de Conſtantinople. On conçut dèslors le deſſein de publier une croiſade, dont l'exécution fut terminée dans le Concile de Clermont. Je n'ai pas deſſein de raporter tous les decrets qui furent faits dans le Concile de Plaiſance; j'obſerverai ſeulement qu'Urbain étant ſorti de cette ville, au comencement du mois d'Avril de l'an 1095. il paſſa par Crémone, où il fut reçu par Conrad Roi d'Italie, qui lui fit une proteſtation ſolennelle d'obéiſſance. Dans le même tems il reçut des lettres de Pierre Roi d'Aragon, qui après le ſerment de fidélité lui promit de lui payer le Cens que ſon Pére avoit autrefois payé à Gregoire VII.

Il ne reſtoit plus de tous les Princes crétiens que Guillaume le Roux Roi d'Angleterre qui refuſat de rendre obéiſſance au Pape Urbain, ſans être néanmoins ataché au parti de Guibert. Le *Pallium* qu'Urbain envoya à St. Anſelme Archevêque de Cantorbéri, perſuada le Roi que ſa puiſſance étoit ſupérieure à celle du prétendu Clément III. ainſi il ordona que dans toute l'Angleterre on reconaitroit Urbain pour ſeul & légitime Pape. Cette afaire terminée le Pape fit un voyage en France; étant au Pui en Velai il indiqua un Concile à Clermont, où il ariva le 14. de Novembre. On excomunia dans ce Concile Filipe Roi de France; & on y publia une croiſade entre les Princes crétiens pour la délivrance de la Terre Sainte ocupée par les Infidéles: Adhémar Evêque du Pui fut choiſi pour être le conducteur de l'armée. Jamais

mais le Pape Urbain ne fit éclater plus de grandeur d'ame que dans les mouvemens qu'il ſe dona pour la publication de cette croiſade: en effet il eſt étonant qu'étant deſtitué de tous les ſecours humains, ſans la protection des Rois, ſans lever aucun tribut ſur les Peuples, il put aſſembler une ſi grande multitude de Princes & de Gentilshomes de tout pays, ſans leur promettre autre choſe que la rémiſſion de leurs péchez & la vie éternelle pour récompenſe. Il y en a qui ont voulu noter la réputation d'Urbain en traitant cette entrepriſe de téméraire, puiſqu'il n'avoit aucun droit ſur les Ennemis qu'il prétendoit détruire. *D. Ruinart* fait ici ſon apologie, en feſant voir qu'il n'eſt rien de plus glorieux au Pére comun des Fidéles, que de raſſembler toutes les forces du monde crétien pour afoiblir celles d'un Ennemi, qui avoit ravagé toutes ſes Provinces & ſubjugué preſque tout l'Orient. Je ne parlerai pas des decrets du Concile de Clermont, qui n'ont rien qui puiſſe préciſément concerner l'hiſtoire du Pape Urbain II. Je ne ſuivrai pas non plus le *P. Ruinart* dans le détail qu'il fait des lieux par où paſſa Urbain dans ſon voyage de France, juſqu'à circonſtancier le nombre de jours qu'il y ſéjourna: un pareil détail n'a rien que d'ennuyeux pour bien des Lecteurs qui aiment des faits intéreſſans qui puiſſent les inſtruire & leur doner du plaiſir. Je me contenterai de remarquer qu'étant à Tours il aſſembla un Concile en cette ville, où il confirma tous les decrets des précédens Conciles; qu'il fit ſa réſidence à Marmoutier, & qu'il prêcha publi-

publiquement ſur le bord de la riviére de Loire en préſence d'une afluence extraordinaire de monde. Urbain après avoir célébré divers Conciles en France, avoir dédié pluſieurs Egliſes, pacifié pluſieurs diférends, & après avoir enfin levé l'excomunication fulminée contre le Roi de France, revint à Rome où il fut reçu de la Comteſſe Matilde & de tous les Peuples avec des démonſtrations extraordinaires de joye. A peine fut-il de retour à Rome, où il étoit triomfant par l'afoibliſſement du parti de Guibert, que pour afermir ſon autorité, il aſſembla un Concile dans le Palais de Latran dont il ne reſte aucun acte; peut-être bien, remarque le *P. Ruinart*, parcequ'on n'y ſtatua rien de nouveau. Guibert dèſeſpérant de pouvoir rétablir ſon autorité, s'enfuit de Rome en 1098: le reſte de ſes Partiſans ne laiſſérent pas de tenir quelques aſſemblées, dans leſquelles ils firent des decrets injurieux à la mémoire de Grégoire VII. qu'ils traitoient d'hérétique.

Pour éviter la longueur, je n'ai point parlé de tous les Conciles qui ſe ſont célébrez ſous le pontificat d'Urbain; le dernier eſt celui qu'il célébra en 1099. à Rome dans l'Egliſe de St. Pierre. Je n'ai point fait mention non plus des priviléges qu'il a acordez à grand nombre d'Abayes de l'Ordre de St. Benoît, & de tous ceux de cet Ordre qu'il a élevez à la dignité Epiſcopale: on peut bien ſe perſuader que dans la diſpenſation de ſes graces, il n'aura pas oublié un Ordre dont il étoit un des principaux ornemens. Ce St. Pape mourut le 29. de Juillet 1099. dans le même tems

tems que la ville de Jéruſalem fut priſe par l'armée des Crétiens, après avoir tenu le St. Siége onze ans quatre mois & 18. jours. Quoique ſa fête n'ait point encore été inſtituée dans l'Egliſe, ſon nom néanmoins eſt marqué dans pluſieurs martirologes. Ce volume qui contient la vie du Pape Urbain, eſt terminé par un appendix où le *P. Ruinart* raporte quelques actes qui ſervent de preuve à cette hiſtoire.

On voit à la fin la relation du voyage que fit le *P. Ruinart* en 1696. en Alſace & en Loraine: avec une diſſertation latine ſur le *Pallium* des Archevêques: elle a pour titre, *Diſquiſitio hiſtorica de Pallio Archiepiſcopali.* D. *Ruinart* comence ſa diſſertation par l'examen de l'origine du *Pallium*: les uns ſe perſuadent que c'étoit anciennement un Manteau dont les ſeuls Empereurs pouvoient ſe ſervir, ils en acordérent dans la ſuite l'uſage au Pape, & aux Patriarches, qui en honorérent d'autres Prélats. Antoine de Dominis a le premier répandu dans le Public ce ſentiment qu'a ſoutenu Mr. de Marca: les autres, come le Cardinal Baronius, ont regardé cette origine du *Pallium* come fabuleuſe, & ils ont cru que cet ornement étoit purement eccléſiaſtique; mais ils varient ſur ſon origine: car il y en a qui en raportent l'inſtitution à St. Pierre, d'autres à St. Clément, & d'autres enfin à St. Lin. Le P. Cantel Jéſuite diſtingue deux parties dans le *Pallium*, la chaſuble & les bandes, *Caſulam & faſcias*; & il croit que ces bandes détachées étoient un ornement des Empereurs Romains, come le remarque

marque Vopiſque dans la vie d'Aurélien; & les Papes s'en ornérent ſous l'Empire de Conſtantin pour inſpirer aux fidéles plus de reſpect pour leur dignité. *D. Ruinart* croit avec Baronius cet ornement purement eccléſiaſtique. Les Evêques des premiers ſiécles, come ceux de Rome, d'Antioche, & d'Alexandrie qui étoient ſacrez par leurs ſufragans, ſe donérent à eux mêmes cet ornement; mais les Métropolitains ſacrez par les Patriarches le reçurent de ceux qui les ſacrérent. *D. Ruinart* fonde ce ſentiment ſur le 7. Canon du VIII. Concile général: il croit que les Papes ont d'abord acordé le *Pallium* au ſeul Métropolitain des villes ſuburbicaires, come ceux de Ravenne, de Siracuſe, de Palerme &c. St. Grégoire le dona auſſi à quelques Evêques. Sur la fin du VII. ſiécle les Papes pour s'atacher plus particuliérement les Evêques de France, acordérent cet honeur à tous les Métropolitains. Cet ornement n'a pas toujours eu la même forme: anciennement c'étoit une eſpéce de Manteau de toile fine & tout blanc.

Apres la mort de D. Jean Mabillon, ce fut le *P. Ruinart* qui dépoſitaire de ſes papiers & de ſes mémoires en prit une conaiſſance plus exacte, dans le deſſein de continuer les Actes des Saints & les Anales de l'Ordre: il fit pour cet effet un voyage en Champagne pour déterrer dans les Bibliotéques d'anciens monumens qui euſſent raport à ſon deſſein; revenant à Paris, il tomba malade au Monaſtére de Hautvilliers, vulgairement Hautvillé, de la Congrégation de St. Vannes, où il mourut le 24. jour du mois de

de Septembre de l'an 1709. on va imprimer le 6. volume des Anales de l'Ordre que le P. Mabillon avoit achevé à l'exception de deux ou trois anées ſupléées par le *P. Ruinart* & le P. Maſſuet.

On peut voir l'éloge du *P. Ruinart* compoſé par le P. Maſſuet, dont il a orné la préface du 5. Volume des Anales de l'Ordre de St. Benoît, Mr. Dupin au 17. ſiécle de ſa Bibliotéque Eccléſiaſtique; Mr. Baillet dans ſes Jugemens des Savans, & dans ſon discours ſur la vie des Saints; Moréri dans ſon Dictionaire édition de 1712. & pluſieurs autres parlent auſſi dans les termes les plus honorables de *Dom Tierri Ruinart.*

Les Religieux de Hautvillé ont conſacré cette Epitafe à ſa mémoire, & ils l'ont fait graver ſur ſa tombe qui eſt dans la Nef de leur Egliſe: la voici : *Hic jacet Domnus Theodoricus Ruinart, Remenſis, Fresbiter & Monachus S. Germani a pratis, pietate, morum lenitate, & doctrinâ conſpicuus, qui in hoc Monaſterio hospes exceptus, gravi febre decumbens obiit die* 27. *Septembris anni* 1709. *Requieſcat in pace.*

SABBATIER.

Dom PIERRE SABBATIER doit doner au Public toutes les verſions latines des Livres Sacrez, ſous ce titre; *Bibliorum ſacrorum latinæ verſiones antiquæ, ſeu verſio Italica, & cæteræ omnes quotquot in Codicibus Manuſcriptis & in antiquorum libris reperiri potuerunt, quæ omnia cum Vulgatâ latinâ & cum textu Græco comparantur. Accedunt obſervationes ac notæ, indices que locupletiſſimi.* Cet Ouvrage doit être

compris en deux ou trois volumes in folio ſéparez en deux colones : dans la premiére ſera a Vulgate; & dans la ſeconde la Verſion Italique. *D. Sabbatier* ſe propoſe dans la préface d'établir les véritables caractéres de la Verſion Italique, & de faire remarquer qui ſont les Péres qui ſe ſont ſervis de cette verſion, & qui ſont ceux qui en ont employé d'autres. L'Ouvrage doit s'imprimer chez Jaques Vincent.

D. Simon Mopinot travailloit auſſi dans les comencemens à cet Ouvrage, mais depuis la mort de D. Coutant, il en a laiſſé la gloire entiére à *D. Pierre Sabbatier*, qui a pris naiſſance à Poitiers en 1683. il eſt entré dans l'Ordre de S. Benoît en 1699. & a fait profeſſion en l'Abaye de S. Faron de Meaux le 30. de Juin de l'an 1700. il demeure dans l'Abaye de S. Germain-des-Prez.

SAINTE MARTE (de)

Dom DENIS DE SAINTE MARTE Supérieur-Général de la Congrégation, eſt né à Paris en 1650. & a conſacré à Dieu ſa liberté qui eſt le plus précieux de tous les biens dans l'Abaye de St. Melaine de Rennes, où il a fait profeſſion le 12. jour d'Aout 1668. âgé de 18. ans.

Le cours de ſes études fini, ſes Supérieurs le deſtinérent à régenter la Filoſofie, & enſuite la Téologie, ce qu'il fit avec quelque ſuccès : de pareilles ocupations ne purent aſſez caractériſer le mérite du R. P. *de Sainte Marte*, qui compta entre ſes devoirs celui de ſoutenir glorieuſement la réputation que ceux dont il porte

le

le nom ſe ſont aquiſe dans la République des Lettres.

En 1685. il publia un Traité de la Confeſſion auriculaire contre les erreurs des Calviniſtes, qu'il dédia au célébre Mr. Boſſuet Evêque de Meaux, & qui ne parut qu'après la mort du Miniſtre Daillé, dont il prétendoit réfuter les raiſons dans cet Ouvrage. Il eſt diviſé en deux parties, dans la premiére il expoſe la croyance de l'Egliſe Catolique, qu'il fortifie par des preuves tirées de l'Ecriture Sainte & des Auteurs des douze premiers ſiécles de l'Egliſe; & dans la 2. il réfute le livre de la Confeſſion auriculaire imprimé à Genéve en 1661. remarquable en ce que l'Auteur a eu la hardieſſe d'aſſurer qu'il ſeroit auſſi facile de prouver l'Alcoran de Mahomet par l'Evangile de J. C. que la Confeſſion, & qu'elle n'a point été pratiquée dans l'Egliſe Crétienne. Le *R. P. de Sainte Marte* vange dans cette ſeconde partie la mémoire du Cardinal Bellarmin fort maltraité par le Miniſtre, & fortifie par de nouveaux raiſonemens les quatre preuves de ce célébre Jéſuite, pour confirmer la doctrine de l'Egliſe ſur la Confeſſion, tirées de ſon antiquité, de ſon utilité, de la dificulté qu'il y a eu de ſe ſoumettre à une pareille pratique, & des miracles que Dieu a faits pour autoriter cette doctrine. Mr. Boileau & le P. Alexandre ont auſſi publié des diſſertations ſur cette matiére.

Le mérite du *R. P. de Sainte Marte* fut bientot conu des premiers Supérieurs, qui le nomérent Prieur de St. Julien de Tours au chapitre général de 1690. & il l'a été ſucceſſivement dans les plus conſidérables Abayes de France,

St. Ouen de Rouen, St. Germain-des-Prez, St. Denis, jusqu'au mois de Juillet de l'an 1720. qu'il a été élu Supérieur-Général de la Congrégation.

On peut ſe perſuader que la Supériorité du *R. P. de Sainte Marte* n'a jamais été oiſive : outre ſon Traité de la Confeſſion auriculaire, nous avons de lui pluſieurs Ouvrages.

En 1688. il fit imprimer une réponſe aux plaintes des Proteſtans ſur la prétendue perſécution de France, dédiée à Mr. de Harlai Archevêque de Paris, où il prétend faire voir que la perſécution n'a point été ſi grande que l'ont prétendu les Calviniſtes, bien diférente de celle des Empereurs qui condanoient à mort les Hérétiques; & que rien ne peut mettre cette vérité dans une plus grande évidence que le ſentiment de leurs principaux Chefs, Calvin, Farel, Jurieu, qui ont ſoutenu qu'on pouvoit uſer du glaive contre les Hérétiques; que la plainte des Proteſtans ſur l'ateinte qu'on a donée à des Edits acordez en leur faveur n'a pas un fondement plus légitime, puiſqu'ils les ont extorquez de nos Rois les armes à la main. Il eſt à remarquer que cet Ouvrage a été compoſé dans le tems de la révocation de l'Edit de Nantes : le *R. P. de Sainte Marte* a mis à la fin de longs extraits d'un livre d'un Presbitérien Anglois nomé Guillaume Prin, qui contiennent plus de la moitié de l'Ouvrage; le livre de cet Anglois eſt intitulé, *l'apui & la défenſe de la puiſſance du glaive des Rois, où l'on prouve par des paſſages tirez de l'ancien & du nouveau Teſtament, & le conſentement des plus grands Docteurs de l'Egliſe, qu'il eſt permis aux Magiſtrats de punir les Héréti-*

rétiques ſelon la grandeur de leurs crimes.

Dans le tems de la révocation de l'Edit de Nantes on publia grand nombre d'écrits pour juſtifier la conduite du Roi de France; mais nul ne l'a fait avec plus de ſuccès que Mr. Bruis, qui avant ſa converſion à l'Egliſe Romaine étoit Miniſtre de Monpellier.

En 1689. le *P. de Sainte Marte* publia des Entretiens ſur l'entrepriſe de Prince d'Orange, qu'il dédia au Roi d'Angleterre : cet Ouvrage & la Réponſe aux plaintes des Proteſtans n'ont rien de bien curieux & de bien remarquable, non plus que les deux écrits qu'il publia l'un en 1699. & l'autre en 1700. contre l'Abé Aleman. En 1694. il publia la vie de Caſſiodore tirée de ſes écrits ; elle eſt imprimée avec des notes chez Louis Roulland. La Réponſe aux plaintes des Proteſtans & les Entretiens ſur l'entrepriſe du Prince d'Orange ont été imprimez chez Arnoul Seneuſe.

En 1697. il publia la vie de St. Grégoire *

* St. Grégoire fut fait Pape en 590. & mourut en 604. Il s'eſt publié grand nombre d'éditions des Ouvrages de ce St. Pape; je raporterai ſeulement les plus conues, la 1. eſt celle de Paris en 1518. par Berthould Rembold; & une autre en 1521. à Rouen chez François Regnault; à Paris en 1525. chez Claude Chevalon; à Lion en 1539. & 1540. en deux tomes; à Bâle en 1551. & 1554; à Paris en 1571. par Jean Gillot; à Rome en 1589. par les ſoins de Sixte V. & à Paris en 1595. par Pierre de Gouſſainville : ſon livre des miracles avoit été imprimé avant ſes autres Ouvrages à Rome en 1475. à Veniſe en 1480. & 1494. & à Paris en 1495. par Berthould Rembold & Ulric Gering.

en notre langue imprimée à Rouen in 4. chez la veuve de Louis Behourt & Guillaume Behourt : elle eſt partagée en quatre livres, le premier comprend ſon hiſtoire depuis ſa naiſſance jusqu'à ſon Pontificat; le ſecond ce qu'il fit pendant les quatre premiéres anées qu'il eut le gouvernement de l'Egliſe; le 3. l'hiſtoire du Pontificat de St. Grégoire depuis le mois de Septembre de l'anée 594. jusqu'au même mois de l'anée 598. & le 4. comprend tout ce qu'il a fait depuis cette anée jusqu'à ſa mort. Cette vie eſt principalement tirée des Ouvrages de ce Saint Pape, dont il publia une nouvelle édition en 1705. en quatre volumes in folio imprimée chez Claude Rigaut, & dédiée au Pape Clément XI. le 4. volume contient les expoſitions de Saint Patire & d'Atulfe ſur l'ancien & le nouveau Teſtament tirées des Ouvrages de St. Grégoire : St. Patire avoit été Notaire & Diſciple de ce Saint Pape, & Atulfe étoit Moine de Tournai & vivoit dans le XII. ſiécle.

Ces Ouvrages ſont précédez de trois vies du Saint; la premiére écrite par Paul Diacre fils de Warnefride, qui après avoir été Chancelier de Didier dernier Roi des Lombards, ſe fit Religieux du Mont Caſſin; il eſt Auteur d'un autre Ouvrage qui a pour titre *de geſtis Longobardorum* : la 2. vie de St. Grégoire diviſée en quatre livres a été compoſée par Jean Diacre de l'Egliſe Romaine, auſſi Moine du Mont-Caſſin, qui vivoit vers la fin du IX. ſiécle : la 3. vie de St. Grégoire eſt de la compoſition du *R. P. de Sainte Marte.* On voit après ces vies les obſervations d'Ange Rocca ſur les portraits de Saint Grégoire & de ſes ancêtres. Ces quatre

tre volumes ont été imprimez chez Claude Rigaut, & dédiez au Pape Clément XI. le premier tome eſt orné d'une ſavante préface où le *R. P. de Sainte Marte* après avoir expliqué le deſſein de ſon Ouvrage & prouvé contre le ſentiment de Tritéme que le Comentaire ſur les quatre Evangiles qui comence par ces mots, *Mathæus ſicut in ordine*, n'eſt point de St. Grégoire, non plus que l'explication allégorique de quelques faits qui regardent Samſon : il fait voir avec bien de la préciſion quelle a été la pureté de ſa doctrine, & combien ſes Ouvrages peuvent contribuer à réfuter les erreurs des Manichéens, des Ariens, des Neſtoriens, des Eutichéens, des Pélagiens, des Quiétiſtes; quel a été ſon ſentiment ſur la béatitude des Saints après leur mort; ſur le Purgatoire; ſur la durée des peines dues aux Réprouvez; & ſur la maniére dont Dieu peut être vu en cette vie par les Saints : il démontre pareillement la conformité de ſa doctrine avec celle de l'Egliſe Romaine ſur la préſence réelle de J. C. en l'Euchariſtie, la néceſſité de la Confeſſion, l'autorité de l'Egliſe, la nature des Anges, la canonicité des Livres des Macabées, ſur la proximité du Jugement dernier; & il prouve par l'exemple de Térence & de Saint Hilaire qu'on ne doit point juger avec une critique ſévére du ſtile de Saint Grégoire, parcequ'il s'eſt ſervi de certaines fraſes qui ne ſont plus en uſage aujourdui: il y a dans cette édition come dans toutes les autres des notes qui ont tout le mérite de la préciſion. Mais come le *R. P. de Ste. Marte* en a conu le prix, il n'en a pas été prodigue. J'ai déja parlé dans l'article du P. Beſſin de la con-

teſtation qu' il a avec le *R. P. de Sainte Marte* touchant le discours qui précéde les Lettres & les remarques qui les éclairciſſent : quand on n'a pas les lumiéres qu'il conviendroit d'avoir pour décider ſur une pareille conteſtation; on doit ſe contenter d'expoſer le fait.

En 1692. le *R. P. de Sainte Marte* fit imprimer quatre Lettres contre le traité des devoirs de la vie Monaſtique du célébre Dom Armand de Rancé Abé de la Trape : ces Lettres imprimées à Amſterdam, ou plus véritablement à Tours, ont eu un aſſez grand cours & ont été fort goutées; elles ſont écrites en forme de Dialogues; un Docteur, un Abé, un Chevalier, & le *R. P. de Sainte Marte* en ſont les Interlocuteurs. Quand je dis que ces Lettres ont été eſtimées des conaiſſeurs, je n'entens parler que de la maniére dont elles ſont écrites; & je ne me rens en nulle façon garent des faits qui y ſont énoncez. Il en publia une 5. l'anée ſuivante, imprimée à Cologne : mais elle ne fut pas auſſi bien reçue que les premiéres. Mr. Tiers réfuta cet Ecrit dans l'infame libelle qui a pour titre, Apologie de Mr. l'Abé de la Trape, contre les calomnies du P. de Ste. Marte. Cet écrit fut imprimé à Grenoble & ſuprimé par le crédit du Général des Chartreux : il s'en eſt néanmoins répandu dans le Public pluſieurs exemplaires.

Nous avons encore du *R. P. de Sainte Marte* une oraiſon funébre de Madame de Bétune Abeſſe de Beaumont-les-Tours, prononcée dans l'Egliſe de ce nom, lorsqu'il étoit Prieur de St. Julien de cette ville.

Le *R. P. de Sainte Marte* a enfin entrepris une

ne nouvelle édition du livre intitulé *Gallia Christiana*, beaucoup plus ample & plus corecte que la précédente; ou, pour parler plus exactement, il a tellement refondu tout l'Ouvrage, que cette nouvelle édition ne retient plus que le titre de la premiére. Cet Ouvrage doit être compris en dix volumes in folio : il en a déja publié deux gros tomes, le premier en 1715. & le ſecond en 1720. qui doivent être ſuivis de huit autres : tout l'Ouvrage eſt dédié à Mr. le Duc d'Orléans Régent de France.

Outre la préface qui acompagne cette nouvelle édition, on voit encore celle de Meſſieurs de Sainte Marte qui ſont les premiers Auteurs de ce célébre Ouvrage, & leur épitre dédicatoire au Clergé de France.

Aureſte je ne puis me dispenſer de remarquer que cet Ouvrage n'eſt pas tellement du *R. P. de Ste. Marte* que pluſieurs de ſes Religieux ne lui ayent été d'un très grand ſecours; il nome lui-même dans la préface, D. Etienne du Laura, D. Claude Bohier, D. Edmond Marténe, Dom Urſin Durand, D. Bartélemi Petit de la Croix, D. Felix Hodin, D. Jean Thiroux, D. Benoît du Clou, & ſur tout D. Claude Etiennot aux mémoires duquel on doit tout ce que cette nouvelle édition contient de plus curieux & de plus intéreſſant; enſorte que nul Ouvrage de la Congrégation de Saint Maur ne méritoit mieux d'être publié ſous le nom des Religieux de cette Congrégation que celui ci.

Le *P. de Ste. Marte* eſt mort le 30. Mars de la préſente anée 1725.

SAULT (du)

Dom JEAN-PAUL DU SAULT eſt depuis plus de 40. ans Supérieur dans la Congrégation : il fut d'abord nomé prieur de St. Tiberi & il l'eſt à préſent de St. André de Villeneuve près d'Avignon.

Il a publié pluſieurs Ouvrages qui peuvent doner aux Crétiens plus d'idée qu'ils n'en ont ordinairement de la ſainteté de notre Religion, & aux Religieux plus d'amour de leur état.

En 1703. il publia un Ouvrage en cinq volumes in 12. qui a pour titre, *Entretiens de J. C. dans le très Saint Sacrement*, imprimé à Toulouſe chez Vialar : il fut rimprimé dans la même ville en 1706. en trois volumes in 12. chez J. Paul Douladoure; & un quatriéme volume en la même anée, publié ſéparément. Il fit un abrégé de ces Entretiens qui parut au jour en la même anée, & le 5. volume du même Ouvrage fut imprimé dans la même ville en 1712. chez Cazanove : nous avons encore deux autres éditions de ce livre, la 1. en 1717. & la 2. en 1722. chez Guillemette.

En 1708. le *P. du Sault* fit imprimer à Toulouſe chez J. Paul Douladoure des avis & réflexions ſur les devoirs de l'état Religieux en deux volumes in 12. Ce livre a été fort eſtimé des Perſones ſenſées qui ſavent gouter les véritez crétiennes, lorsqu'on les exprime d'une maniére à les leur faire lire avec plaiſir : ce fut ce qui engagea *Dom du Sault* à le revoir, & lui doner une nouvelle perfection dans une ſeconde édition publiée en 1711. à Avignon chez de

Eor-

Lorme en deux volumes in 8. Il a été rimprimé de nouveau à Paris en 1714. aux frais de Godar Libraire de Reims en 3. volumes in 12. La 4. édition a paru à Avignon chez de Lorme en 1717. en trois volumes in 12. La 3. édition de cet Ouvrage a été retouchée par le P. Rousſel.

Nous avons encore de *Dom Paul du Sault* un Ouvrage intitulé, *Préparation à la mort*, imprimé à Avignon chez Charles Girouſt en deux volumes in 8.

Cet Auteur eſt mort au mois de Janvier de la préſente anée.

SEROUX.

Dom LOUIS SEROUX de Compiegne au Dioceze de Soiſſons naquit en l'an 1628. L'anée de ſon Noviciat achevée, il fit profeſſion en l'Abaye de St. Remi de Reims le 13. jour d'Octobre de l'an 1648. étant en la 20. anée de ſon âge : il a été pendant 27. ans Prieur des Abayes de Corbie & du Mont Saint Quentin, où il mourut le 22. jour d'Avril de l'an 1712.

Il a doné au Public la paſſion de J. C. en vers François; c'eſt un in 12. imprimé à Paris en 1687. chez Simon Langrone. Il a encore fait imprimer pluſieurs autres piéces de Poéſie; & je ne fais mention de lui dans cet Ouvrage que par raport à la matiére ſur laquelle il a exercé ſa veine.

SUEUR (Le)

Dom PIERRE-FRANÇOIS LE SUEUR prit naiſſance en la ville de Rouen en l'an 1606. Il fut admis au Noviciat des Bénédictins de la Congrégation, étant âgé de 18. ans, & il fit profeſſion dans l'Abaye de Iumiéges le 21. d'Octobre de l'an 1625.

C'étoit un Religieux ſavant & d'un fort bon eſprit; c'eſt ainſi qu'en parle le P. Mabillon dans la préface du premier ſiécle Bénédictin, & il aſſure qu'il lui a été d'un grand ſecours dans la compoſition des Actes des Saints de l'Ordre de Saint Benoît, dont il a éclairci pluſieurs vies par des obſervations & des remarques. *Tertium addo Domnum Franciscum le Sueur virum doctum qui plures ſanctorum vitas ipſe deſcripſit & illustravit.*

J'ai vu dans la Bibliotéque de Saint Wandrille une vie manuſcrite du bienheureux Alouin en Latin de la compoſition de *D. François le Sueur*; mais je ne puis dire ſi elle a été imprimée.

Ce Religieux termina ſes jours dans l'Abaye de Saint Wandrille le 27. d'Avril de l'an 1667.

TACHON.

Dom CRISTOFLE TACHON de St. Sever au Diocéſe d'Aire en Gascogne, prononça ſolennellement ſes vœux dans l'Abaye de Notre Dame de l'Adorade de Toulouſe le 27. de Janvier de l'an 1649. âgé de 19. ans.

En 1665. il fut nomé Prieur de l'Abaye de St. Guillem-du-Deſert, & en 1673. Prieur de celle de

de Notre Dame de la Montguié près de la ville de Narbone.

Ayant fait réflexion combien le miniſtére de la prédication demande de talens & de ſaintes diſpoſitions dans celui qui l'exerce, il publia en 1685. un livre intitulé, *de la ſainteté & des devoirs d'un Prédicateur Evangélique; avec l'art de bien prêcher, & une courte métode pour catéchiſer.* Cet Ouvrage eſt terminé par un formulaire du grand Catéchisme, & par un avis aux Prédicateurs touchant l'exercice de la miſſion : ce livre in 12. dédié aux Miſſionaires, renferme de très ſolides inſtructions & des véritez très importantes; il a été imprimé à Toulouſe, & à Paris chez J. B. Coignard.

D. Criſtofle Tachon mourut dans l'Abaye du Mas-Garnier le 9. de Décembre de l'an 1693.

Mr. Dupin fait mention de lui dans ſa Table des Auteurs Eccléſiaſtiques ſous le nom de Tachor.

TARISSE.

Dom JEAN-GRE'GOIRE TARISSE a été le premier Général de la Congrégration de St. Maur : il naquit le 29. Juin 1575. dans un lieu nomé Pierre-Rue de la paroiſſe de Ceſſeron petite ville du Bas-Languedoc : & fit profeſſion à St. Louis de Toulouſe le 29. jour de Juin de l'an 1624. âgé de 50. ans. La Congrégation de St. Maur avoit été gouvernée jusqu'à lui par D. Maur Dupont qui eut le titre de Préſident : *Dom Grégoire Tariſſe* lui ſuccéda en 1630. en qualité de Général; & en 1645. la Congrégation ayant été entiérement formée, & les

conſtitutions ayant été aprouvées & confirmées par le Chapitre Général en cette même anée, *D. Grégoire Tariſſe* fut confirmé dans la charge de Supérieur-Général, où il a fait paraitre les éminentes qualitez de ſon eſprit : on ne vit jamais un jugement plus ſolide, une conduite plus éclairée, & une piété plus ſincére, que dans le *P. Tariſſe*; ainſi les talens de la Nature & de la Grace concourant en lui pour en former un de ces Homes extraordinaires, propres à doner de l'éclat à une Congrégation naiſſante, & à en afermir le régime, on n'avoit pu ſe déterminer ſur le choix d'un Sujet d'un plus grand mérite. Il a gouverné pendant 18. ans la Congrégation avec une ſageſſe, une prudence, & une atention circonſpecte à y maintenir le bon ordre & la régularité, & à prévenir les ſuites fâcheuſes que produit un zéle indiſcret & ſans lumiéres; enſorte qu'il s'eſt aquis une eſtime univerſelle, & que ſa conduite peut ſervir d'exemple à ſes Succeſſeurs.

Il ſe fit d'illuſtres amis, & il étoit en une relation très familiére avec les plus ſaints Homes de ſon tems, & les plus éclairez dans la vie ſpirituelle, qui le conſultoient ſouvent & fondoient ſur ſes avis la direction des Peuples confiez à leurs ſoins; il ſufit de nomer Mr. Vincent de Paule inſtituteur & premier Général de la Congrégation de la miſſion, & Meſſire Alain de Soliminhac Evêque de Cahors, dont les vies ont été imprimées.

Ce fut pendant l'adminiſtration de *D. Grégoire Tariſſe* que s'élevérent les Faroniſtes, ainſi nomez à cauſe de D. Faron de Chalus, qui ayant été le premier Député de la Province de Normandie

mandie & Abé de St. Martin de Seez étoit regardé come le premier moteur & le chef de cette entrepriſe : leur prétexte étoit la vacance des Supérieurs, qu'ils prétendoient autoriſer par les Bulles d'érection de la Congrégation donées par les Papes Grégoire XV. & Urbain VIII. Le *P. Tariſſe* apaisa cette naiſſante révolte par ſa ſageſſe & par ſa prudence ; il éclaira la Congrégation par ſes lumiéres, il la ſoutint par ſa conduite, il l'édifia par ſes exemples, & mourut ſaintement dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez le 24. de Septembre de l'an 1648. s'étant démis de la Supériorité dès le mois de Mai de la même anée.

Nous avons de lui des Avis aux Supérieurs de la Congrégation, qui furent imprimez en 1632. in 8. Ces inſtructions ont été fort eſtimées des Perſones ſenſées & judicieuſes, & renferment de très grandes & de très ſolides véritez : il leur fait voir combien ils peuvent contribuer au bien & à la proſpérité de la Congrégation ; mais il ne leur diſſimule pas les défauts qui peuvent afoiblir & éteindre l'obſervance.

On peut conſulter la vie de Mr. de Solimihac Evêque de Cahors.

THEVART.

Dom FRANÇOIS-ANSELME THEVART né à Paris en l'an 1618. prit l'habit de St. Benoît en l'Abaye de St. Remi de Reims le 25. d'Avril de l'an 1636. & y fit profeſſion étant âgé de 19. ans.

Il a traduit de l'Eſpagnol en François les *Exercices ſpirituels* du vénérable Pére Dom Garcie de

de Ciſneros * Abé du Montſerrat; c'eſt un in 12. de 700. pages, dédié à Me. Louiſe Béon-de-Luxembourg Comteſſe de Brienne & de Montbron, & imprimé chez Simeon Piget en 1655. On voit à la fin la vie de cet Abé de la compoſition de *D. Anſelme Thevart.* Il eſt mort dans l'Abaye de St. Denis en France le 18. de Janvier de l'an 1685.

Mr. Dupin fait mention de lui dans ſa Table des Auteurs Eccléſiaſtiques.

THIROUX.

Dom JEAN-EVANGE'LISTE THIROUX né à Autun en l'an 1663. eſt entré dans la Congrégation de St. Maur en 1680. & a fait profeſſion le 29. jour d'Avril de l'anée ſuivante dans l'Abaye de la Ste. Trinité de Vendôme. Après avoir profeſſé la Filoſofie & la Téologie pendant pluſieurs anées avec beaucoup de ſuccès, il fut nomé Prieur de Nogent-ſous-Couci, & enſuite de St. Nicaiſe de Meulent : déchargé de la Supériorité, il a paſſé quelques anées dans l'Abaye de St. Florent de Boneval & en 1715. il fut envoyé dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez & delà dans celle de St. Denis, où il demeure actuellement, & où il a été d'un très

* Cet Abé naquit à Toléde en 1459. & étoit neveu du fameux Cardinal Ximénes Archevêque de cette ville & Miniſtre d'Etat en Eſpagne ſous les Rois Ferdinand, Filipe, & Charle, & ſous les Reines Jeanne, & Iſabelle. Il eſt Auteur d'un autre livre qui a pour titre, *Le Directoire, ou adreſſe des heures du divin Service.*

très grand ſecours au R. P. de Ste. Marte pour la nouvelle édition du *Gallia Chriſtiana*; le *P. Thiroux* a rangé & dreſſé des mémoires pour des Métropoles entiéres, & il y a joint les remarques & les obſervations néceſſaires & le R. P. de Ste. Marte élevé à la premiére Supériorité, ne pouvant s'ocuper par lui-même à cet Ouvrage, *D. Thiroux* le continue : le Public ne perdra rien dans ce changement d'Auteur.

On peut conſulter la préface du 2. volume du *Gallia Chriſtiana*.

THUILLIER.

Dom ANTOINE-VINCENT THUILLIER né dans le Dioceze de Laon en 1685. a fait profeſſion dans l'Abaye de St. Faron de Meaux le 28. d'Aout de l'an 1703. Il a régenté pendant pluſieurs anées la Filoſofie & la Téologie dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez; il s'aplique à traduire en notre langue l'hiſtoire de Polibe déja miſe en François par Mr. du Rier, & qu'il publia en 1655. Cette nouvelle traduction doit être enrichie de notes critiques, politiques, hiſtoriques, & militaires, dues aux laborieuſes recherches de Mr. de Folard Colonel d'Infanterie.

l'Hiſtoire de Polibe eſt un détail de tout ce qui s'eſt paſſé de plus mémorable depuis le comencement de la 2. Guerre Punique, jusqu'à la ruine entiére de la Monarchie Macédonienne pendant 50. ans; & come de 38. livres que contenoit l'hiſtoire de cet Auteur il n'en reſte plus que trois, le *P. Thuillier* ſupléra à ces vides,

des, par ce que d'autres Auteurs ont raporté de tous ces événemens.

Nos ſages Réformateurs ne pouvoient prévoir qu'un jour un Religieux de cette Congrégation dont on a conçu de ſi heureux augures pour la piété & pour la ſcience, traduiroit un livre qui inſpire de l'amour pour la profeſſion militaire, ſi dangereuſe pour des Crétiens qui doivent ſe ſantifier par les exercices d'une ſalutaire pénitence.

Un Religieux qui croit avoir du talent pour écrire manque-t-il de ſujets? Et s'il ne peut s'exercer ſur ceux que la piété conſacre, que n'en employe-t-il au moins d'indiférens, qui puiſſent endormir la critique?

L'Hiſtoire de Polibe doit être compriſe en trois tomes in fol. dans le *Proſpectus* imprimé en 1721. chez François Fournier, le *P. Thuillier* promettoit cet Ouvrage pour l'anée 1723. L'impreſſion n'en eſt pas néanmoins encore comencée : ainſi on ne peut juger du mérite de cette traduction; il y a quelques fraſes dans le *Proſpectus* qui n'ont pas été formées ſur les régles les plus ſévéres de la Grammaire: en parlant de la traduction de Mr. du Rier *D. Thuillier* s'exprime ainſi ; „ Cette traduction étoit „ trop peu travaillée pour qu'on dût s'en rapor- „ ter à elle &c : *s'en raporter à une traduction*, eſt une expreſſion qui ne peut mériter le ſufrage de l'Académie Françoiſe.

D. Thuillier a encore quelque part à la nouvelle édition du Martirologe d'Uſuard.

Il a de plus traduit en Latin les huit Livres d'Origéne contre Celſe.

Il fait imprimer les Oeuvres poſtumes du P. Mabillon & du P. Ruinart, en trois volumes in

in 4. Les piéces latines de ce recueil ſont ſurnuméraires, puisque les Ouvrages du P. Ruinart ſont en Latin, & que la plupart de ceux du P. Mabillon ſont auſſi en cette langue. Ainſi il convenoit que le titre, la préface, & les remarques de l'Editeur fuſſent auſſi en Latin. D'ailleurs les diſſertations du P. Mabillon ſur le Pain Azime & ſur l'Auteur de l'Imitation de J. C. rangées parmi ſes oeuvres poſtumes, avoient déja été imprimées. Enfin on peut dire que le titre de l'Ouvrage n'eſt pas corect, *Oeuvres poſtumes*. D. Thuillier n'a pas cru devoir s'aſſujétir à cette ſévérité que ſembloit lui preſcrire le deſſein, la ſuite, & la liaiſon de ces Ouvrages du P. Mabillon par D. Vincent Thuillier. Il auroit parlé plus juſte, s'il avoit dit Oeuvres poſtumes du P. Mabillon, avec les remarques de D. Vincent Thuillier. D'ailleurs le titre n'en parait pas juſte, puisqu'il y a dans ce recueil plus d'Ouvrages de D. Mabillon déja imprimez, qu'il n'y en a qui paraiſſent au jour pour la premiére fois : on y voit ſes deux écrits contre les Chanoines Réguliers, ſon traité des mots de Meſſe & de Comunion, ſes diſſertations ſur le Pain Azime, & ſur l'Auteur de l'Imitation de J. C. ſes lettres ſur le culte des Saints inconus ſur l'inſtitut de Remiremont, & ſur la mort de Me. Blemur; ſi l'on joint à cela la relation de la conteſtation touchant l'Auteur de l'Imitation de J. C. & celle des études monaſtiques, on conviendra que le titre doit être réformé.

D. Thuillier n'avoit donc que deux partis à prendre en publiant un ſemblable recueil, ou de l'intituler nouvelle édition de pluſieurs ouvrages du P. Mabillon avec quelques oeuvres poſtumes;

mes; ou, ce qui étoit encore plus convenable, de ne doner au Public que 2 tomes, puisque les Ouvrages déja imprimez comprennent plus d'un juſte volume.

D. Thuillier, come je l'ai déja remarqué, done dans ce recueil l'hiſtoire de la conteſtation touchant les études monaſtiques : D. Gervaiſe ancien Abé de la Trape en a fait la critique, dans un Ouvrage qui a pour titre, *Apologie pour feu Mr. l'Abé de la Trape, contre les calomnies & les invectives de D. Vincent Thuillier.* Si les réflexions répondent au titre, on peut aſſurer que D. Gervaiſe a eu après la mort de Mr. l'Abé de la Trape une délicateſſe pour ſa réputation, pour laquelle il étoit inſenſible tandis qu'il vivoit. On peut ajouter qu'il ne s'eſt pas aſſez meſuré en parlant d'une conteſtation, où la victoire ne s'eſt pas certainement rangée du côté de Mr. l'Abé de la Trape. Come je n'ai vu de l'Ouvrage de D. Gervaiſe que ce qui en eſt raporté dans le Journal des Savans, je me contenterai d'obſerver qu'il ſe forme des idées chimériques des ſentimens du P. Mabillon, pour avoir le plaiſir du triomfe; puisqu'il eſt conſtant qu'il a aprouvé les études réglées, qui ſe pratiquent dans la Congrégation de St. Maur, & qu'il étoit perſuadé qu'un Corps entier ne pouvoit ſubſiſter ſans le ſecours des exercices réglez de l'étude.

Sans qu'il ſoit néceſſaire de faire un article ſéparé, je crois devoir remarquer ici que D. ANTOINE THUILLIER ſon frére, Religieux de l'Abaye de S. Denis, traduit en Latin l'hiſtoire eccléſiaſtique de M. l'Abé Fleuri : il en a quatre volumes prêts à imprimer, qu'il a enrichis de notes

tes & de remarques critiques, où il reléve les mépriſes de cet illuſtre Auteur.

TOUTAIN.

Dom NICOLAS TOUTAIN ſe prépare à doner une nouvelle édition du gloſſaire de Mr. du Cange, qui doit être beaucoup plus ample que la premiére : elle ſera augmentée de deux volumes in folio. Il demeure dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez, & il a apréſent la principale direction de cet Ouvrage.

Il eſt né en baſſe Normandie, & a fait profeſſion dans l'Abaye de St. Pierre de Iumiéges en l'anée 1707.

TOUTTE'E.

Dom ANTOINE-AUGUSTIN TOUTTE'E, n'a pas été un des moindres ornemens de la Congrégation de St. Maur; il étoit né à Riom Dioceze de Clermont en Auvergne au mois de Décembre de l'an 1677. Après le cours de ſes études qu'il fit chez les Péres de l'Oratoire, & où il ſe diſtingua, il entra dans la Congrégation de St. Maur, & il prononça ſes vœux dans l'Abaye de Vendôme le 5. de Janvier de l'an 1698. Il enſeigna la Filoſofie & la Théologie dans l'Abaye de St. Benoît-ſur-Loire, & delà il fut transféré dans celle de St. Denis en France où il profeſſa la Téologie pendant quatre ans. Ce fut là qu'il conçut le deſſein d'une nouvelle édition des Ouvrages de St. Cirille de Jéruſalem, qu'il acheva dans l'Abaye de Saint Germain-des-Prez où il fut apelé en 1712. & qui

a été publiée en 1720. par les ſoins de D. Prudent Maran aux frais de Jaques Vincent en un volume in fol. Come après les notes & les remarques, ce qui rend l'édition des Ouvrages d'un Pére plus recomandable, ce ſont les préfaces, où l'on discute ſouvent ce qui regarde ſa doctrine & ſes Ouvrages; je crois devoir doner une idée de celle-ci, d'autant plus que les Ecrivains ont parlé aſſez diverſement de la doctrine de St. Cirille de Jéruſalem.

Le *P. Touttée* remarque d'abord que la dignité du Siége de ſaint Cirille & la ſainteté de ſa vie donent une aſſez grande idée de lui : il n'eut pas plutot été élevé à la Prêtriſe, qu'il fut fait Evêque de Jéruſalem la mére de toutes les Egliſes; il prononça ſes Catéchéſes dans ce ſaint lieu qu'on peut regarder come le berceau de la Religion & la ſource de la Tradition Apoſtolique; le tems où le Saint prononça ces discours leur done encore un nouveau prix, puisque les Sts. Atanaſe, Baſile, Hilaire, & d'autres Prélats ſi recomandables, n'avoient point encore réfuté par leurs écrits l'Héréſie des Ariens. St. Cirille chaſſé plus d'une fois de ſon Siége ſuporta ſon exil avec conſtance, parcequ'il lui étoit glorieux de ſoufrir pour la défenſe des véritez Catoliques; & rien ne lui fut plus ſenſible que de ſe voir expoſé aux médiſances de ceux avec qui il étoit uni dans une même comunion: Dieu prépare à ſes Saints une reſſource dans leurs aflictions les plus ſenſibles; & ſi St. Jérôme trompé par de faux bruits voulut doner ateinte à ſa doctrine, les Péres du Concile de Conſtantinople en firent l'apologie, Téodoret, Téofanes, Nicéfore, Fotius, concoururent de

leur

leur ſufrage au ſentiment de ces illuſtres Prélats, & regardérent St. Cirille come le plus grand défenſeur qu'eut alors la Religion Catolique.

En ce qui regarde ſes Ouvrages, *D. Touttée* prétend que ce ſont les plus précieux monumens que nous ait conſervez l'antiquité; la matiére en eſt recomandable, puisqu'il s'étudie d'inſtruire les Peuples les plus groſſiers des principales véritez de notre Religion; toute la doctrine du Simbole eſt renfermée dans dix huit de ſes Catéchéſes, & dans les cinq autres il done de très ſalutaires inſtructions ſur les Sacremens de Batême, de Confirmation, & d'Eucariſtie. Quant à la maniére d'inſtruire, elle doit encore exciter l'atention de tous ceux qui aiment les véritez de l'Evangile, il s'acomode à la portée du Peuple, & il s'explique avec tant d'ordre, de clarté, & d'abondance, qu'on eût dit qu'il prévoyoit les Héréſies qui devoient naitre : il établit la divinité du ſaint Eſprit contre Macédonius, deux Natures contre Eutichés, Neſtorius, & les Monotélites, quoique ces Héréti-ques n'euſſent point encore paru de ſon tems: il établit avec une pareille prévoyance l'utilité de la priére pour les morts, & la vénération qu'on doit avoir pour les Reliques des Saints, contre Vigilance & les autres Hérétiques qui depuis lui ont voulu donner ateinte à la pureté de la doctrine Catolique ſur ces points : les ennemis de la préſence réelle & de la Tranſubſtantiation * dans l'Eucariſtie ont cru les Catéché-

ſes

* On prétend que rien n'a tant contribué à la converſion de Mr. Péliſſon, le célébre Auteur de l'hiſtoire de l'Académie Françoiſe, que la lecture des Ouvrages de St. Cirille.

ſes de St. Cirille ſupoſées, parcequ'il y établit ces véritez d'une maniére invincible.

D. Touttée fait voir enſuite qu'il étoit en une grande conſidération chez les Grecs & les Orientaux, mais qu'il n'étoit pas également conu des Latins; il s'en trouva néanmoins parmi les Grecs dans le 8. ſiécle, qui le ſoupçonérent d'Arianisme, par le refus qu'il avoit fait d'admettre le terme de *Conſubſtantiel*, & par l'éloge qu'il done à Conſtance dans la lettre qu'il lui écrivit.

St. Cirille dans ſes Catéchéſes exprime en des termes ſi clairs le Dogme Catolique, que Rivet a cru qu'elles étoient en partie ſupoſées, & il prétend démontrer que dans d'autres endroits il s'écarte des ſentimens de l'Egliſe Romaine : *D. Touttée* repouſſe le premier reproche en aſſurant qu'on ne doit pas être ſurpris qu'on ait recours à la ſupoſition, quand on trouve ſes propres ſentimens combatus dans un Ecrivain auſſi ancien que St. Cirille; & quant aux ſentimens où il parait qu'il s'eſt écarté de ceux de l'Egliſe Romaine, ils ne regardent que quelques Rits ou cérémonies qui ſont indiférentes pour le fondement de la Religion, dont l'Egliſe a pu permettre l'uſage dans un tems, les abandoner dans d'autres, & qu'elle poura reprendre dans la ſuite ſelon que les circonſtances le demanderont.

Rivet ainſi réfuté, *D. Touttée* done de juſtes éloges à Mr. Milles ſavant Anglois dont l'édition des Ouvrages de St. Cirille a précédé la ſienne : enfin il rend compte au Public de ſes notes & de ſes remarques, qu'il n'a étendues, dit-il, que parcequ'il a cru important en pluſieurs endroits d'expliquer la doctrine de St. Cirille,

rille, couverte quelquefois ſous des expreſſions qui pouroient ſurprendre ceux à qui la lecture des Ouvrages de ce Saint n'eſt pas familiére.

Cette préface eſt ſuivie des trois ſavantes diſſertations dans lesquelles le ſavant éditeur ne néglige rien pour illuſtrer la mémoire de St. Cirille ſur ce qui concerne ſa vie, ſes écrits, & ſa doctrine: il n'eſt pas de mon deſſein de m'étendre ſur tout ce qu'elles contiennent de curieux; je raporterai ſeulement ce que je croirai pouvoir éclaircir les dificultez qu'on forme ſur ſa vie & ſur ſa doctrine.

D. Touttée fixe la naiſſance du Saint en l'an 315. il ne done néanmoins ſon ſentiment que come une conjecture fondée principalement ſur ce qu'il étoit Prêtre il y avoit déja quelques aneés lorsqu'en 347. ou 348. il prononçoit ſes Catéchéſes, & qu'il le ſupoſe âgé alors de 32. ou 33. ans. On n'a pas plus de certitude ſur le lieu de ſa naiſſance; il parait néanmoins qu'il a été élevé dès ſa plus tendre enfance à Jéruſalem, & qu'il étoit né de parens qui profeſſoient la Religion catolique; du côté de ſa Sœur, il étoit Oncle de Gélaſe à qui il procura l'Evêché de Céſarée après la mort d'Acace: il y en a qui ont cru qu'il avoit fait profeſſion de la vie Monaſtique. Quoiqu'il fît ſa principale ocupation de l'étude de l'Ecriture Sainte, il ne négligea pas l'étude des Lettres humaines: il reçut l'Ordre du Diaconat de St. Macaire environ l'an 334. & il fut ordoné Prêtre l'anée ſuivante; S. Maxime ſe repoſa ſur lui d'une partie des ſoins de l'Epiſcopat, & il lui confia le miniſtére de la prédication, qu'il remplit avec ce ſuccès qui lui atira un grand concours de monde, non

 ſeu-

ſeulement de Jéruſalem, mais encore des paroiſſes & des villes voiſines : il eut part aux troubles qui agitoient alors l'Egliſe, & quoique la lecture de ſes Ouvrages réponde de la Catolicité de ſes ſentimens, il ne put ſe délivrer du ſoupçon qu'on eut qu'il étoit uni de ſentimens avec les Semi-Ariens ; le refus qu'il fit d'admettre le terme de *Conſubſtantiel* & ſa dèſunion d'avec St. Atanaſe, donérent prétexte à ſes ennemis pour rendre ſa Foi ſuſpecte ; & c'eſt ſur quoi le *P. Touttée* s'efforce d'écarter du Saint tout ſoupçon d'erreur ; il remarque qu'il n'héſita de ſe ſervir du terme de *Conſubſtantiel* que parceque les Sabelliens en abuſoient, & qu'on ne peut dire qu'il ait jamais condané cette expreſſion ; il en eſt de même du terme d'une ou de trois hipoſtaſes, dont il a héſité auſſi de ſe ſervir en expliquant le miſtére de la Ste. Trinité, de crainte de doner lieu à la maligne interprétation des Héretiques.

On peut pareillement juſtifier le Saint ſur ſa dèſunion d'avec St. Atanaſe : *D. Touttée* fait voir que quelque reſpect qu'on ait pour Saint Cirille, on ne peut s'empêcher de déplorer le malheur qu'il eut de ſe laiſſer ſurprendre d'abord par les partiſans d'Euſébe, dont il ne conut parfaitement les ruſes & les fourberies qu'après un plus ſérieux examen de leurs démarches & de leurs ſentimens ; on doit néanmoins remarquer pour la juſtification du Saint, qu'il ſoupçona toujours d'un certain parti factieux contre St. Atanaſe les Evêques de l'Orient & de la Sirie & tous les partiſans d'Euſébe, qui couvroient d'ailleurs leurs ſentimens erronez, ſous des expreſſions catoliques, leſquelles étoient d'autant plus

plus séduisantes, qu'ils exposoient d'un ton plaintif l'injustice qu'on leur fesoit; & que St. Atanase n'avoit point encore publié ses admirables Apologies, où en fesant l'histoire des Ariens, il expose leur perfidie & celle de leurs défenseurs.

D. Touttée réfute ensuite l'acusation qu'on intente contre St. Cirille, d'avoir été élevé sur le Siége de Jérusalem par la faction d'Acace & de Patrofile; il réfute, dis-je, cette acusation en raportant un passage formel de l'histoire de Téodoret, qui fait voir que le Saint fut élu canoniquement par les Evêques de la Province.

Il expose avec la même clarté les diférends qu'il eut au sujet de la jurisdiction de son Siége avec Acace, qui le dépoſa dans un Concile composé d'Evêques de sa faction, & tenu sur la fin de l'an 357. ils s'acusérent mutuellement d'héréſie; Acace favorisoit le parti d'Arius, & il reprochoit à St. Cirille d'être uni de sentimens avec les Semi-Ariens par le refus qu'il fesoit d'admettre le terme de *Consubstantiel*: mais les Semi-Ariens fesant profession de la Foi de Nicée, & St. Hilaire & St. Atanase ne s'étant point séparez de leur comunion, on ne peut reprocher à St. Cirille la liaison qu'il a eue avec ceux qui ne diféroient des sentimens des Catoliques que par le refus de se servir du mot de *Consubstantiel*. Je n'entrerai pas dans un plus long détail de ce que contient de remarquable cette premiére dissertation: *D. Touttée* décrit tout ce qui se passa dans le Concile de Séleucie, où St. Cirille assista & où il eut le crédit de faire dépoſer Acace, & d'obtenir son rétablissement sur le Siége de Jérusalem: come il fut

une ſeconde fois dépoſé par le crédit de l'Empereur dans le Concile de Conſtantinople tenu l'an 360. & come il fut de nouveau rétabli dans ſon Siége après la mort de l'Empereur Valens arivée ſur la fin de l'an 378. Il raporte enfin la mort du Saint à l'an 386. il décrit enſuite ſes vertus, l'eſtime qu'en ont fait les plus Saints Prélats & le culte qu'on a rendu à ſa mémoire dans l'Egliſe : il fait voir que ſes ſentimens ont été toujours uniformes en ce qui regarde la ſubſtance de la Foi : quant à ſa comunion, il a été neutre d'abord entre le parti des Ariens, & celui de St. Atanaſe, à qui il écrivit même pluſieurs lettres dès les comencemens de ſon Epiſcopat en ſigne de comunion avec lui: dans le Concile de Séleucie il ſe réunit de ſentimens avec les véritables Catoliques à l'exemple de St. Hilaire ; & on ne peut marquer un ſeul moment de ſa vie, où il en ait condané la doctrine.

La 2. diſſertation regarde les Ouvrages de St. Cirille. *D. Touttée* fait voir ceux qu'il a véritablement compoſez, ceux que nous n'avons plus, & les Ouvrages qu'on lui a fauſſement atribuez : je me contenterai de raporter les Ouvrages véritables du Saint, ils conſiſtent en dix huit Catéchéſes pour éclairer des lumiéres de la Foi ceux qui ne l'avoient pas reçue, & cinq Miſtagogiques pour inſtruire les Néofites, prononcées dans les fêtes de Paques ; une Homélie ſur le paralitique qui étoit près de la Piſcine ; & une lettre à Conſtance qu'il lui adreſſa dans les comencemens de ſon Epiſcopat. Il entre dans une longue diſcuſſion ſur la réalité de ces Ouvrages, qu'on ne peut ſans témérité

rité retrancher à St. Cirille, qui prononça ſes Catéchéſes à Jéruſalem au plutot en l'an 344. & au plutard en l'an 349. *D. Touttée* fait voir enfin que le Saint prononça ſes Catéchéſes miſtagogiques ſur l'heure du midi & les autres à huit heures du matin.

Dans la 3. diſſertation le *P. Touttée* juſtifie le Saint ſur ce qui peut avoir doné ocaſion à quelques uns de porter ateinte à la pureté de ſa doctrine ; il fait voir contre St. Jérôme & contre Ruffin que ſa Foi a été pure ſur le miſtére de la Trinité, puisqu'il a refuſé d'admettre une confuſion de Natures avec Sabellius, & une diviſion de Perſones avec d'autres. A l'égard des Anges, qu'il a été fort opoſé à l'erreur d'Origéne, qui prétend que les bons Anges peuvent tomber de l'état de perfection où ils ſont, & ceux qui ſont tombez ſe rétablir dans leur premier état. Sur le péché Originel, il avoue avec tous les Catoliques les ſuites funeſtes du péché, mais il nie ſeulement que le mal ſoit ſans reméde, & il ſoutient que ſans la Grace du batême Perſone ne peut mériter de participer à la vie éternelle. Ses ſentimens ſont pareillement catoliques ſur la néceſſité de la Grace pour toutes les bones Oeuvres ; ſur ſon efficacité, & ſur le pouvoir que Dieu a de départir ſes dons à qui il veut & d'en priver qui il lui plait. A l'égard des Sacremens de Batême & de Confirmation, il en a diſtingué les effets, puisqu'il regarde la rémiſſion des péchez come le principal avantage qu'on reçoit dans le batême, & la comunication des dons du Saint Eſprit come le fruit du Sacrement de la Confirmation : il a admis la néceſſité du batême pour le ſalut,

n'en exceptant que les ſeuls martirs, & regardant come valide le batême des Hérétiques. *D. Touttée* réfute les argumens d'Aubertin & des autres Proteſtans qui ont voulu infirmer les témoignages autentiques que rend St. Cirille à la véritable doctrine de l'Egliſe Romaine, touchant la préſence réelle de J. C. dans l'Eucariſtie & touchant la Tranſubſtantiation.

Le *P. Touttée* a terminé ce volume par les épitres dédicatoires des éditions de Grodec & de Jean le Prevôt qui dédie la ſienne au Pape Paul V. & par les notes les plus curieuſes de Mr. Milles, qui ſont précédées de ſa préface.

Cette nouvelle édition des Ouvrages de St. Cirille ayant été vivement ataquée dans les Mémoires de Trévoux de l'anée 1721, le P. Maran s'eſt cru permiſe une pareille vivacité, pour défendre *D. Touttée* dans un écrit qui a pour titre, *Diſſertation ſur les Semi-Ariens.* Come j'ai répondu aux reproches des Journaliſtes dans l'article du P. Maran, en feſant un précis de ſa diſſertation, je n'en dirai rien ici davantage.

On a encore atribué au *P. Touttée* trois lettres d'un Téologien à un Evêque ſur cette queſtion, *Si l'on peut permettre aux Jéſuites de confeſſer, & d'abſoudre :* la premiére de ces lettres a été imprimée en 1715. & les deux autres en 1716.

D. Auguſtin Touttée eſt mort dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez le 25. jour de Décembre 1718.

VAILLANT.

Dom GUILLAUME-HUGUES VAILLANT étoit

étoit d'Orléans où il naquit en 1619. Il ſe conſacra à Dieu dans l'Ordre de St. Benoît par les vœux ſolennels le 18. de Septembre de l'an 1638. en l'Abaye de Vendôme.

Le *P. Vaillant* s'eſt aquis une très grande réputation dans la Congrégation de Saint Maur. C'étoit un très habile Rhétoricien, & un très bon poéte latin : nous avons de lui pluſieurs Ouvrages en vers latins.

In novâ translatione corporis S. Benedicti apud Floriacum in capſam argenteam epinicium Eucariſticum odæ tres ; nec non de ejusdem translatione ex Monte-Caſſino ad Floriacenſe cœnobium, carmen heroicum : cet Ouvrage a été publié in 4. en 1663.

In obitu Chriſtianiſſimæ Francorum Reginæ Annæ Auſtriacæ planctus Galliæ ; item Hiſpaniæ ad Galliam reſponſio : cet écrit a auſſi été publié en 1663.

Faſti ſacri ; ſive Epigrammatum quibus Sanctorum elogia per totius anni dies canuntur : imprimé chez Desprez en 1674. en deux volumes in 8.

Les himnes conſacrées en l'honeur des principaux Saints de l'Ordre de St. Benoît, ſont auſſi de ſa compoſition : les Conaiſſeurs trouveront peut-être qu'elles n'ont pas l'élégance, le tour, & la délicateſſe de celles de Mr. de Santeuil ; on ne peut néanmoins diſconvenir qu'elles ne ſoyent auſſi d'une fort grande beauté, & que la penſée n'en ſoit toujours fort juſte & l'expreſſion fort heureuſe.

Le *P. Vaillant* profeſſa longtems la Rhétorique au colége de Pontlevoi, & il mourut dans

cet exercice le 15. du mois de Mai de l'an 1678. âgé de 59. ans.

Mr. du Pin fait mention de cet Auteur dans ſa table des Auteurs Eccléſiaſtiques.

VAISET.

Dom JOSEF VAISET de Limoges, où il eſt né en 1678. Il a fait imprimer en 1722. à Paris chez Jaques Vincent un Ouvrage in 12. qui a pour titre; *Diſſertation ſur l'origine des François.*

Il travaille à l'hiſtoire du Languedoc conjointement avec D. Claude de Vic : on peut compter ſur l'exactitude de l'Auteur qui ne peut ſitot confier au Public le fruit de ſes veilles & de ſes travaux; une pareille entrepriſe exigeant de l'hiſtorien beaucoup de peines, de ſoins, & de recherches, & l'inſpection d'un grand nombre de titres & de monumens anciens, dont la lecture pouroit efrayer un Religieux qui auroit moins d'aptitude à ce travail que *D. Joſef Vaiſet*, qui demeure dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez : il a fait profeſſion en celle de St. Auguſtin de Limoges en l'an 1696. âgé de 18. ans.

VIC. (de)

Dom CLAUDE DE VIC eſt né à Soreze au Dioceze de Lavaur : il a fait profeſſion en l'Abaye de Notre-Dame de l'Adorade de Toulouze le 23. Octobre 1687. âgé de 17. ans. Il travaille à l'hiſtoire de la Province de Languedoc conjointement avec Dom Vaiſet, come

je

je l'ai remarqué dans l'article précédent : ils ont publié un projet de leur Ouvrage, où ils indiquent les piéces dont ils doivent ſe ſervir pour la compoſition de cette hiſtoire.

D. Claude de Vic a encore publié une vie latine du P. Mabillon ; elle a été imprimée à Padoue en 1714.

VIDAL.

Dom CLAUDE VIDAL eſt mort à la Graſſée, le 20. Juillet 1686.

Nous avons de lui la Journée Crétienne imprimée in 12. à Limoges en 1678.

VINOT.

Dom ANTOINE VINOT de Luxeu au Dioceze de Bezançon, fit profeſſion dans l'Abaye de St. Remi de Reims le 15. de Décembre de l'an 1640. âgé de 19. ans. Quoique ce Pére n'ait fait imprimer aucun Ouvrage, je n'ai pu me diſpenſer de faire mention de lui dans cette Bibliotéque, pouvant être avec juſtice regardé come un des plus grands ornemens de la Congrégation de St. Maur. Je puis avancer, ſans crainte d'en impoſer au Public, que c'étoit un prodige d'eſprit que la Nature avoit gratifié d'une multitude de talens qu'elle ne diſpenſe que ſéparément à grand nombre d'autres, une pénétration d'eſprit ſurprenante, une mémoire ſi facile & ſi prodigieuſe que rien ne lui étoit échapé de ce qu'il avoit lu, & une fécondité d'imagination qu'on auroit peine à comprendre. Il a formé une infinité de Prédicateurs ; & il y

a eu

a eu tel Evêque en France qui n'a dû ſon élévation à l'Epiſcopat qu'au *P. Vinot*; il leur donoit quelquefois trente deſſeins pour un même Sermon, & il leur marquoit dans le moment même les endroits des Péres & des Auteurs, où ils pouvoient trouver de quoi les remplir; & ce qu'il y avoit de plus remarquable en lui, c'eſt que la nature lui avoit été auſſi ingrate des talens propres à former un Orateur qu'elle lui avoit libéralement diſpenſé l'eſprit & la ſcience néceſſaires pour compoſer des Sermons.

Il n'étoit pas moins admirable dans les converſations & dans les conférences, où il étoit très ſouvent apelé, & où il s'agiſſoit d'établir quelque vérité morale, ou d'éclaircir quelque point de doctrine; alors il enlevoit les aſſiſtans par la préſence de ſon eſprit & les penſées toujours nouvelles qu'il produiſoit, & qu'il apuyoit de l'autorité des Péres dont il citoit les Ouvrages juſqu'à la page. Ces merveilleux talens le firent admirer des plus ſavans Homes non ſeulement de France, mais encore de toute l'Europe, avec lesquels il étoit en relation, & à qui il fourniſſoit ſouvent ſur les matiéres les plus dificiles & les plus abſtraites, des mémoires inſtructifs & raiſonez qui leur ont été d'un grand ſecours pour la compoſition de leurs Ouvrages: ainſi par cet endroit le *P. Vinot* peut être regardé come Auteur. Mais ce qui fit ſa véritable gloire, c'eſt que la préſomption ne put ternir un mérite ſi univerſellement reconu; car on ne vit jamais de Religieux plus doux, plus honête, plus modeſte, plus humble, & plus ataché à ſes devoirs, que l'étoit le *P. Vinot*. Ce Reli-

Religieux ſi diſtingué par ſon eſprit, par ſa ſcience & par ſes talens, mourut en l'Abaye de St. Ouen de Rouen le 17. jour de Septembre de l'an 1679.

VIOLE.

Dom DANIEL-GEORGE VIOLE du Dioceze de Chartre, naquit en 1598. en la paroiſſe de Soulans dont ſon Pére étoit Seigneur. Il prit l'habit de St. Benoît dans le Monaſtére des Blancsmanteaux de Paris au mois de Décembre de l'an 1622. étant âgé de 24. ans; il mourut en l'Abaye de St. Germain d'Auſſerre le 21. jour d'Avril de l'an 1671.

Il a doné au Public la vie de Ste. Reine d'Aliſe vierge & martire, & il y a joint une diſſertation pour prouver que le corps de cette Sainte eſt dans l'Abaye de Flavigni en Bourgogne, où il fut aporté ſous l'Empire de Charles-le-Chauve en l'an 864. & que la translation que quelques uns prétendent avoir été faite en Alemagne dans l'Egliſe catédrale d'Oſnabruck ſous l'Empire de Charlemagne, ne peut être qu'imaginaire: il finit cet Ouvrage en expoſant ſeulement un ſomaire des titres & des preuves, qu'ont les Religieux de l'Abaye de Flavigni pour ſe maintenir dans la poſſeſſion de cette Sainte & précieuſe Relique: il y a eu trois éditions de ce livre, la derniére a été publiée à Autun en 1654. chez Blaiſe Simonot; c'eſt un in 8. d'environ 150. pages; le livre eſt dédié à Mre. Louis d'Attichi Evêque d'Autun.

En 1656. le *P. Viole* publia la vie de St. Germain avec un catalogue des Perſones illuſtres

du Dioceze d'Auſſerre: c'eſt un in 4. imprimé à Paris chez Billaine.

Il a encore compoſé deux autres Ouvrages; mais qui n'ont pas vu le jour: le premier eſt une hiſtoire de l'Abaye de Flavigni en Bourgogne, conſervée dans la Bibliotéque de Mr. de la Marre conſeiller au Parlement de Dijon; & le 2. l'hiſtoire des Abez de St. Germain d'Auſſerre, & de tous les événemens les plus remarquables arivez pendant leur gouvernement depuis l'an 560. juſqu'en l'an 650: cet Ouvrage écrit en latin eſt en cinq volumes in folio.

On peut conſulter le P. le Long qui dans ſa Bibliotéque hiſtorique de France fait mention de cet Auteur.

F I N.

CA-

CATALOGUE
DES
OUVRAGES DES PE'RES
DE l'E'GLISE
imprimez par les ſoins des
Bénédictins de la Congrégation de St. Maur.

ON a cru faire plaiſir au Public de doner à la fin de cet Ouvrage un Catalogue exact des nouvelles éditions des Ouvrages des S. Péres de l'Egliſe entrepriſes par les ſoins des Bénédictins de la Congrégation de St. Maur, de marquer l'anée & le lieu où elles ont été imprimées, & ceux qui en ſont les Auteurs.

Concordia Regularum authore S. Benedicto Anianæ Abbate. Un vol. in 4. D. Hugues Ménard.

Sti. Gregorii Papæ liber Sacramentorum. 1642. Un vol. in 4. D. Hugues Ménard.

S. Barnabæ Epiſtola. 1645. Un vol. in 4. D. Hugues Ménard.

Beati Lanfranci Cantuariæ Archiepiſcopi & Angliæ Primatis Ordinis S. Benedicti Opera omnia, quibus adduntur Chronicon Beccenſe; vita Beati Herluini primi Abbatis Becci;

& quatuor priorum Abbatum ejusdem Cœnobii; vita S. Augustini Anglorum Apostoli; Tractatus duo de Eucharistiæ Sacramento contra Berengarium; Hugonis Lingonensis Episcopi & Durandi Abbatis Troarnensis. 1648. Un vol. in fol. D. Luc d'Acheri.

Guiberti Abbatis de Novigento opera. Un vol. in 4. D. Luc d'Acheri.

Roberti Pulli Cardinalis sententiarum libri octo & Petri Pictavensis sententiarum libri quinque. 1651. Un vol. in fol. D. Hugues Mathoud.

Sti. Basilii Regulæ fusiùs disputatæ. Un vol. in 8. D. Claude Chantelou.

Sti. Bernardi Opera. 1667. 2. vol. in fol. & 9. tomes in 8. *Secundis curis edita*, 1690. D. Jean Mabillon.

Petri Cellensis Opera. 1670. Un vol. in 4. D. Ambroise Janvier.

Sancti Anselmi Cantuariensis Archiepiscopi Opera: nec non Eadmeri Monachi Cantuariensis historia novorum & alia opuscula. 1675. Un vol. in fol. D. Gabriel Gerberon.

Sancti Augustini Hypponensis Episcopi opera. XI. vol. in fol. I. & II. 1679. III. 1680. IV. 1683. V. 1684. VI. & VII. 1685. VIII. & IX. 1688. X. 1690. XI. 1700. D. François Delfau, D. Tomas Blampin, D. Pierre Cou-

Coutant, D. Claude Gueſnié qui en a dreſſé les tables.

Magni Aurelii Caſſiodori ſenatoris opera omnia, in duos tomos diſtributa. 1679. Un vol. in fol. D. Jean Garet.

Anonymi Ravennatis, qui circa ſæculum ſeptimum vixit, de Geographiâ libri quinque. 1690. Un vol. in 8. D. Placide Porcheron.

Sancti Ambroſii Mediolanenſis opera. 2. vol. in fol. I. 1686. II. 1690. D. Jaques du Friſche & D. Nicolas le Nourri.

Sancti Hilarii Pictavienſis opera. 1693. Un vol. in fol. D. Pierre Coutant.

Euſebii Hyeronimi Stridonenſis Presbiteri opera. 5 vol. in fol. I. 1693. II. 1699. III. 1704. IV. & V. 1706. D. Jean Martianai; le P. D. Antoine Pouget a eu part au I. volume.

Sancti Athanaſii opera. 1698. 3. tomes in fol. D. Bernard de Montfaucon.

Sancti Gregorii Epiſcopi Turonenſis opera omnia; nec non Fredegarii Scholaſtici Epitome & Chronicum cum ſuis continuatoribus & aliis monumentis. 1699. Un vol. in fol. D. Tierri Ruinart.

Sancti Bernardi liber de Conſideratione. Un vol. in 8. D. Jean Mabillon.

Sancti Gregorii Papæ primi cognomento Magni Opera. 1705. 4. vol. in fol. D. Denis de Ste. Marte & D. Guillaume Beſſin.

Hildeberti Cœnomanenſis Epiſcopi & poſtea Turonenſis Archiepiſcopi opera : acceſſerunt Marbodi Redonenſis Epiſcopi opuſcula. 1708. Un vol. in fol. D. Antoine Beaugendre.

Sancti Irenæi Lugdunenſis Epiſcopi de Hæreſibus libri quinque. 1710. Un vol. in fol. D. René Maſſuet.

Lucii Cœcilii de morte perſecutorum, ad Donatum Confeſſorem. 1710. Un vol. in 8. D. Nicolas le Nourri.

Sancti Joannis Chryſoſtomi Epiſcopi opera. XI. vol. in fol. I. & II. 1719. III. IV. V. & VI. 1725. ils doivent être ſuivis de cinq autres. D. Bernard de Montfaucon.

Sancti Cyrilli Archiepiſcopi Jeroſolymitani opera quæ extant omnia & ejus nomine circumferuntur. Un vol. in fol. 1720. D. Antoine-Auguſtin Touttée.

Sancti Baſilii Epiſcopi Cæſarienſis opera. 3. vol. in fol. I. & II. 1723. le 3. n'eſt pas encore publié. D. Julien Garnier.

Les Ouvrages ſuivans ne ſont pas encore imprimez.

Joannis Carnutenſis Epiſcopi opera. Un vol. in fol. D. Jean Gelé.

Tertulliani opera. D. J. B. Malinghen & D. Edmond Duret.

Juſtini opera. D. Prudent Maran.

Origenis opera. D. Charle de la Rue.

Flavii Joſephi opera. D. Martin Bouquet.

TABLE

TABLE
DES
AUTEURS
mentionez
dans cette Bibliotéque.

A.

A *Cheri (d')*	*Dom Luc*	Page 1
Alexandre	*D. Nicolas*	5

B.

Badier	*D. Jean-Etienne*	6
Baſtide	*D. Filipe*	7
Beaugendre	*D. Antoine*	12
Bellaiſe	*D. Julien*	15
Benard	*D. Laurent*	16
Benetot	*D. Jaques-Maur*	18
Beſſin	*D. Guillaume*	19
Billouet	*D. Filipe*	22
Blampin	*D. Tomas*	23
Bonnet	*D. Simon*	41
Bonnet	*Sieur Jean*	42
Bougis	*D. Simon*	ibid.
Bouillart	*D. Jaques*	43
Bouquet	*D. Martin*	47
Bretagne	*D. Claude*	49
Broſſe	*D. Louis-Gabriel*	51

Bugnot	*Dom Louis-Gabriel*	Page 51
Bulteau	*Sieur Louis*	53

C.

Cantelen	*D. Nicolas*	57
Chantelou	*D. Claude*	58
Cladière	*D. Jean-Joſef*	60
Contat (le)	*D. Jérôme-Joachim*	ibid.
Coutant	*D. Pierre*	62

D.

David	*D. Claude*	76
Delfau	*D. François*	80
Duret	*D. Edmond-Jean-Batiſte*	97

E.

Etiennot	*D. Claude*	98

F.

Felibien	*D. Michel*	103
Fillatre	*D. Guillaume*	128
Fouqueré	*D. Antoine-Michel*	130
Four (du)	*D. Tomas*	131
Fournier	*D. Dominique*	133
Friſche (du)	*D. Jaques*	135

G.

Gallois (le)	*Dom Antoine-Paul*	Page 137
Garet	*D. Jean*	142
Garnier	*D. Julien*	143
Gelé	*D. Jean*	156
Gerberon	*D. Gabriel*	157
Germain	*D. Michel*	170
Geſvres	*D. François*	172
Godin	*D. Jean-Ange*	174
Gourdin	*D. Michel*	175
Guarin	*D. Pierre*	176
Guerard	*D. Robert*	178
Gueſnié	*D. Claude*	179

I.

Jamet	*D. Noel-Filibert*	181
Janvier	*D. Ambroiſe*	ibid.
Jeſſenet	*D. Jean*	182
Jumillac (de)	*D. Pierre-Benoit*	183

L.

Lami	*D. François*	185
Langelé	*D. Jaques*	195
Langlois	*D. Adrien*	197
Liron	*D. Jean*	199
Lobineau	*D. Gui-Alexis*	205
Lopin	*D. Jaques*	211

M.

Mabillon	Dom *Jean*	Page 213
Malinghen	D. *Jean-Batiſte*	292
Maran	D. *Prudent*	293
Mars	D. *Noel*	298
Marthene	D. *Edmond*	ibid.
Martianai	D. *Iean*	307
Martin	D. *Claude*	323
Maſſiot (de)	D. *Léonard*	327
Maſſuet	D. *René*	ibid.
Mathoud	D. *Claude-Huguet*	344
Mége	D. *Antoine-Joſef*	346
Ménard	D. *Nicolas-Hugues*	355
Millet	D. *Simon-Germain*	360
Mongin (de)	D. *Atanaſe*	362
Montfaucon (de)	D. *Bernard*	363
Mopinot	D. *Simon*	393
Morel	D. *Robert*	394
Morillon	D. *Julien-Gatien*	395
Motthe (de la)	D. *Raimond-Odon*	396

N.

Nourri (le)	D. *Nicolas*	397

P.

Pelletier (le)	D. *Louis*	405
Piſant	D. *Louis*	406
Planchette	D. *Bernard*	409
Pommeraye	D. *Iean-François*	410

Porcheron	Dom *David-Placide*	Page 412
Pouget	D. *Antoine*	415

Q.

Quatremaires	D. *Robert*	416

R.

Rainſant	D. *Firmin*	426
Rivet		427
Roſe	D. *François*	430
Rouſſel	D. *Guillaume*	432
Rue (de la)	D. *Charles*	433
Ruinart	D. *Tierri*	434

S.

Sabathier	D. *Pierre*	457
Sainte Marte (de)	D. *Denis*	458
Sault (du)	D. *Jean-Paul*	466
Seroux	D. *Louis*	467
Sueur (le)	D. *Pierre-François*	468

T.

Tachon	D. *Criſtoſle*	468
Tariſſe	D. *Jean-Grégoire*	469
Thevart	D. *François-Anſelme*	471
Thiroux	D. *Jean-Evangéliſte*	472
Thuillier	D. *Antoine-Vincent*	473

Tou-

Toutain
Touttée Dom *Nicolas* Page 477
D. *Antoine-Auguſtin* ibid.

V.

Vaillant D. *Guillaume-Hugues* 486
Vaiſet D. *Joſef* 488
Vic (*de*) D. *Claude* ibid.
Vidal D. *Claude* 489
Vinot D. *Antoine* ibid.
Viole D. *Daniel-George* 491

VA1 1520079